BX
528
A1
A6
v. 59
SMR

TRANSFERRED
ST. MICHAEL'S COLLEGE UNIVERSITY OF LIBRARY

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1886

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME TROISIÈME

JUILLET-SEPTEMBRE

1886

(TOME LVII DE LA COLLECTION)

BIBLIOTHECA DOMUS BITURICENSIS IHS

PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

PROTESTATION

DU COMTE DE PARIS.

Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit contre la violence qui m'est faite.

Passionnément attaché à la Patrie, que ses malheurs m'ont rendue plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre les lois. Pour m'en arracher, l'on choisit le moment où je viens d'y rentrer heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie.

En me proscrivant, on se venge sur moi des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la République, et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle.

On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par Celui qui l'avait si noblement conservé.

On veut séparer de la France le Chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée, pendant neuf siècles, dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associée au peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

On espère qu'elle a oublié le règne heureux et pacifique de mon aïeul Louis-Philippe et les jours plus récents où mon Frère et mes Oncles, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

Ces calculs seront trompés.

Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra ni sur la cause ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

Seule, cette Monarchie nationale, dont je suis le représentant, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique.

Seule, elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis, et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

La République a peur : en me frappant elle me désigne.

J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive je serai prêt.

PHILIPPE
Comte de Paris.

Eu, le 24 juin 1886.

LE ROI

La protestation qu'on vient de lire n'est pas une vaine parole, c'est un acte, le premier acte du Prince que la République, plus encore que sa naissance, a désigné comme le Roi et qui sera le Sauveur de la France.

Et tel est l'heureux résultat de l'odieuse loi d'expulsion de nous montrer que nous avons un chef, un chef énergique autant que loyal, un chef qui connaît ses devoirs et saura les remplir.

Qu'importe après cela que le Comte de Paris ait été poussé hors des frontières par une horde de misérables affolés ! Qu'importe que nous ayons à l'aimer sur la terre étrangère et à lui consacrer au loin un dévouement que ne saurait affaiblir la distance ! Dans de telles conditions, l'exil ne peut être long : celui qui s'y voit condamné, y est parti en Roi, il en reviendra en Roi.

Et la France, débarrassée des misérables qui la ruinent,

l'asservissent et la corrompent, assistera alors, pleine d'espérance, à la mise en œuvre de ce beau et fier programme dont le Prince vient de tracer l'esquisse. « Sous un gou-« vernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et « dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix « durable », fière de sa « liberté politique et religieuse », reconquise, elle reprendra dans le monde, la place glorieuse que lui avaient donnée neuf siècles de monarchie et que peut seule lui rendre une « monarchie traditionnelle par « son principe, moderne par ses institutions ».

A cet avenir fécond et brillant, le Roi promet de travailler sans relâche. Nous avons sa parole. Il a confiance dans la France. « A l'heure décisive il sera prêt ».

En retour, il compte sur tous ceux qui partagent sa foi dans l'avenir.

Sa confiance ne sera pas trompée.

Avec l'aide de Dieu, de cette union du Roi et de son peuple sortira le salut.

P. CHANTREL.

LE DÉPART DU COMTE DE PARIS

La nouvelle du vote de la loi d'expulsion est arrivée à Eu le mardi soir, 22 juin, entre huit et neuf heures.

Depuis plusieurs jours, de nombreuses marques de sympathie étaient arrivées par la poste et le télégraphe; et plus on approchait du jour du vote, plus les trains amenaient d'amis qui voulaient une dernière fois, en prévision d'un vote trop certain, saluer le chef de la Maison de France avant son départ pour l'exil.

M. le duc de Chartres et son fils aîné s'étaient installés au château d'Eu, où M. le prince de Joinville était bientôt venu les rejoindre.

Le 22, tandis que la dernière bataille se livrait au Sénat, M. le duc d'Aumale venait prendre sa place auprès de Monsieur le Comte de Paris.

Dans la journée, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris ont reçu plus de deux cents personnes, adressant à chacune un remerciement, un encouragement. Une véritable

nuée de lettres et de dépêches arrivaient à chaque instant, apportant aux futurs exilés, des effusions sympathiques qui devaient leur faire paraître moins dur le coup qui allait les frapper.

Après le dîner — dîner de famille où quelques amis intimes avaient été conviés — Monsieur le Comte de Paris passa avec sa famille et ses invités dans une grande bibliothèque située à l'extrémité de l'aile gauche du château au premier étage.

Cette bibliothèque, très simple et très belle, est séparée de la grande salle des Guise par une jolie salle de billard et une petite bibliothèque. L'ameublement est en chêne clair; un superbe portrait du duc d'Orléans, père de Monsieur le Comte de Paris, en occupe le panneau principal au-dessus de la cheminée en marbre jaune. Au milieu de la pièce, une grande table octogone, entourée de canapés en S et de fauteuils.

C'est dans cette pièce que Monsieur le Comte de Paris reçut successivement les dépêches annonçant la clôture de la discussion, la mise aux voix du premier article, le vote du premier article, la mise aux voix du second article et le vote de ce deuxième article.

Quand la dernière dépêche lui parvint, Monsieur le Comte de Paris en donna lecture à haute voix à sa famille et aux quelques amis restés au château.

Ceux qui ont assisté à cette scène déclarent qu'ils ne pourront jamais l'oublier.

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris émus, mais fermes, relevèrent par quelques nobles paroles le courage des leurs.

Monsieur le Comte de Paris alla s'asseoir entre ses deux oncles, M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, ayant en face de lui son frère, M. le duc de Chartres.

Serrant fortement la main de M. le duc d'Aumale, Monsieur le Comte de Paris le remercia en termes émus d'être venu lui donner cette marque d'affection et de sympathie; il adressa également d'affectueuses paroles à M. le prince de Joinville et à M. le duc de Chartres.

Les assistants s'étaient tous levés, silencieux devant la grandeur simple de cette scène; Madame la Comtesse de Paris allait de l'un à l'autre, relevant par un mot, par un serrement de main, les courages abattus.

Si prévu qu'était le résultat du vote de la loi par le Sénat,

il n'en a pas moins causé à Eu, dès qu'il a été connu, une véritable émotion.

Pendant toute la soirée, un certain nombre d'habitants attendaient les nouvelles contre la grille du château, questionnant les domestiques, les visiteurs, les employés du télégraphe.

Quand ces braves gens apprirent que l'exil était voté, ils en répandirent la nouvelle dans la ville, où elle causa une véritable stupeur.

Dès le lendemain matin, il est arrivé par tous les trains un nombre incalculable de voyageurs venant saluer Monsieur le Comte de Paris et son fils, M. le duc d'Orléans.

Les hôtels sont littéralement bondés et les arrivants qui ne peuvent déjà plus trouver de place — même dans les maisons particulières — repartent dans la journée pour le Tréport et Dieppe, où l'affluence, est tout aussi grande.

A onze heures, dans la grande salle des Guise, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, ayant à leurs côtés M. le duc d'Orléans, la princesse Hélène, le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le duc de Chartres et le prince Henri d'Orléans, ont reçu les personnes qui venaient saluer, une dernière fois, les augustes exilés avant leur départ.

Monsieur le Comte de Paris a eu pour tous les visiteurs un mot encourageant, un souvenir aimable.

Pendant plusieurs heures, une foule énorme a défilé dans la grande salle du château. La députation du Nord est venue en corps et est repartie dans la journée pour Paris, afin de se trouver à la Chambre pour la discussion des sucres.

Devant la grille du château, un grand nombre d'habitants assistent à l'arrivée des visiteurs. Quelques femmes parlent en pleurant du départ du lendemain.

Beaucoup de pêcheurs, de cultivateurs et d'ouvriers sont venus s'inscrire au château.

Le navire *Victoria*, de la Compagnie de Dieppe à New-Haven, nolisé par Monsieur le Comte de Paris, est amarré dans le bassin du Tréport.

—

Enfin, la journée du départ est arrivée.

Le matin, à 7 heures, la famille royale, assiste à la messe, célébrée par M. le doyen d'Eu. Avant de quitter la France, Monsieur le Comte de Paris a tenu à prier une dernière fois dans cette église où tous les dimanches, entouré des siens, il

donnait l'exemple d'une si touchante assiduité aux offices. Bien que le château possède une magnifique chapelle, Monsieur le Comte de Paris ne manquait jamais, en effet, d'assister à la messe paroissiale : le Prince estimait, avec raison, que sa place était au milieu du peuple et qu'il devait attester publiquement devant tous, son invincible attachement à la Religion de la France.

A neuf heures, le personnel du château présente ses hommages à la Famille royale. De dix à onze heures, c'est le tour des commerçants de la ville et des environs. Les ouvriers des usines voisines ne sont pas moins empressés ; ils ont demandé et obtenu la faveur d'une audience spéciale.

—

Pendant que Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris reçoivent les adieux de ces braves gens, M. d'Haussonville a un entretien avec le chef de la Sûreté générale, M. Isaïe Levaillant. Arrivé le matin même, le subordonné de M. de Freycinet propose, de la part de son maître, un délai de deux jours à Monsieur le Comte de Paris, en raison de l'état de santé de la jeune princesse Louise. M. Levaillant insiste en même temps pour que cette offre soit communiquée au Chef de la Maison de France.

— Je connais assez Monsieur le Comte de Paris, répond aussitôt M. d'Haussonville, pour n'avoir pas besoin de lui transmettre votre proposition. Il ne veut accepter de votre gouvernement aucune faveur, et le Prince partira le soir même.

M. Levaillant s'attendait à cette réponse. Aussi, son offre n'était-elle qu'une précaution oratoire destinée à masquer un marchandage bien digne de M. de Freycinet.

— Nous savons, dit le policier, qu'un grand nombre de vos amis ont l'intention de se livrer, au moment du départ, à des manifestations de sympathie qui pourraient troubler l'ordre. Il m'est enjoint de faire évacuer les abords du bassin pour empêcher les démonstrations. Cependant, si le Prince veut prendre l'engagement d'interdire lui-même à ses partisans tout cri séditieux, je ne m'opposerai pas à ce que le public se tienne sur le quai d'embarquement.

M. le comte d'Haussonville fit aussitôt comprendre avec beaucoup de dignité au Juif Levaillant que de tels marchés étaient aussi inconvenants qu'inacceptables. Et la conversation finit là.

Devant le château, la foule devient compacte à dix heures.

Chacun s'inscrit d'abord sur les registres déposés à la grille, et prend ensuite son rang pour entrer dans le parc, dont la petite porte doit être ouverte à onze heures précises. Cinq ou six mouchards, venus de Paris, croisent devant la mairie et observent le va-et-vient de la foule.

A onze heures, les ordres sont donnés pour que les visiteurs soient tous admis dans le jardin. Alors commence un défilé de neuf à dix mille personnes. On se rend aux Rosiers, autour de parterres magnifiques remplis de roses, à l'ombre de grands arbres séculaires. Les secrétaires du Prince prient les visiteurs de se ranger exactement sur la plus longue étendue possible, afin de faciliter le défilé. A onze heures et quart, le comte de Paris apparaît sur le perron. Tout le monde se découvre; les dames ferment les ombrelles. Un silence profond dure quelques secondes.

On voit alors se placer sur le perron, à côté du comte de Paris, la comtesse de Paris, le duc d'Orléans et la princesse Hélène, qui part aussi. La comtesse de Paris et sa fille sont en robe de voyage ; le comte de Paris et le duc d'Orléans en redingote. Chacun s'approche à tour de rôle et serre la main du chef de la famille, puis de la comtesse de Paris, puis du duc d'Orléans et de la princesse Hélène.

Ce quadruple *shake-hands* d'adieu s'exécute avec une méthode parfaite; un bout de dialogue le souligne quand ce sont des amis bien connus; un mot aimable, un « au revoir » vibrant de la comtesse de Paris quand ce sont des visages seulement entrevus aux différentes manifestations royalistes, dans les salons ou sous le porche des églises. Enfin, un sourire gracieux accueille les inconnus, les humbles et les timides, qui détournent la tête pour cacher une émotion devenue générale au bout d'un quart d'heure.

Rien de touchant comme cette procession de redingotes, de jaquettes, de bourgerons et de blouses. Nombre de paysans sont venus saluer le comte de Paris et sont confus d'être admis à l'honneur de lui serrer la main, ainsi que celles de la Princesse « sa dame » de sa « demoiselle » et de « son garçon ». Ils sont au moins quatre ou cinq cents, les bons villageois ; il y en a un qui passe entre le baron de Charette et le duc de la Trémoïlle. C'est très beau, très simple, très grand, car, au paysan comme au gentilhomme, le Prince serre affectueusement la main et sait dire une bonne parole.

Sur le perron, derrière le comte de Paris, se tiennent le duc

d'Aumale, le duc de Montpensier, le duc de Chartres, le duc d'Alençon, M. Estancelin, et toute le famille de la Maison de France, les secrétaires, les amis intimes du château.

A midi et demi, le défilé dure encore. Mais le temps presse ; on n'attend plus que les députés de la droite pour partir.

Ils arrivent enfin au nombre de plus de deux cents.

A une heure trois quarts, les voitures s'arrêtent devant le perron du château. C'est le moment des derniers adieux, des adieux à la famille. Quelques minutes s'écoulent, et les Princes montent en voiture. Ils sortent au milieu des acclamations de toute cette ville d'Eu où ils ont fait tant de bien. La route qui mène au Tréport est couverte de monde.

Chacun, au passage des voitures se découvre et crie : Vive le Roi ! ou Vive la France ! ou vive le comte de Paris ! A l'entrée du Tréport, c'est au milieu d'une vraie masse d'hommes et de femmes que les voitures se frayent un passage. Les gendarmes à cheval occupent les principaux carrefours. Quant à la ligne, elle est massée sur la jetée, pour être prête à tout instant. Prête à quoi ? On se le demande.

Péniblement les voitures approchent du quai où la *Victoria* fume depuis midi. Un gros bouquet de roses est apporté par quelques amis discrets à la Comtesse de Paris et le Prince met le pied sur le navire. A ce moment, les vivats deviennent un tonnerre de cris, de souhaits, qui roule d'une jetée à l'autre, en suivant toute la ligne des quais du bassin.

Vingt-cinq mille personnes sont massées là. Une foule de barques de pêche ont hissé leurs voiles et embarqué des curieux, des amis de la dernière minute, qui se glissent presque sous les roues du bateau.

Le comte de Paris, la comtesse et le duc d'Orléans apparaissent sur la passerelle du capitaine avec le duc de Chartres, le marquis de Beauvoir. M. Bocher, M. de Chabaud-Latour fils, M. Aubry-Vitet, M. de Saporta, MM. d'Haussonville, d'Harcourt et Camille Dupuy qui vont en Angleterre, les uns pour rester auprès des Princes, les autres pour revenir bientôt en France.

Devant les hourrahs formidables qui s'échappent de toutes les poitrines, le comte de Paris est obligé de tenir son chapeau à la main et de saluer de la tête en se tournant successivement de tous les côtés. C'est une ovation vraiment grandiose et qui

va durer un grand quart d'heure, jusqu'à ce que la *Victoria* ait gagné le large.

Dès que M. le Comte de Paris a franchi la passerelle, le pavillon national monte lentement vers le sommet du grand mât et déploie au vent les trois couleurs. Moment solennel ! Tous les cœurs sont serrés, tous les yeux se gonflent de larmes. Après une seconde de silence, de frénétiques acclamations retentissent d'un bout du môle à l'autre. Le prince salue l'étendard, puis, se tournant vers la foule, crie d'une voix forte : « Vive la France ! » Le capitaine de la *Victoria* demande au Prince s'il lui convient que le paquebot arbore également un pavillon aux armes de la Maison d'Orléans. « Non, répond Monsieur le Comte de Paris, rien que le drapeau de la France ! »

A 2 h. 30 m., le bateau se met en mouvement et s'éloigne du quai. Les cris redoublent. Lentement, le capitaine évite le coude que forme l'entrée du port. On profite de ce répit pour crier encore plus fort : Vive le comte de Paris ! Au revoir ! Vive la France ! Vous nous reviendrez roi ! Vive le Roi ! Le comte de Paris fait un geste pour calmer les cris séditieux, et le bateau se met en marche dans le chenal.

C'est alors du haut des deux môles que partent les cris et que s'agitent les mouchoirs, les chapeaux, les ombrelles. Détail inattendu, la troupe de ligne qui est là, le fusil au pied, a l'air de faire les honneurs à l'exilé qui s'éloigne.

Vers neuf heures, le matin, comme toutes les barques de pêche qui se trouvent dans le port avaient hissé leur pavillon tricolore à mi-mât, en signe de regret, un gendarme s'est rendu chez le syndic des gens de mer et lui a intimé l'ordre de faire amener tous les pavillons, de la part du commissaire de police. Le syndic s'est alors rendu sur le quai, accompagné du gendarme, et individuellement, a ordonné à chaque patron de barque d'amener son pavillon.

Les braves gens, tout effrayés de la menace qui accompagnait cet ordre et craignant pour plus tard des représailles, ont obtempéré, les uns en maugréant, les autres en faisant observer que c'est aujourd'hui la Fête-Dieu, et que jamais encore on n'a défendu aux marins de pavoiser le jour de la Fête-Dieu.

Les bateaux qui étaient rentrés nombreux au port n'étaient donc pas pavoisés, mais plusieurs restés en mer se dirigent alors

vers la route que doit suivre la *Victoria* et saluent du drapeau le navire qui approche. C'est un spectacle touchant.

La *Victoria* prend sa vitesse; les Princes, interpellés à chaque tour de roue par des milliers de cris, de souhaits, de vivats, saluent une fois encore à portée de la vue. Les larmes montent aux yeux des plus fermes, à ce moment psychologique du départ, du vrai départ pour la terre étrangère... C'est fini! La sirène du bateau se fait entendre; on se met en marche par petite brise et mer houleuse, mais avec beau temps et soleil magnifique.

Dans le lointain, les Princes et leurs compagnons de route aperçoivent comme un décor qui va s'évanouir, l'église paroissiale, la vieille église et le château d'Eu. On dirait que les parterres des rosiers sont à dix portées de fusil.

Puis, les mouchoirs seuls s'agitent, à bord et à terre; on n'entend plus les cris; un silence de tristesse se répand sur toute cette foule, qui suit des yeux le paquebot aux deux cheminées blanches et noires, avec son pavillon anglais à l'arrière et un pavillon tricolore au mât d'artimon.

—

Dès que la terre de France n'est plus en vue, Monsieur le comte de Paris, dont les traits trahissent une profonde douleur, invite ses compagnons de voyage à descendre dans la cabine qu'on lui a réservée et leur donne lecture du manifeste que nous publions plus haut.

A six heures, le paquebot *Victoria* devançant l'heure de son arrivée, est en vue de Douvres. La foule est énorme sur les quais. Dès que le vapeur double la pointe de la jetée, les couleurs françaises sont hissées, en signe d'hommage, au haut du sémaphore, et un triple hourrah retentit, poussé par plusieurs milliers de poitrines. Toutes les têtes se découvrent. Une fois la passerelle jetée entre le navire et l'escalier de granit glissant, le capitaine Stubbs se place en tête de la planche qui sert de pont et que les hommes du port ont abattue, la casquette à la main, indiquant aux augustes voyageurs le chemin qui les conduit sur la terre ferme.

A ce moment le spectacle donné par cette foule silencieuse, presque recueillie, est imposant. Monsieur le Comte de Paris paraît extrêmement ému; des larmes coulent sur les visages de Mgr le duc d'Orléans et de son cousin le prince Henri.

Le lord-maire s'avance alors sur la passerelle accompagné

de sa fille, qui porte à la main un superbe bouquet et s'exprime en ces termes :

Monseigneur,

Comme maire de ces anciens forts et de la ville, je m'empresse de vous offrir à vous, à Madame et à votre famille la plus cordiale bienvenue ; à votre arrivée à la côte anglaise, je suis heureux de vous exprimer les sympathies des habitants, dans ces circonstances douloureuses qui ont amené votre départ et vous ont obligés à chercher un asile dans un pays étranger.

Nous espérons que vous allez prendre la résolution de vous fixer en Angleterre ; le séjour vous y sera fait aussi agréable que possible dans des moments aussi rudes que ceux que vous traversez.

Acceptez l'expression de notre profond respect.

Monsieur le Comte de Paris, d'une voix un peu basse qui trahit l'émotion, répond en anglais à ces paroles :

Je vous suis très reconnaissant de me souhaiter la bienvenue au moment où mon cœur vient d'être si déchiré en quittant le sol de ma patrie.

Ma famille, à plusieurs reprises, et moi pendant plus de vingt ans, avons connu la loyauté de cette hospitalité, et j'en ai gardé une profonde reconnaissance. Ce qui me touche au-delà de tout, c'est de voir les drapeaux français que vous avez hissés à tous les mâts. Ils parlent à mon cœur comme vos chaleureuses acclamations.

La Comtesse qui a les yeux remplis de larmes, serre silencieusement la main du maire et celle de sa fille, qui lui remet son bouquet.

Les Princes débarquent immédiatement après.

Au moment où le Comte de Paris met le pied sur la terre anglaise, trois hurrahs unanimes sont poussés par toute la population.

Monsieur le Comte de Paris a fait immédiatement télégraphier son arrivée à S. M. la reine Victoria. Il s'est rendu avec les Princes, suivi par une foule considérable, au Lord-Warden-Hotel, où il restera peu de temps.

Les princes ont reçu quelques amis à leur arrivée à l'hôtel, après quoi ils se sont mis à dîner. La traversée a été très bonne. Le Comte de Paris n'a pas souffert un instant du mal

de mer; la Comtesse et quelques personnes de la suite ont été quelque peu indisposées.

En remontant après le dîner dans le salon qui lui était réservé, Monsieur le Comte de Paris a trouvé, accroché à la muraille et apporté par le capitaine de la *Victoria*, le drapeau tricolore qui avait flotté au grand mât du paquebot pendant la traversée de Tréport à Douvres. Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris se sont regardés un moment et des larmes ont coulé de leurs yeux.

—

Madame la Comtesse de Paris et Mgr le duc de Chartres sont partis de Douvres à 10 h. 1/2, et ont pris le train de minuit à Calais. Madame la Comtesse de Paris est revenue à Eu, auprès de sa fille malade. Mgr le duc de Chartres est parti directement pour Paris; le marquis de Beauvoir, le marquis d'Harcourt, les membres de la droite du conseil municipal de Paris, et M. Calla, ancien député de la Seine, qui avaient accompagné la famille en Angleterre, sont également partis.

Les adieux de la Comtesse de Paris ont été très touchants, surtout lorsqu'elle a embrassé son fils le duc d'Orléans.

Après le départ de la *Victoria* du Tréport, au moment où le bateau doublait le phare à l'extrémité de la jetée, la Comtesse eut un moment d'émotion poignante et elle se jeta dans les bras de son fils.

Le fils aîné du duc de Chartres, le prince Henri, restera quelques jours auprès de son cousin et de son oncle.

Monsieur le Comte de Paris s'est rendu samedi à Tunbridge-Wells, une petite localité située à une demi-heure de Douvres.

C'est dans cette localité que Monsieur le Comte de Paris fixe sa résidence provisoire.

On peut dire, si l'on juge par l'affluence qui se trouve à Douvres et par les personnes de tous rangs et de toutes conditions qui se pressaient dans cette ville, que l'impression produite par la mesure d'expulsion est profonde et que cette mesure n'est pas faite pour créer des sympathies aux institutions que la France subit. L'opinion publique est extrêmement favorable à Monsieur le Comte de Paris et à toute sa famille.

UN SYMBOLE, UN DRAPEAU (1)

Dans la douloureuse épreuve que traverse la France, savez-vous quelle est la force des catholiques? C'est qu'au milieu de la désagrégation générale, ils ont un même symbole qui les unit, un même drapeau qui les rassemble, un même sentiment qui les rapproche. On parle beaucoup aujourd'hui de solidarité et de fraternité. La véritable solidarité, c'est celle dont l'Eglise catholique est le centre; la véritable fraternité c'est celle dont la charité catholique est le lien.

On confisque nos libertés, on restreint nos droits, on limite notre action. A cette coalition de passions discordantes qui ne s'entendent que pour nous opprimer, sachons opposer l'union de nos esprits et de nos cœurs. A cette anarchie intellectuelle et morale qui sort de ces dominations de passage où la révolte côtoie l'oppression, où une licence sans frein engendre une tyrannie sans règle, sachons opposer l'unité de nos pensées et de nos sentiments. Là est notre force; et, j'en jure par vos cœurs, nous la garderons toujours.

Nous pouvons avoir nos divergences sur des questions libres et relativement secondaires. Mais, sur le fond de la question religieuse et sociale, une même pensée nous inspire, un même dévouement nous anime; à de certains moments, une même indignation monte à nos cœurs. Nous nous identifions dans la même foi, dans le même amour, dans la même résolution; la foi à l'Église et à la France, l'amour de l'une et de l'autre, la résolution inflexible de combattre toujours et quoi qu'il arrive le divorce qu'on voudrait consommer entre notre patrie du temps et notre patrie de l'éternité, et qui, s'il s'accomplissait définitivement, conduirait la première par la plus honteuse des apostasies à la plus méprisable des déchéances.

C'est pour cela que nous sommes ici. Nous ne venons pas, comme on nous en accuse sottement et faussement, préparer des plans de domination ou servir des intérêts de parti. Ici nous planons, — permettez-moi cette expression qui serait orgueilleuse si je l'appliquais à nos personnes, mais qui n'est qu'un

(1) Discours de M. Chesnelong à l'ouverture du congrès catholique, séance du 25 mai.

juste hommage à la grandeur de notre cause, nous planons, dis-je, au-dessus de la politique proprement dite. Non pas que l'indifférentisme politique soit notre fait, et que nous ne tenions pas à honneur de défendre sur d'autres champs de bataille, selon notre conscience et selon notre droit, les convictions qui nous sont chères. Ici, nos visées sont autres et, j'ose le dire, plus hautes.

Affirmer l'intégrité de notre foi, revendiquer ses droits, défendre ses libertés ; affermir et propager, par nos œuvres de prières, d'enseignement, de charité, l'action de la religion sur la société et sur les âmes ; mettre, par cette action, une sauvegarde à côté de chaque faiblesse, à côté de l'enfant pour l'élever vers Dieu en l'instruisant, à côté du pauvre pour l'honorer et le consoler en le soulageant, à côté de l'ouvrier pour travailler à la libre union du travail chrétien et du patronage chrétien, et faire sortir de cette union, pour le travail chrétien, un accroissement de sécurité, de bien-être et de dignité, pour le patronage chrétien une force morale plus grande dans un devoir plus noblement accepté, pour tous deux des gages de pacification et de cordiale harmonie; concourir ainsi, sur les terrains qui nous sont propres, au relèvement social et national par l'influence de la religion librement exercée et librement acceptée, voilà la politique que nous poursuivons dans nos Congrès catholiques.

Si trop souvent nous rencontrons l'autre, — j'entends parler de celle des maîtres du jour, — si nous élevons contre la protestation de nos consciences indignées, si nous faisons appel à l'union de tous pour la combattre, c'est qu'elle nous force à nous occuper d'elle en s'attaquant sans cesse à ces trois grandes choses dont nous n'abdiquerons jamais la défense : le droit chrétien, l'ordre social chrétien, la liberté chrétienne.

Notre congrès aspire donc à être, avant tout, une affirmation catholique. C'est là son caractère, et par là qu'il répond à un des grands besoins de notre temps.

Ne vous demandez-vous pas souvent, Messieurs, comment il se fait qu'une religion qui n'est pas moins admirable par l'immensité de ses bienfaits que par la sublimité de sa doctrine, qui porte en soi une triple évidence, une évidence attestée par le miracle de sa fondation, de sa propagation et de sa durée, une évidence sociale manifestée par une action civilisatrice de dix-huit siècles, une évidence intime qui saisit les cœurs les plus simples aussi bien que les âmes les plus hautes, comment il se

fait, dis-je, qu'une telle religion, si elle suscite des dévouements inébranlables et des sacrifices héroïques, voie s'acharner cependant contre elle les préjugés les plus obstinés et les haines les plus implacables? Certes, les passions humaines ont souvent des mystères bien ténébreusement incompréhensibles ; celui-ci est peut-être de tous le plus étrange et le plus inexplicable.

Et pourtant l'histoire de l'Eglise n'est que l'histoire de ses luttes ; aucune attaque ne lui a été épargnée. Elle n'a pas eu seulement à se défendre contre les fausses religions, contre le paganisme qu'elle vainquit par le martyre, contre le mahométisme qu'elle refoula par l'épée de la France; elle a vu aussi s'élever contre elle les schismes et les hérésies qui niaient son autorité, les systèmes philosophiques qui niaient sa révélation, l'incrédulité qui repoussait ses dogmes, l'impiété qui se révoltait contre sa morale, les autocraties qui voulaient sa subordination, les dominations révolutionnaires qui voulaient sa destruction. Battue par la tempête, elle est restée toujours debout, résistant à tous les assauts, toujours attaquée et toujours triomphante, divinement forte dans sa puissante et magnanime faiblesse, transformant la conscience publique et s'en faisant un rempart contre les passions conjurées, répandant ses bienfaits sur ses ennemis aussi bien que sur ses fidèles. Autour d'elle, tout a passé; contre elle, rien n'a réussi. Regardez-la : malgré ses glorieuses cicatrices, elle garde encore sa majestueuse splendeur! Elle est toujours reine et elle est toujours mère! Mais enfin, c'est sa destinée qu'elle a toujours été ardemment servie et ardemment combattue.

Aujourd'hui, messieurs, elle est en face d'une conspiration qui est dirigée contre sa vérité et contre sa liberté, contre ses dogmes et contre ses œuvres, contre sa dignité et contre son indépendance. On cherche à extirper son action sociale; les deux grands offices de l'enseignement et de la charité où elle devrait avoir une place nécessaire, par la nature même de son institution, par la gloire de ses services et par l'antiquité d'une possession séculaire, on les organise en dehors d'elle et contre elle; on l'expulse de partout, on ne lui laisse que ses temples, et encore semble-t-on ne les lui laisser qu'à titre précaire et provisoire.

La franc-maçonnerie dresse les plans d'attaque, le jacobinisme sectaire conduit la bataille, les pouvoirs publics se chargent souvent de la soutenir. N'avons-nous pas entendu

naguère un ministre, celui-là même qui est officiellement chargé d'assurer aux cultes le libre exercice de leurs droits, — ne l'avons-nous pas entendu proclamer sur des points fondamentaux où la vérité sociale se confond avec la vérité religieuse, sur la loi du travail, sur le principe de la morale, sur le but de la vie, sur le caractère de la liberté humaine, je ne sais quelle doctrine d'État qui est en contradiction absolue, flagrante, avec la doctrine chrétienne? N'a-t-il pas osé ajouter que les conceptions chrétiennes seraient désormais exclues des écoles publiques et que les conceptions contraires dont il venait de se faire en quelque sorte, l'interprète officiel, devraient seules y prévaloir? Et, chose triste à dire! Messieurs, le discours dans lequel s'étaient étalées ces prétentions tyranniques a été, par ordre du Sénat, affiché sur les murs de toutes les communes de France!

L'Église est donc aux prises, en ce moment, avec un fanatisme d'irréligion, constitué en gouvernement, qui procède par la violence et par la ruse, qui tantôt brise le droit par la force, tantôt étouffe la liberté sous une fausse légalité, qui détruit brutalement les positions conquises par l'Église au profit de la liberté chrétienne, ou qui les tourne astucieusement quand il n'ose pas les attaquer de front. Je ne sais pas, Messieurs, de spectacle plus douloureux pour un homme de cœur, que celui de cette lutte à la fois sournoise et cynique, contre les croyances du pays. Ah! Je ne crains pas pour l'Église! Quand même, n'ayant plus sa place au soleil, elle redescendrait encore aux catacombes, je croirais toujours à son éternité, parce que je croirais toujours à la force divine qui vit en elle. Mais je me demande avec effroi ce que deviendra la société, si ceux qui la dirigent, ou plutôt qui se servent du pouvoir pour l'opprimer, continuent à la pousser aux abîmes de l'incroyance et si elle ne parvient pas à reconquérir la dignité respectée et la libre expansion de sa foi!

Comment, messieurs, en sommes-nous arrivés là? Est-ce que nous sommes un pays conquis? Est-ce que nous ne nous appartenons plus à nous-mêmes? Ou bien est-ce que le pays veut ces choses? Est-ce que son grand cœur n'est pas resté chrétien? Est-ce qu'il a cessé de battre pour ces grands sentiments de foi, de respect, de justice et de générosité qui avaient fait de la France le soldat de Dieu et la fille aînée de son Église? Est-ce que l'honneur français ne se confond plus avec l'honneur chré-

tien? Est-ce que vraiment, dans l'œuvre néfaste qu'ils accomplissent, nos sectaires ont le droit de dire qu'ils sont les véritables interprètes des volontés de la nation?

Non, mille fois non, Messieurs! la France est toujours catholique par le fond des entrailles! Comment, alors, paraît-elle donner sa confiance aux ennemis de sa foi?

Ah! je sais bien que, au fond, elle ne la leur donne pas. Pour ceux qui apprécient avec impartialité les dernières élections — je n'en parle qu'au point de vue des grands intérêts dont nous nous préoccupons ici — l'œuvre de persécution religieuse a été condamnée par le pays; elle l'a été par les 4 millions de voix qu'ont obtenues les candidatures de protestations; et, parmi les électeurs qui ont voté pour les candidatures opposées, combien n'y en a-t-il pas qui, sur le terrain religieux au moins, aspirent à une pacification par le respect des libertés de l'Église?

Oui, les journées des 4 et 18 octobre ont été de bonnes journées pour la France chrétienne!

Si elle ne remporta pas une victoire complète, elle la disputa vaillamment. Elle grossit, à la Chambre des députés la phalange de nos défenseurs!

Saluons-les tous avec une fière sympathie, et félicitons-nous en particulier que ce qui nous reste de notre chère Alsace ait rendu à la tribune française cette foi, ce courage, cette éloquence, ce patriotisme qui s'appellent Keller!

(*A suivre.*)

LE CULTE DE LA T. S. VIERGE A ROME

Nulle part au monde les Madones ne sont aussi nombreuses qu'à Rome : un auteur en a compté plus de quatorze cents. Elles sont partout, au coin des rues et même sur la façade des maisons et des palais; elles affectent toutes les formes et sont faites de toutes matières; il y en a en marbre, en stuc, en plâtre, en marjoline, en pierre et en métal, en bois et en terre, à l'huile et à la fresque. Leur décoration varie beaucoup; les plus simples sont dans un petit médaillon avec une petite lampe; mais il y en a un très grand nombre, qui ont des couronnes, des festons et qui sont supportées par des anges. Quelques-unes

sont vraiment splendides, surmontées d'une corniche et d'un dais enrichis de chérubins, entourées de guirlandes, avec un appui pour supporter les fleurs et les lumières, et enfin un agenouilloir pour les passants. Ce sont de petites chapelles.

Toutes ces madones ne se ressemblent pas et leur diversité est charmante. Il y a les *Piéta* ou Notre-Dame de la Pitié, la Vierge tenant sur ses genoux le corps mort de son fils. On les appelle *Addolarate*; elles sont très nombreuses. On leur met souvent le glaive traversant le cœur et même quelquefois les sept glaives.

La Vierge-Mère est la plus répandue. Y a-t-il un tableau comparable à celui de cette mère et de cet enfant devenus inséparables? Le peuple ne se lasse pas de regarder cette image et il se met volontiers à genoux devant elle. La piété couronne toujours les deux têtes avec deux lames d'argent.

Parmi les Vierges-Mères, il y en a une, qui est bien aimée des Romains; c'est celle qu'on appelle Notre-Dame de Bon-Conseil. Dans cette image, l'enfant enlace de ses bras le cou de sa mère, et la mère rapprochant sa tête de celle de son fils, a une expression toute particulière de tendresse. Je l'ai rencontrée souvent dans les rues et les magasins.

Il y a les Annonciations : la Vierge à genoux reçoit la visite de l'archange Gabriel. C'est une scène gracieuse, la plus belle page de la légende de Notre-Dame.

Il y a des Assomptions : la Vierge Marie soulevée par les anges monte au ciel dans un nuage lumineux. Les regards du peuple s'attachent à cette image, qui nous fait voir Marie dans la gloire céleste.

Il y a les Immaculées : la vierge immobile reflète une gloire incomparable. C'est l'idéal de la beauté et de la grâce.

Il y a les Vierges de Lorette avec cette robe longue et splendide qui ne laisse voir que la tête de Marie et la tête de l'enfant. Il y a aussi la Sainte-Famille et surtout la Madone du Rosaire. Je ne puis signaler tous les noms divers de la Madone; il me suffira de signaler les noms suivants : Notre-Dame des Anges, — des Grâces, — de la Miséricorde, — de l'Espérance, — de la Croix, — du Suffrage, — de Bon Secours, — de la Neige, du Lait, — de l'Étoile, — du Silence, — de la Santé, — du Divin-Amour.

Quand la madone est toute petite, on l'appelle *Madonella*. Il y a une rue *della Madonella*.

Quelques madones sont miraculeuses : de là leur nom de *miracolosa* et même *miracolosissima*. La reconnaissance du peuple y suspend des vœux, c'est-à-dire des cœurs d'argent et des couronnes, comme aussi des colliers de perle et de corail, dont plusieurs sont chargées.

Enfin, il y en a de très anciennes et qui ont une histoire ; il est vrai que les plus renommées ont été mises dans les églises. La madone voisine de la porte *Angelica* fut rapportée, en 1577, par un ermite, qui venait de Jérusalem. J'ai vu les dates 1400 et 1595. Les vierges des deux derniers siècles sont nombreuses.

Tout cela montre avec évidence la dévotion du peuple romain pour la Vierge Marie. On voit ici que la protection de la Mère de Dieu est assurée à ceux qui l'invoquent ; aussi, outre les madones qui sont à l'extérieur dans la rue, n'y a-t-il pas de maison qui n'ait à l'intérieur sa madone ou son image de Marie, on trouve souvent ces images dans les escaliers et à l'entrée des appartements ; elles sont à tous les étages, pour chaque locataire. Depuis quelques années cependant, plusieurs madones ont disparu et elles n'ont pas été remplacées ; l'esprit nouveau qui souffle maintenant ici, amoindrit chaque jour le sentiment chrétien.

S'il fallait parler maintenant des madones vénérées dans les églises de Rome, ce serait un travail long et considérable, non seulement parce qu'elles sont très nombreuses, mais surtout parce qu'elles sont généralement vénérables par leur antiquité et qu'elles ont une histoire connue et presque toujours merveilleuse. J'en ferai connaître quelques-unes.

La madone la plus célèbre des églises de Rome, est celle de Sainte-Marie-Majeure, que la tradition attribue à saint Luc. J'ai eu le bonheur de la voir le jour de Noël, qui est la grande fête de cette basilique ; c'est un tableau assez petit : la vierge est debout et porte sur le bras l'enfant Jésus ; elle est drapée par un large manteau bleu, qui l'enveloppe tout entière, selon l'usage des femmes juives, et qui, remontant de ses épaules sur la tête, lui sert à la fois de coiffure et de voile. L'enfant lève la main droite, il est revêtu d'une robe qui lui tombe jusqu'aux pieds et il tient un livre dans la main gauche. Telle est la description, qui en a été faite, car aujourd'hui on ne voit plus que la tête de la mère et celle de l'enfant ; tout le reste du tableau

est couvert d'or, d'argent et de bijoux. A la hauteur où elle est dans la chapelle Pauline, je n'ai pu en distinguer les traits.

Le peuple l'appelle *miracolosissima*, à cause des nombreux miracles qu'on lui attribue. On sait qu'au temps de saint Grégoire le Grand, une grande peste ravageait Rome; ce pape fit porter la sainte image à Saint-Pierre et la ville fut délivrée de ce fléau. Ce prodige s'est renouvelé plusieurs fois, et dans toutes les grandes calamités, la madone de saint Luc est le refuge des romains; on a recours à elle dans les nécessités extrêmes.

Le pape Paul V fit bâtir pour elle la splendide chapelle, qui porte son nom. Il voulut lui-même y transférer très solennellement la célèbre image, entourée de ses cardinaux, d'un grand nombre d'évêques, de prélats et d'un peuple immense; en outre il ordonna que la basilique ferait sa fête tous les ans, le dernier dimanche de janvier.

La madone de Saint-Augustin, dans l'église de ce nom, est aujourd'hui la plus vénérée du peuple romain; on peut dire qu'elle est assaillie toute la journée, de visiteurs et de suppliants de tout âge et de toute condition. C'est une statue en pierre, presque de grandeur naturelle, placée sur le mur même d'entrée, de telle sorte qu'elle regarde le maître-autel. Elle porte le nom de Notre-Dame *del parto* ou de l'enfantement; la Vierge assise tient son enfant qui est debout sur ses genoux. La mère et l'enfant portent une couronne splendide sur la tête, et autour du cou des colliers sans nombre, et objets précieux, qui les couvrent en grande partie. Tout autour de la Vierge sont des cœurs en argent, qu'on ne peut compter tellement ils sont nombreux. Il n'y a pas moins de trente lampes qui brûlent sans cesse devant la madone, avec des cierges fournis par la piété des fidèles.

L'habitude des romains est d'aller baiser son pied et puis d'y appuyer la tête, en signe de dévouement. Il y a à côté d'elle une lampe dont l'huile passe pour miraculeuse; les romains trempent dans cette huile l'extrémité du doigt et se font des onctions sur les yeux, sur les oreilles et sur les lèvres, pour garantir ces sens de tout mal ou même pour les guérir, s'ils sont atteints. Les mères y apportent leurs enfants afin de les consacrer à Notre-Dame. Le soir, après l'*Ave Maria*, quand l'église est fermée, on a vu des personnes, venues du *Transtevère* et des *Monti,* agenouillés devant la porte, priant et pleurant, pour demander la guérison d'une mère malade ou d'un père agoni-

sant. C'est bien ici que la Vierge Marie se montre la mère du peuple romain et son refuge assuré.

L'église du *Gésu* possède une madone très ancienne appelée Notre-Dame *del la Strada* ou du Chemin; elle remonte à l'an 425 et au pontificat de saint Célestin; à cette époque on la prit dans la rue pour la mettre dans une petite église, où elle resta de longs siècles. Saint Ignace de Loyola avait pour elle une dévotion spéciale, il la regardait comme miraculeuse, il célébrait avec bonheur la messe devant elle et c'est dans son église qu'il jeta les fondements de son ordre. L'église elle-même fut donnée avec le consentement du pape Paul III. Plus tard quand on bâtit la grande église du *Gésu* à la place de la première, la madone y trouva naturellement sa place. Sa petite chapelle, toute revêtue de marbre, est du côté de l'Évangile et tout près de celle de saint Ignace, entre celle-ci et le maître-autel.

Cette antique madone est un tout petit tableau, représentant la Vierge, qui tient son enfant sur le bras gauche; l'enfant bénit avec sa main droite levée; ce petit tableau est vraiment beau; il est magnifiquement encadré et enrichi de couronnes et de plusieurs bijoux. Le peuple l'appelle *Madona sanctissima*, et il n'y a pas d'heure dans la journée où l'on ne trouve quelque visiteur à genoux devant elle.

Une autre madone encore fort célèbre est Notre-Dame du Perpétuel Secours, dans l'église des PP. Ligoriens. Celle-ci vient de l'Orient il y a quatre cents ans; elle fut portée de l'île de Crète. Son histoire est prodigieuse. La Vierge elle-même aurait révélé que son image devait recevoir à Rome de grands honneurs et que sa place serait entre Sainte-Marie-Majeure et Saint-Jean de Latran. C'est, en effet, celle qu'elle occupe; elle y a été rétablie très solennellement, en 1865, par les ordres de Pie IX. Cette madone, par sa pose et son maintien, ressemble tout à fait à celle de saint Luc; l'enfant met ses deux mains dans la main de sa mère et il tourne la tête vers un ange qui lui montre la croix et d'autres instruments de la passion.

L'église des Saints-Apôtres a une madone qui fut portée de Constantinople par le cardinal Bessarion. Celle de Sainte-Cécile, au Transtevère, en a une très célèbre et dont on fait l'office, le 16 mars, dans cette église : c'est Notre-Dame de la Clémence. Saint-Pierre du Vatican, outre sa *Pieta* de Michel-Ange, a une petite madone très fréquentée, à côté du bras de croix qui

servit de salle pour le Concile, en 1870. L'église d'*Ara cœli* a sa petite vierge toute couverte de cœurs en argent et placée dans un cadre splendide. Il faudrait parcourir toutes les églises de Rome et nous ne cesserions de rencontrer ces trésors de dévotion.

R. P. Carles.

LA NOUVELLE LOI RELIGIEUSE EN PRUSSE

Voici, d'après la traduction du *Moniteur de Rome*, la teneur de la nouvelle loi religieuse en Prusse, qualifiée de « dérogatoire aux lois de mai » :

Nous, Guillaume, roi de Prusse, par la Grâce de Dieu, avec l'adhésion des deux Chambres du Parlement de notre Monarchie, décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'examen d'État n'est plus requis pour l'obtention d'une charge ecclésiastique. Les dispositions contraires des parag. 4 et 8 de la loi du 11 mai 1873 et de l'article 3 de la loi du 31 mai 1882 seront supprimées.

Art. 2. Les dispositions suivantes remplacent le parag. de la loi du 11 mai 1873.

Les études théologiques peuvent aussi être faites dans les séminaires ecclésiastiques appropriés à l'éducation scientifique, et qui ont existé jusqu'en 1873.

Pour la réouverture et la continuation de ces instituts :

1.) Il faut communiquer au ministre des cultes les statuts, le programme de l'enseignement et les noms des directeurs et des professeurs qui doivent être des Allemands.

2.) Le programme des études doit être *conforme* au programme de l'Université.

3.) Quand on veut avoir un emploi dans ces instituts, il faut la capacité scientifique requise pour enseigner à une Université allemande les matières qu'on est appelé à enseigner.

Ces séminaires ne sont destinés qu'aux étudiants qui appartiennent aux diocèses, pour lesquels le séminaire est établi. Cependant le ministre des cultes peut permettre des exceptions à cette règle.

Le ministre des cultes fait connaître les séminaires aptes à l'éducation scientifique.

La réouverture des séminaires de l'archidiocèse de Gnesen-Posen et de l'évêché de Culm sera déterminée par un arrêté royal.

Art. 3. Les autorités ecclésiastiques sont autorisées à fonder et à soutenir les *convicts* pour les élèves qui fréquentent les gymnases, les universités et les séminaires ecclésiastiques, qui remplissent les conditions légales pour remplacer les études de l'Université.

Il faut communiquer au ministre des cultes les statuts de ces *convicts*, les prescriptions relatives au règlement de la maison, ainsi que les noms des directeurs et des professeurs, qui doivent être des Allemands.

Art. 4. Les autorités ecclésiastiques sont autorisées à rouvrir les instituts (séminaires pratiques) destinés à l'éducation théologique pratique.

Il faut communiquer au ministre des cultes les statuts de ces instituts et le règlement de la maison, ainsi que les noms des directeurs et des professeurs, qui doivent être des Allemands.

Art. 5. Seront supprimées les prescriptions particulières contenues dans les parag. 6 à 14 de la loi du 11 mai 1873, relatives à la surveillance de l'État concernant les instituts indiqués dans les articles 2, 3 et 4.

Art. 6. Le premier parag. de la loi du 12 mai 1873 sera supprimé. Les personnes ecclésiastiques sont, d'après l'esprit de la loi du 12 mai 1873, exclusivement celles qui exercent les droits et les fonctions attachées à une charge ecclésiastique ou juridictionnelle.

Art. 7. La prescription du § 2, numéro 2, de la loi du 12 mai 1873 sera seulement appliquée si la perte ou une diminution des honoraires est attachée à la perte de la charge ecclésiastique.

Art. 8. Il faut communiquer au ministre des cultes les statuts et les règlements des instituts pénitentiaires, ainsi que les noms des directeurs. A la fin de chaque année, il faut communiquer au ministre des cultes une liste des personnes mises en pénitence, liste qui contient leurs noms, l'indication de leurs peines, du temps de la mise en liberté.

Pour un renvoi de plus de quinze jours à un institut destiné aux personnes qui ont démérité (*Demeritenanstalt*), ou pour un licenciement d'une charge, il faut en donner communication au Président supérieur de la province, en même temps qu'on en avise les personnes en question.

Seront supprimées les prescriptions particulières contenues dans les parag. 6 et 7 du 12 mai 1873, relatives à la surveillance de l'État.

Art. 9. La cour judiciaire royale pour les affaires ecclésiastiques est supprimée.

Art. 10. Les dispositions de la seconde partie de la loi du 12 mai 1873 sur l'appel à l'État sont supprimées. Dans le cas indiqué par le parag. 37 de la loi du 20 juin 1875, la plainte ne doit être portée qu'au ministère des cultes.

Art. 11. L'article 2 de la loi du 14 juillet 1885 (recueil des lois, page 285) rentre en vigueur à la promulgation de cette loi.

Art. 12. L'interdiction des sacrements (*Kirchlicher Gnadenmittel*) ne tombe pas sous les dispositions de la loi du 13 mars 1873.

Art. 13. Les dispositions de l'article 6 de la loi du 14 juillet 1880 sont étendues à la direction et au maintien des orphelinats, des maisons des pauvres et des bénéfices, aux instituts de salut (*Rettungsanstalten*), aux asiles et aux maisons de protection pour les personnes dont la moralité est en péril, aux colonies ouvrières, aux instituts des malades, aux maisons d'hospitalité pour les ouvriers, aux asiles pour les servantes, ainsi qu'à la direction et à l'instruction dans les écoles de ménage, aux écoles de mains-d'œuvre pour les enfants qui n'ont pas l'âge scolaire. Tout cela est réservé, comme travail secondaire, aux congrégations exclusivement vouées aux soins des malades et aux congrégations similaires qui existent *actuellement* dans la monarchie prussienne.

Art. 14. Dans les contrées où la présidence du comité de fabrique d'une paroisse catholique ne ressortissait pas déjà, avant la promulgation de la loi du 20 juillet 1875 (Recueil des lois, p. 241) à un membre laïque, la présidence est transmise au curé et à l'administrateur de la paroisse, dans les paroisses dépendant du curé qui les dessert.

Dans l'archidiocèse de Gnesen-Posen et le diocèse de Culm, les arrangements sont pris par arrêté royal.

Art. 15. La célébration de messes basses et l'administration des derniers sacrements ne tombent pas sous les dispositions pénales des lois du 11 mai 1873, 12 mai 1873, 21 mai 1874 et 22 avril 1875.

Donné à Berlin, le 21 mai 1886, sous notre signature personnelle et avec le sceau royal.

GUILLAUME

DE BISMARCK, DE PUTTKAMER, MAYBACH, LUCIUS FRIEDBERG, DE BŒTTICHER, DE GOSSLER, DE SCHOLTZ, BRONSART DE SCHELLENDORFF.

LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX

On vient d'ériger une statue au révolutionnaire La Revellière-Lépeaux. C'est le ministre des cultes, M. Goblet, qui a présidé la fête.

Les élections qui suivirent la journée du 13 vendémiaire (4 octobre 1795) firent arriver à la Convention une minorité de

royalistes ardents. Aussitôt, les républicains prirent peur. Pour parer au péril, ils résolurent de créer un pouvoir exécutif qui, dans le cas où le mouvement antirévolutionnaire s'accentuerait, pût tenir tête à l'autorité législative. A l'exemple des opportunistes de 1886, les jacobins de 1795 commençaient à se défier du corps électoral et pensaient qu'il était nécessaire de prendre des mesures de précaution contre les surprises éventuelles du scrutin. Ce fut sous l'inspiration de cette idée que le nouveau système gouvernemental s'établit. Pour bien marquer de son sceau les membres du Directoire exécutif, la majorité les choisit parmi les régicides. La Revellière-Lépeaux, Rewbell, Barras, Carnot, Letourneur avaient voté la mort du roi : ce passé garantissait l'énergie des élus.

Un renouvellement partiel des deux assemblées fortifia (mars 1797) le contingent royaliste. Cette fois, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq Cents échappaient à l'influence des jacobins : les royalistes avaient la majorité partout. Aussitôt, la lutte s'engagea. Interprètes fidèles des vœux de leurs commettants, les conservateurs s'empressaient d'abroger les ukases que la Convention avait fulminés contre la liberté des croyances. Le Directoire essaya vainement de contrecarrer l'exécution des lois. Les fonctionnaires, animés du plus mauvais esprit, ne se prêtaient que trop bien aux secrètes menées de leurs supérieurs. Mais le mouvement d'opinion était plus fort que le Directoire. Un conflit devenait inévitable. La Revellière-Lépeaux se débarrassa de l'opposition par un coup de force.

Le 18 fructidor (4 septembre 1797), le général Augereau, requis à cet effet, envahit la salle des députés et fait saisir les opposants, qui sont immédiatement condamnés à la déportation. Deux jours après le crime, dans la nuit du 22 au 23, des voitures entrèrent dans la cour. C'étaient des charriots sur quatre roues, des espèces de cages fermées des quatre côtés, avec des barreaux de fer à hauteur d'appui qui meurtrissaient les prisonniers au moindre cahot. Les victimes de La Revellière y furent enfermées. La translation de la tour du Temple à Rochefort fut un véritable supplice. Le voyage dura dix-huit jours. Quand les victimes de La Revellière arrivaient dans les villes, brisées de fatigue, les gardiens les laissaient dans leurs cages, exposées, sur les places publiques, aux insultes de la populace. Le chef e la chiourme était un prétendu général Duterte, qui sortait du bagne de Toulon, où il venait d'expier une condamnation

pour crime d'incendie, d'assassinat et de vol à main armée. Le lugubre convoi n'arriva à Rochefort que le 21 septembre. Les déportés, embarqués aussitôt sur la *Vaillante,* arrivèrent le 26 novembre à Sinnamary. Nos lecteurs savent le reste. Quand le premier consul abrogea le sanguinaire édit de La Revellière-Lépeaux, la moitié des proscrits étaient morts.

Tel fut le coup d'État du 18 fructidor, dit le *Monde*, en résumant cette triste page d'histoire, et telles en furent les suites. Certes, si jamais une iniquité politique fut commise, ce fut bien ce jour là. La Revellière montra quel cas font les révolutionnaires du dogme de la souveraineté du peuple. Les élections accomplies d'après les lois républicaines elles-mêmes révélaient sur toute la surface du pays des tendances non douteuses. La France répudiait absolument le régime jacobin ; elle voulait l'ordre, elle voulait le respect des croyances religieuses. Rien de plus légitime. La volonté nationale formulait librement ses vœux. Exécuteur des lois, le Directoire n'avait qu'à s'incliner. Mais La Revellière-Lépeaux ne l'entendit pas ainsi ; il avait concouru aux échauffourées du 10 août, du 31 mai, du 13 vendémiaire ; il couronna ces tristes victoires en introduisant des baïonnettes dans le sanctuaire des lois et en décimant les mandataires que le pays s'était donnés.

Eh bien ! quel jugement a porté M. Goblet sur cet attentat à la « souveraineté du peuple » et sur cet assassinat ? Forcé de s'expliquer sur le 18 fructidor, « le ministre libéral » a-t-il flétri ce forfait ? Les principes de la morale laïque lui ont-ils dicté d'énergiques accents de réprobation contre la conduite du « vertueux » La Revellière ? Hélas ! ce serait bien mal connaître nos hommes d'État que de les croire capables d'anathématiser le mal chez un républicain de marque. Pour M. Goblet, le coup d'État, « bien « qu'exécuté avec modération (!!), n'eut qu'un tort : ce fut de pré- « parer l'usurpation militaire... Aux yeux des contemporains, la « nécessité fut son excuse, et le succès du moment parut l'ab- « soudre. » C'est la « seule faute » que M. Goblet découvre, pour sa « part, dans une existence si digne de respect ?

Voilà, n'est-ce pas, une belle leçon de morale politique. La déportation des représentants du peuple ne fut qu'une « faute » ! Si le 18 brumaire n'était pas venu trois ans plus tard, renverser les hommes du Directoire, M. Goblet ne reculerait point sans doute devant l'apologie complète du 18 fructidor. En appelant l'armée à son aide, en inaugurant l'ère des *pronunciamientos*, le Directoire proclamait sans doute sa prédilection pour l'emploi de la force et son mépris pour les institutions représentatives ; mais comment M. Goblet pourra-t-il blâmer de tels instincts ? La haine du droit ne couve-t-elle pas dans le cœur de tout vrai jacobin ? Et à l'heure

actuelle, les opportunistes et les radicaux, non moins irrités que les républicains de 1795 du réveil monarchique de la France, ne cherchent-ils pas, comme eux, le moyen d'étouffer les manifestations du sentiment populaire? Entreprise puérile, qui avortera comme avorta la campagne du Directoire.

M. Goblet, lequel après avoir parlé, non sans bienveillance, des essais de La Revellière et de Robespierre pour substituer au catholicisme le culte de l'Être suprême ou le théophilanthropisme, comme « la suite naturelle de l'évolution qui s'était produite au dix-huitième siècle en matière religieuse », s'est cru en devoir, à propos du concordat dont Napoléon reconnut la nécessité, de faire la déclaration que voici :

La république actuelle ne saurait fermer les yeux à cette expérience. Croyez-le bien, quoi qu'en puissent dire des adversaires qui cherchent à dénaturer ses intentions pour détourner d'elle les populations attachées à leurs croyances, la république ne veut à aucun degré entraver le libre exercice des cultes existants. Que chacun, selon son inspiration, suive l'Église de son choix, ou s'en tienne à la philosophie ou à la science, l'État n'a rien à y voir. Non-seulement, en attaquant les cultes, l'État excèderait son droit et commettrait un véritable attentat contre la plus précieuse des libertés, la liberté de conscience, mais ce ne serait pas une entreprise moins illégitime et moins funeste que de chercher à détruire le sentiment religieux, qui élève les âmes et rend parfois les grands devoirs plus faciles.

L'*Univers* répond :

Mis en regard des mesures toutes récentes par lesquelles celui qui parle de la sorte a montré son dessein d'entraver les manifestations les plus légitimes du sentiment catholique, ce langage paraîtra non moins rempli d'hypocrisie que de cynisme. Il est superflu par suite d'y opposer la moindre réfutation, et il suffit d'en prendre acte.

CONGRÈS EUCHARISTIQUE

Première journée. — Dimanche 20 *juin.*

L'ouverture solennelle du Congrès eucharistique a lieu à la métropole, avec tout l'éclat de la pompe des plus grandes cérémonies.

Le soir, dès sept heures, les fidèles sont arrivés pour prendre

place dans la belle nef de Saint-Etienne, et avec un ordre parfait, chacun s'est pieusement rangé d'après les indications données par les employés de l'église. A huit heures, plus de quatre mille personnes étaient réunies dans le temple, réellement trop étroit pour le grand nombre de ceux que rien n'avait pu arrêter. L'immense place Saint-Etienne présentait à certains moments un aspect inquiétant, et l'on se demandait comment tout ce monde pourrait trouver à se placer, car tout était envahi, jusqu'aux chapelles qui entourent le chœur des chanoines. De temps à autre quelques poussées significatives indiquaient l'impatience des retardataires, qui désiraient entrer et qui se sont vus dans la nécessité de stationner, malgré la pluie qui tombait assez fort.

L'église était toute resplendissante de lumières, qui éclairaient les riches tentures et les magnifiques bannières portant, brodés en or, les emblèmes du Très Saint-Sacrement. Des banderoles avec de pieuses inscriptions couraient sur les murs, entièrement disparus sous les splendides tapisseries apportées pour la circonstance.

A huit heures précises, la grande voix de l'orgue a annoncé l'entrée de Son Eminence, accompagnée de Nosseigneurs les évêques et suivie du clergé de la métropole, qui s'était rendu aux portes de l'église pour recevoir Mgr l'archevêque de Toulouse dont le courage était admiré de tous.

Son Eminence a entonné le *Veni Creator*, que tout le monde a chanté à l'unisson, couvrant la voix de l'orgue et les belles voix des chantres de la métropole, que nous devions d'ailleurs admirer dans l'exécution des chants annoncés, sous la direction habile de M. Aloys Kunc.

Puis s'est organisée la procession. Au chant du *Pange lingua*, dont les strophes étaient coupées par le cri de pénitence : *Parce, Domine* ! répété par les milliers de voix des fidèles qui remplissaient l'église, les hommes, les prêtres sans surplis, le clergé, les chanoines et les évêques escortant le Saint-Sacrement, porté par Mgr le cardinal, ont fait le tour du chœur, au milieu d'une foule agenouillée.

La procession est rentrée au chœur du Chapitre après cette marche triomphale. Des chants magnifiquement exécutés ont charmé nos oreilles et élevé nos cœurs au Dieu qui allait nous bénir.

Son Eminence est montée à l'autel et a donné la bénédiction

solennelle du Très Saint-Sacrement à la foule pieusement inclinée et heureuse, malgré tous les embarras méchamment suscités, de cette fête qui va se poursuivre jusqu'au voyage de Lourdes, qui aura lieu le jeudi soir.

—

Deuxième journée. — Lundi 21 juin.

Suivant le programme, à sept heures du matin, une messe a été célébrée à l'église métropolitaine pour les membres du congrès. C'est S. Em. le cardinal Desprez qui l'a dite. Eglise comble comme la veille. Vraiment la population toulousaine n'est pas indifférente à ces pieuses assises; elle s'y associe en grand nombre par une participation active, et ceux qui ne peuvent personnellement y prendre part, assistent au moins aux cérémonies religieuses, et font par leurs prières, cause commune avec nous. A l'évangile, Mgr *Rougerie*, évêque de Pamiers, monte en chaire et prononce un discours sur l'Eucharistie, en prenant pour texte ces paroles de l'Evangile : *Domine, ad quem ibimus, verba vitæ œlernæ habes !* Il montre combien est vaine la prétention de chercher ailleurs qu'auprès de Notre-Seigneur, c'est-à-dire auprès de l'Eucharistie, le repos, le bonheur, la science de la vie présente, et la clef de la vie future.

La parole substantielle et forte du courageux évêque de Pamiers a été profondément goûtée par son pieux auditoire. Pendant toute la durée de la messe, les chants des congréganistes, exécutés avec un goût parfait, ont alterné avec le jeu du grand orgue. En descendant de l'autel, Son Eminence a annoncé aux membres du congrès les indulgences que Sa Sainteté Léon XIII a daigné accorder à ceux qui prendront part à ces travaux. Le Saint-Père accorde la plus considérables de toutes, l'indulgence plénière à ceux qui, ayant pris part à tous les travaux du congrès, s'étant confessés et ayant communié, prieront aux intentions du Souverain-Pontife dans une église désignée par le cardinal Desprez. L'église désignée par Son Eminence est l'église métropolitaine Saint-Etienne. D'autres indulgences moindres sont accordées à ceux qui feront même un seul acte de religion quelconque en union avec le congrès.

Après la sainte messe, les congressistes se rendent dans le réfectoire établi pour la circonstance. L'idée de réunir à une table commune tous les membres du congrès, c'est heureux, mais d'une réalisation pleine de difficultés quand il s'agit de

cinq ou six cents personnes. Les organisateurs ont trouvé un local, l'ont loué, l'ont décoré, l'ont orné de devises merveilleusement appropriées à la circonstance, ont recruté le personnel nécessaire, ont établi un économat, un contrôle, et, grâce à eux, de charmantes et fraternelles agapes ont résolu pour les étrangers l'ennuyeuse difficulté de trouver un restaurateur commode et convenable.

L'assemblée générale a été ouverte par *S. Em. le cardinal Desprez*, président d'honneur du congrès, et qui, en l'absence de Mgr Mermillod, retenu dans son diocèse par son état de santé, a rempli le rôle de président effectif.

Après avoir fait allusion aux difficultés qui avaient menacé l'existence même du congrès, il y a peu de jours, le cardinal remercie tous les assistants de leur foi, de leur zèle et de leur courage. Puis, s'emparant habilement d'une citation de Louis Veuillot, il montre combien est grand et sublime l'objet même du congrès.

Ayant terminé son allocution, le cardinal donne la parole au *R. P. Connier*, des frères prêcheurs, qui a lu une très intéressante notice sur l'authenticité et le caractère de la composition par Saint Thomas d'Aquin de l'office du Très Saint-Sacrement. Le savant religieux a fait ressortir la beauté de cette composition et vengé sa mémoire des critiques injustes dirigées contre elle par une école célèbre du dix-huitième siècle. Après lui, *M. Champeaux* a lu un excellent et lumineux rapport sur l'adoration nocturne dans les campagnes; il a exposé l'état actuel de cette pratique de dévotion. Dans six diocèses, l'adoration perpétuelle est complétée partout et dans toute l'année par l'adoration nocturne. Dans un grand nombre d'autres diocèses, on est sur le point d'obtenir ce résultat. Cette œuvre est plus populaire qu'on ne le croirait tout d'abord, et elle est la source de nombreuses conversions et d'un grand accroissement dans la ferveur des fidèles.

Enfin, la séance a été clôturée par une petite notice lue par le R. P. *Saint-Paul*, sur la vie de Marie Eustelle, cette amante passionnée de l'Eucharistie, dont l'ardent amour pour le Sacrement de l'autel en notre siècle, peut être comparé à celui de Sainte Thérèse.

Le soir, à la métropole, le R. P. *Verbeke* avec une parole ardente et un langage imagé, a chanté les grandeurs de l'Eucharistie devant un auditoire qui dépassait de beaucoup

l'étendue de sa voix cependant formidable. Les chants du salut solennel ont été exécutés par les sociétés chorales des cercles catholiques.

(*A suivre*).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici d'après le *Moniteur de Rome,* la description de la rose d'or que Mgr Sancho Hervaz, nouvellement évêque de Madrid, est chargé de remettre à la reine régnante d'Espagne de la part de Léon XIII :

La rose forme en rameau supportant neuf fleurs, quatorze boutons et environ cent feuilles travaillés en or fin et copiés d'après nature. La rose centrale s'ouvre au milieu et contient le baume du Pérou et le musc que le pontife y dépose d'après le cérémonial d'usage. La branche d'or est fixée dans un vase en vermeil du seizième siècle, ouvrage délicatement ciselé. Deux petits anges en forment les anses; au milieu du vase on voit l'imagine de sainte Christine, de l'autre côté on lit cette inscription :

MARIÆ CHRISTIANÆ
ALPHONSI XIII
HISPANIARUM REGIS MATRI
ROSAM AUREAM
LEO XIII
PONTIFEX MAXIMUS
D. D. D.
ANNO MDCCCLXXXVI

La base du vase est ornée de l'inscription en relief : LEO PAPA XIII. Cette précieuse œuvre d'art, qui ne mesure pas moins de 80 centimètres de hauteur dans son ensemble, est renfermée dans un écrin de bois de noyer, sur lequel on voit incrustées les armes de Léon XIII.

—

Le 22 juin, à midi, l'ambassadeur de Portugal s'est rendu au Vatican pour signer avec le cardinal Jacobini, secrétaire d'État, le concordat réglant la question du patronat de la couronne de Portugal dans les Indes.

—

Le Saint-Père, vivement touché de la pénible situation où les classes pauvres de la population de Venise se trouvent réduites par suite de l'épidémie cholérique, a envoyé à S. Em. le cardinal-patriarche une somme de dix mille francs, pour qu'elle soit distribuée parmi les familles les plus éprouvées par e fléau.

—

Le premier envoyé apostolique nommé à Pékin en vertu de l'arrangement récent conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement de Chine doit quitter Rome en automne, afin d'arriver à Pékin avant l'interruption de la navigation par les glaces. Il aura rang de ministre plénipotentiaire, et sera investi des mêmes fonctions que les nonces dans les pays catholiques.

—

S. Em. le cardinal L. Jacobini, secrétaire d'État, accompagné de M. le chevalier F. Bianchi, a présenté au Souverain Pontife la médaille commémorative de la neuvième année du pontificat, médaille qui est frappée, comme celle des années précédentes, à l'occasion de la fête des princes des Apôtres. Trente de ces médailles en or, et autant en argent, ont été présentées au Saint-Père. La nouvelle médaille est frappée à l'effigie de Sa Sainteté, avec cette inscription sur l'exergue : *Leo XIII. Pont. Max. An. IX.*

Sur le revers, M. le chevalier Bianchi a reproduit la fresque qui, dans la nouvelle abside du Latran, représente Léon XIII encourageant la Commission directrice des travaux. On lit à l'entour cette inscription du P. Tongiorgi S. J. :

CELLAM. MAXIMAM. BASIL. LATER.
AMPLIARI. ORNARIQUE. JUBET
AN. MDCCCLXXXVI

—

En s'emparant du patrimoine de l'Église, l'Italie n'a pu s'empêcher de mettre la main sur le patrimoine des pauvres. Elle a voulu administrer les aumônes et les fondations pieuses et il est inutile d'ajouter qu'elle a agi avec tout le système bureaucratique et ruineux pour ces œuvres. Le patrimoine des œuvres pies s'élevait en 1878 à un total de 1,626,662,963 francs avec une rente brute de 90,859,521 francs. Sur cette rente le gouvernement absorbe 14,484,332 francs d'impôts et la charité civile prélève pour frais d'administration 15,062,455 francs.

En y ajoutant les charges et redevances pour dettes contractées par cette même administration pour la somme de 14,202,510 francs, il ne reste pour les œuvres de bienfaisance qu'une rente nette de 47,110,223 francs, soit un peu plus de la moitié de la rente brute, sans compter que sur ce reliquat même, on prélève trop souvent des subsides arbitraires pour des œuvres tout autre que celles de bienfaisance. Ce qui s'est fait en 1878, nous le voyons encore répété de nos jours : une revision des œuvres pies est absolument nécessaire. Le discours de la Couronne a annoncé cette revision, mais en changeant les règles d'administration on fera bien peu. Autrefois le patrimoine du pauvre appartenait aux Confréries. Chacun y portait gratis son activité et le pauvre ne voyait pas les trois quarts de son bien mangés par les administrateurs et les employés. Les Italiens eux-mêmes ont reconnu un jour quelle est leur façon d'administrer ces biens, aussi en 1881 le député Sanguinetti a pu dire en pleine Chambre que la bienfaisance publique était devenue bel et bien « un vol organisé ».

France.

Le comité français des noces d'or de S. S. Léon XIII a tenu mercredi 23 juin une importante séance, dans laquelle ont été prises des décisions de nature à contribuer de la manière la plus efficace au développement et au succès de l'œuvre.

S. Exc. Mgr di Rende, nonce apostolique à Paris, a bien voulu présider cette séance, à laquelle ont pris part, avec tous les membres du comité, un certain nombre de dames des plus hauts rangs de la société française.

On ne lira pas, croyons-nous, sans intérêt quelques détails sur cette réunion du 23 juin, où l'organisation de l'œuvre a pu faire, avec l'aide de Dieu et sous la bénédiction du vénéré représentant du Saint-Siège, ce pas décisif.

Elle a commencé, comme il convient pour toute délibération chrétienne, par la prière, dite par S. Exc. Mgr di Rende. Puis, M. le vicomte de Damas, président du comité français, a pris la parole. En remerciant le Nonce de la haute marque de bienveillance donnée par Son Excellence aux membres du comité et à leurs efforts, il a fait part à tous d'une « bonne nouvelle » arrivée le matin même de Rome. « Son Em. le cardinal Schiafino, a-t-il dit, a daigné accepter la haute présidence de notre œuvre ; avec un tel encouragement, elle fera des progrès

rapides. » Puis, s'adressant aux dames venues pour apporter leur coopération, l'honorable président s'est attaché à bien préciser ce que l'on attendait surtout de leur bonne volonté :

Ce que nous osons vous demander, a-t-il dit, c'est l'esprit de sacrifice, car, pour obtenir quelque chose d'autrui, il faut ne pas craindre parfois de s'exposer à des refus. Le travail personnel, vous ne le comptez pour rien, et les magnifiques ouvrages qui sortent de vos mains nous sont acquis d'avance. Ce que nous vous demandons de plus difficile, c'est de vous faire solliciteuses, c'est de dire aux autres : Faites, vous aussi, travaillez pour offrir au Pape des produits de votre art, de votre industrie personnelle, qui iront lui dire votre foi, votre amour, qui lui permettront de faire des cadeaux aux églises pauvres, aux missions. Mesdames, vous ferez ainsi bénir le nom du Pape et le vôtre...

La discussion s'est ensuite établie sur le meilleur mode d'organisation et d'action. Il a été reconnu, comme l'avait indiqué d'avance M. le vicomte de Damas, que chaque province, chaque diocèse ayant ses habitudes, ses préférences, « son génie propre » en matière de charité, il convenait de s'en remettre avec confiance, sous ce rapport, à l'initiative et au dévouement éclairé des divers groupes locaux.

Une touchante allocution de Mgr le Nonce a terminé la séance.

— Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu, dans toutes les églises de Paris avec la plus grande solennité. Partout où les dispositions de l'édifice l'ont permis, les processions se sont développées au dehors, principalement à la Madeleine, à Saint-Augustin et à Sainte-Clotilde.

Comme tous les ans, la foule était énorme à la Madeleine, tant à l'intérieur de l'église qu'aux abords du monument. La procession a fait le tour de la colonnade ornée de draperies rouges frangées d'or et de plantes vertes. Pendant toute la cérémonie, l'excellente fanfare des frères de Saint-Nicolas a fait entendre ses mâles accents, remplaçant la musique militaire que la République a dès longtemps éloignée de ces solennités. Le reposoir était édifié au haut des degrés du perron regardant la rue Tronchet. C'est de là qu'a été donnée aux assistants, très recueillis, la bénédiction du Saint-Sacrement. C'était un spectacle véritablement touchant, surtout dans les temps troublés que nous traversons, de voir cette foule si diversement composée s'incliner, s'agenouiller même devant l'hostie traçant dans

l'espace le signe de la Rédemption, au son des tambours battant aux champs.

A Notre-Dame, la grand'messe pontificale a été dite par Mgr Richard, coadjuteur du cardinal Guibert. Deux reposoirs ont été dressés aux deux extrémités de la vaste cathédrale.

Voici les principales églises paroissiales où les processions ont pu sortir : Sainte-Clotilde, Saint-Sulpice, Saint-Augustin, la Madeleine, Saint-Pierre de Montmartre, où le cortège, suivi d'un grand nombre de fidèles, a parcouru le jardin du Calvaire.

Partout où elles ont pu sortir, en province, les processions ont été magnifiques ! On ne signale aucun incident.

Laval. — Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, vient de mourir à l'âge de 53 ans. Il était né à Valenciennes.

La mort de S. G. Mgr Le Hardy du Marais fournit aux feuilles radicales l'occasion de demander la suppression de l'évêché de Laval. Cet évêché, disent-elles, est de création récente ; il n'est pas *concordataire;* il n'y a donc qu'à le rayer d'un trait de plume... Nous avertissions les catholiques, ces jours-ci, que nous entrions dans une ère qui ne pourrait être signalée que par un redoublement de haine et de violence dans la persécution. Voilà un premier indice.

Lyon. — Quand la Fête-Dieu coïncide avec la Nativité de saint Jean, la ville de Lyon, dont la cathédrale appartient à saint Jean-Baptiste, célèbre un jubilé immense.

Le Saint-Sacrement est exposé dès la veille du 24 et reste exposé, jour et nuit jusqu'au 26, au milieu de la foule des pèlerins. On a vu à ce jubilé, qui ne se renouvelle pas une fois par siècle, les pénitents si nombreux qu'il fallait confesser dans les rues.

Jeudi, plus de cent mille pèlerins se pressaient dans la ville, la gare était envahie.

L'adoration nocturne a été faite par plus de douze cents hommes.

On lit dans le *Nouvelliste :*

La cathédrale a reçu une décoration intelligente et sobre qui ne dénature pas la beauté et la pureté de ses lignes.

Sur tous les autels des chapelles sont exposés les grands reliquaires du trésor; aux piliers on a fixé les vingt-trois girandoles de la grande illumination de Noël avec des additions dans deux lignes de l'abside et des transepts.

Au-dessus des girandoles, des cartouches contiennent des figures eucharistiques, l'autel du Très Saint-Sacrement a été transformé en trône de lumières.

Cette illumination au complet comprend deux mille lumières.

Il n'y a pas de trône d'archevêque, par respect pour le Très Saint-Sacrement; mais au fond de l'abside, à la place du siège primatial, est placée cette bannière du Lion qui jouit, de concert avec la grosse cloche et l'horloge de Saint-Jean, d'une si grande popularité.

Près d'elle, autour de l'abside et aux piliers de la grande nef, sont rangées les bannières de Fourvières et des trente-six paroisses de la ville.

Dans chaque travée, entre les piliers flottent des oriflammes longues de six mètres, portant les armes des Papes et des Archevêques qui ont siégé au moment de nos Jubilés, ou pendant nos deux conciles généraux, puis celle de Jean XXII, couronné à Saint-Jean, et celle de Pie VII qui, en 1805, rétablit le culte à la Primatiale.

Tunis. — Dimanche a eu lieu à Carthage une grande cérémonie, présidée par le cardinal Lavigerie au sujet de l'inauguration des salles dites des Croisades, où l'on a exécuté, dans ces derniers temps, de grands travaux de décoration et d'immenses peintures. Le cardinal a béni les énormes bourdons élevés au sommet de l'église Saint-Louis-des-Français. Une foule énorme assistait à cette cérémonie.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment tous ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire fin juin de vouloir bien le renouveler aussitôt que possible afin de n'éprouver aucun retard dans la réception de leur revue.

Ils faciliteront en même temps le travail de notre administration etnous les en remercions d'avance.

Les prix d'abonnement aux *Annales catholiques* sont :

	Un an	Six mois	Trois mois
France, Corse, Algérie	15 fr.	8 fr.	4 fr. 50
Edition papier fort . . .	18	10	6
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse . .	16	9	5
Edition papier fort . . .	22	12	
Union postale universelle	18	10	
Edition papier fort . . .	24	13	
Autres pays	24		
Edition papier fort . . .	36		

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 24 *juin.* — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la Ville de Paris à emprunter 250 millions.

Samedi 26 *juin.* — Le Sénat vote sans débat le crédit de 200.000 francs pour secours aux victimes des tremblements de terre en Algérie.

Il adopte après quelques débats, le crédit pour l'organisation des résidences de Madagascar.

Au cours de la discussion, M. de Freycinet dit que le nombre des résidences sera augmenté s'il est nécessaire. Les nouvelles de Madagascar sont excellentes, le Sénat peut voter le crédit sans crainte. Incidemment, M. de Freycinet rend hommage aux missionnaires dont le concours est très utile.

Le projet est adopté.

M. Morellet dépose une proposition supprimant le scrutin secret.

Le Sénat reprend la discussion du projet d'emprunt de la Ville de Paris.

M. Bozerian dit que la commission accepte de voter 110 millions pour les travaux publics, mais que l'emploi en sera fait conformément à des tableaux soumis à l'approbation du Parlement.

M. de Gavardie combat l'article premier et termine en déclarant qu'il ne votera pas un centime pour un pareil emprunt.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, énumère les travaux indispensables auxquels l'emprunt doit faire face.

Il expose les garanties du contrôle établi par la loi.

M. Buffet conteste les affirmations du ministre.

M. Tirard réplique, disant qu'il faut que les ressources soient assurées pour permettre de commencer les travaux.

L'article est adopté par 183 voix contre 74.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat prononce l'urgence sur le projet de surtaxe des sucres.

Lundi 28 *juin.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à autoriser la Ville de Paris à emprunter 250 millions et à s'imposer extraordinairement.

Mardi 29 *juin.* — Suite de la même discussion. Le projet est adopté par 179 voix contre 81.

Chambre des députés.

Jeudi 24 *juin.* — Suite de la discussion des propositions relatives au régime des sucres.

L'ensemble de la loi est voté par 374 voix contre 149.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Beauquier, ayant pour objet l'abrogation du décret de 1858, qui rétablissait la noblesse et la suppression de l'article 239 du Code pénal, protégeant la propriété des titres nobiliaires.

La commission d'initiative conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. Léon Maurice, rapporteur, répond que les titres nobiliaires n'étant plus accompagnés d'aucun privilège ne peuvent blesser aucune susceptibilité ; ils impliquent si peu de distinctions de castes que des députés portant des titres se rencontrent indifféremment dans toutes les parties de la Chambre; il y a, d'ailleurs, des noms qui rappellent les souvenirs les plus glorieux de notre histoire.

M. le comte de Douville-Maillefeu. — La Chambre fera bien d'adopter la proposition en déclarant qu'il n'y a plus de maîtres ni d'esclaves, mais rien que des hommes libres. (Très bien ! à gauche.)

Les conclusions de la commission d'initiative tendant à la non prise en considération sont mises aux voix.

Après une première épreuve douteuse le scrutin public à la tribune est demandé.

Il y est procédé.

M. le Président annonce que le *quorum* n'ayant pas été atteint, le scrutin est nul.

Il sera procédé à un second tour de scrutin au début de la prochaine séance qui aura lieu samedi.

Samedi 26 *juin*. — La Chambre repousse au second tour de scrutin par 242 voix contre 216 la proposition Beauquier tendant à supprimer les titres nobiliaires.

M. Demole dépose le projet de loi suivant :

« Projet de loi sur l'affichage et l'exposition publique des écrits séditieux.

« Art. 1er. — L'affichage ou l'exposition publique d'écrits séditieux sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 fr. ou de l'une des deux peines seulement. (Bruits à droite.)

« Art. 2. — Les délits prévus par la présente loi seront déférés à la Cour d'assises. »

Là-dessus grand brouhaha. On applaudit à gauche. Et la droite applaudit aussi avec un enthousiasme ironique.

Le gouvernement demande l'urgence. M. Cunéo d'Ornano la combat. Mais M. de Cassagnac se déclare, au contraire, pour, et il dit :

Ce que je demande au ministère, en mon nom, et je crois, au nom

de tous mes amis, c'est qu'il n'y ait plus d'hypocrisie entre nous. (Applaudissements à droite.)

Si vous craignez que l'opinion publique ne vous échappe, que la France, lassée, écœurée de toutes les misères qu'elle supporte, de toutes les hontes qu'elle a bues... (Exclamations à gauche.)

Voix nombreuses. — A l'ordre! à l'ordre!

M. le Président. — M. de Cassagnac n'a pas mis de date à sa phrase! (Triple salve d'applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — C'est vrai, je n'ai pas indiqué de date. Cette date, c'est vous qui l'avez écrite le jour où vous avez voté la loi de proscription.

Je reprends : si vous redoutez que la France vous échappe, qu'elle abandonne votre république qui n'a été pour elle qu'une duperie de liberté, qu'une duperie de prospérité... Je n'irai pas plus loin. (On rit.) Devinez le reste, si vous voulez.

Si vous redoutez cela, vous avez raison. Car chasser les princes, puisque vous en avez peur, les mettre de l'autre côté de la frontière, ce n'est pas assez : il reste leurs amis, leurs partisans, leurs serviteurs (applaudissements à droite), qui feront la besogne pour eux! (Bruit à gauche).

Alors vous avez cru sérieusement qu'il suffisait de faire une petite loi par laquelle deux hommes et deux jeunes gens étaient chassés du territoire et que ce serait fini entre vous et nous? Et maintenant vous vous apercevez que, les princes partis vous avez donné à la situation une accentuation, une netteté qui n'existait pas jusqu'alors.

Vous n'aviez pas compris que, au lieu de princes qui s'énervaient et s'efféminaient en France dans la douce et légitime jouissance de la vie de famille et de la vie de patrie, vous vous trouveriez en présence d'hommes à qui, en les arrachant à leur droit, vous traciez leur devoir.

Vous n'avez pas compris que, en les donnant à l'exil, vous leur rendiez la liberté, et qu'ils diraient alors ce qu'ils étaient obligés de dire : l'un qu'il serait à la hauteur de ses devoirs; l'autre, qu'à l'heure décisive il serait prêt. (Interruptions.)

Après la proscription des princes, vous voilà à l'interdiction de l'affichage et à des menaces directes contre la liberté de la presse, (Très bien! très bien! à droite.)

Sous les subtilités embarrassées, je dirai même ridicules, du projet de loi (bruit), on voit la menace contre toute espèce de liberté pouvant encore exister sous la république. (Très bien! très bien! à droite.)

On parle dans ce projet d'exposition d'idées, de pensées, d'écrits. En fait d'exposition, nous connaissons celle des tableaux, celle des chiens. En matière d'exposition d'idées, je n'en connais qu'une, la

voix de la presse; c'est donc la presse que vous voulez frapper. (Très bien! très bien! à droite.)

Je vous demande d'avoir au moins la franchise de la terreur qui vous affole (exclamations à gauche; applaudissements à droite), et de venir dire ici que, quand la parole impériale et royale a retenti, vous tremblez sur vos bancs de ministres (applaudissements à droite), vous avez peur pour la république, et que vous n'avez plus qu'un moyen de sortir de l'aventure dans laquelle vous vous êtes follement lancés, c'est de mettre un bâillon sur la bouche de vos adversaires. (Très bien! très bien! à droite. — Bruit.)

La mesure que vous proposez est absolument inutile; elle ne nous arrêtera en rien; mais je tiens à ce que vous la fassiez voter le plus tôt possible, pour qu'il soit bien établi devant l'opinion que vous n'avez plus l'ombre de confiance dans votre gouvernement, qu'il s'écroule pour faire place à un autre que la France espère et attend. (Applaudissements à droite. — Bruit.)

C'est M. Clémenceau qui a répondu :

Quand de telles questions sont posées, a dit l'orateur, elles doivent être résolues dans le plus bref délai possible; mais, d'autre part, « il faut que la Chambre s'assure, tout en donnant au gouvernement les armes qu'il croit devoir demander, que nous sommes en mesure de ne rien entreprendre contre la liberté des citoyens »; il ne faut pas qu'elle laisse croire qu'elle est affolée et « qu'une feuille de papier, signée on ne sait où, soit en France, soit en Angleterre, soit peut-être au milieu de la Manche », a le don de l'émouvoir.

Je n'admets pas que les princes, parce qu'ils sont expulsés, puissent impunément violer les lois de notre pays. Mais si vous vous laissiez entraîner plus loin et si vous nous apportiez une formule qui pourrait permettre à un ministère, dans l'avenir, d'empiéter sur la liberté des citoyens, je me verrais dans l'obligation, quant à moi, de la repousser, parce que, le jour où nous avons voté l'expulsion, nous avons entendu maintenir les citoyens dans la plénitude de leurs droits, parce que nous voulons que la liberté soit l'honneur de la république, liberté dont ces messieurs peuvent user, abuser même, ce qui fait notre force. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je vous avoue que je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'on affichât sur les murs le manifeste du comte de Paris, et s'il vous faut mon obole pour cette dépense, je souscris volontiers. (On rit.)

Vous disiez, en effet, aux dernières élections, que vous représentiez la conservation politique et sociale; aujourd'hui, vous ne pouvez plus vous présenter ainsi. Il faut que vous proposiez aux paysans de France de faire une révolution, de renverser le gouvernement établi et d'aller chercher le roi en Angleterre. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

Aujourd'hui les masques sont tombés, les voiles sont déchirés,

il n'y a plus que deux partis en présence : l'un qui veut la consolidation de l'ordre républicain établi, l'autre qui veut la révolution politique. (Très bien! très bien! au centre et à gauche.)

Vous annoncez que vous allez faire une révolution, vous le dites à la tribune, dans les journaux, votre chef le dit à son tour. Eh bien! n'en parlons plus, et faites-la! (Vifs applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

Le jour où vous auriez la fantaisie téméraire de passer des paroles aux actes, les lois sont là, il nous suffirait de vous les appliquer. (Applaudissements. — Bruit.)

M. Paul de Cassagnac. — Nous le savons et nous le ferons quand même. (Bruit à gauche.)

M. Clémenceau. — Voilà une parole qui vous engage.

M. le Président. — Ne prenez pas d'engagements à la tribune. (On rit.)

M. Clémenceau. — Mais permettez-moi de vous adresser ce mot célèbre : Tirez les premiers ! (Nouveaux rires.)

En attendant ce jour bien éloigné (interruptions), — les plus jeunes d'entre nous mourront sans l'avoir vu, — nous nous plaçons sur le terrain de la lutte légale, et nous vous disons : Usez de toutes les armes que la république vous a généreusement accordées au nom de la liberté et du droit des citoyens; parlez! écrivez! discutez! menacez! injuriez! faites tout ce que les lois permettent; nous vous écouterons avec le calme, avec le sang-froid d'hommes qui sont sûrs d'aujourd'hui et de demain. (Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

M. Demole a ajouté quelques mots insignifiants. Et l'urgence a été votée à l'unanimité.

Lundi 28 *juin*. — Reprise de la discussion sur les céréales.

Mardi 29 *juin*. — L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de M. Delattre sur l'organisation et le fonctionnement de la justice dans le département de la Seine.

Vote de l'ordre du jour pur et simple.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le départ des Bonaparte. — Une loi d'affolement. — Le Comte de Paris à Tunbridge-Wells. — Anniversaire de Hoche. — Étranger.

1er juillet 1886.

Le prince Victor Napoléon a quitté Paris le mercredi soir, 23 juin, à 6 heures 20, par le train de Bruxelles.

Dès trois heures, la rue de Monceaux, où habite le prince, était occupée par une force policière très imposante.

Les amis du prince sont venus en grand nombre s'inscrire et lui exprimer leurs hommages.

Le prince a quitté son appartement à 5 h. 1/2. Il a adressé à ses amis une allocution qui a le caractère d'un manifeste.

Il a été accompagné jusqu'à la frontière belge par MM. le duc de Padoue, de Lavalette, Chevreau, Haussmann, Jolibois et son secrétaire particulier, M. Blanc.

Voici le texte du discours du prince Victor :

Messieurs,

Je vous remercie de vos témoignages de sympathie. Vous n'attendez pas de moi de vaines protestations contre la mesure qui me frappe.

Le régime actuel est condamné à proscrire par son impuissance à gouverner.

Je ne me plains ni ne m'étonne. Je sais même gré à la République d'avoir assez différé ses violences pour que j'aie pu servir comme soldat dans les rangs de l'armée française.

L'exil n'ébranlera pas ma foi dans notre cause ; il ne m'empêchera pas d'y dévouer ma vie.

Malgré l'éloignement, malgré toutes les injustices et toutes les amertumes, je resterai fidèle aux principes de l'Empire, tels que les ont conçus Napoléon Ier et Napoléon III, tels que les eût appliqués le Prince dont vous avez avec moi admiré l'héroïsme, et dont je pleure la mort.

Ces principes sont les vôtres ; ils ont été consacrés par les votes populaires. Aujourd'hui, comme au commencement du siècle, ils signifient : souveraineté de la nation, stabilité et fermeté du pouvoir, égalité des droits, respect aux croyances religieuses, paix entre les citoyens, démocratie organisée.

Ayons bon courage, messieurs. Le peuple a déjà montré, par d'éclatants exemples, que les décisions des assemblées et les lois de bannissement ne l'arrêtent pas lorsqu'il est résolu à faire prévaloir sa volonté.

Je compte sur lui pour me rouvrir les portes de la France. Vienne l'heure des grandes crises, Dieu aidant, je ne faillirai pas aux devoirs que me tracera le patriotisme et que m'impose mon nom.

Au revoir, messieurs !

C'est ferme. C'est précis. Il n'y a pas de récriminations vaines. Le programme est celui des Napoléons. On sait ce que nous en pensons et ce n'est pas le lieu de le critiquer ici.

—

Le prince Jérôme est parti le même jour à 9 h. 30 à destina-

tion de Prangins. Une centaine de personnes environ, contenues par un grand nombre de sergents de ville, l'attendaient à la gare dans la grande salle des Pas-Perdus. Le prince est arrivé vers 9 heures, accompagné du baron Brunet et de quelques-uns de ses amis. A son entrée dans la salle, quelques cris de : Vive Jérôme! Vive Napoléon! Vive l'Empereur! se sont fait entendre, mais ils furent bientôt couverts par un immense cri de : « Vive la République! » poussé par des voyageurs et un petit nombre de curieux.

Une bousculade se produisit alors, M. Brocheton, officier de paix, aidé de quelques agents, parvint d'ailleurs facilement à rétablir l'ordre.

Le prince Jérôme, se retournant au moment de franchir la porte communiquant sur le quai, prononça ces quelques mots : « Soyez calmes, mes amis; ne criez pas. »

Quelques personnes privilégiées furent seules autorisées à l'accompagner sur le quai.

—

Le projet de loi tendant à créer un nouveau délit, le délit de la manifestation, par laquelle un prétendant s'adresserait à la France, n'était pas encore déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre, que le préfet de l'Orne adressait aux sous-préfets et aux maires, dans la soirée du 25 juin, la dépêche suivante :

« Je vous invite, au cas où les manifestes du comte de Paris ou du prince Victor seraient affichés, à faire enlever ces placards partout où ils seraient apposés. »

D'autre part, on télégraphie de Marseille à une feuille républicaine du soir, que « des placards contenant le manifeste du comte de Paris, affichés sur divers points de la ville, ont été enlevés par les agents de police ».

Il est évident que, dans l'Orne, comme à Marseille, les préfets n'ont fait qu'exécuter les instructions du ministre de l'Intérieur, qui a ainsi donné l'exemple de la violation de la loi de 1881 proclamant la liberté de l'affichage.

—

En somme, on peut le voir par toutes ces mesures, *la République a peur*, comme l'a dit Monsieur le Comte de Paris dans sa protestation si claire et si résolue.

Certains républicains — car il est des exceptions de plus en plus nombreuses — tirent de la protestation même de l'exilé la

preuve qu'il fallait l'exiler. C'est l'histoire de l'assassin qui dit. Mon président, la preuve que j'ai eu raison de le frapper, c'est qu'il s'est défendu.

Nous tirerons, nous, des ordres que le Gouvernement prend, à l'encontre de tout droit, pour faire arracher les affiches de la Protestation, la preuve bien autrement logique de l'état d'affolement dans lequel les met le succès de cette réplique.

La République a peur : le mot est encore plus juste aujourd'hui qu'hier. Pour exiler le Comte de Paris, le Gouvernement avait pensé qu'il lui fallait une loi. Cette fois, c'est autre chose: l'arbitraire lui suffit; le Comte de Paris les gênait, ils l'expulsent. La loi les gêne, ils expulsent la loi.

En dépit de toutes ces mesures, la voix de l'exilé se fait entendre. Tout ce qu'on fait pour l'étouffer la rend plus éclatante, comme la vapeur qui devient d'autant stridente qu'on l'étrangle davantage.

Il est si simple, d'ailleurs, à tout citoyen, d'afficher derrière le carreau de sa fenêtre la protestation : « Cet asile est sacré, nul ne peut l'y poursuivre », à moins de violation de domicile.

Mais les persécuteurs ne pensent pas à tout. Dieu merci, et la pensée est incompressible. On ne peut forcer les gens à penser avec le cerveau d'autrui.

Monsieur le Comte de Paris et son fils Monsieur le duc d'Orléans, accompagnés de MM. de Chabaud-Latour, Saint-Marc Girardin, Dupuy, Froment, précepteur du duc d'Orléans, et du secrétaire de la Compagnie du South-Eastern, sont arrivés à Tunbridge-Wells.

La gare était décorée de drapeaux et de fleurs. Une foule immense, évaluée à cinq ou six mille personnes, se pressait aux alentours et a poussé des hourrahs enthousiastes en apercevant Monsieur le Comte de Paris.

M. Brawell, second commissaire de Tunbridge-Wells, a souhaité la bienvenue au prince exilé, en termes respectueux, que la foule soulignait à chaque instant par ses acclamations.

Monsieur le Comte de Paris a répondu en anglais :

Monsieur le maire,

Je vous remercie, ainsi que le conseil municipal et les habitants de Tunbridge-Wells de vos souhaits de bienvenue.

J'ai déjà reçu l'hospitalité de l'Angleterre et je garde un cher souvenir de ce pays, où s'est écoulée mon enfance.

Les jours d'exil de ma famille ont toujours été des jours de malheur pour la France.

Je viens chercher ici le repos et le recueillement qui me sont nécessaires pour travailler au relèvement de ma patrie.

Des hourrahs répétés ont accueilli la réponse de Monsieur le Comte de Paris, qui s'est ensuite entretenu avec les membres de la municipalité de Tunbridge-Wells. Une dame âgée qui fut honorée de l'amitié de la reine Amélie lui a offert un bouquet magnifique.

Lorsque la voiture du prince s'est dirigée vers Calverley-Hotel, la foule l'a entourée et des acclamations frénétiques ont retenti de toutes parts.

Toutes les rues de Tunbridge-Wells étaient pavoisées, et le prince a été profondément ému de ces témoignages qui adoucissent un peu pour lui l'amertune de l'exil.

Le prince de Galles s'est rendu dans la journée à Calverley-Hotel et a exprimé avec chaleur au chef de la Maison de France la sympathie de toute la famille royale et de tout le peuple anglais.

La reine a adressé à Monsieur le Comte de Paris une lettre fort gracieuse de bienvenue.

—

M. Huon de Penanster, conservateur catholique et de Sal, radical, ont été élus sénateurs l'un dans les Côtes-du-Nord, l'autre dans la Creuse.

—

L'anniversaire de Hoche a été célébré à Versailles dimanche. A l'inévitable banquet qui a eu lieu, il a fallu entendre onze orateurs.

Premier orateur : M. Michelin. L'ancien président du conseil municipal de Paris fait tout d'abord l'éloge de la ville de Versailles, qui est devenue républicaine; il affirme que la république est définitivement fondée et que rien ne prévaudra contre elle.

Ce n'est pas seulement Hoche que nous devons fêter ici, dit-il, c'est la Révolution tout entière, ce sont les glorieux héros de 89, de 92, de 93, qui *peut-être ont eu leurs faiblesses*, mais qui ont formé un ensemble *merveilleux*.

La réaction, M. Michelin la méprise...

Je sais bien, dit-il, que l'on répand dans les campagnes des portraits du comte de Paris et de son fils... Ils ont fait acte de préten-

dant... Nous les avons expulsés; ils reviendront, écrivent-ils? Qu'ils prennent garde!... Nous ne serions pas embarrassés pour leur faire subir ici le sort de leur aïeul; nous avons toujours la *guillotine.*

Tel est l'article 1er du nouveau programme du gouvernement.

Les députés de Seine-et-Oise et les convives applaudissent chaleureusement cette déclaration de M. Michelin, qui, satisfait de lui-même, cède la parole au sémillant M. Vergoin.

Mme Maria Deraismes fait ensuite un parallèle entre les généraux de l'ancien régime et les généraux de la république. Elle n'a aucune estime pour les premiers et les peint sous de si noires couleurs qu'une citoyenne s'écrie :

— C'étaient des vilains!... c'étaient des vilains!

Elle répète son mot avec force, elle est acclamée.

Mme Deraismes continue ainsi : « Les rois ont basé leur grandeur sur l'abaissement d'autrui... » Quelle belle taille on aurait, — huché sur un abaissement! Et quel bon goût : « Les Bourbons, les Valois, les d'Orléans. Oh! mettez-les dans le même panier. »

Huit orateurs continuent sur le même ton.

—

La *République française* rend compte d'une fête donnée dimanche à la salle Rivoli en commémoration de Victor Hugo et de Garibaldi, sous la présidence du citoyen-comte de Douville-Maillefeu. L'organe opportuniste constate qu'il y avait bien en tout cinquante personnes, devant lesquelles le président a expliqué le but de la commémoration et maudit « le chancre papal » contre lequel, dit-il, Victor Hugo et Garibaldi ont tant lutté. »

Puis on a entendu l'ex-général Bordone, qui a hurlé sur le même ton que le citoyen-comte de Douville, et d'autres conférenciers « plus ou moins prolixes » qui, dit la *République française*, ont continué d'écraser le Pape et l'Église. »

Mais le principal intérêt de la séance a été dans l'apparition de malheureuses petites filles, amenées là par une maîtresse pour représenter le pensionnat anticlérical de Montreuil. La *République française* décrit leur costume :

Bas rouges, robe noire, chapeau de paille garni d'un ruban rouge et, en sautoir, des écharpes aux couleurs françaises et italiennes... Elles viennent se placer sur des chaises réservées au premier rang; M. de Douville applaudit frénétiquement et monte au fauteuil pour ouvrir la séance... La *Lyre garibaldienne,* placée dans la galerie

supérieure, joue un air de fanfare où les cuivres prennent des résonnances tonitruantes ; pendant cette exécution, nous demandons à une des jeunes filles à quelle société elle appartient :

— Nous sommes, *répond-elle avec une certaine fierté*, le pensionnat laïque et anticlérical de Montreuil. *Voilà notre drapeau.* — Et elle nous montre un fanion aux trois couleurs, que porte une gamine de dix ans...

Mais ce n'est pas tout de voir cette jeunesse anticléricale. Il faut l'entendre :

M. de Douville annonce que « les demoiselles du pensionnat anticlérical vont *nous* chanter quelque chose ». Et, en effet, tout d'abord. une fillette très mignonne se lève et lit un papier où elle fait appel à la fraternité des peuples, *recommande qu'on fuie les églises* et *appelle de tous ses vœux la séparation de l'Église et de l'État !...* Ce sera le signal de la fraternité générale. Après quoi, tout le pensionnat guidé par une sous-maîtresse, entonne à l'improviste, sans accompagnement, une longue complainte qui est intitulée l'*Alsacienne* ; cela se chante sur les airs de la *Marche des bataillons scolaires* et de la *Marseillaise.* »

Intermède :

M. Morin, ancien conseiller municipal, vient ensuite tracer un parallèle entre les deux grands hommes dont on célèbre en ce jour la commémoration : il anathématise violemment le Pape, ce « marchand de prières, que l'union franco-italienne chassera quelque jour de sa prétendue prison. »

Finalement la *République française* déclare que MM. Achard, Montau, et de Susini songent à se retirer « visiblement stupéfiés par les exercices vocaux du pensionnat laïque. » Il y avait de quoi, car imagine-t-on ce que deviendront des donzelles qu'à dix ou douze ans on entraîne dans des réunions pareilles pour leur faire débiter d'une voix enfantine des horreurs et les pires blasphèmes !

—

La dissolution du Parlement anglais vient d'être prononcée. C'est le onzième qui a siégé à Westminster depuis l'avénement de la reine Victoria au trône. Nommé aux élections générales de novembre dernier, il s'était réuni pour la première fois le 12 janvier 1886. La dernière session n'a donc duré que quelques mois, mais la question irlandaise, qui a fait tous les frais des débats, a donné à cette session une importance extraordinaire.

Avant les dernières élections générales, ou plutôt avant l'adoption du bill modifiant la répartition des circonscriptions

électorales, la Chambre des communes ne se composait que de 652 membres, tandis que maintenant elle en compte 670. En 1874, alors que le parti tory était au pouvoir, le Parlement comprenait 351 conservateurs, 259 libéraux et 42 parnellistes. En 1880, après le renversement du cabinet tory, il y avait à la Chambre 237 conservateurs, 354 libéraux et 61 parnellistes.

Les dernières élections générales n'ont guère modifié la composition du Parlement. Le parti nationaliste a seul gagné du terrain. En décembre, il y avait à Westminster 249 conservateurs, 335 libéraux et 86 parnellistes.

L'Angleterre, d'après la nouvelle loi électorale, élit 465 députés, le Pays de Galles, 30, l'Écosse 72 et l'Irlande 103.

Sur les 161 bourgs des trois royaumes, il y en a 24 qui nomment 2 députés par circonscription : les autres n'en élisent qu'un seul. Il y a aussi trois universités sur six qui jouissent du privilège d'élire deux députés.

Parmi les grandes villes qui envoient plus de deux députés au Parlement, les circonscriptions de la métropole en nomment 62 ; celles de Liverpool, 9 ; celles de Birmingham, Glascow et Tower-Hamlets, 7 ; celles de Manchester, 6 ; celles de Leeds et Sheffield, 5 ; celles de Bristol, Islington, Lambeth, St-Pancras, Edimbourg, Belfast et Dublin, 4 ; enfin, celles de Bradford, Kingston-upon-Hul, Nottingham, Salford, Southwark, Wolverhampton, Hackney, Cumberwell et Finsburg, 3.

En Angleterre, en Ecosse et dans le Pays de Galles, les « unionistes » occupent 165 sièges. Jusqu'à présent aucun candidat « gladstonien » n'a posé sa candidature pour combattre leur réélection. D'autre part, les partisans de M. Gladstone ne se verront pas disputer les 70 sièges qui leur sont à présent acquis en Angleterre et en Ecosse.

Si on ajoute à ces 70 sièges les 75 que les parnellistes sont certains de conserver sans lutte en Irlande, le premier ministre peut dès maintenant compter sur 150 députés favorables à son projet de *home rule*. La Chambre des communes se composant comme nous l'avons dit plus haut, de 670 députés, M. Gladstone, pour avoir une majorité de quelques voix au futur Parlement, devra gagner environ 190 sièges aux prochaines élections. La chose paraît impossible à première vue, les candidats *home rulers* ayant à lutter, dans la plupart des circonscriptions, contre la coalition des conservateurs, des libéraux modérés et des radicaux ; mais on ne doit pas perdre de vue que la nou-

velle loi électorale a accordé le droit de suffrage à des milliers d'ouvriers, et que ceux-ci, en général, approuvent la politique irlandaise du premier ministre.

—

De toutes les parties de l'Irlande catholique il arrive à M. Gladstone des adresses de félicitations et de reconnaissance pour ses déclarations en faveur de l'indépendance de l'Irlande. L'autre jour, Mgr Mac Evilly, archevêque de Tuam, lui adressait publiquement son témoignage et celui de son clergé. Nous donnons aujourd'hui celui de l'évêque et du clergé de Cloyne :

Les prêtres du diocèse de Cloyne, réunis en conférence, m'ont autorisé à vous dire qu'ils approuvent pleinement les principes de la grande mesure que vous avez présentée récemment, et que vous avez si fortement et si éloquemment défendue, en vue d'une solution finale, sur une base durable et équitable, de cette autonomie que l'Irlande réclame depuis si longtemps. Ils m'ont autorisé, en outre, à vous transmettre l'expression de leur chaude reconnaissance pour la générosité, le dévouement et l'abnégation avec lesquels, en dépit de la scission des partis et de l'opposition qu'une telle mesure ne pouvait manquer de provoquer, vous avez risqué votre poste de ministre en travaillant à rendre justice à un pays malheureux et longtemps opprimé.

Ce qui augmente notre gratitude et celle de notre peuple, c'est que vous êtes le premier ministre anglais qui, pendant ces quatre-vingts dernières et désastreuses années, ait osé agir à notre égard conformément au principe : « Sois juste et ne crains point. »

Je prie Dieu ardemment qu'il vous donne d'achever votre grande œuvre et de couronner votre glorieuse carrière par la reconstruction, sur une base équitable acceptée par les deux pays, de l'union actuelle qui, jusqu'ici, n'a été pour nous qu'une source de misère et de décadence nationale, et pour vous de difficultés et d'embarras.

Mgr l'évêque d'Ardagh et son clergé ont signé l'adresse suivante :

L'évêque et le clergé d'Ardagh, considérant comme leur devoir d'unir leurs voix à celles du clergé des autres parties de l'Irlande et d'exprimer leur reconnaissance pour les efforts déployés par M. Gladstone, en vue de régler la question irlandaise d'une façon satisfaisante et durable, sont convaincus que les mesures proposées par le premier ministre, si elles sont adoptées par le Parlement, tendront considérablement à consolider l'Empire, à diminuer les haines politiques et de parti, et à favoriser la prospérité et le progrès de l'Irlande.

—

Le deuil officiel de la Bavière est terminé, et ce royaume,

sur qui le joug maçonnique a si durement pesé, entre, lui aussi, dans une ère nouvelle, ère de soulagement et de liberté.

L'établissement de la régence confié au prince Luitpold, oncle du roi défunt, est maintenant un fait accompli, ratifié par la Chambre des députés, comme il l'avait été par la Chambre des Seigneurs.

—

M. de Bismark, dans sa sollicitude pour l'armée allemande avait l'intention d'élever la solde des officiers et comptait pour y arriver sur une augmentation du chiffre de l'impôt qui pèse sur l'alcool. Le Reichstag, après une courte discussion, vient de repousser le projet de surtaxe. Le parti conservateur, qui est en même temps le parti des gros distillateurs d'eau-de-vie de grains, n'a pas voulu accueillir un projet qui, sans atteindre directement la production, menaçait cependant de faire baisser la vente du produit. Il ne faudrait pas croire que M. de Bismark renoncera à l'exécution de son projet. Le Reichstag lui a refusé des subsides : il saura bien les trouver autre part. S'il n'avait pas eu la certitude de le faire, il aurait su imposer sa volonté au Parlement.

PETITE CHRONIQUE

Depuis l'expulsion de M. le comte de Paris, les démissions se multiplient dans la diplomatie et le conseil d'État. M. Foucher de Careil renonce à l'ambassade de Vienne et M. René Lavallée, attaché au ministère des affaires étrangères et M. le comte de Pourtalès, secrétaire d'ambassade à Londres, rentrent également dans la vie privée. MM. Gomel, Hély d'Oissel et Salverte quittent le conseil d'État. On annonce aujourd'hui que M. de Lasteyrie, trésorier général, vient également d'envoyer sa démission à M. le ministre des finances.

— Mgr le duc de Nemours, accompagné du comte de Riancey, est parti pour la Belgique.

Mme la princesse Blanche d'Orléans, dont la santé est assez atteinte en ce moment, n'a pas pu partir avec Mgr le duc de Nemours. Dans quelques jours, on espère qu'elle sera en état d'aller rejoindre son père en Belgique.

— Mme la duchesse d'Alençon et ses enfants, le prince Emmanuel et la princesse Louise d'Orléans, ont quitté la France, se rendant en Autriche par l'express d'Orient.

Mgr le duc d'Alençon, après avoir accompagné sa famille à la gare

de l'Est, est ensuite parti pour Douvres, d'où il se rendra en A utriche.

— La Société de secours aux blessés est dirigée par un conseil dont le bureau se composait de M. le duc de Nemours, président; du général Cambriels et du docteur Riant, vice-président ; de M. le comte de Beaufort, secrétaire général ; de M. Elissen et comte de Rességuier, secrétaire; de M. Biollay, trésorier.

Jeudi, le duc de Nemours a convoqué les membres du bureau et leur a annoncé qu'en présence des lois de proscription qui frappent sa famille il avait résolu de ne pas conserver sa résidence habituelle en France et donnait sa démission de président de la Société.

Le duc de Nemours sera probablement remplacé par M. le maréchal de Mac-Mahon.

— Un dissentiment s'étant produit entre M. le général Saussier, gouverneur de Paris, et M. le général Boulanger, ministre de la guerre, au sujet de la composition et des attributions de l'état-major de la place de Paris, le général Saussier écrivit à ce propos une lettre à un de nos confrères. Cette lettre n'ayant pas été soumise à l'approbation préalable du ministre, celui-ci adressa à ce sujet à M. le gouverneur de Paris une « lettre de blâme » qui doit être insérée dans son dossier.

On croyait que l'affaire en resterait là, mais on annonce aujourd'hui que M. le général Saussier, à la suite du blâme qui lui a été infligé par le ministre de la guerre, a donné sa démission de gouverneur de Paris. Il serait remplacé par le général Bréard, signataire du traité du Bardo en 1881.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il n'est pas indifférent, quand on possède une valeur, d'examiner sa situation au double point de vue de son amortissement, de son remboursement et de son prix de bourse.

Nous avons un certain nombre de valeurs, excellentes du reste, que les acheteurs n'hésitent pas à payer à des prix supérieurs à ceux du remboursement. Un grand nombre de ces gens n'y pensent pas ou l'ignorent. Voici la liste de quelques-unes :

NOM DE LA VALEUR	Intérêts	Remboursement	Cours actuel	Perte.
Obligations du Trésor	20	500	520	20
Bons de liquidation, Départ . . .	25	500	538	38
— Paris	25	500	530	30
Ville de Paris 1855-60.	15	500	528	28
— 1865	20	500	529	29
— 1875	20	500	519	19
— 1876	20	500	518	18
Département Seine.	9	225	265	40

Crédit foncier, obl. 4 0/0	20	500	521	21
— emprunt 1863. . .	20	500	520	20
— — 1875. . .	20	500	521	21
Compagnie des Eaux, obl. 5 0/0. .	25	500	522	22
— du Gaz, obl. 5 0/0. . .	25	500	529	29
— centrale Gaz	25	500	525	25
Omnibus, obl.	25	500	526	26
Messageries maritimes, oblig. . .	25	500	530	30
Transatlantiques.	25	500	508	8
Suez, obl.	25	500	587	87
— bons de coupons.	3	85	97	7

Nous devons en avoir oublié.

Ainsi, voilà toute une série de titres qui subissent une perte quand ils ont le malheur de sortir à un tirage en dehors des quelques privilégiés ayant des lots.

Après chacun de ces tirages, on voit à la Bourse des gens qui ont la naïveté de vendre leur titre sorti, croyant qu'ils le repasseront à un autre, ressemblant à cet individu qui a reçu une pièce fausse ou n'ayant pas cours, et qui use toute sa finesse pour s'en débarrasser auprès de ses fournisseurs.

Mais ce vendeur, quelques jours après, reçoit une lettre dans laquelle on lui apprend, ce qu'il ne sait que trop, que son titre étant sorti au tirage, il ait à le reprendre contre un autre titre régulier à fournir, et il faut qu'il s'exécute.

D'autres, plus honnêtes, se contentent de maugréer contre leur mauvais sort et se demandent comment ils ont été assez imprudents pour avoir en portefeuille des titres aussi dangereux.

Tous ces titres font prime parce que, rapportant la plupart 5 0/0 et le taux de capitulation étant descendu à 4 0/0 et au-dessous, on les recherche comme placement, sans trop s'inquiéter qu'on perdra au remboursement. Le sait-on, seulement? Probablement non.

Nous vous signalons cette anomalie, comme c'est notre devoir, et nous vous engageons à ne pas rester dans des titres qui vous feraient perdre au remboursement. Il y a encore beaucoup de valeurs aussi bonnes et qui échappent à ce danger.

Pour ne prendre qu'un exemple : Dans une affaire, tous les titres se valent, en ce sens qu'ils ont tous les mêmes garanties, c'est-à-dire l'affaire elle-même. Dans le Crédit foncier, toutes les obligations se valent au point de vue de la solidité, elles diffèrent au point de vue des revenus ; nous en avons la preuve plus haut, puisque certaines de ces obligations sont au-dessus du pair. Pourquoi garder celles-là et pourquoi ne pas en acheter d'autres. On doit toujours préférer celles qui sont les plus basses ; ce sont les obligations non libérées 1880 et 1885 ; ce sont celles-là qu'il faut acheter et profiter de leurs bas cours. Il en est de même pour les obligations de nos grandes lignes de chemins de fer, achetez celles qui sont le plus bas.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

REMÈDES AU SOCIALISME

La *Civiltà cattolica* signalait naguère, dans un article que nous avons résumé, les causes de l'extension terrible que prend le socialisme en Italie. Nous trouvons aujourd'hui dans la même revue une étude sérieuse des remèdes les plus propres à conjurer le fléau.

L'auteur de l'article que nous avons sous les yeux, commence par rappeler les paroles du prince Balthasar Odescalchi qui parlait ainsi, à la Chambre de Montecitorio, en mars 1885 :

L'honorable Zuzzati, dans une discussion récente prétendait attendre une parole qui aurait vivifié l'humanité et lui aurait ouvert l'avenir; il ajoutait qu'on ne pouvait espérer la régénération des peuples des questions économiques, mais plutôt des questions morales. Je ne sais ni d'où, ni de qui il attendait cette parole. Je sais par contre que les questions économiques sont tellement mêlées aux questions morales qu'il n'y a pas moyen de les séparer les unes des autres; je crois que toute question morale, quand on l'analyse, atteint jusqu'aux intérêts économiques; je crois que tout intérêt économique, quand on le synthétise, s'élève à la hauteur d'une question morale ; je crois enfin que l'humanité a appris depuis longtemps ce qu'elle devait savoir et qu'elle est parfaitement à même de reconnaître le juste et l'honnête. J'ai vu dans l'histoire une période où les chaînes sont tombées des mains des esclaves; vint ensuite une époque où les serfs attachés à la glèbe ont reconquis la liberté; nous voici à la troisième époque : ce sont les ouvriers qui réclament des conditions meilleures et plus équitables ; j'attire là-dessus votre attention, parce que ce sera la grande œuvre de notre temps.

Oui, le genre humain a appris ce qu'il devait savoir : il l'a entendu de la bouche du Verbe que Dieu envoya sur la

terre, pour restaurer toutes choses : « Instaurare omnia. » C'est l'idée que Léon XIII, d'une voix bien autrement autorisée, exprimait dès 1878, dans son encyclique *Apostolici muneris*.

Il n'y a pas de doute que la Religion ne soit la source première, la loi vivante, d'où l'idée d'ordre tire son germe, sa force et sa perfection. Elle exerce les âmes à la vertu et les excite à remplir, par obligation de conscience, ce qu'elle enseigne être le devoir de chacun; elle pénètre ainsi dans la société domestique comme dans la société civile et en règle les rapports, harmonisant les droits et les devoirs mutuels du père et du fils, du patron et de l'ouvrier, du sujet et du souverain; tempérant la loi de la justice naturelle par celle de la charité chrétienne. Aussi le Saint-Père, comme unique moyen d'échapper à la menaçante catastrophe du socialisme, insistait-il sur le rapprochement de l'enfant, de l'ouvrier et du citoyen, avec Jésus-Christ et son Eglise, dont la civilisation moderne si vantée s'efforce de s'éloigner.

Un écrivain peu suspect, Jouffroy, avait déjà parlé dans le même sens: « Celui qui ignore la destinée de l'homme, disait-il, ignore aussi celle de la société; or celui qui ignore la destinée de la société, est tout à fait incapable de la gouverner. La solution du problème politique est donc dans la foi morale et religieuse. »

Écoutons encore le protestant Guizot s'écriant : « La Religion! la Religion! voilà le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, excepté en certains jours de décadence. Plus le mouvement social s'accentuera et s'élargira, moins la politique suffira à diriger l'humanité agitée. » Et s'adressant à la France, il l'apostrophait ainsi : « Tu manques de foi, d'espérance et de charité. Si ta foi était plus puissante, le communisme et le socialisme seraient pour toi d'inintelligibles folies. »

Nous savons bien qu'un retour radical aux principes sociaux du christianisme dépend plus des gouvernements que des individus, mais un tel retour n'est pas à espérer tant que la Maçonnerie prédomine dans les gouvernements et les transforme en instruments légaux d'antichristianisme et d'anarchie.

Certains gouvernements, livrés à la merci de la Maçonnerie ne se proposent plus pour but le bien public, mais l'intérêt particulier de la secte et surtout la déchristianisation complète du peuple. Dût-il s'abrutir, du moment qu'il ne pense plus et ne vit plus en chrétien, ils sont satisfaits. Et comme ces gouvernements ne tirent leur raison d'être que de la Révolution qui leur donne leur légitimité, comme ils ne sont établis que pour promouvoir le développement pratique de cette Révolution, peu leur importent les dynasties, la prospérité nationale, le bien-être du peuple, ils n'ont d'autre but que le triomphe du système maçonnique lequel, nul ne l'ignore, renferme le renversement de la société.

Or, les moyens principaux employés pour arriver à cette fin détestable, ce sont la corruption des idées et des mœurs et l'appauvrissement général. Par le premier moyen, on veut préparer un peuple servile en le dépravant par le vice; par le second, on veut le rendre docile, en l'énervant dans la misère.

C'est bien ce que signifient ces paroles prononcées, à la salle Lévis, à Paris, en décembre 1884, dans une réunion anarchiste : « Les Barbares ont pris Byzance corrompue; eh bien ! nous autres nouveaux Barbares, nous détruirons la société moderne pourrie de corruption. »

Mais si les gouvernements ne veulent ou ne peuvent rien faire pour relever le seul remède efficace au socialisme, les particuliers du moins pourraient faire beaucoup pour arrêter le fléau ; sinon par amour de l'ordre et de la patrie, du moins dans leur propre intérêt.

Les classes dites *dirigeantes*, qui ont tout à perdre et rien à gagner d'une révolution sociale; qui sont la cible de toutes les colères populaires excitées par les coryphées de l'anarchie ; qui ont des professions lucratives, des capitaux, des villas, des ateliers, des terrains, des palais, et passent sous le nom de *Seigneurs* et de *Richards*, pour les ennemis, les oppresseurs et les affameurs du peuple, ces classes ne devraient pas se contenter de stériles malédictions contre les méfaits médités par le socialisme, ni de vaines invocations à la force du gouvernement pour en recevoir aide et protection. Elles devraient faire quelque chose de plus. Puisque le gouvernement dépend beaucoup de leur influence ; puisqu'elles peuvent beaucoup sur cet élément

instable qu'on appelle l'*opinion publique* et plus encore sur cette mobile arène qui forme la masse du corps électoral; elles devraient forcer le gouvernement à recourir à certaines mesures morales et économiques, bien plus aptes que les baïonnettes et les gendarmes à refréner l'impétuosité du torrent que l'on craint.

Les dames elles-mêmes devraient former une puissante croisade contre l'immoralité publique, non seulement pour ce qui regarde les mœurs politiques dont on se montre si pharisaïquement jaloux, mais plus encore pour ce qui regarde les actes humains dont on ne tient aucun compte. Elles devraient se persuader qu'au-dessus des institutions civiles si sujettes au changement, planent les lois immuables de l'honnêteté et que, si on vient à les violer, il n'y a ni monarchie, ni démocratie qui puisse durer longtemps. Cette croisade ne devrait pas se borner à de simples vœux ou à d'inutiles lamentations; elle devrait exiger des lois et des lois sévères, qui s'appliqueraient avec une rigueur et une promptitude exemplaires. On ne devrait pas craindre beaucoup d'ailleurs d'offenser la liberté en emprisonnant la licence, ni se laisser effrayer par les cris et les sarcasmes des entremetteurs et des trafiquants de corruption; car il s'agit d'un grand intérêt : *de re magna agitur.*

La *Civiltà* formule encore le vœu particulièrement pour l'Italie, de voir diminuer les impôts qui sont pour le malheureux pays une source de mécontentement et d'excitations à la révolte. Elle ajoute ensuite :

Puisque l'affaiblissement de la foi religieuse débilite dans le peuple le sens moral, y éveille le désir de posséder pour jouir du bien-être; y excite l'envie contre ceux qui possèdent et se livrent à la satisfaction de leurs appétits, les bourgeois devraient une bonne fois cesser de combattre ou de mépriser cette foi et de développer chez le peuple l'incrédulité et l'impiété. Un peuple qui ne craint pas Dieu, craindra difficilement les baïonnettes et les gendarmes.

Il y a quelque temps, le *Progrès national* racontait le fait suivant : A l'une des gares de Bordeaux, montaient dans le même compartiment un bourgeois et un ouvrier. Le train arriva bientôt à une station des Landes où se trouvait un prêtre qui attendait pour se joindre aux voyageurs. — A quoi servent donc ces prêtres? dit le bourgeois d'un air railleur. — L'ou-

vrier se tut et le train reprit sa marche. Un peu plus loin, l'ouvrier se tournant vers le bourgeois, lui dit : — « Monsieur, nous voici dans une contrée déserte et inhabitée ; la station est loin ; je suis robuste et vous êtes passablement malingre. S'il me passait la fantaisie de vous étrangler, de vous prendre ce que vous avez et de vous jeter par la portière, que diriez-vous ? » — « Je dirais, répondit l'autre en pâlissant, que vous essayeriez en pure perte, car je n'ai avec moi aucune valeur. » — « Oh ! ne mentez pas, dit l'ouvrier, vous avez retiré de telle banque, la belle somme de 30,000 francs ; j'y étais, je vous ai entendu, vous les avez dans cette valise... »

Le bourgeois devint blême. Une sueur froide couvrait son front : il se croyait mort. — « Rassurez-vous, reprit l'ouvrier, d'une voix tranquille ; je suis ami et même élève des prêtres ; aussi, ne vous enlèverai-je un centime. Mais rappelez-vous que les prêtres et la religion des prêtres, servent à quelque chose. »

On dit parfois qu'il y a trop de prêtres.

Ah ! il y en a trop ? Mais si ces prêtres ne se fatiguaient pas nuit et jour à contenir dans le devoir les populations, si maltraitées chez nous par le gouvernement ; s'ils ne leur prêchaient tous les dimanches que le vol, la rapine et la vengeance sont en abomination devant Dieu qui les punit du feu éternel ; s'ils ne les exhortaient à la patience et à la résignation en leur montrant leur récompense dans la vie future ; s'ils ne leur inculquaient la soumission aux lois, le respect de l'autorité, la fidélité aux maîtres, la paix avec le prochain, pense-t-on donc, dans la bourgeoisie, qu'on aurait encore tant de paysans et de travailleurs qui ne volent pas, qui n'assassinent pas, qui ne forment ni ligue, ni conjuration contre les biens ou la vie de ceux qui possèdent ?

Écoutons le célèbre député Windthorst, apostrophant, le 19 février dernier, les ministres du gouvernement prussien à propos de socialisme : « Vous avez parlé aujourd'hui comme s'il était en votre pouvoir de vaincre la démocratie socialiste avec des moyens purement matériels. Voilà le mal capital de nos modernes États, on ne veut pas profiter de la puissance des idées et on néglige la force morale. Jamais vous n'arriverez, avec des moyens matériels, à abattre le socialisme. Au contraire, j'ai pleine confiance que l'efficace influence de l'Église

en viendra à bout. Nous vous demandons de rendre la liberté à notre Église, et de rappeler les ordres religieux qui sont les ennemis naturels de la démocratie socialiste.

Voilà un langage qui devrait faire réfléchir nos bourgeois libéraux, eux qui favorisent si volontiers la déchristianisation des masses ; ils devraient, rien qu'au point de vue de leurs intérêts, tenir au moins autant de compte du prêtre qu'ils avilissent, que du gendarme dont ils implorent le bras impuissant.

La bourgeoisie devrait de plus exercer une salutaire influence sur le journalisme qui se règle presque entièrement d'après elle. Elle devrait diminuer autant que possible l'effet désastreux que ces journaux, nourris de mensonges et de scandale, produisent sur les mœurs publiques, car tout aliment enlevé à l'immoralité est par là même enlevé au socialisme.

Nous dirons la même chose des écoles. L'intérêt, le pur intérêt de leur bourse devrait déterminer les bourgeois menacés à ce point de vue, à chercher une sauvegarde dans l'éducation chrétienne des enfants du peuple, et dans ce petit catéchisme qui est le cauchemar des maîtres de socialisme et d'anarchie, parce qu'il est le fondement de tout ordre véritable. Nous vous rappelons que, il y a quelques années, dans une ville de l'Italie centrale, le Municipe mit sur le tapis, au conseil, la question de savoir si l'enseignement du catéchisme devait oui ou non être maintenu dans les écoles communales. Le plus ardent partisan du catéchisme le devinerait-on ? fut un juif. Ce fut lui qui l'emporta par ce raisonnement digne de sa race : que le catéchisme défendant le vol dans le cinquième commandement de Dieu pourvoyait ainsi à la sûreté de la propriété.

Cela rappelle le fait d'un seigneur italien actuellement vivant, lequel croit à peine au pain qu'il mange, mais a toujours soin, quand il fait la visite de ses terres, de répéter à ses ouvriers : « Mes amis, souvenez-vous que l'enfer est fait pour les voleurs. » Et quand ses pareils le badinent là-dessus, il répond : « Taisez-vous, la religion est tellement nécessaire à nos intérêts que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Enfin, la bourgeoisie trouverait un excellent remède contre le socialisme en remplissant consciencieusement tous les devoirs de justice et de charité qui l'obligent envers les paysans et les ouvriers. Il faudrait s'abstenir de flatter les passions pour recueillir une popularité mensongère et modérer un luxe qui les scandalise et provoquer leur indignation. C'est dans ce sens que le comte Ignazio Lana parlait ainsi naguère dans l'*Italie*, de Milan :

Beaucoup de prétendus démocrates soutiennent bien haut dans les meetings les intérêts du peuple, mais c'est tout autre chose dans la pratique. Quelle honte! quelle friponnerie, je dirai même, quelle stupidité que cette manie de dépenser pour la vanité et pour le luxe sans même y trouver le *comfort* des Anglais, des milliers et des milliers de *lire,* tandis qu'on refuse aux pauvres paysans qui mendient de porte en porte, un peu de travail pour s'arracher à la faim, eux et leur famille!

Seigneurs insensés, songez que le luxe vous ruine, tandis que dépenser pour donner de l'ouvrage aux pauvres ouvriers, vous enrichirait devant Dieu et devant les gens de bien. Le prix d'une seule paire de gants vous suffirait pour nourrir durant un jour une famille de paysans!

En indiquant ces quelques remèdes au socialisme, nous insistons surtout sur cette idée qu'il est aujourd'hui très nécessaire non seulement de ramener à de meilleurs sentiments nos populations égarées, mais de convaincre ceux qui blâment cet égarement que, eux aussi, s'ils ne se remettent pas dans la bonne voie et ne reviennent pas aux principes de la saine morale et de la religion chrétienne, *omnes simul peribunt,* ils périront tous. On pourra dire d'eux alors, à bon droit :

Chi è causa del suo mal pianga se stesso.
Que celui qui est cause de son malheur, s'en prenne à lui-même.

J. M.

LA QUESTION JUIVE

Un de ses abonnés adresse au *Bien Public* le compte-rendu suivant d'un ouvrage (*) qui mérite de fixer l'attention du public. Nous laissons la responsabilité des idées développées dans ce travail à son savant auteur, que cette réserve n'effrayera pas, et nous le publions avec plaisir :

Tel est le titre d'un ouvrage des plus remarquables qui vient de paraître et qui fera sensation. « Il vient à son heure, » dit le *Journal des Débats* en l'annonçant. Effectivement après le nombre prodigieux d'articles, de brochures, de livres, dont la plupart sont des réquisitoires contre les juifs, voici un ouvrage qui présente sous un jour nouveau la *Question Israélite*.

L'auteur très connu comme orateur éminent et écrivain de grand mérite, juif de naissance et catholique par sa mémorable conversion, est bien l'homme pour s'élever au-dessus des préjugés des intérêts divers, et être un arbitre entre Catholiques et Israélites.

Veritatem dico et non mentior (S. Paul). « Je dis la vérité et ne mens point, » tel est le texte de la 1re page de son livre. En effet, aux chrétiens aussi bien qu'aux juifs, il ne ménage pas la vérité. Ah ! certes, le peuple israélite depuis dix-huit siècles, depuis le Déicide, est chargé d'iniquités ; nous nous plaisons à les reproduire au grand jour. Mais lorsque nous rentrons en nous-mêmes, ne devons-nous pas à notre tour nous accuser, nous reconnaître plus coupables que les juifs ?

Les Juifs ont, pendant dix-huit cents ans, porté le poids de la colère divine pour avoir méconnu Jésus-Christ, après qu'il leur eut prêché son évangile durant trois ans ; cependant St-Paul, St-Pierre, Notre-Seigneur lui-même les ont excusés : « Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Et nous, Nations chrétiennes, auxquelles Jésus-Christ a prêché par son Eglise durant dix-huit siècles, qui avons été témoins de ses bienfaits et de ses miracles, à notre tour nous le renions

(*) L'Entrée des Israélites dans la Société française et dans les États chrétiens par l'abbé J. Lémann. 1 vol. de 500 p. — Paris, Lecoffre.

et nous blasphémons ce que nous connaissons. Jamais peuple payen n'en est venu au point d'impiété auquel sont descendues les Nations chrétiennes : *faire la guerre à Dieu parce qu'il est Dieu !* Ne vouloir plus, par haine, prononcer son nom trois fois saint dans des assemblées publiques !... Si le courroux de Dieu est tombé pendant près de 2000 ans sur son peuple pour l'avoir méconnu, par ignorance coupable il est vrai, à quels châtiments sommes-nous destinés, nous descendants des gentils, qui ne sommes que des « *branches de l'olivier sauvage.* » (1)

Faut-il s'étonner que Dieu commence à se retourner vers son ancien peuple élu, qui lui est toujours encore « *le plus cher à cause de ses Pères Charissimi propter Patres* (2) ». « L'étrange « mouvement, dit révolutionnaire, qui en faisant monter les « Israélites fait descendre les Etats chrétiens », comme l'observe M. l'abbé Joseph Lémann, est étudié par lui dans ses causes les plus secrètes.

Remarquons que ce phénomène singulier a commencé lors du cri de révolte formulé contre Dieu par la convention française, le 28 février 1790, lorsqu'en face du monde elle proclama : *les Droits de l'Homme.* Lucifer avait dit : Je serai égal au Très-Haut. »

Présentement l'Homme se substitue à Dieu ; c'est donc avec raison que de Maistre a dit : « *La Révolution est satanique.* » Aussi le Seigneur jette immédiatement un regard de miséricorde sur son peuple chéri, sur *Israël*, et pour l'accentuer, Dieu se sert de la même convention française pour décréter l'affranchissement des Juifs ; ce fut le 28 *septembre* 1791, veille de la fête de l'archange Michel, *protecteur de la nation israélite,* que fut voté ce décret : 1790, époque néfaste pour les peuples chrétiens ! — Le 28 septembre 1791, jour de liberté le plus heureux pour Israël, depuis sa dispersion !

Elle fut grandement néfaste cette proclamation des Droits de l'homme et des Principes de 89, par cette nation appelée : la Fille aînée de l'Eglise.

En vertu des principes de 89, les libertés de l'Eglise ont été successivement confisquées, le Souverain Pontife lui-même s'est vu privé de ses droits sacrés. — Dieu se plait à rendre partout la liberté aux Juifs : *Israël est affranchi !*

(1) Tome XI.
(2) Tome XI.

Les peuples ont *dépouillé l'Eglise* de ses biens, la spoliation continue : au Pape on enlève ses Etats, il en est réduit « au Vatican et à son jardin. » Par un juste châtiment, Dieu permet que ce soit les Juifs qui s'emparent des richesses des nations : *Nous dépouillons Dieu, eux nous dépouillent !* Qui donc a la poutre, qui la paille dans les yeux ?

Nations et gouvernements restent sourds aux graves avertissements de l'Eglise, ils ont, — jusqu'à hier — repoussé l'*influence* du Souverain-Pontife ; encore une fois la punition suit de près le méfait, les peuples et leurs souverains sont réduits sous la *domination* et sous l'*influence* des juifs. *D'esclaves* qu'ils étaient, il n'y a pas cent ans, les juifs sont devenus *nos maîtres.*

Ayons donc des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre les événements.

Aux ébranlements des peuples par la Révolution française, les ossements desséchés d'Israël, répandus sur le vaste champ du monde, se sont remués sous le souffle divin, ils se sont revêtus de nerfs, de chair et de peau mais l'Esprit n'y est point encore ; ainsi qu'il est prédit, l'Esprit leur viendra des quatre vents. Il pénétrera dans ces os, ils deviendront vivants et animés : le Seigneur a dit à Ezéchiel : *tous ces os sont les enfants d'Israël* (1) et il ajouta : « O mon peuple ! *je vais ouvrir vos tombeaux, je vous ferai sortir de vos sépulcres, et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël.* »

L'abbé Lémann démontre par des documents inédits et irrécusables comment l'émancipation des juifs fut préparée par le Roi martyr, Louis XVI, et reprise par la Révolution, tant il est vrai que Dieu fait servir les bons et les mauvais à l'exécution de ses desseins.

Grand nombre de chrétiens redoutent l'affranchissement des enfants d'Israël, et cependant il est le principe du salut du monde. Chose étrange, nous méprisons les Juifs et saint Paul nous prévient : « *de ne pas nous élever au dessus d'eux* » ; il ajoute : « *ce n'est pas vous qui portez la racine, mais c'est la racine qui vous porte.* » De plus, le grand apôtre nous dit qu'ils sont les plus chers à Dieu.

Tandis qu'on persécutait les juifs, qu'on les maltraitait, qu'on les massacrait par milliers au moyen-âge, M. l'abbé

(1) Ez. XXXVII, 11.

Lémann nous démontre que les Souverains Pontifes et l'Église les ont toujours pris sous leur protection, ils ont même lancé l'excommunication contre leurs persécuteurs : les plus grands ennemis de l'Église, Mahomet, Luther, Voltaire furent ceux qui les maltraitèrent et les outragèrent davantage.

Pour se rendre compte de la situation, il faut, dit l'auteur, tenir compte de l'enfer.

En effet, on comprend la haine de l'esprit infernal, si la conversion d'Israël doit être pour le monde la source des plus grandes bénédictions. Fénelon, Bossuet et plus récemment, Donoso Cortès, Lacordaire, le P. Ramière, saluent par des transports de joie, cette ère de grandeur et de prospérité pour le monde. A cette pensée le noble cœur israélite de l'abbé Lémann se dilate; comme saint Paul, le salut de ses frères le préoccupe, il dit lui-même : « une ambition due également à la divine charité se décèlera dans ces pages, celle d'aider à la réunion des deux peuples de Dieu, du peuple catholique et du peuple israélite. »

Cette réunion dont on n'a pas encore assez approfondi les conséquences, peut-être parce que l'heure n'avait pas sonné de faire miséricorde à Sion, sera immense en heureux résultats. Écoutons la parole autorisée de saint Paul : (chapitre XI de son épître aux Romains), il se demande : « *Est-ce que Dieu a* « *rejeté son peuple? Non certes!* — Car je suis moi-même « israélite. *Dieu n'a point rejeté son peuple* qu'il a connu dans « sa prescience. — Que dirai-je donc? Se sont-ils heurtés de « telle sorte qu'ils soient tombés (pour toujours)? A Dieu ne « plaise. »

Le grand apôtre continue ensuite et fait cette mémorable et consolante prédiction : « Que si leur péché a été la richesse du « monde, et leur diminution la richesse des Gentils, combien « plus leur plénitude encore davantage?... Car si *leur perte* « est devenue la réconciliation du monde, que sera *leur rappel* « sinon (un retour pour le monde) de *la mort* à *la vie!* » Or, le monde n'est-il pas présentement à l'état de mort, ou *en état de péché mortel*, pour nous servir de l'expression de Donoso Cortès, et de l'éminent Oratorien, le P. Gratry, alors qu'aucune nation ne rend plus à Dieu le culte qui lui est dû, alors que tous les préceptes du décalogue sont foulés aux pieds et qu'en un mot, comme on l'a dit « *la déclaration des droits de l'homme* a été *la suppression des droits de Dieu.* »

Le docteur d'Allioli dit à ce sujet « *que le retour d'Israël est* « *de la plus haute importance*, puisque *l'entière conversion* « *des Juifs sera l'entière conversion du monde.* »

Déjà avant saint Paul, le prophète-roi David avait contemplé cette ère inouïe jusqu'à ce jour d'un élan de tous les peuples de la terre sans exception vers le Seigneur, lors de la conversion d'Israël. Son âme à cette vue s'exalte et il s'écrie : « *Na-* « *tions louez toutes le Seigneur,* peuples, louez-le tous, PARCE « QUE *sa miséricorde s'est affermie sur nous* (Israël) et que « la vérité (les promesses) s'étendra à toute la suite des « siècles (1). »

La *question israélite* est donc grande entre toutes, elle renferme des profondeurs que la raison humaine, sans la lumière divine des Saintes Écritures, serait incapable de sonder. — — *Scrutamini scripturas*, — « *Scrutez les Saintes Écritures* » nous conseille l'apôtre saint Pierre, jusqu'à ce que la lumière se manifeste dans « vos cœurs. » Nous avons la Lumière divine, qui éclaire les ténèbres de l'avenir, dans la Bible; pourquoi ne pas en faire usage? »

Israël est loin d'avoir accompli toutes ses *glorieuses destinées, spirituelles* et *temporelles.* Quel rôle ne lui est-il pas réservé par le Seigneur dans la solution de la si grande, inextricable et redoutable question d'Orient? Car, quelque dispersée que soit par le monde la nation israélite, Dieu, après avoir brisé les chaînes de sa captivité près de vingt fois séculaire la ramènera dans son pays, en Palestine; c'est Dieu Lui-même qui l'annonce : « Le Seigneur ton Dieu ramènera tes « captifs, il aura pitié de toi, et il te rassemblera encore du « milieu de tous les peuples chez lesquels il t'avait auparavant « dispersé. Quand tu aurais été dispersé jusqu'aux pôles du « ciel, le Seigneur ton Dieu te retirera, et il te prendra, et « t'introduira dans la terre qu'ont possédée tes pères, et tu en « seras maître, et le bénissant il te rendra plus nombreux que « ne furent tes pères » (2). Le Prophète Amar est encore plus explicite : « *Je ferai revenir les captifs de mon peuple* « *Israël,* ils rebâtiront les villes désertes, et il les habiteront, « ils planteront des vignes et ils en boiront le vin; ils feront « des jardins, et ils en mangeront le fruit. Je les établirai

(1) Ps.
(2) Deut. XXX, 3-6.

« dans leur pays, et *je ne les arracherai plus jamais à l'avenir* « *de la terre que je leur ai donnée, dit le Seigneur votre* « *Dieu.* »

Israël est grand entre tous les peuples de la terre car Dieu l'a choisi et l'a fait supérieur à tout autre peuple de la terre : « Tu es heureux, Israël : qui est semblable à toi? (1). — Il t'a « choisi, afin que tu sois son *peuple particulier* entre toutes « les nations qui sont sur la terre (2) ». « Le Seigneur ton « Dieu », dit encore Moïse à Israël, « t'élevera au dessus de « toutes les nations qui sont sur la terre (3) ». Quelles que soient les iniquités de son peuple, Dieu lui pardonnera et le ramènera, il n'en est pas ainsi pour toutes les autres nations, nous avons tout à redouter à cause de nos impiétés et nous verrons le salut d'Israël. « Comme aux jours de la sortie de la terre d'Égypte, je lui ferai voir des merveilles, dit le Seigneur. » Des nations verront et seront confondues avec toute leur puissance; « elles mettront la main sur la hanche, et leurs « oreilles seront assourdies. Elles mordront la poussière « comme les serpents, comme les reptiles de la terre, elles « seront fortement troublées dans leurs demeures, elles redou- « teront le Seigneur notre Dieu, et elles te craindront « (O Israël). Quel Dieu est semblable à vous, qui ôtez l'ini- « quité, et passez sous silence le péché du reste de votre « héritage? *il n'enverra plus désormais* (*non ultra*) *sa fureur,* « parce qu'il veut la miséricorde. Il reviendra et Il aura pitié « de nous. Il détruira nos iniquités, et il jettera dans le fond « de la mer tous nos péchés. (4) »

Lors donc que les Israélites retourneront à Dieu en se convertissant et que Dieu leur pardonnera, le peuple israélite sera de nouveau à la tête des nations. « *Tu prêteras à un grand* « *nombre de nations* et toi-même tu ne recevras de prêt de « personne. Le Seigneur *t'établira la tête*, et non la queue; et « tu seras toujours *au dessus* et non au dessous. (5) »

C'est en vue des desseins de Dieu sur son peuple, et du rôle prépondérant qu'il doit accomplir dans le monde que le Sei-

(1) Deut. XXXII, 29.
(2) Deut. XIV, 2.
(3) Deut. XXVIII, 1.
(4) Mach. VII, 15-20.
(5) Deut. XXXVIII, 12-13.

gneur l'a doué de qualités *supérieures naturelles* qu'aucun autre peuple n'a réunies à ce degré : l'intelligence, l'activité et la ténacité. C'est là le secret de sa puissance parmi les nations, depuis que Dieu a brisé les chaînes de sa captivité en le délivrant des lois spéciales qui l'opprimaient.

Les événements qui se déroulent depuis un siècle nous rappellent aussi les célèbres prédictions d'Osée et d'Ezéchiel : « Les enfants d'Israël seront pendant un long temps sans roi, « sans prince, sans sacrifice, sans autel : *et après cela ils* « *reviendront et ils chercheront le Seigneur leur Dieu et* « *David leur Roi* (1). » — « Voici ce que dit le Seigneur « Dieu : *je prendrai les fils d'Israël du milieu des nations* « dans lesquelles ils sont allés; je les rassemblerai de toutes « parts, *et je les ramènerai dans leur terre*, et je ferai d'eux « *une seule nation* dans leur terre sur les montagnes d'Israël, « *et un seul roi commandera à tous;* et à l'avenir ils ne for- « meront pas deux nations et ils ne seront plus divisés en deux « royaumes, et ils ne se souilleront plus par leurs idoles et par « leurs abominations et par toutes leurs iniquités ; je les sau- « verai (en les retirant) de tous les lieux de séjour où ils ont « péché, et je les purifierai; et ils seront mon peuple, et moi je « serai leur Dieu et mon serviteur David sera leur roi, un seul « pasteur sera pour eux tous; ils marcheront dans mes ordon- « nances, ils garderont mes commandements, et ils les prati- « queront. *Et ils habitent sur la terre que j'ai donnée à mon* « *serviteur Jacob*, dans laquelle ont habité vos pères ; et ils y « habiteront eux et leurs enfants à jamais; et David, mon « serviteur, sera leur prince pour toujours. Et je ferai avec « eux une alliance de paix; un pacte avec eux sera éternel; et « je les établirai solidement, et je les multiplierai, et je placerai « mon sanctuaire au milieu d'eux pour toujours. Et mon « tabernacle sera au milieu d'eux, et je serai leur Dieu, et eux « seront mon peuple. Et *les nations* sauront que je suis le « Seigneur *le Sanctificateur d'Israël*, lorsque mon sanctuaire « sera au milieu d'eux pour toujours (2). »

« La monarchie est donc, ajoute M. l'abbé Lémann, la der- « nière étape dn peuple d'Israël : *ils chercheront leur Roi.* » L'explication de la gigantesque métamorphose et de l'étrange

(1) Odée III, 4-5.
(2) Ez. XXXVII, 21-23.

mouvement qui entraîne les nations chrétiennes en bas et le peuple juif en haut, demande un travail complémentaire. « Si la divine Providence daigne nous en accorder la grâce, la force et le temps, dit en terminant son admirable ouvrage M. l'abbé Lémann, nous achèverons cette tâche.

Nous conseillons vraiment la lecture de ces pages convaincues et entraînantes à tous ceux qu'intéresse le problème religieux, politique et social de la *Question Juive*.

X.

UN SYMBOLE, UN DRAPEAU

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Néanmoins, le jacobinisme sectaire est encore au pouvoir, et il dispose d'une majorité légale dans le Parlement, bien que le pays soit foncièrement chrétien. Encore une fois, quelle est la cause de cette anomalie ? Elle est, pour une grande part, je le veux bien, dans la complexité des circonstances, dans la fatalité des événements, dans les pressions d'en haut et dans les faiblesses d'en bas, dans l'inconscience souvent aveugle du suffrage universel, et aussi dans ce trouble des intelligences, dans cet effarement des volontés qui ont été la suite inévitable d'un siècle de révolutions.

Mais, — il faut bien le dire et ceci, bien entendu, ne s'adresse pas à vous — la cause n'est-elle pas aussi dans la tiédeur et dans la défaillance de beaucoup de catholiques ?

Oui, le nombre est trop grand des catholiques inconséquents qui s'inspirent sans doute de leur foi pour leur vie privée et domestique, mais qui s'en affranchissent pour les devoirs de leur vie publique.

Le nombre est trop grand des catholiques timides, qui gémissent sincèrement sur les malheurs du temps, mais qui ne font rien pour les conjurer, et qui poussent trop souvent le goût d'un repos égoïste jusqu'à se prêter à des compromissions que le devoir condamne et que l'intérêt ne suffit pas toujours à excuser.

Le nombre est trop grand aussi de ces catholiques, comment

dirai-je ? fantaisistes (*Rires*), irréguliers, élastiques (*Nouveaux rires*), qui n'acceptent de la doctrine que ce qui ne gêne ni l'indépendance de leur pensée, ni l'indépendance de leur vie, admettant ceci, repoussant cela, faisant le plus étrange amalgame de leurs idées propres et des principes chrétiens, et ne paraissant pas comprendre que la religion est faite, non pas pour s'accommoder à la variabilité de nos vues, mais pour fixer dans des règles immuables l'incertitude de nos pensées, et le vague souvent fallacieux et chimérique, de nos aspirations.

Messieurs, ce que la lutte actuelle réclame, ce sont des catholiques affirmant carrément leur foi, et sachant la soutenir avec vigueur sur tous les points où elle est attaquée. Oui, la cause de la religion est immortelle, mais elle ne triomphe, — songez-y bien, — qu'au profit de ceux qui se montrent dignes d'elle. Lorsqu'elle est chaque jour et de toutes parts menacée, tout chrétien doit être un soldat; et, si livrer la place à l'ennemi est la suprême ignominie, déserter le combat, c'est aussi manquer à l'honneur. (*Bravos et vifs applaudissements*) Ah ! Messieurs, le jour où les catholiques comprendraient que leur sort est entre leurs mains, qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent, que tout cet échafaudage de prétentions sectaires ne tiendrait pas un seul instant devant une explosion de foi nationale s'affirmant avec cet accent qui révèle les mâles résolutions, ce jour-là le salut serait proche. La France chrétienne serait affranchie, par cela seul qu'elle se serait comptée et retrouvée.

Mais elle ne s'affranchira qu'à ce prix. Aujourd'hui, Messieurs, comme toujours, je dirai même aujourd'hui plus que jamais, la question religieuse se confond, par beaucoup de côtés, avec la question sociale. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'accord de la religion et de la société civile dans leur distinction réciproque, c'est, pour la société, la condition de sa vie. La séparation de la religion et de la société, c'est, pour la société, sa dissolution inévitable; c'est la mort. Telle est la force des choses. Or ce que nos adversaires poursuivent, avec un acharnement qui ne se lasse pas, c'est la séparation. Ils l'ont déjà en partie consommée; ils la veulent totale et meurtrière, tyrannique et spoliatrice. Et, j'ai regret à le dire, mais c'est la vérité même, les catholiques qui ne comprennent pas que le devoir social fait partie du devoir chrétien, que le devoir social doit être chrétiennement compris et pratiqué, se font, à un certain degré, les complices inconscients, je n'en doute pas,

mais les complices très réels de cette séparation antichrétienne et antisociale dont ils favorisent les desseins sans la vouloir.

Grâce à Dieu, Messieurs, vous n'êtes pas de ceux-là; et voilà pourquoi, partout où il y a la vérité à affirmer, le droit à revendiquer, de généreuses initiatives à prendre, de grandes réparations à accomplir, de nobles sacrifices à accepter, on vous trouve fondant des œuvres que la religion inspire et dont la société profite, groupant des dévouements pour les constituer, appelant à vous toutes les bonnes volontés pour les étendre.

Vous ne connaissez ni les timidités, ni les compromissions, ni les faiblesses; vous n'allez pas seulement jusqu'à moitié chemin de la vérité, vous allez jusqu'au bout; vous ne faites pas des partages dans le devoir, vous l'accomplissez tout entier; vous défendez la religion dans son indivisible unité; vous ne plaidez pas pour elle les circonstances atténuantes, et lorsque l'on calomnie son œuvre, lorsqu'on veut la séparer d'une société à laquelle elle n'a jamais été plus nécessaire, vous tenez haut et ferme son drapeau, et ce n'est pas vous, j'en suis sûr, qui consentiriez à l'abaisser!

Ah! le drapeau, Messieurs! Lorsque celui de la patrie est à la bataille, s'il est troué par des balles ennemies, avec quel ardent enthousiasme le soldat le salue! Comme il lui devient cher et sacré! Il lui semble que l'âme tout entière de la patrie a passé dans ses plis déchirés. Il meurt, s'il le faut, pour le défendre; il ne le livre jamais!

Ainsi doit-il en être pour nous, chrétiens, du drapeau de notre foi. Plus il est déchiré, plus nous lui ferons une garde de respect et d'amour! plus il est à la peine, plus notre fidélité sera jalouse de maintenir intact son honneur! Avec lui, il nous serait doux de vaincre; pour lui, nous serions fiers de souffrir; mais l'abaisser, jamais!

Ne porte-t-il pas dans ses plis, dont la poussière du combat ne saurait ternir la glorieuse splendeur, avec l'honneur de Dieu, l'honneur des âmes et l'honneur de la société, qui en sont inséparables?

J'ai dit l'honneur des âmes et l'honneur de la société; je puis ajouter leur affranchissement.

Naguère, on a jeté à l'Église cet outrage qu'elle a été l'instrument d'oppression le plus formidable que le monde ait jamais connu. Le mot a été dit par un homme qui occupait alors dans l'État une position considérable; et, dans le milieu où il a été

proféré, — c'était une réunion électorale semi-opportuniste et semi-radicale, — il ne rencontra que des applaudisseurs. Il y avait là plus qu'une parole violente : c'était le mot d'ordre d'un parti.

Ah! Messieurs, dans cette insulte à l'Église, quelle profondeur de haine! et aussi quelle profondeur d'aveuglement!

Quoi! cette Église catholique qui attira le monde à elle, non pas par la force, mais contre la force, par la justice, la douceur et l'amour, cette Église qui fit sortir de la confusion produite par l'écroulement de la société romaine, et par l'irruption des races barbares une société transformée, des nations fortes et vivaces, une civilisation incomparable; cette Église qui a brisé toutes les servitudes, relevé toutes les faiblesses, qui a purifié, ennobli la conscience humaine et l'a émancipée de toute autre tutelle que de celle de Dieu, qui a fondé le droit sur le devoir, et le devoir sur la loi de Dieu, on méconnaît son efficacité sociale! On l'accuse d'avoir été un instrument d'oppression.

Ne vous semble-t-il pas l'entendre s'écrier avec l'accent d'une compassion attristée et d'un amour que l'ingratitude ne décourage pas :

« Voyez mes œuvres! toutes les grandes iniquités des sociétés païennes sont tombées devant la doctrine de justice et de vérité que Jésus-Christ apporta au monde, et dont le dépôt m'a été confié. A ma voix, qui redit la parole du Maître, le pauvre a été honoré, l'enfant a été protégé, les petits et les humbles ont été remis en possession d'une dignité respectée, les chaînes des esclaves sont tombées. L'autorité a repris son ascendant, l'ordre social sa garantie, la loi humaine sa force morale, la liberté sa légitime expansion... Venez à moi; j'ai des réponses pour toutes les questions qui vous agitent, des solutions pour tous les problèmes qui vous tourmentent. Je suis la foi qui sauve, l'espérance qui console, l'amour qui régénère; je suis l'harmonie dans la charité, la paix dans l'ordre et dans l'honneur; j'ai les secrets de la vie et du véritable progrès. Venez; je ne suis pas une immobilité morte; je suis une immobilité vivante; je ne veux pas vous ramener aux abus que le passé a pu mêler à ses grandeurs; je veux vous conduire vers l'avenir; seulement, dans cet avenir, je mettrai ce qui est de tous les temps et ce dont aucun temps ne peut se passer : Dieu et son éternelle loi! »

Avec une telle histoire, Messieurs, l'Église n'a pas besoin

d'être défendue contre certaines attaques; mais nous avons le devoir de la glorifier.

Et, à côté, j'ai presque dit au-dessus de cette action de l'Église sur les institutions sociales, il y a aussi l'action qu'elle exerce sur les mœurs par son travail sur les âmes. Ah! il y a là des profondeurs intimes et mystérieuses qu'il n'appartient pas à une parole laïque de pénétrer. Mais à ne prendre même que le côté, en quelque sorte visible et tangible de cette action, qui pourrait en contester la salutaire et incomparable grandeur? Seule l'Église a le secret de punir sans humilier, de secourir sans abaisser, de transformer le pardon en relèvement, d'adoucir le remords par le repentir, de faire sortir souvent l'héroïsme de la faiblesse et la grandeur de l'humilité. Sous son influence, l'âme de l'enfant s'imprègne d'une sainte innocence; le cœur de la mère s'inonde de piété et de tendresse; une douce bonté tempère dans le cœur du père, la dignité austère du commandement; la pureté de la jeune fille est abritée contre le moindre souffle qui pourrait la ternir; le jeune homme apporte dans la vie une âme vaillante dont les égoïsmes corrupteurs n'ont ni amolli la trempe, ni desséché la générosité; le vieillard s'avance avec un espoir confiant vers la mort qui s'approche, et la majesté d'une longue vie s'accroît en lui de la majesté d'une longue habitude du bien.

Et il ne s'agit là, Messieurs, que de l'action ordinaire de l'Église. A côté de cela, il y a les créations extraordinaires dont l'Église a l'incommunicable privilège; il y a les prêtres, les religieux, les frères, les sœurs, il y a tous ces héros, toutes ces héroïnes du dévouement chrétien, qu'elle a fait surgir par milliers depuis dix-huit siècles.

C'est là vraiment la grande couronne de l'Église! A elle et à elle seule, la gloire de produire ces transfigurations merveilleuses, de faire éclore dans des âmes choisies ces vertus surnaturalisées qui s'appellent la virginité volontaire, la pauvreté volontaire, le sacrifice volontaire des droits et des fiertés de la vie.

Est-ce qu'on ne respectera pas, au moins, cette partie sacrée de la mission de l'Église? Mais cela, c'est le bien, c'est le bien en action : qui donc osera faire la guerre au bien?

On l'ose, Messieurs; on veut que désormais l'angélique innocence de l'enfant, la tendresse de la mère, l'autorité du père, l'ardeur enthousiaste du jeune homme, la virginale candeur de

la jeune fille, la majesté sereine du vieillard n'aient plus Dieu pour point d'appui et la religion pour sauvegarde !

On traite notre grand, notre vénérable clergé avec une défiance injurieuse ; on ne se borne pas à l'expulser systématiquement de tous les services sociaux ; on veut encore lui ravir les âmes qu'il purifie et qu'il console ! C'est surtout à ces religieux et à ces religieuses, dont les noms si vrais et si touchants de *pères*, de *frères*, de *sœurs*, rappellent la charité qui passent en faisant le bien, qui instruisent les enfants, évangélisent les foules, se dévouent aux pauvres et aux malades, portent, au péril de leur vie, dans des contrées lointaines, avec la lumière du christianisme, le nom et le rayonnement de la France, c'est à ces admirables ouvriers de la moisson chrétienne que nos modernes jacobins s'attaquent avec le plus d'acharnement ! Ils ne respectent en eux ni Dieu qui les anime de sa flamme, ni l'humanité qui profite de leurs bienfaits ; ils les traquent dans leur vie ; ils les outragent dans leurs droits ; ils les pourchassent dans leurs œuvres. Par un prodige d'iniquité, qui est aussi un crime d'ingratitude, quiconque désormais, en France, se dévouera au service désintéressé de Dieu et des pauvres sous l'habit fraternel du renoncement chrétien, ne sera qu'un citoyen diminué en attendant qu'il devienne un proscrit !

Et, parce que le sang ne coule pas, parce qu'on ne s'en prend plus qu'aux droits sans menacer les vies, parce que ce 93 moral n'est pas un 93 sanglant, est-ce que ces immolations du droit, ces interdictions du devoir, ces persécutions de la justice et de la vertu ne rencontreront, dans notre catholique France, qu'une indifférence blasée, ou, tout au plus, une froide désapprobation ? Est-ce que l'indignation qu'elles soulèvent dans vos cœurs ne trouvera pas un écho puissant dans les cœurs du pays ? Messieurs, cela n'est pas possible !

Aussi bien, si la France garde encore quelque grandeur morale, si les regards du monde civilisé, se tournent encore vers elle avec espoir et avec sympathie, c'est que malgré les passions irréligieuses qui la ravagent, elle reste chrétienne, c'est que ses foyers sont chrétiens, c'est que la source du sacrifice chrétien, loin d'y être tarie, ne s'y est peut-être jamais épanchée avec une abondance plus magnifique et plus généreuse.

Mais, supprimez un instant tout cela par la pensée. Supposez qu'on nous fasse une jeunesse sans Dieu, des femmes sans foi, des foyers sans croyances, des berceaux et des tombes sans bé-

nédiction. Supposez que nous n'ayons plus la religion pour élever nos fils et nos filles, que nos pauvres et nos malades ne rencontrent plus que des dévouements mercenaires, que l'enseignement de nos prêtres ne soit plus là pour élever les horizons de la vie, et montrer au-delà de la mort les perspectives de l'éternel avenir, supposez, en un mot, que Notre-Seigneur Jésus-Christ sorte de notre société emportant les croyances, les vertus et les œuvres qui viennent de lui, ah! Messieurs, que serait la France? Laissez-moi vous le dire : vous êtes chrétiens, et vous aimez la patrie. Eh bien, ce jour-là, la patrie périrait!

Etre chrétienne ou n'être pas, pour la France, telle que Dieu l'a faite, c'est la grande alternative, Messieurs, croyons toujours à la France! Elle restera la nation très chrétienne!

Et voilà pourquoi, Messieurs, l'affirmation catholique est non seulement un acte de foi, mais aussi un acte de patriotisme; et voilà pourquoi vous, qui propagez cette affirmation par vos œuvres, vous qui, cette année encore, êtes venus, dans ce Congrès, la renouveler avec l'énergie d'une fidélité qui grandit avec le péril et que la lutte ne déconcerte pas, vous êtes, — je vous rends avec bonheur cet hommage, — les bons et loyaux serviteurs de deux causes qui n'en font qu'une : la cause de la religion et la cause de la patrie.

M. de Bonald, Messieurs, a écrit un jour cette parole souvent répétée : « Dans les temps troublés, le difficile n'est pas de faire son devoir : le difficile est de le connaître. » J'avoue que, si profonde que soit cette parole, elle m'a paru toujours plus ingénieuse que vraie. Le devoir est presque toujours certain, et la difficulté de l'accomplir ne naît que très rarement de son obscurité.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, aujourd'hui, le devoir pour les catholiques est certain et il est connu. Il a été tracé naguère avec une autorité irréfragable et aussi avec une élévation sereine, où l'on sent, à la fois, l'inspiration d'une grande âme et la souveraine majesté d'une grande charge, par notre grand pape Léon XIII. Que cette magnifique encyclique, qui, sur les questions de doctrine, a confirmé l'enseignement permanent de la chaire de Pierre, en l'exposant et en le conduisant avec une si sublime profondeur, une précision si lumineuse, une clarté si pénétrante, une si grande puissance de foi, de vérité, de science et de raison, qui, sur les questions de conduite, a posé des règles si sages et si sûres, où le respect absolu des principes se

concilie si généreusement avec tous les tempéraments de fait, avec toutes les condescendances charitables que peuvent réclamer, dans les temps présents, la diversion des esprits et la diversité des opinions et des croyances, que cette encyclique, dis-je, soit notre loi, soit la loi de notre foi, la loi de notre action, la loi de notre union sincère et cordiale. N'ayons tous qu'une même âme; aimons l'Eglise, aimons la France, aimons-nous les uns les autres! Plus d'ombrages, plus de dissonnances, que le concert des voix soit unanime comme le concert des cœurs, et ayons confiance.

Nos adversaires sont nombreux et ils sont puissants : qu'importe? Ils nient, et nous affirmons; ils détruisent et nous maintenons; ils ont pour eux les passions qui passent, nous avons pour nous les consciences qui restent! Ils combattent contre Dieu, et nous combattons pour Dieu; ils veulent détruire la France chrétienne, et nous voulons la remettre en possession d'elle-même; ils n'ont d'autres armes que le mépris, la violence et la haine, nous avons la foi, l'espérance et l'amour. Avec cela, les premiers chrétiens conquirent le monde : avec cela, nous sauverons la France.

C. Chesnelong.

1797-1886

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur,

Je ne résiste pas au désir de vous signaler quelques lignes que je viens de relire et que vous pourriez faire passer sous les yeux de vos lecteurs. Elles sont extraites des « Considérations sur la France, » de Joseph de Maistre. Que d'admirables enseignements, combien de vérités toujours actuelles se trouvent exposées dans ce livre qui est l'œuvre d'un homme qui étudiait d'une manière spéculative en Dieu, de telle sorte que ce qui n'est pour la raison qu'une conséquence obscure, s'illumine et devient par son jugement une véritable révélation.

La France de 1886 est comme la France de 1797 aux prises entre la révolution et la contre-révolution. Louis XVIII était

hors du royaume; aujourd'hui encore on chasse le roi ; quand et comment reviendra-t-il ? On veut supprimer la souveraineté. Pauvres hommes politiques ! Ennemis du roi et de la monarchie et vous aussi ses partisans, de quel côté avez-vous donc les yeux tournés ?

Ce qu'écrivait J. de Maistre de Louis XVIII, est aussi vrai de Philippe VII.

Ses ennemis, hommes vils et corrompus, étrangers à toutes les idées élevées se vengent de leur abjection passée et présente en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à leurs propres yeux, ils les tournent sur le roi de France et ils sont contents de leur taille, en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de leur imagination déréglée, ils parviennent à regarder cette grande chute comme leur ouvrage ; ils s'investissent à eux seuls, de toute la puissance de la République ; ils apostrophent le roi, ils l'appellent fièrement *un prétendu Louis XVIII ;* et décochant sur la monarchie leurs feuilles furibondes, s'ils parviennent à faire peur à quelques chouans, ils s'élèvent comme un des héros de la Fontaine : *nous sommes donc des foudres de guerre.....*

Quel décret a-t-il prononcé ce grand Etre devant qui il n'y a rien de grand ; quels décrets a-t-il prononcés sur le roi, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe ? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité.

Mais que dit-il aux partisans de la monarchie :

O homines ad servitutem natos. Il y a comme on sait plusieurs espèces de courage et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre...* Les tyrans se succèdent et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité ; ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez. — Et ils l'ont fait...

Les français ont donné de telles preuves de patience qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon ; je ne dis pas pour le peuple français, qui plus que tous les peuples du monde acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais, mais pour le petit nombre de bons français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la

nation à ces fluctuations avilissantes en la jetant dans les bras de son roi. Il est homme sans doute mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange?...

En formant, écrit-il ailleurs, des hypothèses sur la contre-révolution on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire... Quelle pitié! le peuple n'est pour rien dans les révolutions ou du moins il n'y entre que comme un instrument passif. Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrètera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la distinction...

Il ajoute pour ceux qui perdent courage, en considérant la puissance du parti adverse :

On peut certainement disputer la majorité à la République, mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout; l'enthousiasme et le fanatisme ne sont pas des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine, en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la République a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le roi se présentera sûrement on ne comptera pas les voix et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie préfère cependant le repos à la république...

Si les hommes politiques qui veulent le triomphe du bien se persuadaient qu'ils doivent avant tout chercher le royaume de Dieu ; s'ils étaient d'une rigidité absolue quand il s'agit de principes, ils donneraient des exemples salutaires et ils feraient certainement naître chez le peuple une confiance et une foi véritables en la grande action de la Providence sur notre pays.

N'est-il pas vrai que le plus grand nombre des hommes qui ont le noble désir de sauver la France ne font rien ou bien peu de choses au moins dans cet ordre d'idées, et ne travaillent pas, en politique à attirer les masses vers Dieu comme centre unique de toute constitution. C'est bien là une preuve évidente que la philosophie moderne est à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. On croit qu'une assemblée peut constituer une

nation; « cependant, comme le dit encore de Maistre, il est « une vérité aussi certaine dans son genre qu'une proposition « de mathématiques, c'est que nulle grande institution ne ré- « sulte d'une délibération et que les ouvrages humains sont « fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent « et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y em- ploie *à priori.* »

Que d'illusions subsistent encore dans les esprits les mieux doués et les cœurs les plus généreux ! Que de prodiges, que d'éclats de la puissance divine ne devons-nous pas attendre si la France est appelée à reprendre sa mission dans le monde. Ce triomphe du socialisme grandissant, ces déceptions dans le monde des affaires du temps, cette persécution religieuse surtout, forment autour de nous une atmosphère de tristesse où l'on respire avec effroi ; mais aussi combien ne devons-nous pas nous sentir grandis d'être directement sous la main de Dieu qui, malgré toutes nos erreurs et nos folies cherche à nous utiliser comme un instrument choisi de sa gloire.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. Gibbal.

DERNIÈRE LETTRE D'UN MARTYR

Nous avons annoncé la mort de l'abbé Gras, des Missions étrangères, qui a été massacré en défendant ses chrétiens. La *Semaine religieuse* d'Avignon a reçu communication de la dernière lettre écrite par ce missionnaire, lettre qui faisait prévoir une catastrophe. Voici cette lettre dans sa plus grande partie :

Tong-King méridional, 29 janvier.

C'est surtout dans le malheur que le regard du missionnaire se porte vers la France. Nous nous trouvons dans une trop grave situation pour ne pas vous en faire part. Trop heureux si cette lettre trouve de l'écho dans les cœurs charitables qui se souviennent encore d'un missionnaire avignonais et de ses chrétiens persécutés.

Nous espérions le salut dans les soldats français, nos compatriotes, et leur présence au Tonkin a été l'occasion de notre ruine. Le gouvernement annamite, toujours mal disposé à notre égard, plus mal disposé encore envers une puissance étrangère qui vient s'immiscer dans ses affaires, ses us et coutumes, n'a pas tardé à prendre les armes. Dès le commencement, les plus belles propositions étaient faites aux missionnaires et aux chrétiens ; ce n'est point à nous qu'on en voulait, disait-on. Mais les Annamites, impuissants contre les troupes françaises, ont bientôt tourné contre les chrétiens sans défense, leur haine envers les Européens, sous le prétexte, mal fondé, que les missionnaires et les chrétiens avaient attiré au Tonkin les *sauvages* d'Europe, comme ils appellent les *Français*. Vers le milieu d'octobre, la persécution ouverte a commencé, et jusqu'à ce jour plus de 3,000 chrétiens, 1 missionnaire, 4 prêtres indigènes ont été massacrés dans notre seule mission du Tonkin méridional. Nos pertes sont immenses et nous ne prévoyons ni de loin ni de près une paix que nous désirons de tous nos vœux. 17 paroisses ont été la proie des flammes. Sur 17 paroisses, plus de 200 chrétientés sont anéanties. Les chrétiens, échappés au massacre, sont errants dans les montagnes, mourant de faim ou de froid. 3 ou 4,000 se sont réfugiés auprès de nous au chef-lieu de la mission. La famine nous menace de près, si le bon Dieu et les charitables âmes de France ne viennent à notre secours.

C'est encore le district confié à mes soins qui a le plus souffert. J'avais 4 paroisses et 6 cures, comprenant 44 chrétientés ; 6 cures sont complètement détruites ; ma maison nouvellement installée, incendiée ; 42 chrétientés ont été la proie des flammes, il n'en reste plus trace ; 2 ont été épargnées jusques à présent, mais sont bien exposées : les églises incendiées. Comment relever tant de ruines ? Sur 5,000 chrétiens 1,500 ont été massacrés, 1 missionnaire et 2 prêtres indigènes ont eu le même sort. Permettez que je vous dise en quelques mots, dans quelles circonstances j'ai vu de mes yeux des horreurs qu'on ne saurait ni dépeindre ni comprendre.

Mon district est situé dans les montagnes et bien retiré du centre de la mission. Au commencement des troubles, c'est-à-dire au commencement d'octobre, je pris le parti de me rendre au chef-lieu de la mission, emmenant avec moi le plus de chrétiens possible. Pour une cause ou pour une autre, tous ne purent me suivre. Vers le milieu d'octobre, la fuite ne leur

était plus possible ; une de mes paroisses fut cernée par les rebelles et 400 chrétiens, femmes et enfants, étaient ignoblement massacrés ; plusieurs de ceux qui avaient fui dans les montagnes sont morts de faim.

Dans la paroisse la plus retirée un missionnaire et un prêtre indigène étaient chargés d'instruire les sauvages de la montagne parlant une langue différente de l'annamite, un autre prêtre indigène était chargé de la paroisse comprenant les Annamites. Ils prirent le parti de se défendre chez eux. Armés tant bien que mal et bien retranchés, ils soutinrent un siège de 10 jours. Le 2 décembre, dans une sortie, le père fut atteint de trois balles, deux à la main, une au côté ; il survécut encore deux jours et fut enterré dans l'église, accompagné des regrets et des pleurs de ses chrétiens, au milieu du son lugubre du canon et des balles de l'ennemi. La mort du père amena la démoralisation dans sa petite troupe ; deux jours après, l'ennemi forçait l'enceinte, et les chrétiens étaient conduits à une horrible boucherie. Depuis longtemps toute communication était interrompue ; aucune nouvelle ne pouvait nous parvenir. Le 2 décembre, jour où le père était blessé, les Français, au nombre de 200, partaient dans l'intention de délivrer le père et ses chrétiens : connaissant bien le pays, j'accompagnais la colonne, comme interprète ; la colonne n'arriva que le 10 décembre, après 6 jours de marche. Nous approchions déjà, lorsqu'un chrétien en fuite m'apprit les tristes nouvelles dont je viens de vous parler. Dans ma douleur, je ne pouvais me résoudre à le croire ; mais, à mesure que nous approchions, mon doute s'évanouit devant la triste réalité.

Nous rencontrons à chaque pas des cadavres emportés par le cours du fleuve ; parfois nous en trouvions des tas de 20 à 30, arrêtés par des bambous ; on peut évaluer à 400 le nombre de cadavres emportés par le fleuve. Bientôt nous arrivons à l'endroit où se trouvaient le père et ses chrétiens, mais aucun ne survivait ; nous avions de nouveau sous nos yeux le triste spectacle de 4 à 500 cadavres ; les uns n'avaient plus de tête, d'autres plus de jambes ou de bras ; d'autres étaient éventrés à coups de lance, d'autres enfin avaient été brûlés vifs ; les petits enfants de 2 à 3 ans étaient égorgés à côté de leur mère ; le tout exhalait une infection horrible et servait de pâture aux corbeaux. Le corps du père, enseveli dans l'église, avait été déterré et jeté probablement dans le fleuve. Les deux prêtres

indigènes ont été faits prisonniers et, après avoir enduré toutes sortes de tourments, ont été décapités. Beaucoup de femmes et d'enfants ont été emmenés prisonniers, plus malheureux encore que ceux qui avaient perdu la vie, en mourant pour la foi, car, sans parler de la vie du corps, ils sont bien exposés à perdre celle de l'âme. Nous n'avons donc pu sauver ni le père ni les chrétiens ; nous étions arrivés trop tard. C'est à peine si nous avons pu ramener une cinquantaine de personnes réfugiées dans les montagnes depuis 4 ou 5 jours ou échappées aux mains des brigands qui les avait conduites.

Quinze jours plus tard, uue deuxième colonne partait dans la même direction avec l'intention de poursuivre les bandes rebelles : je partais de nouveau dans la pensée de ramener quelques malheureux chrétiens. Cette fois encore, j'ai eu le bonheur d'en retrouver une centaine. Apprenant notre arrivée, ils avaient cherché à prendre la fuite pendant la nuit. Quelle joie de nous revoir après tant d'infortunes ! Ils fondaient en larmes et m'appelaient leur sauveur et leur père ; de mon côté, je n'en pouvais plus d'émotion et de douleur.

Je pourrais vous donner encore bien des détails, mais je les réserve pour une autre lettre. Ces quelques lignes vous suffiront pour vous faire comprendre l'état de détresse et de misère où nous sommes plongés.

CONGRÈS EUCHARISTIQUE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Troisième journée. — Mardi 22 juin.

Le troisième jour du congrès a été, comme les précédents, tranquille et fécond. Le matin, le saint sacrifice de la messe a été offert à la métropole par Mgr l'évêque d'Adana (Italie), le *R. P. Duboé*, des missionnaires de Lourdes, est monté en chaire et, avec un cœur d'apôtre, il nous a parlé de Lourdes, « qui est à mi-chemin du ciel, » et de la très sainte Vierge, qui est le meilleur guide pour aller à Jésus. Aussi, à Lourdes, les communions sont-elles plus nombreuses que partout ailleurs, et les hommages à l'Eucharistie y ont-ils un caractère particu-

lièrement éclatant, plutôt favorisé que gêné par les hommages rendus à la Mère du Sauveur. Le zélé missionnaire a ainsi pour suivi, avec un intérêt soutenu, le parallèle et le rapprochement entre Notre-Dame de Lourdes et le Dieu eucharistique, et a remercié le congrès de l'heureuse pensée qu'il avait eue d'aller mettre la consécration et la fécondation de ses travaux sous les auspices de la Vierge Immaculée.

L'assemblée générale de l'après-midi a été remplie par les communications les plus intéressantes. Elle était présidée par Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, ayant à sa droite Mgr Fiard, évêque de Montauban, et à sa gauche Mgr Gaussail, évêque de Perpignan.

Le premier rapport a été présenté par le *R. P. Regnault*, sur l'Apostolat de la prière, dont il est le directeur. Cette œuvre, tant de fois bénie par Pie IX et par Léon XIII, célèbre cette année ses noces d'argent. Depuis vingt-cinq ans qu'elle existe, ses progrès ont été constants. Elle est aujourd'hui répandue, on peut dire, dans le monde entier, et compte environ trente neuf mille centres secondaires et treize millions d'adhérents. Voilà certainement de quoi ajouter à la légitime fierté de Toulouse qui est, on le sait, le centre de cette œuvre

Nous avons entendu ensuite un rapport sur les œuvres eucharistiques au Canada, et spécialement sur l'adoration nocturne dans la ville de Montréal, adressé par un sulpicien, directeur au séminaire de cette ville.

Tout ce qui touche au Canada, cette France de l'Amérique du Nord, a le don d'intéresser les cœurs français ; aussi, l'auditoire a-t-il été doublement heureux d'apprendre les rapides progrès accomplis dans ce pays par une œuvre éclose au sein de la mère-patrie, et que les Canadiens se sont empressés d'adopter par amour pour Dieu et pour la France. On ne sera pas peu édifié d'apprendre que, dans la seule ville de Montréal, la confrérie de l'Adoration nocturne compte, pour les hommes seulement, 167 membres actifs, et plus de 1,200 membres bienfaiteurs. Une association analogue recrutée parmi les dames est établie pour l'adoration diurne.

Le *R. P. Guillermin*, des frères prêcheurs, nous fait ensuite l'historique rapide de l'hostie miraculeuse d'Avila. Cette hostie profanée et en quelque sorte martyrisée par les juifs, qui comptent à leur passif tant d'abominables sacrilèges de ce genre fut miraculeusement arrachée à leur rage impie, conservée et

honorée publiquement dans l'église du couvent Saint-Thomas d'Aquin à Avila, où on la vénère encore de nos jours, mais non sans qu'elle ait eu à subir diverses émigrations par suite des troubles politiques dans les trois premiers quarts de ce siècle. Depuis 1875, l'hostie célèbre est rentrée dans le sanctuaire d'Avila, en même temps que les fils de saint Dominique ont repris possession de leur antique couvent.

Jeanne d'Arc et l'Eucharistie; tel est le sujet traité par le *R. P. Ayrolles*, l'auteur de *Jeanne d'Arc sur les autels*. C'est lui, en effet, qui avait adressé au congrès un travail succinct sur ce point. Mais comme il n'a pu se rendre à Toulouse, son rapport a été lu par un laïque M. Gineste, membre du Congrès. L'auditoire applaudit chaleureusement lorsque l'historien rappelle que la sainte héroïne menaçait de ne pas admettre à la bataille ceux qui ne se confesseraient pas et ne communieraient pas. Un vœu pour la canonisation de Jeanne d'Arc, qui forme la conclusion de ce rapport, est acclamé par l'assistance.

Le *R. P. Durant*, des prêtres du Saint-Sacrement, prend place ensuite à la tribune, où son arrivée semble saluée avec joie par ceux qui ont assisté aux congrès précédents. Le père doit nous parler de la formation des enfants à la piété eucharistique. Le rapporteur nous raconte ce qui s'est passé dans un village du département du Nord, où le curé, touché et désolé de l'abandon de Jésus dans son tabernacle, a eu l'heureuse idée de lui donner pour gardien et compagnon ceux-là mêmes dont Jésus de Nazareth aimait à s'entourer pendant sa vie terrestre des enfants. Il a eu le don de communiquer à ces innocentes créatures son ardent amour et sa tendre compassion pour Jésus eucharistique, et sous l'influence d'une piété si parfaite et puisée à si bonne source, il n'est pas de progrès dans toutes les vertus, et spécialement dans le sacrifice, que les enfants n'aient réalisé. Ces bons sentiments ont promptement remonté des enfants aux parents, et voilà la paroisse transformée. Ce qui s'est passé là, pourquoi ne se passerait-il pas ailleurs? Par ses applaudissements l'auditoire témoigne qu'il s'associe à ce vœu et que chacun est résolu à condescendre aux désirs du Sauveur en laissant venir à Lui les petits enfants.

Après chacun de ces rapports, *Mgr Rougerie*, qui présidait la séance, en a résumé la substance et fait ressortir l'intérêt en quelques mots lumineux, spirituels, charmants.

La cérémonie du soir s'est faite dans l'insigne basilique

Saint-Sernin, où sont conservées tant et de si précieuses reliques, et spécialement la tête entière et quelques autres fragments du corps de saint Thomas d'Aquin. Il était, en effet, bien naturel d'honorer d'une manière particulière le chantre sublime de l'Eucharistie, l'auteur de l'admirable office du Saint-Sacrement. Malgré ses vastes proportions, cette église, l'un des monuments les plus complets et les plus grandioses de l'époque romane, s'est trouvée insuffisante pour contenir la foule accourue de toutes parts, et beaucoup de personnes n'ont pu entrer. Le *Magnificat* retentit, puis *Mgr Bourret*, évêque de Rodez, monte en chaire : « Saint Thomas, chantre et docteur de l'Eucharistie, » tel est le sujet qu'il annonce et qu'il remercie M. le curé de Saint-Sernin de lui avoir désigné. En terminant son exorde, il adresse à Son Éminence le cardinal Desprez les hommages les plus flatteurs, lui disant qu'on le considère avec raison comme le Métropolitain régional du Midi et que, s'il n'a pas l'honneur d'être son suffragant direct, il est heureux de se considérer comme faisant partie, par une sorte d'adoption, de sa province ecclésiastique.

Puis l'éloquent prélat nous montre le poète admirable que ses hymmes eucharistiques ont révélé dans saint Thomas.

« Depuis la Renaissance, a-t-il dit, on consacre trop de temps aux auteurs païens, et pas assez à l'étude de la littérature chrétienne : » Et mettant en parallèle saint Thomas et Pindare, il établit victorieusement la supériorité du premier, soit par le fond, soit même par la forme. L'orateur fait ensuite ressortir l'élévation et le pathétique des hymmes liturgiques de saint Thomas. Montrer dans l'Ange de l'Ecole *intellectus* et *affectus*, ce serait là, dit-il, le sujet et la division d'un discours que je ne puis qu'indiquer en passant.

Le prélat passe ensuite à l'étude du docteur de l'Eucharistie dans saint Thomas. Il traduit et commente les plus magnifiques pensées du Docteur Angélique. Ensuite a lieu avec ordre la procession, à la suite de laquelle étaient portées par les membres les plus distingués du congrès les reliques de saint Thomas et de sainte Germaine, enfermées dans de magnifiques reliquaires.

Le salut solennel où la maîtrise de Saint-Sernin exécuta de superbes motifs, termina la cérémonie.

Quatrième journée. — Mercredi 23 juin.

La quatrième journée du congrès s'est ouverte comme

toujours par une messe à la métropole ; elle a été célébrée par Mgr l'évêque de Montauban. A l'Évangile, le R. P. *Durand*, des Prêtres du Très-Saint-Sacrement, monte en chaire et annonce tout d'abord qu'il vient remplacer le *R. P.* Tesnières, de la même congrégation, appelé à Rome inopinément par une affaire importante relative à la construction d'une église nouvelle à Rome, église qui doit être desservie par les Pères du Très-Saint-Sacrement.

Le R. P. Durand développe quelques pensées sur ce texte du *Pater : Adveniat regnum tuum.* L'orateur montre que l'Eucharistie seule peut donner la paix, la joie et la liberté. Son langage simple et touchant, son cœur d'apôtre, laisseront un excellent et durable souvenir dans l'âme de ses auditeurs.

Arrivons maintenant à la séance générale où sur l'estrade d'honneur apparaissent dès l'abord un groupe imposant de prélats. Son Em. le cardinal Desprez préside, ayant à ses côtés Mgr l'évêque d'Adana, Mgr l'évêque de Montpellier, Mgr l'évêque de Pamiers, Mgr l'évêque de Montauban, Mgr l'évêque de Perpignan et Mgr Lamothe-Thenet, prélat de Sa Sainteté, recteur de l'Institut. On y remarque tous les membres du bureau central.

Le *R. P. Dufour* a la parole et lit un rapport sur le respect du Très-Saint-Sacrement et au prêtre son ministre. Comme conclusions pratiques, l'orateur demande que tous les membres témoignent en toute occasion, le plus grand respect pour Jésus-Christ, réellement présent sous les saintes espèces ; qu'ils ne passent jamais devant une église sans y entrer un instant, si c'est possible, pour adorer Dieu, ou tout au moins qu'ils se découvrent devant la porte de la demeure où Il réside ; qu'ils observent avec scrupule les règles de l'Église sur la génuflexion ; qu'ils gardent dans l'église un silence absolu, etc.

On entend ensuite une très intéressante communication envoyée par l'abbé *Marcielli*, aumônier militaire en Tunisie, sur les fruits de son apostolat auprès de nos chers soldats d'Afrique, et sur l'empressement vraiment consolant avec lequel son ministère est recherché. Le pieux aumônier cite divers traits tout à fait touchants de la foi des militaires français, et notamment de plusieurs d'entre eux qui n'avaient point fait leur communion et qui ont spontanément demandé à la faire.

Puis M. *de Belcastel* a la parole.

Il entonne en l'honneur des gloires sociales de l'Eucharistie un véritable poème. Cela ne s'analyse pas. A quoi servirait de dire qu'il a montré l'Eucharistie éclairant toutes les intelligences et réchauffant tous les cœurs? Ce sont les développements qui constituent l'intérêt de ce discours; c'est la magnificence du langage, la hauteur et la profondeur des pensées qui en forment le mérite.

Après la fin de son discours, M. de Belcastel a été chargé de lire à l'assemblée le texte de l'adresse à Notre Saint-Père le Pape, rédigée par les membres du bureau central et votée par le congrès avec acclamation. Enfin S. Ém. le cardinal Desprez annonce qu'il a reçu de Sa Sainteté l'autorisation de donner à l'occasion de la clôture du congrès, la bénédiction apostolique. Cette bénédiction sera donnée après la messe de communion générale, le lendemain matin.

Cinquième journée. — Jeudi 24 juin.

Les offices du matin ont eu lieu à la métropole, où son Éminence a dit une messe pontificale.

Pendant que Mgr le cardinal faisait ainsi monter vers Dieu ses supplications, notre pensée se reportait sur ces lettres ministérielles si incroyables, pour revenir aussitôt, par une comparaison facile, aux simples et charitables réponses qui les avaient si admirablement réfutées. Le ministre et le cardinal sont demeurés chacun dans son rôle, et ils l'ont bien rempli. Ils ont été fidèles à suivre leurs maîtres respectifs. L'un a été le servile disciple de la Franc-Maçonnerie, l'autre le serviteur sage et prudent du Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres.

Le soir, à 5 heures, la foule s'est portée à l'insigne basilique pour les vêpres solennelles.

Après le *Magnificat*, Mgr *de Cabrières* est monté en chaire.

Mgr de Montpellier, après un compliment gracieusement exprimé à Nosseigneurs les évêques, à MM. les congressistes et à l'immense assemblée, a célébré en un magnifique langage les gloires du Saint-Sacrement. Sa Grandeur a développé avec une clarté et une lucidité accessibles à son auditoire, composé de savants et d'ouvriers, les grandeurs et les merveilles de l'Eucharistie. Son discours a roulé sur les ravissantes paroles que nous trouvons dans l'office du jour : *O Sacrum convivium.*

Avant Jésus-Christ, tous les peuples, de tous les temps, dans tous les lieux, ont eu des sacrifices sanglants. La victime du

Calvaire les a abolis tous, au moins chez les nations civilisées, et les a remplacés par l'unique sacrifice du culte catholique, plus complet et plus efficace, *In quo Christus sumitur,* dans lequel le Christ est mangé. Car c'est réellement le corps de Jésus-Christ et véritablement son sang que reçoivent les fidèles à la Table sainte. La vérité théologique a été établie contre les protestants; et le savant orateur s'est adressé aux protestants, s'il s'en trouvait dans l'auditoire, et il les a défiés de détruire ou même d'affaiblir ses preuves convaincantes et péremptoires. Le sacrifice de l'autel est le mémorial du sacrifice sanglant du Calvaire. Il fallait bien que la passion et la mort du Sauveur fussent sans cesse devant nos yeux, *Recolitur memoria passionis ejus*, afin que ses mérites nous fussent sans cesse appliqués. Quoi d'étonnant dès lors que l'âme du chrétien soit inondée de grâces, *Mens impletur gratia!* Dans une péroraison charmante et confiante, le brillant orateur nous a enfin montré dans l'Eucharistie le gage certain et consolant de la gloire immortelle qui nous est promise, *Et futuræ gloriæ nobis pignus datur.*

C'est sous l'émotion de ces grands enseignements que trois mille personnes se sont rangées pour la procession du Très Saint Sacrement. De magnifiques bannières fixaient les places que chacun devait occuper dans l'interminable cortège. D'abord les hommes, fraternellement confondus malgré leurs diverses positions sociales; puis les prêtres en soutane, les élèves des séminaires, les ecclésiastiques en surplis, les curés de la ville en camail et en étole, les chanoines de plusieurs diocèses, des sous-diacres, des diacres, des prêtres, revêtus de la tunique, de la dalmatique ou de la chasuble, vingt-quatre dignitaires en chape; enfin les jeunes séminaristes porteurs des insignes épiscopaux de Mgr l'évêque officiant. Mgr Rougerie, le courageux évêque de Pamiers, portait le Saint-Sacrement, sous le dais de la basilique. Derrière le dais, Nosseigneurs les évêques suivaient, entourés de leurs vicaires généraux.

Lorsque la procession, après avoir fait le tour de l'église à travers les flots d'une foule recueillie, est rentrée dans le chœur, des serpents de lumière ont couru en tous sens, illuminant les gracieux dessins qui avaient été habilement tracés; et tout à coup est apparu un gigantesque ciboire de feu, autour duquel la flamme faisait éclater ces mots rayonnants : *Ubi sunt congregati ibi sum ;* où ils sont réunis, je suis.

La bénédiction du Très Saint-Sacrement a terminé la fête à Toulouse, qui gardera longtemps ce précieux souvenir.

Une heure après, le premier convoi partait pour Lourdes.

Dernières journées. — Vendredi 25 *juin, samedi* 26 *juin.*

Lourdes! Nos congressistes, devenus pèlerins, pouvaient-ils mieux choisir que ce sanctuaire de Marie pour clôturer leurs pieux travaux sur les œuvres eucharistiques? Le lieu des apparitions multiples de la Vierge immaculée était naturellement désigné pour célébrer les triomphes et les gloires de la Victime sans tache. Aussi, dès le premier moment, notre vénéré cardinal, qui ne sépare jamais dans les élans de sa piété si douce et si communicative le Fils divin de la Mère très pure, avait-il indiqué la grotte de Massabielle pour la grande fête du dernier jour du Congrès.

Marie, dans le cours de ses apparitions à Lourdes, a demandé principalement deux choses à Bernadette; par trois fois, elle a prononcé ce mot : Pénitence! et elle a recommandé à l'enfant privilégiée les processions. La pénitence nous est partout nécessaire, mais il semble qu'elle doive être surtout efficace dans le lieu où elle a été recommandée; quant aux processions, Lourdes est peut-être le seul endroit où elles puissent solennellement être faites.

Les congressistes, répondant à l'appel du pontife, sont partis joyeux.

En arrivant, chacun a suivi son attrait : les uns se sont dirigés vers la grotte miraculeuse, les autres sont montés à la basilique, tous ont attendu le moment des grandes solennités.

Celles-ci ont été émouvantes et magnifiques.

On y comptait vingt mille pèlerins et plus de mille prêtres, présidés par S. Ém. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse; S. Ém. le cardinal Neto, patriarche de Lisbonne; Mgr l'archevêque d'Adana et Mgr l'évêque de Tarbes.

La messe pontificale a été célébrée par le patriarche de Lisbonne.

Mgr de Tarbes a prononcé le discours.

La procession du Saint-Sacrement, ainsi que la procession aux flambeaux et l'adoration nocturne, ont été de toute beauté et de grande édification.

L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN

L'affaire de Châteauvillain vient d'avoir une première solution qui satisfera l'opinion. Après quatre jours de débats, malgré les efforts du ministère public, pour empêcher le procès de venir devant la cour d'assises, où le jury pourrait se trouver indépendant, le tribunal s'est déclaré incompétent. Nous verrons donc de nouveau se dérouler devant le jury tous les tristes incidents de cette affaire à laquelle on peut appliquer le mot dont s'est servi Jules Favre dans le procès Migeon : « Le « miroir brisé dans lequel la France républicaine se voit « tout entière. » Mesures arbitraires, assassinat, origine mesquine d'une affaire qui a misérablement débuté, où le maire excentrique de Châteauvillain s'est écrié : « Les chapelles m'embêtent, n'en faut plus. » Rien n'y manque. M. Goblet promène en ce moment sa faconde à Château-du-Loir, où il a prononcé cette phrase immense : « Nous voyageons ainsi pour « nous faire connaître et, sans présomption, je crois que nous « n'avons qu'à y gagner. » Le jugement du tribunal de Châteauvillain aura dû mettre un peu de vinaigre dans cette incroyable présomption.

C'est un soufflet nouveau appliqué sur la joue du ministre-assassin.

Nous ne pouvons aujourd'hui donner à cause de leur longueur, les débats de cette affaire, mais nous tenons à publier sans retard le jugement admirablement motivé du tribunal correctionnel de Bourgoin :

Le Tribunal,

Attendu que le ministère public relève contre la première catégorie de prévenus, composée de Fischer, des filles Chapot, Cutivet, Colomb, Bailly, Boiton et Ferrand, le délit de rébellion envers les agents de la force publique agissant en exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, comme ayant été commis en réunion non armée de trois à vingt personnes, délit prévu et puni par les articles 209 et 211, § 2, du Code pénal, alors que ces inculpés soutiennent au contraire qu'ils faisaient partie d'une réunion de plus de vingt personnes en armes, ce qui constitue un crime conformément aux termes de l'article 210 du même Code;

Attendu que la prévention ainsi formulée ne saurait être accueillie

par le tribunal, en présence des constatations énoncées par les procès verbaux versés aux débats, et surtout des nombreux témoignages entendus tant à cette barre qu'au cours de l'instruction; de ceux notamment de M. le sous-préfet Balland, du commissaire de police Cloître et des gendarmes, qui affirment tous qu'ils ont trouvé devant eux un grand nombre d'ouvrières (variant de 50 à 250), munies de bâtons et autres instruments contondants, qui sont bien des armes suivant la définition de l'article 101 du Code pénal et l'interprétation qui a été constamment donnée par la jurisprudence à ce texte de loi;

Attendu que les deux circonstances aggravantes consistant dans le nombre des personnes réunies et dans le port des armes se rencontrent donc, dans l'espèce, pour donner aux faits reprochés le caractère de crimes et entraîner l'incompétence de la juridiction correctionnelle;

Attendu que vainement soutiendrait-on qu'à certains moments de la journée du 8 avril 1886, et spécialement lors de la scène survenue près de la petite porte du clos de l'usine de la Combe, il n'y avait pas plus de deux personnes armées, Fischer et Marie Boiton, quand il est révélé par l'enquête que les gendarmes ont dû se frayer un passage à travers le groupe compact des ouvrières, le sabre dégaîné, sous une grêle de coups de bâton, et que deux d'entre eux ont fait usage de leurs revolvers.

Qu'il suffit, du reste, en conformité des prescriptions de l'article 214 du Code pénal, pour qu'une réunion soit réputée armée, que plus de deux individus portent des armes ostensibles, ce qui est ici surabondamment établi, puisque, indépendamment de Fischer, qui tenait un revolver à la main, et de Marie Boiton, qui frappait de son bâton, la quantité de coups que déclarent avoir reçus les gendarmes est telle qu'ils ont dû nécessairement être portés par plusieurs personnes;

Attendu, en ce qui touche les violences et voies de fait relevées en même temps contre Fischer, les filles Boiton et Ferrand, ainsi que l'inculpation d'outrage par paroles, gestes ou menaces envers soit des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, soit des commandants et agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, dont six autres prévenus sont l'objet, que ces agissements coupables sont des éléments accessoires indivisibles de la rébellion, qui, pour être punissable, doit être, d'après l'article 209 déjà cité, accompagnée de violences et de voies de fait, la résistance simplement passive ne constituant ni crime ni délit:

Attendu que l'accusation soutient, il est vrai, que les diverses scènes qui se sont succédé le 8 avril, ayant eu lieu à des heures différentes sont parfaitement distinctes les unes des autres; que, par suite, il lui est permis de les scinder et de ne retenir dans

chacune d'elles que quelques faits particuliers, tels que les violences et les outrages.

Attendu que, pour justifier une pareille thèse, il faudrait que ces actes fussent complètement étrangers à la rébellion et au but poursuivi par les rebelles, tandis qu'il est démontré dans la cause jusqu'à l'évidence que, pendant toute la journée du 8 avril, toutes les ouvrières de l'usine se sont préparées à la résistance, brandissant des bâtons, poussant des cris et des huées accompagnés d'applaudissements ironiques, se livrant, en un mot, à des manifestations hostiles envers les représentants et agents de l'autorité, avec l'intention, sinon l'espoir, de les intimider et de s'opposer ainsi à l'exécution de l'arrêté préfectoral prescrivant la fermeture de la chapelle de cet établissement industriel;

Attendu, en ce qui regarde spécialement Philomène Ferrand, que la voie de fait qui aurait été par elle commise sur la personne du gendarme Galli est le dernier acte de cette résistance organisée et l'un de ses éléments non susceptibles de disjonction;

Attendu que la compétence du tribunal correctionnel doit encore être écartée, tant au point de vue des blessures occasionnées par les violences et voies de fait objets de la prévention qu'en raison de ce qu'elles comportent la préméditation; que c'est le cas d'appliquer à la cause les articles 230, 231 et 232 du Code pénal;

Attendu, qu'en admettant même que ces divers actes, violences, voies de fait et outrages puissent constituer des chefs particuliers de poursuite, les uns avec le caractère de crimes et les autres de délits, l'incompétence s'imposerait encore, en vertu du principe de la connexité énoncé dans l'article 227 du Code d'instruction criminelle;

Attendu qu'il est, en effet, indéniable que ces crimes et délits ont été commis dans le même temps et dans le même lieu, par diverses personnes, en exécution d'un concert formé à l'avance entre elles; d'où il suit que les faits accessoires doivent être appréciés par la même juridiction que le fait principal, avec cette circonstance particulière que ces crimes et délits sont attribués à des individus différents;

Attendu que si, en pareille occurrence, deux juridictions distinctes pouvaient être légalement saisies, on serait exposé à voir se produire cette étrange inconséquence, l'acquittement des plus coupables et la condamnation de ceux qui le seraient moins, résultat contraire à la morale et à l'équité;

Attendu enfin que s'il en était besoin, l'article 219 du Code pénal fournirait un nouvel argument à l'appui de l'opinion ci-dessus développée, en punissant comme réunion de rebelles celles formées contre la force publique par les ouvriers dans les manufactures, le silence du législateur, qui n'a pas qualifié les manufactures, ne

permettant pas de supposer qu'il n'a visé seulement que les manufactures de l'État;

Attendu, au surplus, que les compétences en matière criminelle sont d'ordre public; qu'elles se règlent sur la qualification donnée par la loi aux faits de la prévention, le juge correctionnel n'étant jamais tenu par les termes de l'ordonnance du juge d'instruction, qui n'est qu'indicative et non attributive de juridiction;

Attendu que les parties ont toujours le droit de demander au magistrat de cet ordre de se dessaisir de l'affaire si elle excède sa compétence; que, de son côté, le juge a le droit et le devoir de se dessaisir dans ce cas, même d'office, ce qui est conforme à la lettre comme à l'esprit de l'article 193 du Code d'instruction criminelle; que si, exceptionnellement, les tribunaux correctionnels croient devoir retenir à leur barre la connaissance de faits qui, sous certains aspects, ont le caractère de crimes, c'est que les circonstances aggravantes qui leur donnent ce caractère sont relativement de peu d'importance par rapport au fait principal, et ils agissent ainsi dans l'intérêt de la justice et des prévenus, avec leur consentement et dans le but d'assurer une répression plus prompte et mieux proportionnée à leur culpabilité;

Mais que, quand l'inculpé demande lui-même son renvoi devant ses juges naturels, le tribunal correctionnel ne saurait s'y refuser, lorsque ses allégations sont sinon prouvées (ce qui rentre dans les attributions de la cour d'assises), du moins fondées sur des présomptions et des charges assez fortes pour constituer une prévention suffisante;

Sur le chef des poursuites de complicité dirigées contre Constant Guillaud, Revol, Lucien, Émilie Sibeut, Marie Julien, Félicie Mazerat et Joséphine Ougier;

Attendu que, par leur attitude, leurs démarches et leurs paroles, les prêtres et les religieuses ci-dessus dénommés paraissent avoir pris une sérieuse part aux actes incriminés et devraient, à ce titre supporter comme complices les conséquences pénales de leur intervention coupable; mais qu'aux termes des articles 59 et 60 du Code pénal, les complices étant punis de la même peine que les auteurs principaux des crimes ou délits, il en résulte qu'ils ne peuvent être jugés que par la même juridiction et sont appelés, par cela même, à bénéficier de l'incompétence proclamée par le tribunal au profit desdits auteurs principaux;

Par ces motifs, après en avoir délibéré conformément à la loi; vu les conclusions développées par les défenseurs des prévenus et ouï M. le procureur de la République en ses réquisitions, faisant application à la cause des articles 209, 210, 211, 214, 101, 219, 230, 231, 232, 59 et 60 du Code pénal, et 193 du Code d'instruction criminelle,

Se déclare purement et simplement incompétent.

Ce jugement, qui soulage la conscience publique et qui montre chez les magistrats qui l'ont rendu de hautes qualités de savoir et de caractère, a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Par billets de la Secrétairerie d'Etat, le Saint Père a daigné nommer :

Secrétaire de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, S. G. Mgr Louis Sepiacci, évêque titulaire de Callinico, de l'Ordre des Augustins, président de la Noble Académie ecclésiastique ;

Secrétaire de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr Louis Galimberti, qui, jusqu'ici, occupait ce poste avec le titre de pro-secrétaire.

—

Mardi 29 juin, la fête des saints Apôtres Pierre et Paul, protecteurs de Rome et de l'Eglise, a été célébrée à la basilique Vaticane, avec la solennité d'usage depuis 1870.

Auparavant, le Souverain Pontife descendait lui-même à Saint-Pierre et célébrait la messe à l'autel papal.

La messe solennelle a été chantée à 10 heures 1/2 par S. Em. le cardinal Howard, archiprêtre de la basilique.

On avait érigé, à cet effet, un autel, près des gradins de l'autel papal.

Cet autel provisoire est enlevé aussitôt après la messe, de sorte qu'à 6 heures du soir, les secondes vêpres ont été chantées à l'autel papal par le même cardinal.

Dans la Confession, on voit des portes dorées ouvertes et on aperçoit la cassette des Palliums.

Les souterrains sont ouverts aux hommes et, sur l'autel près de la tombe de saint Pierre, on voit exposé son doigt dans un magnifique reliquaire de vermeil.

Les fidèles de Rome ont la pieuse coutume de vénérer pendant cette fête et son octave les différents souvenirs des princes des Apôtres.

Leurs corps reposent dans les basiliques de Saint-Pierre-du-Vatican et de Saint-Paul-hors-les-murs. Les chefs des Apôtres se trouvent à Saint-Jean-de-Latran. On voit sur le *Montorio*, dans la chapelle inférieure du petit temple érigé par Bramante, l'endroit où fut dressée la croix de saint Pierre, et aux Trois-Fontaines, on peut visiter le lieu de la décapitation de saint Paul.

A Saint-Pierre-ès-liens on expose une grande relique de la croix de saint Pierre et les chaînes dont on l'avait lié.

Les souterrains de la prison Mamertine et de Sainte-Marie-*in-Via-Lata* où résida saint Paul, sont ouverts pendant toute l'octave.

Un décret *Urbi et Orbi* de la Sacrée-Congrégation des Rites vient de proclamer patrons des hôpitaux et protecteurs des infirmes, les saints Camille de Lellis et Jean de Dieu et ajoute leurs noms aux litanies des agonisants, après celui de saint François. Ces deux saints ont passé leur vie au chevet des malades dans les hôpitaux et ont montré par les soins qu'ils ont donnés aux infirmes, jusqu'où porte la charité chrétienne. Saint Jean de Dieu opérait ses prodiges de charité en Espagne et l'année de sa mort, en 1550, on vit naître en Italie Camille de Lellis qui continua cette vie d'héroïque abnégation.

Tous deux ont laissé après eux des frères religieux qui continuent leurs œuvres dans les hôpitaux. Les Frères de Saint-Jean de Dieu ont eu le beau surnom de *Fate ben fratelli*, parce que leur fondateur leur répétait toujours : « Faites du bien, mes frères. » Les religieux de Saint-Camille forment la congrégation des Ministres des infirmes. Vrais ministres ou serviteurs des malades, ils s'obligent, par un vœu spécial, à soigner tous les malades et même ceux qui sont attaqués de la peste.

Le décret qui glorifie ces deux grands bienfaiteurs de l'humanité et leurs successeurs religieux, est vraiment providentiel. Il arrive au moment où la secte chasse le prêtre et le religieux du chevet des malades et veut laïciser les hôpitaux pour confier les pauvres malades à des mains mercenaires, les soustraire à l'heureuse influence de la religion et leur enlever ainsi le moyen de penser à Dieu et de se réconcilier avant la mort.

Cette pensée a été comprise par les nombreux dignitaires, qui se sont unis pour demander au Souverain Pontife de donner ce décret en l'honneur des héros de la charité. 25 cardinaux, 62 archevêques, 218 évêques, des chefs d'Ordre, des aumôniers

et des supérieurs de congrégations religieuses dévouées aux soins des malades ont envoyé des suppliques au Saint-Père pour obtenir que ces deux saints soient déclarés patrons des hôpitaux et des mourants.

La publication solennelle du décret aura lieu à Rome dans l'église desservie par les Ministres des infirmes. Le jour de la fête de saint Camille de Lellis, 15 juillet (pour Rome), on célébrera le 300e anniversaire de l'approbation de sa congrégation par le Pape Sixte V. Le cardinal-vicaire se rendra dans l'église des religieux pour célébrer pontificalement cette fête et fera publier solennellement le décret, près de la tombe même de saint Camille.

Puissent ces nouveaux patrons des hôpitaux préserver les établissements de charité chrétienne de la peste de laïcisation ; puissent-ils guérir les esprits de ceux qui confient à des mains mercenaires le soin des malades et leur refusent l'assistance du prêtre ou de la religieuse au moment suprême.

France.

Paris. — Le vénérable Cardinal Archevêque de Paris dont l'état de santé était depuis plusieurs jours redevenu alarmant s'est éteint ce matin jeudi, à dix heures trois quarts. Nos lecteurs ressentiront vivement cette grande perte qui vient affliger l'Église de France dans des circonstances particulièrement difficiles et joindront leurs prières à celles du clergé et des fidèles du diocèse de Paris pour le repos de l'âme de celui dont le long épiscopat a été si rempli et si fécond.

Aix. — C'est le 25 juillet qu'aura lieu, dans la cathédrale d'Aix, la cérémonie du sacre du nouvel archevêque, Mgr Gouthe-Soulard. La cérémonie sera présidée par le cardinal Caverot, assisté de dix archevêques ou évêques des diocèses voisins. Mgr Gouthe-Soulard ne se fixera dans sa ville archiépiscopale que quelques jours après le sacre.

Laval. — M. l'abbé Moriceau, doyen du Chapitre, a adressé la lettre suivante à MM. les curés du diocèse :

Laval, le 30 juin 1886.

Monsieur le curé,

Aussitôt après le décès de notre révérendissime évêque et bien-aimé Père en Dieu, nous nous sommes empressés de constituer l'autorité qui doit gouverner l'Eglise de Laval pendant la vacance du

siège. L'élection que nous avons faite ayant été agréée par un décret présidentiel en date du 25 juin, nous vous annonçons, et c'est pour nous une véritable consolation, que M. l'abbé Pierre Bouvier, vicaire général de Mgr Le Hardy du Marais, et M. l'abbé Arsène Lebreton, chanoine chancelier de l'évêché, nommés vicaires capitulaires, sont chargés de l'administration du diocèse.

Le service de trentaine pour Mgr le Hardy du Marais sera célébré dans l'église cathédrale, le jeudi 22 juillet, à 10 heures, pendant la retraite ecclésiastique.

Le révérendissime évêque de Vannes, a bien voulu nous promettre de prononcer l'éloge funèbre du vénérable défunt.

Agréez, etc.

Le doyen du Chapitre,
MORICEAU.

PÉRIGUEUX. — Le diocèse de Périgueux vient de célébrer avec une grande pompe, à la cathédrale de Saint-Front, le cinquantenaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Dabert. NN. SS. de Rodez, de Viviers, de Tulle et de Gap s'étaient rendus à cette cérémonie, à laquelle assistaient plus de 3,000 fidèles. Mgr Bourret a prononcé un discours fort écouté. Le clergé du diocèse a offert une magnifique crosse d'honneur au vénérable prélat, qui depuis vingt-trois ans dirige avec un zèle infatigable le diocèse de Périgueux.

Etranger.

ANGLETERRE. — Dans son grand discours prononcé à Glascow, M. Gladstone a fait en ces termes l'éloge des catholiques du continent et des catholiques irlandais en général. On remarquera l'éloge que cet homme d'État fait de l'enseignement libre *confessionnel :*

... Je le demande aux Écossais raisonnables, et ils forment l'énorme majorité de la nation (applaudissements), pourquoi soupçonnerions-nous les Irlandais catholiques d'intolérance? Je crois qu'on ne peut invoquer que deux raisons à l'appui de ce soupçon : l'une de ces raisons est que les catholiques irlandais sont favorables à l'enseignement confessionnel; *mais l'enseignement confessionnel*, bien surveillé, *n'est pas une persécution.* (Écoutez! écoutez!) Il n'y a persécution que si vous imposez votre enseignement confessionnel à la conscience de ceux qui n'en veulent pas. Or la chose n'est pas permise d'après le bill que nous proposons (Applaudissements), et ici je dois vous faire remarquer que non-seulement tout le parti tory est favorable à l'*enseignement confessionnel,* mais qu'il y a aussi bon

nombre de gens qui ne sont pas tories qui lui sont favorables. Je dois aussi vous faire remarquer un autre fait très remarquable : autant que j'ai pu l'observer par moi-même, ce n'est que dans le nord de l'Irlande qu'on a exprimé des craintes au sujet de la persécution; mais dans le nord de l'Irlande les protestants sont assez forts pour se défendre eux-mêmes. Il y a un certain nombre de protestants disséminés dans le sud de l'Irlande, et pour autant que je l'ai observé par moi-même et pour autant que j'aie reçu d'informations, ces protestants, qui se trouvent parmi leurs voisins catholiques dans la proportion de un sur dix, un sur vingt, un sur cinquante ou un sur cent, ne craignent aucunement la persécution. (Applaudissements.) Si quelques ministres et sociétés de presbytériens du Nord ont crié à la persécution, les presbytériens et leurs ministres, si je ne me trompe, désapprouvent en général ce cri. (Écoutez! écoutez!)

Nous pouvons, d'autre part, voir ce qui se passe à l'étranger. *L'Irlande n'est pas le seul pays catholique. La Belgique est un pays catholique, la France est un pays catholique, l'Italie est un pays catholique; dans chacun de ces pays les protestants sont-ils persécutés?* Je voudrais bien le savoir. Dans aucun ils ne le sont. Mais ici remarquez la différence. Ce sont des pays indépendants où une majorité catholique, si elle le voulait, pourrait persécuter les protestants sans avoir à rendre compte à personne. L'Irlande, elle, ne sera pas un pays indépendant. L'Irlande se soumet aux dispositions restrictives contenues dans le bill que nous avons dernièrement proposé au Parlement. Qu'est-ce qu'on a défendu à l'Irlande de faire? D'après l'article 4, il lui est défendu de voter aucune loi concernant l'établissement ou la subvention d'un culte, ou d'en empêcher le libre exercice, et pour moi je crois que parmi ceux qui ont crié à la persécution, il y en a beaucoup qui ne s'opposeraient nullement à l'établissement ou à la subvention de leur propre culte. (Applaudissements.)

Et maintenant, quelle a été leur histoire? Ils ont toujours été un peuple catholique. Quels hommes ont-ils choisis pour leurs chefs? Leurs chefs sont les hommes qui ont joui de leur confiance, et parmi ceux-là il y a l'homme remarquable qui, en ce moment, jouit de cette confiance peut-être à un plus haut degré qu'aucun de ses prédécesseurs. La plupart de ces chefs et les plus distingués d'entre eux, depuis Grattan jusqu'à Parnell, n'étaient pas catholiques; à l'exception de l'illustre O'Connell, ils étaient toujours tous protestants. (Applaudissements.) Dans ces circonstances, je prétends qu'il est injuste, qu'il est déraisonnable d'accuser un peuple qui, dans ses actes, s'est montré favorable à la liberté religieuse. Je prétends qu'il est injuste d'accuser cette nation de nourrir des projets qu'elle n'a pas et que toute sa conduite pendant les deux derniers siècles a parfaitement démentis.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 1er *juillet.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi rendant publiques les séances du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine.

Après une courte discussion, le projet est adopté par 146 voix contre 92.

Le Sénat adopte en première délibération le projet de loi tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les provenances des fournitures militaires inscrites au budget de l'État.

Lundi 5 *juillet.* — Validation des élections de MM. Huon de Penanster et de Sal. Vote de projets d'intérêt local.

Mardi 6 *juillet.* — Vote de divers projets d'intérêt local.

Chambre des députés.

Jeudi 1er *juillet.* — M. Brice interpelle le ministre de la guerre sur les achats d'avoines exotiques et sur une note communiquée à ce sujet à la presse. Il demande au ministre d'exclure des marchés de la guerre ces avoines qui sont de qualité inférieure. Si l'État s'engageait à n'acheter que des avoines françaises, l'agriculture aurait satisfaction au prix d'un surcroît de dépense qui ne dépasserait pas 1,500,000 fr.

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les fournitures de l'État doivent revenir au commerce et à l'agriculture français, invite le ministre de la guerre à acheter exclusivement des blés et des avoines français. » (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

M. le général Boulanger déclare qu'il partage, au point de vue intérieur et français, l'avis de l'orateur, mais il estime que le surcroît de dépenses qui résulterait de ce chef serait bien supérieur à deux millions. Si la Chambre vote l'ordre du jour de M. Brice, elle admettra donc en principe le dépôt d'un crédit supplémentaire.

Entre-temps, M. de Douville-Maillefeu prend directement à partie M. René Brice, qui se déclare résolu à combattre toujours la politique radicale.

Sur une observation de M. Rouvier, M. Brice restreint son ordre du jour aux avoines exotiques.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 339 voix contre 204.

La Chambre adopte l'ordre du jour de M. Rondeleux, ainsi conçu : « La Chambre, convaincue que le gouvernement s'efforcera d

réserver à l'agriculture française la plus grande partie de la fourniture des avoines pour l'administration de la guerre, etc. »

Samedi 3 *juillet.* — Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.

Lundi 5 *juillet.* — Vote d'un projet de loi destiné au remplacement des cartes postales ouvertes par des cartes fermées.

Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.

Mardi 6 *juillet.* — Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.

Vote du projet d'emprunt de la Ville de Paris revenu modifié par le Sénat.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Deux discours. — Départ de Madame la Comtesse de Paris. — Étranger.

8 juillet 1886.

Dimanche, a eu lieu à Paris, le banquet annuel de l'Association de la presse catholique et monarchique des départements Les membres de l'Association et un certain nombre de députés y assistaient.

Au dessert, M. Grimbloť, président, a porté au Comte de Paris, un toast chaleureusement applaudi. Puis, M. Lambert de Sainte-Croix a pris la parole et prononcé un important discours qui, à maintes reprises, a été interrompu par de chaleureux et unanimes applaudissements.

L'orateur a commencé par remercier les journalistes des départements de leur concours efficace qui a donné les résultats que l'on sait aux élections dernières.

Il a continué ainsi :

Quelques jours à peine nous séparent d'une grande iniquité commise et d'une grande protestation dont les accents vibrent dans tous les cœurs. L'iniquité, je n'ai pas à en parler. Vous l'avez combattue comme une atteinte portée à l'honneur français. Vous en avez attaché la flétrissure au nom de cette république... Aucun de nous n'oubliera les adieux du château d'Eu, ni le départ du Tréport.

Aucun de nous n'oubliera jamais cette heure, qui appartient déjà à l'histoire, où le chef de la maison de France, proscrit d'une terre que ses aïeux ont faite si grande, saluait fièrement le drapeau national hissé au grand mât du navire qui l'emportait vers l'exil.

Nous verrons toujours à ses côtés son auguste et vaillante compagne, suivant l'époux jusqu'à la rive étrangère, pour revenir dans la même nuit au chevet de l'enfant malade, et ce jeune prince, un banni de dix-sept ans, laissant voir à travers ses pleurs de Français la fierté de son nom et la dignité de sa race.

Et, pour moi, j'entendrai toujours dans la foule une voix inconnue qui s'écriait : « Si c'est ainsi que partent les proscrits, comment donc rentrent les rois ? »

Mais, au jour des résolutions viriles dont nous devons nous inspirer, il faut nous défendre contre notre propre émotion. Celui qui vous parle l'a ressentie bien vivement... mais, si cruelle qu'ait été la séparation au cœur d'un vieux serviteur, il rougirait de songer en ce moment à d'autres intérêts qu'à ceux de la patrie.

M. Lambert de Sainte-Croix a parlé ensuite des intérêts de la patrie ; il a prêché l'union indissoluble du parti :

On a parlé, a-t-il dit en continuant, d'un complot qui aurait été ourdi contre le gouvernement, de nos complices, de nos dépôts d'armes, que sais-je ?

On a parlé d'enquête dans le but de les découvrir; mais s'il y a une enquête à ouvrir, faisons-la nous-même et ici.

Un complot! Pourquoi faire ? Avons-nous besoin de conciliabules, de signes particuliers pour nous reconnaître? Ce que nous avons à faire, ce que nous avons à dire, c'est tout haut que nous le disons, et, en ce cas, qu'est-il besoin d'enquêtes ?

Nous pouvons dire au gouvernement : Ne vous en prenez pas à vos fonctionnaires qu'un illusoire besoin vous pousse à épurer encore. Ne vous en prenez pas non plus à nos syndicats agricoles qui, dans la situation actuelle de l'agriculture que vous seul avez faite, ont bien d'autres choses à faire que de s'occuper de politique. Pas plus qu'aux œuvres de charité, dont le louable but est d'apaiser la misère qui sévit autour d'elles, tâche ardue qui ne leur permet point de s'occuper d'autre chose.

Nos complices sont ailleurs, ou plutôt ils sont partout. Le premier, c'est la France honnête, laborieuse, modérée, conservatrice, libérale, affamée de repos, de sécurité, de confiance, d'ordre légal, de morale politique, de travail et de paix. Il en est encore un que je vous dénonce sans scrupule, bien que ce soit à cette heure le meilleur agent de notre propagande : c'est la république, la république oppressive, persécutrice, ruineuse, la république des proscripteurs et des jacobins.

Quant à nos armes, jusqu'au jour où, devant l'anarchie triomphante, nous serons forcés, le gouvernement ne nous défendant plus, de nous défendre nous-mêmes, nous n'en voulons qu'une, une seule : la liberté.

Je n'ignore pas qu'on essayera de nous enlever celle qui nous reste encore: la liberté de la parole et de la presse ; on a déjà commencé; on nous répète chaque jour qu'elle n'est pas faite pour nous, car chacun sait qu'en république il n'y a pas de droit pour les minorités. En vertu du grand principe que la tribune française vient d'entendre proclamer pour la première fois : *Chassons qui nous gêne*, on a déjà expulsé la liberté d'enseigner, la liberté de croire, en attendant qu'on en finisse avec la liberté de prier. Mais, tant qu'il nous restera une liberté, même une parcelle de liberté, nous en userons pour combattre ; et tant que vous ne nous aurez pas tous traités en prétendant, nous irons jusqu'au bout de nos droits de citoyen.

Et, maintenant, notre plan de campagne... Puisque je suis entré dans la voie des aveux, je peux le révéler tout entier. Nous n'avons pas besoin d'un conseil de guerre pour l'étudier. C'est à vous, messieurs — laissez-moi vous appeler : mes chers amis de la presse — que revient, dans cette campagne le premier rôle. Pour vous rappeler ce que vous avez à faire, il me suffirait de dire : continuez ce que vous faites chaque jour ; dénoncez sans trêve les fautes, les illégalités, les attentats contre la liberté, contre la religion, contre l'honnêteté publique qui se commettent autour de vous.

Allez chercher dans leurs « repaires » — ce ne sera pas à Belleville — tous ces tyrans, tous tyranneaux de province, campant en pays conquis. Montrez au contribuable comment et pourquoi la note de percepteur s'accroît chaque jour. Dressez le douloureux inventaire des fraudes, des faveurs, des tracasseries locales, des concussions et des violences. Rédigez ainsi au jour le jour les nouveaux cahiers du prochain 89.

M. Lambert de Sainte-Croix a rappelé ce que fut la monarchie française, puis au sujet de l'alliance des partis conservateurs, il s'est exprimé ainsi :

Il peut y avoir, entre des hommes séparés par des questions de forme ou de doctrine, une foi commune, un drapeau commun : la défense sociale. Conservateurs et patriotes, nous n'avons pas le droit de refuser une main loyale à ceux qui veulent combattre avec nous, de quelque côté qu'ils viennent ; pas plus que nous ne refuserions de combattre pour la France attaquée, parce que son gouvernement ne serait pas le nôtre. Il nous suffit de dire à nos alliés qui nous sommes ; nous n'avons à leur demander que d'être, comme nous, des conservateurs et des patriotes.

L'impression produite par le discours de M. Lambert de Sainte-Croix a été considérable. L'orateur a en effet réduit à néant les assertions de ses adversaires qui cherchent à montrer

le parti conservateur comme poursuivant son but par des moyens en dehors de la légalité, en même temps qu'ils le représentent comme en proie à des divisions intérieures.

Non moins éloquent et remarqué a été ensuite le discours de M. de Rorthais, directeur du *Petit Breton*. Après quelques paroles constatant l'affollement des républicains depuis le 4 octobre, l'orateur en arrive au vote des lois d'expulsion.

Jamais, en vérité, agression ne tourna si bien et si vite au bénéfice de ceux contre qui elle était dirigée.

Beaucoup d'entre vous, messieurs, assistaient, comme moi, aux scènes inoubliables dont le château d'Eu et le Tréport étaient témoins il y a quelques jours et dont M. Lambert de Sainte-Croix vient de nous faire une description si émouvante. Ils savent si elles étaient faites pour consoler nos âmes, pour fortifier nos cœurs. Quel dialogue, quel saisissant dialogue que celui qu'ils ont entendu, que celui auquel ils ont pris part! Le Prince, debout sur le pont du navire qui l'emportait, laissant tomber de ses lèvres ces derniers mots avec un calme et une fermeté dont aucune expression ne pourrait rendre la puissance : A bientôt! et vingt mille Français, accourus de tous les départements, représentant toutes les forces vives de la nation, appartenant à toutes les classes sociales, au peuple surtout, répondant par une immense acclamation : Au revoir! Jamais rien de semblable ne s'était vu. Jamais départ d'augustes proscrits n'avait eu ce caractère triomphal, gage certain d'un triomphal retour.

Et puis, après la manifestation populaire, le manifeste royal! Le drapeau de la Monarchie fièrement déployé en face de celui de la République; tout un admirable programme de gouvernement offert, avec une incomparable grandeur de langage, à l'acceptation du pays; la résolution de travailler sans relâche à sa délivrance proclamée, et cette grande parole : « A l'heure décisive, je serai prêt »; ce qui est à la fois un engagement solennel et un cri de ralliement! Après qu'un si grand acte a été accompli et quand il a produit dans le pays tout entier une impression si profonde, ce n'est plus seulement d'espérance qu'il faut parler, c'est de certitude. Les forts seuls savent se faire écouter; les forts seuls savent se faire suivre. La France désespérait de rencontrer une volonté assez puissante pour accomplir l'œuvre de son salut. Depuis le manifeste du 24 juin, elle sait que cette volonté existe. Hier encore, elle s'inquiétait d'un homme. Elle ne le cherche plus. Il est trouvé.

C'est notre orgueil que cet homme-là soit le descendant de la glorieuse lignée de rois qui avait su faire de la France la première nation du monde. C'est notre joie que cet homme-là soit le Prince à qui le

dépôt du principe monarchique a été transmis par celui qui en a été le si noble et si fidèle gardien jusqu'à son dernier soupir. Ah! messieurs, je vous le demande, ou plutôt je vous prends à témoins : si je dis qu'il n'est pas un seul royaliste qui ne soit fier de son chef, qui me démentira ici ou au dehors!

Nous allons, mes chers confrères, retourner bientôt dans nos départements. Jamais nous n'y serons rentrés, au sortir des réunions annuelles de notre Association, dans des circonstances aussi bien faites pour stimuler le zèle et le dévouement dont M. Lambert de Sainte-Croix nous félicitait tout à l'heure, dans des termes qui nous ont spécialement touchés, et dont je le remercie en notre nom à tous. En nous retrouvant sur le théâtre de nos luttes quotidiennes avec nos amis politiques et nos alliés, nous nous souviendrons de ses conseils, qui répondent si bien à nos propres sentiments.

Avec les premiers, nous travaillerons au rétablissement de la Monarchie nationale, « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », dont l'affirmation résolue est inscrite en tête de notre programme. Avec les seconds, nous continuerons à défendre les grands principes religieux et sociaux qui leur sont aussi chers qu'à nous-même et les graves intérêts généraux et locaux qui leur inspirent des sollicitudes égales aux nôtres. Mais le temps vient, j'en ai la ferme espérance, où ces deux grands corps d'armée auront opéré leur fusion et où nos alliés ne feront plus qu'un avec nos amis politiques.

J'en ai l'espérance, parce que je les sais hommes de cœur et hommes de sens. J'en ai l'espérance, parce que nos épreuves sont les leurs, parce qu'ils sont blessés comme nous dans leur foi, parce qu'ils souffrent comme nous dans leur patriotisme, parce qu'ils ne veulent pas plus que nous de la France sans Dieu, sans lois, sans sécurité, sans honneur que de détestables ouvriers construisent pierre à pierre sous nos yeux, à notre commune et indicible douleur. J'en ai l'espérance, parce que les uns ne peuvent manquer de reconnaître que s'il est malaisé de faire la République sans les républicains, il est peut-être plus difficile encore de la faire contre eux, et parce que tout se réunit pour démontrer aux autres que seuls nous sommes en mesure d'offrir au pays, qui ne peut attendre, la solution immédiate que réclament ses périls et ses maux. J'en ai l'espérance, parce qu'ils sont respectueux de la volonté nationale, et que lorsqu'ils l'auront vue pencher vers nous prête à adhérer au rétablissement d'une Monarchie qui n'a dû de naître et d'exister, pendant des siècles, qu'à l'assentiment national, ils se feront un devoir de conscience de ne pas retarder par leur résistance l'heure du salut. J'en ai l'espérance enfin par cette triple raison qu'ils sont de bons citoyens, qu'il n'y a pas de temps à perdre et que le pays

n'a d'autre choix que celui-ci : ou rentrer dans la Monarchie, y vivre, ou rester dans la République, et périr !

Oui, messieurs, ces concours nous viendront, et nous viendront bientôt. C'est la force même des choses qui nous les amènera. A l'œuvre donc avec ardeur, à l'œuvre avec confiance, et puisque la haine et la peur, qui ont aussi leurs clairvoyances, ont désigné la Monarchie comme la future héritière de la République, ne négligeons rien pour hâter l'ouverture de la succession. Comme ce sénateur romain, passionnément épris de la grandeur de sa patrie, qui terminait chacun de ses discours par cette adjuration mémorable : *Delenda Carthago*, ne perdons pas un instant de vue l'œuvre patriotique que nous avons à accomplir.

Notre Carthage à nous, c'est le régime dont l'existence est, dans notre pays, une perpétuelle menace pour tout ce qui fait les sociétés fortes, les nations prospères, les peuples libres. C'est le régime qui n'a d'encouragement que pour les œuvres du mal, d'hostilités que pour les œuvres et les ouvriers du bien !

C'est ce régime qui a toujours pour point de départ les théories les plus séduisantes, et les réalités les plus hideuses comme point d'arrivée.

Notre Carthage à nous, c'est ce régime qui commence toujours par des Condorcet et des Vergniaux, pour finir par des Robespierre et des Marat.

Lundi matin, Madame la Comtesse de Paris a quitté Eu pour aller rejoindre Monsieur le Comte de Paris en Angleterre.

La population d'Eu et du Tréport, consternée à la nouvelle d'un départ qui lui enlève ses bienfaiteurs, s'était portée en masse dès huit heures du matin devant le château et à la gare d'Eu.

Madame la Comtesse de Paris, pour éviter toute manifestation avait demandé que son départ fût tenu secret. Mais on n'impose pas toujours silence à la reconnaissance et à l'affection.

Du château à la gare, Madame se vit entourée d'une foule émue qui criait : Vive Monsieur le Comte de Paris! vive Madame la Comtesse de Paris! Au revoir! Beaucoup de femmes en larmes lui tendaient de modestes bouquets que la Princesse fit placer dans un compartiment du train qui l'a conduite à Calais.

Madame la Comtesse de Paris est arrivée dans la gare maritime de Calais à une heure et demie, avec la princesse Hélène, la princesse Isabelle, la princesse Louise, le prince Ferdinand, Mgr le duc de Chartres, M. le marquis d'Harcourt, M. Guéneau

de Mussy, Mme la vicomtesse de Butler, Mme Guéneau de Mussy, Mlle Levavasseur et la Sœur de Charité qui a donné des soins à la princesse Louise.

L'embarquement a eu lieu à deux heures moins vingt minutes.

Une foule énorme placée sur le quai a salué respectueusement le départ. Il n'y a pas eu de cris proférés.

Le paquebot qui a transporté l'illustre famille en Angleterre est le *Foam*, de la compagnie anglaise Chatham ; il portait à l'arrière le pavillon français.

La traversée a été très calme. La mer était unie comme un lac.

Monsieur le Comte de Paris, son fils et son neveu et plusieurs personnages de l'entourage du Prince attendaient sur le quai de débarquement à Douvres.

L'entrevue a été très touchante. La foule, qui était considérable, n'a point poussé de cris, mais tous étaient respectueusement découverts et un certain nombre de dames ont offert des bouquets à Madame la Comtesse de Paris.

Les illustres exilés ont quitté Douvres à quatre heures, par un train spécial. Le prince de Galles avait mis son wagon à leur disposition.

A Tunbridge-Wells, la réception n'a pas été moins brillante que le jour de l'arrivée de Monsieur le Comte de Paris. La gare était pavoisée et décorée avec beaucoup de goût.

La famille royale a été accueillie par des applaudissements et des hourrahs enthousiastes.

Madame la Comtesse de Paris ne pouvait retenir ses larmes devant un accueil si respectueusement sympathique.

Comme à Douvres, de nombreux bouquets ont été offerts par les dames de la ville.

—

Le général Saussier, dont M. Boulanger voulait se débarrasser, reste gouverneur militaire de Paris. Le ministre de la guerre a dû, sur l'avis unanime du conseil des ministres, lui écrire pour le prier de conserver ses fonctions et il a répondu qu'il y consentait. C'est un échec pour le général Boulanger. Cet échec calmera-t-il l'ardeur de ce ministre et celui-ci se renfermera-t-il plus strictement désormais dans l'exercice de ses fonctions militaires sans aller faire par monts et par vaux de la politique? On ne tardera pas à le savoir.

—

A cette saison, chaque année, la politique chôme. Le parlement français seul n'est pas encore en vacances. Donc, de toute part, les hommes d'Etat, les législateurs, les ministres autant qu'ils le peuvent, sont au vert, ou aux eaux, ou ils s'apprêtent à y aller, pour trois mois, au moins.

Les hommes politiques anglais, à cause des élections, devront attendre quelques jours encore. Ils auront, cette année, bien mérité du repos. La campagne aura été rude pour eux, et elle se termine dans des labeurs extrêmes.

Une question d'une certaine gravité divise en ce moment la Suède et la Norvège. En vertu du pacte d'union entre ces deux pays, les questions de politique internationale étaient résolues par le roi, sur le préavis du ministre des affaires étrangères suédois. En 1835, le roi ordonna que celui-ci devait en référer dans toutes les occasions importantes à un conseil composé de deux conseillers suédois, d'un conseiller norvégien et du ministre même, qui restait suédois. Le Rigsdag de Stockholm aurait le droit de se faire soumettre les protocoles de ce conseil tandis que ce privilège était refusé au Storthing norvégien.

Ces dispositions suscitèrent en Norvège de nombreuses protestations, et, pour les faire cesser, le Parlement suédois décida de porter à deux le nombre des Norvégiens admis dans le conseil des affaires étrangères. Mais le Parlement de Christiana ne se montra pas satisfait de cette nouvelle concession. Il demanda que ce conseil fût composé de trois Suédois et de trois Norvégiens; il voulait de plus que le ministre des affaires étrangères appartînt tour à tour à ces deux nationalités. Le cabinet de Stockholm rompit alors les négociations. Mais les deux Chambres norvégiennes viennent d'adopter une résolution assurant au chef de leur gouvernement, M. Sverdrup, l'appui de la représentation nationale dans ses tentatives pour obtenir dans la direction des affaires étrangères la part qui revient légitimement à la Norvège.

Il ne faudrait pas croire, d'après cet exposé, que la Suède a tous les torts. Son attitude n'est pas absolument négative. Elle veut bien consentir à ce que le ministère des affaires étrangères soit confié alternativement à un Norvégien; mais, comme ce département dépendrait alors non plus du Rigsdag, mais du Storthing, elle demande que l'on crée un Parlement commun pour les deux pays en deça et au delà du Kjœlen, qui serait

appelé à résoudre les affaires de toute la monarchie et qui serait composé des représentants de ses deux moitiés. Mais la Norvège, où domine actuellement un parti hostile à l'union avec la Suède, ne veut pas d'une proposition qui tendrait à consolider ce pacte. Le conflit menace ainsi de s'éterniser, sans qu'il soit possible de lui assigner une solution. Si la Norvège ne modifie pas son attitude, ses prétentions ne peuvent aboutir qu'à une scission profonde de la monarchie scandinave, avec ce résultat bizarre que le royaume d'Oscar II, dont l'importance internationale n'est pas énorme, jouira de deux ministres des affaires étrangères et d'une double représentation diplomatique.

—

Sur les 245 membres de la Chambre des communes élus jusqu'à ce jour, 174 se sont prononcés contre le home rule; il reste à pourvoir 425 sièges, dont 173 paraissent assurés à la coalition anti-irlandaise.

M. Gladstone verrait donc 252 circonscriptions seulement répondre à son appel et à celui de M. Parnell. Ce fort contingent ajouté aux 71 sièges que possèdent ses partisans, ne lui donnerait que 323 voix contre 347 obtenues par ses adversaires. Il se présenterait devant la Chambre avec une minorité de 24 voix.

C'est du moins ce qui résulte d'un pointage scrupuleux. Quelque probables cependant que soient ces prévisions, le résultat final peut encore les démentir.

Les dépêches de Munich ont annoncé que le ministère Lutz « a offert » sa démission au prince Luitpold. Ce résultat était inévitable après les derniers événements et les discussions qui ont fait éclater l'indignité du ministère Lutz. C'est un grand bien pour la Bavière catholique.

PETITE CHRONIQUE

M. Grévy quitte Paris le 17 juillet, et va à Mont-sous-Vaudrey, où il restera jusqu'au 15 septembre.

— Avant que la loi qui autorise la publicité de ses séances ait été promulguée, le conseil municipal a ouvert hier ses portes aux électeurs, dont un très petit nombre a profité de cette illégalité.

Le président Hovelaque a prononcé un discours pour se féliciter d'avoir obtenu la publicité et dire que cette concession ne suffisait pas. Voilà nos gouvernants avertis.

— Suite des démissions provoquées par le vote des lois d'exil :

M. Ternaux-Compans, conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg a adressé une demande en disponibilité à M. de Freycinet.

M. le comte de Voire, deuxième secrétaire à la même ambassade aurait aussi envoyé sa démission.

D'autre part, M. le comte Tristan de Montholon, ministre plénipotentiaire, chargé de gérer l'ambassade de Constantinople, ne doit pas conserver longtemps ce poste.

Il rentrera en France, aussitôt que le gouvernement aura nommé le successeur de M. de Noailles.

— Le canton de Charlieu (Loire) n'avait depuis 1870 nommé que des républicains. Les conservateurs n'osaient même pas lutter. Une élection allait encore avoir lieu dans les mêmes conditions le dimanche 20 juin, lorsqu'au dernier moment un conservateur eut le courage d'affronter la lutte. Bien que tardive, son intervention amena un ballottage. Voici les chiffres de ce premier scrutin :

MM. Chaverondier, cons. . . . . 1.293 voix
Valorge, rép. 1.298

Huit jours après, la campagne étant plus vigoureusement menée, M. Chaverondier, le conservateur, l'emportait avec une majorité de 89 voix : 1.692 contre 1.603.

— Les recettes de la vingt-quatrième semaine, du 11 au 17 juin, ont laissé une diminution de 220.000 francs pour les grandes compagnies de chemins de fer, soit 24 millions, chiffre rond, depuis le commencement de l'année par comparaison avec les chiffres de 1885.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous vous disions, il y a quelques semaines, que les disponibilités d'argent étaient si grandes que tout le monde se portait sur les mêmes valeurs, c'est-à-dire sur celles qui n'offraient presqu'aucun risque, ce qui faisait que ces dites valeurs montaient toujours et quand même.

Nous appellerons votre attention aujourd'hui sur les obligations de nos chemins de fer; les voici parvenues à des cours inconnus jusqu'à présent. L'obligation du Nord, qui, du reste, a toujours tenu la tête, a dépassé le cours de 400, et les obligations des autres Compagnies évoluent aux environs de 400, pour y atteindre bientôt.

C'est fort beau d'avoir de tels titres en portefeuille; mais il ne faut pas oublier que plus l'obligation monte, plus le revenu diminue.

En effet, tout d'abord quand un titre monte, il rapporte moins

par rapport à l'argent qu'il représente, et il rapporte moins aussi par l'impôt proportionnel qu'il paie à l'Etat.

A 400 francs, le montant de la retenue annuelle sur l'intérêt des titres au porteur sera de 1 fr. 25. Le coupon semestriel de 7 fr. 50 sera réduit, comme conséquence, de 62 1/2 centimes et ne s'élèvera plus qu'à 6 fr. 87 1/2.

L'intérêt net annuel de 13 fr. 75 pour un capital de 400 francs, correspond à un taux de capitalisation de 344 0/0, c'est-à-dire moins de 3 1/2 0/0. A qui aurait prédit cette situation, on lui eût, il y a quelques années seulement, répondu : « Vous êtes fou! »

C'est lui qui aurait été le sage, car nous nous acheminons vers le taux du 3 0/0. Pour nous, c'est sans surprise que nous voyons cette diminution du taux de l'intérêt de l'argent en présence de la diminution de la valeur des métaux et des craintes qu'on éprouve à acheter des valeurs moins solides ou à entrer dans de nouvelles affaires. De même que la terre ne rapportait à son propriétaire que 3 0/0 environ, de même les valeurs, qu'on estimera valoir tout autant que la terre, ne produiront plus qu'un intérêt de 3 0/0. La terre subit une crise terrible; les fermiers ne renouvellent pas leurs baux, ou ils le font à de dures conditions pour le propriétaire. Aussi bien des gens préfèrent une obligation de chemin de fer, de la ville de Paris et surtout du Crédit foncier, à des terrains dans la Beauce ou dans le Soissonnais.

Il devient donc de plus en plus difficile de faire des placements à un taux rémunérateur; nous insistons sur ce point qu'il faut acheter dans les titres similaires ceux qui sont les plus bas. Voulez-vous des obligations de chemins de fer? Prenez la cote, et dans les grands réseaux, examinez l'obligation dont le prix est le moins élevé, cette obligation vaut celle du Nord. Même observation pour les obligations du Crédit foncier : prenez des obligations emprunts 1880 et 1885 non libérées; elles valent les anciennes de 1863, qui sont au-dessus du pair.

Ce n'est point la spéculation qui a fait monter toutes les bonnes valeurs de la Bourse, c'est la solidité même de ces valeurs; de plus, la spéculation ne s'en est jamais occupée, elle n'a donc pu aider en rien la hausse.

Dans le prochain numéro, nous vous donnerons le taux de capitalisation des bonnes valeurs, et, comme à l'occasion des coupons de juillet, on nous demande comment on doit décompter la retenue qu'on fait à ces coupons, nous expliquerons le mécanisme de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu et la retenue sur le prix coté du titre.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CARDINAL GUIBERT (1)

Une grande existence vient de s'éteindre. Uue grande âme vient de monter vers le Ciel. L'Eglise a perdu un des princes de son Sacré-Collège ; la France catholique ne verra plus à la tête du grand diocèse de Paris le vénéré Cardinal en qui l'éminence de la charge était rehaussée par la majesté de l'âge, la splendeur imposante de la vertu, la sainteté de la vie.

Les œuvres catholiques auxquelles je suis associé m'ont souvent procuré l'honneur de m'approcher de celui que nous appelions, avec la respectueuse familiarité de la piété filiale, le bien-aimé Cardinal. Nous l'entourions, mes chers confrères et moi, de notre vénération et de notre reconnaissance. Le deuil public est pour nous comme un deuil de famille; qu'il me soit permis, à ce titre, d'acquitter la dette de notre cœur en essayant de rassembler pieusement les traits principaux de cette physionomie de saint, qui fut aussi et qui restera une des grandes figures de notre temps.

Au début de sa carrière sacerdotale, Mgr Guibert fut un religieux, un Oblat de Marie; il est mort prince de l'Église et archevêque de Paris. Ce rapprochement explique sa vie; dans l'humble religieux se montraient déjà cette grandeur de caractère, cette autorité d'un esprit admirablement équilibré, cet ascendant d'une vertu maîtresse d'elle-même qui le désignaient d'avance pour les plus hautes charges; et sous la pourpre cardinalice, on a pu retrouver en lui cette simplicité austère, cette abnégation

(1) Nous sommes heureux de trouver dans le *Monde* ce bel éloge funèbre du vénéré Cardinal. Nul mieux que M. Chesnelong ne pouvait dire ce que fut Mgr Guibert, et nous nous reprocherions de priver les lecteurs des *Annales Catholiques* d'une appréciation si haute et si autorisée.

désintéressée, ces sentiments de charité fraternelle, d'amour de la pauvreté, de patience forte et résistante qui rappelaient le religieux.

Comme il avait bien choisi sa devise : *Suaviter et fortiter*! La douceur dans la fermeté, une mansuétude qu'aucune injustice ne pouvait altérer, mais qui ne sacrifiait jamais ni le droit ni le devoir, une énergie de volonté qui ne connaissait ni les emportements ni les faiblesses, une tendresse de cœur qui, en tempérant les honnêtes indignations, ne dégénérait jamais en molle condescendance : c'était lui tout entier. Il possédait, dans une fusion achevée, deux qualités qui s'allient rarement au même degré : l'autorité qui impose et le charme qui attire ; elles passaient toutes deux dans sa vie extérieure par des actes où la mesure ajoutait à la force et faisait partie de la grandeur, dans sa vie intérieure, dont il semblait que chaque souffle fût une inspiration de vertu et d'amour.

Inflexible dans la défense de la vérité, il en revendiquait les principes et les droits avec une incomparable élévation. Invariable dans ses desseins, il y réfléchissait mûrement devant Dieu avant de les arrêter et ne s'en laissait pas détourner. Absolument désintéressé de lui-même, rien ne pouvait troubler l'égalité de son âme, si ce n'est sa miséricordieuse compassion pour le malheur et son ardent souci des épreuves de l'Église et de la France, qui absorbait et dévorait sa vie. Encore en refoulait-il souvent le secret dans son cœur, et on le voyait, au milieu de ses poignantes préoccupations, garder une sérénité fière et tranquille qui lui venait de sa confiance en Dieu et qui, autour de lui, ranimait les courages.

De la vie de renoncement qui avait été celle de sa jeunesse, il avait conservé, jusque dans les situations les plus élevées, les règles austères et l'esprit de pauvreté. Il en avait conservé aussi cette pieuse ferveur qui trouve son aliment dans l'ardeur de la prière. Il disait souvent que la prière est la plus grande force de l'homme, parce qu'elle met à sa disposition la plus grande force de Dieu. Par dessus tout, il avait le double don d'une bonté attachante et

aimable, qui gagnait tous les cœurs en se donnant ; d'une charité immense, qui faisait de son âme comme un holocauste qu'il offrait sans cesse à Dieu pour le salut de son troupeau, qui faisait de sa vie comme un perpétuel sacrifice, où, sans songer à lui-même, il prodiguait aux pauvres des largesses royales. C'était le seul luxe que sa pauvreté ne s'interdît pas.

A ces richesses de l'âme, il joignait celles d'un esprit supérieur dont la sûreté était presque infaillible et qui avait au plus haut degré ces deux qualités maîtresses : une simplicité toujours droite et une élévation qui montait aux sommets par un élan où l'effort ne se montrait pas.

Sa parole était lente, parce qu'elle était réfléchie. Toutefois la réflexion ne portait que sur le fond. La forme, abandonnée à elle-même, venait à la suite, toujours avec un naturel charmant, souvent parsemée de traits où la grâce et la spirituelle finesse avaient les plus aimables reliefs, parfois s'élevant avec la pensée et rencontrant alors quelques-uns de ces mots lapidaires qui, dans leur concision éloquente, semblaient être l'expression définitive d'une grande pensée ou d'un grand sentiment.

Mais c'est surtout comme écrivain qu'il avait une supériorité justement admirée; il n'y a pas une seule de ses lettres épiscopales qui ne soit remarquable pour la solidité de la doctrine, la clarté de l'exposition, la hauteur magistrale des vues, l'efficacité pratique des conseils, et surtout par cet accent qui était le sien, qui était, si je puis ainsi dire, le son de son âme et où retentissaient sa foi et sa piété, sa vertu et sa charité. Et que dire de ces protestations que, dans ces derniers temps, il a si souvent adressées aux pouvoirs publics contre les lois ou les mesures administratives qui s'attaquaient à la dignité de la religion ou à sa liberté ? Quelle vigueur condensée ! quelle émotion contenue ! quelle puissance de raison ! quelle fierté d'âme ! Comme il paraissait grand, notre Cardinal, grand par l'autorité, par la majesté, par la modération dans la force ! il ne laissait aucune place à la critique, aucun refuge à l'iniquité. Et quelle langue admirable ! M. de Laboulaye, qui était un

bon juge, avait dit un jour à la tribune du Sénat que l'archevêque de Paris avait retrouvé la langue des meilleurs jours du XVIIe siècle. C'était bien en effet la langue de nos meilleurs écrivains, avec sa simplicité vigoureuse, sa clarté saisissante, son aisance facile, son éclat sobre et puissant, sa justesse faite à la fois d'élévation et de bon goût. Ces écrits étaient des actes ; les actes étaient grands ; les écrits étaient des chefs-d'œuvre.

Et en même temps qu'il protestait, notre bien aimé Cardinal travaillait sans cesse à réparer. Sans parler ici ni de son épiscopat de Viviers, où il fit de si grandes choses et où il montra, en de certains jours, un si grand courage; ni de son épiscopat de Tours, où il entreprit, pour honorer la mémoire de saint Martin, une œuvre qu'il avait si glorieusement commencée et où, en 1870, son attitude fut si imposante de calme, de noblesse et de fermeté intrépide, n'y eût-il, dans son épiscopat de Paris, que ces trois œuvres monumentales: Montmartre, l'Université catholique, les 175 écoles libres chrétiennes fondées sous son impulsion et sous sa haute direction pour le rachat de l'âme de près de 70.000 enfants du peuple, ce serait assez pour que sa mémoire fût à jamais bénie dans une gloire qui ne périra pas.

Certes Mgr Guibert, depuis qu'il fut appelé, en 1871, à occuper le siège archiépiscopal de Paris, a été aux prises avec des situations bien délicates, avec de bien incessantes difficultés. On peut dire cependant, et je ne sais pas de louange à la fois plus belle et plus méritée, que pendant les quinze années de cet épiscopat si tourmenté, il n'a jamais failli à aucun devoir, et que jamais, dans l'accomplissement de ses devoirs difficiles, il n'a commis aucune faute.

Aussi était-il entouré de la respectueuse admiration, ce n'est pas assez dire, de la tendresse filiale de tous les catholiques. Nos adversaires eux-mêmes ne pouvaient se défendre de le respecter. Il était le chef accepté de l'épiscopat français, il en était la voix. Et quand il revendiquait les droits de l'Eglise, nos évêques faisaient écho à sa parole et se montraient unis à lui dans la même foi et dans un même cœur. Le Souverain Pontife lui-même, avec qui il avait, on l'a

souvent remarqué, de nobles ressemblances et comme une parenté d'esprit, d'âme et de caractère, ne cessait de lui prodiguer les témoignages les plus absolus de sa confiance, et dans de mémorables circonstances, c'est par des lettres à notre grand Cardinal que notre grand Pape adressait au monde ses directions et ses conseils. Belle solidarité, qui est un rayon de plus dans la couronne du Père que nous pleurons !

Il n'est pas mort tout entier, car il nous laisse une moitié de lui-même. Il laisse à la tête du diocèse de Paris le saint Prélat qu'il avait choisi pour l'aider dans sa charge durant sa vie et l'y remplacer après sa mort.

On raconte qu'un jour saint Dominique, rencontrant à Rome saint François d'Assise, le serra contre son cœur avec une fraternelle effusion et lui dit : « Vous êtes mon « compagnon. Vous marcherez avec moi ; tenons-nous « ensemble et nul ne pourra prévaloir contre nous. » Telle dut être la rencontre de nos deux saints, de celui que nous venons de perdre et de celui que nous sommes fiers et heureux de garder, lorsque Mgr Guibert et Mgr Richard s'unirent, malgré les différences d'âge, comme deux frères jumeaux pour gouverner ensemble l'Église de Paris. Les admirables harmonies qu'offraient ces deux âmes, ce qu'il y avait d'étroit et de profond dans leur union, ce que notre bien-aimé Cardinal y versait de tendresse confiante et reconnaissante, ce que son coadjuteur, devenu notre archevêque, y apportait de déférence touchante, de profond attachement et de vertueuse abnégation, ce que tous deux y confondaient de sainteté, Dieu seul le sait; mais nous l'avons entrevu et nous savons que le premier revivra dans le second, et que son épiscopat se continuera, sous un autre nom, avec le même caractère de dignité simple, de fermeté douce et d'austère grandeur.

La Providence sait ce qu'elle fait quand elle amène la rencontre de deux saints dans la même tâche; il y a dans cette pensée une certitude qui nous est à la fois, dans notre douleur, une consolation et une force.

Saint et vénéré Cardinal, vous disiez la veille de votre mort : « Je voudrais avoir la force d'offrir à Dieu les tra-« vaux qu'il a pu bénir dans ma vie, les angoisses de mon « agonie, la mort qui s'approche et que j'accepte, ma vie « elle-même qui s'en va et dont je fais le sacrifice, dans « une dernière prière pour mon diocèse, pour l'Église et « pour la pauvre France! » — Et après avoir dit ces mots d'une voix affaiblie et entrecoupée de souffrances, vous entrâtes dans un silence d'où vous n'êtes plus sorti. C'était votre dernier entretien avec les hommes et le commencement de votre éternel entretien avec Dieu, vers qui vous montiez. Cette parole fut votre adieu ; en la citant, nous vous adressons notre dernier hommage. Après l'avoir rappelée, il n'y a plus place que pour le silence de la douleur, de l'admiration et du recueillement.

Ch. Chesnelong.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Il faudrait de longues pages pour raconter complètement la vie si laborieuse et si utilement employée de Mgr Guibert, et pour dire tout ce qu'a fait pour le bien, pour l'Eglise, pour la patrie, l'Éminentissime prélat. Peu d'hommes, en effet, ont joui d'une influence aussi grande et exercé une action aussi puissante et aussi continue, et sa vie, lorsqu'elle sera écrite, sera non-seulement d'un extrême intérêt, mais encore d'un salutaire et fortifiant exemple.

Pour aujourd'hui, désireux de répondre à une préoccupation bien légitime, nous nous contenterons d'indiquer, d'une façon aussi succincte que possible, les grandes lignes d'une existence si glorieusement remplie. Nous empruntons cette biographie à la plume autorisée du directeur du *Monde* :

Joseph-Hippolyte Guibert naquit à Aix, le 13 décembre 1802; c'était le second enfant de Pierre-François-Claude Guibert, et de son épouse Rose Françoise Picaut. Disons de suite que le

premier enfant était une fille, qui mourut célibataire en 1864. Joseph-Hippolyte eut encore un frère, mort adolescent, et une dernière sœur qui devint, en 1826, Mme Sarrus.

M. Guibert père faisait valoir lui-même une petite ferme et ses enfants l'aidaient, suivant leurs forces et leur âge dans ses travaux agricoles. Mais le caractère grave du jeune Joseph, en même temps que son goût pour l'étude se manifestèrent de bonne heure ; aussi, après lui avoir fait donner quelques leçons auprès d'eux, ses parents le placèrent-ils au collège d'Aix.

En 1820, une grande mission fut prêchée à Aix par les Missionnaires de Provence. Le jeune Guibert la suivit avec une grande piété et là se détermina sa vocation : peu de temps après, il consacrait sa vie au service de Jésus crucifié et entrait résolûment au grand séminaire d'Aix.

N'étant encore que diacre, il se sentit appelé à la vie religieuse et quitta le séminaire pour entrer chez les Missionnaires de Provence, congrégation récemment fondée par l'abbé Eugène de Mazenod — mort évêque de Marseille — et qui allait devenir bientôt, d'après un rescrit de Léon XII, les Oblats de Marie-Immaculée. C'est là que Joseph Guibert fut ordonné prêtre en 1825.

Les Oblats de Marie-Immaculée, ainsi que leur premier nom l'indique, étaient voués surtout aux missions ; ils desservaient aussi un certain nombre de lieux de pèlerinages. Le P. Guibert, dont on n'avait pas remarqué tout d'abord les qualités maîtresses, fut envoyé bientôt comme supérieur à l'un des plus célèbres de la Provence, Notre-Dame du Laus, dans le diocèse de Gap ; c'était là surtout qu'il devait pratiquer cette évangélisation des pauvres qu'il regarda toujours comme le premier de ses devoirs.

Le temps comme l'espace nous font défaut pour dire tout le bien accompli par l'infatigable P. Guibert durant les quelques années qu'il passa dans ce sanctuaire vénéré ; mais ses œuvres, son zèle pour le salut des âmes, son dévouement si réellement apostolique n'ont point été oubliés, et aujourd'hui encore le souvenir en est présent et vivant. Signalons pourtant un fait d'un ordre spécial. Préludant, si on peut ainsi parler, aux travaux si nombreux et si considérables qu'il devait entreprendre plus tard pour l'honneur du culte divin, le P. Guibert bâtit un magnifique clocher pour l'église de Notre-Dame du Laus.

Dieu avait ses desseins sur le pieux missionnaire, et alors qu'on pouvait croire le P. Guibert destiné à cultiver longtemps encore le champ du Seigneur parmi les bons montagnards provençaux, il fut inopinément appelé, en 1835, à une mission d'un tout autre ordre et qui pouvait sembler bien lourde pour un prêtre aussi jeune : il fut nommé supérieur du séminaire d'Ajaccio.

A tous les points de vue, la charge était, en effet, écrasante. Outre la responsabilité toujours si grande de la préparation des lévites, la situation était particulière : il n'y avait alors, dans le diocèse d'Ajaccio, de locaux ni pour le grand, ni pour le petit séminaire; il fallait donc faire construire, ou trouver des bâtiments pour recevoir des élèves qu'il fallait aussi faire venir. Mais les supérieurs du P. Guibert savaient de quoi il était capable; Mgr de Mazenod l'avait précisément désigné à Mgr Cazanelli comme pouvant, mieux que personne, mener à bien ce double et rude labeur, et la confiance des deux prélats fut amplement justifiée.

Ici encore, il faudrait de longues pages pour raconter tout ce que fit le P. Guibert comme supérieur du séminaire et vicaire général d'Ajaccio. Disons seulement que c'est à l'occasion de ses fonctions que le P. Guibert dut venir à Paris, où il vit non seulement le ministre des cultes, mais encore le roi Louis-Philippe, près de qui il plaida et gagna la cause des séminaires d'Ajaccio.

Il dut le voir une seconde fois, et réussit aussi heureusement pour obtenir la régularisation de la situation de Mgr Eugène de Mazenod comme successeur de son oncle, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille.

Le caractère en même temps que l'esprit du jeune supérieur avaient frappé le roi, et l'évêché de Gap étant devenu vacant, il fut proposé au P. Guibert, qui le refusa humblement. Mais un peu plus tard, Mgr Bonnet, évêque de Viviers, atteint par l'âge et les infirmités, ayant donné sa démission, le roi se souvint de nouveau du supérieur d'Ajaccio, et, par ordonnance du 30 juillet 1841, l'abbé Joseph-Hippolyte Guibert fut nommé évêque de Viviers.

Préconisé dans le consistoire du 30 septembre suivant, Mgr Guibert fut sacré à Marseille, le 11 mars 1842, par Mgr Eugène de Mazenod, prit possession de son siège le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, son patron, et com-

mença son épiscopat, qui devait être si long, si laborieux et si fécond, en allant passer tout d'abord plusieurs jours près de son prédécesseur, retiré au grand-séminaire.

Dès lors commença aussi, on peut le dire, l'action de Mgr Guibert dans l'Église de France. En effet, quoique le plus jeune des évêques de France, Mgr Guibert ne tarda pas à conquérir une influence qu'expliquent d'ailleurs son zèle, son activité, en même temps que sa prudence, sa fermeté et cette dignité sereine qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Il y avait beaucoup à faire dans le diocèse de Viviers, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel. Les séminaires laissaient beaucoup à désirer, l'administration allait tant bien que mal. Le clergé était travaillé par le presbytérianisme, que deux prêtres du Vivarais, les frères Allignols, propageaient avec éclat.

Mgr Guibert fut à la hauteur de toutes les tâches. Contre le presbytérianisme en général et les frères Allignols en particulier, il publia des lettres pastorales et prit des mesures qui obtinrent immédiatement l'adhésion de vingt-deux évêques et la sanction du Souverain Pontife ; il réorganisa complètement les séminaires, dont il modifia l'emplacement, réparant les bâtiments et construisant les chapelles. Il institua des missions confiées aux Oblats, fonda un pensionnat dirigé par les Maristes et des écoles de filles confiées aux Sœurs de la Sagesse; il réglementa la vie du clergé séculier et montra, lors du choléra de 1854 et des inondations de 1855, de quoi est capable la charité d'un évêque. Inutile de dire qu'il visita tous ses diocésains, « jusque dans les plus petits hameaux », ne craignant pas pour cela de fouler « tous les sentiers des plus hautes montagnes », ainsi qu'il le dit lui-même dans sa lettre d'adieux.

Tout ceci regardait uniquement son diocèse dans lequel, pour le dire en passant, eut lieu sous son épiscopat la première retraite des membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Mais, si occupé qu'il fût des affaires diocésaines, Mgr Guibert ne se désintéressait pas des événements d'un ordre plus général, et ses lettres pastorales ont encore pour sujets : la défense de la liberté de l'enseignement à tous les degrés, l'inspection des séminaires, la discussion si vive entre les écoles chrétiennes qui marqua la fin du règne de Louis-Philippe et les premières années de l'Empire, l'exil de Pie IX à Gaëte et son

retour à Rome, la révolution de 1848 et les émeutes qui éclatèrent un peu plus tard, etc., etc.

De même que Louis-Philippe avait remarqué, avec raison, le P. Guibert, de même Napoléon III avait été frappé de l'attitude toujours si digne et de la conduite toujours si sage de l'évêque de Viviers. Il l'avait décoré en 1853 ; en février 1857, il l'appela au siège de Tours, lorsque le cardinal Morlot fut appelé lui-même à succéder à Mgr Sibour, et le nomma officier de la Légion d'honneur en 1859.

A Tours comme à Viviers, l'une des premières occupations de Mgr Guibert fut la situation des petits-séminaires, aux difficultés de laquelle il remédia avec sa prudence et son énergie accoutumées.

Indépendamment des intérêts si divers dont il avait la charge, il poursuivit et réalisa le rétablissement de la liturgie romaine dans son nouveau diocèse et mena à bonne fin le procès de béatification de la bienheureuse Urbaine de Maillé. Relevant les chapelles, créant des communautés, Mgr Guibert couronna ses œuvres épiscopales par cette grande œuvre de la basilique de Saint-Martin, où il montra de nouveau toute sa prudence et sa persévérante énergie, et qui le prépara en quelque sorte à cette autre grande œuvre qui a marqué la fin de sa vie et restera toujours unie à son nom.

Mais n'anticipons pas. A Tours encore, comme à Viviers, Mgr Guibert eut à montrer souvent que sa charité était à la hauteur de sa sagesse, et ne laissa pas échapper une seule occasion de le faire. Durant les inondations de 1866 notamment, inondations si terribles, comme on sait, il se multiplia avec un zèle sans égal pour venir en aide de toutes les façons et par tous les moyens aux malheureuses victimes du fléau.

A Tours encore d'ailleurs, le souci des affaires locales n'empêchait pas son attention de se porter sur les questions générales, et avec la résolution calme et la mesure qui lui étaient propres, il fut l'un des premiers dans l'admirable campagne que soutint l'épiscopat français pour la défense du pouvoir temporel du Saint-Siège, menacé par les malheureux agissements de Napoléon III et de Cavour en Italie. Si l'empereur avait pensé trouver dans l'archevêque de Tours un courtisan servile, il s'était trompé : Mgr Guibert était toujours du côté du droit ; et si son esprit pondéré aimait à apporter dans l'expression de sa pensée des tempéraments, ce n'était toutefois

que dans l'expression, et jamais personne ne servit la vérité, où qu'elle fut, avec plus d'énergie et moins de crainte.

Sans s'occuper de ce que pouvaient penser certaines personnes, il s'était nettement déclaré pour le gouvernement dans une affaire qui passionnait les Tourangeaux, un cimetière déplacé ; sans s'occuper de ce que pourrait penser l'empereur, qui s'était cependant montré toujours si bienveillant pour lui, Mgr Guibert, avec la même netteté et la même indépendance, n'hésitait pas à dire, dans une lettre pastorale relative à l'annexion de Nice et de la Savoie à la France, que si la conquête de ces nouvelles provinces devait préparer et amener la spoliation du Saint-Siège, il refuserait les prières publiques demandées par le gouvernement. C'est là tout l'homme : pratiquant la prudence et exerçant toujours la charité, mais ne transigeant jamais avec le devoir, sous quelque forme qu'il se présente.

Si l'attitude de l'archevêque de Tours déplut au pouvoir, elle le grandit encore dans l'estime de l'épiscopat, et à partir de ce moment, on peut dire que Mgr Guibert fut considéré par la presque unanimité de ses collègues non comme un chef, ainsi qu'on l'a prétendu — il n'y a pas de chef, en dehors du Pape, dans l'épiscopat, — mais comme un guide sûr et, dans certaines occasions que nous ne pouvons qu'indiquer aujourd'hui, comme leur représentant autorisé, et parfois même leur véritable mandataire.

Au concile du Vatican, Mgr Guibert, qui, examinant et étudiant les choses avec son habituelle prudence, ne s'était pas prononcé *à priori*, ne tarda pas à prendre place, d'une façon nette et positive, parmi les membres de la majorité.

A son retour en France, Mgr Guibert allait se trouver en présence de faits d'un autre ordre, et après que l'évêque avait prouvé ce qu'il pouvait faire pour l'Église, les événements allaient montrer ce qu'il saurait faire pour la patrie.

Septembre 1870 était venu, et avec lui cette heure funeste où le sol français fut envahi par l'ennemi. Paris menacé envoya une délégation à Tours, délégation composée de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon; dans une ville encombrée comme Tours l'était alors, il n'est point toujours facile de se loger. Mgr Guibert offrit au premier de venir s'installer à l'archevêché avec sa famille, ce qui fut accepté avec empressement et, nous devons le dire, reconnaissance. M. Crémieux, israélite, se

rendait bien compte de la singularité de la situation et tenait grand compte à l'archevêque de sa tolérance. Comme tous ceux, d'ailleurs, qui approchaient Mgr Guibert, il avait été bientôt frappé par cette inoubliable physionomie et saisi par ce grand caractère.

Mgr Guibert eut près de la délégation une véritable influence, dont il se servit du reste de la façon la plus discrète mais aussi la plus utile, surtout en ce qui concerne l'administration des cultes, laquelle avait fort peu préoccupé le gouvernement de la Défense nationale. C'est grâce à son intervention, notamment, que fut rendu le décret du 7 décembre 1870, qui exemptait du service les élèves entrés dans les séminaires avant le mois d'août précédent. Cette exemption fort légitime n'empêcha pas les séminaristes de servir le pays envahi, et les fastes des ambulances françaises témoignent hautement que la foi n'éteint pas le patriotisme, mais l'élève et l'ennoblit.

Mgr Guibert, qui avait su empêcher Garibaldi de pénétrer à l'archevêché de Tours, sut également obtenir des Prussiens, maîtres de la ville, de réduire à un million deux cent mille francs la contribution de guerre, fixée par eux à quatre millions !

Dans ces graves et si douloureuses circonstances, la charité de Mgr Guibert sembla grandir encore, et s'il sut conquérir le respect et même l'admiration des membres de la délégation — fort peu suspects cependant de tendresse et de partialité pour tout ce qui appartenait à l'Église — il gagna absolument l'amour des pauvres et des petits par des actes de charité d'autant plus méritoires que le vénérable prélat s'efforçait de les dissimuler. Aujourd'hui encore, après seize ans, le souvenir en est resté vivant dans le cœur des populations de la Touraine, et beaucoup parlent encore les larmes aux yeux de leur « bon archevêque ».

Le prestige de Mgr Guibert était tel alors que la délégation, nous le savons de source sûre, eut un moment l'intention de charger l'archevêque de Tours d'une mission diplomatique près le cabinet de Saint-James. Mais il ne fut pas donné suite à ce projet, Gambetta s'y étant absolument opposé.

Après le départ des Prussiens, Mgr Guibert reprit sa vie ordinaire, s'occupant seulement de panser les plaies si nombreuses et si cruelles de ses diocésains.

Mais les événements marchaient. Mgr Darboy, archevêque de Paris, venait d'être assassiné par la Commune. Ce n'était pas

chose facile que de trouver un prélat pour le siège de Saint-Denis, empourpré par le sang de trois martyrs; on pensa à Mgr Guibert, et comme chacun, dans le conseil des ministres, connaissait la valeur de l'archevêque de Tours, son nom réunit toutes les voix.

Il fallait cependant, car cela s'était fait sans qu'il en eût été avisé, obtenir l'acceptation de Mgr Guibert. M. Jules Simon se chargea de ce soin et se rendit à Tours. Après avoir demandé du temps pour réfléchir et prier, Mgr Guibert, dont la grande crainte était de n'être plus assez fort pour supporter des luttes qu'il prévoyait bien devoir se produire, se décida, après avoir pris l'avis du Souverain Pontife, à accepter.

Transféré à Paris par décret du 19 juillet 1871, il fut préconisé dans le consistoire du 27 octobre suivant. Un mois après, le 27 novembre, il prenait possession du siège de Paris, sur lequel ses vertus allaient jeter un nouvel et incomparable éclat. Il portait, au jour de l'intronisation, une crosse d'or que Pie IX lui avait envoyée à cette occasion, comme un témoignage particulier de son affection.

On n'attend pas de nous que nous entrions dans le détail de l'administration de Mgr Guibert : les colonnes du *Monde* n'y suffiraient point. Ce que nous pouvons et devons dire, c'est que l'influence et l'action de Mgr Guibert sur les affaires de l'Église en France grandirent encore quand il cessa d'être le successeur de saint Martin pour devenir celui de saint Denis. Il fut, d'ailleurs, à la hauteur de tous les besoins.

Il n'est pas nécessaire de rappeler le magnifique langage avec lequel il sut tour à tour plaider les plus saintes causes et protester contre les odieuses violations dont notre temps troublé a été témoin : tout le monde entend encore cette grande parole à la fois si modérée et si ferme, si éloquente et si juste. Disons seulement que si, par suite de sa situation exceptionnelle, le cardinal Guibert — le Saint-Père lui avait conféré la pourpre, avec le titre de Saint-Jean-Porte-Latine, le 22 décembre 1873 — fut appelé à défendre tous les intérêts catholiques, il ne laissa pas de côté le soin de cet immense diocèse de Paris, pour l'administration duquel cependant il demanda et obtint, en mai 1875, un coadjuteur avec future succession, Mgr Richard évêque de Belley.

La solution d'assez grosses difficultés laissées par Mgr Darboy, le rétablissement de la liturgie romaine, la création de

nouvelles paroisses, le développement de certaines communautés et de nombreuses œuvres, la création de l'Université catholique de Paris et des écoles primaires libres pour remplacer les écoles laïcisées, la défense des congréganistes iniquement chassés, telles furent — et nous n'indiquons ici que les principales — les œuvres de ce vaillant serviteur de Dieu.

C'est à dessein que nous n'avons pas ajouté à cette liste l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur. Elle doit, en effet, être mise à part, car c'est l'œuvre première de Mgr Guibert, l'œuvre à laquelle il avait voué, en même temps que les derniers jours de sa vie, ses constantes préoccupations. Il avait compris tout le bien qui pouvait sortir de cette œuvre et il avait apporté à sa réalisation l'énergie et la persévérance qu'il mettait toujours au service des œuvres qu'il sentait voulues de Dieu. Nous nous rappelons encore la joie dont il était pénétré lorsque, le 16 juin 1875, il posait la première pierre du sanctuaire de Montmartre et la confiance qu'il témoignait dans le succès et les résultats de l'Œuvre.

Cette confiance n'a point été trompée. Si Dieu n'a pas accordé au cardinal Guibert d'assister à l'achèvement de l'ex-voto national, il lui a du moins donné de voir l'œuvre spirituelle accomplie, l'œuvre matérielle en partie réalisée, et cela dans des conditions qui témoignent d'une façon éclatante de l'assistance divine. Mgr Guibert a donc dû quitter cette terre sûr du succès d'une œuvre qu'il considérait comme l'une des plus importantes de ce siècle à tous les points de vue, et que l'histoire considérera comme son œuvre à lui. Il est certain que de tous les noms dont la postérité honorera le cardinal Guibert, le titre qui le caractérisera le mieux sera celui de Pontife du Sacré-Cœur.

F. DE LAUNAY.

LES DERNIERS MOMENTS

DU CARDINAL GUIBERT.

On peut dire que pendant les huit derniers jours de sa vie, Son Eminence a été soutenue artificiellement. Le malade sentait bien qu'il était condamné; ainsi, il répondait à ceux qui voulaient le persuader d'une complète guérison : « Vous ne voyez que la surface; la vie s'en va lentement. Je suis usé inté-

rieurement, on ne peut pas refaire les pièces qui ne fonctionnent plus. »

A ceux qui s'étaient rendus chez lui le premier jour de l'an, pour lui souhaiter d'autres années pour le bien de son diocèse, il avait dit : « Je sens que c'est la dernière année de ma vie. Souhaitez-moi plutôt une bonne mort qui m'ouvre les portes de l'éternité bienheureuse. »

C'est dans la journée du mardi, 6 juillet, que les symptômes graves ont commencé à se produire. Ce n'étaient plus des crises, mais une asphyxie graduelle. La respiration devenait de plus en plus difficile par une sorte de paralysie des poumons.

Le lendemain, l'asphyxie devenant plus grave, les docteurs ont déclaré que tout espoir était fini. A midi, le vénéré prélat entrait en agonie.

Malgré son état d'affaiblissement, Son Eminence recouvrait cependant de temps en temps sa lucidité. Dans ces moments, il priait avec une grande ferveur pour son salut éternel et pour le salut de la France.

La nouvelle, quoique peu répandue, a fait aussitôt affluer un nombre considérable de personnes à l'archevêché. Presque tout le clergé de Paris est allé prendre des nouvelles et s'inscrire sur les registres déposés chez le concierge.

Aucun bulletin n'a été publié. La seule nouvelle que l'on donnait était que Son Eminence ne passerait pas la nuit.

Mgr Richard a donné alors l'ordre que l'on priât dans toutes les églises et dans toutes les communautés religieuses pour le vénérable chef du diocèse de Paris. Voici sa lettre :

Paris, le 7 juillet 1886.

Monsieur le Curé,

La situation de notre vénéré Cardinal s'est beaucoup aggravée à la suite de crises de suffocation qui se sont renouvelées plusieurs fois dans ces derniers jours. Le moment semble approcher où Dieu nous demandera la consommation du sacrifice que nous nous sommes efforcés d'éloigner, par nos prières, depuis quinze mois.

Dieu fait à notre bien-aimé Père la grande grâce de conserver la plénitude de son intelligence dans les approches de la mort. Suivant un désir plus d'une fois manifesté par lui durant sa maladie, il peut fréquemment renouveler le sacrifice de sa vie et l'offrir à Dieu pour les âmes que Notre-Seigneur lui a confiées.

Nous ne pouvons, monsieur le curé, vous laisser, vous et les fidèles de ce diocèse, étrangers à nos douleurs filiales. Nous vous demandons d'unir de plus en plus vos prières aux nôtres pour

obtenir, à notre archevêque et notre Père, la grâce d'accomplir saintement le dernier acte de la vie qui seul assure la couronne aux élus : *Ultimum hujus vitæ actum quo solo coronari electi solent cum laude perficiat.* (Cœrem. Ep. Lib. II. C. XXXVIII.)

Nous vous autorisons à donner le salut du Saint-Sacrement là où vous pourrez réunir les fidèles. On y ajoutera aux prières ordinaires, trois fois l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis!* et la strophe de l'hymne du petit office de la sainte Vierge : *Maria mater gratiæ, Dulcis Parens clementiæ, Tu nos ab hoste protege, Et mortis hora suscipe*

Les prêtres réciteront à la sainte messe les oraisons *Pro infirmo qui proximus est morti.*

Veuillez agréer, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

FRANÇOIS,
archevêque de Larisse.

Dans la chambre du malade veillaient, nuit et jour, les Sœurs de l'Espérance, qui dépendent de l'ordre des oblats de la Vierge immaculée, ordre fondé à Marseille par Mgr de Mazenod, auquel le Cardinal Guibert avait appartenu au début de sa vie sacerdotale.

Ce sont les Sœurs qui lui administraient les potions ordonnées pour calmer ses souffrances.

Les médecins, surtout le docteur Vignolo, sont venus, de temps à autre dans la journée visiter le malade; mais ils le faisaient plus pour l'intérêt qu'ils portent à la personne du vénérable archevêque que pour l'espoir de combattre sa maladie. Dans la journée du mardi, les vicaires généraux sont restés tout le temps, la nuit même du mardi au mercredi dans le salon attenant à la chambre du cardinal. Tous, ayant dans les mains le chapelet, disaient ensemble le Rosaire et les prières pour les agonisants.

Son Éminence a été administrée mercredi par Mgr Richard, en présence de tous les vicaires généraux. Ce moment a été solennel, tous étaient à genoux, pleurant et sanglotant. Mgr Richard pouvait à peine prononcer les mots sacramentels, tant il était ému.

Seul le cardinal-archevêque gardait sa grande sérénité d'esprit et avait l'air souriant. Après avoir reçu les Sacrements, il a prononcé une courte allocution aux personnes présentes, et les exhortant à continuer l'œuvre d'amour et de charité, à laquelle ils s'étaient dévoués. « Je vous veillerai de là-haut, et

je prierai pour vous, pour l'Église et pour cette chère France qui, soyez sûrs, verra de meilleurs jours. »

S. Exc. le nonce apostolique a été reçu à deux heures et demie. En entrant dans la chambre, Son Éminence l'a reconnu. Il lui a serré la main en souriant. Il a pris congé du représentant du Saint-Père comme s'il se fût agi d'un simple voyage. Puis, il lui a demandé de vouloir bien obtenir de Sa Sainteté une bénédiction spéciale.

La dépêche aussitôt envoyée a reçu la réponse du Saint-Père qui, en transmettant sa bénédiction apostolique, s'est servi des termes les plus affectueux et les plus paternels.

A partir de la soirée, le grand affaiblissement dans lequel se trouvait le vénéré malade ne lui permit plus de prendre aucune nourriture. On lui donnait seulement de temps à autre des cuillerées de consommé ou de vin généreux.

A onze heures du soir, tous les médecins avaient quitté l'archevêché. Comme nous l'avons dit, ils croyaient leur présence inutile.

En même temps, Mgr Vico a été admis dans la chambre du vénérable archevêque.

Il a trouvé son état encore plus aggravé. La respiration, devenue plus difficile que jamais, tenait le malade dans le plus grand abattement. Le râle de l'agonie était encore plus fort que dans la journée.

Cet état se prolongea encore quelques heures puis le calme se fit peu à peu et, le jeudi matin, 8 juillet, à dix heures trois quarts, le saint archevêque de Paris s'éteignait au milieu de sa famille ecclésiastique en larmes. Cette fin a été douce et calme comme la fin d'une journée bien remplie. Le vénéré malade a pour ainsi dire passé du repos de la terre à celui de l'éternité.

—

Le corps du Cardinal Guibert a été embaumé vendredi dans l'après midi. L'opération finie, le cadavre a été habillé des grands parements pontificaux. Sur la robe cardinalice, il porte l'aube, la dalmatique, la chasuble, le manipule, le tout en étoffe violette. Il a son anneau épiscopal au doigt, la mitre sur la tête, les sandales rouges, la crosse posée du côté gauche et le chapeau cardinalice aux pieds.

Des deux palliums reçus pour l'archevêché de Tours et pour celui de Paris, le premier a été posé sous la tête, le second sur les épaules.

Pendant tout le temps que dure cette exposition solennelle, les quatre grands séminaires de Saint-Sulpice, des Missions étrangères, des Lazaristes et du Saint-Esprit, se succèdent tour à tour pour veiller dans la chapelle ardente et réciter l'office des Morts.

C'est au rez-de-chaussée du palais archiépiscopal que la chapelle ardente a été installée.

Au centre du salon, est dressé le catafalque; quatre colonnes noires, constellées d'étoiles d'argent, supportent un dais en drap noir à franges d'argent. A chaque coin, un grand lampadaire de dix-huit cierges.

Devant le catafalque on a établi une balustrade à tentures noires, en deçà de laquelle, à droite et à gauche, on a élevé un autel. Un troisième a été installé à la tête du catafalque, et à ces trois autels des messes sont dites sans interruption tous les jours.

Les fidèles ont été admis à prier auprès de la dépouille mortelle du saint archevêque dimanche, lundi, mardi et jeudi (1).

Les obsèques solennelles sont fixées au le vendredi 16 juillet, à dix heures.

Après le service religieux, la dépouille mortelle sera déposée dans les caveaux de Notre-Dame, où aura lieu l'inhumation provisoire, l'administration du diocèse ayant reconnu qu'il n'était pas possible, pour le moment, d'accomplir le désir du défunt, qui avait demandé de reposer dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

—

C'est dans le chœur, à Notre-Dame, que sont inhumés les archevêques de Paris.

Un immense caveau est aménagé, qui n'est ouvert que chaque fois qu'un cercueil doit y être descendu : toutes les précautions sont prises pour que dans les intervalles aucune réparation ne soit nécessaire.

De chaque côté du chœur, à droite et à gauche, des pierres tombales sont disposées entre de petites colonnes de pierre qui portent les inscriptions funéraires.

(1) Par suite de défectuosités provenant soit du retard apporté à l'embaumement, soit pour tout autre cause, la mise en bière de S. E. le cardinal Guibert a dû être faite dimanche soir à minuit.

Le corps du saint prélat est enfermé dans un triple cercueil recouvert de velours noir avec clous et poignées d'argent, et sur lequel on a placé la robe et la barrette cardinalices.

La première tombe, en entrant, à droite, est celle de Philippe, le fils de Louis VI, roi de France, qui fut diacre d'une église de Paris; car, dans ce caveau, outre les archevêques, sont également inhumés un certain nombre d'évêques et de personnages.

La seconde pierre tombale nous apprend que là repose Godefroy, duc de Bretagne et comte de Richmont; puis viennent Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, roi de France; Louis, duc d'Aquitaine et fils de Charles VI, roi de France; Louise de Savoie, mère de François Ier; Vilcera, femme de Louis VI, roi de France.

Aussitôt après sont placées les tombes des évêques. C'est d'abord Mgr de Sully, 74e évêque de Paris; puis Mgr Etienne Tempier, 84e évêque de Paris; Mgr de Bucy, 83e évêque de Paris; Mgr de Magnac, 93e évêque de Paris; Mgr Denys du Moulin, 100e évêque de Paris. Sur la même pierre sont gravés les noms de deux frères, NN. SS. Pierre et Henri de Gondi, 109e et 110e évêques de Paris.

Immédiatement après, nous trouvons les restes du premier archevêque de Paris, Mgr François de Gondi, qui fut inhumé à la métropole en 1654.

Le deuxième archevêque est Mgr Pierre de Marca; le troisième, Mgr de Beaumont; le quatrième, Mgr François de Harlay; le cinquième, Mgr de Noailles, duc et pair de France; le sixième, Mgr de Vintimille; le septième, Mgr de Bellefont; le huitième, Mgr Christophe de Beaumont; le neuvième, Mgr de Juigné; le dixième, Mgr du Belloy, qui mourut âgé de cent ans; le onzième, Mgr de Tailleyrand Périgord; le douzième, Mgr de Quelen; le treizième, Mgr Affre, dont la statue se trouve en face de son tombeau; le quatorzième, Mgr Sibour; le quinzième, Mgr Morlot.

Ces vingt-huit pierres tombales sont du côté droit du chœur; à gauche, se trouve la tombe de Mgr Darboy, seizième archevêque de Paris.

—

Voici, d'après la *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris, le testament de Mgr Guibert :

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit,

Je soussigné, Joseph-Hippolyte, archevêque de Paris, y demeurant, déclare que le présent écrit est mon testament, que je veux être fidèlement exécuté après ma mort.

Lorsqu'il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, je le prie, par

les mérites de son Fils adorable, mon rédempteur, par l'intercession de la Très Sainte Vierge, des Anges et de ses Saints, d'oublier mes péchés et de recevoir mon âme dans le sein de sa miséricorde.

Je désire que mes funérailles soient faites avec simplicité et qu'on donne aux pauvres ce que l'on voudrait consacrer à une pompe peu utile au salut de mon âme.

. . . . . .

Mon légataire universel trouvera peu de chose dans ma succession, quelque mobilier fort modeste et de peu de valeur. Un évêque entouré de tant de besoins, qui aime les pauvres comme la famille que Dieu lui a donnée, ne peut point faire d'économies.

Je recommande à mon légataire de faire prier pour le repos de mon âme et de distribuer, selon son bon plaisir, quelques objets mobiliers à mes plus proches parents et à mes amis particuliers, afin qu'ils aient de moi un petit souvenir et qu'ils prient pour mon âme.

Si l'on veut placer une inscription au lieu où reposera mon corps, je désire qu'on inscrive les paroles suivantes :

Hic jacet Josephus-Hippolytus Guibert, Archiepiscopus Parisiensis, expectans beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu-Christi ; qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.

Fait à Paris, le vingt-quatre du mois de juin de l'année mille huit cent soixante-treize.

† J. Hippolyte Guibert,
archevêque de Paris.

Ma chère sœur, Mme Sarrus, qui est excellente chrétienne et pleine de foi, n'attend rien de moi et comprendra comment je ne lui laisse rien dans ma succession. J'espère la retrouver dans le ciel avec mon neveu et nos autres parents.

† J. Hippolyte Guibert,
archevêque de Paris.

LE CARDINAL GUIBERT ET LA PRESSE

Toute la presse parle de la mort du cardinal Guibert.

Les feuilles conservatrices et religieuses, cela va sans dire, expriment dans les meilleurs termes le sentiment de douleur que doivent éprouver les catholiques français, et en particulier ceux du diocèse de Paris, en présence d'une aussi grande perte.

L'*Univers* écrit :

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, est mort. Ce coup, depuis longtemps redouté, mais que tant de prières s'efforçaient de

suspendre, ne frappe pas seulement le diocèse de Paris ; il atteint toute la France, toute la catholicité. L'éminent prélat, par sa sagesse et sa fermeté, plus encore que par son long épiscopat et l'importance de son siège, avait acquis dans la lutte contre les ennemis de Dieu, une autorité qui était, chez nous, une des forces de l'Église et avait partout de l'écho. Qui donc n'était pas attentif quand le cardinal Guibert parlait?

Ni son grand âge, ni l'affaiblissement de sa santé n'avaient atteint sa vigueur d'évêque et son zèle. On l'a vu par son dernier acte de combat, cette noble lettre du 30 mars dernier, à laquelle l'épiscopat français a donné une si chaleureuse adhésion et dont la presse du monde entier s'est occupée. Nos misérables gouvernants ont affecté de ne pas entendre cette grande leçon, et leurs journaux, plus misérables encore, l'ont raillée. S'ils avaient, à défaut de cœur et de justice, un peu d'esprit politique, ils reliraient aujourd'hui ces avertissements auxquels la mort ajoute sa majesté, et peut-être arriveraient-ils à les comprendre. Mais non, ils ne feront pas cet effort, ils ne sauront pas mériter cette grâce, et selon les paroles solennelles de l'éminent et saint prélat leur juge, ils périront, en coupables impénitents, dans l'affreuse tempête que prépare leur esprit d'impiété et de persécution.

Ce dernier trait de l'attitude épiscopale de Mgr Guibert vis-à-vis du gouvernement ne fut que le complément de tous ses actes depuis que la lutte est engagée. Jamais, dans les obscurités et les menaces du temps présent, l'archevêque de Paris n'a cessé d'être un gardien vigilant : *custos, quid de nocte?* C'était le devoir de veiller, et l'on sait qu'il veillait.

Ce n'est pas le moment même d'indiquer sommairement tout ce qui a marqué cette belle vie épiscopale, chargée d'œuvres comme d'années ; nous ne pouvons et nous ne voulons en noter aujourd'hui que le caractère général, et nous l'aurons fait en disant que nous perdons un évêque.

C'est une consolation et une sécurité pour les catholiques de savoir que ce grand siège de Paris ne sera pas un seul instant vacant, que déjà il est occupé par le prélat que l'éminent cardinal, connaissant ses vertus et ses mérites, s'était choisi pour successeur, et qui depuis douze ans se formait à son école pour le remplacer. Mgr Richard, hier archevêque de Larisse, aujourd'hui archevêque de Paris, est aussi de ceux auxquels Dieu a donné une sagesse, une fermeté et une prudence très grandes, afin que, pour le maintien des principes, l'esprit d'autorité, de foi et de charité, ils servent bien l'Église. — Eugène Veuillot.

Le *Monde* :

Une sainte mort a couronné la plus sainte et la mieux remplie des existences :

Un deuil cruel entre tous frappe le diocèse de Paris, l'Église de France tout entière, l'Église catholique elle-même.

Sous le poids de la douleur filiale qui nous accable, nous ne pouvons qu'adorer humblement les décrets de la divine Providence, prier pour notre bien-aimé et vénéré Cardinal, et aussi, pleins de confiance en ses mérites, le prier d'intercéder pour l'Église et la France, qu'il servit avec un si remarquable dévouement et qui lui doivent tant.

La seule consolation qui puisse adoucir la souffrance de nos cœurs, comme elle a adouci les derniers moments du Cardinal, se trouve dans la certitude que les intérêts de ce grand diocèse de Paris — intérêts si menacés en ces jours d'angoisses — vont être confiés de plein droit, sans contestation, sans délai de transmission, aux mains d'un prélat qui, choisi par l'illustre défunt, imprégné de son esprit, les connaît et sera capable de les sauvegarder.

La *Gazette de France* rappelle quelques-uns des actes qui ont placé le cardinal Guibert si haut dans la vénération et l'estime du monde catholique :

Jusqu'à la dernière heure, le cardinal Guibert est resté sur la brèche mettant en pratique la devise qui le caractérisait si bien :

Suaviter et fortiter.

Quelque rudes qu'aient été les assauts, quelque cruelles qu'aient été les attaques, Mgr Guibert les a repoussés par l'énergie de son caractère, la puissance de sa doctrine, la douceur de ses remontrances.

Placé à la tête du diocèse de Paris, au lendemain du martyre de Mgr Darboy, il a accepté la redoutable tâche d'évangéliser ceux-là même qui s'étaient livrés pendant la Commune, aux plus monstrueux attentats.

Au-dessus de sa devise, Mgr Guibert avait placé ces mots touchants : *Pauperes evangelizantur.*

Toute la mission épiscopale de l'éminent prélat se renferme dans ce touchant apostolat.

Aujourd'hui que sa grande voix s'est tue à jamais, et que le silence de la mort n'est troublé que par les plaintes de tous ceux qui l'aimaient, nous ne pouvons évoquer, sans un sentiment d'indicible admiration, les premiers actes de sa carrière épiscopale dans le diocèse de Paris.

Nous l'entrevoyons encore, en 1872, dans cette immense plaine de Champigny, donnant sa bénédiction aux glorieux restes des défenseurs de la France et, les yeux pleins de larmes, laissant tomber sur

la foule la plus éloquente et la plus admirable expression de son patriotisme chrétien.

A une autre période de sa vie, alors que la guerre impie, non contente de chasser Dieu de l'école, l'évinçait aussi du sanctuaire des tribunaux ; alors aussi que par une décision qui l'honore, la Cour de Paris maintenait la célébration de la messe du Saint-Esprit, nous avons vu Mgr Guibert, enveloppé de son pallium écarlate de cardinal romain, s'avancer solennellement au milieu des magistrats et, dans une de ces admirables allocutions dont il avait le secret, replacer Dieu sur son trône de suprême justice et de souverain droit.

Ce jour-là tous les fronts se sont respectueusement inclinés devant le cardinal Guibert, sa bénédiction a été pieusement reçue par ceux-là même qui se proclamaient le plus hautement ses adversaires.

De toutes les attaques dont la religion a été l'objet en France pendant ces dernières années, aucune n'a été plus douloureusement ressentie par Mgr Guibert, que la fermeture du temple consacré à la patronne de Paris.

Toute sa douleur s'est exhalée, dans la touchante protestation qu'il a adressée au chef de l'État et qui, dans sa modération même, restera comme la plus accablante accusation contre l'athéisme gouvernemental de la République.

Si l'on suit le cardinal Guibert dans tout le cours de sa vie épiscopale à Paris, on le trouve chaque jour debout, pour protester contre les attentats de l'athéisme triomphant.

Après avoir vaillamment coopéré à l'institution de l'aumônerie militaire et à la création des Universités catholiques, il a eu à les défendre ensuite contre les entreprises des destructeurs officiels.

L'expulsion des religieux, la laïcisation de l'enseignement, la sécularisation des hôpitaux, ne purent s'accomplir qu'au mépris de ses éloquentes protestations.

Enfin, les derniers accents de sa parole ont honoré comme ils méritent de l'être les héroïques champions de la France au Tonkin et à Madagascar.

Deux œuvres, parmi toutes les grandes œuvres auxquelles il a attaché son nom, consacreront d'une façon impérissable le souvenir de l'archevêque de Paris :

Par l'établissement du refuge des orphelins de la Commune, Mgr Guibert a montré jusqu'où pouvait aller le pardon chrétien.

Par l'édification de l'église du Sacré-Cœur, il a donné à Paris, à la France tout entière, le moyen de formuler à jamais l'acte solennel de leur réparation religieuse et de leur foi.

Le *Soleil* :

La mort depuis quelque temps prévue déjà, de l'archevêque de

Paris, a causé, dans le public une douloureuse surprise. Le vénérable prélat était non seulement aimé, mais respecté comme toutes les figures de grand caractère, et l'on admirait cette vieillesse stoïque, tout entière à la charité, aux devoirs de son saint ministère, à l'amour du prochain, à toutes les vertus, en un mot qui, pour les hommes de cette hauteur de foi, sont considérées comme des devoirs, et accomplies avec la plus grande simplicité. Le cardinal Guibert était un cénobite, dans toute l'acception du mot. Pas de luxe chez lui, pas de luxe autour de lui! Sa famille de pauvres était trop nombreuse, pour qu'il songeât à autre chose qu'à ses besoins et à ses exigences; et le cardinal archevêque de Paris est mort pour ainsi dire, dans une cellule de moine, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Lorque M. Jules Simon l'arracha au siège archiépiscopal de Tours, pour en faire un archevêque de Paris, il savait quel homme et quel prêtre il appelait à ces hautes fonctions. A Tours, comme à Paris depuis, le prélat s'épuisait en charité ; son palais était la maison des pauvres, comme le palais de la rue de Grenelle, et, de toutes les ressources dont peut disposer un homme dans une situation aussi haute, il ne restait jamais rien, ou presque. La caisse était toujours vide, parce qu'on y puisait à pleines mains, sans compter. Avec une admirable foi, le cardinal s'en fiait à la Providence du soin de la remplir et aussi à ses nombreux fidèles, ses pourvoyeurs qui ne pouvaient laisser manquer de tout son innombrable et besogneuse famille...

Et avec quel convenance dans la forme, avec quelle tristesse même, le cardinal s'exprimait, lorsqu'il voulait, non pas faire des remontrances, mais mettre en évidence toutes les injustices commises au nom de la politique hargneuse et qui n'admet pas les ménagements. Sa lettre à M. le président de la République, au sujet des humbles desservants pourchassés par des rancunes si basses qu'elles ne peuvent appartenir qu'à des hommes vulgaires, est un chef-d'œuvre d'émotion et je dirais presque de mélancolie religieuse. Parfois, dans les temps injustes, de telles protestations s'élèvent, empreintes de tristesse et de clémence, et d'autant plus admirées, qu'elles font le plus singulier des contrastes avec les violences sinon avec les grossièretés auxquelles elles répondent et dont elles s'efforcent de démontrer les intentions mauvaises et les mobiles égoïstes et haineux.

En tout cas, comment ne pas s'incliner devant l'austérité et la sainteté de cette longue vie sacerdotale, commencée dans la pratique des règles monacales les plus strictes, et finie, dans le palais archiépiscopal de Paris, au milieu de la même simplicité et des mêmes vertus? N'y a-t-il pas un enseignement moral de premier ordre dans ces derniers moments du premier prélat de France, expirant sur sa couchette de fer dans sa chambre nue? Et il ne faut parler ici ni

d'ostentation ni de parade; il n'y a qu'à interroger toute cette existence pour reconnaître qu'elle ne pouvait se terminer autrement, et que les dernières heures sont la conséquence même des longues années qui les ont précédées.

Quelle oraison funèbre, pour ce grand et saint vieillard, s'il était permis de recueillir tous les sanglots et toutes les plaintes des pauvres de Paris, qu'il secourait avec toute la largesse d'un homme qui ne garde rien pour lui et qui demande toujours pour les autres. Que d'aumônes princières sont tombées dans les mains toujours tendues du vénérable prélat et lui faisaient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une liste civile dont il n'a peut-être jamais connu le chiffre lui-même, et qui compensait si amplement pour les malheureux, les misérables rognures soi-disant imposées au traitement des évêques par les nécessités d'un budget qui coule si largement ailleurs. Le siècle qui finit et qui, chez nous du moins, a frappé violemment sur tant de choses respectables et respectées, par pure courtisanerie ou par soumission à des sommations vulgaires, vient de voir mourir un saint des anciens âges, égaré dans les temps modernes, plus policés, et qui, par une étrange aberration, veulent tout oublier du passé, tout, excepté la persécution.

Le *Petit Moniteur universel* écrit :

Un esprit éminent, un homme de bien, un patriote admirable, est sur le point de s'éteindre à l'heure où j'écris ces lignes.

C'est le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Les républicains, qui réservent leurs larmes pour les citoyens amis des révolutions et pour les exploiteurs du peuple, ne le pleureront sans doute pas. C'est que les vertus d'un tel homme sont hors de la portée de leur intelligence et de leur cœur.

Mgr Guibert représente, dans leur expression la plus haute, les qualités du prêtre chrétien : la douceur, le dévouement, l'abnégation pour autrui; la science profonde, la rigidité du caractère, l'absolu détachement des biens de ce monde pour soi-même.

Les vieilles et surannées plaisanteries voltairiennes contre le clergé peuvent avoir cours parmi les fortes têtes des habitués de cabarets; les bousingots de la république peuvent affecter de se moquer de la soutane et des surplis de leurs curés.

Force est bien aux libres penseurs de nos carrefours, aux athées d'estaminets, aux ennemis farouches de la religion, de mettre un frein à leurs railleries ridicules, à leurs fanfaronnades impies ou grotesques devant une telle figure.

Car toutes leurs théories calomnieuses sont réduites en poussière par la vie exemplaire d'un pareil homme!

Les journaux républicains, moins le *Cri du Peuple* et la

Lanterne, annoncent la mort du vénéré cardinal en termes convenables; quelques-uns même formulent des appréciations où se laisse voir sans doute l'action de fausses idées et parfois du parti pris, mais qui, par là même, ont d'autant plus d'intérêt, en ce sens qu'elles prouvent que ces journaux ont été entraînés par l'évidence même en reconnaissant les vertus et les qualités de l'illustre défunt et les services qu'il a rendus à l'Église comme au pays.

Nous croyons que nos lecteurs verront avec intérêt quelques extraits de ces appréciations, et nous les donneront sans autres commentaires.

Le *Temps :*

Son patriotisme éclairé lui avait permis de concilier, dans des conjonctures particulièrement difficiles, ses devoirs d'évêque et ses sentiments de Français, et l'on peut dire que son attitude aurait mérité, en général, de servir d'exemple à ses collègues de l'épiscopat. Il était d'ailleurs aussi charitable que pieux, et il sera universellement regretté.

Le *Télégraphe :*

En résumé et en dépit d'un ultramontanisme peut-être un peu ardent et un peu militant, M. Guibert mérite, par sa simplicité, la dignité de sa vie et son inépuisable bienfaisance, les plus grands éloges de tous sans distinction de parti.

Le *Paris :*

M. Guibert appartenait assurément à cette école de catholiques à qui la liberté de la foi ne suffit pas et auxquels pour en assurer la durée ou en affermir la puissance, il ne faut pas moins que le gouvernement. Son dernier acte public fut sa lettre à M. Grévy. Nous avons apprécié en son temps ce manifeste d'une foi qui sent son impuissance et d'une pensée qui s'éteint. Il est donc inutile de recommencer l'examen des idées qu'elle exprimait. Comme chef de la nouvelle Église française, ce vieillard sans forces et résigné fut évidemment au-dessous de l'œuvre politique dont les ardents de son entourage eussent voulu lui voir prendre la direction. Comme chef du diocèse catholique de Paris, comme prêtre, comme homme, il donna l'exemple des plus hautes vertus. Et il nous plaît de le reconnaître.

La *République française :*

La haute situation de M. Guibert dans le clergé de France était celle qu'il s'était faite lui-même par son mérite, ses services, son caractère et ses œuvres. Parti de très bas, il était monté très haut.

L'éminence de son siège et de sa dignité le mettaient fort en vue dans l'Église; mais son autorité tenait à d'autres causes. Cette autorité était très grande : on en a eu récemment la preuve par les adhésions que la plupart des évêques français ont apportées à la lettre adressée par le cardinal Guibert à M. le président de la République et qui témoignaient toutes du crédit que ses collègues lui reconnaissaient. M. Guibert semblait avoir parlé pour tout l'épiscopat, et l'on disait qu'il n'avait écrit sa lettre que pour dispenser le Pape lui-même de s'engager dans une polémique où le Chef de l'Église désire, quant à présent, réserver son attitude et ses résolutions. Évidemment, la position et le rôle d'un tel homme étaient d'une importance extrême. Il faudra longtemps attendre avant de retrouver quelqu'un qui puisse les reprendre.

La *Paix :*

Plus heureux que trois de ses prédécesseurs, le cardinal Guibert a trouvé dans une mort paisible le dénouement d'une vie paisible. S'il n'est pas de ces prélats qui laissent dans l'histoire de leur diocèse une forte empreinte, il laisse du moins à ses successeurs un exemple de charité et de vertus. N'est-ce pas la plus belle oraison funèbre qui puisse être prononcée sur le cercueil d'un chrétien, d'un prince de l'Église.

Le *Journal des débats* :

Avec lui disparaît une des figures les plus nobles et les plus rares de l'épiscopat français. Dans notre époque agitée et passionnée, où les querelles religieuses ont pris le caractère le plus âpre, au milieu des conflits violents qui ont mis aux prises le pouvoir civil et l'Église, l'archevêque de Paris a donné l'exemple d'une modération sans timidité et d'une fermeté sans emportement. Tout entier aux devoirs de sa charge épiscopale, plus soucieux des œuvres de la charité et de l'apostolat que des vaines querelles de la politique, il s'est tenu, autant qu'il a pu, à l'écart des polémiques et des controverses. Son action s'est exercée d'une manière discrète, et toujours dans le sens de l'apaisement et de la conciliation. Lorsque les circonstances lui ont fait un devoir de parler et de protester contre des mesures qu'il jugeait iniques, il l'a toujours fait avec une dignité, avec une mesure, un accent de sincérité et une noblesse de ton qui donnaient une singulière autorité à son langage et commandaient le respect même à ses adversaires.

... Dans cette vie qui vient de s'éteindre après de longues années consacrées à Dieu et à l'exercice de la charité, il est toute une partie, la plus grande et la plus intéressante sans doute, qu'il ne nous appartient pas d'aborder ici. D'autres diront ce que fut la vie intérieure dont la flamme échauffa jusqu'à son dernier jour le cœur

du vieil évêque et lui donna cette force et cette sérénité qu'il conserva parmi les tempêtes. Celui qui, sous la pourpre romaine et dans la plus grande charge de l'épiscopat, au milieu des circonstances les plus difficiles, garda les habitudes d'un ascète et le détachement paisible de l'auteur de l'*Imitation*, sans se soustraire à aucun de ses devoirs ni éluder aucun danger, celui-là avait dans l'âme quelque chose de peu ordinaire, ce je ne sais quoi de noblement chimérique qui fait les saints.

Mais nous laissons à d'autres le soin de rendre, avec une compétence qui ne nous appartient à aucun titre, un pieux hommage aux vertus de ce chrétien. Nous ne pouvons, quant à nous, que nous incliner avec respect devant le cercueil d'un homme qui sut être un admirable évêque sans cesser jamais d'être un bon citoyen.

Le *XIXe siècle :*

On peut dire que ce vénérable prélat est mort en odeur de sainteté. Les hommes de tous les partis politiques et de toutes les opinions philosophiques s'accordaient à reconnaître en lui les vertus privées et les vertus sacerdotales. Quoi que l'on pense de la foi catholique, il serait absurde de méconnaître qu'elle est une des formes de l'idéal humain, et que cette forme a été acceptée, défendue et servie par des hommes de haute valeur. Ce n'est donc pas sans un sentiment de piété que nous apprenons la mort d'un vieillard qui, servant des idées qui ne sont pas les nôtres, apportait à son œuvre un zèle louable et une charité méritoire.

... En certaines circonstances, M. l'archevêque Guibert a défendu ce qu'il pensait être les droits de l'Église sans garder assez de respect pour les droits de l'État Parfois aussi son austérité a pu nous paraître un peu excessive, notamment quand il s'est élevé contre les fêtes de charité que la politique de l'Église avait, jusqu'à lui, bien accueillies. Mais qu'importe? Il n'en est pas moins vrai que Paris perd un bon archevêque, les pauvres un protecteur et l'Église un bon prêtre. C'est plus qu'il n'en faut pour que les libres-penseurs, qui pensent librement, saluent ce mort avec respect.

Le *Petit Journal :*

Prélat docte et juste, il sut diriger son diocèse sans faiblir à travers bien des écueils et eut cette habileté fort rare de conserver son indépendance, au milieu de circonstances souvent difficiles, sans froisser aucune susceptibilité.

La *Liberté* :

Le vénérable prélat qui vient de mourir, et qui depuis quinze ans siégeait à l'archevêché de Paris, s'est imposé à l'attention, durant sa longue carrière, par une grande austérité et d'admirables vertus plus

que par l'éclat du talent. Des qualités qui ornaient cette noble figure, la plus frappante était une exceptionnelle humilité jointe à une extrême douceur. L'archevêque de Paris était encore ce qu'avait été le jeune missionnaire de la congrégation des Oblats de Marseille, simple, modeste et bon : il devenait, pour ainsi dire, plus humble et plus bienveillant à mesure qu'il s'élevait dans la hiérarchie ecclésiastique et que la main du temps le conduisait vers la tombe. C'est un de ces types qui n'étaient point rares autrefois dans l'épiscopat français et comme il y en aura de moins en moins à l'avenir : zélé sans être brouillon, fervent sans être fanatique, jaloux des droits de l'Église sans être provocant. Cet ensemble de dons lui composait une physionomie harmonieuse et vraiment sympathique à tous, à ses amis comme à ses adversaires.

LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE PARIS

Aussitôt la mort du vénérable cardinal constatée, Mgr Richard a assumé les fonctions archiépiscopales, comme ses droits de succession le lui prescrivaient.

Le premier acte de Mgr Richard, en prenant en mains la direction du diocèse, a été de faire part de la mort de son vénéré prédécesseur et de son avènement au siège archiépiscopal à S. S. le Pape, au président de la République et au ministre des cultes.

Ces lettres portent comme signature :

« † *François-Marie, archevêque de Paris.*

La lettre adressée à M. Goblet renfermait les titres du nouvel archevêque à la prise de possession du diocèse.

La réponse parvenue à cette lettre, provenant du ministère, porte en suscription :

« Monseigneur Richard
« *Archevêque de Paris* ».

Mgr Richard se trouve ainsi, en fait et en droit, le successeur reconnu de Mgr Guibert; et, comme la cérémonie de prise de possession du diocèse a eu lieu lors de sa nomination de coadjuteur, il n'y a pas lieu d'y revenir.

Dans l'après-midi qui a suivi la mort du Cardinal, le juge de paix de Grenelle, venu pour apposer les scellés à l'Archevêché,

s'est retiré sur la simple observation que Mgr Richard avait pris possession du palais, par suite de ses droits reconnus à la succession.

Très grand, un peu courbé, la figure longue et peu régulière. Mgr Richard porte toutefois dans sa personne l'empreinte d'une grande distinction.

Le nez très long, le teint pâle, la bouche grande et surtout son air ascétique, lui donnent une grande ressemblance avec saint Charles-Borromée.

Ses manières sont pleines d'une exquise courtoisie. Sous des formes très affables, il cache une volonté qui est immuable, lorsqu'il a pris une décision. Sa devise pourrait être aussi : *Fortiter et suaviter.*

S. G. Mgr François-Marie-Benjamin Richard, né à Nantes le 1er mars 1819, nommé évêque de Belley par décret du 16 octobre 1871, préconisé le 22 décembre suivant, sacré le 11 février 1872, nommé coadjuteur avec future succession par décret du 7 mai 1875, préconisé en cette qualité dans le Consistoire du 5 juillet 1875, archevêque de Larisse *in partibus infidelium*, archevêque de Paris le 8 juillet 1886.

Mgr Richard, que ses études brillantes au séminaire de Nantes avaient désigné pour des travaux plus savants, avait voulu faire des études complémentaires à Saint-Sulpice à Paris, puis à Rome, ne voulant pas ménager les années de la préparation.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

QUI ORDONNE DES PRIÈRES POUR LE REPOS DE L'AME DE L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU JOSEPH-HIPPOLYTE CARDINAL GUIBERT, ARCHEVÊQUE DE PARIS, DONT IL ÉTAIT LE COADJUTEUR.

François-Marie-Benjamin RICHARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers Frères,

Le douloureux sacrifice est consommé : hier, à onze heures

du matin, le vénéré Cardinal, le Père bien-aimé de nos âmes, nous a quittés pour aller à Dieu. Il s'est endormi dans le Seigneur après une longue et tranquille agonie, pendant laquelle il a conservé la plénitude de son intelligence.

Dieu semble avoir voulu purifier son âme par les souffrances qui ont rempli les quinze derniers mois de sa vie, et, pour rappeler une expression de Bossuet, lui donner ce je ne sais quoi d'achevé que la douleur ajoute à la vertu. Tous ceux, en effet, qui ont eu le bonheur de s'approcher de lui durant ces longs mois d'infirmité ne se lassaient pas d'admirer comment sa grande âme se détachait des étreintes de la vieillesse et de la maladie pour accomplir jusqu'au bout le devoir de la vie épiscopale. A mesure qu'il se séparait davantage de la terre, il se rapprochait plus intimement de Dieu ; sa force devenait plus suave et les choses de ce monde, qu'il avait toujours considérées au point de vue de la foi, lui apparaissaient plus clairement dans la lumière surnaturelle.

Attentif à suivre les grands intérêts de l'Eglise, il se reposait dans la pensée qu'il avait toujours fidèlement adhéré aux enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. On sait de quelle tendre affection l'ont entouré successivement Pie IX et Léon XIII. Lorsque durant sa maladie le Souverain-Pontife lui envoyait des témoignages particuliers d'estime et de bienveillance, son humilité s'en étonnait; mais, ajoutait-il, il y a pourtant une parole du Pape qui me réjouit et me console : il m'assure que mes pensées et mes sentiments ont toujours été conformes à ses pensées et à ses sentiments.

Avec l'Eglise, il aimait la France, et nous avons recueilli naguère encore les accents de cette grande voix qui tombait. Jamais peut-être elle n'a été plus écoutée que dans les derniers conseils donnés au pays. C'étaient les *novissima verba*, les paroles suprêmes que l'évêque qui allait mourir nous faisait entendre. Lorsque les passions qui s'agitent parmi nous se seront calmées, que les événements contemporains seront passés dans le domaine de l'histoire, tous les partis, nous en avons la conviction, rendront hommage à l'évêque dont la parole conservait dans l'expression même des vérités sévères la modération que donne la sagesse et la charité qu'inspire le dévouement à l'Eglise et au pays.

Oui, N. T. C. F., notre vénéré Père a gardé cette double sollicitude jusque dans les bras de la mort. La dernière parole que

nous avons recueillie de ses lèvres mourantes nous restera comme l'expression fidèle de toute sa vie.

Ses forces défaillaient lentement dans l'agonie; nous nous approchâmes de son lit de souffrance pour répéter avec lui quelques-unes des paroles de la foi qui rendent la mort douce et consolée : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum :* Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. *Maria, Mater gratiæ, dulcis parens clementiæ :* Marie Mère de grâce, Mère douce et clémente, protégez-nous contre l'ennemi du salut et recevez-nous dans vos bras à l'heure de la mort ! Alors, recueillant ce qui lui restait de forces : Je voudrais, nous dit-il, exprimer à Dieu tout ce qu'un évêque mourant peut lui offrir en sacrifice pour son diocèse et pour l'Eglise. Je ne puis plus parler, dites-le à Dieu pour moi; et il s'unissait aux invocations du Rosaire que nous récitions en son nom, agenouillés près de lui.

Vous nous permettrez la simplicité de ces détails, N. T. C. F. Lorsqu'une famille pleure un père qu'elle vient de perdre, elle vit tout entière dans les souvenirs des derniers jours. Le moment viendra de raconter la grande et belle vie de notre Eminentissime Cardinal et Père en Jésus-Christ. Nous reviendrons dans quelques jours vous entretenir des conseils et des exemples qu'il nous a laissés et réclamer pour nous-même le secours de vos prières. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'épancher notre âme avec vous, comme on le fait dans une famille en deuil.

Mais nous ne pleurons pas comme ceux qui n'ont pas les espérances du ciel et les pensées de la foi. Ce n'est pas par de stériles éloges que nous cherchons à consoler notre douleur. Notre respect et notre affection pour les pasteurs de nos âmes ont un caractère plus saint et plus élevé. Nous bénissons Dieu de tout le bien qu'il nous a fait par eux; nous considérons comment ils ont achevé leur vie terrestre et nous nous efforçons d'imiter leur foi. Avec la sainte Eglise, nous demandons au Seigneur qu'il efface les taches légères que son regard divin peut encore apercevoir dans leur âme, et nous le prions de faire luire sur ceux que nous avons aimés et vénérés la lumière éternelle, parce qu'il est clément et miséricordieux : *Lux perpetua luceat eis, Domine, quia pius es.*

Votre nouvel archevêque, N. T. C. F., était accoutumé depuis onze ans à se considérer comme le fils aîné de la grande famille diocésaine. Il pleure et il prie avec vous; et quand il

cherche à se rassurer sur le fardeau redoutable que la Providence lui impose, après la pensée du secours divin, sa meilleure espérance est celle de votre affection.

Que nos chers coopérateurs me permettent de le dire, au moment où le vénéré Cardinal me lègue l'héritage de sa paternité spirituelle, la pensée que j'ai en eux des frères et des fils et que je puis, en leur parlant, me servir en toute vérité des expressions du Pontifical : *Venerabiles consacerdotes et dilectissimi Filii,* me donne force et courage. N'ai-je pas parmi vous, prêtres vénérés, des frères du séminaire de Saint-Sulpice, où se forment de si douces et persévérantes amitiés sacerdotales ?

J'ai pu, durant ces onze années, connaître aussi les trésors de grâces et de vertus que cachent aux yeux du monde nos communautés religieuses, contemplatives, enseignantes, hospitalières.

N'ai-je pas encore recueilli sur les lèvres de notre vénéré Cardinal, dans un de ses derniers adieux, le témoignage qu'il n'avait nulle part ailleurs rencontré des chrétiens et des chrétiennes plus dévoués ?

O mon Dieu, je répète en ce moment la prière que votre Eglise inspire à vos Pontifes dans les cérémonies de l'ordination : Vous avez donné, Seigneur, à notre infirmité tous ces secours parce que plus nous sommes faibles, plus nous avons besoin d'auxiliaires. O Père et Pontife que nous pleurons, vous avez fait descendre sur ma tête l'onction de la consécration épiscopale. Gardez en moi votre double esprit de dévouement à l'Eglise et à la France. Puissé-je à mon tour, quand viendra le moment de rendre compte de mon administration épiscopale au souverain Juge, me reposer dans la pensée que je serai toujours demeuré parfaitement uni au Vicaire de Jésus-Christ!

(Suit le dispositif.)

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 9 juillet 1886.

† François,
Archevêque de Paris.

DERNIÈRE HEURE

Vendredi 16 *juillet*, 10 *heures*. Au moment où nous mettons sous presse, la cérémonie funèbre est commencée. Elle est des plus grandioses.

Le cortège est imposant. Un grand nombre d'Archevêques et d'Evêques de France y prennent part avec le haut clergé des différents diocèses.

Le gouvernement est intervenu, conformément aux lois, en invitant tous les hauts fonctionnaires et les corps constitués.

La garnison de Paris rend les honneurs au chef du diocèse, qui est en même temps un prince de l'Eglise.

Dès hier, à sept heures du soir et ce matin, à sept heures, le bourdon et toutes les cloches des diverses paroisses ont annoncé la cérémonie.

La levée du corps est faite par M. l'archidiacre de Notre-Dame, assisté de MM. les vicaires généraux et de tout le chapitre métropolitain.

Après cette cérémonie, le corps est déposé sur le char funèbre, portant des écussons aux armes du défunt et traîné par six chevaux caparaçonnés de noir, et le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Un peloton de cavalerie de la garde républicaine; deux escadrons de cuirassiers; une brigade d'infanterie; le général commandant la place et son état-major; les élèves des écoles chrétiennes, conduits par les frères de la Doctrine chrétienne; les voitures des membres du chapitre métropolitain; les clercs portant le chapeau et la barrette de cardinal, la croix pastorale, la mitre, la crosse et tous les insignes ecclésiastiques du prélat; le char funèbre; les clercs portant les décorations et les insignes civils du prélat; les serviteurs du cardinal; neuf voitures de deuil.

Après vient une seconde brigade d'infanterie, une batterie attelée, deux escadrons de dragons. Un peloton de cavalerie de la garde républicaine ferme la marche du cortège.

C'est Mgr Richard, assisté de toute l'officialité diocésaine, qui conduit le deuil.

A Notre-Dame, où le cortège parviendra par la rue de Bourgogne, la place du Palais-Bourbon, le quai d'Orsay, le

quai Voltaire, le quai Malaquais, le quai Conti, le quai des Grands-Augustins, le Petit-Pont et le parvis Notre-Dame, le portail est tendu de noir. L'intérieur de l'Eglise est également tendu de noir, avec des draperies portant les armes du défunt. Une lisse de deuil s'étend sur le pourtour de la nef.

Les estrades dressées autour du catafalque sont réservées aux ministres, aux maréchaux et aux amiraux.

C'est entre le chœur et la nef que se dresse le catafalque, recouvert de drap noir parsemé d'étoiles d'argent, et des quatre angles duquel partent des banderoles qui se relient aux piliers voisins.

Le catafalque, portant des écussons aux armes de Mgr Guibert, est surmonté d'une croix en argent.

Un voile noir, parsemé d'étoiles d'argent avec une grande croix au milieu, couvre la place du trône archiépiscopal qu'occupait le vénérable prélat lorsqu'il assistait aux offices.

—

S. G. Mgr l'archevêque de Paris a reçu de S. S. Léon XIII un télégramme dans lequel le Souverain-Pontife exprime les douloureux regrets que lui cause la mort de S. Em. le cardinal Guibert.

Sa Sainteté envoie en même temps sa bénédiction au nouvel archevêque, au clergé et aux fidèles du diocèse de Paris.

—

Un service solennel sera célébré à Rome, en l'église Saint-Louis des Français, pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Guibert.

—

Mgr le Comte de Paris a adressé dès samedi à Mgr Richard une lettre de condoléance.

NÉCROLOGIE

Un des premiers, sinon le premier des hommes d'État belge, une personnalité dans laquelle se résume toute l'histoire du parti conservateur en Belgique pendant ces quarante dernières années, M. Jules Malou vient de s'éteindre dans sa campagne de Woluwe-Saint-Lambert. M. Malou avait tour à tour exercé

le pouvoir et dirigé l'opposition. Depuis la mort de MM. de Theux et Dechamps, depuis la retraite de M. le baron d'Anethan, M. Malou était le chef reconnu de la droite, et bien que dans ces derniers temps l'affaiblissement de ses forces physiques ne lui permît plus de prendre une part aussi assidue aux débats parlementaires, il était resté, par le bénéfice de l'âge, l'ascendant du mérite et l'autorité des services rendus, le membre le plus influent de la majorité conservatrice. Aussi est-ce une grande perte que la cause catholique et la Belgique font aujourd'hui dans la personne de l'illustre défunt. Né à Ypres en 1810, la même année qui vit naître le cardinal Dechamps, M. Malou avait atteint l'âge de 76 ans; mais si robuste était sa constitution, si vive et si alerte sa vieillesse qu'on pouvait le croire destiné à cette longévité exceptionnelle dont la vie de certains hommes d'État, en Angleterre notamment, fournit des exemples. La place nous manque pour embrasser une carrière si vaste, tant de services rendus à la religion et au pays; nous donnons plus loin une notice où sont relatés les principaux actes de cet homme éminent.

C'est à Woluwe, avons-nous dit, que M. Malou a rendu le dernier soupir. Il y a quelques semaines qu'il s'était retiré dans cette campagne, où il allait volontiers, au sein d'une solitude agrémentée par la vie de famille et par des travaux champêtres, retremper des forces qu'il avait prodiguées au service des grands intérêts de son pays. Au mois de mai, il assistait encore aux séances du Sénat, et, quoique imparfaitement rétabli d'une maladie qui l'avait consigné chez lui pendant l'hiver, il avait à cœur d'apporter à ses continuateurs au pouvoir l'appui de sa parole et entendait remplir avec zèle, ce mandat de sénateur qui lui avait été conféré en remplacement du mandat de représentant. Jusqu'au terme de la dernière session nous retrouvons ainsi sur la brèche cet intrépide champion des intérêts conservateurs : ses forces physiques avaient pu s'affaiblir; son patriotisme et son talent échappaient aux atteintes de l'âge. Cependant une de ces séances s'étant exceptionnellement prolongée, M. Malou rentra tard à sa campagne, par un temps brumeux, et cette sortie fut la dernière : il ne devait plus revoir Bruxelles.

La fin de M. Malou a été digne de sa vie : combattant du bon combat, n'ayant jamais vu dans les luttes politiques et dans le pouvoir qu'un moyen de servir Dieu et la patrie, il a vu venir

avec le calme du chrétien cette heure suprême qui, pour le serviteur fidèle, est l'heure de la récompense. Fortifié par les sacrements de l'Église, entouré des témoignages d'affection de sa famille, il s'est éteint dans un acte d'espérance et de foi, dans une prière.

Que Dieu accorde le repos éternel à celui qui a tant travaillé pour faire prévaloir ici-bas la bonne cause !

—

Voici un résumé succinct de la carrière politique de M. Malou :

M. Malou (*Jules-Édouard-Xavier*) naquit à Ypres, le 19 octobre 1810, d'une famille considérable et qui s'était signalée déjà maintes fois par d'éminents services rendus à la patrie belge notamment sous la domination française, en prenant courageusement la défense des libertés civiles et religieuses.

M. Jules Malou commença ses études classiques, en 1821, au collège des Jésuites de Saint-Acheul, à Amiens, et les termina, en 1831, au fameux collège de Fribourg en Suisse.

Rentré en Belgique, après de brillantes études littéraires, il suivit les cours de l'Université de Liège, et reçut, en août 1833, le diplôme de docteur en droit. M. Frère y fut son condisciple et son émule.

En avril 1836, M. Jules Malou fut admis, en qualité de chef de bureau, au ministère de la justice.

En 1837, il fut promu au grade de chef de division, et, en 1840, à celui de directeur de la division de législation et de statistique, au même département.

Les talents qu'il déploya dans ces diverses fonctions lui valurent cet avancement rapide.

Il déploya une activité étonnante, une étude approfondie dans l'examen des questions, et une telle lucidité dans le travail, que le ministre de la justice en vit sa tâche facilitée.

Ce fut en 1841 que l'arrondissement d'Ypres le nomma représentant.

En février 1844, M. Jules Malou donna sa démission de directeur au ministère de la justice. Il fut nommé gouverneur de la province d'Anvers et conserva ses fonctions jusqu'au 29 juillet 1845.

Le 30 juillet 1845, il recevait le portefeuille des finances dans le ministère mixte de M. Van de Weyer.

Le 31 mars 1846, un nouveau ministère est constitué. M. le comte de Theux, revenu au pouvoir, M. Jules Malou est main-

tenu au département des finances. A ce cabinet mixte succédait un cabinet homogène de la droite.

Le 12 août 1847, le ministère dit des *six Malou* succomba pour faire place au cabinet libéral.

A la suite de la dissolution des Chambres qui eut lieu en 1848, M. Malou échoua devant l'urne électorale.

Il fut réélu en 1850, par l'arrondissement d'Ypres.

Le 20 novembre 1856, il déposa le rapport fait au nom de la section centrale sur les *Etablissements de Bienfaisance.*

On sait ce qui suivit : le cabinet catholique succomba sous la menace des pavés, et aux cris de : *A bas les couvents!*

Lors de la dissolution, M. J. Malou ne fut pas réélu à Ypres.

Il devint sénateur de l'arrondissement de Saint-Nicolas en 1862. Il occupa au Sénat une position très distinguée, dans des circonstances fort difficiles, alors que la majorité de la Chambre des représentants subissait le joug du cabinet Frère-Bara. Il réussit, entre autres, à faire rejeter par le Sénat l'adoption du budget de la justice.

A trois reprises, grâce à son influence, M. Bara vit sa position sérieusement ébranlée.

Après l'*immense soulagement* de 1870, M. Malou fut appelé à présider à la formation du nouveau ministère, le 2 août 1870.

Il fut nommé ministre des finances, le 17 décembre 1871, après la chute du cabinet d'Anethan et garda le pouvoir jusqu'en 1878.

Après le soulagement universel de 1884, le roi appela M. Malou à constituer un nouveau ministère conservateur.

On sait comment, au bout de quelques mois, l'éminent homme d'État suivit noblement MM. Woeste et Jacobs dans une retraite due aux exigences trop écoutées de la politique de grande voirie.

M. Malou est mort dimanche dernier, 11 juillet. Il laisse un fils, le R. P. Édouard Malou de la Compagnie de Jésus, professeur au collège de Mons.

Une de ses filles, Mme Marie Malou, est religieuse du Sacré-Cœur, à Jette-St-Pierre.

M. le baron d'Huart, sénateur de l'arrondissement de Dinant, a épousé une fille de M. Malou.

Enfin, M. le comte d'Oultremont est veuf de Mlle Hélène Malou.

M. Malou était frère de Mgr J.-B. Malou, évêque de Bruges.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les cardinaux Simeoni et Zigliara, ainsi que Mgr Jacobini, archevêque de Tyr et secrétaire de la Propagande, se sont rendus au Vatican et ont offert à Sa Sainteté le troisième volume des Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin. On sait que le Saint-Père a pris lui-même l'initiative de cette importante publication, par son *motu proprio* du 18 janvier 1880. Le Pape avait déjà tracé tout le plan de cette édition. Le troisième volume, qui sort des presses de la Propagande, est un volume in folio d'environ 650 pages. Il contient les commentaires sur les livres d'Aristote : *De cœlo et mundo, de generatione et corruptione et meteorologicorum.* Sa Sainteté a daigné examiner longuement le volume qui lui a été présenté par les cardinaux, et a manifesté son contentement tant pour l'excellence du travail d'annotation et les recherches érudites, que pour l'exécution typographique de ce nouveau volume.

France.

Beauvais. — Le sacre de Mgr Lecot, évêque nommé de Dijon, a eu lieu le 11 juillet.

Etranger.

Allemagne. — L'assemblée générale annuelle des catholiques allemands se tiendra cette année à la fin du mois d'août dans la ville de Breslau. Après les évènements qui se sont passés dans le domaine religieux, cette réunion présentera une importance toute particulière. On a déjà annoncé que Son Excellence M. de Windthorst prendrait la parole devant cette auguste assemblée. Nul doute aussi que la question sociale ne figure en tête du programme des points à discuter. Le centre s'est toujours occupé, avec une grande sollicitude, du sort des travailleurs. Si la chose n'avait dépendu que de lui, la réforme sociale aurait fait en Allemagne bien plus de progrès qu'elle n'en a fait jusqu'ici.

Les adversaires du grand parti catholique conservent toujours le secret espoir de le voir se désagréger aussitôt que la paix religieuse sera complètement rétablie. Mais, nous l'avons déjà fait remarquer, il n'en sera absolument rien. Le centre restera uni, d'abord pour veiller d'une façon jalouse à la conservation de la liberté religieuse reconquise, puis pour s'efforcer de faire

triompher le principe chrétien dans la réforme sociale, qui, autrement, n'atteindra jamais son but. A tous égards donc, les assises solennelles de Breslau revêtiront le plus haut intérêt.

—

L'impératrice Augusta, bien que protestante, a toujours éprouvé une vive admiration pour les religieuses catholiques. Elle vient de le prouver encore d'une façon bien touchante. La Sœur Gabrielle, de l'ordre des Sœurs de la Miséricorde à Coblence, fêtait, le 20 juin dernier, le cinquantième anniversaire de son entrée au service des pauvres malades. L'impératrice, informée du fait, voulut aussi relever la solennité de sa présence, et vers 2 heures sa voiture s'arrêtait devant la porte de l'hôpital. L'auguste visiteuse félicita chaleureusement l'humble jubilaire, et lui fit présent d'un splendide crucifix en cuivre poli, de sa photographie revêtue de sa signature autographe et d'un magnifique bouquet de roses. Sa Majesté remit aussi à la pauvre Sœur émue un joli cadeau de la part de la grande-duchesse de Bade qui avait également envoyé un télégramme de félicitations.

Portugal. — Le digne représentant du Souverain-Pontife en Portugal, S. Exc. Mgr Vincent Vannutelli, vient d'être l'objet des plus touchantes manifestations de foi et d'enthousiasme, à l'occasion de son récent voyage à Braga, où l'avait invité Mgr de Freitas Honorato, l'éminent archevêque de ce diocèse.

A son passage à Porto et dans toutes les gares intermédiaires avant d'arriver à Braga, le Nonce apostolique a reçu les hommages empressés des autorités religieuses et civiles et de nombreuses députations du clergé et des fidèles. Mais c'est surtout à son arrivée à Braga que ces hommages ont revêtu un caractère particulièrement imposant. On peut en juger, entre autres, par le trait suivant : dans le grand salon de la gare de Braga, splendidement orné pour la circonstance, Mgr le Nonce, après avoir donné le baiser de paix à l'archevêque, venu à sa rencontre, a dû rester plus d'une heure pour la cérémonie du baise-mains. Le préfet de la province, les conseillers municipaux, avec le syndic, et plusieurs autres personnages officiels, ainsi que l'élite de la population se sont pressés auprès du trône où son Excellence avait pris place et ont tenu à honneur de lui exprimer leurs plus respectueux et dévoués sentiments.

Ce magnifique spectacle et plusieurs autres manifestations enthousiastes dont Mgr Vannutelli a été l'objet, sont une nouvelle preuve de l'attachement des populations du Portugal au Saint-Siège et de leur sympathie pour le Nonce qui, avec un zèle infatigable, travaille à rendre de plus en plus étroits les liens qui unissent le Portugal au Saint-Siège.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 8 *juillet.* — Discussion de la proposition de loi relative à la surtaxe des sucres.

M. D'AVRINCOURT déplore que la loi adoptée par la Chambre soit incomplète, mais il ne faut pas la renvoyer à la Chambre; le Sénat doit la voter.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE demande l'adoption provisoire du projet. Pendant les vacances, il sera élaboré un projet qui donnera satisfaction à toutes les exigences.

Le projet est adopté.

Vendredi 9 *juillet.* — Le projet d'assainissement de Toulon est adopté. Plusieurs projets d'intérêt local sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de dédoublement de conseillers généraux.

L'urgence est déclarée.

Le rapport de la commission du Sénat conclut au rejet du projet.

M. SARRIEN combat ce rapport. Il n'est pas logique, dit-il, qu'un canton de 2,000 habitants ait la même représentation que celui de 100,000. De plus, le projet sera la représentation fidèle par le suffrage universel qui est le fondement de la République.

L'orateur se rallie toutefois à l'amendement qui porte le nombre des habitants à 20,000 pour avoir droit à un représentant.

M. DE MARCÈRE, rapporteur, conteste l'utilité de la loi contre laquelle se déclare l'opinion publique. Les intérêts des cantons sont sauvegardés par la loi de 1871.

Il conclut au rejet de la loi.

M. SARRIEN insiste pour l'adoption.

Après les observations de M. Bardoux, la loi est repoussée par 153 voix contre 105.

Samedi 10 *juillet.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet prorogeant les délais pour les jeunes gens appelés sous les drapeaux qui invoquent des dispenses légales.

M. le colonel Meinadier soutien le projet qui est adopté avec quelques modifications demandées par le général Campenon.

Lundi 12 *juillet.* — M. le Président donne lecture d'une lettre l'informant que les obsèques du cardinal-archevêque de Paris auront lieu le vendredi 16 juillet, en l'église métropolitaine de Paris, à dix heures du matin, et que des places seront réservées aux sénateurs.

M. le général Grévy dépose un rapport sur le projet de loi tendant à la création d'un 4e régiment de spahis.

M. Édouard Millaud donne lecture du rapport sur le projet de loi relatif aux quatre contributions directes et aux taxes assimilées pour l'exercice 1887.

Le Sénat prononce la discussion immédiate et décide que la délibération aura lieu demain au début de la séance.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Pauillac au port des Pilotes.

Après un échange d'observations entre MM. de Ravignan et Marion, rapporteur, le projet de loi est adopté.

Le Sénat adopte encore sans discussion plusieurs projets approuvés par la Chambre.

Mardi 13 *juillet.* — L'élection de M. Sebline est validée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées en 1887.

On adopte les articles et l'ensemble du projet de loi.

M. Tolain. — Sans vouloir attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à la lettre adressée à M. le président de la République par un des membres des familles ayant régné sur la France, je demande au gouvernement quelles mesures il entend prendre pour faire respecter la dignité de la République.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique. — Je réponds à la question de l'honorable M. Tolain, que par un décret pris ce matin en conseil des ministres et conformément à la loi que vous avez récemment votée, le territoire de la République a été interdit à la personne dont a parlé M. Tolain.

M. Tolain remercie le ministre de sa réponse qui satisfait la grande majorité du Sénat. Toutes les fois qu'il agira ainsi, le gouvernement pourra compter sur l'adhésion formelle de la gauche du Sénat.

M. Chesnelong. — Je demande la parole.

M. le Président. — Il s'agit d'une simple question. Vous ne pouvez demander la parole.

M. Chesnelong. — Je demande à interpeller le gouvernement sur la mesure qu'il vient de prendre à l'égard de Mgr le duc d'Aumale.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, dit que la mesure a

été prise sur la proposition du ministre de l'intérieur. Il convient donc que celui-ci donne son avis sur la date de l'interpellation.

M. Chesnelong. — Je demande que la discussion soit immédiate. M. le ministre de l'instruction publique qui a pris part à la délibération du conseil...

M. Goblet. — Et je revendique ma part de responsabilité.

M. Chesnelong... pourra me donner les explications sur les motifs qui ont dicté cette mesure.

Le Sénat consulté décide que l'interpellation n'aura pas lieu immédiatement.

M. Chesnelong proteste, et est rappelé à l'ordre.

Chambre des députés.

Jeudi 8 *juillet.* — Divers projets d'intérêt local sont adoptés.

Discussion du projet d'emprunt de 2,400,000 fr. de la ville de Nantes.

M. Liais combat vivement le projet.

L'orateur dit que le projet exigera de nouveaux centimes additionnels; il est temps de s'arrêter dans cette voie.

Après les observations du rapporteur et de M. Goblet, le projet est adopté.

La discussion du traité de commerce et de navigation entre la France et la République dominicaine est ajournée.

Reprise de la discussion sur les céréales.

La Chambre décide, par 310 voix contre 240 de passer à la discussion des articles.

Vendredi 9 *juillet.* — Le projet portant réorganisation des syndicats algériens contre l'invasion du phylloxera est adopté.

Est adopté également le projet supprimant les passages à niveau sur le railway de ceinture.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux contributions directes.

M. le comte du Chatel appuie le projet et demande au ministre des finances ce qu'il compte faire en faveur des départements surchargés.

M. Sadi Carnot dit que l'égalité complète est impossible. La répartition actuelle est celle qui s'approche le plus de l'égalité de l'impôt. Nous devons la maintenir.

M. Bastid dit qu'il est choquant de voir un département payer 1 0/0 et d'autres 7 0/0 de leur revenu. Il faut au plus tôt faire cesser cette situation.

M. Andrieux insiste également pour l'adoption de l'amendement. On ne peut arriver à l'égalité complète, dit-il, mais il faut apporter des améliorations.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1er, M. Ganivet demande que le dégrèvement de 11 millions soit accordé aux départements qui paient trop.

M. Ballue combat cet amendement qu'il considère comme un favoritisme choquant.

M. de Laferrière demande l'adoption de l'amendement Du Châtel comme une première satisfaction à l'agriculture.

M. le Président met aux voix cet amendement qui réduit de 11 millions le contingent de la contribution foncière au profit des départements qui paient plus de 4 fr. 60 0/0 du revenu.

L'amendement est adopté par 307 voix contre 247.

Le projet est renvoyé devant la commission.

Samedi 10 *juillet*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les céréales (Art. 1er).

M. Develle ministre de l'agriculture prend la parole. Il reconnaît l'urgence de protéger efficacement l'agriculture, mais dit-il, la loi de 1885 n'a pas encore produit tous ses effets ; le droit de trois francs est suffisant puisqu'on a réduit les importations à des chiffres plus bas que ceux qui ont jamais été. La prohibition n'aurait pas donné de meilleurs résultats. Le droit actuel constitue donc une protection efficace. Le ministre conclut en demandant le renvoi du projet à la commission.

M. Méline combat vivement le renvoi à la commission.

Le scrutin est ouvert sur la question d'ajournement.

Le renvoi est prononcé par 273 voix contre 264. C'est l'ajournement indéfini.

M. le rapporteur demande alors que le projet soit retiré.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur les contributions.

M. Jules Roche examine la suite de la discussion faite aux départements par l'amendement de M. Du Châtel. Il demande que les communes situées dans les départements payant plus de 4 fr. 60 leur revenu et ne payant pas elles-mêmes ce taux soient non pas dégrevées, mais au contraire grevées jusqu'à concurrence de ce taux.

M. Ganivet combat vivement cet amendement qui détruit en partie celui de M. Du Châtel.

Le paragraphe additionnel est adopté par 269 voix contre 254.

M. le Président donne lecture d'un décret du président de la République retirant le projet de loi sur l'émission des obligations de Panama.

M. Jules Roche fait remarquer l'importance de l'amendement Du Châtel, il croit que le vote émis la veille par la Chambre n'est pas sérieux. De pareilles réformes dit-il, ne s'improvisent pas ainsi. L'orateur demande donc le rejet de l'ensemble de l'amendement.

M. Du Chatel insiste pour l'adoption.

M. Pelletan déclare que devant l'observation de M. Jules Roche, lui et ses amis ne voteront pas l'amendement Du Châtel.

L'ensemble de cet amendement est repoussé par 323 voix contre 128.

Tous les articles sont ensuite adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

Lundi 12 *juillet*. — M. Étienne donne lecture du rapport qui conclut à l'adoption du projet de traité de navigation franco-italien, avec les modifications intervenues après la signature de la convention. Le rapporteur demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

M. Dautresme combat l'urgence et expose que la convention touche à des intérêts très importants et très complexes. Cette convention n'a point été suffisamment étudiée; elle a soulevé de nombreuses protestations qu'il convient d'examiner avant de prendre un parti.

M. Rouvier appuie la déclaration d'urgence; c'est un bénéfice qui n'est jamais refusé aux ratifications de traités.

L'urgence est votée par 442 voix contre 97, sur 539 votants.

Mardi 13 *juillet*. — La Chambre repousse, par 263 voix contre 232 le traité de navigation franco-italien.

A six heures, M. Paul de Cassagnac monte à la tribune pour poser une question au ministre de l'intérieur sur les troubles d'Armentières et sur les procédés qu'emploient les fonctionnaires de la République envers les citoyens qui ne partagent pas leurs opinions. A Decazeville et à Armentières, l'émeute a pu, en face de la force publique immobilisée, se débarrasser de ce qui la gênait.

M. Sarrien plaide les circonstances atténuantes, et comme M. Gasconi lui crie de sa place : « Ne répondez donc pas à M. de Cassagnac! » le député du Gers prie MM. Blin de Bourdon et Roulleaux-Dugage de demander raison au député des colonies de cette interruption peu parlementaire.

L'incident est clos par une vigoureuse réplique de M. de Cassagnac.

Il est sept heures et l'on croit la séance terminée, lorsque la Chambre oblige M. Keller à développer son interpellation « sur les mesures prises à l'égard des princes d'Orléans, contrairement à la loi qui règle l'état des officiers. » La majorité crie même « à un mois ! » lorsque M. de Cassagnac lui ayant demandé « si elle a peur, » elle n'ose plus renvoyer le débat après les vacances; elle préfère l'étrangler résolument.

M. Keller rappelle la violation incessante des lois par le gouvernement, et récemment encore la violation de la loi sur l'affichage.

M. de Baudry d'Asson. — C'est une canaillerie républicaine.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Keller ajoute que le gouvernement vient de donner un

nouvelle exemple de son mépris pour les lois. Il donne lecture de la protestation de Monseigneur le duc d'Aumale contre la mesure prise à son égard.

Il établit la distinction connue entre la propriété du grade et l'emploi. La loi de proscription interdit aux princes non expulsés les fonctions publiques. Or, c'est l'emploi qui constitue la fonction publique. La propriété du grade, au contraire, est sacrée ; on ne peut y toucher.

M. Keller rappelle les circonstances glorieuses dans lesquelles les princes ont conquis leurs grades : on peut effacer les titres, on n'effacera pas les services ; la terre d'Afrique et l'armée de l'Est en 1870 ont gardé le nom d'Aumale.

L'évocation de ces souvenirs gêne la gauche; elle étouffe la voix de l'orateur sous des cris tumultueux. M. Viette apostrophe l'orateur avec la dernière violence; il est rappelé à l'ordre. M. le comte de Douville-Maillefeu fait entendre les injures les plus odieuses, que le président dédaigne de réprimer.

La violation du droit des officiers, conclut M. Keller, est une offense à toute l'armée française.

M. le général Boulanger, ministre de la guerre, répond que la propriété des grades pour les officiers est sacrée, mais à condition d'avoir été acquise dans les conditions légales : or le duc d'Aumale n'a ni passé par une école militaire, ni porté le sac.

Le ministre donne lecture des états de service de Monseigneur le duc d'Aumale.

Le duc d'Aumale, dit-il en terminant, a parlé de la charte de l'armée. C'est de l'armée de la Charte qu'il devait parler.

Ce *mot* excite à gauche un enthousiasme délirant.

M. le colonel de Plazanet ajoute quelques paroles émues à la véhémente protestation de M. Keller.

M. de Martimprey répond à l'exposé des états de service du duc d'Aumale par l'exposé des états de service du général Boulanger : la carrière brillante du ministre lui interdit de faire au duc d'Aumale un grief de son brillant avancement.

La clôture est prononcée.

MM. Steeg, Bizarelli et Démons proposent un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement, et confiante dans sa fermeté pour faire respecter par tous les lois de la République passe à l'ordre du jour.

M. Keller propose un ordre du jour qui constate l'inviolabilité de la propriété des grades, sauf dans les cas déterminés par la loi, et qui blâme le gouvernement des mesures prises à l'égard des princes.

La priorité est donnée à l'ordre du jour de M. Steeg.

Par 375 voix contre 168, cet ordre du jour est voté.

Plusieurs membres de l'Extrême-gauche proposent de voter l'affichage d'un extrait du procès-verbal de la séance, contenant le discours du ministre de la guerre et l'ordre du jour voté.

Par 331 voix contre 180, cette résolution est adoptée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Encore une violence. — Le Sénat et la Chambre. — Statue à Lamartine. — A Tundbridge-Wells. — Etranger.

15 juillet 1886.

La République affolée vient de faire un nouveau pas dans la voie de la violence.

Le duc d'Aumale, ayant été informé par le ministre de la guerre qu'il était rayé des contrôles de l'armée et s'étant assuré que la même mesure frappait tous les membres de sa famille qui servent dans les armées de terre et de mer, vient d'adresser la lettre suivante à M. le président de la République.

Il s'est, en même temps, pourvu devant le Conseil d'Etat.

Le duc de Chartres a formé le même pourvoi contre la décision ministérielle qui lui a été notifiée.

Chantilly, le 11 juillet 1886.

A Monsieur le président de la République française.

Monsieur le Président,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre, ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre, par les arguments du droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli en paix

comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte,

Et je reste

Le général Henri d'ORLÉANS,
Duc d'AUMALE.

Cette lettre, si fière en sa mâle simplicité, produit un profond retentissement dans le pays, et cause une vive impression dans l'armée dont la République vient de déchirer la Charte. Elle contient la protestation d'un soldat indigné et qui, avec toute la hauteur du dédain voulue, rappelle à M. Grévy que les grades militaires sont au-dessus de l'atteinte des politiciens.

Lorsque Mgr le duc d'Aumale reproche au Gouvernement de ne pas « tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi », lorsqu'il parle « des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la Patrie, que les ministres vont frapper jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer », il ne fait pas seulement allusion à ses frères et à ses neveux.

Il vise aussi tous ces vétérans illustres, tous ces glorieux piliers de régiments et de bataillons que l'épuration jacobine menace déjà et qu'elle fera rayer demain des cadres de l'armée, comme elle en a fait rayer Mgr le duc de Nemours, Mgr le prince de Joinville, Mgr le duc de Chartres, Mgr le duc d'Aumale lui-même.

Aussi, les officiers, les vieux soldats dont les droits sont menacés par la mesure inique qui frappe les princes, vont-ils doublement ressentir le tressaillement que nous fait éprouver à nous, simples citoyens, la lettre de Mgr le duc d'Aumale.

C'est leur cause, que plaide le vainqueur de la Smala, l'ancien commandant du 7e corps, le président du conseil de guerre qui a jugé Bazaine ; c'est leur cause, plus encore que la sienne propre, qu'il prend en main, à la face du pays.

—

Comme on l'a vu plus haut, au compte-rendu des Chambres, la République a répondu au prince par un décret de bannissement, transmis aussitôt par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur au duc d'Aumale, actuellement en résidence dans le département de l'Aisne.

—

Le Sénat vient de se distinguer par un acte d'énergie tout à

fait inattendu. Il a rejeté, à la surprise générale, un certain projet de loi Loustalot, déjà voté à la Chambre, et qui a pour but de doubler la représentation des cantons populeux dans les conseils généraux. M. Loustalot n'était en cette affaire que l'instrument de la majorité du parti républicain. Le renouvellement des conseils généraux est proche, puisque les élections doivent avoir lieu le premier août. Or, les républicains sentent que les électeurs, les électeurs ruraux surtout, leur échappent. Ils ont peur de faire mauvaise figure dans ces élections d'août. Le projet de M. Loustalot, en doublant la représentation des cantons populeux où les frères et amis dominent, leur offrait la chance d'augmenter leurs recrues dans les conseils généraux. Et voici que cet espoir leur échappe. Aussi, les journaux républicains ne peuvent se retenir de dire au Sénat des choses désagréables. La *Paix*, elle, l'organe de la famille Grévy, ne dissimule pas son contentement, et se plaint de la vilaine surprise faite au parti républicain, par messieurs les centre-gauches du Sénat.

Nos PP. conscrits du Luxembourg auront, du reste, avant longtemps, l'occasion de réparer cette bonne action politique en commettant une nouvelle trahison sur une question de morale religieuse. M. Naquet qui ne se repose pas sur ses lauriers, a déposé un projet de loi tendant à rendre le divorce obligatoire dès qu'il est demandé par l'un ou l'autre de deux époux séparés depuis trois ans. La commission nommée par le Sénat est favorable au projet. Elle a même entendu et approuvé le rapport présenté par M. Naquet sur son propre projet qui avant longtemps passera en loi. C'est le divorce désormais mis à la portée de tout le monde. Jadis une femme qui, sur une instance engagée soit par elle-même, soit par son mari, obtenait *séparation à son profit*, pouvait s'opposer à une demande de divorce. Désormais, le mari indigne n'éprouvera plus la moindre difficulté à se dégager d'une chaîne gênante. Il ira devant un tribunal, après trois ans, et dira : « Je suis séparé depuis trois ans. Voilà mes papiers. Je réclame le divorce. » Et le tribunal n'aura rien à lui refuser.

—

Quant à la Chambre des députés, elle est véritablement épique. Toutes les légendes connues, depuis celle de Pénélope jusqu'à Joseph Prudhomme disant à son secrétaire de relire sa proclamation aux électeurs, après qu'il en a fait biffer chaque

mot en la dictant, peuvent être appliquées à sa façon de légiférer. Depuis que la loi sur les céréales était entrée en discussion, une majorité en sa faveur n'avait fait que se développer et grandir à chaque scrutin. Elle avait été d'abord de 7 voix quand il s'était agi de donner aux céréales le pas sur la loi de l'enseignement primaire. Quelques jours après, la même question ayant été soulevée, la majorité s'était trouvée de 17 voix. Pour la déclaration d'urgence, elle est montée à 50 voix. Enfin jeudi dernier, sur le passage à la discussion des articles, elle avait atteint le chiffre imposant de 70 voix. C'était partie gagnée pour la surélévation du droit, quand tout à coup un revirement complet s'accomplit. Le Midi l'emporte sur le Nord, et la loi est renvoyée à la commission parlementaire, ce qui constitue un enterrement de première classe.

Même incohérence à signaler, pour la discussion sur les contributions directes. La Chambre renvoie à la commission un amendement de M. Duchâtel qui diminue, en 1887, de 11 millions l'impôt foncier au profit de 41 départements. La commission accepte cet amendement en le doublant d'un article additionnel qui semble en détruire l'effet. On adopte successivement l'amendement et son appendice. Puis, quand vient le vote d'ensemble, le rapporteur, M. Jules Roche, en vient exposer les inconvénients au point de vue fiscal. Et la Chambre, se déjugeant comme elle s'est déjugée pour la loi des céréales, repousse en bloc ce qu'elle venait de voter en détail.

Que les agriculteurs, toujours sacrifiés, s'en souviennent au 1er août.

—

M. Paul de Cassagnac est allé dimanche à Armentières, près Lille, donner une conférence à laquelle assistaient plus de 8,000 personnes. Après avoir rendu hommage aux intelligentes populations du Nord qui ont su se débarrasser au 4 octobre de leurs représentants radicaux ou opportunistes, il a recommandé l'union.

Les radicaux du pays, furieux du succès qu'avait remporté M. de Cassagnac, ont dans la soirée organisé une émeute. Des ouvriers étrangers qu'ils avaient soudoyés ont assailli à coups de pierres sa voiture et des gens sans aveu armés de gourdins se sont jetés sur les conservateurs. Dans la bagarre plusieurs coups de revolver ont été tirés, et il y a eu un certain nombre de blessés. La gendarmerie, malgré les renforts qu'elle avait

reçus, a été impuissante à rétablir l'ordre et il a fallu demander des troupes à Lille. On a opéré cinq arrestations. Le calme est rétabli.

—

On vient d'inaugurer, à Passy, une statue de Lamartine, et, naturellement, M. Goblet n'a pas laissé échapper l'occasion de se faire entendre. Seulement, il a cru devoir se borner à louer l'homme d'Etat politique, laissant aux voix plus autorisées « des représentants de la poésie et des lettres » le soin de rendre hommage à l'orateur, à l'écrivain, au poète. Nous ne nous en plaignons pas; nous estimons même qu'en cette circonstance M. Goblet a su se rendre justice; mais ce n'en est pas moins un curieux signe des temps que d'entendre un ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un grand maître de l'Université, un successeur de Cousin et de Guizot, se déclarer incompétent quand il s'agit de faire l'éloge d'un Lamartine.

Mais même en bornant ainsi son ambition et en se contentant d'envisager l'homme d'Etat, le collègue de M. de Freycinet avait-il qualité pour parler de celui que venait enfin honorer un bronze tardif? Lamartine, sans doute, a commis de grandes fautes: et c'est probablement par ces défaillances de sa politique et de son génie qu'il devait exciter l'admiration et inspirer l'éloquence de M. Goblet; dans la politique extérieure, il a été l'un des premiers, l'un des plus ardents panégyristes de cet humanitarisme qui a préparé nos défaites de 1870.

Plus malheureux encore dans sa politique intérieure, il a, dans les dernières années de la monarchie de Juillet, fait une guerre acharnée à un gouvernement dont il pouvait aussi bien que personne connaître et apprécier les bienfaits; il a été un des prôneurs et des inaugurateurs de ce suffrage universel qui, après l'avoir acclamé avec un enthousiasme sans bornes, devait sitôt après lui faire éprouver son injustice et son ingratitude.

C'est par ces côtés évidemment qu'il devait plaire à M. Goblet et que les gens qui nous gouvernent peuvent le considérer comme un des leurs.

Mais M. le ministre de l'instruction publique, qui ne manque pas d'audace, s'est cru autorisé à faire à Lamartine un compliment qui n'était guère bien placé dans sa bouche. Il a félicité le membre du Gouvernement provisoire de 1848 d'avoir courageusement résisté à l'émeute et combattu l'anarchie; et il a osé rappeler « les belles paroles par lesquelles il avait opposé au

drapeau rouge les glorieuses traditions du drapeau tricolore. »

Était-ce à M. Goblet qu'il appartenait d'adresser à Lamartine un pareil éloge, était-ce au membre d'un gouvernement qui capitule chaque jour devant les fauteurs de l'émeute, qui transige avec les anarchistes et qui se déclare prêt à tolérer l'exhibition du drapeau rouge sous la dérisoire condition que l'on cachera sous ses plis une imperceptible cravate tricolore? Non, c'est en vain que les collègues de M. de Freycinet cherchent à se faire illusion; Lamartine, en dépit de ses faiblesses, ne fut pas un de leurs précurseurs; leurs véritables devanciers, ce furent les Ledru-Rollin, les Louis Blanc et plus bas encore les Flocon et les Caussidière.

Lamartine a, du reste, payé assez cher ses fautes de politique et d'homme d'État. La popularité, qui l'avait un moment entouré avec un empressement idolâtre, « se retira de lui », comme il l'a dit dans une lettre célèbre, avec une brusquerie qui lui fut bien cruelle; les dernières années de sa vie furent fécondes en désillusions, en amertumes, en humiliations de toutes sortes; et, au moment même où l'on aurait pu croire que la postérité plus équitable allait lui rendre des hommages plus durables et des honneurs sans mélange, sa mauvaise fortune lui réservait comme une expiation dernière, d'être loué par M. Goblet.

—

M. Sébline, dont le Sénat avait deux fois invalidé l'élection, vient d'être nommé une troisième fois par 1,021 voix contre le député opportuniste Sandrique, qui n'en recueille que 214. M. Sébline a vu sa majorité s'augmenter à chaque tour de scrutin. Au premier, il avait eu 934 suffrages, au second il en réunissait 984. La majorité écrasante qu'il a obtenue cette fois défie toute invalidation nouvelle.

C'est un grave échec pour la majorité intolérante qui siège au Luxembourg.

—

Mgr le comte de Paris a reçu vendredi dernier 9 juillet, à Tunbridge-Wells, la délégation de douze membres chargée de lui présenter le manifeste de la presse départementale, rédigé le dimanche précédent en assemblée générale.

La délégation s'est entretenue pendant plus d'une heure avec Mgr le comte de Paris qui a montré la connaissance approfondie qu'il avait de la physionomie politique de chaque département et des forces du parti monarchique. Les membres de la

délégation ont ensuite présenté leurs hommages à la comtesse de Paris.

Mgr le comte de Paris restera encore un mois à Tunbridge-Wells, où de nombreux Français lui demandent chaque jour audience. Tous les visiteurs sont reçus.

La princesse Louise, bien qu'absolument rétablie, n'est pas encore en état de voyager. C'est uniquement à cause d'elle que le prince prolonge son séjour à Tunbridge-Wells dont les environs lui plaisent d'ailleurs beaucoup.

Voici le texte de l'adresse qui a été remise à Monseigneur le comte de Paris :

Monseigneur,

Les membres de l'Association de la presse monarchique et catholique des départements, réunis en assemblée générale, vous prient de vouloir bien agréer l'hommage de leur respectueuse fidélité.

Ils condamnent de toute l'énergie de leur patriotisme les lois d'exil, qui constituent une violation flagrante du droit.

La France, Monseigneur, a admiré votre suprême dignité dans l'épreuve ; elle a tressailli d'espérance en entendant votre protestation, qui est le premier châtiment des oppresseurs et le programme de la pacification nationale. Ce programme, Dieu vous accordera l'honneur de l'accomplir, et nous lui demandons la faveur de vous aider dans cette œuvre de salut, à laquelle nous travaillerons sans relâche.

La Monarchie traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, promet à la patrie des jours de grandeur et de prospérité. Elle reste, en ces temps de tristesse aggravée encore par les douleurs de la Famille royale, la sauvegarde de notre pays qui finira par avoir le gouvernement qu'il mérite.

A l'heure décisive, je serai prêt, avez-vous dit, et nous savons ce que vaut en ferme sincérité la parole d'un petit-fils de Saint-Louis et d'Henri IV. Nous aussi, Monseigneur, nous serons prêts. Nous connaissons notre devoir, nous le remplirons.

L'Association de la presse monarchique et catholique des départements n'a connu, au milieu du grand deuil qui frappa la patrie, ni les défaillances, ni les hésitations dans le service de la cause de Dieu et de la France. Elle savait que le roi n'était pas mort tout entier.

Le roi, Monseigneur, on l'acclamait hier, au moment où, montrant à tout un peuple attristé et indigné le drapeau de la France, vous vous êtes écrié d'une voix vibrante d'émotion : Au revoir ! Oui, au revoir et à bientôt, car vous êtes le pilote nécessaire, le chef désigné. Au revoir et à bientôt, Monseigneur ! Votre retour sera pour la

religion, pour la justice, pour la liberté, pour l'ordre, pour l'honneur et la fortune du pays, une garantie qui satisfera tous les honnêtes gens. Que Dieu, Monseigneur, vous aide à traverser les jours si longs de l'exil et qu'il accorde à Madame, à Monseigneur le duc d'Orléans, à toute la famille royale, les consolations utiles à ceux que l'iniquité républicaine a voulu faire sans patrie.

La Patrie, que vous aimez tant et qui ne sera ni oublieuse ni ingrate, vous la retrouverez, Monseigneur, avec le trône. Et alors, sous un règne heureux et pacifique, nous serons plus joyeux, mais nous ne pourrons être ni plus dévoués à votre personne, ni plus fidèles au droit, dont vous conservez, vous aussi, si noblement le dépôt.

—

On avait lieu d'espérer qu'un des premiers soins du prince-régent de Bavière serait de congédier le ministère libéral qui a si longtemps abusé de la folie du feu Roi pour s'imposer à ce pays profondément catholique.

Une lettre du prince Luitpold à ses ministres, refusant leur démission, est venue tromper cette légitime attente, mais on aurait tort cependant d'exagérer la portée des compliments que le régent adresse à M. Lutz et à ses collègues. Les journaux catholiques allemands ne s'y trompent pas et, tout en rappelant le mal que ce ministère de malheur a fait au pays, ils le considèrent comme condamné à disparaître avant peu de temps. C'est notamment l'avis du *Fremdenblatt* de Munich. La *Germania* espère qu'avant la fin de l'année le ministère Lutz sera balayé :

A bas le ministère Lutz! sera le mot d'ordre aux prochaines élections, dit la *Germania* — il en cuira encore au libéralisme national avec ce nom de Lutz. Ce sera une lutte à vie ou à mort, comme on n'en aura jamais vu de pareille, pour faire tomber cet homme. Il y aura une surexcitation inouïe du peuple tout entier, dont Lutz et ses congénères ne sont vraiment pas dignes. Que le peuple catholique se prépare et qu'il sache vaincre!

La presse libérale, par contre, affecte un langage hypocrite pour marquer son assurance.

Quant au ministère Lutz, il prouve sa faiblesse réelle par des actes de violence et s'épuise en vains efforts pour faire taire la presse catholique. Les principaux journaux catholiques de Munich, de Passau, de Wurzbourg, de Ratisbonne, d'Amberg, ont été confisqués pour offenses envers le ministère.

Les journaux rhénans non bavarois passent en revue ce que le ministre Lutz a jadis fait et le désignent comme auteur et inspirateur des plus néfastes lois fabriquées pour bâillonner l'Église.

Le Vatican a adressé des remontrances au prince Luitpold au sujet d'une phrase de la lettre du régent de Bavière à M. Lutz, ministre, dans laquelle il affirmait gratuitement que la plus haute autorité de l'Église avait exprimé son entière satisfaction sur la situation de l'Église catholique en Bavière.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les valeurs mobilières, soumises à l'impôt, sont passibles d'un droit unique de 3 °/₀ sur le montant du revenu qu'elles procurent, quand elles sont *nominatives*. Elles paient, en outre, un droit supplémentaire de 20 c. par 100 fr. de leur valeur vénale, quand elles sont *au porteur*.

Pour les valeurs nominatives, le calcul est facile : il suffit de multiplier par 3 la somme inscrite sur le coupon, de retrancher du produit les deux derniers chiffres et de soustraire ce résultat du montant du coupon brut. Le reste donne le coupon net. Exemple : soit un coupon de 7 fr. 50 c., multipliez-le par 3 = 22 fr. 50 c., retranchez les deux derniers chiffres, reste 22 c. qui, soustraits de 7 fr. 50 c., laissent net 7 fr. 28 c.

Les calculs sont un peu plus compliqués quand il s'agit de titres au porteur ; car l'impôt de 20 c. par 100 fr. se calcule sur le prix variable du titre. Les coupons sont généralement semestriels, la moitié de la taxe serait donc de 10 c. par semestre. Dans la pratique, la chambre syndicale fixe le prix du titre, lequel est le cours moyen du dernier semestre et voici comme on opère : Prenons une obligation de chemin de fer au cours de 390 fr. produisant 15 fr. d'intérêt en 2 coupons de 7 fr. 50 c. Nous avons vu comment on calculait l'impôt de 3 °/₀ et qu'on arrivait à avoir un net de 7 fr. 28 c. Pour 6 mois, la taxe de 20 c. du 100 est de 10 c., ce qui représente pour un titre de 390 fr. la somme de 39 c., on obtient 7 fr. 28 c. — 0 fr. 39 c. = 6 fr. 89 c. net. En prenant les cours du jour, vos calculs pourront différer insensiblement des calculs officiels, 1 ou 2 centimes au maximum.

La première taxe est fixe; la seconde est variable, et, plus les cours sont élevés, plus elle est lourde. Quand le titre monte ou baisse de 20 fr. il diminue ou augmente de 2 centimes le coupon semestriel.

Au cours de 500 fr., le coupon sur l'obligation ne serait plus que de 6 fr. 78 c. net. En somme, les porteurs qui gardent leur titre en

portefeuille, n'ont nul intérêt à le voir monter; puisque plus il monte, moins ils touchent.

On peut toujours s'affranchir de cette seconde taxe, dite de transmission, en convertissant ses titres au porteur en titres nominatifs. Dans ce cas, on aura à payer, une fois pour toutes, 50 c., par 100 fr. de la valeur vénale de ses titres.

Ceci posé, le raisonnement est bien simple : Pensez-vous que vous garderez vos titres plus de 2 ans 1/2, vous aurez intérêt à les mettre nominatifs; 50 c. représentant 2 ans 1/2 de l'impôt de transmission? vous bénéficierez de toutes les années suivantes pendant lesquelles vous ne paierez plus que l'impôt de 3 °/₀; c'est ce qui vous indique la différence pour toucher entre les titres nominatifs et ceux au porteur, différence que vous remarquez quand une compagnie annonce le paiement d'un coupon.

Certaines compagnies paient le coupon intégralement; ne vous y trompez pas, comme elles paient à l'Etat; elles font entrer ces frais dans les frais généraux qui sont augmentés d'autant; le résultat est le même au fond.

Quant aux valeurs étrangères, les retenues sont variables; ainsi la retenue sur le coupon de 7 fr. 50 c. des obligations 3 °/₀ chemins Andalous est de 22 c.; Lombardes, 1 fr.; Cacérès, 22 c.; Portugaises, 25 c.; Saragosse, 25 c.; Cordoue, Séville, 12 c.; les autres chemins de fer étrangers n'ont pas de retenues sur leurs obligations.

Certains fonds d'Etat étrangers ont des retenues : L'Egypte unifiée 50 c., la privilégiée et le Domaniale d'Egypte, 62 c.; les Pagarez, 1 fr. 33 c., le 5 °/₀ italien, 33 c.; ainsi que les obligations Victor-Emmanuel; sur le Russe 1881 la retenue est de 1/8 par coupon de 2 1/2. Toutes ces retenues sont faites au profit de ces Etats; notre trésor ne reçoit rien de ce chef.

Voilà tout ce que comporte cette question des retenues sur les coupons; maintenant chaque lecteur des *Annales Catholiques* pourra se rendre compte pourquoi il ne touche pas la somme entière mentionnée sur son coupon. Ce que nous avons dit sur les obligations s'applique également sur les actions.

La Bourse est aussi faible que nulle; on ne fait rien et si l'on ne baisse pas, c'est qu'il y a trop d'argent à placer. Nous vous recommandons toujours les obligations foncières non libérées des emprunts 1880 et 1885 qui montent lentement, mais sûrement.

M. de Lesseps a retiré sa demande d'emprunt sur obligations à lots; il va faire appel à ses actionnaires et obligataires de Suez et de Panama; attendons.

A. H.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

OBSÈQUES DU CARDINAL GUIBERT (1)

Les obsèques du vénéré cardinal Guibert ont eu lieu le vendredi 16 juillet.

Dès le matin, la foule se pressait aux abords de l'Archevêché et sur tout le parcours du cortège. On peut dire, sans exagération, que tout Paris a assisté aux obsèques de son archevêque.

A Notre-Dame, où l'on ne pouvait entrer qu'avec des cartes, l'église était pleine bien avant l'heure de l'arrivée du corps.

Parmi les premiers venus, on remarquait le maréchal de Mac-Mahon, en grand costume. Le capitaine Monnier représentait le président de la République; M. Favalelli, secrétaire général, le préfet de la Seine. Le corps diplomatique avait à sa tête S. Exc. le Nonce apostolique. M. Goblet, ministre des cultes était présent.

Le Sénat était représenté par MM. Buffet, de Ravignan, Wallon, l'amiral Halna du Fretay, le marquis de l'Angle-Beaumanoir, Delsol, Théry, Ancel, Fresneau, le général d'Andlau, le général Gresley, le marquis de Maleville, Liber, Decroix, Soubigou, Milhet-Fontarabie, de Pressensé, Xavier Blanc, auxquels s'étaient joints MM. Lebon, chef du cabinet du président du Sénat; M. Welschinger, chef du bureau des procès-verbaux; M. Octave Lacroix, secrétaire rédacteur.

La Chambre des députés, par MM. Keller, de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, de Baudry-d'Asson, Plichon, baron de Mackau, duc de Mouchy, comte de Terves, Albert Duchesne, le colonel baron de Plazanet, de Châtenay, de la Batie, Merlet,

(1) Une erreur de copiste a complètement défiguré et transformé en une nouvelle fausse l'article DERNIÈRE HEURE paru dans notre précédent numéro, page 146.

Les deux premiers paragraphes seuls devaient être insérés jusqu'à ces mots : « le gouvernement est intervenu. »

Tout ce qui suit, jusqu'au paragraphe commençant par ces mots : « C'est Mgr Richard » ne devait pas être imprimé.

de Rainvillers, Roy de Loulay, comte de Luppé, marquis de Partz, comte de Maillé.

M. le comte Albert de Mun n'assistait pas à la cérémonie. D'impérieux devoirs politiques nécessitaient sa présence à Vannes. Il avait adressé à S. G. Mgr Richard, avec ses excuses, ses profonds regrets.

Le conseil municipal, par MM. A. Dufaure, Lerolle, Despatys, Gamard, Binder.

L'Académie française avait délégué officiellement : MM. Camille Rousset, Victor Duruy, Sully-Prud'homme, à côté desquels avaient pris place, MM. le vicomte de Laborde, Garnier, etc.

L'Institut catholique de Paris était au grand complet ayant à sa tête son recteur, Mgr d'Hulst.

Quarante-cinq archevêques et évêques s'étaient rendus directement à Notre-Dame.

S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, officiait.

S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, avaient pris place dans le sanctuaire.

S. Ex. le Nonce apostolique était à la tête du corps diplomatique.

Dans les stalles du chœur, avaient pris place, du côté de l'Evangile :

NN. SS. les archevêques de Bourges et de Rouen; les évêques de Chartres, de Delco, de Bayeux, d'Évreux, de Belley, de Marseille, de Nancy, de Nantes, de Raphanée, d'Orléans, de Blois, de Versailles, d'Anthédon, de Clermont, de Poitiers, de Séez et de Beauvais.

Du côté de l'Epître :

NN. SS. les archevêques de Besançon et de Tours; les évêques de Vannes, d'Angers, de Rodez, d'Aire, d'Angoulême, d'Autun, de Soissons, de Viviers, de Ténarie, de Nevers, de Nice, de Meaux, d'Amiens, de Châlons et de Langres.

De l'Archevêché à Notre-Dame, voici quel est l'ordre du cortège :

Deux officiers de paix ;

Une escouade de gardiens de la paix, sous les ordres d'un brigadier ;

Quatre voitures de deuil armoriées aux armes du cardinal;

Le char funèbre — c'est celui qui a servi pour Mgr Morlot, pour Mgr Darboy et pour M. Thiers — est tout argenté. Il est attelé de six chevaux ornés de caparaçons armoriés et surmonté du chapeau cardinalice;

Sur la bière sont placés le rochet, le manteau et l'étole;

Le char est escorté par les élèves du petit-séminaire de Saint-Nicolas;

Les cordons du poêle sont tenus par M. Chesnelong, sénateur; le baron de Mackau, député, et MM. Méritant et Legrand, curés de Saint-Sulpice et de Saint-Germain l'Auxerrois;

A la suite de Mgr Richard, des vicaires généraux et de tout le personnel de l'archevêché, vient le petit-séminaire de Notre-Dame-des-Champs, la députation de la Chambre et du Sénat, l'Institut;

Une délégation des jeunes gens de la conférence Olivaint;

Les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul;

Les Petites-Sœurs des pauvres et leurs pensionnaires;

Les jeunes gens du Cercle catholique du Luxembourg.

Les écoles chrétiennes libres;

L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers;

Les collèges ou les délégations des collèges de la rue des Postes, de Vaugirard, de Madrid, de Stanislas, de Sainte-Croix, de Neuilly, etc.;

Les Sœurs de l'Adoration;

Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul;

L'orphelinat d'Auteuil de M. l'abbé Roussel;

Les orphelinats, écoles, patronages;

La voiture du cardinal, un coupé à un cheval, et plus que simple, comme chacun sait; enfin dix voitures de deuil armoriées et les voitures particulières.

A Notre-Dame, la décoration est magnifique. A l'extérieur, les trois baies du portail sont drapées de tentures à embrasses et franges d'argent, surmontées des armes du cardinal.

A l'intérieur, des draperies noires s'étendent tout le long des murs, formant ainsi un immense revêtement de deuil. Dans le chœur, règne un double rang de tentures garnissant la colonnade et les tribunes du triforium. Une large lisse à bordure blanche, sur laquelle se détachaient alternativement les armes du cardinal Guibert et des faisceaux de palmes, court d'un bout à l'autre de l'église au-dessus des tentures. De place en place, sont disposés des lampadaires à un grand nombre de

lumières et des torchères argentées dans lesquelles brûlent des flammes vertes.

Un catafalque superbe, haut de dix mètres, portant sur chaque face les armes du cardinal, s'élève au milieu du carré du transept, sous un vaste baldaquin suspendu à la voûte et dont les pans venaient se rattacher aux quatre piliers du transept.

Ce catafalque n'est point, comme on l'a dit, celui qui avait servi pour M. Thiers; il avait été construit tout exprès.

Il se compose d'un grand soubassement tendu de draperies noires et argent; de trois degrés sur lesquels les cierges sont posés, d'un socle soutenu par six grandes figures accolées contre lui et autour duquel sont de grands candélabres et des vases à feux; au-dessus, un sarcophage en velours noir orné d'argent et sur lequel est placée une soutane rouge.

Sur des coussins étagés sur le devant du catafalque on avait exposé la mître, le chapeau rouge, la crosse et la croix pastorale de l'Eminentissime défunt.

Dans le sanctuaire, autour des cardinaux assistants, sont placés les délégués des chapitres de Viviers et de Tours.

Les représentants de l'église d'Aix, à laquelle le cardinal Guibert, jusqu'au dernier soupir, s'est plu à donner tant de témoignages d'affection, sont assis à côté du cardinal officiant.

Tout le clergé de Paris est présent, ainsi que toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes.

A dix heures précises, M. l'archiprêtre de la cathédrale, accompagné des chanoines prébendés et honoraires et de MM. les curés de Paris, a reçu le corps du Cardinal, qui a été placé dans le magnifique catafalque.

La messe, célébrée par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, a commencé aussitôt.

Les chants, exécutés par la maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Geispitz, ont été parfaits.

Après la messe, les cinq absoutes prescrites par le Pontifical ont été données par S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims; S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes; S. G. Mgr Foulon, archevêque de Besançon; S. G. Mgr Marchal, archevêque de Bourges, et S. Em. le cardinal Desprez.

Le corps du cardinal Guibert a été laissé dans le catafalque.

A cinq heures du soir, le Chapitre métropolitain a fait la

dernière absoute; après quoi le cercueil a été descendu dans les caveaux, où il est placé auprès de celui de Mgr Affre.

Si le gouvernement, déférant aux désirs de la *Lanterne*, a cru, en n'accordant pas à la dépouille mortelle du cardinal Guibert les honneurs auxquels, à tant de titres, elle avait droit, diminuer le caractère imposant de ses funérailles, il s'est largement trompé. Ses obsèques ont été ce qu'elles devaient être, le triomphe du saint Evêque, dont les vertus étaient connues et admirées de tous, même des ennemis avérés de notre foi.

—

A la suite de la cérémonie funèbre et pour lui conserver jusqu'au bout son caractère essentiellement ecclésiastique et religieux, par les ordres de Mgr Richard, NN. SS. les évêques et tous les dignitaires ecclésiastiques délégués par les diocèses se sont réunis dans l'humble réfectoire du séminaire Saint-Sulpice.

S. Exc. le Nonce apostolique était à la droite de Mgr l'archevêque de Paris, et M. Icard, supérieur de Saint-Sulpice, à gauche.

S. Em. le cardinal Desprez faisait face à Mgr Richard, ayant à sa droite S. Em. le cardinal Langénieux et à sa gauche le cardinal Place.

A la fin du repas, Mgr Richard a pris la parole pour remercier leurs Éminences et les quarante prélats présents du pieux empressement qui les avait amenés aux obsèques de celui qui, ainsi que l'a si bien dit ensuite le cardinal de Toulouse, était « le guide et le modèle de l'épiscopat français ».

L'émotion de l'auditoire a été au comble lorsque Mgr Richard a demandé à ses vénérés collègues de reporter sur lui les sympathies si profondes qu'ils portaient à son illustre prédécesseur.

M. Sarrus, ancien magistrat, neveu du cardinal défunt, a également remercié les prélats au nom de la famille.

Immédiatement après la lecture du martyrologe qui termine dans les communautés religieuses le repas de midi, on a apporté les registres capitulaires et, du haut de la chaire, lecture a été donnée, dans un latin d'une gravité et d'une grâce exquise, de l'inscription d'*obit* de l'éminentissime défunt.

Les cardinaux et les évêques, ainsi que les délégués des diocèses auxquels Mgr Guibert appartenait par sa naissance et ses divers ministères, ont signé, et ensuite les chanoines de Paris, l'acte de décès qui sera, comme l'a dit avec émotion Mgr Richard, une des pages les plus touchantes de l'histoire du diocèse de Paris et de l'Église de France.

Sur le parcours du cortège et dans plusieurs quartiers de Paris, notamment dans le quartier Saint-Sulpice, beaucoup de magasins étaient fermés et portaient des affiches indiquant que c'était en raison des obsèques du Cardinal.

—

Le jour des obsèques de Son Éminence, pour répondre à un désir cher au cœur du charitable cardinal, Mgr l'archevêque de Paris a fait distribuer douze mille francs aux pauvres visités par diverses associations de secours.

—

S'il n'y avait pas de troupes, il y avait en revanche un service de police absolument considérable, et d'ailleurs parfaitement fait.

M. de Freycinet, qui n'avait pas cru nécessaire d'assister aux obsèques, ni de s'y faire représenter, a regardé passer le cortège des fenêtres du ministère des affaires étrangères.

—

Un très grand nombre de couronnes avaient été apportées de toutes parts. Les énumérer serait difficile. Citons néanmoins celles de l'Institut catholique, du Cercle du Luxembourg, de l'Œuvre de la jeunesse, du Cercle des employés, des pensionnats des Frères des écoles chrétiennes, du pensionnat des Frères Maristes et des apprentis de l'orphelinat d'Auteuil.

LA PERSÉCUTION JUIVE CONTRE LE CHRISTIANISME

Il est aujourd'hui prouvé que la juiverie a des affinités très étroites avec la franc-maçonnerie. On peut même dire que les juifs mènent les francs-maçons, comme un troupeau docile, vers leur but commun, qui est la destruction du christ

rites mêmes qui sont en usage dans lesloges, les chapitres et les aréopages, viennent des juifs ; les légendes, les mots carrés, le calendrier, les chiffres, les emblêmes, les habits, tout cela est emprunté à la synagogue. Rien donc d'étonnant si, en même temps que des révélations inattendues et péremptoires viennent réveiller l'attention publique sur la nature et les agissements de la secte maçonnique, on voit aussi se succéder des publications qui jettent un nouveau jour sur la question juive. Le livre de M. Drumont qui a fait tant de bruit, en est à sa

50e édition ; le Père J. Léman, juif converti, vient d'éditer un ouvrage très remarquable sur : *l'Entrée des Israélites dans la société française et dans les États chrétiens;* on annonce la réimpression prochaine d'un ouvrage détruit par les juifs, du chevalier Gougenot des Mousseaux, intitulé : *le Juif et la Judaïsation des peuples chrétiens.* La *Civiltà cattolica*, à son tour, a réfuté récemment, dans une dizaine d'articles, une apologie des juifs, par un certain Trèves, affublé du pseudonyme de Corrado Guidetti, docteur en lettres. Cet auteur, israélite pur sang, prétendait que ses coréligionnaires n'avaient été depuis 19 siècles qu'un peuple de martyrs, en butte à une injuste et incessante persécution de la part des chrétiens. La savante revue italienne, non contente d'une réfutation en règle, prend aujourd'hui l'offensive et aborde la proposition contraire sous ce titre : « *De la persécution juive contre le christianisme.* »

Jamais les juifs n'ont été persécutés par les chrétiens qui ont pour loi l'amour du prochain, la charité envers tous, le pardon des offenses et jusqu'à l'amour des ennemis. Sans doute, usant du droit de légitime défense contre la haine des juifs et les persécutions qu'elle a inspirées, les chrétiens ont dû et doivent encore présentement, en bien des endroits se servir de moyens plus ou moins coercitifs et violents, suivant le temps et les circonstances ; peut-être même certains chrétiens oppressés par la perfidie israélite, ont-ils dépassé quelquefois les limites d'une juste défense, mais alors l'Église intervint toujours pour protéger les juifs ; comme nous le voyons dans l'histoire du passé et dans l'histoire contemporaine. C'est juste le contraire de ce qu'a fait la synagogue. Depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'à nous, elle n'a cessé, en vertu d'une loi talmudique, de professer la haine contre tout ce qui n'est pas juif et surtout contre les chrétiens ; jamais elle ne s'est lassée de jeter du bois sur ce brasier, soufflant dessus avec rage et attisant, par les écrits et les enseignements de ses rabbins, cette haine traditionnelle contre le nom chrétien.

Les juifs en sont arrivés à soutenir aujourd'hui publiquement, d'abord que Jésus-Christ a été condamné par eux en toute justice, d'après leur législation ; 2°) que, quant à l'exécution de la sentence, ils en sont innocents, puisqu'ils n'y ont pas mis la main ; 3°) qu'en supposant que les juifs du Ier siècle de notre ère eussent participé immédiatement au supplice de Notre-Seigneur, ceux des siècles suivants et, en particulier du XIXe siècle, devraient en être reconnus innocents; 4°) enfin,

comme le dit Cohen dans son livre : *les Déicides*, que les chrétiens et toute l'Europe, voire même le monde civilisé, ont toujours été injustes envers les juifs en leur faisant expier pendant 1900 ans le crime *prétendu* de leurs ancêtres.

Quant à la première assertion, on voit tout de suite, dans quelle contradiction se mettent les juifs, puisqu'ils prétendent, d'un côté, que Jésus-Christ a été condamné par eux en toute justice et que d'un autre côté, ils cherchent à prouver qu'ils sont innocents de ce crime.

Si vous autres juifs, dit la *Civiltà*, avez condamné Jésus-Christ, même en supposant cette condamnation juste au point de vue de vos lois, vous avez donc les premiers condamné et persécuté le christianisme dans son chef et son fondateur. Or, là est la question. Il s'agit de savoir si ce sont les chrétiens qui ont été persécuteurs, ou si ce sont les juifs qui, depuis le commencement, ont persécuté les chrétiens. Nous nous accusons réciproquement de persécution. Mais nous, chrétiens, nous produisons à l'appui de notre assertion, en premier lieu la condamnation et le crucifiement de Jésus-Christ que vous avez obtenue et en partie exécutée. Comment niez-vous cela? Vous le niez en affirmant la justice et la légalité de la sentence. Il est donc avéré, de votre propre aveu, que vous avez été déicides et persécuteurs acharnés du Christ et du christianisme dès le commencement.

Passons au deuxième point : Voyons si les juifs sont innocents de la mort de Jésus-Christ pour ne pas l'avoir matériellement crucifié de leurs propres mains.

Si la sentence de mort était juste on se demande pourquoi ils s'excusent en disant qu'ils n'ont pas concouru à l'exécution. Ils devraient plutôt s'excuser de n'avoir pu prendre eux-mêmes une part immédiate au supplice de Jésus-Christ, à cause de leur état de sujétion vis-à-vis des Romains. Mais s'ils ne purent exécuter cette sentence eux-mêmes comme ils l'auraient voulu, de quel droit viennent-ils poser en agneaux innocents, eux qui d'ailleurs se sont écriés : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. »

Écoutons saint Augustin répondant à ce sophisme juif déjà répandu de son temps. « Que les Israélites, écrivait-il, ne viennent pas nous dire : Nous n'avons pas tué Jésus-Christ. Ce sont eux qui l'ont livré à Pilate pour le faire mourir, tout en paraissant innocents de ce crime. Pilate fut bien plus innocent qu'eux. Il fit ce qu'il put (du moins à son sens) pour sauver Notre-Seigneur et les Hébreux le tuèrent avec le glaive de la

langue. Voyez leur astuce : Ils dirent : « Tuons-le, mais de façon à paraître ne pas l'avoir tué. » Ils corrompirent à prix d'argent un de ses disciples, ils cherchèrent de faux témoins ; ils mirent en œuvre la fraude la plus honteuse. Ils répétaient : « Que le Christ ne soit pas livré par nous, mais par un de ses disciples ; qu'il ne soit pas condamné par nous, mais par le juge : Faisons tout, mais de manière à paraître n'avoir rien fait. »

En troisième lieu, les juifs modernes prétendent que quand même leurs pères auraient de leurs propres mains crucifié Jésus-Christ, eux du moins ne devraient pas porter les stigmates de peuple déicide. Mais c'est en vain qu'ils veulent échapper à cette responsabilité, puisqu'ils se font solidaires de leurs ancêtres. Ne disent-ils point, comme nous l'avons vu plus haut, que c'est justement et suivant les exigences de leur loi que Jésus-Christ a été condamné ? Donc, maintenant encore, ils croiraient devoir le condamner en toute justice, selon leur loi. C'est donc à bon droit que nous aussi et en vertu de leur loi et de leur propre aveu, nous les appelons peuple déicide.

Il est d'ailleurs fort curieux de voir les juifs vouloir hériter des gloires de leurs devanciers mais non de leurs opprobres. Ils veulent bien recevoir d'eux leur crédit, mais non leurs dettes. Peuple élu, oui ; mais peuple rejeté, non. Descendants des patriarches et des prophètes, fils d'Abraham et de Moïse, oui, mais descendants de Judas et de Caïfe et fils de déicides, non. Ce sont pourtant des juifs et rien que des juifs qui ont crié : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros !* Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !

Il faut savoir d'ailleurs que ce n'est qu'en public et pour s'excuser devant nous que les juifs cherchent à atténuer la part presque exclusive qu'ils ont prise au crucifiement du Sauveur. Cette vérité leur échappe parfois malgré eux. Dans leurs anciens livres talmudiques, on peut voir que, joignant la méchanceté à l'ignorance, ils allaient jusqu'à se vanter d'avoir fait mourir le Messie de leurs propres mains, par diverses espèces de tourments. Lipman, dans son livre intitulé *Nitzachon* (c'est-à-dire *Victoire*), imprimé pour la première fois à Altorf, en 1644, dit, à la page 239. « Le Christ fut condamné à mort comme il devait l'être et comme Dieu lui-même nous le commandait. » Et à la page 56 : « Le juif doit toujours être prêt à prendre Jésus. » Il ajoute à la page 69 : « Les chrétiens disent que les juifs ont été dispersés parce qu'ils crucifièrent

Jésus... » Mais il ne nie nullement qu'ils l'aient crucifié ; il nie seulement que ce fût là la cause de leur dispersion.

Un autre livre rabbinique infâme, cité par Martini dans son *Pugio fidei* et déjà condamné en 1415 par l'antipape Benoît XIII, renferme des aveux comme celui-ci : « Les anciens de Jérusalem lièrent le Christ à une colonne et le flagellèrent ; ils lui mirent sur la tête une couronne d'épines, puis le placèrent en face du grand Sanhédrin qui le condamna à être lapidé, puis pendu. Aussi le lapidèrent-ils jusqu'à la mort, puis ils voulurent le pendre, etc... » Ce livre met donc sur le compte des juifs la mort matérielle de Jésus-Christ. Les juifs modernes se trahissent parfois aussi bien que les anciens. Cohen dans son livre *les Déicides*, où il cherche à disculper ses coréligionnaires de la mort de Jésus, parle ainsi (p. 124) : « Les juifs « pensèrent qu'ils devaient tout de suite étouffer dans son « germe la doctrine de Jésus-Christ... Ils jugèrent qu'il fallait « en finir avec ce réformateur. » Et plus loin, p. 296 : « Voilà « 1800 ans que, grâce aux instances des gardiens de la foi « israélite, les Romains condamnèrent Jésus. » Strauss parle clairement dans le même sens. Et qu'on veuille remarquer que ces rabbins cherchent précisément, dans leurs ouvrages, à justifier les juifs de l'accusation de Déicide.

On voit par là sans peine combien la quatrième assertion des juifs soutient peu l'examen. Cohen accuse les chrétiens d'avoir, par une longue persécution, fait expier aux juifs le crime *prétendu* de leurs pères. Il est facile maintenant de constater combien peu c'est un crime *prétendu*, puisqu'ils l'ont confessé eux mêmes par la bouche de leurs écrivains anciens et modernes. Par conséquent, il reste établi que se sont les juifs qui, dès le *commencement* persécutèrent les chrétiens.

J. M.

LE FOND DE LA FRANC-MAÇONNERIE RÉVÉLÉ

Depuis la splendide encyclique de S. S. Léon XIII sur les sociétés secrètes et spécialement sur la Franc-Maçonnerie, leur mère à toutes, la lumière s'est faite de jour en jour plus éclatante, dissipant les ténèbres dont la Loge s'entoure. Les révé-

lations ont succédé aux révélations et les découvertes aux découvertes. Chacune de ces révélations a confirmé pleinement, intégralement, par des faits irréfutables, les condamnations doctrinales du Saint-Siège.

L'un des derniers ouvrages qui viennent de paraître, à ce sujet, à Paris, nous apporte des preuves vraiment accablantes. Nous voulons parler du *Cours de Franc-Maçonnerie pratique* contenant l'*enseignement supérieur* de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire les dogmes mêmes de la Loge, exposés par un T.·.P.·.S.·.G.·. *commandeur* d'un des *suprêmes conseils* de la Franc-Maçonnerie.

Nous avons déjà signalé cet ouvrage paru à Paris, ouvrage *sacré* à l'usage des seuls FF.·. maçons réguliers et qui est tombé aux mains d'un *profane*. Ce profane, excellent philosophe et polémiste catholique, réfute et flétrit magistralement, au cours du livre, les hérésies, les mensonges, les abominations incroyables qui constituent le fond de la doctrine maçonnique désormais dévoilée à tous et dont tous les secrets, sans exception, sont livrés au jour.

Nous empruntons textuellement au « rituel » du *Grand Inspecteur général* le secret de la direction maçonnique ou le secret des secrets de la Loge. L'explication *dogmatique* du mystère maçonnique par excellence, telle qu'un franc-maçon du 33e degré, c'est-à-dire du degré le plus élevé, le « plus éclairé, » le plus « sage » l'expose lui-même parlant à ses FF.·. en Loge, constitue la justification éclatante de l'horreur et du mépris à laquelle la Franc-Maçonnerie doit être vouée dans le monde entier. Nous citons :

Voilà donc l'ensemble de l'enseignement secret des chefs suprêmes de la Maç.·.

Faire ressortir tous les *droits de l'homme* (!) de l'étude successive :
de l'Homme isolé ;
de l'Homme social isolé ;
de l'Homme social en société.

Revendiquer pour l'homme sa mise en possession intégrale de tous les bras dont la privation constitue une usurpation criminelle contre laquelle *tous les moyens d'action* sont bons.

Anéantir le catholicisme, *qui est un abus de confiance criminel* (!) contre lequel tous les moyens d'actions sont bons.

Vous comprenez maintenant, F.·., pourquoi le Triangle équilatéral est notre Suprême emblème qui nous rappelle sans cesse que nous devons :

Revendiquer tous les *droits de l'Homme* (!).

Anéantir le catholicisme...

Quant aux *moyens* à employer pour atteindre notre but, tous sont bons, pourvus qu'ils réussissent (!!). Car, soldats enthousiastes et dévoués du Bien, de la Vertu et de la Vérité notre triomphe est le triomphe du Bien, de la Vertu et de la Vérité !

La Maç.·. n'est rien de plus, rien de moins que la Révolution en action, la conspiration en permanence *contre le despotisme politique et le despotisme religieux...*

*
* *

On le voit, c'est le fanatisme en aveu.

L'immoralité effroyable de la maxime maç.·. : *Tous les moyens sont bons pourvus qu'ils réussissent*, prouve assez que la Franc-Maçonnerie constitue, dans ses chefs comme dans sa doctrine, le comble de la scélératesse uni au comble de l'impiété et qu'elle présente le plus terrible des dangers pour l'ordre social et politique comme pour l'ordre religieux.

Cette maxime des francs coquins de la Loge : *Tous les moyens sont bons*, est celle des francs gredins de cour d'assises, comme elle est celle des francs bandits de la révolution sociale. C'est enfin la maxime de la dynamite et de l'anarchie nihiliste.

*
* *

Et voici qui prouve que nous n'exagérons rien en parlant ainsi.

Nous citons toujours le rituel du *grand inspecteur général :*

Notre *Grand-Maître* innocent, vous l'avez pressenti, est l'homme, qui est né Roi et Maître de la Grande Nature, *assassiné* par *trois assassins, trois infâmes* qui ont soulevé des obstacles formidables contre son bonheur et contre ses *droits* et ont fini par l'annihiler.

Ces trois *assassins infâmes* sont :

La Loi,

La Propriété,

La Religion,

La *Loi* parce qu'elle n'est pas l'harmonie parfaite entre les *Droits de l'Homme* isolé, et les devoirs de l'homme social en société;

La *Propriété* parce que la terre n'appartient à personne et que ses produits appartiennent à tous, dans la mesure pour chacun des besoins réels de son bien-être;

La Religion parce que *les religions ne sont* que les philosophies d'Hommes de Génie, que les peuples ont adoptées sous condition expresse qu'elles viennent constituer un surcroît de bien-être pour eux.

Ni la *Loi*,

Ni la *Propriété*,
Ni la *Religion*,
Ne peuvent donc s'imposer à l'Homme ?...

De ces trois ennemis infâmes (*sic*), c'est la Religion qui doit être le souci constant de nos attaques meurtrières, parce qu'un peuple n'a jamais survécu à sa religion *et que* c'est en tuant la Religion que nous aurons à notre merci la Loi et la Propriété, que nous *pourrons régénérer la société* (!!) en établissant sur les *cadavres* (*sic*), de ces assassins la Religion maçonnique, la Loi maçonnique, la Propriété maçonnique...

Et maintenant, Frère, que nous vous avons armé de toutes pièces pour le *duel à mort* provoqué par les crimes infâmes de nos ennemis, maintenant qu'en devenant *un des chefs suprêmes* de la Maç.·. vous êtes devenu un de ses champions.

Par la *parole*, par la *plume*, par l'*enseignement*, par la *famille*, par vos relations sociales, par le *Parlement*, par la richesse, par la ruse et par la violence, allez combattre le *bon combat* (!!) du Bien, de la Vertu et de la Vérité (!!!) et ne nous revenez que Vainqueur ou Mort !

Nous avons cité textuellement, y compris le luxe des majuscules.

Ce luxe est ridicule, mais les pensées et les aveux auxquels il sert d'ornement n'en sont pas moins odieusement cyniques et effroyables.

SAINT JEAN DE DIEU

ET SAINT CAMILLE DE LELLIS

A la prière de vingt-cinq cardinaux, de soixante-deux archevêques et de deux cent dix-huit évêques, N. S. P. le Pape vient de porter un décret qui donne comme patrons aux hôpitaux et à tous ceux qui y demeurent, saint Camille de Lellis et saint Jean de Dieu, et qui inscrit les noms de ces deux saints dans les litanies des agonisants.

La publication solennelle de ce décret a été faite le dimanche 15 de ce mois, fête de saint Camille. Dès aujourd'hui nous voulons dire quelques mots sur l'opportunité du décret et les motifs qui ont fait associer saint Jean de Dieu à saint Camille dans le patronage des hospitaliers et des agonisants.

C'est une chose merveilleusement étonnante que la conduite de la plupart des hommes en présence des dons de Dieu. A des prodiges d'amour ils opposent des prodiges d'indifférence. Les sacrements, ces remèdes divins faits des sueurs et du sang du Sauveur, l'homme les néglige, les repousse même, et cela jusque sur le seuil de l'éternité. Des chrétiens se voient aux portes de la mort, à l'entrée du tribunal où les justices même sont jugées, et ils ne demandent pas les secours de la religion : ils les ajournent lorsqu'on les leur propose! Les familles favorisent parfois ces dispositions. On craint l'émotion que va causer au malade l'arrivée du prêtre et l'appareil du culte. — Eh quoi ! sommes-nous en pays infidèle pour que le malade n'ait jamais vu ces choses ? leur aspect est-il une cause de mort? Comment! vous faites venir de loin et à grands frais un prince de la science; vous réunissez trois ou quatre médecins en consultation auprès du lit de votre parent; vous y appelez l'homme de la loi et des testaments ; vous y convoquez un fils, un père, venus de loin à la hâte : est-ce que toutes ces choses ne sont pas aussi significatives que la réception des sacrements? Chassez donc ces craintes qui ne prennent leur force que dans l'imagination, et faites ouvrir à celui que vous aimez les portes de l'éternelle béatitude, si Dieu a résolu de l'appeler bientôt à lui.

Mais voici quelque chose de plus épouvantable : c'est le ministre des sacrements chassé et tenu éloigné des hôpitaux et des hospices, de ces asiles où la vieillesse, l'infirmité et la maladie livrent à la mort de si nombreuses et si fréquentes victimes. Fille de Satan, la Franc-Maçonnerie a promis, en reconnaissance du pouvoir qu'elle croit tenir de lui pour un temps, de lui livrer des âmes, et pour cela d'écarter la foi de l'enseignement de l'enfance, et les derniers sacrements du lit des agonisants.

C'est contre la seconde de ces deux infernales persécutions que N. S. P. le Pape vient, à la prière de tant d'évêques, de demander au Ciel un secours. Le Souverain-Pontife, usant de son pouvoir de lier et de délier, au Ciel et sur la terre, a confié à saint Camille de Lellis et à saint Jean de Dieu le soin de paralyser les efforts du démon auprès des agonisants, et d'appeler sur eux les plus puissantes grâces de Dieu; et, à cette fin, il les a institués patrons des hôpitaux, où ces agonisants sont plus nombreux et maintenant plus dénués de secours spirituels, et il a commandé à toute l'Église de les invoquer dans les litanies de la dernière heure. Quels saints pouvaient être mieux

choisis pour ce patronage? qui a montré plus de sollicitude pour procurer aux mourants les secours de la religion? qui a plus fait pour leur faciliter l'entrée aux tabernacles éternels ?

Montrons d'abord les titres de saint Jean ; nous exposerons ensuite ceux de saint Camille.

—

Né, comme saint Vincent de Paul, parmi les humbles d'ici-bas, petit berger dans son enfance, saint Jean, écoutant un jour la parole sainte, est saisi par l'esprit de Dieu qui l'embrase d'une passion héroïquement étrange pour l'opprobre et l'humiliation. Il est bafoué, il est enfermé comme un insensé, celui qui est épris de la sublime folie de la croix. Mais voilà que la divine flamme de son cœur éclate : c'est la charité qui se montre en lui si grande, si extraordinaire qu'elle fait cesser tous les mépris et les change en admiration.

L'homme de Dieu court aux pauvres malades ; il se fait leur frère ou plutôt leur mère tendre, patiente, infatigable, inaccessible au dégoût comme aux rebuts. Puis il devient mendiant pour leur amour. Cet homme, qui n'avait rien, bâtit, dans la ville de Grenade, deux hospices magnifiques qu'il remplit de malheureux. Il va les chercher dans leurs réduits, les ramasse sur les bornes; les apporte sur ses épaules dans les palais qu'il leur a élevés, et les soigne avec une tendresse qui ne peut être comparée qu'à celle que Dieu a mise au cœur maternel.

Son premier soin est de laver ceux qu'il a introduits dans son hospice, de bander leurs plaies; puis, après leur avoir baisé les pieds avec un humble respect, il les dépose doucement dans le lit que sa charité leur a préparé. Mais, ces services rendus au corps, il pense à l'âme. Elle aussi a, sans doute, besoin de purification, elle aussi a reçu des blessures sur le chemin de la vie : au prêtre de les panser, au prêtre de les laver dans le sang du divin Sauveur. Jean, par ses prières, par ses exhortations, préparait les voies au ministre de Dieu. Pour récompenser son zèle et le favoriser, le Seigneur, dit son biographe, lui donnait des lumières surnaturelles qui lui faisaient lire dans la conscience de ses protégés et l'avertissaient lorsque leur mort était prochaine.

Passant un jour près du lit d'un malade, il le voit tout agité, et aussitôt, par une inspiration soudaine, il lui crie : « Malheureux ! voici que le démon vient pour s'emparer de votre âme et l'entraîner en enfer ! — Comment savez-vous cela? — Je sais

que vous êtes coupable de telle faute dont, par fausse honte, vous n'avez jamais fait l'aveu en confession. » A cette révélation que rien ne pouvait expliquer, le malade, frappé de stupeur, demanda un prêtre, reçut les sacrements avec les marques du plus grand repentir, et mourut aussitôt après.

Une autre fois, ce fut une femme à qui saint Jean dit : « Depuis dix ans vous menez une vie licencieuse, et depuis ce temps vous ne vous êtes pas confessée. » Un autre jour, retenu lui-même dans son lit par la maladie, Jean appela un de ses frères et lui dit : « Allez vite à l'étage supérieur; à tel lit est un jeune homme qui se meurt. » Le saint n'avait pas encore été informé de son arrivée dans la maison.

Gouvéa, son historien, rapporte qu'il rappela un mort à la vie et lui fit dire pour l'exemple : « J'ai remis de jour en jour, d'heure en heure, à recevoir l'Extrême-Onction ; la mort m'a surpris, et, pour cette négligence, Dieu, par un juste jugement, m'a condamné à subir pendant cent vingt ans les flammes du purgatoire. »

Celui qui avait su si bien préparer les autres à la mort ne pouvait avoir lui-même qu'une mort des plus saintes. On le vit, à sa dernière heure, s'élancer, dans un élan d'amour, vers un grand crucifix, l'embrasser, le couvrir de larmes et expirer ainsi dans le baiser du Seigneur.

Nous invoquerons ce saint à notre dernière heure, ou plutôt l'Église, par l'ordre de Léon XIII, l'invoquera pour nous et avec nous, et, par son intercession, nous obtiendrons, nous aussi, de sortir de ce monde avec toutes les grâces du Sauveur.

—

Les deux premiers disciples de Jean avaient été ennemis jurés l'un de l'autre, avant de devenir frères en religion. Jean les convertit si bien qu'ils voulurent se mettre sous sa direction, et, à son exemple, consacrer leurs forces et leur vie au soulagement des pauvres malades. Ce grain de sénevé se développa tellement qu'à l'époque de la révolution, les fils spirituels de saint Jean possédaient trois cent vingt hôpitaux, comprenant douze mille deux cent cinquante lits, et desservis par deux mille neuf cent six religieux. La révolution passée, semblable à un ouragan, il ne restait rien.

Au mois de mars 1819, trois hommes se présentèrent à l'Hôtel-Dieu de Marseille et demandèrent à y être reçus en qualité d'infirmiers. Le 8 avril de la même année, ils y prirent à

douze l'habit des anciens Frères de la charité. Mais c'est à Lyon que la congrégation devait reprendre sa pleine vie religieuse et hospitalière. C'est de là qu'ils vinrent près de Lille, à Lommelet, fonder cet hospice d'aliénés qui, par sa magnifique installation et le bon ordre qui y règne, fait l'admiration de tous ceux qui le visitent.

—

Né en 1550, — l'année même de la mort de St Jean de Dieu, — sous le beau ciel de Naples, fils d'un vaillant capitaine, descendant d'une ancienne et excellente famille, St Camille de Lellis, jeune homme aux passions ardentes, prit et quitta tour à tour le métier des armes, se jeta dans le désordre, et devint un effréné joueur.

Ainsi vivait le malheureux jeune homme ; mais le remords rongeait son cœur. Ah ! c'est qu'il était fils d'une pieuse mère, qui, le portant dans son sein, l'avait vu naissant avec une croix rouge sur la poitrine ; il fallait que la vision de la mère s'accomplît. Dieu poursuivait ce pauvre jeune pécheur, et il l'atteignit bientôt par le trait miséricordieux de la douleur.

Un jour donc qu'ayant tout joué, il était réduit comme l'enfant prodigue, à la dernière misère, un vieux moine, Fra Angelo, le prend sous un berceau de vigne, et lui bouleverse le cœur par une de ces paroles que Dieu donne aux saints, dans les grands moments où il veut ressusciter les âmes. Le lendemain, Camille tombait à genoux au milieu du chemin, se frappant la poitrine, et s'écriait avec des sanglots ardents : « Pourquoi vous ai-je connu si tard, mon Seigneur et mon Dieu ! »

Bientôt après, il avait revêtu la bure pénitente de Saint-François, il se mettait sous les pieds de tous, et s'abaissait avec un repentir si touchant, qu'on l'appela dès lors le Frère humble.

Cependant, la robe de bure lui a rouvert une vieille plaie, et Dieu l'appelle ailleurs. Il entre dans un hôpital de Rome, le lieu de sa vraie vocation. Guéri, il veut retourner au monastère de Saint-François. « Camille, lui dit un saint vieillard, saint Philippe de Néri, la plaie se rouvrira, et il faudra revenir. » La plaie s'est rouverte, Camille rentre au milieu de ses pauvres malades, pour n'en plus sortir. Là, devant le triste spectacle des larmes et des souffrances, le cœur du jeune homme, retrempé dans l'amour du Christ, se sent touché d'une immense compassion, et d'une infinie tendresse pour les infirmes et les souffrants. « Ah ! se disait-il, il ne faut pas ici des mercenaires, il y faut

des mères ! » Mais où trouver des hommes qui se dévouent et se sacrifient? Alors il pensa à la croix de Jésus-Christ. « S'ils la portaient sur leur poitrine, se disait-il, elle attendrirait leur âme, et leur donnerait d'aimer jusqu'à mourir. »

Au mois d'août 1582, cet autre Vincent de Paul avait trente-deux ans, et il commença avec son âme pleine de la charité du Christ, à créer d'autres lui-même, pour servir les pauvres malades. A cette œuvre de Dieu, l'épreuve ne pouvait manquer : Camille se vit méconnu, persécuté. Quand tout fut contre lui, il demanda qu'on lui laissât un crucifix, et cet ami le consola de tout le reste. Il le prit dans ses bras en pleurant, dit son histoire, l'emporta dans sa pauvre cellule, et, la nuit suivante, il vit le divin Crucifié qui inclinait vers lui sa tête et ses mains en lui disant : « Ne crains pas, Camille, je t'aiderai et serai avec toi. Ce n'est pas ton entreprise, c'est la mienne. » On garde à Rome ce crucifix, que l'humble servant des pauvres ne pouvait plus regarder sans que des larmes de tendresse vinssent inonder ses yeux.

Cependant Dieu voulait achever la préparation du héros de la charité, en l'élevant au sacerdoce. Rome vit alors un singulier spectacle : un vétéran des armes assis au milieu des enfants, qui lui disaient en riant : *Tarde venisti* ! Tu viens bien tard à l'école ! Mais, un jour, le professeur dit à cette jeunesse : « Oui Camille est venu tard, mais il saura regagner le temps perdu, et il fera de grandes choses dans l'Église de Dieu. »

Deux ans après, il montait à l'autel, et l'on crut voir un ange prenant le calice du Seigneur. Alors aussi tombèrent les obstacles et sa charité déborda, se donnant aux pauvres malades avec un courage, un dévouement, une tendresse qui, durant vingt-cinq ans, et jusqu'au dernier jour de sa vie, ne se démentirent pas. Pauvres jusqu'à l'indigence, mais riches de foi, de zèle et d'amour, on vit les nouveaux Frères hospitaliers, avec leur croix rouge sur la poitrine, renouveler les miracles des anciens jours. Leurs mains étaient infatigables à remuer la couche des mourants. Plus d'une fois, ils guérirent les plaies qu'ils pansaient en les baisant comme les blessures du Christ. Toujours ils n'avaient rien, et toujours ils donnaient. Camille avait cent créanciers qui lui disaient souvent : « Père, le temps des miracles est passé. » Le bon saint leur rappelait en souriant la promesse de Celui qui nourrit les oiseaux du ciel. La Providence arrivait à l'heure, et, comme celles de Vincent de Paul, les

mains de ce pauvre de Jésus-Christ étaient plus riches que celles des rois.

Les prisonniers virent venir l'ange de la miséricorde. Les criminels, les réprouvés de la société eurent un consolateur dont la tendre pitié les rappelait au repentir. Camille n'eut pas peur du souffle des pestiférés ; et l'immense charité de son cœur, en un mot, ne put être épuisée par les maux infinis de l'humanité.

Souvent on venait lui dire : « Père, les pauvres abusent et vous trompent. — Ah! disait-il, je ne vois que Jésus-Christ qui souffre et tend la main ; si quelques-uns me trompent en demandant, moi, je ne me trompe jamais en donnant. »

Et à quel foyer s'allumait la flamme inépuisable de ce grand cœur! Camille aimait Dieu, et cet amour, comme une source pleine, débordait en flots de charité. Un jour, il entendait un discours superbe, où l'on ne parlait guère d'aimer Dieu : « Ah! dit-il, c'est un anneau sans diamant! »

Comme tous les grands saints, il souleva les âmes autour de lui. D'admirables dévouements s'éveillent à sa voix. Deux jeunes ouvriers, Louis, fils de la France, et Giaccomo, fils de l'Italie, s'étaient liés d'affection fraternelle. Séparés pour quelques jours, Louis se laisse prendre à la douce séduction du serviteur de Dieu et des pauvres malades. Peu après, Giaccomo revient. — « Que fais-tu maintenant? lui dit Louis. Je cherche un maître, car je n'ai pas d'ouvrage. — Viens, je te donnerai un maître et de l'ouvrage, » dit le jeune Français. Et il conduisit Giaccomo au pied du crucifix de Camille. — « Tiens voici le maître, et ses pauvres t'attendent, es-tu content? — Oui, dit le jeune Italien au noble cœur. » Et l'hôpital compta deux anges de charité de plus.

Ainsi rayonnait l'apostolat de la miséricorde ; Camille avant de mourir, vit les fils de son âme, et les héritiers de son tendre dévouement s'établir à Milan, Bologne, Gênes, Florence, Ferrare, Messine, Mantoue. La Hongrie lointaine les vit venir au secours de ses pestiférés, car, à tous les autres vœux de la religion, ils ajoutaient le service des malades, même au péril de la vie.

Pour lui, le grand apôtre de la charité, Dieu voulut éprouver l'or de sa belle âme, en le passant au creuset de la douleur jusqu'à la fin. Depuis longtemps sa vie n'était qu'une souffrance; et, devenu tout infirme, le saint vieillard se traînait encore de lit en lit, souriant à celui-ci, consolant un autre, et montrant à

tous le crucifix et le ciel. « Père, reposez-vous un peu, vous allez tomber, disaient les malades. — Mes enfants, disait l'homme de Dieu, laissez moi faire ; je suis votre esclave ; il faut que je sois jusqu'au bout à votre service. »

Ah ! ils sont tous les mêmes ces grands cœurs, et ces paroles me rappellent notre Vincent de Paul, qui disait au bout de sa journée si pleine : « Priez Dieu, mes enfants, qu'il ait pitié de moi ; je ne gagne pas le pain que je mange. »

En 1613, à l'âge de soixante-quatre ans, il dit se mettant en route : « Je vais mourir à Rome ! » Peu de temps après, ses disciples en larmes lui disaient un dernier adieu. Quand on lui annonça sa fin prochaine, sa voix tremblante essaya de chanter le *Lætatus sum.* « Je me suis réjoui, parce qu'on m'a dit que nous allions vers la maison du Seigneur. » A l'heure suprême, on l'entendit encore qui murmurait doucement : *Mitis atque festivus Christi Jesu mihi aspectus appareat.* « Que le visage de Jésus me soit doux et joyeux. » Et le héros de la charité s'endormit dans le baiser du Seigneur.

LE COMTE DE CAVOUR

« La fin justifie les moyens » ! Que de fois des hommes malintentionnés n'ont-ils pas usé de cette phrase pour jeter l'odieux sur les Jésuites.

« La fin justifie les moyens », voilà, disent-ils, la maxime des fils de Loyola. Mais malgré toute leur bonne volonté, malgré toutes leurs recherches, ils ne sont pas encore parvenus à trouver ce principe enseigné dans les ouvrages des Pères de la Compagnie de Jésus ; encore moins ont-ils su prouver que les Jésuites l'aient appliqué !

Malheureusement pour les calomniateurs, d'ordinaire porte-étendard du libéralisme ou champions ardents de la franc-maçonnerie, ceux qu'ils exaltent comme « les génies politiques des temps modernes », « comme des hommes d'une probité et d'une délicatesse dignes d'admiration », « comme les grands bienfaiteurs de l'humanité parce qu'ils ont donné la lumière au monde et lui ont apporté la liberté », ces hommes-là ne peuvent pas, comme les Jésuites, dire à quiconque veut les étudier de

près : « Voici les travaux que nous avons accomplis; voici, d'autre part, les moyens employés pour arriver à notre but! »

Le 21 juin, la ville de Turin était en fête. Est-ce que les hommes imbus des grands principes de liberté et de fraternité pouvaient laisser passer sans chants d'allégresse, sans panégyriques, sans apothéose, le 25e anniversaire de la mort du comte de Cavour, le fameux président du cabinet piémontais? Ah! si l'on avait pu faire disparaître les lettres du trop célèbre homme d'État, je comprendrais jusqu'à un certain point l'enthousiasme de ses admirateurs! Mais ces lettres existent et elles jettent sur les actes du fondateur de l'Italie-Une un reflet sinistre; elles nous montrent ses sourdes menées; elles apprennent à la postérité la délicatesse rare dont les procédés de « cet homme d'honneur » étaient marqués!

Les détails qui suivent sont dus à la plume sévère, mais loyale, du vaillant rédacteur de l'*Unita cattolica*, de Turin; ils nous diront dans quel parti il faut aller chercher l'application de la maxime prétendûment jésuitique; et comme ils sont encore pour la plupart inédits, ils ne seront pas sans intéresser nos lecteurs :

Marco Minghetti, l'ex-ministre des finances de Pie IX, l'homme qui oublia si vite les bienfaits dont le Pontife-Roi l'avait comblé et la confiance dont il l'avait honoré, qui plus tard fut reçu à cette cour de Piémont où tant de traîtres à l'Église trouvèrent non seulement des honneurs et des emplois, mais encore un accueil sympathique, qui travailla là de concert avec le comte de Cavour, à spolier le Pape du patrimoine de saint Pierre et à lui donner une prison pour demeure, ce Marco Minghetti, si fêté dans un certain monde dont il fait la gloire, a senti le besoin de venir le 21 juin à Turin et d'y *justifier*, aux yeux de la génération actuelle, son ancien complice dans l'œuvre de spoliation. Je dis *justifier;* le mot n'est pas trop fort. Car dans son discours, Marco Minghetti a développé, entre autres choses, cette thèse : « la grandeur d'un homme d'État doit se mesurer non pas seulement d'après les œuvres accomplies par lui, mais aussi et surtout d'après les moyens dont il disposait pour arriver à la réalisation de ses plans. » Malheureusement l'orateur oublie de nous faire connaître les vrais moyens employés par de Cavour. Il est vrai que, s'il les avait indiqués, son apologie serait devenue une critique on ne peut plus amère,

un verdict comme l'histoire en enregistre rarement. Ce que Minghetti a refusé de faire, nous allons le faire à sa place.

Le 21 février 1856, de Cavour est à Paris. De là, il écrit au Ministre des affaires étrangères à Turin. « Je suis parvenu à gagner la belle comtesse de C... au monde diplomatique. Je lui ai persuadé de faire l'intrigante auprès de l'Empereur Napoléon III et, au besoin, de le séduire. Lors du concert donné aux Tuileries, elle n'a pas mal joué son rôle. »

Le lendemain, il dit dans une lettre au Ministre de l'intérieur Rattazzi : « Je fais des visites, je me rends à des banquets, à des soirées, j'écris des billets, je noue des intrigues avec le Palais-Royal (le prince Napoléon), je fais tout ce que je puis. J'ai même tâché d'éveiller le patriotisme de la belle..... afin qu'elle séduise l'Empereur. Pour arriver aux..... Je devrai faire usage des fonds secrets. »

Deux mois avant sa mort, le 20 avril 1861, il témoigna à une actrice, Adélaïde Ristori, sa profonde reconnaissance pour les services qu'elle lui avait rendus : « en l'aidant à Saint-Pétersbourg et à Paris, à *faire l'Italie.* » « Si vous n'avez pas encore su convertir le prince Gorstchakow, lui écrivit-il dans la même lettre, n'est-on pas en droit de l'accuser d'être un pécheur impénitent? » Et puis plus loin encore : « Continuez votre apostolat à Paris... Aujourd'hui, il est de mode en France de se dire papiste!... Non seulement vous êtes la première comédienne de l'Europe, mais aussi mon bras droit dans mes travaux politiques »!

Pousser la femme à l'oubli de son rôle dans la société, à l'abus de ses charmes pour l'aider à remplir une œuvre inique, la faire travailler dans toutes les sphères, aussi bien au théâtre qu'à l'ombre du foyer domestique, voilà le premier moyen mis en œuvre par l'homme d'État auquel l'Italie révolutionnaire décerne le titre de « grand »!

A Rome, il fit appel à d'autres ressources. Il tâcha de soudoyer des religieux, et il finit par trouver dans leurs rangs des hommes assez oublieux de leurs devoirs pour trahir leur Chef, le Vicaire de Jésus-Christ. Il gagna d'abord le Rosminien Molinari à sa politique, et celui-ci descendit jusqu'à se faire son facteur; il apportait les lettres de Camille de Cavour de Turin à Rome. Il tenta aussi la fidélité du général des Rosminiens, car dans sa missive du 28 novembre 1860 à son ami Pantaléoni au sujet de certaines intrigues qu'il voulait nouer à Rome

même, il s'exprime comme il suit : « Dites-moi si dans cette affaire on ne pourrait pas se servir du P. Pagani, général des Rosminiens, en ce moment à Rome. Il a vécu longtemps en Angleterre et je sais qu'il n'est pas hostile aux idées libérales. Comme il peut aller de Turin à Rome sans éveiller des soupçons, il serait peut-être bon de faire appel à ses services ! »

Enfin il parvint à enrôler le P. Passaglia sous son drapeau. Cette conquête lui causa une immense joie, car il espérait pouvoir se servir de l'orgueilleux savant pour convertir le cardinal Antonelli à ses idées. Le 21 février 1861, de Cavour écrit à un de ses amis : « Le père Passaglia m'a télégraphié qu'il a très bien préparé le terrain », et le lendemain il lui écrit de nouveau : « J'ai fait remettre au P. Passaglia et à Pantaléoni, par l'entremise d'un Rosminien dévoué, les instructions et les plans que j'ai combinés de concert avec Minghetti. »

Un troisième moyen dont il usa largement furent les capitaux que les fonds secrets mirent à sa disposition. Déjà, à Paris, comme nous l'avons vu, il avait fait usage de cette ressource. Il voulut aussi l'essayer à Rome. « J'ai envoyé à Passaglia 100 Napoléons, écrit-il le 11 février 1861 à Pantaléoni. Je vous donne la permission de dépenser autant d'argent que vous le jugerez nécessaire pour vous concilier l'amitié des agents subalternes de la Curie. Si plus tard il devenait nécessaire de recourir à de fortes sommes, afin de capturer les gros poissons, vous m'en donnerez connaissance et j'aviserai. Cependant je me servirai dans ce cas d'un autre intermédiaire. » — Il fit en effet appel au dévouement d'un avocat de Vercelli, Homère Bozino, qui de son côté chargea de cette mission délicate (!) son correspondant romain, Antonio Isaia. Le 14 février 1861, de Cavour manda à Bozino d'écrire à son correspondant Isaia une lettre conçue en ces termes : « Dans une entrevue que j'eus avec lui, je me suis aperçu que le comte de Cavour était décidé à entamer des négociations sérieuses avec Rome. Il compte beaucoup sur les talents et le tact du cardinal Antonelli. Je crois ne pas me tromper en disant qu'il est prêt à faire, tant en faveur de Son Eminence elle-même qu'en faveur de sa famille, tout ce qui peut être de nature à le disposer favorablement en vue de la pacification projetée. »

Antonio Isaia, prêtre peu soucieux de ses devoirs, alla trouver le secrétaire d'État de Pie IX. Il lui fit part de la communication de Bozino. Le cardinal fixa pendant quelques ins-

tants son audacieux interlocuteur, puis lui jeta cette terrible parole : « *Pecunia tua tecum sit in perditionem.* » (Puisses-tu périr avec ton argent !) Isaia n'attendit pas le reste ; il sortit de l'appartement, trop heureux d'en être quitte à si bon compte. Quelques jours après, de Cavour écrivit à Paris : « J'ai commencé à leurrer Antonelli : mon premier essai a été malheureux ! » On sait que de Cavour ne réussit jamais à tromper l'intelligent cardinal.

Voilà trois moyens dont se servit de Cavour, « ce modèle d'honnêteté », pour mener ses plans à bonne fin. Minghetti aurait bien fait de les indiquer à ses auditeurs afin de leur donner une idée nette et précise de la grandeur de cet homme d'État. Il aurait bien fait de leur dire que ce Cavour dont il venait de faire l'éloge, qu'il venait proposer à leur admiration, n'avait pas rougi de faire appel aux passions honteuses d'une femme de grande maison, afin qu'elle se décidât à jouer une infâme comédie, séduisît l'empereur Napoléon III ; qu'il n'avait pas rougi de faire d'une comédienne sa confidente, qu'il n'avait pas rougi de porter des religieux à briser avec leurs devoirs les plus sacrés, enfin qu'il n'avait pas rougi de recourir à cet autre moyen bas et honteux que tout homme d'honneur doit flétrir : rendre les âmes vénales ! Ah ! de Cavour savait quel opprobre allait retomber sur ses actes ! Ne s'est-il pas écrié un jour : « Si nous faisions pour nous ce que nous faisons pour l'Italie, nous mériterions d'être appelés de « grands vauriens ». (Gran Bricconi !)

Déjà en 1861, le grand homme d'État calculait les chances que la mort de Pie IX devait lui donner pour la réussite de ses plans. Il voulait tout simplement intervenir dans l'élection du nouveau Pontife, espérant trouver un serviteur dévoué dans un Pape qui lui devrait son élévation. Le 26 avril de cette année, il écrit au P. Passaglia : « Il faut porter ses regards vers l'avenir et prévoir tout événement. Il se peut que dans quelque temps, nous ayons un Conclave. Nous devons songer aux mesures à prendre pour agir nous-mêmes sur ce Conclave, qui sera temporairement la plus haute autorité dans l'Église, afin que son choix tombe sur un homme favorablement disposé à l'égard des libertés modernes ! » Il poussa l'audace jusqu'à proposer trois cardinaux, comme étant des hommes qu'il aimerait de voir succéder à Pie IX ; car dans la même lettre, il dit

un peu plus loin : « Je serais content de savoir ce que vous pensez des cardinaux Santucci, d'Andrea, Baluffi ? »

En lisant ces choses ne serait-on pas tenté de supposer un instant que de Cavour conçut le projet de se débarrasser de Pie IX ?...

Enfin, le fameux ministre nourrissait l'espoir de voir bientôt le Pontife dans de tels embarras financiers que force lui serait de céder. En octobre, 1860, Pantaléoni lui écrivit à ce sujet : « Il est plus avantageux d'attendre pour agir jusqu'à ce que la situation du Trésor oblige le Pape à faire des concessions. Si vous consultez les chiffres que je vous ai transmis, vous verrez que la position de Pie IX ne sera réellement embarrassante que vers la fin de février. Alors aussi, soyez-en certain, tomberont les espérances qu'on avait de voir le Denier de Saint-Pierre suffire à toutes les dépenses. »

En 1860, on emprisonna sans nul motif le jésuite Protasi. Après quarante jours de détention on le relâcha. Le fils de saint Ignace va trouver de Cavour pour le remercier d'avoir mis un terme à sa captivité. Le ministre le reçut avec un sourire pharisaïque sur les lèvres : « Les Jésuites, lui dit-il, sont d'habiles politiques. Je serais heureux de prendre en cette matière quelques leçons chez eux ! »

» Ce sera avec le plus grand bonheur, monsieur le Comte, que nous vous mettrons au courant de notre politique. Vous n'avez qu'à vous enfermer pendant trente jours dans une de nos maisons et y suivre pendant ce temps les exercices spirituels de saint Ignace. »

« En quoi consistent ces exercices? »

« Ils reposent sur ces deux mots de l'Évangile : « *Quid prodest?* » A quoi vous servira-t-il, monsieur le Comte, d'avoir fait l'Italie, si dans ce travail vous avez souillé votre âme? »

Le front du ministre s'assombrit. Il devint rêveur et dit : « Je ne puis plus revenir sur mes pas; il est trop tard »! Une année après, c'était le 5 juin 1861 — l'homme qui avait déjà escompté les chances que lui donnerait la mort de Pie IX, descendit dans le tombeau, et le Pontife-Roi, sa victime, récita le *De Profundis* pour son persécuteur qui paraissait en ce moment devant le tribunal du juge éternel!

MISSIONES CATHOLICÆ

Une nouvelle et importante publication vient d'être faite par la S. Congrégation de la Propagande, sous le titre de : *Missiones catholicæ*. C'est l'annuaire complet des missions catholiques, avec les données officielles de leur établissement et de leurs progrès dans toutes les contrées où a pénétré la lumière de l'Evangile. L'annuaire expose d'abord la partie romaine, pour ainsi dire, de la Propagande, avec ses congrégations : celle des affaires générales des missions, celle du rite oriental, et la troisième dite de l'économie ou administration du patrimoine (que, maintenant, le gouvernement italien a liquidé à sa manière) ; comme aussi avec ses consultes prélatices, son collège international, sa typographie polyglotte et son musée.

Viennent ensuite les indications historiques et statistiques des missions :

En Asie, avec ses grandes divisions de la Chine et régions adjacentes, de l'Indo-Chine, des Indes orientales, de la Perse, de la Turquie d'Asie, de l'Arabie, de la Malaisie ;

En Afrique également avec ses grandes divisions de l'Afrique septentrionale (Egypte, Maroc, Tripoli, Tunis) ; de l'Afrique orientale (Abyssinie, Gallas, Zambèze, Zanguebar) ; de l'Afrique méridionale (Natal, cap de Bonne-Espérance, Orange) ; de l'Afrique occidentale (Bénin, Cimbébasie, Congo inférieur, Côte d'Or, Dahomey, Gabon, Niger, Sahara, Sénégambie, Sierra Leone) ; de l'Afrique centrale (Congo supérieur, Lacs équatoriaux, Nianza, Tanganika, Soudan) ; et enfin de l'Afrique insulaire (Annobon, Madagascar, Mayotte, Port-Louis îles Seychelles).

Les lieux de missions en Europe sont indiqués d'après la division suivante : Grèce, péninsule des Balkans, Allemagne (Anhalt, Schleswig-Hostein, Saxe, etc.), Danemark, Hollande et Luxembourg, Angleterre, Ecosse, Irlande, Suède et Norwège, Gibraltar et Candie.

Suit l'Amérique septentrionale comprenant les diverses missions aux Etats-Unis, aux Antilles, à la Guyane et au Canada.

Sont indiquées enfin les missions de l'Océanie, à savoir l'Australie et la partie insulaire océanique, avec ses îles Carolines, Auckland, Wellington, Fidji, Marquises, Mélanésie et Micro-

nésie, et la partie de l'Océanie centrale avec les îles des Navigateurs, Sandwich et Taïti.

La Chine compte vingt-neuf vicariats apostoliques; l'Indo-Chine, quatorze; il y en a huit dans les réunions adjacentes à la Chine (Corée, Japon, Mandchourie, Mongolie, Thibet); vingt et un dans les Indes orientales; la Perse a un administrateur apostolique; dans la Turquie d'Asie, il y a un patriarcat, deux archevêchés, un vicariat apostolique et trois préfectures; l'Arabie relève de la préfecture apostolique d'Aden. Bornéo et Batavia ont un vicariat et une préfecture.

L'Afrique, dans toutes les régions qui relèvent de la Propagande (l'Algérie est indépendante), a un archevêché de nouvelle création (Carthage), dix-sept vicariats, deux préfectures, une délégation, sans compter les missions spéciales du Congo supérieur.

La Grèce compte trois archevêchés (Athènes, Corcyre, Naxos) avec leurs diocèses suffragants.

Dans la péninsule des Balkans, il y a trois archevêchés, huit évêchés et deux vicariats.

Les missions allemandes ont trois vicariats et deux préfectures; il y a également une préfecture en Danemark; dans la Hollande et le Luxembourg, la hiérarchie est représentée par un archevêché et cinq évêchés.

En Angleterre il y a un archevêché et quatorze évêchés; en Ecosse, deux archevêchés et quatre évêchés; en Irlande, quatre archevêchés et vingt-trois évêchés, relevant tous, comme les précédents et les suivants, de la Propagande.

Au Canada, quatre archevêchés, dix-neuf évêchés, trois vicariats et trois préfectures. Aux Etats-Unis d'Amérique douze provinces ecclésiatiques, avec autant d'archevêques, cinquante-cinq évêques et sept vicaires apostoliques.

Les Antilles et la Guyane ont un archevêché, un évêché, quatre vicariats et une préfecture. Il y a aussi un vicariat et une préfecture dans la Patagonie.

L'Australie, où les progrés du catholicisme ont été si rapides a pu se constituer en deux provinces ecclésiastiques, avec deux archevêchés (Melbourne et Sydney) douze évêchés et un vicariat apostolique.

Enfin, dans l'Océanie insulaire, il y a trois évêchés, six vicariats et une préfecture apostolique.

Tels sont, d'après le magnifique dénombrement de l'Annuaire

de la Propagande, les cadres de la hiérarchie catholique dans tous les pays de missions. C'est le commentaire vivant de la parole de Notre-Seigneur *Euntes, docete omnes gentes*, que la Propagande a prise pour devise, et par une belle coïncidence, ce commentaire est livré au public à l'occasion de la fête des princes des Apôtres.

LA FIN DE SATAN

Le deuxième volume des œuvres posthumes de Victor Hugo vient de paraître. Il porte pour titre : *La Fin de Satan*.

Cette *Fin de Satan*, dit M. Léon Aubineau, n'est pas bien neuve comme thème poétique. Le dogme de l'éternité des peines est un de ceux qui répugnent le plus à l'esprit humain. Une éternité de supplices! L'imagination a horreur de se la représenter. Le P. Bouhours, dans son langage clair et ferme, a sur ce sujet quelques pensées et quelques images rapides et brèves qui donnent le frisson. Les poètes connaissent ce frisson; cette éternité les gêne. Ils cherchent à s'accommoder avec elle. Tous n'ont pas la ressource de nier Dieu; et s'ils préparent ou prêchent l'athéisme ils ne le trouvent toujours pas bien assuré dans leurs cœurs.

Ces poètes parent donc le Diable « de ce repentir qu'ils n'ont pas le courage de susciter dans leur cœur; ils le représentent comme un bellâtre pénitent ». M. Victor Hugo a accepté « la rengaîne poétique ».

Son Satan est malheureux parce que « l'Amour le hait ». Dans son malheur, il a une gloire : il n'en pouvait être autrement. Il est père : sa fille est la Liberté. Cette fille est à Dieu, il est vrai, autant qu'à Satan. Elle est née d'une plume tombée des ailes de Lucifer au moment où l'ange révolté était précipité dans l'abîme.

Ne jetez pas ce qui n'est pas tombé,

dit Dieu; et sur cette parole, la plume de Satan devient un ange que le Verbe appelle la Liberté. Cette genèse baroque est acclamée par tous les journaux comme une conception de la poétique la plus gracieuse...

Cette Liberté que le Verbe a nommée, a quelque chose encore à réclamer de Satan, dont elle est une plume :

Dieu me fit Liberté! Toi, fais-nous Délivrance.

C'est ce qui arrive, en effet, à la conclusion du poème : » Dieu parle dans l'Infini » et il dit :

Un ange est entre nous : ce qu'elle a fait te compte.
L'homme, enchaîné par toi, par elle est délivré.
... Viens, l'ange Liberté, c'est ta fille et la mienne,
Cette paternité sublime nous unit.
L'archange ressuscite et démon finit,
Et j'efface la nuit sinistre, et rien n'en reste.
Satan est mort; renais, ô Lucifer céleste!

Mais avant cette renaissance, il y a une place pour beaucoup d'événements et beaucoup de vers. Je lis dans un article enthousiaste du *Figaro :*

De cette plume naît la moitié du poème, qui, commencé dans le ciel, descend sur la terre et en raconte les premiers jours, le déluge, la vie et la mort du Christ: cette partie était suivie d'une autre qui transportait l'action en France, pendant la Révolution; Camille Desmoulins et Lucile y devaient figurer; mais ce chapitre, comme celui de la Bastille, n'a pas été écrit.

C'est une lacune bien regrettable. Les récits évangéliques qui remplissent une grande partie du poème souffriront cruellement de l'absence de ce complément de Camille Desmoulins et de Lucile.

Au sujet de ces tableaux de la vie et de la passion du Christ, M. L. Aubineau signale justement « l'erreur peut-être bienveillante, mais flagrante, de ceux qui ont cru tirer de ce poème baroque et monstrueux une reconnaissance ou une intelligence quelconque de la foi chrétienne. »

M. V. Hugo s'était, dans les dernières et longues années de sa vie, tellement enfoncé dans le culte et l'adoration de soi-même, qu'il avait éteint à peu près toutes les lumières de son âme.

Ce qu'il savait de la doctrine et de la foi chrétienne s'altérait dans sa poésie et tournait en blasphème. La miséricorde qu'il chantait et qui, disent ses admirateurs, est le fond et l'inspiration de tous ses poèmes est ridicule, impie et toute souillée de lubricités et d'infamies.

Ces fragments de la Passion, dans le respect affecté du poète et ses descriptions moëlleuses du Christ rappellent la *Vie de Jésus*, de M. Renan.

Pour citer un fragment de ce volume, je choisis dans la partie descriptive; il s'agit du déluge :

Tout avait disparu. L'onde montait sur l'onde.
Dieu lisait dans un livre et tout était détruit.
Dans le ciel, par moments, on entendait le bruit.
Que font en se tournant les pages d'un registre.
L'abîme seul savait, dans sa brume sinistre,
Ce qu'étaient devenus l'homme, les bois, les monts.
Les cèdres se mêlaient sous l'onde aux goëmons;
La vague fouillait l'antre où la bête se vautre.
Les oiseaux fatigués tombaient l'un après l'autre.
Sous cette mer roulant sur tous les horizons,
On avait quelque temps distingué des maisons,
Des villes, des palais difformes, des fantômes,
Des temples dont les flots faisaient trembler les dômes.
Puis l'angle des frontons et la blancheur des fûts.
S'étaient mêlés au fond de l'onde en plis confus;
Tout s'était effacé dans l'horreur de l'eau sombre.
Le gouffre d'eau montait sous une voûte d'ombre;
Par moment, sous la grêle, au loin on pouvait voir
Sur le blême horizon passer un coffre noir;
On eût dit qu'un cercueil flottait dans cette tombe.
Les tourbillons hurlants roulaient l'écume en trombe.
Des lueurs frissonnaient sur la rondeur des flots.
Ce n'était ni le jour, ni la nuit. Des sanglots,
Et l'ombre. L'orient ne faisait rien éclore.
Il semblait que l'abîme eût englouti l'aurore. *
Dans les cieux transformés en gouffres inouïs,
La lune et le soleil s'étaient évanouis :
L'affreuse immensité n'était plus qu'une bouche
Noire et soufflant la pluie avec un bruit farouche.
La nuée et le vent passaient en se tordant.
On eût dit qu'au milieu de ce gouffre grondant,
On entendait les cris de l'horreur éternelle.
Soudain le bruit cessa. Le vent ploya son aile.
Sur le plus haut sommet où l'on pouvait monter,
La vague énorme enfin venait de s'arrêter,
Car l'élément connaît son mystère et sa règle
Le dernier flot avait noyé le dernier aigle.
— Plus rien. — On ne vit plus, dans l'univers puni,
Que l'eau qui se taisait dans l'ombre, ayant fini.

Et le silence emplit la lugubre étendue,
La terre, sphère d'eau dans le ciel suspendue.
Sans cri, sans mouvement, sans voix, sans jour, sans bruit,
N'était plus qu'une larme immense dans la nuit.
Soudain, réverbérée au vague front des cimes,
Une lueur de sang glissa dans les abîmes;
On vit à l'horizon lugubrement vermeil,
Poindre une lune rouge; et c'était le soleil.
Pendant quarante jours et quarante nuits sombres,
La mer, laissant à d'effroyables décombres,
Recula, posant l'arche aux monts près d'Hénocha,
Puis ce lion, rentré dans l'antre, se coucha,
Dieu permit au soleil de jeter l'étincelle.
Alors un bruit sortit de l'ombre universelle,
Le jour se leva, prit son flambeau qui blêmit,
Et vint; le vent, clairon de l'aube, se remit
A souffler; un frisson courut de plaine en plaine;
L'immensité frémit de sentir une haleine,
La montagne sourit, le désert s'éveilla,
Et le brin d'herbe au bord des eaux dit : me voilà!

Mais tout était hagard, morne et sinistre encore,
Et c'est dans un tombeau que se levait l'aurore.

M. F. Sarcey écrit, au sujet de la *Fin de Satan :*

C'est de l'Hugo dernière manière, de l'Hugo épique, plus qu'épique, symbolique. Et cet Hugo-là n'est pourtant pas facile à suivre. Il faut, pour le comprendre, une prodigieuse contention d'esprit; on est tout le temps dans les abîmes; le développement de l'idée se répand en flacques énormes de poésie; on le croit fini, il recommence, et ce sont de monstrueuses et admirables périodes de vingt, de trente alexandrins, qui se déroulent, sans point d'arrêt, comme une interminable phrase musicale de Wagner.

M. Jules Lemaître dit, de son côté, à propos du *Théâtre en liberté :*

Telle est donc la vision du drame humain à laquelle avait abouti l'effort du génie démesuré et très naïf de Victor Hugo. De vieux bergers à barbe de fleuves qui conversent avec Dieu; des rois qui sont des brigands, des brigands qui sont des héros : des courtisanes qui sont des saintes; des prêtres affreux ; des mères qui sont des bêtes sublimes; des petits enfants qui savent « le grand secret », et des gothons qui l'expliquent couramment... ce n'est pas plus compliqué que cela. L'humanité ainsi simplifiée apparaît comme un immense « guignol » apocalyptique.

Pour métaphysique, quelque chose comme un vague panthéisme manichéen : le monde conçu comme un système d'antithèses; Satan et Dieu épars l'un et l'autre dans l'univers, en attendant que Satan, pardonné et réconcilié, se fonde en Dieu. Pour morale, un « embrassons-nous, Folleville » universel, et, sous de grands mots, le consentement aux douces lois de la nature; Victor Hugo, vieillissant, donnant assez l'idée d'un Béranger à Patmos. Par là-dessus, la rhétorique la plus débordée et la plus retentissante qui ait jamais jailli d'une bouche humaine; à propos de rien, des développements de trois ou quatre cents vers, où la même idée reparaît sous cinquante ou soixante images différentes et également splendides, quelque chose de stupéfiant, d'abrutissant.

Ces justes remarques ne s'appliquent pas seulement au volume qu'elles visent; elles conviennent à toutes les œuvres de la vieillesse de Victor Hugo et à beaucoup des œuvres de sa maturité.

LA CRÉMATION.

Voici un décret de la Congrégation du Saint-Office condamnant la crémation :

Feria IV, die maii 1886.

Non pauci Sacrorum Antistites cordatique Christifideles animadvertentes, ab hominibus vel dubiæ fidei, vel massonicæ sectæ addictis magno nisu hodie contendi, ut ethnicorum usus de hominum cadaveribus comburendis instauretur, atque in hunc finem speciales etiam societates ab iisdem institui; veriti, ne eorum artibus et cavillationibus fidelium mentes capiantur, ut sensim in eis imminuatur existimatio et reverentia erga christianam constantem et solemnibus ritibus ab Ecclesia consecratam consuetudinem fidelium corpora humandi : ut aliqua certa norma iisdem fidelibus præsto sit, qua sibi a memoratis insidiis caveant ; a Suprema S. Rom. et Univ. Iniquisitionis Congregatione declari postularunt.

1. An licitum sit nomen dare Societatibus quibus propositum est promovere usum comburendi hominum cadavera?

2. An licitum sit mandare ut sua aliorumque cadavera comburantur?

Eminentissimi ac Reverendissimi Patres Cardinales in rebus fidei Generales Inquisitores supra scriptis dubiis serio ac mature perpensis, præhabitoque DD. Consultorum voto respondendum censuerunt : Ad 1 m *negative*, et si agatur de Societatibus massonicæ sectæ filiabus, incurri pœnas contra hanc latas. Ad 2 m *negative*.

Factaque de his Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII relatione, Sanctitas Sua resolutiones Eminentissimorum Patrum adprobavit et confirmavit, et cum locorum Ordinariis comunicandas mandavit, ut opportune instruendos curent Christifideles circa detestabilem, abusum humana corpora cremandi, utque ab eo gregem sibi concreditum totis viribus deterreant.

JOS. MANCINI.
S. Rom. it Univ. Inq. Notarius.

—

Un grand nombre d'Evêques et de fervents chrétiens, remarquant que des hommes d'une foi douteuse, ou affiliés à la secte maçonnique, font aujourd'hui de grands efforts pour ramener la coutume païenne de brûler les cadavres humains, et, pour cette fin, organisent des associations spéciales, craignent de voir leurs artificieuses raisons séduire l'esprit des fidèles et diminuer peu à peu en lui l'estime et le respect de l'inhumation chrétienne des corps constamment pratiquée par l'Église et entourée par elle de rites solennels. En conséquence, pour que les fidèles possèdent une règle certaine, capable de les préserver des dangereux sophismes dont il s'agit, ils ont demandé à la Suprême Congrégation de la Sainte, Romaine et Universelle Inquisition de déclarer :

1° S'il est permis de s'enrôler dans les sociétés qui ont pour but de propager la crémation des cadavres humains.

2° S'il est permis d'ordonner cette crémation pour soi ou pour autrui.

Les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux, inquisiteurs généraux en matière de foi, après avoir sérieusement et mûrement étudié ces questions et recueilli les votes des Consulteurs, ont décidé de répondre :

A la première, Négativement, et s'il s'agit de sociétés filles de

la secte maçonnique, on encourt les peines portées contre elles ;

A la seconde, Négativement.

Rapport ayant été fait de ces choses à notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé, confirmé les décisions des Eminentissimes Pères, et a ordonné de les communiquer aux Ordinaires, afin qu'ils instruisent au besoin leurs troupeaux du caractère abusif et détestable de la crémation, et ne négligent aucun moyen de les détourner d'une telle pratique.

JOS. MANCINI.
Notaire de la S. Rom. et Univ. Inquisit.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un bref de Léon XIII, du 22 juin, proclame saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis « patrons des hôpitaux et des malades. » Ce Bref est publié à l'occasion du 3e centenaire de la fondation des Camilliens (ministres des infirmes), et a été élu le 15 juillet, à l'église de cette congrégation à Rome, au commencement du *Triduum* qui s'est terminé le 18, fête de saint Camille.

C'est là que repose le corps du fondateur.

—

A la suite du choix que le Saint-Père a fait de Mgr Satolli, jusqu'ici recteur du collège greco-ruthène, pour le poste de président de la noble Académie ecclésiastique, Sa Sainteté a décidé de confier la direction du collège greco-ruthène à la congrégation des Pères Résurrectionnistes dont le Supérieur général, le Rme P. Semenenko, habite Rome depuis de longues années.

Cette décision pontificale est considérée comme devant produire les meilleurs résultats en faveur des progrès du catholicisme en Orient. En effet, les Pères Résurrectionnistes, autorisés par leurs constitutions à adopter, selon les cas, le rite latin ou le rite grec, pourront former les élèves du collège greco-ruthène d'après les traditions et les usages propres du rite oriental, comme ils le font déjà si avantageusement dans les divers collèges qu'ils dirigent en Orient, notamment à Andrinople. Par le fait même, la Congrégation des Résurrectionnistes reçoit la mission de travailler à la conversion des schismatiques

grecs, auxquels il s'agit surtout de bien faire comprendre que, contrairement à leurs préjugés, cette conversion n'altérerait point le privilège de leur rite et laisserait subsister intacte leur langue et leurs privilèges nationaux.

—

Au poste de majordome, resté vacant par suite de la promotion de Mgr Theodoli au cardinalat, le Saint-Père a manifesté la résolution de nommer son maître de chambre Mgr Macchi. Quant au nouveau maître de chambre, il n'est pas encore désigné, malgré les bruits contraires répandus à ce sujet.

France.

CHARTRES. — S. G. Mgr l'évêque de Chartres vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre sur le cardinal Guibert. Le vénérable prélat dit :

Vous n'ignorez pas sans doute quelle est la vénération profonde, la haute estime et la respectueuse affection que conservent pour le cardinal Guibert ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Dès le début de ma carrière épiscopale, je fus vivement frappé en lisant quelques lettres de ce prélat, alors évêque de Viviers; sa sagesse, sa modération, l'esprit apostolique qui respirait toujours dans ses écrits m'avaient touché. Je lui écrivis pour lui exprimer combien j'admirais la clarté de sa diction, la force de ses raisons, toujours accompagnées d'un grand esprit de charité. Nous continuâmes à correspondre sans nous être jamais vus; ce fut plus de quinze ans après que, me trouvant dans l'antichambre d'un ministre et y apercevant un prélat remarquable par sa modestie, j'oserais dire par la majesté empreinte sur son visage, je m'approchai et lui demandai s'il n'était pas l'évêque de Viviers. C'était lui en effet, et, depuis cette époque nous eûmes la consolation de nous rencontrer quelquefois, et toujours nous avons aimé à nous communiquer nos pensées et nos sentiments. Mgr Guibert voulait bien m'honorer de son amitié; c'était bien l'ami sûr que l'on retrouve en tout temps et en toute circonstance.

Tout le monde sait aussi, nos très chers Frères, combien Mgr Guibert était dévoué au Saint-Siège et quelles marques particulières de confiance et d'estime il reçut de Pie IX et de Léon XIII.

Appelé à gouverner le diocèse de Paris, Mgr Guibert apparut comme le père de cette immense famille, le champion de la vérité, le défenseur des droits de l'Eglise. Obligé de combattre les ennemis de cette sainte Église, il n'oubliait pas que ceux dont il réfutait les erreurs étaient ses enfants, et il aurait donné volontiers sa vie pour eux. Dieu a permis que la maladie qui allait bientôt nous le ravir lui laissât toute la lucidité et la vigueur de son esprit; presque sur le

seuil de la tombe, il put encore écrire au président de la République une lettre qui restera comme un monument inébranlable au pied duquel on pourrait graver cette inscription : Vous qui vous êtes faits nos ennemis, bien que nous vous aimions comme nos enfants, « le « ciel et la terre sont témoins que c'est injustement que vous « cherchez à nous perdre et à nous détruire » : *Et testes erunt super-nos cœlum et terra quod injuste perditis nos.* (1er liv. des Mach., ch. II, v. 37.) Personne ne s'est levé pour combattre les assertions con tenues dans cette solennelle protestation du prélat; tous les évêques de France y ont adhéré; le clergé et les fidèles y trouveront la vérité; et les palliatifs, les habiletés et la violence ne pourront en obscurcir l'éclat.

En 1871, lorsque Mgr Guibert prit possession du siège de Paris et devint notre métropolitain, je me réjouis vivement avec vous, N. T. C. F., de cette promotion. Dans une lettre que je publiai alors, je vous disais que le plus grand bienfait que Dieu accordait à un peuple était de lui donner un pasteur selon son cœur, et que cette grande ville, où Dieu est si offensé, ne manquerait pas de ressentir les effets de sa divine miséricorde, puisque cette grâce inappréciable lui était départie; et en effet, que de bonnes œuvres, que de généreux sacrifices se sont accomplis sous le pontificat du cardinal Guibert! Que de bien s'est fait, même dans ces temps de persécution, qui, du reste, donnent l'occasion de pratiquer les vertus chrétiennes jusqu'à l'héroïsme!

Aujourd'hui que le Cardinal n'est plus, cette divine miséricorde apparaît encore visiblement; n'est-ce pas elle qui a ménagé et préparé la coadjutorerie de Mgr Richard, qui a été si féconde en fruits excellents? Il monte sans obstacle sur le siège de Paris, où il sera le digne successeur de Mgr Guibert. Pendant qu'il jouissait de la présence du Cardinal, il se plaisait à recourir en toutes choses à ses conseils; il s'effaçait en quelque sorte pour le laisser parler et agir; et de son côté, le Cardinal tenait à lui faire part de ses pensées et de ses projets.

On a déjà publié plusieurs notices sur le cardinal Guibert, et sans doute on écrira avec détail cette belle vie; elle a été pleine, selon le langage des livres sacrés, et, comme la vie des Saints, elle a atteint la perfection par la puissance; car il a souffert beaucoup, et de toutes manières, avec une résignation exemplaire.

Permettez-nous, N. T. C. F., de vous donner connaissance d'une lettre que le bon et pieux cardinal m'écrivait au mois d'octobre dernier; on y voit à découvert ses sentiments intimes et sa grande dévotion au Sacré-Cœur de Jésus :

« Très cher et vénéré seigneur,

« Je viens de lire avec grand plaisir et édification votre lettre pas-« torale prescrivant la quête pour la basilique du Sacré-Cœur, dont

« la construction avance toujours. Nous espérons, dans un an ou « dix-huit mois au plus, pouvoir transporter le culte de la chapelle « provisoire dans la nouvelle basilique... Je ne saurais assez vous « remercier de la persévérance de votre zèle pour l'œuvre du Sacré-« Cœur, qui contribuera, je l'espère, à la régénération de notre « pays. Le principal motif de votre dévouement à la sainte entre-« prise est votre grande dévotion au Cœur de Jésus; mais comme il « y a aussi un peu de votre amitié pour moi, je vous prie d'agréer « toute ma reconnaissance.

« Ma santé semble un peu se refaire, mais je suis faible, et je ne « puis pas dire la sainte messe. Le Saint-Père a eu la bonté de me « permettre de communier en viatique deux fois par semaine. J'ac-« cepte avec une parfaite résignation tout ce que la Providence me « réserve, et je ne demande à Dieu que de finir ma longue carrière « dans sa sainte grâce.

« En me recommandant à vos prières, vénéré et très cher seigneur, « je vous renouvelle l'assurance de ma bien sincère et respectueuse « affection.

« † J. Hippolyte, cardinal Guibert,
« *Archevêque de Paris.* »

Tels ont été, N. T. C. F., les sentiments de foi, de piété et de résignation parfaite du bon et admirable cardinal Guibert; efforçons-nous d'imiter ses vertus, afin d'avoir part, un jour, comme lui, à la gloire des élus.

Reims. — S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vient d'adresser au clergé de son diocèse, sur le même sujet, une lettre-circulaire dont nous détachons ce qui suit :

La reconnaissance nous fait un devoir de nous associer au deuil de l'Église de Paris, nous dirions mieux, au deuil de l'Église de France.

Car, par la confiance dont l'honorait le Souverain Pontife, par la vénération dont l'entouraient ses collègues dans l'Épiscopat, par son caractère et ses actes publics, le cardinal Guibert exerçait sur les destinées religieuses de notre pays une grande et salutaire influence.

Dieu lui a fait cette grâce, précieuse entre toutes pour un évêque, utile entre toutes à un diocèse, de porter le fardeau de sa charge jusque dans l'extrême vieillesse, sans que ni l'âge, ni les infirmités aient ralenti son zèle, obscurci son intelligence, paralysé son action. — Au contraire, la vigueur de son esprit semblait se fortifier avec les années, et les difficultés qui se multiplient dans nos tristes temps n'ont pu ni lasser sa patience, ni abattre son indomptable courage.

Chaque fois que la défense de nos droits et de nos libertés le réclamait, il élevait la voix; et dans sa parole, qui rendait l'Europe attentive, on sentait qu'il ne redoutait, comme autrefois nos grands évêques, que « les dangers que court le monde, le crime de compli-

« cité qui eût résulté de son silence, et le compte qu'il aurait à « rendre à Dieu (1). »

Hélas! il ne fut pas toujours écouté de ceux auxquels il s'adressait. Avec sa grande expérience des hommes et des choses, l'éminent Cardinal savait que poursuivre un pareil succès eût été une chimère. Mais il savait aussi, que même la certitude de n'être point entendu ne doit pas fermer la bouche aux apôtres, que, s'ils sont tenus de combattre, ils ne sont pas tenus de vaincre, et que la victoire ne dépend que de Dieu. Il luttait donc, non pas sans espérance, mais sans compter sur les hommes, et avec ce sentiment que la sainte énergie de l'Apôtre traduisait par ces mots : *Contra spem in spem.* Et, de fait, il a ainsi rendu d'inoubliables services. Ses nobles revendications, ses conseils et ses avertissements, marqués au coin d'une si haute sagesse et d'une si admirable fermeté, étaient un soulagement pour les consciences catholiques, un encouragement pour tous, une force, une arme souvent, un soutien toujours.

Et maintenant, cette grande voie est désormais silencieuse. Tandis que nous rendions, hier, nos devoirs à ses restes vénérés, que son peuple leur prodiguait les hommages d'une piété vraiment filiale, qu'on les entourait des honneurs qui leur sont dus, son âme, nous en avons la confiance, jouissait de l'éternelle béatitude. Cependant, comme l'a dit l'illustre Cardinal lui-même : « les plus grands servi- « teurs de Dieu ont besoin de sa miséricorde. La charité, qui nous « défend de juger nos frères, nous ordonne de les recommander à la « divine indulgence, qui peut seule couvrir nos faiblesses en ne lais- « sant subsister que nos mérites. »

Nous prierons donc pour son âme.

Aux motifs généraux que nous venons d'indiquer, laissez-nous, monsieur le curé, ajouter les raisons plus particulières que nous avons de payer à la mémoire du vénéré cardinal Guibert le juste tribut de nos regrets et de nos prières.

A la première heure de son pontificat à Paris, il a daigné nous appeler auprès de lui et nous associer à son administration, en nous confiant les fonctions de vicaire général. Pendant trois ans, nous avons vécu à côté de lui, et nous le disons avec une profonde reconnaissance, nous avons partagé ses sollicitudes, ses travaux de chaque jour, témoin ému de l'austérité de sa vie, de son ardeur pour le bien, de son désintéressement absolu. — Nous avons reçu de ses mains la consécration épiscopale, et, depuis cette époque, il nous a toujours continué le bienfait de ses conseils et de sa paternelle affection.

Plusieurs fois, il a honoré de ses visites notre ville de Reims. Il a présidé, en qualité de légat apostolique, les solennités de la

(1) Mihi metus est de periculo mundi, de silentii mei reatu, de judicio Dei. (S. Hilar. *Ad Constant. Aug.* L. II.)

restauration du culte du B. Urbain II. Il a bien voulu, à cette occasion, accepter le titre de chanoine d'honneur de notre cathédrale.

Ce sont là pour nous, monsieur le curé, autant de motifs de prier pour cet illustre prince de l'Église, et nous sommes persuadé que notre clergé n'omettra pas ce devoir de justice et de charité.

Rodez. — La *Revue religieuse* de Rodez vient de publier la Lettre suivante que S. S. le Pape Léon XIII a daigné adresser à S. G. Mgr Bourret, évêque de Rodez :

A Notre Vénérable Frère Ernest, évêque de Rodez,
LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Ce que vous Nous avez rapporté touchant votre diocèse, dans les ettres que vous Nous avez écrites, a rempli, comme il convenait, Notre cœur d'un grand sentiment de joie. Nous avons compris en effet combien se trouvent profondément enracinés dans le cœur de votre clergé et de vos fidèles l'amour de la foi catholique, le zèle pour la religion et la piété, le dévouement filial envers ce Siège apostolique, l'empressement à rechercher la gloire de Dieu avec d'autant plus d'activité que les attaques de ceux qui ont déclaré la guerre à l'Église se déchaînent avec plus de violence.

Ces sentiments Nous apparaissent d'une manière éclatante par le nombre si remarquable de ceux qui, engagés dans les fonctions sacrées, s'appliquent au service de Dieu et se dévouent avec sollicitude au salut des âmes; comme aussi par les personnes si nombreuses, de l'un et l'autre sexe, qui embrassent dans les familles religieuses la sainte discipline de la vie de perfection; par les écoles où l'on pourvoit à la bonne éducation de la jeunesse; par vos deux séminaires, lesquels, comme vous Nous l'écrivez, sont dans l'état le plus florissant; par le grand concours des élèves qui s'y forment aux sciences philosophiques et sacrées, selon cette méthode que Nous avons déclaré Nous convenir particulièrement, en proposant comme guide le docteur Angélique; enfin par le soin filial de secourir le Siège Apostolique dans ses nécessités, et dont les généreuses aumônes que vous Nous envoyez constamment sont un témoignage éclatant.

Pour tout cela, Nous rendons grâces d'abord au Dieu très clément d'où découlent tous les biens; Nous vous félicitons aussi vous-même avec effusion, Vénérable Frère, dont Nous voyons la vigilance pastorale et la vigueur sacerdotale produire de si heureux fruits. Nous ne voulons pas non plus oublier de louer comme ils le méritent votre clergé et vos fidèles, et Nous les assurons par ces lettres de Notre paternelle dilection, à cause de leur vive piété, de leur religion et du soin empressé qu'ils mettent à répondre à vos efforts. Aussi Nous ne doutons pas que la Bonté divine, qui se montre si

libérale envers vous, ne vous excite tous de plus en plus à continuer votre œuvre, afin que vous vous rendiez tous les jours davantage plus agréable à Dieu dans vos pensées et dans vos œuvres et que vous obteniez de lui une plus éclatante couronne pour vos combats.

Afin que vous puissiez l'obtenir heureusement, Nous vous souhaitons, par les vœux les plus sincères, les plus abondantes grâces célestes, et comme gage de ces faveurs, en même temps que comme témoignage de Notre sincère amour, recevez, Vénérable Frère, pour vous, votre clergé et les fidèles que vous gouvernez, la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 juin 1886, la neuvième année de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Le 27 août commencera à Breslau, en Silésie, sous la présidence d'honneur de Mgr le prince-évêque de Breslau, la trente-troisième assemblée générale des catholiques allemands, convoquée par S. A. Mgr le prince de Lœwenstein, commissaire général de l'assemblée.

On a beaucoup parlé des résolutions prises, l'année dernière, à l'assemblée générale tenue à Amberg, en Bavière; et cependant, cette année, l'assemblée aurait, dit-on, une importance encore plus grande, car on aura à tenir compte de la pacification amenée par le Souverain Pontife.

La *Germania* annonce qu'on a convoqué en même temps en congrès général l'œuvre diocésaine de Sainte-Cécile pour la musique religieuse, l'œuvre de la Terre-Sainte, l'œuvre des Jurisconsultes catholiques et l'œuvre des Cercles catholiques d'étudiants.

Les principaux orateurs catholiques prendront part au congrès, ainsi qu'un grand nombre de députés du Reichstag allemand et du Landtag prussien.

Il sera naturellement question de tout ce qui a été fait pour la pacification, mais surtout de tout ce qui reste à faire.

Le *Sanct Paulinusblatt,* organe de Mgr Korum, évêque de Trèves, résume ainsi les réclamations, au nombre de neuf, que les catholiques allemands d'une part, et les catholiques prussiens d'autre part, continueront à formuler, pour obtenir l'abrogation de certaines lois d'empire et de certaines lois prussiennes :

1° Rétablissement de la section catholique au ministère des cultes;

2° Abrogation de la loi scolaire qui réserve aux instituteurs de l'État l'enseignement de la religion catholique à l'école;

3° Rétablissement des articles 15, 16 et 18 de la Constitution prussienne qui garantissaient la liberté de l'Église ;

4° Abrogation de l'ordonnance qui assujettit les évêques au serment civil ;

5° Abrogation de la loi qui régit les sièges discésains devenus vacants ;

6° Abrogation de la loi sur la suppression du traitement du clergé ;

7° Abrogation de la loi prussienne, déjà mitigée, contre les ordres religieux ;

8° Abrogation de la loi d'empire contre la Compagnie de Jésus et les ordres et congrégations qui lui seraient prétendûment affiliés;

9° Abrogation de la loi d'exil des prêtres, en vertu de laquelle tout prêtre soupçonné d'hostilité à l'État peut être expulsé.

On voit que les sujets de discussion ne manqueront pas à l'assemblée, dont nous rendrons compte en son temps.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 15 *juillet.* — On vote un crédit de 317.000 francs pour accorder une bourse de collège aux familles de sept enfants.

M. Chesnelong monte à la tribune pour questionner le gouvernement au sujet de sa demande d'interpellation. Il s'agit, on le sait, de l'expulsion du duc d'Aumale.

M. Sarrien, au nom du gouvernement, accepte la discussion immédiate, et M, Chesnelong aussitôt développe son interpellation.

M. le duc d'Aumale, atteint dans son droit, s'est adressé au conseil d'État ; atteint dans sa dignité, il a adressé une fière protestation à M. le président de la République. Deux questions se posent : La protestation était-elle justifiée ? La protestation contenait-elle outrage ?

Poser la première question, c'est la résoudre. On sait assez que le grade militaire est la propriété de l'officier, que cette propriété est inviolable, hormis le cas d'indignité, et que le ministre de la guerre n'a nullement le droit d'y toucher.

La protestation était donc amplement justifiée.

La réponse faite à M. Keller ne peut nous satisfaire, ajoute l'orateur; vous avez dit que les princes, ayant obtenu des grades en dehors du droit commun, ne pouvaient invoquer ce droit commun en leur faveur. Nous ne saurions admettre cette interprétation de la loi, et le conseil d'État, nous l'espérons bien, ne l'admettra pas plus que nous : l'arbitraire ministériel n'y trouvera pas un refuge.

Reste la question de savoir si la lettre de Mgr le duc d'Aumale contenait un outrage. Affirmer qu'on reste général français malgré un décret illégal, ne constitue pas un outrage.

M. Chesnelong conclut :

La politique jacobine vous étreint; vous ne la dirigez pas, vous la subissez.

Ce ne sont pas les proscrits qui sont le plus à plaindre. Ils partent de France emportant le respect de tous et les vœux de plusieurs millions de Français qui attendent leur retour. Ils subiront les souffrances de l'exil, ils les supporteront avec courage.

Quant aux ministres, ils ont pour eux le succès d'un jour qui ébranle leur pouvoir. Qu'ils gardent cette responsabilité devant l'histoire ! Quant à moi, j'envoie aux proscrits l'hommage de mon respect. (Applaudissements à droite.)

Le Ministre de la guerre monte alors à la tribune et débute par une violence : « J'ai voté l'expulsion, dit-il, parce qu'un citoyen, quel qu'il soit, ne peut impunément adresser au président de la République une lettre aussi insolente !

La droite proteste énergiquement ; le tapage de la gauche approuvant le ministre n'est pas moindre, et au milieu du bruit, M. de Lareinty se lève, et, de sa voix la plus ferme, dit au général Boulanger :

— N'insultez pas un absent, c'est une lâcheté !

Le bruit devient alors étourdissant : la gauche hurle et trépigne ; le général Boulanger, parfaitement calme au fond, se montre indigné.

M. le Président.—Vous n'avez pas la parole, monsieur de Lareinty.

M. le baron de Lareinty. — Vous insultez les absents. C'est une lâcheté.

M. le Président. — Monsieur de Lareinty, je vous rappelle à l'ordre.

M. le baron de Lareinty prononce quelques mots qui ne parviennent pas au bureau.

M. le Président. — Monsieur de Lareinty, si vous persistez à prendre la parole, je serai obligé de vous rappeler de nouveau à l'ordre. Je vous prie de vous contenir et de ne prendre la parole que lorsque je vous la donnerai.

M. le baron de Lareinty. — J'accepte le rappel à l'ordre et je ne réclame pas.

M. le Ministre de la guerre. — Je n'avais pas l'intention...

M. le baron de Lareinty. — Oh !

M. le Ministre de la guerre. — Permettez, monsieur de Lareinty, tout à l'heure vous êtes venu me dire...

M. le baron de Lareinty. — Que c'était une lâcheté.

M. le Président. — Monsieur de Lareinty, je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois. Si vous continuez, je consulterai le Sénat sur l'application d'une peine disciplinaire plus grave.

M. le baron de Lareinty. — Il n'est pas permis... (A gauche : « A l'ordre ! » Bruit à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prie de garder le silence.

M. LACAVE-LAPLAGNE. — Vous n'avez pas le droit de rappeler M. de Lareinty à l'ordre.

M. le baron DE RAVIGNAN. — Vous devriez rappeler le ministre aux convenances parlementaires.

M. SCHEURER-KESTNER. — Le ministre ne peut pas répondre dans ces conditions.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Ravignan, je vous prie ainsi que M. Lacave-Laplagne, de garder le silence. Que vos sentiments restent dans votre cœur, mais ne les exprimez pas dans une forme qui n'est pas parlementaire.

M. HERVÉ DE SAISY. — On sait bien que tout est insolence devant la tyrannie.

M. DE RAVIGNAN. — On doit laisser la responsabilité de ce mot à celui qui l'a prononcé.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Ravignan, je vous rappelle à l'ordre; je ferai respecter le règlement.

Plusieurs sénateurs à droite. — Rappelez-nous tous à l'ordre.

M. DE RAVIGNAN prononce quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'au bureau.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Ravignan, je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois, et, si vous continuez, je vais vous appliquer une peine des plus sévères; j'aurai raison de votre insurrection contre le règlement. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. DE RAVIGNAN prononce de nouveau quelques paroles qui ne parviennent pas au bureau.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Ravignan, si vous continuez, je vais lever la séance. M. le ministre, veuillez continuer.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Monsieur le président, il m'est très difficile de continuer.

M. LE PRÉSIDENT. — Je le comprends.

Plusieurs sénateurs à gauche. — Oui, ce n'est pas possible.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Ce n'est plus de la discussion, ce sont des injures qu'on me jette à la face.

M. le baron DE LAREINTY prononce quelques mots qui ne parviennent pas au bureau.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Monsieur de Lareinty, permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas le droit d'appeler le ministre de la guerre lâche. (Applaudissements à gauche.)

M. le baron DE LAREINTY. — Vous n'avez pas le droit d'insulter, je suis à votre disposition; Monsieur le ministre, je suis soldat comme vous et j'ai porté l'épée. (Cris à gauche : La censure! la censure!

M. le ministre de la guerre descend de la tribune. (Vifs applaudissements à gauche.)

Plusieurs sénateurs à gauche. — Nous demandons la censure, monsieur le président.

M. le Président. — Vous ne pouvez la demander : le président seul peut la proposer et il ne le peut qu'aux termes du règlement.

Un sénateur de la gauche. — Qu'il la demande alors.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'interpellation?

M. le Ministre de la guerre. — Je constate que je suis descendu de la tribune parce que je considère que je ne suis pas au Sénat pour recevoir des injures. (Très bien! très bien! à gauche.—Bruit à droite.)

M. le Président. — Le pays appréciera.

L'incident est clos, et M. de Lareinty obtient la parole pour un fait personnel :

Comme M. le ministre de la guerre, j'ai porté l'épée; je l'ai portée devant l'ennemi.

Je suis habitué à respecter ceux qui étaient nos chefs. Ce n'est pas là une question d'opinion, mais une question de respect pour celui qui avait l'honneur d'être général français. (Rumeur et interruptions à gauche. — Très bien! à droite.)

Eh bien! lorsque vous avez dit que celui qui avait été votre chef avait écrit une lettre insolente (Oui! oui! à gauche), monsieur le ministre, vous avez fait, permettez-moi de vous le dire, une action qui n'est pas digne d'un soldat, et je vais vous dire pourquoi : un soldat n'attaque jamais les absents; c'est en face, poitrine contre poitrine, qu'il dit ce qu'il a à dire.

Un soldat n'attaque pas ceux qu'il vient d'expulser, vous ne devez pas joindre l'insulte et la violence à la proscription. (Vifs applaudissements à droite.)

M. le Ministre de la guerre. — Monsieur le président, je suis aux ordres du Sénat.

M. le Président. — L'incident est clos.

Un ordre du jour de M. Mathey, approuvant le ministre, obtient la priorité et est voté par 157 voix, contre 78.

M. Demole monte ensuite à la tribune et lit le décret de clôture de la session ordinaire de 1886.

Chambre des députés.

Jeudi 15 *juillet.* — M. le Président. — La parole est à M. Keller.

M. Keller. — Messieurs, j'ai trouvé au *Journal officiel* une interruption de M. Viette que je n'avais pas entendue et qu'il m'est impossible de laisser passer sans un mot de réponse.

Après avoir dit à mes électeurs que j'avais voté la guerre et que j'étais responsable de la perte de l'Alsace, M. Viette s'est permis, devant la Chambre et devant le pays, de dire que je n'avais pas rempli mon devoir pendant la guerre; vous comprenez qu'il n'est pas d'accusation plus odieuse contre un homme de cœur. (Applaudissements à droite.)

Je la repousse avec indignation et avec dégoût... (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs), et je mets M. Viette au défi de venir ici en faire la preuve.

M. Viette. — La preuve, je l'ai entre les mains : la voilà ! Je demande la parole.

M Keller. — Monsieur le président je vous prie de vouloir bien donner la parole à M. Viette après moi.

En attendant qu'il s'explique, je n'ai qu'un mot à dire : c'est que j'ai accompli mon devoir avec simplicité et sans ostentation, et que je n'ai jamais prétendu avoir fait plus qu'aucun de mes amis ou de mes adversaires. Mais, au milieu des tristesses que nous avons traversées, ce sera toujours une des consolations de ma vie d'avoir pris volontairement les armes et d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour écarter les maux qui sont venus fondre sur la France et sur l'Alsace. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Viette. — Je n'ai que deux mots à répondre aux paroles que vient de prononcer M. Keller. Je ne sais pas où il a vu que je l'avais accusé d'avoir voté la guerre et de nous avoir fait perdre l'Alsace et la Lorraine.

Nous nous sommes déjà expliqués sur ce point, et je lui ai dit que je n'acceptais pas la responsabilité de certaines nouvelles publiées par les journaux. C'est donc une question écartée.

Avant-hier, M. Keller, lorsque je l'ai interrompu, parlait au nom des populations de l'Est. J'ai voulu détruire une légende qu'on a essayé de créer et qu'on a voulu reconstituer ici de toutes pièces.

M. Keller demande des preuves; je pourrais en appeler aux populations de l'Est, qui savent ce qui s'est passé, mais je préfère m'appuyer sur des documents absolument précis.

J'ai sous les yeux un livre écrit, sous la direction et le contrôle de M. le colonel Denfert-Rochereau, par deux vaillants défenseurs de Belfort, dont le nom restera attaché à l'histoire de cette ville guerrière : c'est l'ouvrage de M. le capitaine Thiers aujourd'hui notre collègue; et de M. le capitaine de La Laurentie. Ces trois vaillants hommes ont été l'âme de la défense de cete forteresse qui ne s'est rendue qu'à la France.

Dans ce livre, on parle deux fois de M. Keller. Les deux passages où il est question de lui sont très courts, je demande à la Chambre de bien vouloir en entendre la lecture.

Voici le premier :

« Dans la journée du 1er, M. Keller fut invité à se mettre sans délai en marche, en longeant le pied des montagnes par les bois, autant que possible, pour gagner la vallée de Giromagny, se tenant ainsi sur le flanc droit de l'ennemi, qu'il devait harceler et retarder de toutes ses forces, ce qui eût singulièrement augmenté les chances de la résistance à Roppe et Gros-Magny.

« Toutefois, M. Keller au lieu de suivre la marche qui lui était indiquée avait fait retraite sur le col de Bussang pour regagner l'armée des Vosges, et on n'eut plus dès lors aucune nouvelle de lui dans la place. »

Voici le second :

« Nous ignorions à Belfort l'effectif du corps qui venait de nous investir ainsi; mais l'inaction complète à laquelle il fut forcé dans les jours suivants nous indiqua qu'il ne devait pas être très considérable.

« Il ne dépassait pas 20,000 hommes, et on est en droit de supposer qu'on l'eût forcé à se retirer... »

Entendez-vous, messieurs, on eût évité le siège et le bombardement!

A droite. C'est une supposition!

M. Viette. — «... si, pendant le mouvement de l'investissement, M. Keller et le colonel Perrin fussent venus joindre leur action à celle de la garnison. Mais le 2, M. Keller avait fait retraite sur le col de Bussang. »

Voilà le livre où j'ai trouvé ces renseignements, venez les contester si vous l'osez! (Réclamations à droite.) Les hommes de cœur qui ont écrit ces lignes étaient à Belfort pendant le siège. Vous avez dit que vous aviez pris les armes durant la guerre; nous aussi nous les avons prises et nous étions là où nous appelaient le devoir et les ordres de nos chefs.

M. Keller. — Je n'ai pas dit le contraire!

M. Viette. — Je n'ai pas contesté que vous ne vous fussiez engagé pendant la guerre; j'ai dit que vous n'aviez pas rendu à la Défense nationale de ces services retentissants qui permettent à un homme de parler avec tant d'autorité sur les questions militaires.

J'ai ajouté que nous n'avons pas regretté M. le duc d'Aumale, ni le temps où il commandait les troupes de la République; que son départ n'avait pas fait un vide et que nous n'avions pas reconnu en lui un homme providentiel. Nous sommes pleins de confiance dans les généraux qui lui ont succédé, et cette confiance que nous leur accordons, vous avez semblé vouloir la diminuer par les éloges exagérés et immodérés que vous avez prodigués à M. le duc d'Aumale. (Nouvelles réclamations à droite).

Voilà pourquoi, au nom des populations de l'Est, je proteste contre cette nouvelle légende que vous avez voulu créer. (Très bien et applaudissements à gauche.)

M. Keller. — Je remercie M. Viette de la citation qu'il est venu faire à cette tribune. Elle n'a rien de nouveau pour moi, et si le colonel Denfert vivait encore, je compterais sur sa loyauté pour vous dire qu'il a reçu de moi, il y a plusieurs années, à l'occasion de son livre et de ces deux passages, une rectification très simple, que je vais renouveler devant la Chambre.

Lorsque l'armée prussienne a marché sur Belfort, j'avais une douzaine de compagnies de francs-tireurs échelonnées le long des Vosges, sur douze ou quinze lieues de longueur. C'est moi qui ai prévenu le colonel Denfert de l'arrivée de l'ennemi. Ayant besoin de quelques heures pour réunir mes francs-tireurs éparpillés sur une aussi longue étendue, je ne pouvais songer à arrêter l'armée prussienne avec un millier d'hommes dispersés; mais j'ai demandé au colonel Denfert si, le lendemain, il pourrait encore me tendre la main sur un point quelconque et me permettre ainsi de rentrer dans la place, car Belfort est ma ville natale, et mon premier, mon plus ardent désir était de contribuer à sa défense. (Applaudissements à droite.)

Le colonel m'a envoyé alors une nouvelle dépêche que j'ai citée dans mes rectifications et qui serait sans doute consignée dans les nouvelles éditions de son livre, s'il vivait encore, dépêche dans laquelle il me disait que, les Prussiens arrivant en grand nombre, il lui était impossible de me tendre la main, et que je n'avais qu'à rejoindre l'armée régulière. C'est ce que j'ai fait avec mes francs-tireurs, en traversant les lignes ennemies. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Quelques mois après, nous étions devant Héricourt, sous le feu des Prussiens, entendant en même temps le canon de Belfort qui nous causait la plus vive et la plus douloureuse émotion, nous demandant si nous ne pourrions pas donner la main à cette vaillante garnison, et, permettez-moi de le dire, là, en quatre jours passés sous une grêle de projectiles, j'ai perdu le quart de mes hommes. (Mouvement. — Vifs applaudissements à droite.)

Et ensuite nous avons eu la douleur de battre en retraite avec l'armée de Bourbaki et de nous éloigner encore une fois de Belfort, que nous avions espéré délivrer.

Voilà la vérité des faits; je vous la donne dans toute sa simplicité et je l'abandonne au jugement de la Chambre et du pays. (Bravos et applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.)

M. Edouard Thiers. — On a cité mon nom dans la discussion. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. — M. Thiers a la parole pour un fait personnel.

M. Edouard Thiers. — Messieurs, je n'abuserai pas de l'attention de la Chambre; j'en abuserai d'autant moins que, dans ces questions de personne à personne, la modération et la brièveté s'imposent, au nom de la dignité des débats du Parlement. (Très bien! très bien! à gauche.)

On a parlé de la loyauté du colonel Denfert, on a fait appel à cette glorieuse figure, dont la mémoire reste comme une consolation au

milieu de tous les souvenirs de défaillance de 1870 et 1871. (Applaudissements à gauche.)

Le colonel Denfert, messieurs, fut mon chef à la guerre et mon maître dans la vie, maître respecté et bien-aimé. Comme son lieutenant, j'ai combattu à ses côtés pour défendre Belfort; comme son collaborateur, j'ai tenu la plume pour écrire l'histoire de cette défense ; et quand je parle en mon nom personnel, pour le fait personnel dont il s'agit, c'est aussi au nom de sa mémoire que j'ai le devoir de parler. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je n'ai point à savoir ce que M. Keller a pu écrire au colonel Denfert; ce que je puis affirmer ici, c'est que, si la dépêche dont M. Keller a parlé est venue aux mains du colonel Denfert, elle n'y est venue que tardivement, alors que les évènements étaient consommés et qu'aucun secours n'était plus à attendre de ce même M. Keller, car ce secours ne pouvait plus être que tardif et inutile.

M. Keller assure que le colonel Denfert eût certainement rectifié les faits s'il avait à nouveau publié son livre : il oublie que ce livre a eu quatre éditions. J'ai là, sous la main, un exemplaire de la quatrième édition, et elle est, au point de vue des citations qui concernent M. Keller, absolument identique à la première. (Applaudissements à gauche.)

Le colonel Denfert n'a pas jugé devoir rectifier cette partie de son livre : c'est ce que je tenais à faire connaître à la Chambre. J'ajoute qu'en ce qui me concerne, je ne consentirais pas davantage aujourd'hui à une rectification, et qu'en formulant ce refus, je suis couvert par les paroles et les affirmations que le colonel Denfert a signées de son nom, alors que j'écrivais sous son contrôle. Voilà l'histoire, messieurs. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Keller. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Keller.

M. Keller. — Messieurs, je n'ai pas dit un mot pour attaquer la mémoire du colonel Denfert...

Plusieurs membres à gauche. Heureusement!

A droite. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Keller... et je me garderai bien d'attaquer ceux qui, comme M. le capitaine Thiers, ont eu l'honneur de défendre Belfort avec lui et de conserver cette place à la France. Mais ce que je dis et ce que je maintiens, c'est l'exactitude des deux dépêches dont j'ai parlé tout à l'heure et dont la Chambre me fera l'honneur de ne pas douter. (Non ! non ! très bien ! à droite.)

Quand j'ai reçu la première réponse à celle où j'avertissais le colonel Denfert de la marche des Prussiens sur Belfort, mes francs-tireurs, je le répète, étaient dispersés sur une quinzaine de lieues de longueur, et il m'était matériellement impossible de les mettre en

marche sur l'heure et d'arrêter avec eux une armée de vingt mille hommes.

La seconde, c'est la dépêche par laquelle le colonel Denfert me disait qu'il lui était impossible ne me tendre la main pour m'aider à rentrer dans Belfort et m'invitait à rejoindre l'armée régulière.

C'est ce que j'ai fait, et j'ajoute que c'était le seul parti à prendre.

Indivisionnés dans l'armée de la Loire, les francs-tireurs du Haut-Rhin ont fait honneur à l'Alsace, et plus tard, à l'armée de l'Est; ils sont revenus devant Héricourt, à 10 kilomètres de Belfort, et ils ont versé leur sang pour délivrer cette ville, qui, grâce à son énergique défense et son patriotisme à toute épreuve, est encore française. (Vifs applaudissements à droite.)

M. de Lamarzelle. — Et le territoire de Belfort vous a prouvé sa reconnaissance.

M. Legrand (de Lecelles). — Devant la patrie vaillamment défendue, il ne devrait y avoir place ici qu'à un applaudissement unanime !

M. le Président. — L'incident est clos.

La session est close.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les obsèques du cardinal Guibert. — Fin de la session. — Le 14 juillet. Elections départementales. — Expulsion du duc d'Aumale. — Un homme encombrant. — Angleterre. — Italie.

22 juillet 1886.

Paris a eu, le 16 juillet, un grand spectacle religieux après tant de pompes païennes prodiguées aux cadavres des coryphées de la république. Les obsèques du cardinal Guibert, sans l'appareil militaire qu'on ne déploie plus qu'en l'honneur de la libre-pensée; cette cérémonie toute de prière, d'émotion, de respect, cette foule immense et recueillie qui se pressait sur le passage du cortége funèbre, constituent une manifestation de l'esprit chrétien. Cet esprit se résume dans ces deux mots : humilité, charité.

On n'a pas encore perdu le souvenir d'un autre convoi pour lequel on dressa des arcs de triomphe, où toutes les pompes militaires et civiles furent prodiguées. On louait, à prix fou, les fenêtres sur le parcours de cette procession funèbre. Où était l'émotion, où était même le respect à ces obsèques de Victor Hugo, qui mirent un jour Paris en fête comme pour une sorte

de 14 juillet supplémentaire. La curiosité était grande sans doute ; mais les splendeurs de l'apothéose ne parlaient qu'aux yeux des spectateurs, et comment comparer, au point de vue de l'élévation des sentiments, l'empressement pieux qui se manifestait dans la capitale du scepticisme autour du cercueil du saint prélat à ce long défilé où la vanité et la réclame se disputaient l'attention d'une foule bruyante et affamée de spectacles.

—

La voilà finie cette triste session, aussi stérile pour les affaires sérieuses que féconde pour les passions violentes. Elle a déchaîné les haines des partis. Elle n'a rien fait, absolument rien, pour les intérêts du pays.

Tout le bilan de ses travaux se résume en ces termes :

La première partie a été absorbée par les interpellations sur les dramatiques incidents de la grève de Decazeville.

La seconde l'a été par les orageuses discussions de la question des princes.

Entre ces deux luttes ardentes, il n'y a plus eu de place ni d'attention pour aucun autre sujet important.

Le débat sur les tarifs des chemins de fer, qui intéresse à un aussi haut degré le mouvement commercial, est sans solution.

La loi sur les céréales, qui pouvait être dans un sens ou dans un autre, pour la liberté ou pour la protection, l'orientation d'une politique économique, ajournée.

La loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, ajournée.

La loi sur l'organisation militaire, enfouie dans une commission qui se hâte lentement.

La loi des finances, accrochée à la commission du budget, qui n'en a pas même abordé les questions fondamentales.

Quoi encore?

Le Métropolitain, qui pouvait donner du travail aux ouvriers de Paris, renvoyé aux calendes grecques.

Les canaux, qui peuvent fertiliser nos campagnes, remis on ne sait à quelle époque.

Quelles lois peut-on donc mettre à l'actif des Chambres?

Ah! la loi qui a admis le principe de l'exposition de 1889 et celle qui consacre la publicité des séances du conseil municipal de Paris.

On le voit, la législature a été brillamment inaugurée et les représentants du peuple peuvent être fiers de l'œuvre qu'ils ont accomplie !

On s'est chamaillé à perte d'haleine sur les prétentions révolutionnaires des ouvriers des mines, et on a expulsé les princes d'Orléans et les Bonaparte.

Admirable résultat! Glorieuse besogne!

—

La consigne était de s'amuser le 14 juillet et il semble qu'on ne se soit pas beaucoup diverti.

Les journaux parisiens, les journaux républicains eux-mêmes sont unanimes à constater un refroidissement dans l'enthousiasme. Les drapeaux étaient rares et les lampions peu nombreux à Paris et dans les grandes villes. Dans la campagne, la fête avait à peu près disparu. La population parisienne ne s'est dérangée que pour la revue qui a eu le succès que rencontrent toujours en France les fêtes militaires. Une ovation a été faite aux troupes du Tonkin, qui ont ouvert le défilé et à la tête desquelles marchait le colonel Dominé, le glorieux héros de Tuyen-Quan. Les applaudissements (il ne semble pas qu'il y ait besoin de le dire) s'adressaient exclusivement aux soldats qui ont sauvé, dans cette inutile expédition, l'honneur des armes françaises.

—

Pour la sixième fois depuis la mise en vigueur de la loi sur les conseils généraux, les électeurs vont être appelés, le 1er août prochain, à procéder au renouvellement par moitié des assemblées départementales.

Ces élections porteront sur toute la France, exception faite du département de la Seine et de l'Algérie, qui sont régis par des lois spéciales.

Les 86 départements, dans lesquels cette opération électorale va être faite, comprennent 2,836 cantons. Les élections porteront sur la moitié, soit 1,418. Il y aura donc environ 1,500 élections de conseillers généraux, si l'on compte les élections qui doivent être faites pour combler les vacances qui se sont produites dans les cantons non soumis au renouvellement.

D'autre part, les électeurs départementaux sont appelés à la même époque à renouveler par moitié les conseils d'arrondissement. Il existe en France 3,490 conseillers d'arrondissement, dont la moitié, soit 1,745, est renouvelable. Si l'on tient compte comme pour les conseillers généraux de la nécessité de pourvoir aux vacances produites dans les cantons non renouvelables, on voit que le nombre des conseillers d'arrondissement à élire est

de 1,800 environ. Il y aura donc, le 1er août, 3,300 élections départementales, tant de conseillers généraux que de conseillers d'arrondissement.

Après les élections législatives générales, c'est la plus importante manifestation électorale à laquelle le pays puisse être convoqué dans l'intervalle de deux législatures. Il importe de remarquer, en effet, que les cantons où les conseillers généraux sont à renouveler sont, pour la plupart, différents de ceux où les conseillers d'arrondissement sont soumis à la réélection. De sorte qu'on peut affirmer que les électeurs sont convoqués pour le 1er août dans les trois quarts de la France sinon dans le pays tout entier.

Le comité conservateur du Calvados s'est réuni le 16 juillet à Caen, en vue des élections dont il s'agit, et son président, M. Bocher, sénateur, lui a adressé un discours qui peut être considéré comme le programme des conservateurs aux élections départementales du 1er août. Nous en détachons les principaux passages :

Pourquoi sommes-nous réunis ? Pour consacrer, pour sceller notre accord du mois d'octobre dernier, pour nous dire à nous-mêmes et montrer à tous que nous sommes maintenant ce que nous étions il y a dix mois, animés des mêmes sentiments, des mêmes convictions et toujours prêts à agir ensemble avec la même et mutuelle confiance.

Vous allez procéder au renouvellement partiel des conseils départementaux...

Ces vœux, ces griefs, qui ont été, de la part du pays, au mois d'octobre, l'objet d'une si éclatante manifestation, est-ce à vous qu'il est besoin de les rappeler et de demander quelle satisfaction ils ont reçue ?

Le gouvernement est-il moins violent et moins faible : violent envers les hommes d'ordre, envers nous ; faible et lâche envers les révolutionnaires, les anarchistes ; lâche à Decazeville, violent à Châteauvillain ? Est-ce que l'administration est moins intolérante, la justice plus équitable ? Est-ce que nos droits, nos libertés, nos croyances sont plus respectés, nos finances mieux administrées, nos charges moins pesantes ? Et le Parlement ! Le pays avait envoyé à la Chambre deux cents députés conservateurs, régulièrement, loyalement élus ; à peine élue, la minorité a été arbitrairement, odieusement mutilée.

Et cette majorité triomphante, qu'a-t-elle fait ? Quelles lois, quelles mesures, quelles réformes ? Elle a tout agité, tout troublé, rien achevé, rien résolu. L'agriculture, malgré ses souffrances, attendra, et probablement longtemps, que les promesses qu'on lui avait don-

nées, que les espérances qu'elle avait un instant conçues, se réalisent. Le budget attendra aussi jusqu'aux dernières heures de l'année pour être examiné, discuté, voté en hâte; le déficit, lui, n'attend pas, chaque mois, chaque jour, il s'accroît; et déjà, au moment où je parle, pour les six premiers mois de l'exercice, il va s'élever à près de 200 millions.

Je dis que le Parlement n'a rien fait. Je me trompe. Finissant comme il avait commencé par la violence, il a fait une loi de proscription; il a chassé du pays les premiers des citoyens, il a chassé de l'armée les premiers de ses soldats.

Il est impossible de résumer d'une façon plus claire les griefs des populations contre le gouvernement républicain. Les paroles de M. Bocher s'adressent à la France entière.

Le pays entendra cet honnête et véridique langage, et il fera le 1er août comme il a fait le 4 octobre : il votera pour les conservateurs contre les républicains.

—

C'est à Nouvion-en-Thiérache (Aisne), où Mgr le duc d'Aumale s'était rendu depuis quelques jours, que la signification du décret d'expulsion dont nous parlions il y a huit jours, lui a été faite, le 14 juillet, à huit heures du matin.

La veille au soir Mgr le duc de Chartres, accompagné de MM. le marquis de Beauvoir, Limbourg, le colonel Mottet et Joubert, s'était rendu au château de Nouvion, où il annonça à son oncle la mesure dont il était l'objet.

Dans la soirée, un agent du service de la sûreté arriva à Nouvion par la ligne de Belgique. M. Levaillant, chargé de la notification, devait arriver aussi dans la soirée du 13; mais, craignant sans doute de rencontrer Mgr le duc de Chartres, il a couché à Saint-Quentin, et n'est arrivé à Nouvion que le 14 au matin, par une pluie battante, accompagné du sous-préfet de Vervins et d'un commissaire spécial, M. Espéron.

Le brigadier de la gendarmerie conduit M. Levaillant et ses compagnons dans la salle d'attente des premières où ils restent enfermés quelque temps.

A huit heures vingt-cinq, M. Levaillant, M. Espéron et le sous-préfet de Vervins montent dans un petit omnibus à quatre places qui stationne devant la gare.

Le sous-préfet ne tarde pas à descendre, ne voulant pas sans doute compromettre sa dignité.

MM. Levaillant et Espéron poursuivent leur route et arrivent au château à huit heures et demie.

Ils veulent d'abord se faire ouvrir la grille, mais les gardes répondent qu'ils n'ont point d'ordre. M. Levaillant descend et remet sa carte. On le fait alors entrer chez le garde pendant qu'on va prévenir au château.

Après quelques minutes d'attente, M. Levaillant est conduit au château où il est reçu par M. Limbourg.

M. Levaillant lui lit le décret et ajoute que si le duc d'Aumale avait quelque demande à faire, elle serait examinée.

M. Limbourg répond que Monseigneur, n'ayant rien à demander, partirait le lendemain dans la matinée.

L'entretien du directeur de la sûreté avec M. Limbourg a juste duré trois minutes.

M. Levaillant est reparti immédiatement pour Paris.

Le général a quitté Nouvion le lendemain matin pour Bruxelles, puis pour Tundbridge où il est arrivé par la voie d'Ostende-Douvres.

—

Un homme heureux et qui a décidément le vent en poupe, c'est le ministre de la guerre : quelque chose comme un Gambetta militaire, tapageur, mais avisé et sachant ce qui plaît aux foules, soutenu et comme grisé par le succès, jusqu'au jour où surviendra ce grain de sable dont parle Bossuet et qui arrêtera tout net la machine. Depuis huit jours, il est en montre! Un autre ministre de la guerre, dans l'affaire du duc d'Aumale, eût froidement invoqué en faveur du retrait du grade, comme l'a fait d'ailleurs M. Sarrien, toutes les subtilités de la doctrine jacobine. Mais le général Boulanger n'avait pas oublié cette note mise à son dossier par son ancien chef : « Bon offi-« cier, actif, très intelligent, mais *commun.* » Un roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans, mais un ministre démocrate se souvient des griefs du colonel. Si l'on veut une explication logique de la violence avec laquelle le général Boulanger a caractérisé la lettre du duc d'Aumale, dans les séances du Sénat et de la Chambre des députés que nous avons reproduites, il faut la chercher dans le souvenir de ce mot : *commun*, qui lui permettait de satisfaire d'un seul coup son ressentiment et les passions radicales.

Cette injure à l'adresse d'un illustre proscrit a été relevée avec énergie par un membre du Sénat, M. de Lareinty qui, lui aussi, a fait ses preuves de courage et de dévouement patriotique. Un duel est convenu, mais avec quelle savante mise en

scène de la part du général Boulanger. Toutes les hautes individualités politiques le supplient de ne pas exposer une existence précieuse pour la république : il est inébranlable. Il représente à lui tout seul cette même république et c'est son honneur qu'il doit défendre. Les journaux racontent les pourparlers engagés, citent les mots à l'antique du ministre de la guerre. La populace à laquelle il a jeté l'appât infaillible d'une retraite aux flambeaux lui fait une ovation à son retour de l'inauguration du cercle militaire. C'est la seconde ovation après celle de la revue du 14 Juillet, où pimpant sur son cheval noir, avec ces allures de Franconi qui séduisent la masse, il a su faire converger sur sa personne la plus grande partie des hommages justement rendus à nos troupes.

Une troisième ovation l'attend encore, ce triomphateur du jour, après l'heureuse issue du duel avec M. de Lareinty. Pendant toute la journée on racontait que, mêlant agréablement la chevalerie à la réclame, il avait déchargé son pistolet en l'air, infligeant ainsi à son adversaire une générosité d'un goût et d'une correction contestables. Et certain public de se pâmer devant cet éclat, cette crânerie, où le puffisme se mêlait à une valeur militaire réelle dans des proportions difficiles à préciser. Le procès-verbal publié à six heures du soir est venu jeter un seau d'eau glacée sur cet enthousiasme en rétablissant la vérité : le général a fait ce qu'il a pu pour tirer, mais son pistolet a raté. Quoi qu'il en soit, les électeurs de Basly acclament le ministre, la *Justice*, organe de M. Clémenceau, l'approuve, et Rochefort, le termite des gouvernements, lui donne une accolade fraternelle. C'est à son profit que s'est accomplie la « grande pensée » du régime actuel : l'expulsion des princes dont les familles ont régné sur la France. Il a dit un jour, en riant, à ses collègues du ministère, que rien ne l'empêcherait de les mettre à Mazas, s'il en avait envie, et dans les sphères ombrageuses de l'extrême gauche on a trouvé le mot heureux. Bref, il est en vedette ; le diplomate Freycinet passe au second rang, et on parle de Fructidor, sans que cette éventualité étonne.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Un grand événement financier se prépare : nous vous avons entretenus du retrait par M. de Lesseps, de sa demande d'emprunt

par obligations à lots pour le canal de Panama. Il a remplacé cette émission par une autre non moins avantageuse pour le public.

Dans une lettre que M. de Lesseps écrit à ses anciens actionnaires et obligataires du canal de Suez, qu'il a enrichis, il leur démontre que le Panama aura le même succès final que le Suez, dût-il passer par les mêmes phases. En lisant cette lettre, on sent que M. de Lesseps a la foi, il croit en son œuvre, avec l'aide de Dieu. Puisse-t-il réussir, car cette œuvre est à la fois utile et humanitaire. L'entreprise est à sa période aiguë, mais tous ceux qui y sont intéressés doivent la soutenir quand même.

Le conseil d'administration du Panama, réuni extraordinairement le 17 juillet, a décidé, sur la proposition de M. F. de Lesseps, d'émettre, le 3 août prochain, 500,000 *obligations nouvelles*, à 450 fr., remboursables à 1000 fr. par tirages tous les deux mois (6 tirages par an) et rapportant 30 fr. par an, payables trimestriellement.

Dès la première année, il sera remboursé 6000 obligations, soit 1000 obligations par tirage. Le nombre des obligations remboursées s'accroît ensuite progressivement chacune des années suivantes.

Nous ferons connaître à nos lecteurs, dans le prochain numéro, les détails des conditions d'émission. On versera 30 fr. en souscrivant, 70 fr. à la répartition et le reste, par échelonnements, allant jusqu'au 15 mai 1887.

Nous pensons que l'œuvre du Panama sera complète à son heure, si les moyens ne lui font pas défaut. Tous les précédents du Suez nous confirment le triomphe du Panama. A ceux qui croient, nous leur dirons : voici une occasion d'un placement inespéré et des plus rémunérateurs; peu importent les nuages au ciel, si plus tard il doit redevenir bleu. Les souscripteurs récolteront alors amplement ce qu'ils auront semé. Aux incrédules, nous n'avons rien à dire.

Le parlement a pris son congé et la Bourse semble en avoir fait autant tellement les affaires sont restreintes. Le versement de 21,60 exigible le 15 juillet sur le nouveau 3 %, a passé presque inaperçu, bien qu'il ait retiré 135 millions de la circulation. Cette petite saignée se répétera dans trois mois, puis pour la dernière fois, le 15 janvier 1887. L'emprunt est à 82,15, tandis que l'ancien est à 82,82. Le nivellement se fera dans trois mois, surtout si le ministre des finances autorise à cette époque la libération anticipée.

Le Crédit foncier ne bouge pas. Les obligations foncières 1879 sont à 474, tandis que les obligations foncières 1885 sont encore à 444,75. De même, les communales 1879 sont à 482 et les communales non libérées 1880 ne sont qu'à 452. Tous ces titres sont identiques au point de vue de la sécurité, du revenu et du nombre des tirages. Quel arbitrage mieux indiqué?

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA RÉPUBLIQUE ET LA FRANCE.

On se demande souvent pourquoi la République n'a jamais réussi en France qu'à plonger le pays dans la misère et à le faire descendre par une pente rapide jusqu'au fond du gouffre où les nations comme les individus trouvent la mort et le déshonneur. Il est de fait que les diverses expériences que nous avons tentées de ce régime nauséabond auraient suffi à en dégoûter à jamais un peuple ayant le sens commun. Mais le peuple français qui n'a que de l'esprit (du moins certaines gens prétendent qu'il en a), semble toujours incapable de se débarrasser par lui-même d'un régime quelconque... même d'un bon. Il laisse ce soin à des intermédiaires, factieux et brouillons, ou bien à des personnalités puissantes entre les mains desquelles il abdique.

Quel est celui qui le débarrassera de la République actuelle? Cette question a une réponse toute faite : c'est le roi légitime, aidé des fautes des républicains. Et il est à croire que cette fois sera la bonne, et que, replongée dans la fange d'où elle n'aurait jamais dû sortir, cette souillon de Marianne y pourrira à son aise et nous laissera enfin tranquilles.

Fasse le Ciel que ce soit bientôt! Car il n'est que temps !... Et si l'on a besoin d'un bon coup de main, ou plutôt d'un bon coup de pied pour lui faire son affaire, j'en connais plus d'un qui chaussera ce jour-là de fameux souliers à clous...

En attendant, pourquoi le régime républicain est-il impossible en France? On en donne bien des raisons. Les républicains disent que le trop grand nombre d'esprits obtus entachés de cléricalisme, de royalisme, d'obscurantisme, et incapables de comprendre les beautés du régime populaire, est la cause de ce fait que prouvent plusieurs expériences. D'autres attribuent la situation précaire de la République en France aux mœurs, au tempérament monarchique des Français.

Il y a du vrai dans les deux opinions, mais il y a une troisième cause qui, à elle seule, suffit à expliquer pourquoi la République, en tant que gouvernement est en France ou le provisoire ou la

condamnation du pays. C'est la valeur du personnel gouvernemental républicain et des soutenants dont il dispose dans le pays.

On aura beau nier la vérité, défigurer l'histoire, il sera toujours impossible de prouver que, depuis la première République jusqu'à celle dont nous jouissons, le personnel républicain, en dehors de quelques rares exceptions bonnes tout au plus à confirmer la règle, ait été autre chose que le rebut de la société en toute espèce de genre, une cohue d'ambitieux sans principes, de jouisseurs sans vergogne, d'imbéciles et d'envieux.

La révolution amène au pouvoir des hommes intelligents qui sont des monstres, des imbéciles qui deviennent la proie des premiers et des débauchés dont l'histoire rappellerait celles des douze Césars.

Où trouve-t-on dans cette ménagerie un homme à la fois sage, instruit, intelligent et honnête ? Un homme de gouvernement enfin ? La révolution a produit Napoléon, mais Napoléon a arrêté la révolution. Et de l'œuvre de sang de cet homme que reste-t-il ? Rien. Si, il reste dans la société française deux germes de mort qu'il y a soigneusement déposé, comme pour s'assurer une vengeance posthume : Il reste le code civil et l'université.

Que si nous considérons la République de 48, nous la trouvons encore plus pauvre en hommes. Elle tombe autant sous le mépris et sous le ridicule que sous l'effort de Napoléon III.

Et la République de 70-86 !! Celle-là, si j'osais me permettre une expression aussi boulevardière, celle-là c'est un comble.

Tout ce qu'un pays en décomposition peut produire de fruits secs, d'incapables présomptueux, de piliers de brasseries, de décavés créés ambassadeurs sans éducation, sans instruction et sans scrupules, d'individus sans morale, sans religion et sans mœurs, de gens au-dessous de leurs affaires par leur propre faute, de banqueroutiers, de spéculateurs véreux, d'envieux, de forbans sans patriotisme et de malfaiteurs publics s'y est donné rendez-vous.

Et leur clientèle ! Les vrais, les purs républicains ! Quel joli monde, comme on dit dans je ne sais plus quelle comédie !

Même à la campagne où l'on est plus respectable en général que dans les villes, voyez-les !

Se trouve-t-il dans un village un ivrogne invétéré ? Vous êtes sûr qu'il est républicain !

Un braconnier ? C'est un républicain !

Un contrebandier ? Encore !

Un maraudeur ? Ah ! celui-là, il l'est plutôt deux fois qu'une.

Un homme taré, enfin, méprisé, tenu en méfiance et en suspicion ? Celui-là, non-seulement c'est un républicain, mais encore, c'est un mouchard !

Enfin, on le dit souvent, tous les républicains ne sont pas des gredins, mais tous les gredins, comme par hasard, se trouvent être des républicains.

Et vous voulez qu'un régime pareil vive, avec son cortège de malversations, de ruines, d'injustices et d'infamies de toutes sortes ! Et, il n'est pas besoin d'aller chercher bien loin la cause de l'instabilité républicaine en France !... Elle est là.

Une nation pour vivre a besoin de science, d'intelligence et d'honnêteté. La France ne les trouve pas chez les suppôts de Marianne ; aussi comme Dieu lui a donné, ainsi qu'à toutes ses créatures, l'instinct de la conservation, elle vomira bientôt toutes ces scories, comme un poison qu'elle a avalé par surprise, et qui lui ronge les entrailles !!!

E. DE R.

LA QUESTION RELIGIEUSE

L'*Etat politique en France en* 1886 : sous ce titre, M. Henri Germain, républicain, publie, une étude très sévère dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur l'administration du gouvernement républicain.

Pour connaître, aujourd'hui, dit-il, la pensée politique de la France, le meilleur moyen me semble de rechercher le sens des élections d'octobre dernier. Qu'a voulu à cette époque le suffrage universel ? — Sur quelles questions s'est-il prononcé ? — Quelles solutions a-t-il indiquées ? Il suffit, pour le savoir, de parcourir les professions de foi des candidats. Partout, on retrouve les mêmes préoccupations : partout on se prononce pour ou contre les expéditions lointaines ; on approuve ou l'on blâme la politique adoptée vis-à-vis du clergé ; partout enfin, on critique ou on loue la gestion financière de ces dernières années et les moyens employés pour combattre la crise économique.

Voilà bien les trois questions sur lesquelles le pays a voté.

— Le sens de ses réponses n'a pas été obscur, il a déclaré nettement qu'il ne voulait plus poursuivre de conquêtes lointaines, qu'il désirait clore au plus tôt les expéditions du Tonkin et de Madagascar, qu'il était fatigué de la guerre poursuivie contre le clergé et qu'il voulait une administration économe des finances publiques.

Voici les réflexions de M. Germain sur la question religieuse:

La seconde question : celle des rapports de l'Etat et du clergé, non-seulement n'a pas reçu de solution, mais, avec l'esprit qui anime la Chambre actuelle, elle ne peut que s'envenimer ; elle est appelée à jouer un grand rôle dans les prochains scrutins. Le drame sanglant de Châteauvillain n'est qu'un incident de la lutte engagée depuis plusieurs années ; il démontre qu'on ne soulève pas en vain les passions religieuses. La conscience se révolte quand on voit un gouvernement assez faible pour laisser prêcher publiquement le pillage et l'assassinat, ne déployer de l'énergie que pour fermer les chapelles et d'empêcher de prier Dieu ; aussi, faut-il s'attendre de voir creuser de jour en jour davantage le fossé qui sépare le monde catholique du gouvernement républicain.

Pourquoi a-t-on déclaré la guerre au clergé ? L'Etat qui avait eu le tort, dans les trente dernières années, de ne pas faire assez de sacrifices pour propager l'instruction à tous les degrés, n'avait pour accomplir sa tâche qu'à doter chaque commune de bonnes écoles, à augmenter le budget de l'enseignement supérieur, à améliorer les colléges et les lycées, à les rendre plus salubres et à abaisser, en même temps, le prix de leur pension, pour mettre l'instruction secondaire à la portée d'un plus grand nombre de familles ; ce programme était excellent, il réclamait seulement du temps et beaucoup d'argent.

Mais était-il nécessaire d'expulser des religieux qu'on a, depuis, laissé revenir ?... Non, la campagne en faveur de l'instruction, parfaitement légitime, n'exigeait aucune persécution : en augmentant le budget de l'instruction publique de plus de 100 millions, c'est-à-dire en le quadruplant, on pouvait avec un bon emploi de ses ressources et quelques réformes, assurer le succès de cette œuvre nationale ; aucune entreprise n'était plus patriotique ; aucune n'eût été plus populaire ! Pourquoi s'est-on laissé détourner de ce noble but ? Pourquoi a-t-on enlevé quelques millions de francs au budget des cultes ? Pourquoi essayer de faire obstacle au recrutement du clergé et le mena-

cer tous les ans de la suppression de son traitement? Pourquoi chasser des hôpitaux les Sœurs de charité? Si l'on croit par ces mesures, ou par d'autres, enlever au peuple sa religion ou, ce qu'on appelle avec une arrogante ignorance, ses superstitions ; si on espère réduire l'humanité à l'état d'un troupeau uniquement occupé à se nourrir et à jouir ici-bas, on se trompe étrangement! Non, l'homme ne vit pas seulement des fruits arrachés à la terre par un pénible labeur; il ne lui suffit même pas de découvrir les lois du monde qui l'entoure et d'asservir la nature à sa volonté ; l'industrie et la science sont impuissantes à satisfaire tous ses besoins, l'intelligence la plus humble et l'esprit le plus cultivé ont d'autres aspirations. L'homme cherchera toujours à pénétrer l'énigme de sa destinée, à connaître l'auteur de l'univers, à trouver dans l'espérance d'une vie meilleure une consolation à ses souffrances, et comme la science ne peut résoudre ces problèmes qui font à la fois son tourment et sa grandeur, c'est à la religion qu'il s'adresse. Avoir la prétention de se passer de la religion, ce n'est pas seulement méconnaître l'histoire de tous les peuples, se mettre en contradiction avec la nature humaine et marcher à un échec certain, mais c'est entreprendre une œuvre mauvaise et pousser à l'abaissement ou au désespoir les malheureux.

L'OUVRIER

Il y a sous ce titre générique des classes aussi distinctes entre elles que le sont dans le monde moral l'ignorance et l'éducation, et dans le monde physique, l'aisance et la misère. Ce titre nous représente le travail et l'obscurité, la souffrance et la résignation, les saintes joies de la famille, la raison aux prises avec toutes les tentations, l'espérance adoucissant les souffrances du passé et montrant un avenir meilleur. C'est là le lot de l'ouvrier honnête et chrétien. Mais quel triste tableau ne présente pas l'ouvrier auquel on a enseigné qu'il n'y a pas de Dieu et qu'il est bien de satisfaire ses appétits! La paresse, la débauche, les passions, les vices se développent chez lui avant l'âge, et l'on peut dire qu'il apporte en naissant la science du mal.

Pourquoi cette différence? C'est que l'ouvrier honnête suit les préceptes du christianisme et les met en pratique. Il sait qu'il existe une vie future dans laquelle le vice est puni et la vertu récompensée, il estime que la vie actuelle n'est que transitoire, qu'il ne souffre pas sans espérance, et que la lutte contre le mal moral est suivie du triomphe. Il n'en est pas ainsi pour l'ouvrier sans religion. Pour lui l'existence est réduite aux déceptions; la doctrine moderne lui défend d'espérer une récompense, elle lui interdit de redouter un châtiment, et lui promet seulement le néant.

Que peut-on espérer de tels ouvriers à qui des maîtres sans foi enseignent que Dieu n'est qu'une hypothèse? On a vu les tristes conséquences d'une semblable doctrine dans les évènements du bassin de Charleroi. Le pillage n'a pas été organisé, l'incendie n'a pas été allumé par des ouvriers croyant en Dieu, mais bien par ceux qui n'ont pas de religion et n'ont d'autre but que de satisfaire leurs appétits. Et il est pénible à dire que ces ouvriers sont les fidèles copies de la plupart de leurs maîtres, de ces patrons pour qui Dieu n'existe pas.

Combien ces ouvriers diffèrent de ce propriétaire d'usine qui se nomme M. Harmel et dont le nom est connu dans le monde industriel chrétien! M. Harmel et ses frères occupent dans leurs usines aux environs de Reims près de quinze cents ouvriers. Ils ont toujours cherché à propager parmi leurs ouvriers les saines doctrines du christianisme, et ils s'en sont mieux trouvés que certains industriels belges qui, semant le vent, ont récolté la tempête.

Nous avons sous les yeux la lettre d'un conseiller honoraire d'une cour d'appel dont le nom est associé à toutes les œuvres charitables, nous montrant M. Harmel sous un jour bien favorable. Nous donnons quelques extraits de cette lettre, qui ne peuvent que profiter aux lecteurs.

... Nous avons eu pendant trois jours, M. Harmel, le directeur modèle de l'usine chrétienne. Vous vous étonnez peut-être que son arrivée dans nos murs soit un événement, mais vous cesserez de l'être quand vous saurez qu'il parle avec l'ardeur de la foi chrétienne qu'on rencontre rarement au même degré chez un prédicateur, qu'il parle tant qu'on veut, jusqu'à six ou sept fois dans une journée, qu'on le fait entendre aux ouvriers, aux mères chrétiennes, aux pensionnaires du Sacré-Cœur, et à l'évêché ainsi que dans toutes les œuvres. Ce n'est pas un homme qui a la distinction et le charme de

la parole de M. de Mun, mais c'est un homme qui a l'autorité de l'expérience, puisque tout ce qu'il demande et recommande, il l'a fait chez lui et le succès a couronné ses efforts.

Il possède l'usine du Val-des-Bois dans une vallée du département de la Marne à quelques kilomètres de la ville de Reims. C'est un pays où sur une longueur de 2 ou 3 lieues on compte 22 usines et 20,000 âmes; M. Harmel en occupe 1500. Il y a vingt-cinq ans, quand son père vint s'y établir, le pays était absolument pauvre, pas un homme ne faisait ses pâques. M. Harmel, père, voulant remédier à cet état de choses, choisit quatre jeunes gens qui lui semblaient mieux doués que les autres et les détermina à grand peine à faire leurs pâques.

Ils les firent à Reims, loin du village, et en revenant ils dirent à leur patron qu'ils n'auraient plus jamais le courage de recommencer.

Heureusement ils ne tinrent pas parole et, de proche en proche, le feu sacré gagna si bien qu'aujourd'hui, à l'usine, il y a plus de 1200 communions par mois. Ce n'est plus le fait du patron, il tient à ce que l'apostolat s'exerce d'ouvrier à ouvrier. Il est récompensé de ses soins en ce sens qu'il a toujours de l'ouvrage, n'a jamais abaissé le salaire de ses ouvriers qui deviennent tous relativement riches parce qu'ils sont bons chrétiens et par conséquent rangés. Une fois que M. Harmel père eut obtenu ce succès, il a été le raconter dans les pays d'usines, afin de faire de la propagande et de l'apostolat à sa façon. Souvent même c'était son fils qui le faisait à sa place. A la mort du père, le fils aîné continua à faire des conférences, laissant à son second frère la direction de l'usine.

En voilà bien long pour vous dire ce qu'est M. Harmel, laissez-moi vous montrer de quelle façon il instruit les ouvriers. L'autre jour il est venu visiter l'œuvre des apprentis dont je m'occupe avec l'abbé de P... et il a trouvé là des enfants de douze ans et des jeunes gens de plus de 25 ans. Il leur disait : « Mes amis, quand le bon Dieu vous fait du bien, il pense à vous assurément et vous devez l'en remercier, mais ses pensées sont plus hautes et plus larges et il pense à toute l'humanité. L'homme a un cœur et au fond du cœur des sentiments de tendresse et de compassion pour ses semblables; c'est ce qui fait la différence de l'homme de l'animal.

« Voyez deux chevaux à l'écurie, l'un a tout ce qui lui faut, l'autre a été oublié et n'a rien; croyez-vous que le premier fera attention à son camarade? Nullement, il mangera son foin, son avoine et laissera jeûner son compagnon.

« L'homme qui en ferait autant serait trouvé sans cœur, c'est pourquoi le riche de l'Évangile fut jeté en enfer. La Providence lui avait donné des richesses, il garda tout pour lui au lieu d'en donner aux autres et ce fut là tout son crime. S'il en est ainsi des richesses, bien périssables, que dire du don de la foi, de la charité? Vous avez tout cela, mes enfants, vous êtes heureux et votre conscience vous

rend un bon témoignage. Vous avez près de vous, à l'atelier, un camarade qui n'a pas reçu ces dons précieux, et ce malheureux, ne viendrez-vous pas à son secours et ne partagerez-vous pas avec lui vos trésors ? quand il arrive un camarade, il faut le choyer, se montrer bon et complaisant pour lui, s'en faire aimer; s'il tient de mauvais propos, lui faire sentir qu'il vous blesse et s'il persiste, il faut user vis-à-vis de lui des moyens dont se servent contre vous les mauvais camarades, il faut le plaisanter jusqu'à ce qu'il ait perdu cette mauvaise habitude.

M. Harmel n'est pas, du reste, le seul homme qui ait réussi auprès des ouvriers : il nous raconte l'histoire d'un M. Dutilleul qui est assez intéressante. Ce M. Dutilleul s'est rendu acquéreur d'une usine et, à la suite de quelques jours, il s'est aperçu que ses ouvriers n'avaient pas la moindre notion religieuse. Un jour qu'il entrait à l'église, au milieu du jour, il fut très surpris d'y trouver une de ses ouvrières en prières. Il ne tarda pas à la prendre à part et de lui dire combien il était heureux de connaître ses sentiments religieux ; il lui recommanda d'être une ouvrière modèle, serviable et complaisante afin de faire aimer la vertu religieuse; puis, il lui demanda de faire en union avec lui pour le salut de ses ouvriers une communion par mois et de réciter une dizaine du chapelet par jour. Ils furent l'un et l'autre fidèles à ces pratiques de piété et, au bout de deux mois, l'ouvrière vint apprendre à ses patrons qu'elle avait gagné une ouvrière. On la fit entrer dans l'association de prières et au bout de quinze mois on comptait plus de 80 femmes converties. Il fallut ensuite en arriver aux hommes et ce fut un vieillard qui fut le bouc émissaire, il réussit de même et l'usine aujourd'hui est un modèle de piété...

Nous terminerons cet article trop long peut-être par cette réflexion : que ne possède-t-on parmi nos grands industriels beaucoup d'hommes de la trempe de M. Harmel, convaincus comme lui, que ce n'est que dans le respect de Dieu et la pratique des préceptes chrétiens que l'ouvrier trouvera le bonheur. Malheureusement, et ce n'est que trop vrai, nos chefs d'industrie professent, pour la plupart, le rationalisme et considèrent toutes les religions comme une aberration de l'esprit humain.

Ils ne songent pas que cet abandon du christianisme portera des fruits amers tant pour eux que pour les classes ouvrières, et que celles-ci seront promptes à saisir l'occasion de se trouver contre leurs patrons.

C'est ce qui nous explique aussi qu'à l'heure présente il y a bien peu de patrons dévoués et d'ouvriers respectueux !

LA QUESTION IRLANDAISE

Le rejet des propositions de M. Gladstone, sa chute même, ne tranchent pas la question irlandaise. Le dualisme politique qui semblait en résulter a effrayé l'Angleterre. Au fond, la vraie question, qui est la question agraire, n'était qu'incidemment abordée, c'est elle qui constitue l'oppression de l'Irlande par l'instabilité des tenures, l'excès des fermages et le système de l'absentéisme. Une excellente revue récemment fondée, la *Science sociale*, a résumé en quelques pages précises les causes de l'anarchie agraire en Irlande et les moyens d'y remédier.

Au lieu de se créer des domaines ruraux avec habitation au centre, dit la *Science sociale*, les Irlandais s'agglomérèrent dans les villages et se partagèrent périodiquement la terre, dont le clan, représenté par un chef, conservait la haute propriété, le sol découpé en parcelles. Les Anglais, en conquérant l'Irlande, substituèrent aux chefs de clans des seigneurs anglais qui s'attribuèrent avec le haut domaine les redevances payées à ces derniers. Ce fut une confiscation générale des biens des catholiques par les protestants. Les propriétaires anglais gardèrent pour eux-mêmes leur loi de la transmission intégrale, et imposèrent aux catholiques propriétaires ou tenanciers le maintien du partage forcé entre enfants.

« Cette loi de 1703, dit Edmond Burke, cité par la *Science sociale*, devait conduire à d'importantes conséquences. En premier lieu par l'abolition du droit d'aînesse, peut-être à la première et certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérable que soit leur fortune, seront certainement anéanties et réduites à l'indigence, sans aucun moyen de se relèver par leur industrie et leur intelligence, étant empêchées de conserver aucune sorte de propriété. En second lieu, cette loi supprime le droit de tester qui a toujours été acquis aux petits propriétaires, et dont les grands propriétaires sont également en possession depuis la loi 27 de Henri VIII. » (*Œuvres complètes*, tome IV, page 17.)

On le voit, si la conquête anglaise ne créa pas le régime du partage de l'Irlande, elle le sanctionna par des lois positives et le rendit obligatoire. Elle en fit une arme pour consommer sûrement l'affaiblissement des vaincus.

La conquête a eu un autre résultat : les grands propriétaires qui se partagèrent le sol de l'Irlande avaient leur résidence en Angleterre, ils ne visitaient jamais ou presque jamais leurs terres et les administraient au moyen de régisseurs.

La famille instable en bas, l'absentéisme en haut, tels sont les deux termes qui résument la situation de l'Irlande après la conquête. Cette situation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

... L'habitude de partager la terre entre tous les enfants a eu encore pour conséquence de faire hausser le prix des fermages. Chaque enfant, voulant avoir sa part, n'hésite pas à offrir des prix de plus en plus élevés, sauf à ne pas s'acquitter envers le propriétaire. Mais ce dernier, séduit par l'appât d'un revenu plus considérable, se prête à un morcellement qui est, en dernière analyse, aussi nuisible à ses intérêts qu'à ceux du fermier.

Cette perspective de la possession de la terre, quelque précaire qu'elle fût, a encore contribué pendant longtemps à arrêter toute émigration. Chaque enfant aimait mieux végéter sur sa parcelle que d'aller se créer une situation à l'étranger. « Au siècle dernier, ainsi que le constate Vivien de Saint-Martin, les protestants étaient les seuls Irlandais qui émigrassent vers les États-Unis, les catholiques restaient non seulement dans le pays, mais chacun dans sa paroisse où il semblait avoir pris racine. »

Il fallait une série d'années de famine pour amener enfin un courant d'émigration : mais dans quelles conditions misérables cette émigration se produit! C'est au plus haut degré le type de cette *émigration pauvre* qui est partout la conséquence de la famille instable.

Ainsi se vérifie une grande loi sociale bien établie aujourd'hui : la famille instable, ou bien n'émigre pas, comme en France, ou bien ne le fait que dans les conditions d'infériorité qui accompagnent l'émigration irlandaise. Quelle différence avec l'*émigration riche* de la race anglo-saxonne qui émet partout des essaims vigoureux parfaitement outillés pour marcher à la conquête du monde! »

M. Gladstone concluait au rachat des terres et à leur distribution aux fermiers irlandais. Mais la libre disposition des terres, avec les préjugés qui règnent en Irlande, n'amènerait-elle pas, comme en Hongrie et en Russie, une expropriation des cultivateurs par les usuriers?

« L'Irlande est menacée d'un semblable avenir. Elle ne pourra y échapper que si les domaines de paysans constitués à la suite du rachat des terres sont soustraits aux conséquences de l'imprévoyance des familles et au morcellement périodique.

Le meilleur moyen, pour y arriver, nous est fourni par l'exemple de l'Allemagne.

Sous l'influence des idées françaises, la loi avait introduit dans la première moitié de ce siècle la prescription du partage égal dans plusieurs provinces allemandes. L'existence des anciens domaines de paysans à famille souche était directement menacée. Aussi les paysans résistèrent-ils énergiquement à la législation : le Hanovre

donna le signal ; il obtint en 1874 une nouvelle loi. « L'indivisibilité du *hof*, disait le rapporteur, est le vœu général des habitants du Hanovre ; le principe d'égalité entre les enfants les choque à tel point qu'il leur paraît une injustice : quand le vœu des populations est si manifeste, le législateur ne saurait mieux faire que de s'y conformer. »

Il fut donc décidé que les paysans qui voudraient soustraire leur domaine au morcellement devraient le faire inscrire sur des registres spéciaux appelés *Hoferole*. Tous les domaines ainsi inscrits sont transmis intégralement à un des enfants quand même le père n'aurait pas fait de testament. Les autres enfants reçoivent des soultes en argent évaluées d'après une estimation très faible du domaine...

Tel est l'exemple que nous proposons à l'Irlande d'imiter. Il est certainement d'une application moins facile qu'en Allemagne, à cause des habitudes traditionnelles de partage. C'est au clergé qui représente dans ce pays la classe supérieure, à propager cette idée pour la faire entrer dans les esprits et dans la loi. Il faut créer autour de cette question une agitation qui sera plus féconde que toutes celles dont ce malheureux pays a été le théâtre. Fortement appuyé sur la famille-souche et le domaine aggloméré, l'Irlandais pourra se promettre la prospérité dont jouissent depuis des siècles, les paysans de la Norwège, du pays basque ; alors les peuples ne se montreront plus l'Irlande comme la terre promise des agitations stériles et du paupérisme héréditaire.

Nous croyons que la *Science sociale* envisage la question d'Irlande sous son vrai jour. La première des libertés politiques, dit très bien l'*Univers*, et peut-être la seule sérieuse, est celle de se gouverner soi-même, de gérer ses biens et sa famille. C'est pourquoi la liberté de tester, sanction nécessaire du droit de propriété, est la garantie de tous nos droits sociaux. Puisque l'appauvrissement d'Irlande est dû à l'instabilité et au morcellement des terres, il semble que l'unique remède est dans la loi ou la coutume qui réunirait les parcelles, les maintiendrait dans l'unité, et assurerait la transmission intégrale du domaine. C'est cependant là une préoccupation qui n'est apparue dans aucune des discussions qui ont précédé le rejet de la proposition de M. Gladstone. C'est au point de vue politique que les partis se sont placés. La question est avant tout sociale. Elle touche à la propriété qu'elle soumet à une formidable évolution, et à la famille rurale qu'il s'agit de constituer. Si cette famille a le droit de vivre et de durer , n'a-t-elle pas, par là même, le droit de cultiver un domaine capable de pourvoir à sa subsistance.

Les Irlandais qui ont émigré en si grand nombre aux États-Unis se sont fondus dans la population d'origine anglaise. Ils n'ont pu, par eux-mêmes, fonder une colonie distincte, parce qu'ils n'apportaient pas avec eux cette science innée du gouvernement de famille, qui confine à l'esprit politique et qui ne s'acquiert que dans la famille-souche.

Les Français du Canada, élevés dans les principes délétères de nos lois civiles, ont su réagir contre leur éducation première; et en présence de l'élément anglais qui menaçait de les absorber, ils lui ont emprunté ses propres armes, la liberté de tester, le droit d'association, et leur prospérité étonne la mère-patrie qui affecte de n'en pas comprendre la cause.

L'Irlande est-elle moins capable que le Canada de se gouverner elle-même? Ce gouvernement de soi-même, c'est à proprement parler le droit de propriété garantie à la famille par la liberté de tester et la transmission intégrale. Il a précédé les Parlements; et quand les Parlements n'ont pas été l'expression de ce droit antérieur, ils ont abouti à l'anarchie.

D'autres projets succèderont à ceux de M. Gladstone; l'imposante minorité qu'il a obtenue indique que la question est mûre. Comme le fait remarquer l'auteur dont nous avons reproduit le travail en partie, le clergé catholique d'Irlande a la mission spéciale de préparer les esprits à une grande transformation. Il est la seule autorité du pays. Comme les Canadiens, les Irlandais, dans leur détresse, n'ont trouvé d'appui que dans leur clergé. La conciliation ne saurait être éloignée si l'Angleterre se résout à des sacrifices nécessaires. Elle y est tenue en conscience, ainsi que l'a pensé une moitié de la Chambre des communes. Et après tout, les questions politiques et économiques qui s'agitent dans le monde imposent à l'Angleterre le devoir de garantir à tout prix sa paix intérieure.

L'ŒUVRE DES ORPHELINATS AGRICOLES.

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné accorder de précieuses indulgences aux membres de l'Œuvre des orphelinats agricoles. Voici le Bref par lequel sont concédées ces faveurs spirituelles :

LÉON XIII, PAPE.

Ad perpetuam rei memoriam.

D'après ce que Nous avons appris, il a été légitimement institué en France, ainsi qu'il a été exposé, une pieuse association de fidèles connue sous le titre d'*Œuvre des Orphelinats agricoles*, dont les membres ont pour but principal le soin des jeunes orphelins, surtout de ceux des campagnes. Voulant que lesdits sociétaires poursuivent leur œuvre charitable avec un plus grand bien pour les âmes, Nous accordons à tous et à chacun des fidèles qui entreront à l'avenir dans ladite société, le jour même de leur entrée, si, véritablement repentants et s'étant confessés, ils ont reçu le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, une indulgence plénière, et à l'article de la mort, une indulgence, également plénière, à ceux déjà admis dans ladite société ou qui le seront dans l'avenir, si, repentants et s'étant confessés, ils ont été réconfortés par la sainte communion, ou qui, s'ils ne peuvent pas accomplir ces actes, contrits au moins, auront invoqué de bouche, s'ils le peuvent, ou du moins dévotement de cœur, le nom de Jésus.

Nous accordons pareillement et miséricordieusement dans le Seigneur indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à ceux, associés aujourd'hui ou qui le seront à l'avenir, qui, véritablement repentants, s'étant confessés et fortifiés par la sainte communion, auront dévotement visité chaque année, aux deux jours de fête désignés par l'Ordinaire, leur église paroissiale respective, et y auront adressé à Dieu de ferventes prières pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise.

De plus, Nous relaxons, dans la forme accoutumée de l'Eglise, pour soixante jours des pénitences à eux prescrites et de celles dont ils sont redevables à quelque titre que ce soit, ces mêmes

associés qui, d'un cœur suffisamment contrit, auront accompli quelque œuvre pieuse conforme à l'institut de l'association.

Nous accordons que toutes ces indulgences, rémissions de péchés, relaxations de pénitences et chacune d'elles en particulier, puissent être appliquées, en manière de suffrage, aux âmes des fidèles qui sont sorties de cette vie unies à Dieu dans la charité.

Ces présentes ne seront valables que pour sept ans.

Nous voulons cependant que, soit transcrites, soit exprimées, mais signées d'un notaire public et portant le sceau d'une personne revêtue d'une dignité ecclésiastique, elles fassent foi comme ces présentes, si elles étaient exhibées et montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 juin 1886 et de notre pontificat la neuvième année.

Cardinal Ledochowski.

DISCOURS DE M. KELLER (1)

Depuis cinq jours que vous avez la bonté d'assister à nos réunions, vous avez pu mesurer quels ont été, depuis un an, les progrès de la persécution savante et perfide ourdie contre l'Église; vous avez vu à quels devoirs, à quels efforts nous oblige cette guerre acharnée : c'est une lutte pied à pied pour défendre et propager la foi chrétienne, qui est non seulement la vérité éternelle, mais, en même temps, la force et le salut de la France. Cette vérité, nos adversaires ne cachent plus l'intention qu'ils ont de la détruire, et ces jours-ci, j'ai eu personnellement l'occasion de le constater. Je fais partie, à la Chambre, d'une commission pour la loi de l'instruction primaire. Je suis le seul membre de la Droite (sourires); mes dix collègues appartiennent à la Gauche plus ou moins avancée. Dès le premier jour, on a fait venir le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Goblet (sourires), et le doyen de la commission, un député auquel il faut savoir gré de sa franchise, M. Madier-Montjau, lui dit : Monsieur le ministre, nous avons besoin d'une explication de votre part. Vous le savez, dans

(1) Discours prononcé à la clôture de l'assemblée générale des catholiques, le 29 mai 1886.

toute notre politique nous n'avons qu'un but principal : ce but, c'est la destruction du catholicisme — il ne s'agit plus du cléricalisme (Mouvement). — La loi que vous apportez doit-elle nous conduire à ce but plus rapidement et plus sûrement? En ce cas, nous la voterons les yeux fermés. Si elle n'a pas ce résultat, nous n'en voulons pas!

Voilà la question posée nettement. Personne n'a réclamé, personne n'a contesté, et le ministre s'est borné à démontrer que cette loi, qui accorde encore certains délais à la laïcisation de toutes nos écoles, produirait des effets plus utiles qu'une mesure prompte et violente qui pourrait révolter une partie de la population. (Sourires.)

Ainsi, de l'aveu de nos adversaires, ce qu'on veut, c'est détruire le catholicisme.

Dans cette œuvre néfaste, nos ennemis ressemblent à des barbares qui voudraient démolir une de nos belles cathédrales du moyen-âge, et qui travailleraient à enlever les pierres fondamentales de l'édifice. Nous avons beau remplacer une à une les pierres qu'ils arrachent, ils vont plus vite que nous dans leur travail de destruction, et ils sont encouragés par la solidité des murailles, qui tiennent encore debout et qui semblent défier leurs coups. Pourtant, il arrivera un moment où l'édifice tombera et couvrira la terre de ses ruines. Voilà, à côté de nos luttes incessantes, le dénouement inévitable qu'il faut prévoir, auquel nous devons nous préparer et dont je veux vous entretenir ce soir.

Ce qui rend l'entreprise maçonnique particulièrement criminelle, c'est qu'elle se fait au lendemain de nos désastres, alors, que tous les bons citoyens auraient dû s'unir pour les réparer et qu'à notre frontière un voisin implacable se réjouit de notre dissolution et guette le moment d'achever notre ruine. De plus, cette entreprise se poursuit au moment où le monde entier est agité et ébranlé par la question sociale, où le socialisme fait partout des progrès alarmants et où la foi est plus nécessaire que jamais pour préserver l'ouvrier de cette folie. Il y a donc là une double trahison de l'intérêt français : trahison devant l'ennemi du dehors, trahison devant l'ennemi du dedans. (Très bien! applaudissements.)

Mais j'en ai la confiance, si Dieu permet ce grand péril qui menace l'existence même de la France, c'est pour nous aider à la sauver, car Dieu veut sauver la France. (Applaudisse

ments.) Oui, dans ce temps de mollesse et d'apathie, au milieu du débordement de la richesse et de la science, du luxe et du plaisir, ce n'est pas trop d'une pareille secousse pour nous réveiller, car, il faut bien le reconnaître, nous sommes portés à nous endormir et il semble que nous nous résignons à la décadence.

On oublie trop facilement les malheurs de la patrie et de l'Église; on oublie l'Alsace et la Lorraine, qui nous attendent, qui nous réclament. (Bravos et applaudissements.) On oublie nos couvents déserts et nos chapelles mises sous les scellés; on oublie les milliers d'écoles sans Dieu où la jeunesse est empoisonnée.

Sans doute, nous versons, de temps à autre, une larme sur les malheurs du temps présent, mais nous ne changeons rien à nos habitudes, à nos jouissances, et si les événements ne nous mettaient pas dans la nécessité d'agir et de résister, nous glisserions sans nous en apercevoir dans l'abîme ouvert sous nos pieds.

Certes, nous n'avons aucun secours à attendre des sceptiques qui nous gouvernent et qui, depuis dix ans, n'ont pas trouvé d'autre recette politique que de faire la guerre au cléricalisme. (Sourires.)

Aujourd'hui ils sont les premiers à sentir que le sol tremble sous leurs pas, que la richesse nationale s'effondre, que le peuple veut secouer un joug méprisé et appliquer à son tour le principe révolutionnaire. Ce prétendu gouvernement n'est qu'un paravent que la première bourrasque emportera, et qui nous laissera aux prises avec la misère et peut-être la guerre sociale. (Vifs applaudissements.)

Il y a deux ans déjà, je vous parlais de la question sociale qui apparaissait à l'horizon. Voyons aujourd'hui ce qu'elle est devenue depuis cette époque, de quels dangers croissants elle nous menace, et quels devoirs nouveaux elle nous impose. On avait pu croire d'abord qu'elle ne s'agiterait que dans certains pays dont les ouvriers étaient moins heureux et plus exposés à la propagande des idées révolutionnaires. Il n'en est rien, et pendant que la Main-Noire organise pour le pillage le paysan d'Espagne, que le nihilisme ourdit ses sombres complots dans tout l'empire russe, des assassinats systématiques épouvantent l'Allemagne et l'Autriche, une émeute socialiste éclate à Londres, enfonce les boutiques et dévalise les équipages.

En Belgique, les ouvriers les mieux payés mettent le feu à leurs usines, pillent les châteaux, proférent des cris de mort contre leurs patrons et ne s'arrêtent que devant une répression énergique. Enfin, en pleine Amérique, à Chicago et dans les villes voisines, dans les pays de la richesse fantastique et des gros salaires, les socialistes, armés jusqu'aux dents, livrent bataille à la police et versent des flots de sang.

Ce ne sont pas là des faits isolés, mais des tentatives obéissant à une impulsion unique. Les anarchistes des États-Unis exaltent les hauts faits de la Commune, les assassinats d'Allemagne et de Russie et font appel à leurs frères du monde entier. « Prolé-« taires de tous les pays, dit leur manifeste de Pittsbourg, « unissez-vous et faites entendre votre cri de guerre. Vous « n'avez à perdre que des chaînes, et vous avez tout un monde « à gagner. Tremblez, tyrans de l'univers ! Encore un peu de « temps, et vos yeux à courte vue pourront apercevoir la lueur « rouge du jour de la justice. »

Comme on pouvait s'y attendre, la France n'a pas échappé à cette redoutable contagion. Près de Lyon, à la Mulatière, les verriers ont suivi l'exemple donné en Belgique, attaqué leurs camarades qui voulaient continuer à travailler, envahi leurs logements battu leurs femmes, saccagé et jeté au Rhône leurs mobiliers. Tout cela au nom de la fraternité. (Rires et applaudissements.)

A Decazeville, une grève commencée par l'assassinat et continuée par la dynamite est soigneusement entretenue, comme une flamme sainte, par les subsides des conseils municipaux et par la faiblesse inouïe du gouvernement. Elle a reçu jusqu'aux encouragements du ministre de la guerre. Des agents provocateurs parcourent les autres centres miniers, et y font éclater çà et là ces cartouches infernales qui semblent leur moyen spécial de persuasion et de propagande. (Applaudissements).

Il faudrait être bien fou pour ne pas voir qu'il y a là une maladie générale, qui fait de rapides progrès et qui est avant tout une maladie morale. Quelle en est la cause? c'est la perte de la foi chrétienne et, par suite, de tous principes religieux et moraux dans une société où la centralisation du travail, de la grande industrie et des capitaux amène de profondes inégalités.

« La production moderne, dit l'Allemand Bebel, la production « capitaliste offre aux idées socialistes le sol qui est favorable. « Elle prolétarise les masses. Aucune époque de l'histoire ne

« représente une prolétarisation de masses semblable à celle « des vingt dernières années. Ne vous étonnez donc pas du « progrès irrésistible des idées socialistes. »

Et, en effet, partout le petit propriétaire, le petit paysan cède à la tentation de manger, de boire au cabaret sa chaumière, sa terre, son bétail, et d'aller chercher à la fabrique un travail moins rude et mieux payé que le sien. C'est un prolétaire de plus. (Vive approbation.) A ce prolétaire on répète sans cesse qu'il n'y a pas de Dieu, ni de vie future; que le but de la vie est de jouir en ce monde et d'y établir l'égalité des jouissances. (Nouvelle approbation.) Aussi, après avoir dévoré son petit patrimoine et renoncé à tout jamais à faire des économies il se persuade bientôt qu'il faut dévorer l'épargne des autres. (Rires et applaudissements.) Il aspire à confisquer le capital de son patron et de tous les instruments de travail au profit de la collectivité.

Il rejette comme un frein désagréable la religion, qui lui enseigne le respect du bien d'autrui et qui lui défend de satisfaire sa passion brutale. (Applaudissements.)

Que faire, messieurs, en présence de ce mal profond qui mine toutes les sociétés et qui fait d'heure en heure de redoutables progrès? On le disait tout à l'heure : notre voisin, le prince de Bismarck, en a compris toute la portée. Après avoir vainement essayé des lois répressives, de l'état de siège, des expulsions, il a reconnu l'insuffisance des moyens matériels. Tout à coup, cet homme, qui passait pour si ferme, si intraitable dans ses résolutions, a complètement changé de politique. Après avoir rêvé la prédominance du protestantisme et avoir forgé contre l'Église tout un arsenal de mesures tyranniques, il s'est brusquement arrêté dans son kulturkampf; il a fait abroger les fameuses lois de Mai, et il a pensé que ce ne serait pas trop du secours moral de la religion catholique pour combattre les progrès du socialisme.

Chez nous, ce secours est encore plus nécessaire; car, en dehors de la sainte foi de nos pères, il n'y a qu'un abject et odieux matérialisme, et, comme le général de Lamoricière le disait un jour à l'empereur de Russie, « la France restera catholique, sinon, elle deviendra socialiste ». (Applaudissements.)

Cependant, nous sommes gouvernés par des gens qui, systématiquement, emploient toutes les ressources du pouvoir à favoriser les doctrines socialistes et qui, au danger de ce fléau

répandu dans les masses, viennent ajouter le danger du socialisme d'État, dont je vais vous entretenir un instant.

C'est, au premier chef, du socialisme d'État, que ce système d'éducation dont on nous parlait tout à l'heure, de l'éducation donnée par un État sans Dieu, par un État libre-penseur et franc-maçon, qui ferme la porte de l'école au père de famille, au prêtre et à la commission scolaire, et qui prétend seul façonner la conscience des enfants. (Applaudissements).

Et, je vous le demande, quel est cet État qui usurpe les droits de Dieu et de la famille ? Et que va-t-il mettre à la place du catéchisme enseigné à vos enfants ? Le ministre de l'instruction publique, M. Goblet, n'a pas craint de dire, à cette tribune du Sénat où il lui a été fait une si éloquente réponse par notre vaillant et bien-aimé président, M. Chesnelong (Bravos et applaudissements), oui, il a osé dire qu'il avait la mission d'enseigner des idées absolument opposées aux croyances catholiques.

M. Goblet fait entendre à Dieu la grâce (sourires) d'admettre son existence ; M. Goblet veut bien qu'on l'enseigne dans les écoles, et il est fort heureux pour lui que M. Paul Bert soit parti pour le Tonkin (rires et applaudissements) ; sans quoi M. Paul Bert ne manquerait pas de rappeler ce ministre trop mystique au respect de la loi (nouveaux rires), car, il ne faut pas l'oublier, la loi a déjà exclu Dieu de l'enseignement. Du reste, le Dieu de M. Goblet est un Dieu arriéré et qui semble destiné uniquement à l'usage des campagnes, car, à Paris notamment, le conseil municipal, auquel on laisse plein pouvoir, à l'inverse de nos conseils municipaux de province, auxquels on interdit de se mêler des écoles, se charge d'avertir tous les jours le gouvernement que dans les écoles de la capitale, il n'y a plus de place pour Dieu. N'a-t-on pas vu dernièrement ce même conseil faire mettre au pilon des milliers de volumes de nos plus grands auteurs, dont le seul crime était d'avoir nommé le Dieu de M. Goblet ? (Rires et applaudissements.)

Le ministre d'aujourd'hui daigne encore accepter l'existence du Créateur. Mais quelle va être la morale de ce Dieu ? Cela devient grotesque. M. Goblet invite l'instituteur et ses élèves à se promener le soir, à la belle étoile ; il pense que la contemplation des astres leur révélera les principes, les lois de la morale. Quant à moi, j'avoue que je me méfie beaucoup de ces promenades sentimentales (rires), et je me demande si ce n'est pas à

la vue des étoiles que M. Naquet a eu la révélation de l'amour libre et du divorce (hilarité générale, applaudissements) et si ce n'est pas dans ces vagues contemplations que nos hommes d'Etat perdent jusqu'à la notion de la justice et de la propriété ; car enfin, en ce moment, on ne sait plus appeler les choses par leur nom, et à la Chambre des députés, quand il s'est agi de cette grève de Decazeville dont je parlais tout à l'heure, quel est, sur les bancs du gouvernement, l'homme qui ait osé appeler la mort de M. Watrin un meurtre infâme et un assassinat ? On nous a répété timidement que c'était un malheur, un événement douloureux, tandis qu'à l'extrême-gauche on osait y voir un acte de justice populaire. (Approbation.) Voilà où nous en sommes venus : on a perdu jusqu'à la notion de la justice et jusqu'au vrai sens des mots, en tournant le dos à la morale chrétienne. (Vifs applaudissements.)

Ah ! messieurs, quelle différence, quand il s'agit d'une chapelle catholique ! A Decazeville, quand on demande au ministre de la guerre pourquoi les gendarmes n'ont pas défendu M. Watrin, il répond : « Vouliez-vous qu'ils tirassent sur des femmes ? » Et la majorité reconnaît qu'ils ont bien fait de ne pas tirer. Quelques jours après, à Châteauvillain, quand des ouvrières réclament le droit de prier en commun dans une chapelle, un sous-préfet n'hésite pas à faire tirer sur elles. Et le ministre ne le désavoue pas ! Et la majorité ne le flétrit pas ! Ainsi d'un côté, voici des grévistes qu'on respecte parce qu'ils représentent l'idée révolutionnaire ; d'un autre côté, voilà de braves ouvrières sur lesquelles on va faire feu parce qu'elles sont catholiques ! (Applaudissements).

A Châteauvillain, comme dans toutes ces chapelles d'usines qui s'élèvent à la voix de notre ami, M. Léon Harmel, à la voix de cet apôtre de l'industrie chrétienne que je suis heureux de voir et de saluer ici (double salve d'applaudissements), dans ces chapelles on a le tort grave, aux yeux de nos adversaires, d'aimer et de révérer Notre-Dame de l'Usine, c'est-à-dire cette Vierge bien-aimée que M. Goblet s'est permis d'attaquer en outrageant les pèlerinages de Lourdes et de la Salette, où nous aimons à proclamer la puissance de la Mère de Dieu. (Applaudissements.)

N'avons-nous pas vu ces jours-ci même, dans une grande ville de province, une foule impie, sans doute encouragée par ces paroles, pénétrer dans une église, obliger les fidèles à en sortir,

les attaquer à coups de pierres, en blesser plusieurs et les condamner à suspendre le Mois de Marie! Ah! j'en suis certain, vous voudrez qu'ici de toutes vos poitrines, de tous vos cœurs, sorte une protestation énergique contre les outrages ainsi adressés à la Sainte Vierge. (Bravos, acclamations. Triple salve d'applaudissements.)

(*A suivre*).

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ENFANTS A LONDRES

Les journaux parisiens ont révélé récemment la lamentable histoire d'un petit garçon que ses parents tenaient séquestré et mourant de faim dans un placard. Ces actes de cruauté contre l'enfance sont plus fréquents qu'on n'aimerait à le penser, dans les capitales, où la vie est si difficile et où un accroissement de famille équivaut souvent à la ruine d'un ménage. Ils se sont multipliés particulièrement à Londres; une Société de protection pour l'enfance s'est fondée dans cette ville, et dans un numéro récent de la *Contemporary Review*, c'est le cardinal Manning, le chef du catholicisme anglais, qui nous renseigne sur l'activité de cette Association et sur les horreurs qu'elle tend à faire disparaître.

La Société pour la protection de l'enfance à Londres s'est fondée en juillet 1885. En 1886, tout en ne disposant pour ses enquêtes que d'un seul employé, elle a porté devant la justice 85 cas de mauvais traitements infligés à des enfants.

Pour 53 de ces victimes, il s'agissait de punitions corporelles d'une cruauté horrible : 30 de ces enfants étaient affamés délibérément en vue de causer leur mort; 12 étaient soumis à des pratiques obscènes.

Pour les punitions corporelles, dit le cardinal, ce sont souvent les causes les plus futiles qui provoquent la colère bestiale des parents. Tel est le cas d'un charpentier dont le fils avait dépensé à acheter une toupie les deux pences que son père lui avait remis pour le maître d'école. Le père à la découverte de ce larcin, s'enferme dans une chambre de derrière avec l'enfant, le déshabille entièrement et se met à le frapper pendant dix minutes avec une corde doublée. Au bout de ce temps, l'homme

fatigué lâche l'instrument de torture et s'en va au cabaret. Rafraîchi, il revient. L'enfant gisait tout ensanglanté, et l'homme se remet à frapper jusqu'à ce qu'un voisin épouvanté par les cris de la victime cherche à entrer et, ne pouvant pas, va quérir la police. Alors, le père dans sa rage, saisit un marteau, en prend le manche en chêne et en bat l'enfant sur la tête à coups redoublés. La police force la porte, on arrête l'homme et l'on emmène l'enfant à l'infirmerie la plus proche où il passe des semaines avant d'être en état de marcher.

Si l'enfant n'avait pas été vigoureux, le père aurait eu à répondre d'un homicide. Tôt ou tard, d'ailleurs, le fait se produira. La loi actuelle nous force à rendre l'enfant au père à sa sortie de prison.

On croit généralement, continue le cardinal Manning, que les gens d'une pauvreté extrême sont seuls cruels envers leurs enfants; mais cela est faux. La plupart du temps, ce sont des gens de la classe moyenne, des ouvriers à leur aise, qui commettent les plus horribles cruautés.

Parmi les cas les plus répugnants dont la Société ait eu à s'occuper, se trouve celui d'un homme gagnant deux livres et plus par semaine. Il avait eu trois enfants et s'en était débarrassé. Le premier était mort de faim à ce qu'assuraient les voisins. Le père fut traduit en justice et relâché.

Un second enfant mourut aussi; le certificat mortuaire fut délivré comme pour le premier, et tout se passa régulièrement sauf, que cette fois, le cas parvint aux oreilles de la Société, et voici le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra :

L'enfant était tenu en plein hiver dans une chambre sans feu, sans rideaux, n'ayant pour le garantir du froid qu'une chemise et une petite robe de cotonnade. Sans rien avoir à manger ni à boire, trop faible pour remuer un membre, la petite fille, gisait là, couchée sur un matelas, sans couvertures, dans l'obscurité et le froid, tandis que les parents étaient au-dessous, près d'un bon feu et ne se privant de rien. L'enfant mourut de phtisie. Une troisième fille leur naquit le même hiver, les parents la mirent dans une boîte à oignons, sur quelques chiffons, et la reléguèrent en haut près de la petite fille mourante.

Voici un autre cas : c'est celui d'une femme ayant à sa charge un enfant dont elle veut délibérément se débarrasser.

A l'âge où la Société le lui retira, le poids habituel d'un

garçon est de 60 à 70 livres; lui, en pèse 27. Sa peau tirée sur les os est marbrée de meurtrissures fraîches et anciennes produites par des coups de canne et de courroie.

Voici ce que la femme avait imaginé : elle obligeait l'enfant à monter et à descendre continuellement les escaliers de la maison en tenant à chaque main des fers dont l'un pesait 7 livres. Souvent, il n'avait rien à manger durant six heures, ni rien à boire. Ce qui est plus dur, — et lorsque la femme se décidait à lui donner quelque chose, — il ne lui était pas permis de s'arrêter pour manger. S'il arrivait qu'il vît une miette et la prît, on le battait pour avoir « volé. » Une fois, il lui arriva de voler le mou du chat. On le battit de nouveau. Quand la femme sortait, elle l'enfermait dans le réduit à charbon. Quelquefois, malade et épuisé, il était contre les murs et laissait glisser ses fers; alors, sa marâtre le battait encore avec une canne, un fagot d'épines ou une courroie, et elle ajoutait parfois une pincée de sel sur les plaies pour les aviver.

Si cet état de choses avait duré un peu plus, l'enfant serait mort dans son lit, le médecin aurait indiqué dans son certificat une maladie quelconque et tout aurait été dit. Cet enfant habitait un cottage isolé, entouré de fleurs et de fruits que son père cultivait. Le père et la belle-mère avaient de l'argent à la Caisse d'épargne. Ils étaient économes, la maison était propre et blanche et, tandis que l'enfant de la première femme montait et descendait péniblement l'escalier, la marâtre était confortablement assise dans son fauteuil à tricoter. Le père était un homme faible à qui la paix avec sa femme importait davantage que la misère de son fils.

Lorsqu'on s'est occupé d'un cas comme celui de cette femme, les cruautés dont d'autres mères sont souvent capables envers leurs enfants paraissent vénielles. Une femme, pour empêcher son petit garçon d'aller à l'école, l'enfermait dans une caisse à oranges qui restait sous son lit jusqu'à ce qu'elle revînt le soir, après avoir passé la journée à vendre dans les rues. L'enfant était presque idiot lorsque la Société le délivra.

Nous le répétons, dit le cardinal, ce n'est pas l'humble ouvrier, celui qui fume un brûle-gueule et se soûle, qui maltraite ses enfants. Trop souvent, c'est l'homme bien mis, parlant correctement, prêt à discuter avec vous des questions de haute politique. On trouva sur la table d'un individu envoyé deux fois en prison en six mois, un ouvrage de Tyndall. Si vous

les aviez rencontrés dans la rue, lui et sa femme, vous auriez certainement été fier de l'ouvrier anglais, et ce même homme n'avait pas honte d'exprimer ouvertement le désir d'être délivré des devoirs que lui imposait la paternité.

Dans un accès de colère, il était tombé à coups de poings sur son petit garçon de trois ans et demi, et, comme l'enfant était tout étourdi par les coups, il lui en administra plus encore et, finalement, comme le pauvre petit hurlait de douleur, il lui enfonça trois gros doigts dans la gorge pour le faire taire.

En terminant, le cardinal Manning indique les réformes légales qui seraient de nature à obvier aux cruautés des parents envers leurs enfants. La Société pour la protection de l'enfance désire faire admettre dans la législation le principe que le témoignage d'un enfant peut être reçu en justice s'il y a présomption qu'il ait été en butte à de mauvais traitements. Ensuite, il faut qu'il soit défendu expressément par la loi de maltraiter, de torturer ou de nourrir insuffisamment les enfants, comme cela est défendu pour les chiens. La Société demandera encore au parlement d'admettre le témoignage de la femme contre le mari, et de limiter les heures pendant lesquelles il est permis aux enfants de vendre de menus objets dans les rues.

Tel est l'exposé du cardinal Manning. Il est à souhaiter que nous n'ayons jamais à recourir aux moyens de répression qu'il indique et que le mal qu'il signale à Londres reste chez nous purement accidentel.

MONSEIGNEUR GUIBERT

On ne lira pas sans intérêt quelques détails sur la vie du vénéré cardinal Guibert, ses habitudes, sa simplicité, sa charité surtout. Mgr Guibert était l'évêque des misérables de Paris.

Ce n'était pas sa faute si la maison qu'il occupait est vaste et noble d'aspect. Il avait converti sa salle à manger de gala en une chapelle, où tantôt des mariés venaient faire bénir leur union, tantôt il donnait la confirmation à de pauvres petits élevés par les œuvres de la charité. Il ne jouissait, même pas des beaux jardins de l'Archevêché; les oiseaux y étaient

maîtres, sans qu'il les dérangeât. Lui ne faisait que de prier, travailler, donner.

Plus de factionnaire, comme autrefois, à la porte de l'archevêché. Cette grande maison où tout paraît dormir, excepté la vertu et l'aumône, a, comme l'a fort bien dit *le Gaulois*, l'aspect placide et recueilli d'un couvent de province dont on n'aurait pas encore crocheté les portes. Les grands salons de réception du rez-de-chaussée ne s'ouvrent jamais : ils sont comme s'ils n'étaient pas. Les deux ou trois pièces du premier étage qu'occupait l'archevêque sont des plus simples. S'il n'y avait pas la rampe de l'escalier en fer forgé, dans le vestibule, deux belles tapisseries des Gobelins, représentant : l'une, la *Pêche miraculeuse*, et l'autre la *Vocation de saint Pierre*, d'après Raphaël, il serait impossible de trouver dans ce logis quelque chose qui parle à l'œil; mais, tout y parle à l'âme.

C'est là que Mgr Guibert et Mgr Richard, son digne coadjuteur, rivalisaient d'abnégation. L'archevêque de Larisse, devenu, par la mort du cardinal Guibert, archevêque de Paris, habite une chambre dont le plus humble curé se contenterait à peine. Il a pourtant un luxe, c'est sa bibliothèque. Ses livres sont ce qu'il aime le mieux, après ses pauvres et ses malades dont il est le visiteur infatigable. La santé de Mgr Richard est délicate, et il la surmène, emporté par un zèle sans bornes. Lors de sa dernière convalescence, Mgr Guibert lui disait, le grondant doucement avec ce léger accent méridional qui ajoutait une caresse et comme un parfum à sa parole :

— Mon cher ami, quand je vous ai demandé pour mon coadjuteur, c'était pour que vous me succédiez bientôt; mais, si vous continuez à abuser de vos forces c'est vous qui partirez avant moi et vous allez nous couvrir de ridicule.

C'est en 1875 que Mgr Guibert obtint du gouvernement du maréchal de Mac Mahon et de Pie IX, qu'il lui fût donné un coadjuteur avec future succession, en la personne de Mgr Richard de Lavergne, — Mgr Richard ne porte pas la particule qui lui appartient — évêque de Belley depuis 1871. Il était déjà cardinal depuis le 22 décembre 1873, du titre de Saint-Jean Porte Latine.

Son écurie a donné aussi bien du souci à Mgr Guibert. Il aurait souhaité qu'elle fût aussi déserte que ses salons de réception. Mais il lui a fallu se résigner à garder un cheval. Le successeur des Gondi, des Noailles, des Beaumont, des Juigné

et autres prélats de grande lignée sortait en *demi fortune*, et regrettait de ne pas aller à pied comme le dernier des desservants.

Le cocher de son Eminence est parvenu pourtant un jour, à force de diplomatie, à faire entrer un second cheval dans la maison. L'introduction du cheval d'Ulysse et de son complice dans Troie fut moins difficile. L'unique cheval de l'archevêché se faisait trop vieux; il lui fallait un successeur; il y avait *inhumanité* à le faire travailler. Bref, monseigneur consentit à l'achat d'un cheval. Le cocher se croyait vainqueur :

— Que ferons-nous de l'ancien? dit le cardinal.

— Nous les garderons tous les deux si son Eminence le permet, et ils fatigueront moins attelés ensemble.

— Je te vois venir, dit l'archevêque en riant. Aujourd'hui, tu veux que j'aie deux chevaux. Si je te laissais faire, plus tard tu m'imposerais un groom. Non, non! Gardez le nouveau cheval, puisqu'il est acheté, et tu conduiras l'ancien chez les Petites Sœurs des pauvres. Elles pourront l'utiliser quand elles iront chercher de porte en porte la nourriture de leurs vieillards.

Tous les jours, Mgr Guibert disait la messe à huit heures, dans la chapelle de l'Archevêché, puis il passait dans son cabinet de travail jusqu'au déjeûner, qui ne durait que quelques minutes, le cardinal étant toujours pressé de prendre sa récréation quotidienne.

Le repas n'était pas encore achevé, en effet, que, par leurs gazouillements réitérés, les oiseaux du cardinal réclamaient leur déjeûner. On ouvrait une des fenêtres de la salle à manger. Mgr Guibert s'approchait, portant un gros pain. Au dehors, une nuée d'oiseaux, accoutumés à cette distribution, voltigeaient en chantant. Pierrots, ramiers, merles, hôtes du jardin où ils vivent en liberté, se pressaient, se poussaient, se battaient, venant picorer jusque dans la main du cardinal, qui prenait, à ce divertissement, un plaisir parfait.

Été comme hiver, le cardinal paraissait, à la même heure, à sa fenêtre, et jetait du pain à ses oiseaux.

Mgr Guibert était grand, maigre, vif. Le pas était vigoureux. La figure était allongée, osseuse, sévère; la bouche fine, le nez grand, l'œil ombragé par la prédominance de l'os temporal, que bordaient des sourcils durs, touffus et gris. Le sourcil gauche, mi baissé sur le regard, accentuait la physionomie. Les cheveux

étaient blancs, longs et rares. L'expression dominante était la sérénité.

Il était froid, réservé, prudent, simple, bienveillant ; l'esprit lent, mais tenace. Il y avait du moine dans cet évêque, surtout du moine.

Il parlait avec peine, cherchant les mots, les émettant laborieusement. Mais il écrivait avec une connaissance des choses, une hauteur de vues, une beauté de langage des plus remarquables. En tout autre temps l'Académie française, se serait fait un honneur de se l'agréger. Bien peu d'écrivains parlent, en effet, une langue aussi simple, claire, forte, animée, élevée. Chose curieuse chez ce moine, le style n'a rien de ce qu'on appelle clérical : c'est le style d'un homme d'État.

Sur le siège archiépiscopal de Paris, où il a mené une vie humble, le cardinal Guibert laisse la renommée d'un saint.

—

Pendant l'invasion allemande, Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, donna l'hospitalité au nonce, Mgr Chigi, et aux ministres de la délégation du gouvernement de la Défense nationale. Ce monde officiel mangeait à sa table, qui était frugale. Mgr Guibert dit à M. Crémieux, qui était israélite :

— Je vous prie de vous résigner. A la table d'un évêque, on ne trouve pas de viande le vendredi. Mais, si vous y tenez le moins du monde, je vous en ferai servir à part.

A quoi M. Crémieux répondit qu'il s'estimait trop honoré de la compagnie de Mgr Guibert, pour ne pas préférer partager le dîner tel qu'il était.

Le prélat et l'avocat étaient tous deux de l'église de l'esprit et firent bon ménage. Quand la délégation battit en retraite à Bordeaux, le pasteur demeura seul à la tête de son troupeau en face de l'étranger. Un jour, deux paysans, surpris le fusil encore fumant à la main, allaient être passés par les armes. Mgr Guibert parvint à obtenir leur grâce du commandant des troupes allemandes. — C'est à condition, dit celui-ci, que vous prêcherez la soumission à vos diocésains.

« Je suis prêtre, répondit fièrement l'évêque, mais je suis Français. Je ne puis que déplorer comme prêtre les maux de la guerre ; quant à blâmer la défense de la patrie par ses enfants, ne me le demandez jamais. »

Un peu plus tard, il s'agissait de cinq millions imposés comme indemnité de guerre à la ville de Tours par les Prus-

siens. Or, il restait à peine quelques centaines de mille francs dans la caisse municipale. L'évêque écrivit au prince impérial d'Allemagne, qui se trouvait à Tours, et le tribut fut réduit à cinq cent mille francs, que la signature de l'armistice dispensa d'ailleurs de payer.

— En ce temps-là, dit le cardinal avec un fin sourire, qui est la seule vengeance qu'il se permît parfois, les républicains trouvaient encore que les évêques peuvent être bons à quelque chose.

Ce prélat intervenant entre le vainqueur et sa proie ne vous rappelle-t-il pas le pape saint Léon le Grand, arrêtant Attila aux portes de Rome ?

—

M. Crémieux, comme nous venons de le dire, habita l'archevêché, où il reçut nombre d'hommes politiques que Mgr Guibert accueillit de son mieux. Un seul personnage, l'ignoble Garibaldi, trouva toujours les portes du palais hermétiquement fermées.

Dès la première nouvelle de l'arrivée à Tours du rastaquouère italien, l'archevêque alla lui-même trouver M. Crémieux et lui dit sérieusement :

— J'espère que vous ne comptez pas me présenter celui-là, monsieur le ministre.

— Cependant...

— Je dois vous prévenir, en tout cas, que je ne veux pas le recevoir. C'est l'ennemi du Pape et je ne recevrai pas chez moi l'ennemi du Pape. Le F.·. Crémieux dut se résigner à recevoir le F.·. Garibaldi à la Préfecture.

PROTESTANTISME ET COLONIES

M. de Mahy, député de la Réunion, a fait, pour le livre d'un M. Postel sur Madagascar, une préface dans laquelle il révèle les menées antifrançaises du parti protestant de Paris, qu'il accuse d'avoir préparé l'échec de l'expédition à Madagascar, afin de conserver aux protestants anglais la suprématie sur la grande île africaine. Voici le passage le plus important de cette préface :

Un livre d'un intérêt poignant, l'*Évangéliste*, d'Alphonse Daudet,

a révélé l'ingérence des protestants piétistes dans les relations de la vie privée. Transportez dans la politique ce qui existe chez eux de vertu, de courage, d'instruction, de patience, d'énergie, d'austérité réelle ou feinte, d'esprit de solidarité, d'initiative et de propagande, et aussi de ruse, d'hypocrisie et, parfois, de perversité et de violence, vous aurez un aperçu de l'action que peuvent exercer dans les affaires publiques ces modernes pharisiens, aidés, en outre, du levier d'une immense fortune; ils ont ainsi formé parmi nous une ligue de gens dévots qui, par l'honorabilité, la dignité de leur extérieur, la haute vertu de plusieurs d'entre eux, leur richesse, leur organisation, véritable réseau aux mailles puissantes dont ils ont enserré notre société, sont devenus un pouvoir dans l'État. D'autant plus forts que, les croyant nôtres, nous sommes vis-à-vis d'eux sans organisation et sans méfiance; se soutenant exclusivement entre eux, âpres à la curée, aussi intolérants envers les libéraux protestants qu'envers les catholiques et les libres-penseurs, ils se sont taillés une large part dans les fonctions publiques et ils sont en train de devenir les maîtres en France.

Malgré l'axiome de M. Guizot que la France, au dehors, c'est le catholicisme, ils combattent l'expansion coloniale de la France avec le même zèle qu'ils mettent à combattre le catholicisme à l'intérieur. Ce sont eux qui, par les affiliés qu'ils entretiennent dans toute la presse, ont gouverné, faussé l'opinion publique dans les questions coloniales, si bien que tel bon catholique, tel libre-penseur ou protestant modéré parmi nous se croit un anticolonial spontané qui n'est que l'écho, l'instrument des méthodistes antifrançais ligués contre la France libre-penseuse ou catholique.

Quand la part pourra être faite du poids dont ils ont pesé sur les destinées de la France dans les évènements contemporains, on en sera stupéfait. Dans l'ouest africain, par exemple, ils ont été avec Stanley contre Brazza. A Madagascar, ils sont avec les anglais et les Hovas contre les autres populations de l'île et contre la France. Ils ont décidé que Madagascar doit être un Paraguay protestant et qu'il doit être arraché à la France; ils se disculpent, d'ailleurs, et mettent leur conscience à l'abri d'une manière générale en croyant que la France n'a pas besoin de colonies et, dans l'espèce, en croyant au désintéressement des missionnaires anglais, qui ne travaillent, assurent-ils, que pour l'Évangile et pour Sa Majesté Hova, mais pas du tout pour leur pays. C'est leur influence qui a fait l'étrange manière dont l'expédition de Madagascar a été conduite, les ménagements envers les Hovas, l'inaction de nos troupes, les irrésolutions de nos ministres et de nos agents, les contradictions, les contre-ordres et, finalement, la doctrine de l'hégémonie hova qui a prévalu dans le traité.

Dans le drame qui se déroule à Madagascar, ils ont gagné la

première manche; gagneront-ils définitivement la partie? J'espère que non, si l'opinion publique, égarée, finit par se ressaisir.

Au point de vue colonial autant qu'au point de vue philosophique, dit le *Journal de l'Ain*, les déclarations de M. de Mahy ont une grande importance : il dit que la libre-pensée est prisonnière d'un groupe de protestants qui vont chercher leur mot d'ordre à Exeter-Hall, de l'autre côté du détroit. Or, la libre pensée, si je ne me trompe, c'est la majorité parlementaire et la majorité du gouvernement. Nous avons, enfin, l'explication du phénomène dont s'indignait notre patriotisme, mais que notre raison ne pouvait expliquer; nous savons maintenant pourquoi et comment la main de l'Angleterre se faisait sentir si péniblement aux ministères des affaires étrangères et de la marine avant l'arrivée de l'amiral Aube; pourquoi le gouvernement a laissé passer toutes les occasions favorables de prendre les Nouvelles Hébrides, qui vont nous échapper; pourquoi on a cherché à enterrer les légitimes revendications de M. l'ingénieur Montclar contre le gouverneur anglais; pourquoi M. le baron de Ring a été déplacé deux fois, la première d'Alexandrie, la seconde de la direction politique du quai d'Orsay : il avait cessé de plaire aux Anglais; pourquoi M. J. Herbette y reste, bien que son incroyable impopularité cause à M. de Freycinet le plus grave préjudice.

M. Drumont, dans son livre la *France juive*, dont l'immense succès est la juste récompense du courage et de l'intrépidité de son auteur, traite incidemment la question du péril protestant :

Toujours prêt, dit-il, comme tous les protestants, à sacrifier son parti à sa secte, l'amiral Jauréguiberry, au lieu de prendre la défense des intérêts français à Madagascar, avait fait du ministère de la marine une succursale des missions protestantes anglaises; il s'était constitué le chaperon de ces pasteurs ingénieux et pratiques qui cumulent le commerce des Bibles et celui des denrées coloniales.

Le baron de Cambourg, avec une modération peut-être excessive, a donné des détails intéressants, dans le *Matin* du 14 janvier 1885, sur cette étrange conduite d'un amiral français, qui semble avoir été sous l'influence d'un pasteur protestant de Marseille, M. Monod.

La multiplication des Monod, sans avoir pris la proportion de celle des Mayer, a été une des plaies d'Égypte qui ont le plus douloureusement affligé l'époque actuelle.

NÉCROLOGIE

La mission de la Sénégambie, confiée à la congrégation du Saint-Esprit et du saint Cœur de Marie, vient de faire une grande et douloureuse perte : Mgr Riehl, évêque de Colophon et vicaire apostolique de cette mission, a succombé, comme nous l'avons dit, aux suites de la maladie qui le retenait en France depuis plusieurs mois.

Mgr *François-Xavier* Riehl était né à Kuttolsheim (Bas-Rhin), le 5 janvier 1835. Aussitôt après sa rhétorique, il entra dans la Congrégation du Saint-Esprit, où il ne tarda pas à se faire remarquer par ses rares talents, aussi ses supérieurs l'envoyèrent-ils à Rome achever ses études théologiques. Reçu docteur en septembre 1859, il fut aussitôt nommé répétiteur au séminaire français de Rome, fondé et dirigé par les Pères de cet Institut.

Après y avoir enseigné pendant plusieurs années la théologie, il fut envoyé dans les Missions d'Afrique, après lesquelles il soupirait. C'était en 1865. Là, il acquit promptement la connaissance et l'usage des langues indigènes, notamment du wolof et du serère; ce qui lui permit de composer plusieurs opuscules religieux en ces langues, et de travailler à la formation d'un clergé indigène dans le séminaire de Saint-Joseph de Ngazobil, dont il avait la direction.

L'état de santé complètement délabrée de Mgr Duboin l'ayant forcé, en 1883, de se démettre de sa charge de vicaire apostolique de la Sénégambie, Mgr Riehl fut choisi pour le remplacer; et les catholiques et les Européens du Sénégal, dont il était très estimé, furent très heureux de ce choix.

Mgr Fava, évêque de Grenoble, lui donna, en même temps qu'à Mgr de Courmont, vicaire apostolique de Zanzibar, la consécration épiscopale, dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, à Paris, le 17 décembre 1883.

En voyant alors Mgr Riehl assez jeune encore, plein d'énergie et de vigueur, on était heureux de penser qu'il lui serait donné de fournir une longue et fructueuse carrière; mais le climat du Sénégal, toujours pénible aux européens, s'est montré encore plus inclément à l'égard des premiers pasteurs de cette mission. Et après trois années, le nouveau vicaire apostolique dut, lui-

même, sur l'ordre des médecins, rentrer en France. Déjà ses nombreux travaux, ses courses pénibles pour aller créer de nouveaux postes et visiter les chrétientés sur différents points de la mission, avaient bien diminué ses forces. Un dernier voyage fait par lui à la Casamance, au mois de février dernier et où, par suite de contre-temps essuyés sur le fleuve, il fut obligé de passer plusieurs nuits sur la terre humide détermina la maladie qui vient de l'emporter.

Il était rentré en France le 21 avril dernier; et c'est à Chevilly, près Paris, noviciat central de l'institut, qu'après de longues souffrances très patiemment endurées, et offertes à Dieu pour sa chère mission d'Afrique, il s'est endormi doucement dans le Seigneur, le 23 juillet.

—

On signale la mort subite de M. Cayrade, maire de Decazeville, ancien député opportuniste, qui eut dans l'assassinat de M. Watrin une si lourde part de responsabilité et qui eut une si piteuse attitude pendant le procès des assassins. C'est lui qui, le 14 juillet, présidait à Decazeville le banquet de la chambre syndicale des mineurs de l'Aveyron et qui recevait une médaille commémorative de la grève. Au cours de cette réunion, un orateur a dit, que « sans l'exécution de Watrin, la grève n'eût pas réussi. » M. Cayrade est mort des suites de l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé au cours même du banquet. Nous souhaitons, s'il a eu avant de mourir quelques moments de lucidité, que le souvenir de l'*exécution* du malheureux Watrin n'ait pas rendu son agonie plus douloureuse encore.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père continue à jouir d'une excellente santé. Comme chaque année, il a cessé d'accorder des audiences pendant les mois de chaleurs. Malgré cela les grandes affaires de la direction générale de l'Église l'occupent encore beaucoup. Tandis que le moindre gros employé fuit les chaleurs de Rome, lui reste à son poste et ne sort pas du Vatican. Il est même

obligé de se soumettre à un régime particulier pour éviter les fièvres que l'on prend très facilement dans la région du Vatican.

—

Le Souverain Pontife Léon XIII n'a cessé de témoigner sa sollicitude à l'égard de l'Église orientale par des actes de munificence et de sagesse. Il n'y a pas longtemps que le Saint-Père a agrandi les bâtiments du Collège gréco-ruthène de Saint Athanase à Rome, où les jeunes orientaux se préparent au sacerdoce et reçoivent une excellente éducation en s'instruisant dans toutes les branches de la science théologique.

Le Collège gréco-ruthène a été fondé, on le sait, par le pape Grégoire XIII, par la bulle *In Apostolicæ Sedis*, du 13 janvier 1577.

Des jeunes gens des différents rites orientaux, grecs, ruthènes, roumains, bulgares, melchites et même les grecs d'Italie y reçoivent, depuis plus de trois siècles, une éducation très soignée. L'institution de ce collège a été vraiment providentielle, car il a rapproché les grecs des latins et, en partant de la ville éternelle, les jeunes ecclésiastiques grecs retournent dans leur pays portant avec eux un trésor de science et dans leur cœur l'amour de ce Pontife suprême qui a montré pour eux une si bienveillante sollicitude. L'union tant désirée de l'Église grecque avec l'Église latine a fait par là un grand pas.

On sait combien Sa Sainteté favorise cette union et quel a été son zèle pour organiser, agrandir et développer tous les établissements des orientaux.

Par le récent agrandissement du Collège grec de Saint-Athanase, Léon XIII permet d'y recevoir un plus grand nombre d'élèves des rites grecs orientaux.

Ce collège a été, pendant ces derniers temps, dirigé par le pieux et savant prélat, Mgr Satolli, professeur de théologie au Collège de la Propagande, qui vient de renoncer à la direction. Se réservant de prendre à ce propos une mesure définitive, Sa Sainteté a voulu que la direction de ce collège fût confiée aux religieux de la Résurrection, tout en laissant intacts les droits de la Propagande. Le collège dépendra donc de S. Em. le Cardinal-Préfet de la Propagande, en sa qualité de protecteur. L'éminent prélat secrétaire de la sainte Congrégation de la Propagande pour les affaires orientales, qui est actuellement S. G. Mgr Cretoni, continue à porter le titre de président du Collège.

La Congrégation de la Résurrection, à laquelle le collège grec a été confié, a été fondée à Rome le jour de Pâques 1842, par le R. P. Semenenko qui en est présentement encore le supérieur général. La Congrégation est formée de prêtres de diverses nationalités ; elle compte des Français, des Italiens, des Allemands, des Américains, des Anglais et des Orientaux et unit ainsi les deux rites.

Les Pères Résurrectionnistes ont surtout fait preuve d'activité en Bulgarie, lors du grand mouvement de conversion qui a éclaté au cœur de la nation bulgare. Ils ont fondé à Andrinople un collège complet, le premier dans ce genre que possèdent les Bulgares. Tout y est à peu près gratuit et l'éducation qu'y reçoivent les jeunes gens fait le plus grand honneur à la Congrégation. L'établissement d'Andrinople étend surtout son action sur les Slaves de la Turquie. Dans ces dernières années, la même Congrégation a fondé un collège à Lemberg où ils rendent de précieux services aux Ruthènes. Le collège compte déjà plus de 100 élèves dont la plupart se préparent au sacerdoce. Comme on voit, la Congrégation a déjà fait ses preuves pour l'éducation des orientaux.

Le Saint-Père, en leur confiant cet important Collège, donne à la Congrégation un témoignage éclatant d'estime et de confiance, dont nous félicitons le pieux fondateur et tous ses vaillants collaborateurs. Le recteur du collège a été nommé en la personne du R. P. Antoine Lechert, docteur en théologie et *utriusque juris;* jusqu'ici il a été recteur des jeunes étudiants de la Congrégation des Résurrectionnistes, poste dans lequel il s'est attiré la bienveillance de tous les élèves.

—

Un décret de la congrégation de l'Index, en date du 21 juillet, condamne le livre dont voici le titre :

« *Paolo Mantegazza, Senatore del Regno.* — Igiene dell' amore. Vol. I. Milano, 1881. — Fisiologia dell'amore. Vol. I. Milano, 1882. — Gli amori degli nomini, saggio di una etnologia dell'amore. Vol. II. Milano, 1886. *Opera prædamnata ex VII Regula Indicis.* »

Ces livres, qui sont de véritables obscénités, ont été écrits par un sénateur et s'étalent librement aux vitrines de Rome, ce qui permet de juger le régime. Ils sont de telle nature qu'en Autriche la police en a interdit la vente.

— Le même décret de la congrégation de l'Index porte que

« l'auteur (Henri des Houx) du livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, Paris, Paul Ollendorf, éditeur, 1885, proscrit par un décret du Saint-Office du 31 mars 1886, s'est louablement soumis et a réprouvé son ouvrage. »

France.

Paris. — Mgr Richard, archevêque de Paris, a reçu le mardi 20 juillet, à deux heures, le clergé de son diocèse. M. l'abbé Caron, premier vicaire-général, a adressé d'abord quelques paroles à Mgr Richard, au nom des membres de l'administration de l'archevêché. Puis M. l'abbé Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et doyen des curés de Paris, a offert à l'archevêque l'hommage du clergé.

Mgr Richard a répondu par le discours suivant, dont nous trouvons le texte dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris :

Messieurs,

Je veux tout d'abord remercier le cher et vénéré M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois d'avoir bien voulu, aujourd'hui encore, comme il y a quinze ans, se faire l'interprète du clergé de Paris. J'ai reconnu dans son discours l'affection qu'il m'a témoignée depuis longtemps et à laquelle, messieurs et vénérés frères, vous avez accoutumé vos archevêques.

Dieu nous avait donné des trésors de vertu, de science et de sagesse épiscopale dans le bien-aimé Père que nous pleurons ensemble. Aussi vous comprenez l'émotion profonde que j'ai ressentie quand il m'a fallu recueillir l'héritage de cette grande Eglise de Paris, et porter seul la lourde charge que la Providence m'imposait Après avoir fermé les yeux au saint cardinal, je suis venu là, dans cette chapelle, me prosterner aux pieds de Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement, le prier de porter la charge avec moi et m'offrir tout entier à lui pour le servir humblement au milieu de vous.

Mais, après m'être adressé à Notre-Seigneur (je vous l'ai déjà dit dans mon Mandement écrit le jour où le cardinal venait de nous quitter pour aller à Dieu), je me suis tourné par la pensée vers vous. C'est dans votre affection et votre dévouement, que j'ai mis ma confiance, après la grâce de Dieu.

J'ai relu dans ces derniers jours, les lettres que le vénéré cardinal m'écrivait, il y a onze ans, pour me presser de venir partager les travaux de son ministère pastoral. Je voulais me pénétrer de ses pensées et de ses sentiments. Il me demandait alors de venir à Paris, non pour être *un grand dignitaire et un haut fonctionnaire, mais l'ami des pauvres et des petits. Vous ne sauriez,* ajoutait-il, *vous*

figurer tout ce qu'on peut obtenir du peuple de Paris en lui montrant, sous cet aspect, les ministres de la religion.

Dans cette même lettre, alors que les malheurs de la patrie, qu'on nous rappelait tout à l'heure, étaient une douleur encore récente, il jugeait la situation faite à l'Église en France, à Paris, avec son grand sens et sa grande foi : *Nous devons mettre de côté,* écrivait-il *toutes les pensées humaines et les vues ambitieuses... Il faut que nous devenions tous des saints et de véritables apôtres.* Sa joie était de voir le clergé de Paris comprendre que l'archevêque ne se proposait que la gloire de Dieu et se prêtait, avec un zèle nouveau, à toutes les améliorations qu'il désirait.

Depuis onze ans, Messieurs et vénérés frères, j'ai été témoin de la fidélité avec laquelle le cardinal a rempli son programme; j'ai pu voir aussi de mes yeux comment vous l'avez accompli avec lui. Les difficultés ont été grandes; mais Dieu était avec vous. Le secours divin ne nous a pas manqué; vous avez créé vos écoles chrétiennes, vous avez pourvu à toutes les œuvres de charité qui se multipliaient dans vos paroisses. Comment n'aurais-je pas confiance en Dieu et en vous pour l'avenir ?

Je demande à Notre-Seigneur qu'il me fasse la grâce de marcher dans la voie tracée par celui qui fut mon Père par la consécration épiscopale. Il n'en est pas de plus sûre et de plus conforme aux vraies lois du ministère pastoral.

Le Pape Pie IX, de sainte mémoire, en m'envoyant vers vous, me présentait le cardinal comme le pasteur modèle de cette grande Église de Paris, le pasteur *dont le zèle obtenait des résultats qui semblaient merveilleux.* C'est la parole même du Souverain Pontife. Je recueillais, il y a quelques semaines, de la bouche de notre grand Pape Léon XIII, l'expression des mêmes sentiments pour notre archevêque qui achevait sa course. Vous et moi, messieurs et vénérés frères, nous nous efforcerons de garder les traditions qu'il nous a léguées.

J'ai passé onze années avec vous; je me sens pressé, à l'exemple du vénérable évêque de Périgueux, au jour de ses noces d'or, de m'approprier et de vous adresser les paroles que saint Augustin adressait à ses prêtres, en célébrant le jour anniversaire de sa consécration. Au milieu des sollicitudes quotidiennes, *si quem forte non ut poscebat audivi; si quem tristius quam opus erat aspexi; si in quem verbum durius quam oportebat emisi : vos quibus pro his esse me fateor debitorem, simul me vestrum credite dilectorem.* vous voudrez bien, chers messieurs, oublier les défaillances de mon ministère auprès de vous, et accepter en retour le témoignage de ma confiante affection : *Quibus me fateor debitorem, simul me vestrum credite dilectorem.*

Vous m'avez rendu heureux en disant que vous partagiez ma

gratitude pour les membres de l'administration diocésaine. J'ai trop bien connu nos chers archidiacres et tous nos excellents auxiliaires, pour qu'il ait pu me venir à la pensée de chercher ailleurs un concours plus éclairé et plus dévoué. En les retrouvant toujours, ici, il nous semblera, à vous et à moi, que le bon et vénéré cardinal vit encore au milieu de nous.

Le diocèse de Paris compte actuellement 142 paroisses, dont 69 dans l'enceinte fortifiée et 73 dans la banlieue. De tous les diocèses de France celui de Paris est le plus petit comme étendue territoriale, mais en revanche il est le plus important comme population et par le grand nombre de communautés et d'institutions ecclésiastiques qu'il renferme.

Dans Paris, la paroisse la plus importante, comme population, est celle de Saint-Ambroise, qui compte 81,760 habitants. Viennent ensuite : Sainte-Marguerite, qui en a 76,494; Saint-Jean-Baptiste de Belleville, 59,803; Saint-Michel des Batignolles, 52,450; Sainte-Marie des Batignolles, 51,908; Saint-Pierre de Montmartre, 51,433; Notre-Dame-de-la-Croix, Ménilmontant, 52,079; Notre-Dame-de-Clignancourt, 51,193.

Saint-Roch, qui passe à tort pour la paroisse la plus importante de la capitale, n'a que 28,817 habitants; la Madeleine en a 29,272; Saint-Augustin, 29,712; Notre-Dame de Lorette, 33,030; Saint-Sulpice, 37,369, etc.

Par une contradiction assez étrange, la plus petite des paroisses de Paris est celle de Notre-Dame, la cathédrale, qui ne compte que 6,570 habitants.

Les paroisses de la banlieue les plus peuplées sont : celle de Saint-Denis, qui a 36,890 habitants; celle de Vincennes, 20,530, et la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, qui compte 25,296 habitants.

Quant aux prêtres qui desservent les paroisses, leur nombre en est fixé, non d'après la population effective, mais en proportion du nombre de fidèles pratiquants dans chaque paroisse. Ainsi, le clergé paroissial de la Madeleine comprend 15 prêtres; celui de Saint-Roch, 11; celui de Saint-Augustin, 12.

A Saint-Sulpice, pour 37,369 habitants, il y a 21 prêtres attachés au service paroissial, tandis que les paroisses Saint-Ambroise et Sainte-Marguerite, dont la population est une fois et demie plus considérable, n'ont que dix prêtres.

On compte actuellement dans le diocèse de Paris 1,186, prêtres, dont le doyen d'âge est M. Laurentie, né en 1798. Les

trois doyens d'âge du clergé paroissial sont MM. Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, né 1808; Legrand, curé de Saint-Germain l'Auxerrois (1808), et Millaud, curé de Saint-Roch, aujourd'hui âgé de soixante-dix-sept ans.

— Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que l'oraison funèbre de notre regretté cardinal a été confiée, à l'unanimité, à S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

Ce ne sera pas le quarantième jour après la mort de l'illustre défunt, comme l'usage le comporte, que cette oraison funèbre sera dite à Paris, mais au mois d'octobre, lors d'une des réunions habituelles des évêques à l'occasion de la faculté catholique.

—

Depuis près de dix ans les conseillers municipaux de Paris ne cessent de réclamer la désaffectation de l'église de l'Assomption, ancienne église de la Madeleine, qui, considérée par les pouvoirs publics comme un édifice concordataire, a été laissée à la disposition de M. le curé de la Madeleine.

Cette église, dont les annexes ont servi de presbytère jusqu'au moment de la guerre, est loin d'être abandonnée : l'ancien presbytère est occupé par les religieux de la Résurrection (auxquels N. S. P. le Pape vient de confier le collège grec de Saint-Athanase à Rome). Une école libre de Frères est établie dans les autres dépendances. Enfin l'église est employée comme chapelle de catéchisme, et tous les jours les Pères de la Résurrection y célèbrent la messe.

En 1880, le préfet laïcisateur Hérold s'associant aux vœux du conseil municipal, prit l'initiative des démarches à faire pour obtenir la désaffectation. Le conseil municipal consulté émettait plusieurs votes pour obtenir la fermeture de l'église, et le préfet Poubelle, sans se préoccuper de la légalité et de la procédure, prenait un arrêté ordonnant la désaffectation immédiate de l'église. Il donnait pour raison que la paroisse de l'Assomption, ayant été remplacée par celle de la Madeleine, ne devait plus être considérée comme un édifice concordataire.

Le tribunal de la Seine, appelé à juger l'affaire, fut moins affirmatif que le préfet. Il déclara que l'érection de la paroisse de la Madeleine n'avait pas entraîné de plein droit la désaffectation de l'Assomption, et il renvoya la Ville devant les tribunaux administratifs.

Mais le conseil municipal n'aime pas à recourir à la justice, et il a préféré, avant d'intenter un nouveau procès, sommer le gouvernement de procéder à un coup de force, en expulsant, par décret, les représentants de M. le curé de la Madeleine de l'église de l'Assomption. Le rapporteur, Hovelacque, demande qu'on chasse les Pères polonais et les Frères et qu'on transforme l'église en école laïque.

En vain M. Despatys, le conseiller municipal du quartier, proteste-t-il contre cette mesure inique; en vain montre-t-il que les prétentions du conseil municipal sont contraires aux jugements rendus par les tribunaux, la majorité ne veut rien entendre.

« Vous ne représentez qu'une majorité cléricale d'aristocrates et de prêtres d'un quartier » s'écrie grossièrement le citoyen Hovelacque, et cette réponse suffit pour faire rejeter par 59 voix contre 8 un vœu de l'honorable conseiller, protestant contre la désaffectation.

Le préfet Poubelle a voulu donner une preuve de son zèle en appuyant la demande faite par les énergumènes du conseil. Cette concession ne désarmera pas les radicaux acharnés à sa perte.

Belley. — Le procès intenté par les héritiers de Blonay et les Frères à la commune de Meximieux, vient d'avoir son dénouement.

Le tribunal de Trévoux s'est refusé à consacrer l'iniquité commise par le Conseil municipal de Meximieux qui, en expulsant les Frères en octobre dernier, n'eut d'autre but que celui de bénéficier d'une donation dont ceux-ci jouissaient depuis plus d'un demi-siècle. Voici, du reste, les principales dispositions de ce jugement. Il déclare recevable la demande formée par les héritiers de Blonay, reconnaît bien fondée l'intervention des Frères, ordonne leur réintégration dans le domicile dont ils ont été chassés, condamne la commune à leur payer 500 francs à titre de dommages-intérêts et enfin ordonne l'exécution provisoire du jugement.

Lyon. — Mgr Gouthe-Soulard, nouvel archevêque d'Aix, a été sacré dimanche dans la primatiale de Saint-Jean, à Lyon. C'est Mgr Thibaudier, de Soissons, assisté des NN. SS. d'Autun et de Verdun, qui a fait la cérémonie. Mgr Perraud a prêché le soir dans l'ancienne paroisse de Mgr Gouthe-Soulard et béni

une maison des Petites-Sœurs des Pauvres qu'il avait travaillé à y fonder.

Moulins. — On se rappelle qu'en 1880, M. Ferry désaffectait le petit séminaire d'Izeure, qui servait en même temps de maison de campagne à Mgr l'évêque de Moulins, pour y mettre à la place des filles repenties. Mgr de Dreux-Brézé, qui avait fait d'énormes dépenses pour installer son séminaire dans cette propriété, menaça d'un procès, et M. Ferry, comprenant que sa cause était perdue d'avance, s'engagea en 1881 à verser une indemnité de 554.000 francs environ.

Mais la Chambre refusa de voter le crédit promis par le ministre, et Mgr de Dreux-Brézé dut réclamer au ministre de l'instruction publique les 554.000 francs qu'on s'était engagé à lui verser; il assignait personnellement M. Jules Ferry pour le faire condamner à 6.810 francs de dommages-intérêts. .

Le tribunal de la Seine, tout en déclarant qu'il appartenait aux tribunaux administratifs de se prononcer sur la validité du compromis signé en 1881, se déclara compétent sur les deux demandes en restitution formées par Mgr de Dreux-Brézé.

Le tribunal des conflits vient de décider que M. Jules Ferry, ayant agi comme ministre, ne pouvait être poursuivi que devant les tribunaux administratifs, mais, si nous comprenons bien le texte de l'arrêt un peu diffus qu'il vient de rendre, il reconnaîtrait la compétence du tribunal civil sur la demande en restitution des 554.000 francs formée par Mgr de Dreux-Brézé contre le ministre de l'instruction publique.

Vannes. — Le grand pardon de sainte Anne a été célébré cette année à Auray avec une solennité inaccoutumée.

Le jour de la fête une grand'messe pontificale a été chantée par S. E. le Cardinal Place, assisté de NN. SS. Bécel et Trégaro. Mgr Germain, évêque de Coutances, a prononcé à l'issue de la procession à la *Scala sancta,* une allocution chaleureuse aux milliers de pèlerins accourus de tous les points de la Bretagne.

Le soir, la Scala, la Fontaine, le Cloître ont été illuminés, et il y a eu une belle procession aux flambeaux.

Etranger.

Allemagne. — Une bonne nouvelle est que Mgr Ketteler, l'illustre et saint évêque de Mayence dont les idées étaient

devenues si profondément unies au Saint Siège pendant la guerre et à la suite de la persécution, a enfin un bon successeur.

Depuis le 13 juillet 1877, le siège de saint Boniface était vacant, et à cause du Kulturkampf. M. de Bismarck avait laissé souffrir cette Église jusqu'à ce jour.

Le successeur de M. Ketteler est Mgr Paul-Léopold d'Haffner, une des illustrations de l'Eglise allemande dans les Congrès et dans les questions de science ecclésiastique. C'est lui qui a présidé le Congrès de Munster.

Danemark. — Les catholiques danois viennent de célébrer solennellement, le 10 juillet dernier, le 800e anniversaire de la mort de saint Canut, roi de Danemark, petit neveu de Canut le Grand, le conquérant de l'Angleterre.

Saint Canut se consacra entièrement aux besoins de l'État et s'attacha à faire fleurir toutes les vertus chrétiennes ; il exempta les ecclésiastiques de la juridiction séculière et fonda un grand nombre d'églises. Il fut assassiné dans une révolte au moment où il priait devant l'autel de saint Alban à Odensé dans l'île de Fionile.

Pour la première fois depuis les temps néfastes de la Réforme, l'Église a pu donner une grande solennité à ce saint anniversaire; on y comptait alors 18 prêtres. Comme l'église de saint Canut est enlevée aux catholiques depuis la Réforme, on célèbre la fête dans l'église catholique actuelle sur la place du Marché, à Odensé.

Portugal. — On parlait depuis quelque temps des négociations entamées entre le Souverain Pontife et la cour de Portugal, pour la conclusion d'un nouveau concordat. Ces négociations ont heureusement abouti, et nous publierons la lettre de Sa Sainteté le Pape Léon XIII au roi de Portugal, dans laquelle sont indiquées les bases du nouveau Concordat.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 1er août. — Le pourvoi des princes. — Scandaleux discours. — Étranger.

29 juillet 1886.

Les élections qui auront lieu Dimanche pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront, cette année, une signification particulière.

Certes, il est évident que le mandat de représentant aux assemblés départementales ne devrait avoir qu'un caractère politique tout à fait secondaire. Les conseils généraux n'ont à intervenir dans la direction générale des affaires du pays qu'à de rares intervalles, pour les élections sénatoriales. Ils ne seraient chargés du gouvernement que dans le cas exceptionnel d'un coup d'État où la loi Treveneuc trouverait son application. Il semblerait donc que les opinions politiques des candidats ne dussent préoccuper que médiocrement les électeurs. Mais le ministère et les journaux qui lui sont dévoués ont placé délibérément la question sur un autre terrain.

Pour eux, les élections prochaines constitueront une sorte de plébiscite, une consultation du pays sur la politique suivie depuis le 4 octobre.

Si les élections sont républicaines, le gouvernement les considérera comme un *quitus*; les organes républicains triompheront, le ministère se croira autorisé à continuer la politique de la dilapidation et de l'oppression.

Si les élections sont conservatrices elles constitueront une protestation contre les violences et les gaspillages.

Cette protestation, venant s'ajouter à celle qu'ont fait entendre, il y a dix mois, trois millions et demi d'électeurs, peut avoir une influence sur l'orientation de la politique gouvernementale.

Les conseillers généraux sont de plus des électeurs sénatoriaux. Chacun a pu constater la faiblesse du Sénat, chacun a pu regretter qu'il oublie le rôle de modérateur pour lequel il a été créé ; on l'a vu, dans cette question d'expulsion des princes, que les républicains modérés eux-mêmes, ont combattue, souscrire conplaisamment aux lois de proscription. C'est que la majorité du Sénat est un pâle reflet de la majorité de la Chambre. Pour que la Chambre haute puisse remplir cette mission d'assagissement qui lui est dévolue, il faut qu'elle compte une majorité indépendante, détachée des intrigues qui dictent les actes des députés de la gauche. Les électeurs auront, le 1er août, à préparer l'avénement de cette majorité en nommant des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement qui ne soient pas inféodés au républicanisme actuel.

On le voit : par la force des choses, *par la volonté de nos gouvernants*, par le langage explicite de ses journaux, c'est à des élections politiques que la France est appelée.

Les électeurs devront donc s'en souvenir ; ils devront réfléchir à ceci : que leurs votes auront une conséquence plus haute que la nomination du conseiller élu, qu'ils seront interprétés par le gouvernement comme une approbation ou qu'ils pourront constituer un blâme pour lui.

Les électeurs devront donc se soustraire à des considérations exclusives de personnalités ; comprendre que nommer un conseiller républicain pour ses vertus privées seulement serait une faute, parce que ces suffrages adressés à une individualité seront recueillis par le gouvernement qui s'en fera une gloire.

Ainsi voter, le 1er août, pour des conseillers par cela seul qu'ils se disent républicains, ce sera approuver la politique dirigée par le gouvernement vers le radicalisme, alors que le pays demandait le retour à la modération ;

Voter pour des conseillers républicains, ce sera approuver la violation des promesses faites par le ministère qui s'engageait, le 12 janvier dernier, à ne pas faire d'emprunt et en contractait un d'un milliard peu de temps après ;

Voter pour des conseillers républicains, ce sera approuver la persécution religieuse, ce sera encourager l'enseignement laïque obligatoire, ce sera préparer l'époque où les chrétiens ne trouveront plus un prêtre ni pour baptiser leurs enfants, ni pour les assister eux-mêmes au moment suprême ;

Voter pour des conseillers républicains, ce sera trouver bonne l'attitude du gouvernement qui laisse se débattre l'industrie dans une crise terrible, sans faire rien pour la soulager ; ce sera féliciter le ministère qui s'est opposé au dégrèvement de l'impôt foncier ; qui a combattu les droits compensateurs dont l'agriculture a un si pressant besoin ;

Voter pour les conseillers républicains, ce sera donner son approbation au gouvernement qui n'a pas su maintenir l'ordre à l'intérieur, qui est responsable des troubles de Châteauvillain, de Decazeville, de Marseille et d'Armentières.

Voter pour des conseillers républicains, ce sera approuver l'odieuse expulsion des princes, ce sera approuver l'atteinte portée aux droits sacrés de l'armée dans la personne du duc d'Aumale, du prince Roland Bonaparte, etc., ce sera encourager les radicaux dans la voie du bon plaisir et du jacobinisme ;

Voter pour des conseillers républicains enfin, ce sera demander la continuation de la politique qui a jeté le déficit

dans les finances de l'Etat, du département et des communes, ce sera voter de nombreux impôts qui sont inévitables si la politique générale n'est pas modifiée.

Aux électeurs de voir s'ils entendent s'exposer à ces conséquences.

Nous ne pensons pas qu'ils s'y exposent et nous n'en voulons comme présage que l'alarme que causent aux républicains les élections du 1er août. Ils en sont réduits, en désespoir de cause, à exhumer de leur magasin d'accessoires le spectre démodé de l'ancien régime. Le *XIXe siècle* déclare gravement que tout le désir des monarchistes est de ramener la France au « régime antérieur à 1789 », et il cherche à épouvanter les électeurs, en leur présentant comme l'idéal royaliste « la subordination de la monarchie à la direction plus ou moins occulte *des confesseurs royaux et des congrégations.*

La *Justice*, organe de M. Clémenceau, est tellement convaincue de la défaite du parti républicain aux élections départementales, qu'elle cherche déjà à en diminuer la portée. Elle conseille par avance aux conservateurs de pratiquer la modestie au lendemain de la victoire. Depuis 1871, dit-elle, la République en a vu d'autres. Elle ne s'en porte pas plus mal pour cela. On n'accusera pas M. Clémenceau de manquer de résignation ou de philosophie.

—

Un grand nombre de députés et de sénateurs font partie des conseils généraux; 155 députés et 73 sénateurs sont à ce titre soumis au renouvellement du 1er août. Dans ce nombre on remarque :

Parmi les députés :

MM. Turquet (Aisne); de Colbert-Laplace, Desloges (Calvados); Papon, Sevaistre (Eure); René Brice (Ille-et-Vilaine); A. Cochery (Loiret); Fallières (Lot-et-Garonne); de la Martinière (Manche); de Mackau, Dugué de la Fauconnerie (Orne); Sarrien (Saône-et-Loire); Ricard, Waddington (Seine-Inférieure).

Parmi les sénateurs :

MM. le général Billot (Corrèze); Labiche, Lenoël, Sebire (Manche); Cordier, le général Robert (Seine-Inférieure).

Voici la liste des députés qui ne se représentent pas :

MM. Baïhaut (Haute-Saône), Belle (Indre-et-Loire), Cantagrel (Puy-de-Dôme), Daniel Lamazière (Haute-Vienne), Gaste-

lier (Seine-et-Marne), Humbert (Seine-et-Marne), Javal (Yonne), Laisant (Loire-Inférieure), Loranchet (Saône-et-Loire), Magnier (Saône-et-Loire), Antonin Proust (Deux-Sèvres), Poupin (Jura), Saint-Martin (Vaucluse).

Voici la liste des sénateurs qui renoncent également à se présenter :

(Les noms des membres de la droite sont en italique).

MM. le général d'Andlau (Oise), Frézoul (Ariège), Garran de Balzan (Deux-Sèvres), Ladès-Gout (Aude), *de Lorgeril* (Côtes-du-Nord), Massiet du Biest (Nord), Mathey (Saône-et-Loire), Léon Say (Seine-et-Oise), *Viellard-Migeon* (Belfort), Vigarozy (Ariège).

D'autre part, un certain nombre de députés et de sénateurs qui ne font pas partie des assemblées départementales sollicitent le mandat de conseiller général.

Ce sont pour les sénateurs :

MM. Garrigat (Dordogne), Morellet (Ain), Peaudecerf (Cher).

Et pour les députés :

MM. Andrieux (Basses-Alpes), Dellestable (Corrèze), Jules Roche (Ardèche), Sans-Leroy (Ariège), Amagat (Cantal), de la gauche.

Et MM. de Bonneval (Indre), Chevalier (Manche), de la droite.

—

Les pourvois formés devant le conseil d'État par le prince Joachim Murat, le duc d'Aumale et le duc de Chartres contre la décision du ministre de la guerre, qui les a rayés des cadres de l'armée, ne recevront sans doute point une solution rapide, eu égard à la période des vacances dans laquelle va entrer le conseil.

En attendant, voici quelques renseignements sur la procédure qui doit être suivie :

Le genre de pourvoi dont il s'agit rentre dans les attributions de la section du contentieux du conseil d'État.

La demande et la défense, c'est-à-dire les explications respectives des parties sont exclusivement exposées par écrit. Il n'y a donc pas lieu à débat public ni à plaidoiries.

D'après les bruits en cours, le conseil d'État aurait son siège fait en ce qui concerne le duc d'Aumale.

Quant au prince Murat, l'affaire paraît fort délicate.

Dans tous les cas on fait remarquer que, si le conseil d'État

admettait que la qualité attribuée par le ministre de la guerre au prince Murat de membre de la famille de l'empereur Napoléon III, et, par suite, d'Altesse *impériale*, fût douteuse, si même il reconnaissait que la prétention du prince Murat est légitime, — il ne saurait appartenir audit conseil de trancher immédiatement le débat dans le sens du prince.

Le conseil ne pourrait, dans cette hypothèse, admettre le pourvoi du prince Murat que pour décider que, se trouvant en présence d'une « question d'état, » — c'est-à-dire touchant à l'état même de la personne, il renvoie le prince devant la juridiction compétente pour la résoudre.

L'affaire devrait être alors portée, en effet, devant la cour d'appel, qui seule a, dans ses attributions, l'examen de ces questions d'état; qui seule est compétente pour réformer, s'il y a lieu, l'état civil d'une personne.

—

Nous ne devons pas laisser passer sans protestation un scandaleux discours prononcé, au nom du conseil municipal de Paris, par son président, M. Hovelacque, à l'inauguration d'un monument élevé au cimetière Montparnasse en l'honneur des sergents de ville et des pompiers morts « victimes du devoir ». C'est la plus folle et en même temps la plus désolante profession de matérialisme qu'on ait jamais entendue en public. Peut-être aurait-on pu n'y voir que l'expression d'une pensée individuelle; mais le conseil municipal en corps a fait suivre ce discours d'un vote qui en « approuve entièrement l'esprit et les termes ». Il faut en mettre quelques passages sous les yeux de nos lecteurs. On y voit ce que c'est que le laïcisme politique et scolaire, ce qu'il sera surtout avec le gouvernement de demain.

Il y avait là, réunis au pied du monument, les officiers et les soldats des divers corps de police, de braves gens appelés constamment par état à fournir des « victimes du devoir », et à qui ne sauraient suffire ni les modestes gratifications dont on paie leur dévouement, ni les honneurs posthumes d'une sépulture municipale. C'est à eux, c'est devant les restes de leurs camarades, que M. Hovelacque a osé dire :

L'humanité primitive ne pouvait se prêter à l'idée de la fin de l'existence individuelle; elle forgeait, dans son ignorance, le rêve d'âmes immortelles, le rêve de vies futures durant lesquelles le bien était récompensé et le mal puni par quelque démiurge fait plus ou

moins à l'image de l'homme lui-même. Ces idées enfantines de survivance ont évolué, comme tout évolue : nous reconnaissons aujourd'hui que lorsque est désagrégé le groupement des atomes qui constituent l'être humain, celui-ci a cessé d'exister. Mais aux chimères des religions nous opposons la réalité sereine et fortifiante. Ceux dont la mémoire nous rassemble en ce moment vivront dans notre souvenir aussi longtemps que nous vivrons nous-mêmes, et ce souvenir, nous le transmettrons à nos fils.

Pas d'âme, pas de vie future, pas de Dieu : telle est la doctrine du conseil municipal de Paris, celle qu'il a proclamée par un vote exprès et formel, comme étant l'expression exacte de la vérité philosophique et religieuse, celle dont il impose l'enseignement à la jeunesse dans les écoles communales, celle qu'il a pu professer à une cérémonie publique, devant les représentants du gouvernement et de l'administration, sans réponse, sans désaveu de leur part, et comme si ces tristes et abjectes théories ne comportaient pas même de contradiction. Sans doute, la nouvelle doctrine officielle, dont l'école laïque est la personnification, ne se formule pas avec la brutalité que lui a donnée M. Hovelacque ; elle n'en aboutit pas moins également à la négation du spiritualisme et de toute vérité religieuse. L'école sans Dieu est nécessairement une école de matérialisme. Ce n'est pas le ministre de l'instruction publique qui aurait pu contredire au président du conseil municipal.

—

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche. Dans la Meuse, M. Boulanger, républicain, et dans la Haute-Vienne, M. Pénicaud, également républicain ont été élus. Ils remplacent deux républicains.

—

Pendant que notre gouvernement cherche par tous les moyens à arriver à la dénonciation du Concordat, la Chine en conclut un. Du moins, si elle n'a pas encore négocié un Concordat proprement dit, elle en prépare régulièrement la négociation, puisqu'en vertu d'un accord tout récent, la nomination d'un internonce, à Pékin, vient d'être décidée.

Mgr Agliardi, qui a rempli les fonctions de délégat apostolique dans les Indes-Orientales, est chargé de ces hautes fonctions, et a reçu l'ordre de rejoindre son poste, à bref délai, ainsi que le gouvernement chinois en a exprimé le désir.

On sait que les internonces ont, dans le corps diplomatique,

rang de ministre plénipotentiaire. Voilà donc Mgr Agliardi occupant officiellement une même situation que le ministre de France à Pékin.

A la suite de cette nomination, que va devenir le protectorat, exercé par la France, de temps immémorial, sur les missions catholiques de Chine, sans aucune distinction de nationalités?

On peut, sans exagérer, dire que ce protectorat, fermement et intelligemment exercé, a fait tout le prestige de la France, en Extrême-Orient. Le monde officiel chinois le sait. Les Européens, qui nous jalousent, le savent aussi. Les uns et les autres poursuivent la ruine, l'abaissement tout au moins de ce prestige, et, dans ce but, aucun effort n'est négligé pour étendre les attributions du nouvel internonce; de telle sorte que la France n'ait plus rien à voir dans les affaires qui intéressent les missions catholiques de Chine.

Il dépendait de M. de Freycinet de maintenir le *statu quo*, puisque le Vatican lui a fait part, spontanément, des ouvertures du gouvernement chinois. Suivant son habitude, le président du conseil a hésité. Les hésitations se sont prolongées durant des mois, si bien que pressée par le gouvernement chinois, la Curie n'a pu recourir plus longtemps aux moyens dilatoires et a dû nommer un internonce à Pékin.

La situation est compromise, mais elle n'est pas perdue. Des négociations avec le Saint-Siège réussiraient à circonscrire les pouvoirs de l'internonce, de telle façon que notre ministre à Pékin continue à être le protecteur attitré des intérêts catholiques. Toutefois, il est bien certain que si M. de Freycinet n'y veille, avant peu, les indigènes catholiques seront tous soustraits à notre protectorat dans l'Extrême-Orient. Le premier pas fait, les missionnaires européens ne tarderont pas, en effet, à être placés officiellement sous la sauvegarde du ministre de leur nation respective. Et le protectorat français aura alors vécu!

L'attitude du gouvernement de la République permet de craindre pour la France, ce triste résultat.

—

Pour la première fois, depuis l'annexion, les Allemands ont présenté des candidats aux élections municipales de Metz et de Strasbourg qui viennent d'avoir lieu. Ils avaient d'abord procédé à un sectionnement savant, de manière à réunir en un seul faisceau toutes les forces des immigrés. D'autre part, ils ont su

exploiter avec beaucoup d'habilité le profond découragement qu'a jeté, parmi les personnes les plus dévouées à la France, la guerre implacable faite par le gouvernement français à la religion et à nos plus chères libertés. Mais laissons la parole à l'un de nos amis, parfaitement placé pour juger sainement la situation :

Pour Metz, il faut, de toute nécessité, compter avec l'élément allemand, car la population d'outre-Rhin s'est tellement accrue, qu'on ne saurait la négliger, au moment des élections. Il était absolument certain, dès avant le scrutin, que quelques membres allemands réussiraient à entrer au conseil municipal.

Au dernier moment, les soi-disant protestataires du camp maçonnique Antoine se sont séparés des catholiques et ont fait une liste à part. Les Allemands votant avec une discipline exemplaire, et les Messins se divisant à la dernière heure, le succès d'une majorité allemande était assuré dès le premier tour de scrutin.

Le résultat a plus que confirmé toutes ces prévisions : de plus, il a appris aux Allemands qu'ils étaient les maîtres des élections complémentaires. Antoine et sa suite, ne voulant encore pas marcher avec les catholiques, ont provoqué, par leur inqualifiable conduite, la honteuse défaite que tout le monde connaît. Du reste, l'élément Antoine, attaquant en toute occasion la religion, et créant à ses meilleurs amis nombre de difficultés par son admiration sans bornes pour la république radicale et persécutrice, a fini par dégoûter les mieux intentionnés.

Telle me paraît l'explication la plus plausible de l'échec de Metz.

Quant à Strasbourg, le résultat des élections est dû, dans une certaine mesure, au sectionnement tel que l'ont opéré les Allemands. Dans l'une des sections, il n'existait aucune espèce de porte de sortie pour les Alsaciens ; elle ne comprenait que des employés ayant sept ou huit conseillers à élire. Naturellement, ces voix étaient acquises, par avance, aux candidats allemands.

Un mot aussi de la conduite des protestants en cette circonstance. Plutôt que de voter pour un catholique, ils ont donné leur voix à un allemand. Le Comité avait mis en partie égale des catholiques et des protestants, sur la liste alsacienne, mais, au moment du vote, les protestants ont rayé les noms des candidats catholiques et les ont remplacés par des noms allemands ou bien par des protestants qui n'avaient aucune chance de sortir de l'urne, et ils ont ainsi fait largement le jeu des Allemands.

Et maintenant qu'Antoine continue à Metz, à parler de son patriotisme, et les protestants, à Strasbourg, de leur tolérance !

Presque tous les journaux allemands ont entonné des hymnes de triomphe, à l'occasion de ces élections. L'échec subi par

l'élément indigène atteint, en pleine poitrine, le gouvernement de la France; il en subira la responsabilité devant l'histoire.

—

La reine d'Angleterre va, pour la vingt-et-unième fois depuis son avènement, user de sa prérogative de désigner le premier ministre chargé de la formation d'un nouveau cabinet. Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est l'acceptation du marquis de Salisbury. Lors de la constitution de son dernier cabinet en 1885, il avait été question de séparer le *leadership*, ou, comme nous dirions en France, la présidence du conseil, du secrétariat des affaires étrangères, et lord Lytton, dont on connaît l'étroite intimité avec le marquis de Salisbury, était désigné comme devant remplir ce poste. On dit que l'état de santé du nouveau premier ministre l'obligerait à revenir à cette combinaison et nous devrions nous attendre à voir entrer dans le cabinet, comme principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, l'ancien vice-roi des Indes dont le séjour à l'ambassade d'Angleterre à Paris a laissé d'aussi sympathiques souvenirs. Une autre combinaison, faisant également rentrer aux affaires le vicomte Lytton, réserverait le Foreign-Office à lord Granbrook, l'orateur qui, sous le nom de Gathorn Hardy, s'était acquis une juste réputation à la Chambre des Communes par sa chaleureuse éloquence.

—

La lettre du prince Luitpold, régent, au baron de Lutz, reconnaissant les services éminents rendus à la nation bavaroise par le chef des persécuteurs du catholicisme, avait soulevé dans le pays tout entier des protestations auxquelles la dépêche suivante donne une certaine satisfaction en nous apprenant à quelles influences, le Régent a dû obéir, ce qui n'était d'ailleurs plus douteux :

Munich, 20 juillet, 8 h.

L'empereur Guillaume est arrivé hier, à onze heures et demie et a été reçu par le prince régent, par ses fils et par tous les ministres. L'empereur portait l'uniforme bavarois, le prince Luitpold l'uniforme prussien. Un déjeuner fut servi dans les salles de la gare, qui avaient été décorées somptueusement.

A une heure, l'empereur, qui avait l'air très bien portant, est reparti.

Les journaux de Berlin nous annoncent en outre que l'empereur Guillaume a invité le prince régent de Bavière à venir

assister aux manœuvres du 15e corps de l'armée allemande, dont font partie trois régiments bavarois, et que le prince Luitpold a accepté cette invitation.

Il est évident que l'influence prussienne s'est exercée puissamment dans ces circonstances et que le prince Luitpold n'a pas eu la force de s'y soustraire. Il en sera autrement, nous n'en doutons pas, de la nation bavaroise, qui saisira la première occasion d'appuyer par ses votes la protestation du Saint-Siège contre le document par lequel le Régent a semblé compromettre d'autres que lui dans sa lâcheté de commande.

La *Germania* publie, au sujet des affaires de Bavière, la dépêche de Rome que voici :

Ce que j'ai dit sur l'affaire du prince Luitpold ne souffre aucun démenti, mes informations sont de la meilleure source. Le prince-régent a déjà fourni des explications officielles. On assure que, si des documents favorables existent, ils ne peuvent être basés que sur des malentendus ou des interprétations erronées des paroles du Vatican; il se peut qu'il y ait eu, au sujet d'un cas particulier, quelques mots favorables, que l'on a ensuite attribués à la politique générale. Il y aura des explications, et les catholiques obtiendront satisfaction.

Comme on le voit, rien n'est perdu en Bavière. Tout au contraire, le cabinet des six maçons n'aura, en fin de compte, reculé que pour mieux sauter.

—

Le comte Kalnoky est parti hier pour Kissingen, où il aura des conférences avec le prince de Bismarck. L'empereur Guillaume se trouve depuis deux jours à Gastein; l'archiduc Rodolphe et l'archiduchesse Stéphanie ont rendu visite au prince et à la princesse Guillaume de Prusse à Reichenhall. Tout ceci indique que les rapports entre Vienne et Berlin sont excellents.

Mais ils ne doivent pas paraître plus intimes que ceux qui existent entre la Cour de Vienne et celle de Russie. L'archiduc Charles-Louis se rendra la semaine prochaine avec sa femme à Péterhof pour faire visite au Czar et à sa famille.

L'archiduc Charles-Louis est le frère de l'empereur, et il a été chargé plusieurs fois de missions auprès de la cour de Russie. Auparavant ce rôle incombait à l'archiduc Albert, qui maintenant est trop âgé pour se déplacer.

C'est donc à présent l'archiduc Charles-Louis qui se charge

du rôle de médiateur en chef entre les deux cours impériales. Il a assisté à l'entrevue de Kremsier et il est initié à tous les détails des rapports politiques entre les deux empires.

Si même l'entrevue des trois empereurs n'avait pas lieu, le voyage de l'archiduc Charles-Louis à Saint-Pétersbourg démontrerait à tout le monde que l'Autriche préfère l'alliance à trois à l'alliance exclusive avec l'Allemagne.

—

Il y a dissentiment entre la France et l'Etat libre du Congo. Cet état fut formé, comme on le sait, par un traité intervenu le 8 novembre 1884 entre l'Allemagne et l'association internationale africaine. Dans une carte annexée à ce traité, le nouvel Etat s'assignait ses propres limites, sous réserve d'entente ultérieure avec le gouvernement français. Mais la France ayant refusé d'accepter ces frontières, une nouvelle délimitation fut établie, d'un commun accord, par le traité du 5 février 1883, entre le gouvernement de la république et l'Etat libre. Tout semblait donc marcher à souhait, lorsqu'à la suite d'une description faite par un ministre anglican de la rivière Oubangui, portée jusqu'alors sur les cartes belges comme appartenant à la France, l'administrateur général du Congo protesta contre notre occupation, reconnue cependant par les indigènes eux-mêmes.

Aujourd'hui le délégué de l'Etat libre demande un arbitrage. L'arbitrage aurait pu être acceptable, il se serait imposé même, si les mandataires français et les représentants de l'Etat libre qui se sont rendus sur les lieux n'avaient pu parvenir à s'entendre. Mais puisqu'ils se sont mis d'accord, pourquoi soumettre la question à un arbitrage? Les délégués chargés de la délimitation n'étaient-ils pas de véritables arbitres et des arbitres compétents ?

PETITE CHRONIQUE

— M. de Courcel, l'ambassadeur français à Berlin, est démissionnaire. Les journaux officieux ont annoncé qu'il retournait à Berlin, mais les feuilles indépendantes affirment qu'il va seulement remettre ses lettres de créance et qu'il ne tardera pas à retourner à Paris. Sa situation à Berlin serait devenue difficile parce que, du temps du

ministère Ferry, il aurait préparé avec le gouvernement allemand une entente que M. de Freycinet aurait trouvée trop intime.

— Une révolte a éclaté hier dans l'intérieur de la prison de la Roquette, qui renferme actuellement 400 détenus environ. Trois de ces derniers s'étaient armés de tranchets.

Les hommes du poste et les gardiens de la prison sont intervenus ; mais, à la vue des baïonnnettes, les détenus devenus plus furieux, ont cherché à se saisir des armes.

Les hommes du poste ont dû se défendre. Deux condamnés ont été blessés légèrement, l'un à la poitrine et l'autre au côté gauche.

— Le Conseil d'administration de la Société de la *Gazette du Midi* a le regret d'annoncer aux abonnés et lecteurs du *Citoyen* que, par suite de considérations d'ordre supérieur, il a dû décider et faire agréer aux actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire, la suppression du journal le *Citoyen,* qui a cessé de paraître le 20 courant.

Nous ne pouvons dissimuler nos regrets de voir disparaître un aussi vaillant lutteur que 16 ans de combats, sans compromission comme sans faiblesse, faisaient apprécier de tous les catholiques et de tous les royalistes.

— L'an dernier, à pareille époque, la cour d'assises de Seine-et-Marne jugeait et condamnait un vieillard nommé Després à six années de réclusion pour tentative de meurtre sur la fille Arbelot.

Les faits s'étaient passés à Lagny.

Cette fille Arbelot, pour laquelle Després avait quitté sa famille honorable, sortait d'une maison suspecte de Nevers, et c'était la jalousie qui avait armé le bras du vieillard débauché.

Blessée à la tête par deux balles de revolver, la fille Arbelot guérit et put venir déposer aux assises.

Quelque temps après, le tribunal correctionnel condamnait cette même fille à trois mois de prison pour vol.

Son honnêteté et sa moralité ainsi nettement établies, savez-vous quelle position sociale elle a fini par trouver, sa condamnation une fois purgée ?

Eh bien ! elle est à l'heure actuelle *infirmière laïque dans un hôpital de Paris.*

C'est pour faire place à de pareilles créatures qu'on a expulsé les bonnes et saintes sœurs de charité !...

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **Couronne des Quinze samedis** offerte à la sainte Vierge, mère de Dieu et des hommes, par M. l'abbé E. Théric de Mâcon, de Mouchevray. — Un vol. in-32 de XXXII-344 pages. — Avignon, chez Séguin. — Prix franco : 1 fr. 65.

Cet excellent livre béni et approuvé dès son apparition par d'éminents Prélats français et étrangers, et accueilli favorablement par la presse religieuse, a obtenu en peu de mois un véritable succès auprès des âmes pieuses qui savent comprendre et apprécier le langage de la foi.

Grâce à l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de réunir en un seul et charmant volume trois dévotions aussi chères au Cœur immaculé de Marie que salutaires et précieuses pour la piété des fidèles : Le saint Rosaire, le Mois de Marie et les Quinze Samedis, son ouvrage est le *vade mecum* des Enfants de Marie dont il fait les délices. C'est un vrai champ fleuri, rempli de saintes pensées, d'où s'exhale le suave parfum de la vraie et solide piété.

Voici, du reste, un extrait de l'article bibliographique que l'excellent et regretté abbé Guérin consacra à la *Couronne des Quinze Samedis*, le jour même de sa publication, 27 avril 1884, dans l'*Echo de Notre-Dame de la Garde*, semaine religieuse de Marseille :

« Heureuse et très heureuse inspiration qu'a eue M. l'abbé Théric, en publiant ce gracieux petit ouvrage que nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs pour qu'il soit le précieux auxiliaire de leur dévotion pendant le mois de Marie.

« Doctrine sûre, étude rapide et complète des Quinze mystères du Rosaire, piété simple et pratique, onction suave et pénétrante, forme pure, élégante et noble, au fond tel est ce livre dont les 400 petites pages sont tout à fait pleines. Ce sera là son meilleur succès. Cependant, nous nous plaisons à croire qu'un autre succès, non moins heureux, lui viendra de l'ordonnance fort habile et singulièrement utile que lui a donnée son auteur. M. l'abbé Théric, en effet, a écrit deux considérations sur chacun des *Quinze mystères* du Rosaire : la première en la forme d'une *méditation*, la seconde en la forme d'une *lecture*. Dès lors, la précieuse *Couronne* se prête à toutes nos dévotions. Voulez-vous réciter chaque jour le rosaire ou le chapelet? Lisez les pages où sont expliqués les mystères joyeux, douloureux, glorieux, et vous aurez gagné, grâce à cette méditation, d'innombrables indulgences. — Avez-vous la dévotion des *Quinze samedis* ? Réservez un de ces samedis à chacun des quinze mystères : le matin vous *méditerez*, le soir vous *lirez*. Voulez-vous, avec l'Eglise, faire les saints exercices du *Mois de Marie* ? Distribuez chacun des *Quinze mystères* en deux jours : au premier jour la *méditation*, au second jour la *lecture ;* après ces 30 jours, vous aurez très dévotement honoré

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Marie. — Puis, quand reviendra le mois d'octobre, le mois du Saint Rosaire, vous recommencerez avec le même livre, avec la même méthode, avec les mêmes fruits d'édification et de piété. Ce n'est, certes, pas un petit mérite pour un livre que de pouvoir aider une âme à prier sans la lasser jamais. »

2. **Les Sœurs maçonnes,** mystères de la franc-maçonnerie des Dames dévoilés, par Léo Taxil. — Un fort vol. in-12 de 400 pages. — Paris, 1886 chez Letouzey. — Prix franco : 3 fr. 50.

Beaucoup de personnes croient que la Franc-Maçonnerie se borne à recruter des hommes et s'imaginent que les Frères Trois-Points n'ont pas de Sœurs. Il n'en est rien pourtant; les Loges de dames existent bel et bien, annexées aux Loges d'hommes et servant aux « amusements » ; c'est par cette expression même que les sectaires désignent les séances secrètes où les Sœurs Maçonnes ouvrent à leurs dignes Frères les portes de leurs temples.

D'après l'évaluation de M. Léo Taxil, les Loges françaises, dans la proportion de soixante pour cent, sont, à cette heure dédoublées, où, pour nous servir du terme officiel, « pratiquent l'Adoption » : ce qui revient à dire que, indépendamment des 400 et quelques Loges d'hommes, la France compte environ 250 Loges de femmes, établies surtout dans les grandes villes.

Avec un véritable courage, l'auteur des *Frères Trois-Points* dénonce à l'indignation publique cet état de choses qui ne fait que s'aggraver chaque jour. Et certes, il faut savoir gré à M. Léo Taxil d'avoir démasqué la secte jusque dans ses plus honteuses turpitudes. On ne connaissait jusqu'à présent que la théorie de la « morale indépendante » ; maintenant, sa mise en pratique est révélée, et il y a lieu d'espérer qu'en présence du péril imminent qui menace les familles, les honnêtes gens secoueront leur torpeur et sauront faire leur devoir.

Les horreurs que révèle M. Léo Taxil dépassent tout ce que l'on peut imaginer ; il y a, dans son livre, un chapitre qui a même dû être publié en latin, tant est grande l'ignominie des sectaires. N'importe, les onze autres chapitres, publiés en français, suffiront pour édifier le public, malgré les réticences et les demi-mots de l'auteur.

On se demandera à la lecture de ce nouveau volume, s'il est possible que la Maçonnerie soit tolérée par les gouvernements, quels qu'ils soient.

En effet, on ne saurait sortir de ce dilemme ; — ou les révélations de M. Léo Taxil sont des mensonges; et alors, comment, depuis bientôt six mois, n'a-t-il pas encore été poursuivi comme calomniateur par les présidents de Loges dont il a imprimé les noms? pourquoi la presse maçonnique, au lieu de prouver l'innocence des sectaires, se borne-t-elle à traiter le converti de faux-frère, de traître, ayant violé ses serments? Cela n'est pas répondre, car les faits divulgués n'étant pas niés, il est clair que secouer un joug infâme est un acte méritoire, et non une conduite répréhensible. — Ou bien M. Léo Taxil révèle la vérité; et alors, comment la police n'intervient-elle pas pour fermer les Loges, à l'instar des plus mauvais lieux?

Ce nouveau livre, *Les Sœurs Maçonnes*, se recommande surtout aux conservateurs militants, aux hommes d'action, à quiconque se sent l'énergie nécessaire pour la propagande, à tous les honnêtes gens qui ont à cœur de désabuser le peuple, victime aveugle de la plus abominable des sociétés secrètes.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'émission des *nouvelles obligations* du canal de Panama est un événement financier trop important pour qu'on puisse le passer sous silence. Détracteurs ou admirateurs de l'œuvre de M. de Lesseps, tout le monde prend part à la lutte; mais nous avons cette conviction que, cette fois comme les autres, M. de Lesseps obtiendra un succès éclatant.

Au lendemain du jour où, par un de ces actes d'énergie qui lui sont habituels, M. de Lesseps a reconquis son indépendance en retirant la demande d'autorisation de valeurs à lots qui, depuis dix-huit mois, attendait le bon plaisir parlementaire, ses actionnaires ne cessent de l'entourer de leur sympathie, de lui donner des témoignages éclatants de leur confiance pour le succès de l'entreprise.

L'histoire saura conserver le nom des six députés de la commission parlementaire qui, par leur vote, ont fait retirer la demande de l'émission des obligations. Plus tard, leurs noms inscrits sur des colonnes rostrales aux deux extrémités du canal, les feront passer à la postérité à la façon d'Erostate.

Nous ne nous étendrons pas sur les avantages offerts aux souscripteurs des *obligations nouvelles;* nous les avons déjà énumérés dans notre dernier numéro, et on trouvera plus loin une annonce donnant tous les détails relatifs à cette souscription si avantageuse.

Nous nous bornerons à rappeler que l'œuvre du Panama suit exactement les mêmes traces que celle du Suez, et qu'elle aboutira au même succès. Que trois ans avant l'ouverture du canal de Suez, il a été émis des obligations au cours de 260 francs, et qui valent aujourd'hui 580.

A l'ouverture du canal de Panama, c'est-à-dire dans trois ans, l'*obligation nouvelle* émise à 450 francs, vaudra également le double de sa valeur actuelle.

Ce doublement se fera tout simplement par le jeu des demandes à la Bourse de Paris.

Le succès de l'*obligation nouvelle* est donc assuré, et son nom restera attaché à un nouveau type de valeur industrielle.

En dehors de cette émission, qui occupe tous les esprits, la Bourse se meut dans le vide et les affaires y sont des plus restreintes. Les valeurs favorites y sont toujours recherchées et les obligations conservent une constante fermeté.

Le Crédit foncier est inébranlable. Les obligations des emprunts 1880 et 1885, que nous ne cessons de recommander, montent lentement et sûrement; chaque semaine, nous constatons avec plaisir un petit appoint à la hausse. Cette hausse continuera jusqu'à ce que ces deux types d'obligations aient regagné le cours de leurs obligations similaires.

A. H.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE SAINT-SIÈGE ET LE PORTUGAL

Après de très longues négociations, la grave question du protectorat portugais dans les Indes a été enfin réglée définitivement le mois dernier. Un Concordat, dont on ne connaît pas encore le texte, a été signé le 26 juin entre le Saint-Siège et le Portugal. A cette occasion, les journaux italiens publient la lettre suivante, que le Souverain Pontife adressait, au mois de janvier, au roi de Portugal. Cette lettre (1), comme on le verra, indique les lignes essentielles de la convention qui vient d'être signée :

Majesté,

Ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de tristesse que Nous avons appris la perte du roi Ferdinand, l'auguste père de Votre Majesté.

Si Nos suffrages, comme ceux qui lui seront rendus dans l'église nationale du Portugal, et si la part que Nous prenons à un si triste événement peuvent adoucir la douleur de Votre Majesté, Nous serons réconforté du moins par la pensée d'avoir pu accomplir un devoir de piété.

A cette occasion, que Votre Majesté Nous permette de lui ouvrir tout Notre cœur, comme Nous Nous l'étions déjà proposé, sur les négociations qui ont cours entre le Saint-Siège et le gouvernement de Votre Majesté par rapport au patronat portugais dans les Indes.

En adressant directement la parole à Votre Majesté, ce Nous est, avant tout, une joie de constater que, dans le présent comme par le passé, la nation portugaise a bien mérité de ce siège apostolique auquel elle a constamment rendu l'hommage de son respect et de sa vénération.

Oui, en vérité, il plaît à Notre cœur de rappeler que cette

(1) Nous en empruntons la traduction à l'*Univers*.

nation est toujours restée unie au centre de la catholicité, et que ses souverains ont travaillé ardemment à propager le catholicisme dans les nouvelles terres conquises par eux. Ainsi l'on peut affirmer en toute vérité que la bannière lusitanienne s'est partout déployée à l'ombre de la croix, en telle sorte que les conquêtes du Portugal peuvent être regardées comme autant de conquêtes pour la religion.

C'est pourquoi, avec le titre de « Rois très fidèles, » les souverains du Portugal se virent concéder par les Pontifes romains de nombreux et spéciaux privilèges, dont ils furent largement honorés ; et parmi eux il convient de compter le privilège du patronat sur les églises des Indes Orientales que Nos prédécesseurs voulurent leur concéder dans les formes les plus larges.

Or, si les Pontifes romains, en accordant ces concessions spéciales, furent mus par le sentiment de récompenser le zèle religieux de ces souverains, ils eurent toutefois, en même temps, pour but de les exciter à fonder de nouvelles églises, à les fournir d'une dotation convenable et à y constituer une organisation ecclésiastique qui répondît mieux aux exigences de ces chrétientés et à la propagation de la foi.

C'est d'ailleurs l'idée fondamentale du patronat, dont Nos prédécesseurs devaient s'inspirer et dont ils se sont réellement inspirés, ainsi qu'il résulte des documents relatifs à cette affaire.

Mais, par un concours de circonstances qu'il n'est pas besoin de rappeler, ces conditions inhérentes à la nature du patronat, et requises expressément pour sa concession, ne furent pas exécutées dans la proportion que réclamait le bien spirituel de ces peuples.

Dans un tel état de choses, le Saint-Siège, ne pouvant permettre que, par des motifs auxquels il était étranger, une grande partie de ces chrétientés fût pour ainsi dire abandonnée et que l'œuvre de l'évangélisation des infidèles restât comme paralysée, le Saint-Siège eut souci de pourvoir à ces besoins en envoyant des groupes choisis d'ouvriers évangéliques.

Or, de quel heureux résultat ont été couronnées les fatigues des missionnaires, c'est ce que démontrent les conversions opérées par eux et les florissantes missions qu'ils y ont constituées.

Et c'est pour cela que le développement progressif et les superbes conditions de ce peuple chrétien conseillaient de mettre fin à l'état anormal et précaire prolongé jusqu'ici, pour substituer la forme normale et canonique de la hiérarchie ecclésiastique.

Mais, tout en Nous disposant à prendre pour l'avenir des mesures propres à tourner au grand avantage de l'Église des Indes, et à une grande gloire pour le nom catholique, Nous n'avons pas omis, d'autre part, d'accueillir, avec la considération qui leur était due, les observations que le gouvernement de Votre Majesté a fait communiquer au Saint-Siège sur la question du patronat royal.

Aussi, désirant faire chose agréable à Votre Majesté et à la nation portugaise, Nous avons fait présenter à Votre gouvernement par l'entremise de Votre ambassadeur un projet qui Nous semble satisfaire aux antiques traditions et aux légitimes intérêts du Portugal, compatibles avec l'institution de la hiérarchie et avec le bien religieux des populations des Indes ; toutes choses auxquelles on ne pourrait pourvoir avec la création d'une double autorité sur le même territoire. Et déjà notre prédécesseur Grégoire XVI, dans le bref daté du 4 janvier 1837, le déclarait : *A nobis duplicem in urbe Calcuttæ auctoritatem creari non expedit, quod neque Ecclesiæ mos patitur, nec paci et unitati fovendæ idoneum foret* (1).

Au contraire, d'après les propositions du Saint-Siège, l'archevêque de Goa est élevé à la dignité de patriarche pour toutes les Indes orientales, sur lesquelles il pourra développer toute l'influence que lui crée la position honorifique de chef moral.

(1) Il n'est pas bon qu'une double autorité soit créée par Nous dans la ville de Calcutta, ce que ne permet pas la coutume de l'Eglise et ce qui ne serait pas de nature à favoriser la paix et l'unité.

En outre, le pouvoir qu'on lui confère de présider les conciles nationaux, le met dans la condition de pourvoir, de concert avec l'épiscopat des Indes, aux exigences du clergé et des peuples catholiques.

Ensuite, par l'érection de trois diocèses portugais, le même archevêque de Goa est appelé à jouir des droits métropolitains sur ces évêchés suffragants.

Pour la couronne, en nommant librement, d'une part l'archevêque de Goa et les trois évêques ses suffragants, d'autre part en choisissant ponr le présenter au Saint-Siège un candidat compris dans une liste de trois noms formée par les évêques des quatre nouvelles provinces ecclésiastiques, provinces dans lesquelles on trouve un nombre respectable de Goanais, elle maintiendrait le patronat non seulement comme souvenir historique de celui que les augustes ancêtres de Votre Majesté ont exercé en faveur de la religion, mais encore par l'exercice effectif de ce privilège selon les formes que comportent les circonstances actuelles. Et l'on n'a pas oublié de prendre en considération ces groupes principaux de Goanais qui seront placés en dehors de la juridiction des évêques portugais; car Nous avons manifesté la disposition où Nous sommes que le soin de ces âmes soit confié à des prêtres goanais.

Par où l'on peut conclure que le dernier Concordat de 1857 est substantiellement conservé, les modifications qui y ont été introduites étant réclamées par les conditions religieuses de l'état actuel.

De la sorte, en verrait cesser les occasions des inconvénients et des dommages qu'on a dû déplorer jusqu'ici et, l'unité régnant avec la paix dans l'Eglise des Indes, toutes les forces convergeraient au but essentiel de la religion, à savoir le salut des âmes.

Dans toute cette affaire, comme Votre Majesté voudra s'en rendre compte, Nous n'avons été animé d'aucun autre désir que de mettre un terme aux difficultés inséparables d'un état exceptionnel et compliqué, et aussi de pourvoir de la meilleure manière possible à l'accroissement et à l'avenir du catholisme dans les Indes.

De même, dans l'accomplissement de Nos devoirs et dans la poursuite de la fin qui Nous est imposée par Notre ministère apostolique, Nous avons employé tout Notre zèle et toute Notre industrie pour satisfaire le gouvernement de Votre Majesté dans la plus large mesure qu'il a été possible pour Nous.

C'est de plus Notre volonté que, sur ces territoires où les conditions n'ont pas subi de changement substantiel, le patronat de la couronne portugaise demeure en pleine vigueur. Nous voulons spécialement faire allusion au Congo, où Nous désirons vivement que Votre Majesté, en vertu des privilèges qui appartiennent au patronat royal, veuille travailler à faire progresser et s'étendre le catholicisme, surtout par l'institution de collège pour les missionnaires qui, fondés au centre du siège métropolitain de Lisbonne, auquel les autres évêques fourniront ainsi des sujets capables, répandront aussi leurs élèves parmi les domaines portugais au Congo, comme autant de rayons de lumière et de vie.

Après cela, Nous avons la ferme confiance que Votre Majesté, considérant les obligations inhérentes à Notre ministère apostolique et appréciant l'équité des mesures proposées, voudra se faire un coopérateur bien méritant dans l'organisation de l'Église des Indes. Il s'ensuivra que, comme les noms de vos glorieux prédécesseurs qui firent propager le règne du Christ parmi ces peuples, ainsi le nom de Votre Majesté, pour avoir généreusement contribué à la constitution définitive de l'Église indienne, sera béni des catholiques, et enregistré dans les annales ecclésiastiques avec les sentiments d'une affection reconnaissante.

Nous avons également la confiance que le peuple portugais voudra rendre justice à nos sentiments.

Loin de nous l'idée d'obscurcir ses glorieuses traditions ou de contredire à ses légitimes aspirations!

La connaissance de Nos propositions les fera justement apprécier et dissipera toute impression préconçue.

Mais d'ailleurs un peuple qui s'enorgueillit de compter comme sa première gloire d'avoir conservé intacte la foi

des aïeux, saura comprendre que l'Eglise catholique, étant universelle et perpétuelle, doit suivre les situations créées par la variabilité des événements humains, dans la pensée supérieure de les coordonner avec les intérêts religieux.

En attendant, recevez la bénédiction apostolique que du fond de Notre cœur nous donnons à Votre Majesté et à toute la famille royale.

LÉON XIII, PAPE.

Rome, 6 janvier 1886.

LA FRANC-MAÇONNERIE (1).

Vous avez entendu dernièrement la voix du chef de l'Église, dénonçant à l'univers, dans son Encyclique *humanum genus* du 20 avril 1884, la Franc-Maçonnerie et autres Sociétés Secrètes.

Le Souverain Pontife rappelle à ce propos la parole du grand Saint-Augustin touchant deux cités qui se partagent le monde : « La cité terrestre procédant de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu; la cité céleste procédant de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi » (2); deux cités formant deux camps ennemis toujours en lutte depuis que Satan a tenté l'homme et l'a misérablement séparé de son Dieu. Le Saint-Père ajoute que « dans tous les siècles, ces deux sociétés se livrèrent toujours des combats, mais avec une ardeur plus ou moins grande, » et que « les fauteurs du mal sont de nos jours comme coalisés dans un immense effort sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée sous le nom de *Société des Francs-Maçons...* »

Vos Évêques ont traité le même sujet dans le troisième Concile Provincial, lorsque, dans leur Lettre Pastorale collective du 21 mai 1865, empruntant la voix de Pie IX, de sainte

(1) Lettre pastorale des Pères du septième Concile de Québec au clergé et aux fidèles de cette province.

(2) De la cité de Dieu, Livre XIV, chap. 27.

mémoire, ils ont représenté comme de terribles ennemis, « ceux qui, armés du secours des sociétés secrètes, voudraient abolir tout culte religieux; qui foulent aux pieds les droits sacrés de l'Église, en cherchant à la dominer injustement : qui exaltent autant qu'ils peuvent la raison humaine, jusqu'à l'égaler même à la révélation divine, etc. »

Voici, comme s'exprimaient à leur tour les Pères du Quatrième Concile Provincial (Décret IX) : « Il est bien déplorable que malgré les défenses portées par les Pères du Premier Concile de cette Province, suivant les intentions des Souverains Pontifes, un grand nombre de prétendus catholiques entrent dans ces sociétés sous différents prétextes. »

Nous-mêmes, ne pourrions-nous ne pas élever « la voix lorsque le Souverain Pontife Nous prie, Nous conjure d'unir Nos efforts aux siens et d'employer tout notre zèle à faire disparaître l'impure contagion du poison qui circule dans toutes les veines de la société » lorsqu'il nous exhorte à arracher à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et de la faire voir telle qu'elle est; de faire connaître les artifices employés par ces sociétés pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs; de dévoiler la perversité de leurs opinions et l'infamie de leurs actes? »

Après avoir promulgué dans nos diocèses respectifs cette importante Encyclique, il Nous reste maintenant à unir Nos voix pour présenter un enseignement conjoint et exécuter ce qui Nous est si instamment recommandé par le Vicaire de Jésus-Christ et par son organe, la Sacrée Congrégation du Saint Office dans ses *instructions*, du 10 mai 1884.

Pour mieux nous conformer aux désirs et aux vues pleines de sagesse du Chef de l'Église, Nous voulons aujourd'hui tâcher de vous inspirer une grande horreur de ces organisations ténébreuses en vous faisant connaître :

1° Ce qu'est la Franc-Maçonnerie dans laquelle se résument toutes les sociétés secrètes, soit qu'elles soient connues sous des noms différents, soit qu'elles travaillent de concert;

2° Quels sont les buts véritables de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés de ce genre et quels sont les moyens employés par elle pour y arriver;

3° Quels dangers courent ceux qui y entrent;

4° Enfin, quels sont les devoirs de ceux qui se sont laissé séduire.

I

Ce qu'est la Franc-Maçonnerie.

Suivant l'aspect sous lequel on a considéré la Franc-Maçonnerie, elle a été définie de différentes manières; mais voulant la représenter dans toutes les attributions qu'elle affecte, Nous emprunterons la notion qui en est donnée par un homme qui l'a étudiée profondément (1). « C'est, » dit-il, « une société d'hommes sans religion, unis ensemble par une organisation et des serments horribles, sous la direction occulte de chefs invisibles, pour faire la guerre à l'Église et à la société, et sous le spécieux prétexte d'établir dans tout l'univers la liberté, l'égalité et la fraternité, ressusciter le paganisme. »

« Née du protestantisme, » dit un prélat français (2), elle en a pris toutes les négations premières, en y ajoutant une négation plus radicale encore, la négation universelle de tout l'ordre surnaturel. »

On peut aussi définir la Franc-Maçonnerie : une association très ancienne, mère et directrice de toutes les autres sociétés occultes de notre époque, répandue présentement dans le monde entier.

Ce que nous disons de la Franc-Maçonnerie s'applique en effet à toutes les sociétés secrètes en général, comme le Saint-Père l'a exprimé dans son Encyclique, en disant : « Tout ce que Nous venons ou que nous proposons de dire, doit être entendu de la secte maçonnique envisagée en son ensemble et en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées.

II

Buts véritables de la Franc-Maçonnerie et des autres Sociétés Secrètes et Moyens qu'elles prennent pour y arriver.

Leur premier but (si elles pouvaient y parvenir) est de se substituer à l'Église dans le monde.

« La Franc-Maçonnerie, » dit un adepte converti (3), « grotesque imitation du catholicisme, a ses rites particuliers. Les

(1) Le Révérend Père Gautrelet.
(2) Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc.
(3) Léo Taxil, *Les Frères Trois Points.*

prêtres de Dieu ayant une liturgie, les valets de Satan, s'érigeant en pontifes, ont voulu avoir la leur. »

« Le but de la Maçonnerie, en résumé, dit une revue estimée (1), c'est de jeter notre Dieu, le seul vrai Dieu, qu'ils appellent avec haine, et que nous nommons avec amour *Adonaï*, à bas de son trône éternel, pour mettre à sa place leur dieu à eux, *Eblis,* qui n'est autre que Lucifer ou Satan.

Elle a des loges pour temples, on y célèbre un véritable culte, des cérémonies, souvent ridicules, il est vrai, mais aussi odieuses que sacrilèges (2); elle adore son dieu à elle, l'esprit infernal; elle a des doctrines positivistes et naturalistes; elle prêche une morale libre et indépendante, favorisant les passions et en préparant le triomphe dans les cœurs.

Un de ses chefs a dit que la secte maçonnique « travaille à rouler le cadavre du catholicisme dans la fosse. »

Léon XIII les connaît bien : « Ils ne prennent plus », dit-il, la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise, afin d'arriver, si faire se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur. »

C'est pourquoi un savant évêque (3) l'appelle avec raison « une société secrète dont le but est de faire disparaître du monde la discipline religieuse, morale et sociale, créée par les institutions chrétiennes. »

Voyons les principaux moyens qu'elle emploie pour mieux poursuivre ce but infernal.

a) La Franc-Maçonnerie insinue parmi ses membres une doctrine antichrétienne. C'est Weishaupt (4), auteur du code de l'ordre, qui nous l'apprend en ces termes : « Souvenez-vous que la fin justifie les moyens, que le sage doit prendre pour le bien tous les moyens du méchant pour le mal. Ceux dont nous avons usé pour vous délivrer, ceux que nous prenons pour délivrer un jour le genre humain de *toute religion*, ne sont qu'une pieuse fraude que nous nous réservons de dévoiler !..... »

(1) *La Franc-Maçonnerie démasquée.*
(2) Voir le *Rituel maçonnique.*
(3) Mgr Dennel, év. d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.
(4) Mgr Fava, *La Franc-Maçonnerie.*

« Ne conspirons que contre Rome, » disait une circulaire de la Haute Vente, » il faut décatholiciser le monde (1). »

Ainsi, comme vous le voyez, N. C. F., c'est bien à la Religion que les Francs-Maçons en veulent. — « Nous avons eu bien des préjugés à vaincre chez vous, dit le chef de cette association infernale, avant de vous persuader que cette prétendue religion du Christ n'était qu'un ouvrage des prêtres, de l'imposture et de la tyrannie (2). »

b) La Franc-Maçonnerie cherche à abolir partout où s'exerce son influence le respect pour les préceptes de la morale, et à éliminer radicalement toute idée de contrainte ou d'opposition aux passions brutales. « Les bases de la morale maçonnique, dit un éminent prélat (3), ne sont pas autres que la liberté et l'égalité primitive ou le prétendu état de nature, qu'il faut établir pour la destruction de toute autorité spirituelle et temporelle. Cette morale ressort de tous les grades et de tous les rites. »

La Franc-Maçonnerie impose aussi à ses adeptes, adopte pour siens et proclame bien haut les faux principes du libéralisme moderne : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'exclusion de la Religion, de la politique et des affaires publiques, la laïcisation absolue de l'enseignement, le pouvoir de l'état sur le lien du mariage, la souveraineté du peuple, etc.

c) La Franc-Maçonnerie tâche d'empêcher les enfants de ses membres de recevoir le baptême; les épouses des francs-maçons avancés initient leurs enfants à la maçonnerie et les portent à la Loge; cette initiation remplace le baptême (4).

« Elle a tout un ensemble de cérémonies et de rites : elle confère un baptême à sa façon (5). »

(1) Mgr Fava.
(2) Le même.
(3) Le même.
(4) Le même.
(5) Mgr de Ségur, « *Les Francs-Maçons* ».

(A suivre.)

L'AIDE FRANC-MAÇONNIQUE

Nous nous permettons de signaler à nos lecteurs le résumé que nous allons donner de l'acte d'accusation et des rétroactes d'une cause célèbre, qui vient de se dérouler devant la cour d'assises d'Ancône. Il s'agit d'un vol de deux millions et demi, commis au détriment de la Banque nationale d'Italie par des francs-maçons italiens, *bons cousins* ou *carbonari*, de complicité avec nos employés de la susdite banque, affiliés eux-mêmes à la secte maçonnique.

Les faits que nous allons indiquer montrent à nu les dangers que les sociétés secrètes présentent pour la société moderne. On y verra comment, avec la truelle, on parvient à s'emparer de la police, on pénètre dans le jury, on s'assure l'acquittement ou l'on échappe à la justice; comment on s'y prend pour faire disparaître les témoins dangereux ou les complices qui gênent. On y verra comment on fait l'apothéose cynique de criminels que l'on fait passer pour morts, au bon moment, afin de les soustraire au châtiment mérité. On y verra enfin comment le barreau italien — est-il le seul? — s'est laissé infecter par la secte, et combien d'anciens ministres libéraux de la justice eux-mêmes ont été mêlés à toute cette affaire.

*
* *

Présentons d'abord à nos lecteurs le héros du drame qui se déroule devant les assises d'Ancône, le V.·. F.·. Baccarini, Grand Maître de la Lumière.

Ce Baccarini, ancien ouvrier typographe, condamné comme *carbonaro* en 1849, s'était sauvé en Orient avec quelques-uns de ses sectaires. Là, il entreprit une lutte sauvage contre la société. A Smyrne, il incendia la Monnaie; en Égypte, il fit dérailler un train d'Alexandrie au Caire, qui portait quelques millions au Khédive; en Grèce, il se fit pirate ; à Constantinople, avec ses séides, il tint toute une nuit la police en échec

Baccarini rentra en Italie, après le triomphe de la franc-maçonnerie, en la personne de Cavour et de Victor-Emmanuel. Le gouvernement s'empressa de faire une position au Gr.·. M.·. de la Lumière, en le chargeant de la réorganisation de la police d'Ancône.

Baccarini la réorganisa si bien, que la Banque d'Ancône, avait déjà subi cinq vols, dont un de 120.000 fr., avant le coup de maître dont nous allons parler.

*
* *

Reportons-nous en l'année 1878. Un soir du mois d'avril, cinq FF.·. étaient attablés à l'auberge des *Arcades*, tenue par un F.·. à Ancône. Le V.·. M.·. Baccarini présidait. Avec lui étaient le F.·. Quirino Governatori, chassé de la Banque, pour une *erreur* de 10.000 fr. dans ses recouvrements; un sellier; un cocher de fiacre, nommé Pilonza, qui, à ses heures perdues, contrefaisait les billets de banque; enfin un marchand de bois, Andrea Lorenzetti, qui passait pour être fort à l'aise, bien qu'il vécût d'expédients.

Andrea Lorenzetti avait un frère nommé Edoardo, garçon de recettes de la succursale d'Ancône de la Banque nationale.

Quirino Governatori avait appris, au moyen des relations qu'il avait conservées dans la succursale d'Ancône, qu'un important envoi de valeurs allait être fait à la succursale de Gênes. Ces envois ont lieu au moyen de valises, dans lesquelles on met les billets de banque, et les valises sont sous la garde de deux employés et d'un ou deux commis, qui ne doivent pas les perdre de vue. Les conjurés délibéraient sur les moyens de soustraire une partie des valeurs qui allaient prochainement voyager d'Ancône à Gênes. Voici comment ils s'y prirent.

Andrea Lorenzetti obtint de son frère Edoardo l'indication de la somme qui devait être envoyée, et se fit remettre une des valises de la banque pour qu'elle servît de modèle au sellier, qui était du complot, et qui en fit une exactement pareille. Quand les billets de banque eurent été mis dans les valises, Edoardo en pesa une secrètement, et les conjurés eurent soin de donner exactement le même poids et la même apparence à celle qu'ils avaient préparée; ils la remplirent de papier et de copeaux de bois.

Le 19 octobre 1878, la direction de Rome télégraphiait à la succursale d'Ancône d'envoyer le même jour une somme de six millions cinq cent mille francs. Cette somme était dans trois valises, une de toile, deux de cuir. Celle qui avait été imitée par le sellier était de cuir, et son poids équivalait à celui d'une valise contenant deux millions quatre cent mille francs.

Le caissier F.·. Mellini; le comptable Fr.·. Albertini, et deux garçons, savoir Edoardo Lorenzetti et Tangherlini devaient

accompagner les valeurs. Quand on les chargea sur un fiacre devant la Banque, le F.·. Mellini était allé faire une courte visite à sa famille, et n'arriva à la gare que juste au moment du départ. Les trois autres surveillaient les valises. A la suite de ce fiacre, venait une autre voiture conduite par le cocher Pilonza, l'un des conjurés, et dans laquelle se trouvaient deux hommes.

On arrive à la station. Albertini et Tagherlini prennent les valises, contenant les billets de banque, tandis que Lorenzetti conduit le cocher prendre le caissier à sa villa, qui est tout près. Tagherlini se rend au guichet pour demander les billets, et Albertini garde les trois valises.

Immédiatement après, descendent les deux hommes qui étaient dans la seconde voiture, l'un d'eux se rend aussi au guichet de distribution des billets, tandis que le second pose sa valise, d'un air indifférent, à côté des trois de la Banque. Puis quand son compagnon revint, le second prit sans la moindre hésitation, non la valise qu'il avait déposée, mais celle de la Banque qui l'avoisinait et qui contenait les deux millions quatre cent mille francs. Puis, sans se presser, les deux complices gagnèrent la porte, devant laquelle se trouvait Pilonza avec son fiacre, qui enleva ses chevaux au galop.

Le partage se fit au Café des Arcades. Baccarini eut pour sa part un million ; Governatori, un autre million ; Andréa Lorenzetti se contenta de 300.000 fr. Les 100.000 restants furent réservés pour *un personnage important* qui protégeait les bons FF.·. en cas de besoin. Baccarini donna sur sa part 10.000 fr. à l'aubergiste et Governatori, 20.000 fr. au cocher.

On devine ce qui arriva à Gênes au moment de l'ouverture de la valise, qui ne contenait que des copeaux enveloppés de papier. Le F.·. Albertini se trouva mal ; Tangherlini courut aviser la police. Les deux furent arrêtés, et on fit arrêter Lorenzetti resté à Ancône. Quant à Mellini, il chancela, tomba comme un bœuf assommé. On le sauva de ce coup d'apoplexie, mais peu après, il mourut dans un hôpital de fous.

*
* *

A Ancône, les auteurs du vol des deux millions et demi étaient connus ; mais personne n'osait parler. Des lettres anonymes avaient dénoncé au parquet Baccarini, Governatori, les Lorenzetti, etc. Baccarini n'avait rien changé à ses habitudes ; au contraire Governatori et sa femme faisaient des dépenses folles.

Le Gr. M. Baccarini, comme toujours très informé des intentions de la justice, prévint ce dernier qu'on allait l'arrêter. Governatori s'empressa de gagner une retraite qu'il croyait sûre ; mais le coquin eut le tort de confier à sa femme le secret de son asile et de la cachette du million. Or, la femme Governatori était fort aise de se débarrasser de son mari, dont la présence gênait ses déportements. Elle le dénonça et Quirino fut mis sous les verrous.

Baccarini avait fait passer son million dans l'île de Malte, sous la garde d'une de ses sœurs, mariée à un négociant de Lyon qui, ayant fait de mauvaises affaires, s'y était réfugié. Un bon F.·. nommé Paccapelo avait apporté lui-même le dépôt que Baccarini lui confiait; mais Paccapelo commit à son retour des imprudences qui le firent arrêter.

Le Gr. M., prévenu qu'un mandat était lancé, s'enfuit en France, et de là à Malte. Trois mois après, il se présentait à Vintimille, grimé comme un vieux lord podagre, accompagné de deux miss, ses filles — deux demoiselles du boulevard engagées pour la circonstance. Il passa sans difficulté, et quelques jours après, sous le costume d'un ouvrier du port d'Ancône, Baccarini s'installait chez la Morelli, veuve du baryton de l'Opéra. Celle-ci avait deux filles en âge de se marier ; il leur fit à chacune une dot de 20.000 fr.

La maison Morelli avait l'escalier commun avec les bureaux de la police. Là, Baccarini était fort bien placé pour suivre le procès qui l'intéressait. Le soir, un greffier, affilié à la secte, lui apportait les copies des dépositions de l'affaire, et lorsqu'elles chargeaient beaucoup les accusés, quelque F.·. allait trouver les témoins et par menaces ou promesses leur arrachait une rétractation. Baccarini choisit lui-même — deux ont été depuis ministres de la justice! — pour la défense des VV.·. FF.·. emprisonnés.

Une semaine avant que les débats s'ouvrissent à Rome, la Morelli se présenta à la police et à la municipalité et déclara le décès de Baccarini, réfugié chez elle depuis un an. Cette nouvelle s'étant répandue dans la ville comme le feu sur une traînée de poudre, personne ne crut naturellement, à un décès aussi opportun et aussi subit. Deux médecins F.·. M.·. qui avaient secrètement soigné Baccarini publièrent alors leur rapport, portant que le Gr.·. M.·. était mort empoisonné après une agonie épouvantable.

Les deux servantes de la veuve Morelli qui avaient soigné Baccarini, reçurent une citation pour l'instruction ; mais une mort foudroyante les frappa à trois jours d'intervalle. Les malheureuses en savaient trop long.

Cependant l'autorité judiciaire renonça à l'autopsie de Baccarini. Une forte escouade d'agents vint prendre le cercueil, qui fut transporté de nuit dans le cimetière. Peu de jours après, les FF.·. amis du défunt allèrent déposer en grand apparat des couronnes sur sa tombe; on glorifia ses vertus, sa vie sans tache et sa philantropie. Et les journaux libéraux n'osèrent pas refuser l'insertion de cette prose.

Eh bien, cette mort ne serait qu'une invention!

L'affaire du vol de 2.400 000 fr. fut jugée à Rome, en octobre et novembre 1880; le jury était composé de FF.·. MM.·. Aussi le verdict fut étrange.

Edoardo Lorenzetti, qui avait fourni les renseignements, et le sellier qui avait fabriqué la valise, furent acquittés.

Paccapelo eut cinq ans de prison pour avoir porté le million de Baccarini à Malte ; Quirino Governatori, huit ans de la même peine. Quant à Tangherlini, qui était innocent, il était au guichet de la gare pendant que le vol s'était opéré, il fut condamné à douze ans de maison de force? Il n'était pas F.·. M.·. Par contre Albertini qui avait la garde des valises, et sous les yeux de qui la substitution d'une valise avait été faite, ne fut pas mêlé à l'affaire. La succursale de la Banque s'était portée garante de sa probité. Il était F.·. M.·.

Les débats, assez ternes d'abord, devinrent d'un intérêt saisissant lors des dépositions des agents de police. Le gouvernement avait mis à la disposition de la Banque un de ses meilleurs agents, l'inspecteur Ceola, surnommé *M. Lecoq*. Bientôt une maladie épouvantable le cloua à l'*Hôtel de l'Europe* où il était descendu en se donnant pour voyageur de commerce. Sa maladie avait tous les caractères de l'empoisonnement par l'*aqua tofana*, le poison des francs-maçons; mais comme Ceola était jeune et bien soigné, il survécut. Le public des assises eut un frémissement en voyant s'avancer pour déposer cet homme, jadis superbe de vigueur, qui s'appuyait sur deux béquilles, soutenu par deux agents.

Etendu sur une chaise longue aux pieds de la cour, il avait à portée de la main une bouteille de Marsalla, pour le remettre durant ses défaillances. La déposition de ce mort-vivant prit

deux longues journées d'audience ; comme intérêt, elle dépassait les plus émouvants feuilletons. Elle restera comme une percée de lumière à travers ce monde souterrain des sociétés secrètes maçonniques. Dans cette chasse à l'homme, l'agent avait apporté l'acharnement du limier. A l'audience même, le président était obligé de rappeler au calme ce moribond. Aujourd'hui, Ceola, pensionné par la Banque, n'est plus que l'ombre de lui-même. Il a été empoisonné par les FF.·.

*
* *

Nous allons maintenant voir arriver sur la scène un nouveau et important personnage, l'avocat Lopez. Cet avocat, né dans les Abruzzes, d'un père juif, vint à Rome en 1871, à l'âge de 24 ans, et chercha à percer, comme tant d'autres de ses confrères, en recherchant les causes bruyantes. Il se fit assez vite une certaine renommée, gagna beaucoup, dépensa davantage en débauches de toutes sortes, si bien que tous les huissiers étaient continuellement à ses trousses.

Il fut le défenseur du F.·. Governatori, et aussitôt après, la position de Lopez changea du tout au tout. Il semblait cousu d'or. Les mauvaises langues se demandèrent d'où lui était venue cette fortune subite, et un journal populaire très répandu, le *Messagero*, se permit de mêler Lopez à l'affaire des millions de la Banque d'Ancône. Mais le journal ne continua pas les révélations promises : le rédacteur, menacé du poignard des FF.·., s'enfuit précipitamment en Amérique. L'*Ezio*, plus hardi, reprit la lutte en accusant nettement les principaux avocats du procès d'avoir partagé avec les voleurs. L'un de ces avocats intenta un procès en diffamation, mais sa mort — encore une *mort subite!* arrêta tout.

Quant à Lopez, il laissa dire et écrire ; plus les accusations devenaient précises, plus il faisait la sourde oreille. La justice intriguée, fit ouvrir une nouvelle instruction, qui ne donna aucun résultat.

En juin 1885, Lopez se chargea de la défense du professeur Sbarbaro, dans un retentissant procès auquel deux ministres se trouvaient mêlés. L'avocat requit la comparution personnelle du ministre Magliani, qui refusa de paraître. Alors Lopez s'écria : « Si demain le ministre Magliani ne vient pas déposer lui-même, je ferai la lumière. »

La même nuit, il était lui-même arrêté.

Pour expliquer son arrestation, il nous faut revenir en arrière.

Lopez, avons-nous dit, s'était fait donner la défense du F.·. Quirino Governatori, lequel avait reçu, pour sa part, on s'en souvient, un million des fonds dérobés à la Banque, Governatori offrit à son avocat 100,000 fr. s'il était acquitté, et 50,000 s'il était condamné. D'un autre côté, la femme Governatori, que son mari gênait, offrit 100,000 fr. pour sa condamnation. Ce qui arriva on le devine : Governatori fut condamné, et Lopez eut ainsi 150,000 fr.

Peu après, l'avocat, qui continuait de visiter assez régulièrement son ancien client, sut si bien entrer dans sa confiance que Governatori lui confia en dépôt ce qui restait de son million. Il craignait que sa femme ne le dépensât trop vite. Celle-ci devait recevoir 1000 fr. par mois prélevés sur les intérêts.

La cachette fut indiquée par le mari ; la femme et Lopez se rendirent à Ancône, où remise leur en fut faite. Lopez prit l'argent, et la femme eut la précaution d'exiger un reçu. C'est du reste à peu près tout ce qu'elle eut. Dès que Lopez fut en possession du trésor, il se lança plus que jamais dans la débauche et les spéculations de Bourse, et le million fut bien vite fondu entre ses mains.

Les premiers mois, la femme Governatori reçut régulièrement ses mille francs. Governatori lui-même put obtenir 20,000 francs avec lesquels il suborna un nommé Gori, comptable du bagne de Cività-Castellana. Celui-ci faisait toutes sortes de faveurs à son prisonnier et le traitait presque en *gentleman*. Cela dura tant que Lopez eut de l'argent. Quand il eut tout dépensé, Governatori se fâcha et commença à faire des révélations ; sa femme les confirma. Lopez fut arrêté et essaya de nier ; mais la femme Governatori avait conservé le reçu : elle l'exhiba et l'avocat fut réduit au silence.

L'instruction qui fut ouverte ne porta pas seulement sur les exploits de Lopez, mais on reprit les choses en arrière, et on vient de recommencer toute la poursuite faite en 1880 ; seulement, cette fois, tous ceux qui avaient trempé plus directement dans le vol des deux millions et demi et ceux qui, plus tard, avaient contribué au partage, se trouvent sur le banc des prévenus. Baccarini seul y manque, puisqu'il est mort ou censé mort.

Les accusés qui comparaissent devant la cour d'assises d'An-

cône sont au nombre de seize. Andrea Lorenzetti, l'employé de la Banque qui avait renseigné Baccarini, est le principal prévenu. L'avocat Lopez, la femme Governatori et sa fille Iesira, ainsi que la veuve Morelli qui a donné l'hospitalité à Baccarini, sont inculpés, avec les prévenus déjà condamnés en 1880, d'avoir recélé des fonds provenant du vol commis au détriment de la Banque nationale. Gori, outre le délit de recelage, a à sa charge l'imputation de s'être laissé corrompre par l'argent que lui avait donné Governatori.

LA BASILIQUE DE SAINT JEAN DE LATRAN

Dans le monde des archéologues, on s'est beaucoup occupé des réparations faites dernièrement à la basilique de Latran sur les ordres de Léon XIII. Comme tout le monde sait, ce temple célèbre est l'église cathédrale du Pape en tant qu'évêque de Rome.

Construit par Constantin le Grand sur l'emplacement de la villa que possédait sur le mont Cœlius la famille de Laterani, consacré en 324 par le Pape Sylvestre, ce sanctuaire a subi bien des changements à travers le cours des temps. L'une des parties les plus belles et les plus intéressantes surtout pour l'art ancien était sans contredit l'abside. Le Pape Nicolas IV (1288-1292) chargea son ami Fra Giacomo della Tourrita de l'orner d'une belle mosaïque. Della Tourrita appartenait, comme son protecteur Nicolas IV, à cet ordre de Saint-François qui porta toujours un si chaud intérêt à la culture des Beaux-arts. Voilà ce qui nous explique la présence de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue parmi les figures que nous retrouvons sur cette belle mosaïque.

Je disais tantôt qu'à différentes époques la Basilique avait reçu des réparations. Pour être plus exact, je devrais dire que de l'ancien temple, il ne restait plus qu'une chose : l'abside et la mosaïque. Jamais on n'y avait touché. Dans ces derniers temps cependant, la nécessité s'imposait de réparer ces parties si l'on ne voulait voir le monument s'écrouler dans un prochain avenir.

Le correspondant romain de la *Kölnische Volkszeitung* donne

une excellente étude sur les travaux exécutés dans la Basilique par les ordres de Léon XIII. Nous y voyons, une fois de plus, comment les Papes, aux beaux jours de liberté comme aussi aux heures douloureuses de leur vie, n'ont jamais perdu de vue la conservation de ces chefs-d'œuvre que nous ont légués les siècles passés et que dans notre siècle les savants de l'ancien et du nouveau monde viennent encore admirer et étudier.

Les détériorations de l'abside inquiétèrent depuis quelque temps déjà le chapitre de saint Jean. En 1875, elles prirent un caractère de gravité tel qu'on craignit à juste titre l'écroulement d'une partie des murs. Pie IX, alors déjà captif au Vatican, fut averti de la chose par un chanoine de la Basilique. Sans tarder, le pontife fit faire une enquête et prendre les mesures voulues pour éviter la catastrophe. L'examen établit que la restauration de l'abside tout entière était nécessaire, car les mosaïques se désagrégeaient chaque jour davantage et les détériorations des murs s'accentuaient de plus en plus. Alors l'architecte Virginio Vespigniani émit l'idée de démolir l'abside et d'en construire une nouvelle avec des proportions beaucoup plus vastes, et d'y replacer la mosaïque. Le pape Pie IX partagea son avis.

Lorsque les artistes et les savants de Rome apprirent la décision qui venait d'être prise, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher la destruction d'un des plus précieux monuments de l'art chrétien ancien. Le 8 mars 1877, une pétition signée par un grand nombre d'architectes et d'archéologues distingués fut remise au Pape, dans le but de faire changer Sa Sainteté d'avis. Le 17 mars suivant, l'Académie archéologique du Vatican parla dans le même sens au Saint-Père.

Peu de temps après, Pie IX n'était plus de ce monde, et à Léon XIII, son successeur, incombait le devoir de prendre une décision définitive.

Le jour qui précéda son entrée au Conclave, le cardinal-camerlingue Pecci se rendit à la Basilique, et ainsi il sut par lui-même dans quel état de délabrement se trouvait l'abside. Aussi dès qu'il fut monté sur le trône pontifical, il donna la plus grande attention à son église cathédrale, étudia longuement les plans que lui soumirent les hommes les plus compétents en fait d'architecture, et, après avoir mûrement réfléchi et pesé les raisons pour et contre, il décida que l'abside serait

agrandie et la précieuse mosaïque conservée, il est vrai, mais reculée de vingt mètres.

Le plan du Pape, qui était le plus rationnel, offrait, quant à l'exécution, des difficultés presque insurmontables. Il ne s'agissait en effet de rien moins que d'enlever cette gigantesque mosaïque, qui tombait pièce à pièce, de la voûte où elle avait été placée pendant 600 ans. L'architecte Busiri conçut le projet d'enlever au moyen d'un mécanisme toute la voûte, — murs et mosaïque à la fois, — et de la transporter, après avoir fait les réparations voulues, à sa nouvelle place. Mais les archéologues s'émurent de nouveau. On trembla de voir la mosaïque se désagréger complètement et d'une manière irrémédiable pendant ce travail. Cette crainte engendra une telle opposition contre le plan Busiri que le pape ne trouva rien de mieux à faire que de former à Rome une Commission architecturale. Cette Commission devait être composée d'étrangers jouissant d'une autorité réelle. L'ingénieur Schmitt, de Vienne, et le professeur français Graff, mandés par Sa Sainteté, se rendirent de suite à son invitation. Sur la demande du comte Vespignani, M. Pareto, de Gênes, leur fut adjoint. Le 11 février 1879, ces trois savants se rendirent à l'abside et l'examinèrent jusque dans ses moindres détails. Le 13, ils soumirent leur rapport au Pape, et lui prouvèrent que la mosaïque, vu l'état dans lequel elle se trouvait, ne résisterait pas à l'emploi du mécanisme proposé par Busiri. Ils préconisèrent un autre système. C'était d'enlever la mosaïque pièce par pièce et de la replacer ensuite dans la nouvelle voûte. Le Saint-Père et la Commission architecturale du Vatican se rangèrent à cet avis et l'on commença les travaux. Le peintre Ricceri fit un fac-simile aussi parfait que possible de la mosaïque. Celle-ci, aussi bien que la copie, furent divisées en carrés de petite dimension, munis à leur tour de numéros, afin que, lors du replacement dans la nouvelle voûte, on put facilement trouver la place que chaque pièce devait occuper dans l'ensemble. Dès que les travaux furent commencés, le gouvernement italien suscita des difficultés d'un autre genre. Ces hommes qui ont permis la dévastation de vrais monuments, qui ont vendu des bibliothèques précieuses volées à des couvents, non pas par ouvrages, mais au poids, ces hommes eurent l'audace de se poser tout à coup en protecteurs intelligents des Beaux-arts. Ils voulurent arrêter les travaux de restauration entrepris à Saint Jean de Latran. Le ministre de l'instruction

Coppino chargea le P. Tosti, président de la Commission royale pour la conservation des monuments religieux, de réunir quelques personnages d'autorité et d'examiner avec eux ce qu'il y avait à faire. Le P. Tosti obéit, mais la Commission créée par ses soins, se basant sur la question de principe, déclara que l'intervention de l'État en ce cas ne pouvait être justifiée en aucune façon. Le P. Tosti alla même plus loin. Il fit savoir au ministre Coppino que jamais il ne coopérerait à une offense faite au Pape de quelque manière que ce fût. « Pour prêter mes mains à un tel acte, dit-il, je devrais briser avec mes convictions religieuses et les règles de mon ordre ! » Avertie par le savant Bénédictin, la Commission papale prit ses mesures afin de déjouer toute tentative faite par le gouvernement pour porter atteinte aux droits du Souverain Pontife sur son église cathédrale. Peu à peu, l'on n'entendit plus parler des menaces faites par les gouvernants et les travaux se continuèrent sans être troublés davantage.

Au mois de mai 1881, une convention fut conclue avec le *Studio dei Musaici Vaticani* pour la réparation des parties de la mosaïque qui avaient été détériorées. Au mois de juin, les artistes de l'école du Vatican commencèrent leur pénible travail. Car il ne nous est pas facile au XIXe siècle, malgré toute la superbe de nos « grandes » écoles, de lutter avec les grands maîtres d'autrefois, surtout avec ceux dont le talent porte l'empreinte du silence et des macérations du cloître. Fra Angelo, Fra Giacomo della Turrita, son disciple Jacopo de Camerino et tant d'autres sont là pour protester contre une infâme calomnie, qui nous a été léguée par le siècle passé et qui porte trop souvent nos orgueilleux contemporains à identifier la bure du moine avec le mépris des Beaux-arts. Non ! ces moines si malmenés, ils ont travaillé et cela sans relâche et avec une rare perfection, et si tous leurs œuvres ne nous sont pas connus, n'en accusons que cette noble modestie qui les empêchait trop souvent de signer leurs travaux. Ah ! la savante école du Vatican, si avantageusement connue dans le monde artistique, a senti à son heure la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, qu'il y avait de pousser la perfection dans l'art aussi loin que l'humble franciscain della Turrita l'a fait. Le président du *Studio dei Musaici Vaticani*, le professeur Consoni est mort à la tâche; M. le professeur Grandi lui succéda. L'architecte en chef de tout le travail de réparation, le comte Virginio Vespi-

gnani succomba, lui aussi, en 1882; son fils Francesco prit sa place.

Aujourd'hui, la reconstruction de l'abside et le replacement de la mosaïque sont terminés. Les connaisseurs s'accordent à dire que l'exécution fait honneur aux hommes qui l'ont entreprise; et même les archéologues — on sait que ces gens sont cependant sans pitié — tout en déplorant la disparition de l'ancienne abside, reconnaissent cependant unanimement que l'école du Vatican s'est acquis une grande renommée pour la réparation si intelligente de la mosaïque de fra Giacomo della Turrita.

Il était de toute nécessité de mettre l'ornementation de la nouvelle construction en harmonie avec le monument du religieux franciscain. A cet effet, le Pape ordonna que ni couleurs, ni pierres précieuses ne fussent épargnées! La partie inférieure des murs de l'abside agrandie fut revêtue de marbre de diverses nuances, qui, disposé avec un art réel, est d'un merveilleux effet. Les nouvelles stalles des chanoines, vrai chef-d'œuvre de sculpture sont sorties des ateliers d'un de nos grands maîtres modernes. Au-dessus s'ouvrent deux galeries avec orgues et tribune pour les chantres. Plus haut encore apparaissent deux grandes fresques, dues à l'habile pinceau du professeur Grandi. L'une représente Léon XIII à l'époque où il prenait ses mesures pour la restauration du monument. Le Pontife est entouré de la Commission des cardinaux qui étudièrent les plans avec lui et de quelques autres personnages qui sont également intervenus dans les travaux. Parmi eux on remarque les cardinaux Nina, Chigi, Monaco la Valetta, Bartolini et Ferrieri; les prélats de Necker, Tizzani, Theodoli, di Marzo, Macchi; enfin les comtes Camillo et Ludovico Pecci, portant l'uniforme de la garde noble. Devant le Pontife, le comte Virginio Verpignani et son fils Francesco sont à genoux, présentant à Sa Sainteté les plans des travaux.

Sur l'autre fresque, nous voyons le Pape Innocent III entouré de jurisconsultes venus de tous les pays pour lui soumettre des questions épineuses; devant lui et à genoux, nous apparaissent saint François d'Assise et saint Jean de Matha demandant l'approbation des statuts de leurs ordres; puis Marie, reine d'Aragon qui vient demander le secours du puissant Pape contre l'injustice de son époux Pierre, qui veut la répudier sans motif aucun; enfin, nous y remarquons encore l'empereur Otton IV,

qui, après son couronnement dans la basilique de Latran, jure fidélité au Pontife romain. Restent encore à signaler quatre autres peintures, beaucoup plus petites, il est vrai, mais non moins bien faites. Dans les deux lunettes, au fond de l'abside, nous avons les deux grands docteurs de l'Eglise latine : saint Ambroise et saint Augustin; et dans celles qui se trouvent à l'entrée de l'abside et correspondant à celles du fond, les deux grands maîtres de l'Eglise grecque : saint Jean Chrysostome et saint Athanase.

Le pavé de l'abside est, dans sa première partie, de marbre, orné, au milieu, des armoiries de Sa Sainteté Léon XIII. La seconde partie, qui fait face à la mosaïque, est recouverte de ce splendide pavage appelé « Opus Alexandrinum », marqueterie précieuse composée de porphyres rouge et vert, de marbres et d'émail, qui fait l'ornement de tant d'églises très anciennes de Rome. Au centre de l'abside, entre deux colonnes tournées en forme de spirales, se trouve « la sedia pontificalis », riche travail en mosaïques d'or, dans le genre de la « sedia pontificalis in San Lorenzo fuori le mura. » Sur la cinquième marche de l'escalier qui y conduit nous lisons ces mots qui se trouvaient aussi sur l'ancienne sedia : « Hæc est papalis sedes et pontificalis. »

Comme je le disais plus haut, tout le monde rend hommage à la munificence de Léon XIII, qui ordonna ces travaux, et qui, malgré sa pauvreté, n'épargna ni argent ni peines pour que la restauration fût digne du monument et de la demeure du Très-Haut.

Quant au travail spécial des artistes qui ont exécuté les plans de Sa Sainteté, nous déplorons de ne pas retrouver dans les figures modernes ce cachet de sévérité, ce grand caractère chrétien qui s'imposait ici par le voisinage même de l'ancienne mosaïque. Nous ne le nions pas : sans doute ces figures dénotent un grand talent artistique, mais le contraste entre le travail moderne et l'art ancien ressort d'une manière trop frappante devant la création magistrale de fra Giacomo.

H. J. K.

DISCOURS DE M. KELLER

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Après ces attaques dirigées contre la manifestation de la piété catholique, on nous apporte les erreurs historiques les plus grotesques et les plus fantastiques.

M. Goblet déclare que, suivant nous, le travail est un châtiment, la vie une épreuve. D'après lui — et cela ne m'étonne pas (sourires), — la vie est une partie de plaisir. Oui, une partie de plaisir pour ceux qui savourent les jouissances inespérées de la fortune et du pouvoir; mais pour nos pauvres petits soldats qu'on envoie mourir au Tonkin (approbation), pour nos ouvriers qui travaillent parfois douze ou quinze heures par jour, pour les pauvres qui meurent à l'hôpital sous l'œil froid et sec d'une infirmière laïque, je vous le demande, la vie est-elle une partie de plaisir? (Bravos et applaudissements.)

La vie est un théâtre d'activité féconde indéfiniment ouvert aux progrès de l'humanité : voilà la notion constante qu'on prétend mettre à la place de cette histoire si touchante de Jésus ouvrier, à la place de Dieu se faisant homme, venant réhabiliter à la fois la pauvreté et le travail et attachant ainsi un honneur inconnu aux outils que ses mains ont tenus.

Ses apôtres ont travaillé après lui, et pendant des siècles les moines se sont succédé bâtissant des couvents qui sont des maisons de travail, donnant à nos pères l'exemple d'un travail continuel, leur enseignant les métiers les plus durs; et c'est ainsi qu'ils sont arrivés à supprimer l'esclavage et à créer cette merveille du travail libre qui est la gloire des peuples chrétiens. (Applaudissements.)

Tout cela, on l'a oublié; tout cela, on prétend l'effacer de notre histoire. Ah! messieurs, il n'est pas permis de pousser aussi loin l'ingratitude et de refuser de voir des vérités aussi lumineuses que le soleil. (Vifs applaudissements.)

De ce socialisme doctrinal découle tout naturellement un socialisme d'État qui passe dans les lois, et qu'il nous reste à examiner.

Je vous ai montré tout à l'heure comment, en morale, on

perdait la notion du droit et de la justice. Il n'est pas étonnant que la propriété soit battue en brèche par nos législateurs.

On fait, sous ce rapport, des pas rapides. On a commencé par les biens des congrégations religieuses, que le fisc poursuit de ses rigueurs spéciales. C'est la propriété de Dieu et des pauvres : n'est-il pas juste de la frapper la première? Ensuite, on attaque les grandes Compagnies de chemins de fer : on dit qu'il y a là un monopole odieux, et on parle déjà de prononcer leur déchéance, — le mot a été dit. — Puis on s'en prend aux Compagnies minières, sous prétexte qu'elles sont une concession de l'Etat. En attendant qu'on ose le supprimer tout à fait, on réduit chaque année le budget des cultes, qui, au fond, n'est qu'une indemnité sacrée donnée au clergé en échange des propriétés qu'on lui a enlevées. (Applaudissements.)

Aujourd'hui même, dans le bureau dont je fais partie à la Chambre, on demandait, sous le nom de restitution, la confiscation des biens de ces Princes qu'on se propose d'expulser comme de simples Jésuites (rires) et dont le crime consiste à représenter la grandeur de la France passée et la grandeur de la France à venir. (Bravos et double salve d'applaudissements.)

Messieurs, le tour de votre propriété viendra bientôt, il faut vous y attendre.

Et que fait-on, pendant ce temps-là, pour les ouvriers dont on parle tant et auxquels on a promis je ne sais quel Eldorado qui ne vient pas? On leur offre, en ce moment, une pâle copie de ce qui s'est fait en Allemagne, car pour eux on n'a rien inventé de nouveau.

Pendant qu'au delà du Rhin une politique habile développe l'industrie et le commerce, elle organise pour les ouvriers des assurances obligatoires pour les accidents, les maladies et la vieillesse. En France, la politique maladroite qui dirige notre agriculture et notre industrie croit ne pas pouvoir mieux faire que de copier ces caisses d'assurances. Certes, je ne viens pas contredire mon collègue et ami M. Thellier de Poncheville, que vous avez applaudi hier et qui est venu vous parler de l'établissement de caisses corporatives pour garantir les ouvriers contre les suites des accidents. Evidemment il est douloureux de voir en face des progrès de la science et de la mécanique des travailleurs, mutilés par les nouveaux engins de nos usines, manquer de pain du jour au lendemain. Aussi, partout où il y aura des patrons chrétiens, ils pourvoiront aux besoins de ces mal-

heureux, et si les ouvriers sont eux-mêmes chrétiens, ils s'entendront facilement avec leurs patrons pour organiser, dans chaque corps de métiers, dans chaque manufacture, des petites caisses libres contre les accidents.

Mais le gouvernement va plus loin, il ne veut rien de libre. Pour lui, tout doit être obligatoire et pour que le système soit parfait, la caisse devra être dirigée par l'Etat et placée entre ses mains (Rires). Puis il y aura une caisse obligatoire pour les maladies, une autre pour la vieillesse; si bien que l'Etat va pourvoir à tous les besoins des ouvriers pendant tout le cours de leur vie. Il n'y a à cela qu'un inconvénient ou plutôt, il y en a deux.

Il y a d'abord un inconvénient financier. Pour alimenter ces assurances, on va forcément diminuer les salaires de nos ouvriers déjà si éprouvés. Aujourd'hui l'impôt, sous ses formes diverses, leur prend environ 20 0/0 de ce qu'ils gagnent. Il faudra encore leur demander 10 0/0 de leurs salaires pour l'entretien de ces diverses caisses. Total : 30 0/0. (Approbation). Cet argent sera géré par l'Etat, comme celui des caisses d'épargne (Hilarité). Vous comprenez qu'il sera bientôt dépensé, et à un jour donné, l'Etat sera peut-être très embarrassé de payer toutes les pensions qu'il aura promises.

Puis il y a un danger moral, cent fois plus redoutable : c'est que l'ouvrier ainsi enrégimenté et enregistré par l'Etat cessera d'être une personnalité humaine; ce ne sera plus qu'un numéro, un petit rouage dans une grande machine. La caisse sera tenue par des fonctionnaires qui ne lui témoigneront ni affection, ni intérêt véritable et qui, en réalité, seront chargés de contrôler, ses opinions; et de même qu'on traite de deux façons les gens de Decazeville et ceux de Châteauvillain, de même, avant qu'il soit longtemps, on aura deux poids et deux mesures pour les ouvriers catholiques et les ouvriers libres-penseurs, quand il s'agira de leur distribuer des secours et de régler leur pension de retraite (Très bien! et applaudissements).

Ainsi le socialisme d'Etat ne fera que creuser l'abîme dans lequel nous nous enfonçons. Vous savez quelles sont déjà les souffrances de notre agriculture et de notre industrie. Ce ne sont pas les assurances obligatoires qui guériront leurs maux, et nous risquons bien, d'ici à trois ans, de ne pouvoir offrir à l'Europe que l'Exposition internationale de notre misère au pied de la nouvelle tour de Babel! (Rires et applaudissements). Oui,

mesdames, nous allons avoir une nouvelle tour de Babel, et dans les plans demandés à nos architectes pour l'exposition du fameux centenaire, figure une tour qui devra dépasser la hauteur de tous les monuments construits jusqu'à ce jour. Vous le voyez, 1889 nous ramène à la tour de Babel! (Nouveaux rires.)

Arriverons-nous sans secousse jusqu'à cette date? Je n'oserais pas vous l'assurer. Mais, quelle que soit l'heure des événements qui nous attendent, nous avons dès à présent une chose à faire. Dans nos œuvres, dans notre activité de tous les jours, il faut combattre le socialisme, et cela par les moyens que nous trouvons dans la doctrine catholique; il faut montrer aux ouvriers que nous nous intéressons à eux et que nous avons seuls les moyens d'améliorer leur sort. Ces moyens n'ont pas cessé d'être indiqués dans nos réunions. Et d'abord, dans la législation, qu'on s'efforce d'empêcher la ruine de la petite propriété et de faciliter sa reconstitution; et qu'on arrive ainsi à diminuer le nombre des prolétaires, qui s'accroît; on y arrivera par des mesures sages touchant les petites successions et les échanges. Tout à l'heure, en écoutant le rapport si intéressant de M. de Pénanrun sur l'association des architectes et des entrepreneurs chrétiens, je me disais que le grand remède au mal social, c'est d'assurer à l'ouvrier la liberté du dimanche. Ah! il y a là, dans la liberté du dimanche, une institution puissante, qui a été la véritable charte de l'ouvrier libre et chrétien.

Elle lui assure la santé physique et morale; l'ouvrier maître de son dimanche sera libre; il disposera de son cœur et de sa conscience, de sa famille et de son foyer et, avec un peu d'énergie, il pourra recueillir l'aisance que nous lui souhaitons tous. (Applaudissements.)

Après la liberté du dimanche, demandons courageusement et sans crainte la liberté d'association, qui nous est obstinément refusée. Vous savez comment, en 1789, on a volé non seulement le bien de Dieu et du clergé, mais on a aussi volé le bien des ouvriers. A Paris seulement les corporations ouvrières possédaient 100 millions en argent et des immeubles pour une valeur considérable. On leur a tout pris, et pour les dédommager, on a déclaré que la nation pourvoirait à leurs besoins et leur donnerait du travail. Aujourd'hui encore, à la Chambre, M. Martin-Nadaud a déposé un projet de loi inspiré du même esprit, où il affirme solennellement que tout Français a droit au travail, ou à des secours, si le travail lui fait défaut. Malheureusement, les

grandes formules ne donnent pas de pain à ceux qui ont faim, et faire cette déclaration à des gens qu'on a dépouillés, n'est-ce pas ajouter la dérision au vol? (Très bien! et applaudissements.)

Ah! qu'on nous rende la liberté d'association!

Alors qu'il est permis de gaspiller sa fortune en tant de façons malhonnêtes, pourquoi ne serait-il pas permis de faire des fondations pour les pauvres, pour les déshérités, pour les prolétaires? Pourquoi ne serait-il pas permis à un ouvrier qui a fait fortune d'assurer le bien-être de ses camarades, de créer des dots pour leurs filles, des pensions pour les vieillards et les infirmes? N'est-ce pas pour l'homme la liberté la plus sacrée, que de pouvoir faire un peu de bien au moment de sa mort? N'est-ce pas le plus saint des droits, que de pouvoir s'associer et vivre en commun au service de Dieu et des pauvres, au service gratuit du peuple? (Vifs applaudissements). Le jour où on aura donné la liberté d'associatien pleine et entière, je suis convaincu que les catholiques en profiteront largement. Quant aux francs-maçons, je ne m'en inquiète pas. Ils avouent eux-mêmes leur impuissance en fait de fondations: c'est à grand' peine qu'ils sont parvenus à fonder un orphelinat unique. (Sourires.)

Ainsi ne craignons pas de demander la liberté d'association, et soyons sûrs qu'elle nous fournira, sous les formes les plus diverses et les plus fécondes, la véritable solution de la question sociale. (Bravos et applaudissements).

Toutefois, messieurs, il ne faut pas nous contenter de propager les idées justes, de les réaliser dans nos œuvres, et, comme je vous le disais en commençant, nous devons regarder au-delà de cette lutte pied à pied, de cette lutte ingrate et inégale à laquelle nous semblons condamnés. Oui, nous aurons sans doute et avant peu, des devoirs plus hauts à remplir. Tout à l'heure, M. Lauras vous parlait de M. Fischer, tombé a Châteauvillain sous les coups de ses agresseurs, et il disait: « Si, un jour, nous devons tomber comme lui, il faudra prendre notre crucifix et le montrer à nos ennemis. » C'est très beau de montrer son crucifix à ses ennemis, mais je voudrais bien leur montrer autre chose... (Rires approbatifs. — Bravos et applaudissements prolongés). Assurément l'heure viendra où nous ne pourrons plus compter pleinement sur la protection de ces braves gendarmes, de ces braves sergents de ville que j'aime de tout mon cœur — il y a beaucoup d'Alsaciens dans le nombre

— (rires), mais qui seront de plus en plus mal commandés. S'ils nous font défaut, sur qui faudra-t-il donc compter? Je crois qu'il faudra compter sur nous-mêmes.

Au lieu de remonter au temps des Catacombes, comme on le fait souvent un peu trop vite, aux Catacombes dans lesquelles je ne voudrais pas descendre encore... (rires et vifs applaudissements); au lieu de remonter jusqu'aux martyrs, nos aïeux qui avaient à créer la société chrétienne au milieu de la société païenne; au lieu d'être réduits à faire isolément notre salut, sans nous occuper de nos voisins, dans un pays qui ne sera plus la France (Sensation), pourquoi ne pas remonter d'abord au temps des chevaliers, qui ont précédé les gendarmes et les sergents de ville, et qui prenaient soin de se défendre eux-mêmes? (Vifs applaudissements.) Pourquoi ne pas relire l'histoire de cette Jeanne d'Arc dont on nous parlait tout à l'heure, et qu'on va, je l'espère, mettre bientôt sur nos autels? (Nouveaux applaudissements). Savez-vous ce que faisaient les chevaliers, au moyen-âge? Ils faisaient bénir leurs armes, et voici la formule qu'employait en cette occasion le guerrier, fléchissant le genou devant le prêtre : « Bénissez cette épée, afin que votre serviteur s'en serve pour défendre contre la cruauté de leurs ennemis les églises, les veuves, les orphelins, les pauvres, les ouvriers, tous ceux qui servent Dieu. » (Applaudissements.) Eh bien, il faudra que, nous aussi, nous prenions la résolution de défendre contre la cruauté de leurs ennemis les églises, les veuves, les orphelins, les pauvres, les ouvriers, tous ceux qui servent Dieu.

Ici, à présent, comment souffrir sous nos yeux, dans la rue comme cela arrive trop souvent, qu'on insulte un prêtre ou une religieuse! (Très bien!) Et demain, si les jours néfastes de la Commune, si les jours de 1793 dont on fait publiquement l'éloge et auquel on se vante de nous ramener, venaient à reparaître, alors, songez-y bien, nous aurions à faire notre devoir, non pas en conspirant dans l'ombre, ce que les catholiques ne font jamais, mais en nous défendant au grand jour, au grand soleil ! (Bravos et applaudissements.)

Tenez cette bénédiction du glaive, elle n'avait pas lieu seulement au moyen âge : notre bien-aimé pontife Pie IX n'a pas béni que des chapelets. (Vifs applaudissements.) Tous les ans, jusqu'en 1864 — j'ignore s'il l'a fait depuis — à la fête de Noël, il bénissait une épée qu'il envoyait ensuite à quelque généreux, à quelque vaillant défenseur de l'Église. En 1864, après avoir

béni une épée suivant l'usage, il dit, en présence de ses soldats, de ces généreux zouaves pontificaux qui sont une des gloires de notre patrie (applaudissements) : « J'ai béni une épée, mais je la garde, car il n'y a pas un seul prince chrétien... « Je regarde « partout, et je ne vois nulle armée dans le monde tirant l'épée « pour la justice et pour la vérité, nulle excepté vous; vous « seuls, faibles débris, serrés autour de moi, portez l'épée pour « défendre le bien. Soyez-en fiers, encore une fois, car à cette « heure vous êtes les seuls. »

Cette pensée de Pie IX, je vous engage à la méditer, car l'heure peut venir où nous aurons, nous aussi, à défendre le bien et la vérité, tout ce qui a fait la vie et la grandeur de notre chère patrie.

Il faut savoir, à une heure donnée, prononcer la parole des Macchabées virilement, comme de bons citoyens et de vrais chrétiens, et dire devant Dieu : « J'aime mieux mourir que de voir la ruine de mes autels et la honte de ma patrie ! » (Acclamations, triple salve d'applaudissements.)

LES DERNIERS MOMENTS DE MAXIMILIEN

La veuve du général Miramon, qui fut le compagnon de captivité de Maximilien et périt avec lui, a écrit des mémoires. Ils sont encore inédits, mais un de nos amis a eu connaissance de quelques parties du livre, et, entre autres, du dernier acte du drame (19 juin 1867). Cette page émouvante, la voici :

...C'est dans le couvent de *Capuchinas*, lourde bâtisse carrée solidement construite sur le modèle ordinaire des couvents espagnols, que les prisonniers avaient été incarcérés.

Au premier étage, et longeant une cour étroite aux murs élevés, un corridor long d'une dizaine de mètres et large de trois donnait issue à trois cellules ; elles portaient encore les noms que leur avaient donnés les sœurs capucines, et la première, dénommée des « onze mille vierges » fut occupée par le général Mejia ; celle de *Santa Rosa*, par Miramon, et l'autre *Santa Terésa*, plus spacieuse et qui avançait sur le corridor, fut destinée à l'Empereur.

L'austérité du cloître se révélait encore dans l'intérieur de ces cellules devenues prisons. Un parquet briqueté, des murs blanchis à la chaux, un lit de camp, deux ou trois chaises, une table et un lavabo des plus simples.

...Il était environ 8 heures du soir et l'Empereur dînait. Assis sur le bord du lit, il tenait entre ses genoux une cuvette où il posait les plats ; sur la petite table en bois blanc, un candélabre portait plusieurs bougies allumées, éclairant vivement la pièce, et sur le fond clair des murs unis et blafards, la figure de Maximilien se détachait avec une vive intensité. A ses côtés se trouvaient le général Miramon et Mme Miramon silencieux. Chacun restait absorbé dans ses tristesses.

Le général abreuvé des outrages qui frappent le vaincu, dans ses longues heures de prison et de lutte pour défendre son honneur — non sa vie qu'il savait à la discrétion d'avocats sans pitié — sentait profondément tout le dévouement de sa compagne, et son affection pour elle n'en était que plus vive. Il tenait sa main dans sa main et doucement, involontairement peut-être, il la porta à ses lèvres.

Le geste fut aperçu par l'Empereur et des larmes jaillirent de ses yeux.

Le général et Mme Miramon, émus, crurent que le souvenir de l'impératrice causait cette douleur soudaine.

— Non, dit Maximilien, mais je n'ai reconnu que trop tard combien vous m'étiez dévoués, et je souffre d'être la cause de votre séparation.

— Ah ! Sire, dit Miramon, si j'avais écouté les conseils de cette femme, je ne serais pas ici.

— J'y suis, parce que j'ai écouté les conseils de la mienne, reprit Maximilien.

...Le 16 juin, vers midi, les prisonniers déjeunaient, et Mme Miramon accompagnait le général, lorsque le *fiscal* Aspiroz se présenta et leur annonça que l'*indulto* était rejeté et qu'ils seraient exécutés à 3 heures de l'après-midi de ce même jour.

Le général Miramon reprocha au *fiscal* Aspiroz de lui transmettre cet ordre en présence de Mme Miramon et il demanda à celle-ci et à Mme veuve Cobo de se retirer pour préparer son lit de mort. Il leur recommanda de faire enterrer son corps dans le cimetière de San-Fernando à Mexico, aux côtés de la tombe de son père, et de placer son cœur dans une urne, qui serait

placée au pied de la tombe du général Osollo, un de ses premiers et de ses meilleurs amis.

Mme Miramon et Mme Cobo sortirent en larmes, le cœur brisé pour remplir leur pénible mission.

Miramon écrivit plusieurs lettres, il disait au général de Partcarroyo :

« Je vais mourir dans trois heures, bien qu'on n'ait apporté aucune preuve de l'acte de trahison qu'on m'a jeté à la face pour justifier ma condamnation ; mais il fallait que je meure et ceci devait arriver... »

Les condamnés s'habillèrent en grand deuil, tous trois portaient la redingote et le pantalon noir. Seul, le général Mejia portait à la ceinture la *faja*, insigne de son grade de général.

Ils sortirent de leurs cellules et attendirent, dans l'étroit corridor, l'ordre de marcher à la mort.

*
* *

Trois heures sonnèrent.

La troupe était sous les armes et la cour regorgeait de soldats ; on attendait les ordres du quartier général.

Le temps s'écoulait lentement dans cette cruelle attente.

C'était encore l'heure des chaleurs lourdes et déprimantes ; les vagues rumeurs de la ville se taisaient parfois sous le bruit des traînements de sabre ou des éclats de voix des officiers.

Trois heures et demie sonnèrent.

Quelques minutes avant 4 heures, un aide de camp du général Ezcobedo parut enfin ; il apportait l'ordre de suspendre l'exécution pendant trois jours.

Mme Miramon, rentrée chez elle, attendait le cadavre de son mari ; les heures passaient, lentes, dans de sanglantes visions et de sourdes angoisses, lorsque quelques personnes firent irruption dans la cour ; on venait l'avertir du délai accordé aux condamnés.

Elle revint près du général, mais pour lui éviter les terribles épreuves qu'elle venait de traverser et qui allaient se renouveler bientôt, il la pria de se rendre à San Luis Potosi, pour y demander sa grâce à Juarez. Elle pouvait l'obtenir maintenant que, moralement, il avait déjà souffert la mort auprès d'elle.

Elle ne voulait pas partir, car dans trois jours elle ne pourrait être là. L'Empereur insista.

Le lundi, 17 juin, Mme Miramon prit la diligence pour se rendre à San Luis ; elle y trouva l'appui des licenciés Riva

Palacio et Martinez de la Torre, défenseurs de Maximilien, des ministres d'Autriche-Hongrie et de Prusse et du général juariste Jeronimo Trevino, dont la noblesse ne se démentit jamais, et ses instances furent si pressantes que Juarez, ému, hésita un instant; mais M. S. Lerdo de Tejado parut. Le ministre des affaires étrangères de Juarez était petit de taille, chauve, le nez très aquilin, la bouche petite et légèrement tordue : « C'est aujourd'hui ou jamais, Monsieur le Président, que vous consolidez la paix de la République. »

L'Empereur c'était l'empire.

Le général Miramon était jeune et audacieux; c'était incontestablement le premier homme de guerre du Mexique.

Le général Mejia, de pure race indigène, était un vaillant soldat qui jouissait de la grande popularité parmi les Indiens de la Cordillère — la *Sierra*.

Il fallait que ces trois hommes disparussent.

Juarez raffermi dans sa première résolution, décida que l'exécution serait maintenue pour le 19.

La veille de l'exécution, le colonel Palacio chargé de la surveillance des condamnés, dont il avait su gagner les bonnes grâces, entra dans la cellule de Miramon qui lui dit :

—Enfin colonel, quel est le lieu de l'exécution ?

— Je l'ignore, général.

— Je crois qu'on a choisi le *Cerros de las Campanas*.

— Je le crois aussi, balbutia le colonel.

— Eh bien ! tant mieux c'est un point culminant.

Miramon veilla jusqu'à minuit, heure à laquelle M. Lombardo, frère de Mme Miramon, lui apporta un télégramme de celle-ci, ainsi conçu :

« Tout est perdu, adieu jusqu'au ciel. Concha de Miramon. »

Miramon froissa le télégramme dans ses doigts : « Je ne regrette la vie qu'à cause de cette femme; va-t-en, dit-il à M. Lombardo, sois demain au *Cerro* avec les autres parents qui m'ont promis d'assister à l'exécution et apporte une couverture, pour dérober mon corps à la curiosité publique. »

Miramon dormit trois heures ; il prit du chocolat et s'habilla avec recherche; à six heures, il était prêt à marcher, accompagné d'un prêtre. M. Ladron de Guevara.

En sortant dans le corridor, il trouva Maximilien qui faisait ses adieux au licencié Eulalio Ortega.

Le soleil se levait et les vives clartés du ciel éclatant des

hauts plateaux resplendissaient dans la vallée de Queretaro ; de joyeux rayons pénétraient dans la cour étroite du couvent.

— Quelle belle journée, don Eulalio, dit Maximilien, c'est ainsi que je l'aurais choisie pour le jour de ma mort.

Une sonnerie de clairon se fit entendre, et Maximilien qui ne savait l'interpréter, demanda à Miramon : « Miguel, est-ce pour l'exécution ? »

— Je ne saurais vous renseigner, Sire, c'est la première fois qu'on me fusille.

Cette réponse amena un sourire sur les lèvres de l'Empereur.

*
* *

L'heure était arrivée, les condamnés montèrent chacun dans une voiture et ils traversèrent les rues de Queretaro au milieu d'une foule qui se pressait, respectueuse et attendrie, sur leur passage, les mouchoirs s'agitaient et quelquefois un bruit de sanglots arrivait jusqu'à eux. Les condamnés saluaient, ils retrouvaient dans la multitude des figures connues.

Quelques minutes avant sept heures, ils arrivèrent au *Cerro de las Campanas*, éloigné de plus d'un kilomètre de la ville ; Ils descendirent de voiture, s'acheminèrent, à pied, jusqu'à mi-côte du morne dénommé *Cerro de las Campanas* et s'adossèrent à un massif de cactus.

Le général commandant les troupes, J. Garcia de Leon, fit lire un ordre du jour, condamnant à mort tous ceux qui tenteraient de s'opposer à l'exécution, et la parole fut donnée aux condamnés.

Le soleil était déjà haut dans le ciel pur, rayonnant dans l'azur profond de ces grandes altitudes et baignant la vallée d'une lumière intense. Le *Cerro*, comme un immense rocher jeté dans la vallée, s'élevait nu et jaunâtre, verdi en quelques points par les cactiers et les nopals : un carré de 4,000 hommes de troupe l'entourait de ses lignes régulières et uniformes de baïonnettes scintillant au soleil ; au-delà la foule bariolée et ondoyante ; à l'ouest, dans la prairie, s'étendait le long ruban poussiéreux de la route de Celaya ; au soleil levant, les lignes des terrasses blanches de Queretaro apparaissaient coupées d'arbres et surmontées de coupoles et de croix nombreuses ; au loin, la dentelure bleuâtre des Cordillères.

L'officier commandant le peloton d'exécution, s'approcha de Maximilien et lui demanda son pardon pour l'ordre qu'il allait exécuter.

L'Empereur distribua aux soldats plusieurs onces d'or à son effigie, en leur recommandant de ne pas tirer au visage.

Puis il donna l'accolade aux généraux Mejia et Miramon et comme celui-ci s'était placé à sa droite il lui dit à haute voix :

« Les braves doivent être respectés des monarques jusqu'à la mort : général passez à la place d'honneur. »

Miramon passa au centre.

Alors, d'une voix ferme et s'adressant à la foule :

« Mexicains ! Les hommes de ma race et de mon origine naissent pour faire le bonheur des peuples ou pour être martyrs ; que mon sang soit le dernier versé pour la rédemption de ce malheureux pays. Vive le Mexique !

Aussitôt le général Miramon, avec tout l'éclat de sa voix, ainsi que lorsqu'il commandait l'armée sur le champ de bataille s'écria :

« Mexicains !

« Devant le conseil de guerre, mes défenseurs ne cherchèrent qu'à sauver ma vie ; au moment où je vais comparaître devant Dieu, je proteste contre le nom de traître qu'on m'a jeté à la face pour justifier ma condamnation. Que les Mexicains éloignent du nom de mes enfants cette tache d'infamie et que ma patrie soit heureuse.

« Vive le Mexique ! »

Le général Mejia leva les yeux au ciel :

« Très sainte Mère, je prie pour que ton fils me pardonne, comme je pardonne à ceux qui vont me sacrifier. »

Le feu de peloton éclata, et dans les spirales de fumée qui, lentement, s'évanouissaient, Maximilien apparut se tordant dans le sang et gémissant : *Hay Hombre!*

Le coup de grâce l'acheva.

Mme DE MIRAMON.

NÉCROLOGIE

On mande de Baireuth, que le célèbre abbé Liszt s'est éteint sans souffrances samedi dernier, 31 juillet.

La veille à six heures du soir on avait encore quelque espoir que la pneumonie dont il était atteint depuis quelques jours n'aurait pas d'issue fatale.

Franz Liszt était né à Reding, en Hongrie, le 22 octobre 1811. Son premier maître de musique fut son père, régisseur du prince Esterhazy et amateur distingué.

L'enfant se produisait déjà à neuf ans comme pianiste dans un concert à Œdenbourg.

S'étant rendu à Presbourg avec son père, il rencontra deux généreux et puissants Mécènes qui l'aidèrent de leur bourse et de leurs relations pour lui permettre de compléter son éducation. Envoyé à Vienne, Liszt y eut pour professeur de piano Ch. Czerny. Salceri lui donna des leçons d'harmonie et de composition.

De Vienne, après un an et demi de séjour, le jeune virtuose se présenta à Paris. Il aurait voulu entrer au conservatoire, mais sa qualité d'étranger l'empêcha d'être admis. Il ne se rebuta point devant cet échec et plusieurs concerts dans lesquels il se fit applaudir, lui ouvrirent toutes grandes les portes des salons du faubourg Saint-Germain.

En 1824 il était à Londres. Partout on l'adulait et on le choyait. Ses thuriféraires lui prédisaient la gloire d'un Mozart. Ces grands succès et ces flatteries ne contribuèrent pas peu à développer chez Liszt cet immense amour-propre et cet orgueil inflexible qui marquèrent la plupart des événements de sa carrière ; orgueil qui ne fit que croître devant le fol enthousiasme de ses courtisans et de ses admiratrices appartenant à la plus haute aristocratie de tous les pays.

De retour à Paris, il aborda la scène en 1825 avec un opéra qui eut une chute retentissante.

Après un nouveau séjour en Angleterre, où il était allé chercher des consolations pour son insuccès, il revint en France. Plusieurs malheurs, la mort de son père, une longue maladie qui faillit l'enlever, l'avaient un peu trempé. Il resta quelque temps sans faire parler de lui, poursuivant laborieusement dans la solitude son éducation de pianiste et de compositeur.

Le 17 avril 1835, il reparut à Paris dans une séance de la Société des concerts du conservatoire. Son triomphe fut immense et dès ce moment les artistes classèrent Liszt parmi les plus célèbres pianistes.

Après cette consécration éclatante de son talent, Liszt, dont l'humeur a toujours été vagabonde, poursuivit ses nombreux voyages en Allemagne, en Italie, en Russie, en Espagne, en

Portugal. Partout on le combla d'honneurs, on lui prodigua les fleurs et les ovations.

En Allemagne, à Bonn, il organisa un festival mémorable à l'occasion de l'inauguration de la statue de Beethoven. Parmi les morceaux qu'il fit exécuter se trouvait une cantate de sa composition. Liszt avait poussé le désintéressement et la générosité jusqu'à se charger, outre de la partie artistique de la fête, de tous les frais que cette fête nécessitait. A ce jeu il se ruina. Mais comme on dirait aujourd'hui « il se tailla une furieuse réclame. »

En 1849, le grand-duc de Weimar lui confia la direction de sa chapelle. Liszt prit son rôle à cœur et s'efforça de faire de Weimar le centre musical de l'Allemagne. C'est à partir de ce moment de la carrière de Liszt que date son admiration pour Richard Wagner dont le *Lohengrin* fut représenté à Weimar pour la première fois.

C'est à Weimar que se forma le fameux triumvirat Liszt-Wagner-Schumann qui devait exercer une grande influence sur la musique moderne.

Entre temps, Liszt faisait de fréquents voyages à Rome.

C'est en 1865, pendant son séjour à Rome, que Liszt entra dans les ordres. Il fut tonsuré dans la chapelle du Vatican par son ami l'archevêque de Hohenlohe et en resta là. Ce fut un accès de repentir pour une vie fort mêlée d'incidents peu conformes à la morale chrétienne.

Il composa comme par le passé, mais en se consacrant plus spécialement à la musique d'église ; il continua aussi de se produire en public, de hanter les cours des souverains et les réunions mondaines.

La valeur de Liszt comme compositeur est incontestable ; comme pianiste on ne peut lui comparer que le Russe Antoine Rubinstein.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Pape vient de recevoir du prince-régent de Bavière une lettre autographe, dans laquelle celui-ci donne à Léon XIII

l'assurance qu'il se fera un devoir de protéger spécialement l'Église catholique en Bavière.

—

On annonce que le Souverain Pontife a décidément choisi pour représentant du Saint-Siège en Chine Mgr Agliardi, et que sa nomination sera bientôt officielle.

—

Le *Moniteur de Rome*, répondant à un journal de Paris sur la question du protectorat de la France en extrême-Orient dit qu'il ne voit pas en quoi l'établissement des relations entre Rome et Pékin constituerait une violation des droits de la France.

Les traités qui peuvent exister entre la France et la Chine demeurent intacts. Le Vatican n'a pas l'habitude de s'immiscer dans les rapports particuliers qui existent entre deux puissances; mais il ne pouvait pas ne pas répondre aux offres si avantageuses de la Chine quand elles ont pour effet de développer le catholicisme dans l'extrême-Orient.

Le Vatican a longuement étudié l'éventualité spéciale d'une persécution violente contre les chrétiens, sur laquelle insiste le journal de Paris.

Le Vatican a sans doute pris ses précautions en prévision d'une telle éventualité de plus en plus improbable. D'ailleurs, si des retours imprévus du fanatisme venaient à se produire, les catholiques seraient-ils moins défendus qu'ils ne l'ont été dans ces dernières années avec le régime du protectorat français? Quant à la menace de l'abrogation du Concordat, le *Moniteur de Rome* ajoute que la rupture des relations diplomatiques causerait plus de tort à la France qu'au Saint-Siège.

—

Le décret du Saint-Office d'après lequel la crémation des cadavres humains est condamnée, vient d'exciter la haine des Francs-Maçons italiens. Ils se hâtent de faire un contre décret. La Loge *La Ragione* de Milan a envoyé à cet effet au Grand-Orient d'Italie une proposition pour solliciter toutes les Loges afin de constituer partout des sociétés de crémation, ériger des fours crématoires et décréter la crémation obligatoire pour tout franc-maçon. Cette réaction ridicule montre que l'Église a touché juste par son décret. L'introduction de la crémation est une œuvre purement maçonnique et les Loges en l'introduisant n'avaient pas pour but l'hygiène, mais voulaient contredire

partout les usages chrétiens. Jusqu'ici l'Église ne s'était pas prononcée, et bien des personnes s'étaient laissé tromper par la Franc-Maçonnerie qui ne cherche qu'à induire les simples dans l'erreur. Maintenant que l'œuvre des Loges est démasquée il est naturel que la Maçonnerie agisse contre le décret du Saint-Office.

—

On a célébré à Rome plusieurs services funèbres pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Guibert. Dès l'annonce de sa mort, les religieux Tertiaires de Saint-François qui desservent l'église de Saint-Jean de la Porte-Latine, titre cardinalice presbytéral de l'archevêque défunt de Paris, ont célébré pour lui un office funèbre. La veille des funérailles de Paris, le Chapitre de la basilique de Latran à laquelle appartient le patronat de Saint-Jean de la Porte-Latine a célébré un autre service funèbre. Enfin la colonie française de Rome s'est assemblée à l'église de Saint-Louis des Français, où par les soins de l'ambassade française on a célébré un service très solennel. Les cardinaux Jacobini et Pitra y ont assisté ainsi que les deux ambassadeurs de France. Après la messe de *Requiem* célébrée par Mgr Payol, protonotaire apostolique et supérieur de Saint-Louis des Français, S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, a donné l'absoute au catafalque érigé dans la grande nef et orné des insignes cardinalices.

—

S. Em. le cardinal Lavigerie, venu à Rome pour régler les affaires des missions du Congo vient de se rendre à Naples où il se repose pendant quelques jours. La Propagande s'est déjà occupée de la question et dans une Congrégation ultérieure elle y reviendra, après avoir fixé d'abord les limites des missionnaires du Saint-Esprit et des missionnaires d'Alger tant dans le Congo français que dans le Congo belge. Le cardinal Lavigerie reviendra à Rome et se rendra ensuite en France.

—

L'œuvre pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII continue à préparer avec une grande activité les fêtes et les hommages en l'honneur du Pontife. Dans le courant de cette semaine les membres du Comité Central ont été reçus en audience particulière par Léon XIII, qui a béni leur entreprise. On commence déjà au Vatican les préparatifs pour l'exposition de l'Art Chrétien à laquelle prendront part les catholiques du monde entier.

Cette exposition aura lieu dans la grande cour intérieure du Vatican, dite Cour de la Pigna, où l'on élève des galeries pour installer les dons. Les cadeaux et les hommages afflueront de toutes parts et seront magnifiques. On me dit entr'autres que les catholiques de Naples ont décidé d'envoyer au Souverain-Pontife un trône d'or. L'univers catholique prouvera ainsi au Pape son admiration et rendra hommage à son génie. Rome reverra des fêtes dignes d'elle et d'un Pontificat si glorieux.

—

Dans sa réunion du lundi 19 juillet, la Sacrée Congrégation de la Propagande est revenue, à la demande du cardinal Lavigerie, sur les décisions prises par elle au sujet des missions du Congo. Elle a décidé que cette affaire devait lui être de nouveau ultérieurement soumise, après que les missionnaires du Saint-Esprit et les missionnaires d'Alger seraient tombés d'accord sur les limites de leurs missions respectives tant dans le Congo français que dans le Congo belge.

—

La S. Congrégation des indulgences, sur les instances du Cardinal-Préfet de la Propagande, a rendu, le 18 décembre 1885, une décision bien désirée par tous les prêtres employés dans le saint ministère. La pénurie de prêtres, les occupations du ministère paroissial, le désir de ne laisser mourir aucun fidèle sans l'indulgence plénière *in articulo mortis*, déterminaient la plupart des prêtres à donner aux malades l'indulgence en la forme prescrite par Benoît XIV immédiatement après leur avoir administré les derniers sacrements. La S. Congrégation, consultée en 1885, avait semblé réprouver cet usage et prescrire d'attendre que le péril de mort soit devenu imminent.

Il est maintenant hors de doute que *la formule prescrite par Benoît XIV pour l'application de l'indulgence plénière in articulo mortis peut être récitée après l'administration des derniers sacrements, quand même le danger de mort ne serait pas imminent.*

Et la Congrégation a soin d'ajouter elle-même que sa déclaration authentique, approuvée par le Souverain Pontife, est valable pour tous les pays et pour tous les malades.

—

France.

Paris. — M. Edgard Monteil vient de proposer au conseil municipal de Paris la désaffectation de trente-trois presbytères

qui appartiennent à la ville et dont il estime la valeur à huit ou neuf millions.

L'illégalité de cette proposition est évidente.

C'est un motif de plus pour que le conseil l'accepte.

Elle est illégale, parce que le droit des curés et des desservants est fondé sur la loi organique des cultes (Loi du 18 germinal an X), et que la récente loi municipale l'a formellement reconnue.

Ce n'est pas tout. La commune ne peut, quand bon lui semble, substituer au droit de jouissance du curé sur le presbytère une indemnité de logement. Quand il existe une maison curiale, il est impossible au conseil d'en prononcer la désaffectation. Si M. Edgard Monteil avait lu attentivement le texte qui consacre les obligations de la commune envers le curé ou desservant, il se serait vite aperçu que, malgré ce que peut offrir de tentant l'idée d'une désaffectation, on ne saurait, sérieusement, y donner suite. L'indemnité de logement, répétons-le, suppose qu'il n'existe pas de presbytère. La loi lui donne un caractère subsidiaire et tout conditionnel.

Il importe peu de savoir ce que fera le conseil municipal de Paris ou ce qu'il ne fera pas.

Ses opinions, ses tendances sont connues et qualifiées depuis longtemps.

Ce qu'il importe d'observer, c'est l'attitude qu'adoptera le gouvernement dans cette affaire, quand il se trouvera, comme c'est certain, en présence d'un vote de désaffectation.

Il est armé de textes législatifs, dont les termes ne souffrent aucune discussion, aucun artifice d'interprétation. Aura-t-il le courage de s'en servir pour annuler le vote du conseil ?

On jugera par là de la sincérité des assurances qu'il a fait donner au Saint-Siège par son ambassadeur. On verra si vraiment il a à cœur de pacifier les consciences, d'observer loyalement, honnêtement le Concordat.

— M. A. Baudon vient de donner sa démission de président général de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Dans la lettre par laquelle il fait connaître au Conseil général cette grave résolution, M. Baudon s'exprime en ces termes :

Depuis trois ans l'état de ma santé me contraint à passer loin de Paris la plus grande partie de l'année et ne me permet plus de donner à la direction des affaires de notre chère Société le temps et les

soins qu'elle réclame. Grâce au zèle du Conseil général et de ceux de ses membres plus spécialement chargés de me suppléer, l'Œuvre a pu fonctionner comme par le passé et de cette situation anormale il n'est, jusqu'à ce jour, résulté pour elle aucun dommage : mais cet état de choses n'aurait pu sans péril se prolonger plus longtemps ; je ne devais pas conserver des fonctions qu'il ne m'était plus possible de remplir. J'ai donc prié le Conseil général d'accepter ma démission.

Certes ce n'est pas sans une peine profonde que j'ai pris cette grave détermination. Il m'en a coûté, je l'avoue, de quitter ce poste où vous m'avez appelé, il y a près de quarante années : où pendant ce long espace de temps, j'ai travaillé avec vous dans la mesure de mes forces, pour la gloire de Dieu et le bien de nos frères ; où, au milieu des circonstances difficiles et des crises redoutables que notre Société a eu à traverser, j'ai toujours été soutenu par votre confiance et par votre affection fraternelle. Mais ma retraite ne détruira pas les liens qui existent entre nous ; ces liens sont indissolubles et, jusqu'à mon dernier jour, c'est encore à notre œuvre bien-aimée que je consacrerai les forces qui me restent.

En terminant, M. Baudon désigne au Conseil général et aux conférences comme réunissant « toutes les conditions désirables » pour lui succéder, M. Antonin Pagès, vice-président général, qui, depuis plusieurs années, pendant les absences de M. Baudon, « a dirigé les affaires de la Société avec autant de talent que de zèle. »

Carcassonne. — Le 22 juillet, S. G. Mgr l'évêque de Carcassonne a béni solennellement la première pierre de l'église du Rosaire, à Notro-Dame de Prouille. Dans la lettre pastorale qu'il a adressée à ce sujet au clergé et aux fidèles de son diocèse, Mgr Billard dit dans les termes suivants pourquoi le 22 juillet, fête de Marie-Madeleine, a été choisi pour cette solennité :

Ils peuvent le deviner, ceux d'entre vous qui ont lu le savant travail, publié par notre *Semaine religieuse*, sur les origines du vénérable monastère de Prouille. Ils savent que toute la grande famille dominicaine professe pour sainte Marie-Madeleine une tendre dévotion, et aime à se placer sous son puissant patronage. Ils n'ont pas oublié que c'est en la fête de cette glorieuse héroïne de la pénitence et de la contemplation que fut déterminé, par le miracle du globe de feu, le lieu privilégié où devait s'élever le cloître béni, destiné à abriter des anges d'oraison et de sacrifice.

Ecoutons le récit du docte aumônier du monastère : « Pendant la nuit du 21 au 22 juillet de l'année 1206, Dominique, selon sa cou-

tume, faisait son oraison à Fanjeaux, en un lieu solitaire et élevé, d'où l'œil découvre l'immense et magnifique plaine parsemée de collines, qui s'étend jusqu'au versant méridional de la *Montagne Noire*. Tout à coup, il vit apparaître un globe de feu qui, après avoir décrit dans les airs beaucoup de cercles et de contours, vint finalement se reposer au-dessus d'une humble chapelle dédiée à la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, dans un petit village appelé Prouille.

Quelle touchante coïncidence, N. T. C. F.! Ce sera le jour même anniversaire de ce miracle, à six cent quatre-vingts ans de distance, que nous poserons la première pierre de la reconstruction de l'ancien sanctuaire, consacré à Notre-Dame de Prouille.

Coutances. — C'est dimanche dernier, 1er août, que les religieux de Saint-Edme, à qui était confiée la garde du Mont-Saint-Michel, ont célébré leur dernière messe dans la vieille basilique de la mer.

Un décret de M. Goblet a prononcé l'expulsion de ces religieux, afin de rendre désert le sanctuaire de Saint-Michel où les pèlerins se rendaient en foule chaque année. Que faisaient, depuis quinze ans, les Pères du Mont-Saint-Michel? Ils étaient la bénédiction du pays par leur inépuisable charité; ils rédigeaient une petite revue, les *Annales du Mont-Saint-Michel* où ils reconstituaient peu à peu, au triple point de vue historique, archéologique et religieux, les traditions de cette illustre et magnifique abbaye. Ils avaient redonné à la sublime basilique sa destination vraie et quelque chose de son ancien éclat.

Que va-t-on faire maintenant de ce merveilleux édifice, qui lève si haut la croix sur la mer, comme un rappel des temps héroïques où la foi et le patriotisme se confondaient dans un même élan? Veut-on en faire un musée, une auberge, une caserne, ou l'abandonner à la commission des monuments historiques qui n'a jamais assez d'argent? Ou bien va-t-on le rabaisser de nouveau, comme il y a trente années, à la vile et basse destination de prison politique. Là où de doux travailleurs cherchaient et développaient dans des écrits excellents les origines de la France, rappelaient les luttes héroïques de la patrie dans ce coin de la Normandie, au temps de l'invasion anglaise, là où, la journée de travail finie, des chants de pardon, de prière, appelant les bénédictions du Ciel sur la France, s'élevaient sous les voûtes trois fois centenaires de la cathédrale de la mer, la République fera tresser des chaussons de lisière par les malheureux qui auront osé prétendre que le présent

régime fait dépérir le reste de notre fortune, après avoir ruiné notre autorité et nos forces morales.

Les fêtes du couronnement de Notre-Dame-sur-Vire avaient attiré, le 18 juillet, un peuple immense autour de ce sanctuaire si vénéré depuis plus de neuf siècles (l'église est située dans le diocèse de Coutances, entre Saint-Lô et la petite ville de Pontfarcy, qui appartient au Calvados). Autour de Son Exc. le nonce apostolique, entouré de six évêques et d'un abbé mitré, se trouvaient réunis près de mille prêtres, dont la plupart du diocèse de Coutances, et un certain nombre du diocèse de Bayeux. Dans l'immense assistance, on remarquait les députés catholiques de la Manche, les conseillers généraux et beaucoup de maires des environs.

Comme l'église eût été insuffisante pour contenir les pèlerins, un magnifique autel avait été dressé en plein air. Les abords du sanctuaire, dans un site enchanteur, présentaient un spectacle des plus imposants, surtout à la vue de cette armée pacifique de trente mille croyants réunis dans cette immense arène pour manifester leur foi et acclamer leur céleste bienfaitrice. Mgr le nonce a célébré pontificalement les offices divins et posé la couronne d'or sur la tête de la Madone miraculeuse. Les triomphes de cette journée ont été dignement exposés en un beau discours de Mgr Jourdan de la Passardière.

Lyon. — On lit dans l'*Écho de Fourvières* :

S. Em. le cardinal Caverot est allé prendre un repos nécessaire dans sa famille, à Pagnoz (Jura). Les longues cérémonies du Jubilé de Saint-Jean avaient causé à notre vénérable archevêque une fatigue dont sa forte constitution aura bientôt triomphé, grâce à cette paisible retraite et aux prières de tant d'âmes qui lui sont dévouées.

Les dernières nouvelles reçues sont excellentes.

Etranger.

Portugal. — Les négociations poursuivies, à la suite de la lettre de Léon XIII qu'on a lue plus haut entre la cour de Lisbonne et celle du Vatican ont amené, comme nous l'avons dit, la conclusion récente d'un Concordat dont les principales dispositions sont les suivantes :

La province ecclésiastique de Goa sera formée, entre le siège métropolitain, par les trois évêchés portugais de *Daman* ou *Cranganor*, de *Cochin* et de *Saint-Thomé de Méliapour*, sur lesquels le métro-

politain exercera immédiatement tous ses droits et sur lesquels s'exercera directement aussi le patronat royal du souverain de Portugal.

Pour les diocèses de Bombay, de Mangalor, de Quilon et Manduré, le métropolitain, de concert avec ses évêques suffragants pendant la vacance du siège épiscopal, de même que les suffragants de chaque province pendant la vacance du siège archiépiscopal, proposeront une liste de trois noms, laquelle, par l'entremise de l'archevêque de Goa, sera remise au gouvernement portugais qui, à son tour, choisira, pour le présenter à Sa Sainteté, un des trois noms inscrits sur la liste.

Quant aux groupes principaux de Goanais non compris dans le territoire des diocèses portugais, ils dépendront, nonobstant, des ordinaires de ces mêmes diocèses, et cela en considération des éléments matériels et moraux d'homogénéité qui ont paru les mieux assimiler à ces diocèses.

Ajoutons maintenant quelques chiffres qui feront comprendre l'importance des questions résolues par le nouveau Concordat, après cinquante-trois ans de difficultés sans cesse renaissantes.

En faisant le compte des fidèles qui dépendent des vicaires apostoliques et de l'archevêque de Goa, on trouve dans la seule Inde anglaise 1,349,878 catholiques. Dans le territoire portugais proprement dit, c'est-à-dire Goa, Diu, Daman, on trouve, en outre, 252,477 fidèles. Ces populations ont à leur disposition 3,320 églises ou chapelles, 1,652 écoles avec environ 70,000 élèves, 41 séminaires et collèges, des imprimeries, des journaux, 123 communautés religieuses, 68 orphelinats, 15 hospices et autres institutions. Dans les possessions françaises, c'est-à-dire à Pondichéry, Karikal, Chandernagor, Yanaon, Mahé, on ne compte pas moins de 35,000 fidèles. Le total des catholiques dans l'Inde proprement dite se monte par suite au chiffre minimum de 1,637,355, chiffre relativement considérable si l'on songe aux difficultés de toute sorte qu'y rencontre l'apostolat, lequel dispose de ressources pécuniaires fort minimes.

En dépit de ces difficultés, le catholicisme a fait de tels progrès que, depuis sept ans, plus de 100,000 infidèles ont été baptisés dans les vicariats du Sud. A Pondichéry, dans la partie anglaise du vicariat, il y a eu dans trois années seulement 50,000 conversions de païens adultes. La même progression a été constatée dans l'Inde anglaise, où les catholiques, en 1847, n'étaient pas plus de 700,000. L'augmentation a donc été, depuis, d'environ 12,000 par an.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à ces indications essentielles. Elles suffisent d'ailleurs pour éclairer le caractère du nouveau Concordat conclu entre le Saint-Siège et le Portugal sur cette difficile matière du protectorat portugais aux Indes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 1er août. — L'incident de Porquerolles. — Un boulanger dans le pétrin. — Le nouveau ministère anglais. — Troubles en Hollande.

5 août 1886.

Les résultats complets des élections aux conseils généraux, qui ont eu lieu dimanche, se répartissent de la façou suivante :

Républicains élus	844
Conservateurs élus	411
Ballottages	181
Total	1,436

Les républicains ont gagné 76 sièges et en ont perdu 83.

Différence en faveur des conservateurs : 7.

Le nombre des conseillers généraux soumis au renouvellement était de 1,417. Il y a eu en outre à pourvoir à 19 sièges vacants par suite de décès ou de démissions.

Les républicains ont gagné 7 sièges dans le Pas-de-Calais ; 4 dans la Dordogne; 3 dans le Finistère; 2 dans le Calvados, les Côtes-du-Nord, l'Eure, la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Haute-Saône, la Vienne; 1 dans le Cantal, la Corrèze, le Doubs, les Basses-Pyrénées, la Haute-Savoie, la Seine-Inférieure et la Somme.

Les conservateurs ont gagné 3 sièges dans la Loire ; 2 sièges dans la Gironde, le Jura, le Lot, la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, le Morbihan, le Nord, la Sarthe, le Var et le Vaucluse; 1 siège dans l'Ain, l'Aisne, l'Ariège, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, le Loiret, la Marne, la Haute-Marne, la Mayenne, la Meuse, l'Oise, les Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne et les Vosges.

Les ballottages sont dans les départements suivants :

Ain, 1; Aisne, 1; Allier, 3; Hautes-Alpes, 2; Ardèche, 3; Ariège, 1; Aude, 8; Aveyron, 2.

Bouches-du-Rhône, 6.

Calvados, 1; Cantal, 2; Charente, 1; Charente-Inférieure, 1; Cher, 4; Corrèze, 4; Corse, 6; Côtes-du-Nord, 4; Côte-d'Or, 4; Creuse, 2.

Dordogne, 3; Doubs, 2; Drôme, 1.

Eure-et-Loir 4.

Finistère 3.

Gard 5, Haute-Garonne 1, Gers 2, Gironde 5.

Hérault 5.

Ille-et-Vilaine 1, Indre 2, Indre-et-Loire 1, Isère 2.

Jura 3.

Landes 2, Loir-et-Cher 6, Loire 6, Haute-Loire 3, Loire-Inférieure 2, Loiret 1, Lot 1, Lot-et-Garonne 1.

Maine-et-Loire 1, Manche 1, Marne 4, Haute-Marne 4, Meuse 1, Morbihan 1.

Nièvre 3, Nord 1.

Oise 2.

Puy-de-Dôme 2.

Basses-Pyrénées 3.

Hautes-Pyrénées 3.

Rhône 1.

Haute-Saône 1, Saône-et-Loire 6, Sarthe 1, Seine-Inférieure 1, Seine-et-Marne 1, Seine-et-Oise 6, Deux-Sèvres 2, Somme 4.

Tarn 2.

Var 4, Vaucluse 4, Haute-Vienne 2.

Yonne 2.

—

Si l'on réfléchit à l'inégalité des conditions de la lutte, c'est beaucoup que le parti conservateur, non seulement n'ait pas perdu de terrain aux élections de dimanche dernier, mais encore qu'il en ait gagné un peu. Le mouvement de recul qui nous entraînait depuis tant d'années, qui, aux mêmes élections nous faisait perdre en 1880 plus de 250 sièges, est enrayé; sur toute la surface de la France, nos amis sont debout, pleins de zèle pour la lutte, et reconquièrent pied à pied le terrain perdu.

La république ne se soutient plus que par l'intimidation et la corruption; mais chaque jour une pierre nouvelle se détache de l'édifice, et à mesure que les conservateurs monarchistes voient leurs rangs grossir, les conservateurs républicains sont de plus en plus submergés par les radicaux. Plus que jamais il est donc vrai de dire que l'ordre et la stabilité sont du côté des conservateurs, tandis que du côté des républicains il n'y a plus en perspective que la violence et la révolution.

Nous ne sommes pas plus découragés qu'affaiblis par les élections du 1er août. La république a reçu un coup formidable

en 1885; il paraît bien maintenant que la blessure ne se guérit pas, il est au contraire acquis qu'elle s'étend et s'aggrave. Nous n'en demandons pas plus pour le moment.

—

Les élections pour les conseils d'arrondissement qui avaient lieu le même jour, sont plus satisfaisantes que celles des conseils généraux. Les conservateurs y ont gagné des sièges très nombreux, et cette victoire est un heureux complément du succès relatif du 1er août.

—

On s'occupe fort en ce moment, et non sans raison, d'incidents graves qui viennent de se produire dans le Var. Il existe dans l'île de Porquerolles une colonie agricole composée d'enfants de dix à vingt ans, envoyés par l'assistance publique sur la demande du conseil municipal de Paris. Une révolte a eu lieu. Sur une requête du Directeur, les autorités sont intervenues. Le sous-préfet a obtenu la soumission des mutins, mais une enquête aussitôt ouverte aurait établi que les enfants avaient de légitimes griefs. La nourriture serait insuffisante; le régime disciplinaire absolument barbare; les colons livrés sans défense à une exploitation sans scrupule.

Qu'y a-t-il d'exact dans ces conclusions de l'enquête? Nous ne sommes pas en mesure de le dire, encore que les apparences ne soient certes pas favorables à l'administration de la colonie. Nous attendrons pour porter un jugement sur le fond même de l'affaire, mais dès aujourd'hui deux conclusions peuvent être tirées de cet incident.

La première, c'est la complaisance abusive du gouvernement à favoriser les intérêts privés de ses amis politiques. L'île de Porquerolles, était la propriété du duc de Vicence. Mise en vente en 1881, elle fut achetée, au prix de 800.000 francs, par M. Léon de Roussen, ancien administrateur de la *Petite République française*, qui songea immédiatement à mettre ses terres en valeur. C'est alors qu'il eût l'idée de demander au directeur de l'Assistance publique de lui fournir des Enfants Abandonnés. C'était se procurer des ouvriers à bon marché, et, par surcroît, se faire délivrer le titre de philanthrope. La nourriture, le travail, les vêtements, les punitions, les récompenses, tout fut réglé entre M. de Roussen et l'Assistance publique. Il est manifeste qu'aucune surveillance n'a été exercée sur les conditions

dans lesquelles était exécuté le contrat. M. de Roussen était un opportuniste, cela suffisait.

Le fait n'était point d'ailleurs sans analogues. Il y a, à la Nouvelle-Calédonie, un propriétaire de Mines auquel la ferveur de ses opinions républicaines a valu d'obtenir le concours de plusieurs centaines de déportés moyennant un salaire de cinquante centimes par jour, alors que le salaire moyen des travailleurs libres est de cinq francs. Le contrat est fort avantageux, on le comprend pour le concessionnaire.

La seconde réflexion porte sur le singulier mode de moralisation employé pour améliorer les enfants dont l'assistance publique a la charge. Naguères en pareille conjoncture, on se préoccupait de donner aux enfants matériellement ou moralement abandonnés, une assistance morale réelle, à laquelle concouraient efficacement les ordres religieux. Aujourd'hui, non seulement on proscrit l'esprit religieux, mais on ne se préoccupe que de tirer le plus fructueux parti possible du travail des enfants. L'administration s'en débarrasse autant qu'elle le peut. Elle les livre, sans défense et sans surveillance à une exploitation n'offrant que la garantie singulièrement dérisoire des opinions républicaines professées par le directeur de la colonie. Pour qu'on s'occupe d'eux, il faut une révolte.

La responsabilité de pareils scandales ne retombe d'ailleurs qu'indirectement sur le conseil municipal de Paris. C'est en effet l'assistance publique qui a mission de veiller sur le sort de ses pupilles et bien que, depuis quelques années, les faits semblent le contredire, il ne faut pas oublier que cette administration n'est en aucune façon placée sous l'autorité du Conseil. Le directeur de l'assistance publique ne dépend que du ministère de l'Intérieur. C'est donc, en dernière analyse, à ce dernier qu'il faut s'en prendre de cette désertion de tous les devoirs et de cette systématique subordination des intérêts généraux et humanitaires, aux intérêts de la spéculation privée. Cela se passe, il est vrai, entre républicains, mais, à notre estime, cette considération n'est point une atténuation.

—

Il tombe sur la tête du général Boulanger une tuile assez désagréable. Ces jours derniers, divers journaux ont publié une lettre qu'on disait écrite par M. Boulanger à son ancien chef et dans laquelle le ministre de la guerre remerciait chaleureusement le duc d'Aumale d'avoir contribué à son avancement. La

lettre était bien d'un homme reconnaissant et courtois. Aussi quelques journaux républicains fort dévoués à M. Boulanger en furent gênés. Ils prétendirent même que la lettre était fausse. Ils n'avaient pas tout à fait tort; mais ils étaient loin d'avoir raison. Le démenti des amis de M. Boulanger, *de M. Boulanger lui-même*, a décidé sans doute quelqu'un de l'entourage du duc d'Aumale à faire publier la vraie lettre que le collègue de M. de Freycinet adressa à Mgr le duc d'Aumale quand il fut nommé général de brigade. Et, pour comble de malheur, on en a ajouté deux autres tout aussi compromettantes. M. Boulanger y appelle le duc d'Aumale *monseigneur* gros comme le bras. Et comme c'est à « monseigneur » qu'il doit sa nomination au grade de général de brigade, il exprime à « monseigneur » toute sa reconnaissance. Et il ajoute que béni serait le jour où il pourrait servir sous *un chef tel que lui*. Or, M. Boulanger, on se le rappelle, a traité le duc d'Aumale à la tribune comme un « officier de cour » et il s'est moqué des réels services rendus par son ancien chef à l'armée. En outre, sur une observation piquante de M. de la Rochefoucauld, le général Boulanger a déclaré avec emphase que le duc d'Aumale n'avait jamais été mêlé en rien à sa nomination au grade de général. Voilà évidemment un général qui, en devenant républicain, a adopté une singulière façon de comprendre la loyauté et l'honneur. Cependant ce même général présidait avant-hier la fête annuelle de la Maison d'éducation de la légion d'honneur et s'abandonnait pour l'usage des maîtresses et des élèves de la maison à des tirades véhémentes sur le culte de l'honneur et de la patrie. Il est joli, le Bayard de M. de Freycinet! Mais doit-on s'en étonner? A des ministres ingénieurs il faut des collègues ingénieux.

Voici le texte des lettres dont nous parlons :

Belley (Ain), le 13 février 1879.

7e CORPS D'ARMÉE

13e Division

25e BRIGADE

133e RÉGIMENT D'INFANTERIE

LE COLONEL

N°

Monseigneur,

Vous quittez le commandement du 7e corps. Permettez-moi de vous dire, au nom des officiers de mon régiment et au mien, com-

bien nous sommes peinés de perdre un chef que nous aimions, dans lequel nous avions une si grande confiance.

Soyez persuadé, Monseigneur, que jamais nous n'oublierons les hautes leçons, les exemples si élevés que vous nous avez donnés et

Daignez agréer la nouvelle assurance des respectueux sentiments et de l'inaltérable dévouement de votre obéissant subordonné,

Colonel BOULANGER.

A Monseigneur le duc d'Aumale.
Paris.

7e CORPS D'ARMÉE

13e Division

25e BRIGADE

133e RÉGIMENT D'INFANTERIE

LE COLONEL

N°

Belley (Ain), le 3 janvier 1880.

Monseigneur,

Je n'ai d'autre appui que celui des généraux sous les ordres desquels j'ai servi. Je viens donc vous demander de vouloir bien m'appuyer auprès de la commission de classement, dans laquelle, à beaucoup de titres, vous aurez certainement une situation prépondérante.

Je ne vous parlerai pas de mes services. Vous savez qui je suis. Je me permets seulement de vous dire que je me trouve le 13e des colonels d'infanterie proposés, à la suite de l'inspection générale de 1878, pour le grade de général de brigade et que, si les vacances existant aujourd'hui étaient remplies, je serais à peu près le huitième.

Dans ces conditions, j'espère beaucoup et, comptant sur votre bienveillant intérêt qui m'est si connu, je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec la nouvelle expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Colonel BOULANGER.

Belley (Ain), le 8 mai 1880.

Monseigneur,

C'est vous qui m'avez proposé pour général; c'est à vous que je dois ma nomination.

Aussi en attendant que je puisse le faire de vive voix à mon pre-

mier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous et béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres.

Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond et de mon plus respectueux dévouement.

Général BOULANGER.

Après un délai qui n'aura pas été bien long, si l'on veut bien se rendre compte des conférences que lord Salisbury a dû avoir avec ses amis et les libéraux dissidents, le ministère anglais est constitué.

Tous les journaux anglais étaient d'accord pour désirer que le premier ministre s'adjoignît des personnalités permettant au cabinet d'avoir une longue durée et de résister, à la Chambre des communes, aux attaques que l'opposition, dirigée par M. Gladstone, ne manquera pas de produire. Il paraît avoir en grande partie réussi.

On ne voit cependant pas sans appréhension parmi les conservateurs le jeune lord Randolph Churchill devenir le *leader* du ministère à la Chambre des communes.

Les libéraux qui se sont séparés de M. Gladstone sur la question du *home rule* sont restés étrangers à la constitution du cabinet ; mais leur chef, lord Hartington, a promis, dans une certaine mesure, son appui à lord Salisbury.

De son côté, lord Salisbury a promis à lord Hartington qu'aucune mesure ne serait proposée pour l'Irlande sans qu'une entente se soit, au préalable, établie entre le gouvernement et les libéraux.

Ce qui est présumable, c'est que le cabinet tory va se rapprocher de l'Allemagne et reprendre cette politique qui a suivi la nomination du dernier cabinet Salisbury. On se rappelle que, sous le ministère Ferry, le prince de Bismarck avait toujours prêté son appui à la France dans toutes les questions dans lesquelles il s'agissait de faire une opposition à la politique de l'Angleterre et de M. Gladstone.

Depuis la chute de M. Ferry, l'Allemagne a changé de tactique. La politique du prince de Bismarck avec le nouveau ministère Salisbury consistera surtout à amener l'Angleterre dans l'Alliance, sinon des trois empires, au moins de ceux d'Allemagne et d'Autriche.

Le nouveau Cabinet étant maintenant constitué, le Parlement se réunit aujourd'hui. La session durera probablement

jusqu'au milieu de septembre, puis le Parlement ne se réunira plus qu'en février prochain.

—

L'agitation socialiste ne connaît pas de frontières, elle vient d'éclater en Hollande sous le prétexte le plus futile, ce qui donne lieu à de sérieuses réflexions.

On ne sait pourquoi, la police d'Amsterdam avait défendu dimanche dernier un jeu très populaire, nommé le jeu aux anguilles. Dans certains quartiers, on n'a pas voulu tenir compte de la défense, de là des conflits avec la police qui n'ont pas tardé à dégénérer en rixes.

Les manifestants ont élevé des barricades. L'infanterie et la cavalerie, qui avaient été consignées, se sont portées sur le théâtre des désordres et ont sommé les perturbateurs de se disperser. Sur leur refus, la troupe a fait feu à plusieurs reprises, et il y a eu des morts et des blessés.

Un peu plus tard, les rebelles ont commencé à élever des barricades sur un autre point. Des troupes ont été envoyées immédiatement de ce côté, et ont fait feu. Il y a eu huit à dix tués et un nombre inconnu de blessés. L'émeute n'en a pas moins continué jusque vers une heure du matin. A ce moment la troupe a été définitivement maîtresse du terrain.

On a transporté dans les hôpitaux quatorze tués et soixante-seize blessés, parmi lesquels trois soldats et quarante agents de police. Il est probable que les blessés sont nombreux du côté des émeutiers ; mais la plupart ont été recueillis dans des maisons particulières.

La force publique a fait un grand nombre d'arrestations.

Ce qui fait la gravité de ce conflit entre la force publique et la rue, c'est l'insignifiance du prétexte. Le sol est évidemment miné, et il suffit d'une étincelle pour déterminer l'explosion. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent voir partout la pointe du casque de Bismarck ; il faut bien reconnaître cependant que le parti socialiste hollandais en provoquant des désordres comme ceux du 25 et du 26 juillet, travaille... pour le roi de Prusse. A Berlin, on jette souvent des regards de convoitise sur la Hollande, qui a des vaisseaux, de belles colonies et un marché commercial de premier rang.

—

On attribue à Saint-Pétersbourg une grande importance aux

conférences qui ont eu lieu à Kissingen entre le prince de Bismarck et le comte de Kalnoky.

Les journaux russes estiment qu'une politique plus énergique sera adoptée par l'Autriche dans les Balkans, et que ce serait là le premier résultat desdites conférences.

Ils signalent le danger de cette politique, qui nécessairement aurait la guerre pour conséquence.

La presse italienne raille le gouvernement à propos de l'exclusion de l'Italie des entrevues de Kissingen. Elle voit dans ce fait une preuve nouvelle de la médiocre estime en laquelle l'Italie est tenue par les puissances alliées du Nord, et du peu de valeur de l'accession de l'Italie à cette alliance.

En effet, l'Italie est un peu négligée par M. de Bismarck. Pour le moment, il n'a pas besoin d'elle. Pourvu qu'elle ne trouble pas ses plans, c'est tout ce qu'il désire. Il ne tolérerait pas, du reste, qu'il en fût autrement.

Au contraire, en Autriche, on envisage la situation générale, après l'entrevue du prince de Bismarck avec le comte Kalnoky, comme très favorable.

—

Mardi soir la Chambre des députés espagnols a tenu une séance de nuit consacrée à la discussion du budget de Cuba.

M. Labra a présenté un amendement autorisant le gouvernement à donner la liberté complète aux 26,000 nègres de Cuba qui sont encore soumis au patronage de leurs anciens maîtres.

Le gouvernement a accepté l'amendement. A l'unanimité l'amendement a été adopté.

Le président de la Chambre a félicité les représentants du pays d'avoir adopté une résolution qui est le couronnement d'une œuvre glorieuse, l'abolition de l'esclavage !

PETITE CHRONIQUE

Les prévenus dans l'affaire de Châteauvillain ont fait opposition à l'arrêt de la cour de cassation du 17 juillet, qui les renvoyait devant la Chambre des mises en accusation. Comme cette opposition a un effet suspensif, l'affaire ne pourra venir à la session d'août et se trouve, par conséquent, ajournée à celle de novembre.

— La *Semaine religieuse* du diocèse de Paris met le public en garde contre une circulaire adressée aux évêques et aux ecclésiastiques par une agence financière, l'*Ancre*, qui fait appel à la confiance et aux deniers du clergé français. On fait espérer des avantages considérables à tous : à l'épiscopat, des primes exceptionnelles et de gros dividendes aux souscripteurs ecclésiastiques. Cette agence n'a aucune approbation de l'évêché de Paris.

— On a célébré, avant-hier soir, dans un banquet qui a eu lieu à Paris, le centenaire de M. Chevreul. Cette petite fête tout intime, avait été organisée par les deux chefs de laboratoire de M. Chevreul au Muséum et aux Gobelins, MM. A. Arnaud et Emile David.

A son entrée l'illustre savant a été salué par de chaleureuses acclamations. MM. de Quatrefages et Henri Chevreul fils ont pris place à ses côtés.

Au dessert, M. Em. Nol a porté un toast à M. Chevreul et a exprimé l'espoir que « le doyen des étudiants deviendrait un jour et demeurerait longtemps le doyen des centenaires. »

M. Chevreul a remercié en quelques paroles émues.

— On vient de retrouver la baignoire dans laquelle Marat a été assassiné par Charlotte Corday. On dit qu'elle était la propriété d'un ecclésiastique du diocèse de Vannes qui vient de la céder à un établissement, qui ne serait autre, prétend-on, que le musée Grévin, pour une somme de 5,000 francs.

Ce prêtre aurait eu la bonne pensée de consacrer cette somme à la fondation d'une école libre.

L'impie et le sectaire Marat contribuant indirectement à la fondation d'une école congréganiste, voilà certes une chose à laquelle on ne s'attendait guère !

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'assemblée générale des actionnaires du Panama a eu lieu le 29 juillet ; elle a été l'occasion pour M. de Lesseps d'une ovation

des plus enthousiastes. Toutes les propositions ont été votées à l'unanimité. Lorsque M. de Lesseps est sorti de la salle, il a été porté en triomphe jusqu'à sa voiture.

Grande activité sur le Panama, qui remonte à 415 fr. La nouvelle émission prend le caractère d'une imposante manifestation de la part des actionnaires et des obligataires, et le nombre de souscriptions directes, parvenues dès maintenant au siège, seul, de la Société, est tel que le succès n'est plus douteux pour personne ; les adversaires eux-mêmes sont obligés, à leur grand regret, d'en convenir. Les conditions dans lesquelles se présente cet emprunt, sont, on le sait, on ne peut plus favorables à l'épargne, qui, dans trois ou quatre ans, verra doubler sa mise de fonds.

Les transactions n'ont eu, pendant la semaine écoulée, aucune importance ; nous sommes en pleine morte-saison. La situation monétaire du marché fait cependant prévoir une augmentation prochaine du taux de l'argent. La banque d'Angleterre, notamment, ne peut tarder à relever le taux de son escompte, le montant des dépôts privés s'étant considérablement réduits et les demandes d'or étant à la veille de se produire sur une large échelle.

La politique chôme et les nouvelles font défaut. La Bourse est blasée sur les questions de scrutin ; c'est avec une entière indifférence qu'elle prend acte des résultats électoraux, quels qu'ils soient. Elle a renoncé depuis longtemps à voir dans la politique une source d'émotions.

On a fait, cette semaine, des commentaires à perte de vue sur l'attitude prise par la Russie, vis-à-vis du prince Alexandre. Il ne faut pas croire à de nouvelles complications en Orient, tant que subsistera l'alliance des trois empereurs. Ils ont assez de se garder des nihilistes, des socialistes ou autres engeances qu'on devrait faire rentrer sous terre, si l'on avait plus d'énergie.

Rassurée du côté de la politique, la Bourse l'est un peu moins en ce qui concerne la situation financière. Sans doute, M. Sadi-Carnot vient de faire un brillant exposé de cette situation; c'était son devoir. Mais un fait reste acquis : c'est qu'il est indispensable de créer de nouvelles ressources budgétaires, et l'on se demande si les Chambres, en présence de cette nécessité, ne se laisseront pas aller à faire quelque dangereuse expérience de l'impôt sur le revenu.

Les obligations foncières à lots de l'émission 1885 ont déjà procuré de beaux bénéfices à ceux qui ont suivi nos conseils. On les recherche maintenant à 456 fr. C'est une prime de 20 à 22 fr. sur les cours auxquels vous avez pu, *pendant plusieurs mois*, les acheter, comme il n'a encore été versé que 140 fr. par les souscripteurs, cette prime correspond à 15 0/0 du capital engagé. La hausse est loin d'avoir dit son dernier mot et nous voyons ces obligations à 470 fr. avant la fin de l'année ; il est donc toujours temps d'entrer dans cette valeur.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE SAINT-SIÈGE

LA FRANCE ET LA CHINE.

Voici la traduction que donne le *Moniteur de Rome* d'un important article publié par l'*Osservatore Romano* sous le titre qu'on vient de lire.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce grave document, qui fait bonne justice des accusations portées par certains journaux hostiles à l'Église contre le Souverain Pontife.

Après avoir lu cet article, on sera complètement édifié sur la bonne foi de ces feuilles :

Nous nous étions imposé jusqu'à présent la plus délicate réserve sur l'objet du présent article, et cela pour des égards faciles à comprendre et dans l'attente d'un développement plus marqué des événements. Mais, maintenant qu'une partie de la presse française, soit en taisant un côté de la vérité, et non pas de moindre importance, soit en faussant un autre, soit par d'odieuses appréciations, cherche à exciter, surtout en France, l'opinion publique contre le Saint-Siège, nous estimons que le temps de parler est venu. Autorisés que nous y sommes, nous parlerons le langage calme et serein des faits. On y trouvera la plus complète justification de la conduite du Saint-Siège dans cette question.

Au mois de mai 1881, le cardinal secrétaire d'État reçut une lettre d'un personnage annonçant que Sa Seigneurie le grand secrétaire Li-Hung-Chang, en fait le premier ministre de la Chine, l'avait requis de faire une communication au Saint-Siège sur l'état actuel des catholiques en Chine. Il avait en outre manifesté le désir que des relations directes fussent rétablies, comme à d'autres époques, entre le Saint-Siège et cet empire ; que, par conséquent, le Saint-Père pouvait envoyer à Pékin un nonce, qui serait reçu, pour le moins, avec les mêmes égards que les autres ambassadeurs. Mais, pour lors, les négociations à ce sujet n'eurent pas de suite.

L'an dernier, une nouvelle persécution ayant éclaté contre les chrétiens, notamment dans la province de Canton, le Saint-

Père, ému des douloureuses nouvelles qui arrivaient de ces chrétientés, envoya à l'empereur de Chine une lettre qui mérita les éloges de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la civilisation, et à laquelle l'empereur répondit en des termes très respectueux.

Ce fut probablement cette lettre pontificale qui fit renaître l'idée et le désir de renouer des relations directes entre le Saint-Siège et l'empire chinois. En effet, au mois de janvier de l'année courante, M. Dunn présentait au cardinal-secrétaire d'État une lettre du vice-roi Li-Hung-Chang accréditant ce même M. Dunn pour qu'il se rendît au Vatican et ouvrît des négociations à l'effet d'établir des relations amicales entre le Saint-Père et l'empereur de Chine. Le vice-roi priait en outre, le cardinal secrétaire d'État d'accueillir avec la considération voulue tout ce que le même envoyé lui exposerait à ce sujet. On reçut d'ailleurs de M. Dunn l'assurance formelle que la proposition dont il s'agissait était toute spontanée de la part du gouvernement chinois et qu'aucun ministre étranger n'avait été consulté à ce propos.

Tandis que, d'un côté, on ne pouvait faire moins que de tenir compte de l'importance d'un telle demande, on devait, d'autre part, procéder avec toute la maturité voulue et ne pas perdre de vue le souvenir de tout ce que la France avait fait dans ces contrées au profit de la religion catholique. — C'est pourquoi, par un sentiment de déférence envers la France, le Saint-Siège ne voulut pas donner de réponse à la Chine avant d'avoir informé de la chose le gouvernement français et lui avoir communiqué la teneur de la réponse. Effectivement, le gouvernement français fut informé de la proposition faite par la Chine au Saint-Siège, proposition que le Saint-Père ne pouvait s'empêcher d'accueillir de bon cœur, afin de pourvoir, par le moyen de son représentant, aux intérêts spirituels et aux progrès religieux de ces chrétientés.

On ne manqua pas non plus de déclarer que les bons rapports et les liens intimes qui, depuis tant de siècles, unissaient la France au Saint-Siège ne pouvaient dispenser le représentant pontifical de profiter, dans la mesure qui aurait été jugée opportune, du concours de la nation française, déjà si bien méritante du catholicisme dans l'empire chinois. On donnait de même au gouvernement français l'assurance que l'envoi de ce représentant n'impliquait aucune idée hostile à la France; que

partant, on n'omettrait pas de déclarer au gouvernement de Pékin que le Saint-Siège, par l'envoi de son représentant, n'entendait point porter atteinte aux engagements préexistants entre la Chine et la France.

En effet, pendant que l'on répondait au vice-roi Li-Hung-Chang que Sa Sainteté acceptait la proposition d'envoyer à Pékin un représentant, on ajoutait que celui-ci tiendrait compte et profiterait, au besoin, de la situation créée à la France par ses précédents ; c'était, déclarait-on aussi, l'intention du Saint-Siège que l'événement de l'envoi de son représentant ne portât aucune atteinte aux engagements préexistants entre la Chine et la France.

Sur ses entrefaites, le gouvernement français demandait au Saint-Siège qu'on ne donnât pas de caractère diplomatique au représentant pontifical, mais simplement le même caractère et la même forme que pour le poste de délégué apostolique de Constantinople.

Il fut fait observer que le Pontife Romain, en vertu de l'universalité de sa primauté, a le droit d'envoyer ses représentants partout où il y a des personnes et des intérêts catholiques à protéger, et que l'envoi à Pékin d'un simple délégué apostolique n'eût point répondu à la demande de la Chine ; sans compter qu'on aurait pourvu par là à représenter pleinement le droit primatial de la Papauté, ni à placer le représentant du Saint-Siège dans la condition d'autorité et d'honneur dans laquelle dépendrait l'efficacité de son influence auprès du gouvernement chinois. On en concluait, partant, que l'action combinée du Saint-Siège et de la France profiterait davantage à la protection des intérêts catholiques en Chine, et que la France ne pourrait que bénéficier de l'appui de la force morale du Saint-Siège. Il eût été, d'ailleurs, absurde que l'action de la France en Chine dût s'entendre dans un sens exclusif ou de limitation vis à vis du Saint-Siège, lequel a le droit originaire et inné de représenter et de protéger les intérêts religieux.

Or, bien que le gouvernement français eût reconnu le droit du Pontife Romain d'envoyer en Chine son représentant, néanmoins il se montrait préoccupé des périls pouvant résulter de l'exercice de ce droit, en vue du dualisme qui viendrait à s'établir de la sorte. — Pour dissiper à ce sujet les préoccupations de M. le ministre de la République française, on fit observer que le représentant pontifical en Chine aurait en vue, avant tout, la

propagation du catholicisme, la meilleure organisation religieuse de ces chrétientés, l'augmentation des vicaires apostoliques, le bon ordre intérieur et le développement de la vie catholique dans toute la mesure du possible. Il restait, d'autre part, à la France le libre exercice de la protection pratiquée par le passé, protection qu'en l'état actuel des choses on désirait voir continuée et favorisée. On en venait ainsi à conclure que, le but et le rôle des deux représentations étant réglé de la sorte, leur action, quoique distincte, serait néanmoins dirigée vers le même but.

Nonobstant ces déclarations formelles de nature à dissiper toute préoccupation ou malentendu, le gouvernement français insista de nouveau pour qu'il ne fût pas donné de caractère diplomatique au représentant pontifical et pour que la mission à lui confier fût extraordinaire.

Après cet exposé synoptique des faits, il sera opportun de mettre en relief les principaux points de la conduite du Saint-Siège dans cette question.

I. Le Saint-Siège s'est abstenu de prendre quelque décision que ce fût avant d'en avoir informé le gouvernement français.

II. Le Saint-Siège a déclaré à la France qu'il ne s'immiscerait point dans les rapports résultant pour la France et la Chine d'engagements préexistants.

III. En outre, le Saint-Siège a exprimé formellement à la Chine aussi le désir de voir maintenus les engagements en vigueur entre elle et la France.

IV. Il a été également déclaré que *de la part du Saint-Siège*, l'action dont la France se trouvait en possession en Chine serait respectée.

V. Il a été ajouté enfin que c'était l'intention suprême du Saint-Père que le représentant du Saint-Siège et le ministre de France exerçassent de commun accord leur action respective, laquelle n'aurait pu retirer profit que d'une coordination réciproque.

Par conséquent, la conduite du Saint-Siège ne pouvait être ni plus correcte, ni plus raisonnable, ni plus bienveillante ou délicate vis-à-vis du gouvernement français. — Quant à savoir si et comment il y a été répondu, le lecteur peut le déduire aisément de l'exposé qui précède. — Quelle différence avec la conduite tenue ces derniers jours par le gouvernement d'une autre nation catholique!

Le Portugal jouissait, depuis des siècles, du patronat sur toutes les Indes orientales, patronat accordé et confirmé par des documents pontificaux sans nombre. Mais maintenant les circonstances ont notablement changé depuis l'époque de ces concessions. Eh bien, a dit le Portugal au Saint-Siège, conservez la mémoire de mes grandeurs historiques dans les Indes, laissez un souvenir qui satisfasse l'amour-propre national de mon peuple, et quant au reste, que l'action du Saint-Siège soit libre. Ce langage, digne d'une nation catholique, a abouti à la conclusion d'un concordat qui honore hautement les deux parties.

Entre le Saint-Siège et la France, il n'y a aucun précédent qui limite l'action du Souverain Pontife. Il n'existe aucun privilège religieux que les Papes aient accordé à la France sur ce vaste empire. Et cependant on conteste au Souverain Pontife l'envoi de son représentant là-bas avec un caractère diplomatique.

Un journal français formule des menaces; un autre journal officieux plaisante sur les canons du Pape qui serviront à défendre les chrétiens en Chine. Franchement, ironie pour ironie, on pourrait sourire à propos de l'envoi de celui qui est maintenant destiné à assumer la protection religieuse de ces chrétientés! On pourrait observer en outre que les canons français n'ont pas empêché les deux persécutions sanglantes de ces dernières années.

Mais, heureusement, l'efficacité de l'apostolat catholique repose sur ces paroles de Jésus-Christ : *Allez! enseignez toutes les nations.* Le missionnaire catholique, qui se présente le crucifix d'une main, et l'Evangile de l'autre, le missionnaire que l'on ne suspecte pas se rendre dans des contrées lointaines pour des fins politiques ou commerciales, ne tarde pas à devenir le père, le maître, l'ami du peuple.

C'est ainsi qu'a été accomplie l'évangélisation du monde. Il suffit de rappeler l'œuvre prodigieuse de François Xavier, qui rendit chrétienne une si grande partie du Japon et des Indes.

Que si nous nous élevons à un ordre d'idées plus haut, nous dirons que dans l'invitation faite par la Chine au Saint-Siège d'envoyer là-bas un représentant, nous voyons un événemen tout à fait providentiel. La Chine qui ouvre ses ports au commerce du monde entier, qui envoie et reçoit des représentants de tous les gouvernements, n'est plus la Chine d'autrefois. La

fameuse muraille est tombée pour toujours ! Lorsque ce peuple de trois cents millions, si intelligent, si policé, sera entré dans la voie de la civilisation européenne, les canons de toute l'Europe seront impuissants ; tandis qu'alors le missionnaire, protégé par le représentant de la première force morale, propagera amplement le règne du Christ parmi les adeptes de Confucius.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

d) Connaissant l'importance de l'éducation, la Franc-Maçonnerie s'efforce de toute façon de s'emparer de l'enfance et de la jeunesse au moyen d'écoles et autres maisons d'instruction exclusivement laïques, d'où est banni tout contrôle de l'Église, tout enseignement religieux, et qui, sous l'apparence de neutralité, sont complètement hostiles au christianisme. Des générations ainsi formées à l'absence et même à la haine de toute religion révélée, et n'entendant jamais parler ni de Dieu ni de ses lois, ni de la vertu, ni d'une vie future, que peuvent-elles promettre aux temps qui nous suivront?

e) La Franc-Maçonnerie protège le divorce. « Dans le mariage maçonnique que nous avons vu pratiquer à l'Ile Maurice, il y a vingt ans, dit un évêque, (1) le *vénérable*, c'est-à-dire, le chef de la loge demande au premier surveillant devant les conjoints :

« Que pensez-vous de l'indissolubilité du mariage? — Elle est contraire aux lois de la nature et de la raison. — Quel doit en être le correctif? — Le divorce. »

Voilà le langage et les principes de vrais maçons.

f) La Franc-Maçonnerie entoure, autant que possible, le maçon mourant de *frères*, connus sous le nom de *solidaires*, chargés d'éloigner de son lit le prêtre et toute idée religieuse. Ils ont été nommés *solidaires,* « parce qu'ils s'engagent les uns vis-à-vis des autres » par pacte formel, à vivre sans religion et à mourir sans prêtre. (2)

(1) *Correspondance de Rome,* N° 118, 2e lettre.

(2) Mgr de Ségur. *Les Francs-Maçons.*

« Elle a un cérémonial pour les enterrements, etc., tout cela avec des invocations, des bénédictions, des encensements, des consécrations : en un mot, une apparence de culte » (1).

g) Quand le franc-maçon meurt ainsi, ses amis ont bien soin de conduire son cadavre tout droit au cimetière sans cérémonies ni prières, ce que l'on a appelé avec raison, *enfouissement civil.*

h) Il fallait un moyen qui atteignît les femmes : et l'on a créé pour elles des loges que l'on appelle d'*adoption.* Ce sont des francs-maçons qui les dirigent, y célèbrent des fêtes, prononcent des discours, etc. Les femmes y prêtent un serment analogue à celui des hommes.

La femme une fois entraînée dans le mal, il est facile de comprendre que la famille y tombera bientôt : et c'est ce que veut la maçonnerie :

« La famille c'est l'obstacle, disait un des chefs; (2) elle est à détruire, si l'on veut arriver à donner à tous une éducation égale et révolutionnaire.

i) La Franc-Maçonnerie favorise de tout son pouvoir l'*Indifférentisme,* sous prétexte de tenir la porte des loges ouverte à toute espèce de personnes. « Si tous les membres de la secte, dit Léon XIII, ne sont pas obligés d'adjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la Secte. De plus, ouvrant leurs rangs à des religions les plus diverses, les francs-maçons deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes, le souci de la religion et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. »

j) Enfin pour consommer leur œuvre de ténèbres, les loges ont amené la situation *inique* et *intolérable* dans laquelle se trouve le Pontife Romain, et « elles proclament que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée du Chef de l'Église, et de détruire entièrement cette Papauté *qui est d'institution divine* » (3).

(1) Mgr de Ségur. *Les Francs-Maçons.*

(2) Discours de Gratien, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous la commune.

(3) Encyclique *Immortale Dei.*

Le *deuxième* but des sociétés secrètes, est de se saisir de l'autorité temporelle dans les divers États. La Franc-Maçonnerie a fait d'incroyables progrès dans ce sens. C'est Léon XIII lui-même qui nous le fait remarquer;

— « Elle se tient toujours prête, dit-il, à ébranler les fondements des empires, à poursuivre, à dénoncer et même, à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte l'exige. »

Le *grand maître*, en recevant le serment même des femmes, ne leur cache pas que « la première de leurs obligations sera d'aigrir les peuples contre les rois, contre les prêtres, et que le complément final est l'anéantissement de toute monarchie » (1).

Pour tout bouleverser ainsi et arriver à ses fins, la Franc-Maçonnerie fomente et encourage les révolutions. Un historien, qui n'est pas suspect (2) en rend témoignage dans ces termes :

— « A la veille de la révolution française, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense : répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile. »

A l'appui de ces assertions, Nous vous citerons l'extrait suivant d'une lettre conciliaire adressée aux fidèles de la province de New-York, en 1883 : (3).

« Dans les contrées du vieux monde, les sociétés secrètes cherchent la destruction de l'ordre existant; elles attaquent directement la religion et ses ministres; elles publient les faussetés les plus grossières sur le compte de l'Église; elles calomnient et avilissent les plus hauts dignitaires. De toutes les manières possibles, elles s'efforcent de saper son autorité; elles excitent les passions de la multitude contre Elle; elles tâchent de soustraire les enfants à son influence et à son enseignement; elles bannissent les communautés religieuses; elles profanent et sécularisent les temples de la prière, répandent la corruption parmi la jeunesse, caricaturent les choses les plus saintes, arrachent les crucifix des murs des maisons d'école, jettent dehors l'image du Sauveur comme une chose immonde. »

(1) *Correspondance de Rome.*

(2) Louis Blanc, *Histoire de la révolution française.*

(3) *Pastoral letter of the Cardinal Archbishop and the Bishops of the Province of New-York.*

« Leur plus grand intérêt, dit à son tour Léon XIII, étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, les maçons jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences ; ils ne parlent que de leur zèle pour le progrès, de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. »

Pour les rois, les fils de rois et les grands du monde, la Franc-Maçonnerie est aristocrate ; pour les gens du peuple, elle se fait démocratique ; elle flatte toutes les ambitions ; celles du riche, celles du pauvre, celles du savant et celles de l'ignorant. « La Franc-Maçonnerie aime les princes et les nobles comme le loup aime les moutons. Donc les princes, les nobles et les riches affiliés à la Maçonnerie, loin de voir dans les arrière-loges, ne voient pas même dans les loges : on les y voit et surtout on les y fait voir » (1).

III

Dangers de s'affilier à la Franc-Maçonnerie.

Le *premier* danger que l'on court en entrant dans les loges, c'est que les affiliés sont obligés de prêter plusieurs serments illicites, résumés dans le premier qui leur est imposé quand ils deviennent apprentis, et par lequel ils « jurent très solennellement et sincèrement de cacher, couvrir, et de jamais révéler, ni en tout, ni en partie, ni sur un point, ni sur plusieurs, les secrets et mystères qui leur ont été, leur seront alors et pourront peut-être leur être confiés dans la suite. »

Ce serment, un peu différent dans les termes, est le même au fond dans les différents pays.

« Pour déterminer les curieux, on leur confie que la société conserve religieusement un secret qui n'est et ne peut être le partage que des seuls francs-maçons » (2).

« Se trouver membre d'une loge, se sentir en dehors de sa famille et de ses enfants, appelé à garder un secret, qu'on ne vous confie jamais, est pour certaines natures une volupté, une ambition » (3).

Là est sans doute la raison des paroles suivantes adressées

(1) Mgr de Ségur. *Les francs-maçons.*
(2) *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie.*
(3) *Lettre à la Vente Piémontaine,* 18 janvier 1882.

par le *vénérable* (ou chef de la loge) en procédant à l'initiation d'un maçon : « Chaque degré a ses secrets particuliers; ces secrets ne sont pas communiqués à tous, mais on les donne au candidat selon son mérite et ses aptitudes. »

Les Pères du troisième Concile Plénier de Baltimore (1) ont signalé aux fidèles des États-Unis le danger des ténèbres dont s'entourent les sociétés secrètes :

« Si, dans une société, disent-ils, les membres sont tenus au secret même lorsqu'ils ont été interrogés avec raison par l'autorité compétente, ils sont mis par là même en dehors des limites de l'approbation de l'Église; ils ne peuvent en même temps continuer à être membres et prétendre être admis aux sacrements. Il faut en dire autant de toute organisation d'après laquelle les membres sont liés par une promesse d'obéissance aveugle à l'acceptation anticipée et à l'exécution des ordres, quels qu'ils soient, légitimes ou illicites, qui peuvent émaner de leurs chefs; parce qu'une telle promesse est également contraire à la raison et à la conscience. »

C'est là en effet le *second* danger que l'on court en entrant dans les loges, puisqu'on s'y engage par un serment bien téméraire « à obéir aux signes légaux et aux ordres que donnera une loge de maîtres maçons. »

Quel aveuglement que de se mettre ainsi sous la direction de chefs non responsables, dont les ordres ne souffrent pas de réplique ? Bien plus, n'est-ce pas le dernier degré de la folie que de soumettre, de gaieté de cœur la liberté de ses actions à la merci de chefs inconnus, sans conscience ni religion? Oui, aveuglement, folie, ou plutôt esclavage le plus humiliant, voilà la position de ces dupes insensées, car c'est souvent sur l'échafaud ou dans les bagnes qu'elles vont expier les actes criminels qu'on leur fait commettre à un moment donné, tandis que les chefs, cachés dans les ténèbres dont ils s'entourent, voient verser le sang des victimes et échappent à une condamnation qu'ils ont méritée eux-mêmes.

Il y a dans la Franc-Maçonnerie des grades et toute une hiérarchie, dit un écrivain moderne, (2) à partir du premier grade, celui d'apprenti, jusqu'aux plus élevés, l'œuvre de la Franc-Maçonnerie est une œuvre de haine contre Dieu, son Christ et l'Église Catholique. »

(1) 7 décembre 1884.
(2) *Les Frères Trois Points.*

« Après l'apprenti, viennent les grades de *Maître* et de *Rose Croix*, puis celui de *Kadosch*, qui font la matière d'un traité spécial intitulé la *maçonnerie occulte*, où l'on trouve les détails de la hiérarchie des *ateliers*. Enfin les 33es qui sont les chefs suprêmes, possèdent leurs statuts secrets, leurs règlements particuliers ; ils ont une organisation spéciale dans la secte ; ils forment une société au milieu de la société, un ordre au sein de l'ordre, et sont *le Sacré Collège* de l'église du grand architecte » (1).

La Franc-Maçonnerie est entre les mains d'une demi-douzaine d'individus inconnus et ayant des desseins sinistres. Un homme d'état protestant écrivait en 1845, en parlant des révolutions européennes : « Tous ces grands mouvements des peuples opprimés, etc., sont combinés par une *demi-douzaine* d'individus qui donnent leurs ordres aux sociétés secrètes de l'Europe entière. »

« Il faut reconnaître qu'il existe chez la Franc-Maçonnerie un centre caché de direction qui varie suivant les circonstances de temps, de lieu, de pays, d'époques » (2).

Le caractère cosmopolite des sociétés secrètes et en particulier de celle des *Chevaliers du Travail* (*Knights of labor*) expose nécessairement beaucoup de ceux qui en font partie à exécuter les ordres d'un conseil siégeant dans un pays étranger, qui, à un moment donné peut être en opposition d'intérêt et même en guerre avec le gouvernement auquel ces membres doivent fidélité.

Pour nous convaincre encore plus parfaitement du danger de se mettre ainsi témérairement sous la direction d'un pouvoir occulte, nous citerons les paroles d'un Evêque des Etats-Unis bien à même de connaître l'organisation des sociétés secrètes : « En présence dit-il (3), de cette persécution d'une universalité jusqu'ici inouïe, de la simultanéité de ses actes, de la similarité des moyens qu'elle emploie, nous sommes forcément amené à conclure l'existence d'une direction donnée, d'un plan d'ensemble, d'une forte organisation qui exécute, d'un but arrêté vers lequel tout tend. Oui, elle existe cette organisation avec son but, son plan et la direction occulte à laquelle elle obéit ;

(1) Mgr Fava, La *Franc-Maçonnerie*, p. 102.
(2) Le même, *Ibidem*.
(3) Lettre de Mgr Martin, évêque de Natchitoches, 1875.

société compacte malgré sa dissémination sur le globe, société mêlée à toutes les sociétés sans relever d'aucune société, d'une puissance au dessus de toute puissance, celle de Dieu exceptée ; société terrible qui est pour la société religieuse comme pour les sociétés civiles, pour la civilisation du monde, non pas seulement un danger, mais le plus redoutable des dangers ; société tant de fois anathématisée, et mille fois digne de l'être. Aveugle qui ne le voit pas, malheur à vous de ce que beaucoup pouvaient et devaient voir, et n'ont pas vu ou ont vu trop tard. Le nom générique qu'a emprunté cette secte exécrable est sur toutes les lèvres ; *Franc-Maçonnerie* ; le nom qu'elle tient de sa nature et de son auteur *c'est destruction.* »

Le *troisième* danger de l'affiliation aux sociétés secrètes, c'est qu'elles sont une menace pour ceux qui encourraient leur déplaisir, leur haine, ou leur vengeance, elle peut servir aux plus mauvaises fins et devenir un instrument de tyrannie même en opposition aux droits les mieux reconnus. On peut soupçonner avec raison celui qui entre dans une loge, de vouloir empiéter sur les droits de la liberté des autres par des moyens occultes et par conséquent avec la lâcheté la plus caractérisée. C'est ce qui se pratique malheureusement si souvent, de nos jours, par vengeance ou par intérêt, et, en particulier, au moyen de ces *grèves* désastreuses et pour les maîtres et pour les employés.

Rappelez-vous, Nos Très Chers Frères ce que disaient à cet égard les Pères de notre quatrième concile provincial dans leur lettre pastorale collective : « Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés moins secrètes, il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle* et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle, et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là, résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs.

« D'abord, ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice, en faisant société avec des inconnus, qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiquer leur propre perversité. »

« En second lieu, l'on a vu ici comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelquefois même les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtiments exemplaires. Croyez-le donc bien, Nos Très Chers Frères, lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus, qui vous flattent pour vous dépouiller et qui vous font de séduisantes promesses pour vous préciter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir » (1).

Oui, Nos Très Chers Frères, considérez comme dangereuse toute société qui empêche l'exercice légitime de la liberté des autres, soit de la part des maîtres, soit de la part des employés, surtout si elle a recours à la violence pour obtenir son but. Et en effet, n'est-ce pas une flagrante injustice que d'employer la force pour empêcher ses frères de gagner honnêtement leur vie?

Ne soyez donc pas surpris si l'Église, comme une bonne mère frappe de censure la maçonnerie et les autres sectes condamnées, telles que les *Carbonari* et les *Francs-Maçons*, désignés expressément dans la Constitution *Apostolicæ Sedis*. Dans cette condamnation se trouvent inclus les *Féniens* d'après un décret du 12 janvier 1870.

Nous voulons vous faire remarquer en outre, Nos Très Chers Frères, que d'autres sociétés, bien qu'on ne puisse définir avec certitude si elles se rattachent à celles dont nous avons parlé, sont pourtant suspectes et pleines de périls, tant pour les doctrines qu'elles professent que pour leur mode d'action et pour les chefs autour desquels elles se groupent et qui les commandent (2).

(1) Lettre Pastorale des Pères du quatrième Concile, 14 mai 1868.

(2) *Instruction de la Sainte Inquisition R. et U. à tous les Évêques du monde catholique.* — 10 mai 1884.

(*A suivre*)

LE CARDINAL GUIBERT

Mgr Richard, archevêque de Paris, vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse de Paris une lettre pastorale annonçant les dispositions prises pour le service solennel du vénéré cardinal Guibert, fixé dans la première quinzaine de novembre et prescrivant des prières pour la fête de l'Assomption.

Nous extrayons de cette lettre le passage suivant :

Dieu a fait la grâce au vénérable Cardinal d'avoir été à notre époque la personnification de l'autorité morale de l'Église dans la société, autorité douce et forte tout ensemble, *suaviter et fortiter*.

Entré très jeune dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, le modeste religieux, qui devait être plus tard le cardinal-archevêque de Paris, se prépara à sa grande mission par l'abnégation, la pauvreté et l'obéissance. Dieu fit deux parts dans les quinze années de sa vie d'Oblat. Une première moitié fut consacrée à évangéliser les pauvres des campagnes de la Provence et du Dauphiné ; la seconde à former les élèves du sanctuaire dans la direction du séminaire d'Ajaccio. Il eut ce trait de ressemblance avec saint Vincent de Paul, que l'Église loue d'avoir été choisi par Dieu pour évangéliser les pauvres et rétablir la discipline dans le clergé.

Bientôt la Providence l'appela à son insu au sublime ministère de l'épiscopat. Il choisit ou plutôt il garda pour devise : *pauperes evangelizantur*, l'Évangile est annoncé aux pauvres (1). « Nous irons, « dit-il dans sa lettre pastorale pour la première visite générale du « diocèse de Viviers, nous irons successivement dans toutes les « parties de notre diocèse pour accomplir cette obligation impor- « tante de notre charge. Aucun des chagrins, ni aucune des joies de « vos pasteurs immédiats ne nous trouveront indifférent, comme « aucun des détails qui vous concernent ne nous sera étranger. » Comment il fut fidèle à son programme, ce cri qui s'échappa de son cœur à la fin de sa visite nous le révèle : « Béni soit le Dieu des « pasteurs qui nous a donné la volonté et la joie d'accomplir ce « devoir sacré ; ah ! que nous puissions comme lui dire avec vérité : « je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. »

Elle est grande, cette action bienfaisante de l'Église, qui s'exerce au milieu des populations par le ministère pastoral. C'est la vérité, c'est la grâce pénétrant jusqu'aux âmes les plus humbles de la famille humaine. Les hommes distraits par les préoccupations quoti-

(1) Luc., IV, 18.

diennes ne songent pas à cette action de l'Église, de même que nous ne songeons pas à la lumière qui nous éclaire, à l'air que nous respirons. Mais si la lumière du jour s'éteignait, si l'air nous manquait, la vie disparaîtrait de ce monde terrestre. De même la vie morale s'éteindrait peu à peu dans la société, si l'Église cessait d'y répandre la vérité et la grâce divine.

La Providence permet de temps en temps que l'action de l'Église se manifeste d'une manière plus sensible. Cela s'est vu dans la vie épiscopale de notre vénéré cardinal. Après son épiscopat à Viviers, appelé successivement à s'asseoir sur le siège de saint Martin et sur celui de saint Denis, il a montré dans sa personne ce que doit être un évêque au milieu des vicissitudes de nos sociétés humaines.

Lorsque Mgr Guibert venait prendre le gouvernement de l'Église de Tours, la France semblait prospère; mais ses hommes d'État, séduits par les illusions de sa prospérité matérielle, oublièrent que si Dieu ne garde pas la cité, en vain veillent ceux qui sont chargés de la garder. Sentinelle vigilante de la maison d'Israël, selon l'expression de nos saints Livres, l'archevêque de Tours suivit d'un regard sûr les graves questions qui se posaient alors, de la liberté de l'Église, du pouvoir temporel du Pape. Avec ce grand sens des hommes et des choses qui s'élevaient chez lui jusqu'au génie, il avertit les puissants de la terre. Sa parole fut toujours celle de l'Église, respectueuse envers les puissances établies de Dieu; libre dans l'expression de la vérité et dans la défense du droit; inspirée par un sincère amour de l'Église et de la France.

Puis vint l'heure des calamités de la patrie; l'autorité morale de l'Église se manifesta plus éclatante que jamais dans l'archevêque de Tours. Il donnait asile dans son palais aux pauvres et aux blessés, en même temps qu'il y recevait le gouvernement de la France. Comme les vieux évêques du IVe et du Ve siècle, il interposait sa médiation toute-puissante entre les populations et un ennemi vainqueur.

Aussi quand il fallut relever les ruines, la France se tourna vers lui. L'homme d'État à qui elle avait confié ses destinées lui demanda de venir gouverner le diocèse de Paris. Rien ne saurait mieux peindre l'âme épiscopale de notre illustre Cardinal que ces lignes écrites par lui en prenant possession de son siège : « Nous étions « loin de nous attendre à un appel, qui, en multipliant et en aggra- « vant nos sollicitudes pastorales, nous rejette en plein océan, quand « nous croyions toucher au port. Il est vrai, nous le déclarons vo- « lontiers, que le gouvernement ne nous a présenté, pour entraîner « notre volonté, que des motifs élevés et honorables pour lui. Il ne « nous a point parlé de dignités, d'honneurs, ni d'aucun avantage « d'un ordre vulgaire. Il s'est adressé à notre dévouement pour notre

« pays et ne nous a laissé entrevoir que de rudes travaux, en nous « promettant de nous seconder de tout son pouvoir. »

Il ajouta qu'il aurait craint d'être téméraire s'il avait osé, à son âge, prendre la conduite de l'Église de Paris, avant de savoir qu'il ferait une chose agréable au Pape, et il écrivit une parole où se révèle la délicatesse de sa foi et de son cœur : « Comment refuser « de verser cette goutte de consolation sur la douleur de notre Père « persécuté ? »

Ame véritablement invincible, sommes-nous tenté de nous écrier ici en empruntant les pensées de l'office de saint Martin, âme véritablement invincible, qui n'était émue par aucune considération humaine, mais qui aimait de toute son énergie Jésus-Christ et l'Église !

L'archevêque de Paris montra bientôt qu'il était vraiment l'élu de Dieu. D'une main il recueillait les orphelins que laissaient les calamités des deux sièges ; de l'autre il réparait les ruines morales et matérielles de son diocèse, et il fondait sur la montagne des Martyrs le sanctuaire du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. Plus que jamais attentif aux grands intérêts de la religion et de la patrie, il établissait avec le concours de ses vénérables collègues l'Institut catholique pour l'enseignement supérieur, multipliait les écoles chrétiennes pour les enfants du peuple, et au milieu des passions qui agitent notre société contemporaine, des erreurs qui l'entraînent dans des voies funestes, il faisait entendre la voix de l'Église avec une indépendance qui n'a jamais dépassé la mesure. Sa dernière parole a été digne de l'évêque qui avait accompli jusqu'à la mort son devoir envers l'Église et envers son pays : « Parvenu à l'extré- « mité de ma longue carrière, j'ai voulu, avant d'aller rendre « compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité « à l'égard des malheurs qui peuvent menacer la France ; mais je ne « me résous pas à clore ces avertissements sans exprimer l'espoir « que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes « croyances qui ont fait sa force et sa gloire dans le passé et lui ont « assuré le premier rang parmi les nations. »

En recueillant les dernières recommandations de notre Père, je me sens pressé de dire avec l'Apôtre : Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu ; considérez comment ils ont vécu en ce monde jusqu'à la fin et soyez les imitateurs de leur foi (1). A quel évêque ces paroles peuvent-elles mieux convenir qu'à notre illustre cardinal, et à quel peuple convient-il mieux de tenir ce langage qu'aux fidèles de l'Église de Paris?

—

Dans la lettre pastorale qu'il vient d'adresser, de son côté, au

(1) Hebr., XIII, 7.

clergé et aux fidèles de son diocèse pour ordonner un service funèbre pour le repos de l'âme du cardinal Guibert, Mgr l'évêque de Nîmes rend, avec son éloquence accoutumée, un solennel hommage au pasteur que pleure l'Église de Paris, et donne sur les commencements du ministère de Mgr Guibert les détails les plus édifiants.

Voici les principaux passages de cette lettre :

Vous n'ignorez pas, Nos Très Chers Frères, que l'archevêque de Paris avait réuni autour de lui tout l'épiscopat français par l'ascendant de sa parole et de sa vertu. Vous savez avec quelle autorité il parlait au nom de tous les autres ; comme il forçait tous les regards à se tourner vers lui et toutes les oreilles à l'entendre ; quelle attention respectueuse la France prêtait à ses discours et comment, prêt à paraître devant le tribunal de Dieu, il a consacré ses dernières lettres aux revendications de la religion, de la patrie et de la liberté. Ce fut son testament. Nous le relirons pour plaider la même cause, et nous la plaiderons jusqu'à la fin de notre vie. Dussions-nous mourir sans la gagner devant les hommes, il est glorieux de mourir après un tel chef sur la brèche envahie, il est glorieux de tomber comme lui sous le bouclier de la foi.

Mais en louant une si belle mort, comment ne pas nous reporter aux commencements d'une si belle vie ? C'est à nous qu'il appartient d'en rappeler les humbles débuts et de semer sur cette tombe les premières fleurs.

La carrière du cardinal Guibert a commencé à Nîmes, et voilà pourquoi nous lui devons aujourd'hui le tribut particulier de nos louanges et de nos prières. Il appartenait, même avant d'avoir reçu le sacerdoce, à la congrégation des Oblats, et quand il eut achevé au séminaire d'Aix de fortes et brillantes études, à peine diacre, on l'appela dans notre ville épiscopale pour aider les missionnaires que sa congrégation venait d'y établir. C'était en 1825, l'année à jamais mémorable du grand Jubilé et du triomphe des missions. Mgr de Mazenod, évêque de Marseille. n'avait pas pu refuser, aux pieux désirs de son ami, Mgr Chaffoy, évêque de Nîmes, une troupe d'hommes apostoliques destinés à évangéliser nos villes et nos campagnes. Le séminaire diocésain les accueillit, et la première résidence du jeune missionnaire fut une étroite cellule située au fond du jardin réservé, dans cette maison bénie dont il aimait à décrire le modeste aspect et dont il garda le plus touchant souvenir.

Au mois de mars dernier, l'illustre archevêque, malgré l'épuisement et le déclin de ses forces, avait voulu nous recevoir et nous accorder la faveur d'un long entretien. Il nous raconta alors toutes les circonstances de son noviciat apostolique. Nous croyons l'entendre, il nous citait avec une merveilleuse mémoire les dates, les

noms, les lieux, les personnes. Il travaille d'abord à la mission de Nîmes par ses catéchismes, ses gloses et ses homélies, ne pouvant pas encore offrir le saint Sacrifice. C'est la paroisse Saint-Charles qui jouit de sa parole, c'est là que prêchent ses confrères connus sous le nom de missionnaires de Provence, tandis que les missionnaires de France évangélisent les autres paroisses de la cité. Puis il quitte notre diocèse et va recevoir le sacerdoce. A son retour à Nîmes, il trouve un ordre de départ. Il faut partir pour Saint-André-de-Majencoules où les prédications sont commencées, et où il portera les prémices de sa prêtrise. Son aspect frappe tous les yeux. Il n'a que vingt-quatre ans et on le prend pour un sage et pour un vieillard. Une humble femme l'aborde : « Je vous attendais, lui dit-elle, les jeunes prêtres qui vous précèdent n'ont pu me gagner. Vous êtes un ancien, c'est vous qui aurez ma confiance. » Comme le cardinal Guibert aimait à dire ce trait de naïveté ! et quel sourire agréable et malicieux errait doucement sur ses lèvres !

Après Saint-André-de-Majencoules, M. l'abbé Guibert prêcha à Valleraugue, à La Rouvière, à Sumène, affermissant chaque jour sa marche et sa voix, et faisant toutes nos montagnes embaumées du parfum de cet heureux début. La génération qu'il a prêchée et convertie est depuis longtemps descendue dans la tombe, mais les lieux qu'il a visités étaient demeurés présents à sa mémoire ; il s'était, pour ainsi dire, planté dans nos Cévennes et il y avait laissé quelque chose de son zèle et de sa vertu. C'était son premier poste, c'était sa première chaire. De tels souvenirs sont ineffaçables dans la vie d'un prêtre. Ils réveillaient chez le saint vieillard, jusque sous la glace de ses cheveux blancs, quand la mort l'avait déjà averti, je ne sais quelle vivacité apostolique et quelle généreuse ardeur. Il nous demandait si vous étiez toujours simples, fidèles, pleins de foi, si nos religieuses paroisses des montagnes avaient gardé leurs habitudes, et quand nous lui disions que vous y bâtissiez de belles églises, il en bénissait le Seigneur, nous faisant les souhaits les plus touchants pour la conservation de vos bonnes mœurs et de vos saintes pratiques. O nos chers diocésains, écoutez-le, c'est un saint qui vous parle et qui vous adjure par ma bouche : demeurez chrétiens et vous serez heureux.

Nommé évêque de Viviers, Mgr Guibert devenait le voisin de Mgr Cart et ne pouvait pas tarder à être son ami. Ils échangèrent entre eux leurs prières, leurs vues, leurs conseils pour la bonne administration de leurs diocèses, allèrent s'asseoir ensemble au concile d'Avignon, et se félicitèrent ensemble d'en avoir vu les décrets approuvés par le Saint-Siège. Ces décrets sont encore la loi de notre clergé. On y sent la mesure, on y goûte la vraie sagesse, on y entend la voix de l'expérience et de la tradition.

Quand la noble église de Saint-Paul de Nîmes, le chef-d'œuvre de

l'art roman, embelli par les peintures de Flandrin, fut ouverte au culte, Mgr Guibert vint prendre part aux cérémonies de la consécration. Il pleura de bonheur, il partagea l'enthousiasme catholique d'une cité qui revoyait, ce jour-là, après vingt ans d'absence, la pompe solennelle de nos processions se dérouler dans nos rues et sur nos places. O fêtes chrétiennes, quand nous sera-t-il donné de vous revoir encore ! O Pontife, qui avez été témoin de nos allégresses, demandez à Dieu d'abréger notre épreuve. Il n'est point de belles fêtes sans la religion. Partout où on l'exile, elle ne saurait être remplacée que par le trouble, la confusion, les pires désordres. Rendez-nous donc la liberté de notre culte, et bannissez de nos murs les spectacles qui les déshonorent et qui les souillent.

Cependant Mgr Cart appela bientôt son cher voisin au secours de sa vieillesse anticipée et de sa nature défaillante. L'évêque de Viviers vint plusieurs fois le consoler dans sa longue maladie. Il l'empêcha de déposer le bâton pastoral, lui disant que l'heure de Dieu n'était pas encore venue et qu'à défaut des forces physiques il lui restait, pour conduire son peuple, la force de l'âme et l'autorité de la vertu. Il s'offrit d'ailleurs pour le suppléer, vint ordonner les prêtres et distribua à Nîmes, à Beaucaire et dans les paroisses du voisinage le sacrement de confirmation. Ainsi se continuaient dans notre diocèse les travaux apostoliques de Mgr Guibert, sous une mître entourée de vénération par tout le clergé français.

... Nous avons eu, il y a soixante ans passés, les prémices de ce grand apostolat qui finit aujourd'hui. Il est glorieux de s'en souvenir, mais ce souvenir est une loi. *Memento præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei.*

Le missionnaire qui a semé dans les sillons de vos âmes la parole de Dieu, ne s'est pas reposé un seul jour dans cette terre d'exil. Il est tombé en priant, en écrivant, en bâtissant toujours. Sa plume a parlé jusqu'à la fin à défaut de sa voix, et l'Église du Sacré-Cœur, dont il a jeté les fondements et élevé les murailles, attend d'une autre main sa dernière coupole. La mort qui venait sans déguiser ses approches n'a pas troublé son regard, elle n'a pas pu le détourner un seul instant ni de donner aux puissances du siècle un dernier avertissement, ni d'élever chaque jour d'une assise ce monument dont il ne devait pas couronner le faîte.

Ainsi font les grands évêques. Hardis et lents tout ensemble, ils plantent pour la postérité, ils bâtissent pour les siècles futurs. C'est la foi qui les guide, qui les soutient et qui les console ; et quand ils prennent congé de la vie, leur cœur est sans regret parce qu'il a été sans autre ambition que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

AUX DÉSESPÉRÉS

Dans une conférence récente, qui avait lieu à Nancy, un religieux, homme d'esprit divisait un grand nombre de catholiques en trois catégories : les catholiques aux *bras tendus*, les catholiques aux *bras croisés*, et les catholiques aux *bras ballants*.

Les premiers sont ceux qui jettent de grands cris et se lamentent sans fruit : « Mon Dieu ! où allons-nous ? que va-t-il arriver ? En quels abîmes tombons-nous ? »

Les seconds sont ceux qui, froidement, et du haut de leur inaction, jugent les événements et, sans sortir de leur place, cherchent à prévoir qui l'emportera dans la bataille sociale. « Les catholiques font ceci ou cela... ils feraient mieux d'agir autrement ! ils vont être écrasés sur tel ou tel point ! »

Les derniers, enfin, sont ceux qui disent, avec des airs navrés : « Tout est perdu ! Il n'y a rien, plus rien à faire ! »

Tous ces catholiques, qu'ils appartiennent à la première, à la seconde ou à la troisième catégorie, ne sont pas seulement inutiles, ils gênent ceux qui, vaillamment, énergiquement, font leur devoir et travaillent à l'extension et au triomphe de l'Eglise et de la religion, au milieu des luttes et des difficultés.

Ceux-ci seraient bien plus forts, en effet, s'ils n'avaient pas autour d'eux tant de frères, tant d'amis qui les observent, les critiquent ou les désespèrent.

Nous pouvons en dire autant de l'ordre politique.

Là aussi, nous retrouvons les conservateurs *aux bras tendus* qui lèvent ridiculement leurs mains et leurs yeux en l'air, sans vouloir ni prier ni agir ; les conservateurs aux *bras croisés* qui, retirés dans leurs fromages de Hollande, bien enfermés dans leurs maisons, prêtant doucement l'oreille aux bruits sourds de la tempête qui approche, jugent gravement les coups et argumentent, aidés de leur journal, sur telle ou telle élection, sur tel ou tel événement politique ; les conservateurs *aux bras ballants,* qui font pitié, rien qu'à les voir, et qui promènent leur désespoir à tous les carrefours.

Ces hommes-là sont terribles parce qu'ils désagrègent tout. A peine une action quelconque est-elle commencée sur un point, qu'ils y courent aussitôt pour l'arrêter ou tout au moins la

modérer. On dit : Ce sont des braves gens! Evidemment ces gens sont bons, ils font même d'excellents père de famille, mais au point de vue social il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas un seul, car ce sont eux, les malheureux! qui, sans s'en douter, font la force de la République et des républicains!

Et quand donc, au contraire, y eut-il plus de raisons d'espérer, plus de motifs d'agir?

Plus de raisons d'espérer. Mais regardez donc autour de vous, repassez le dernier quart de siècle, voyez les progrès faits en France par la foi et la pratique religieuse, l'amélioration des mœurs, le relèvement des familles chrétiennes! Supposons que dans cent ou deux cents ans, un homme écrive l'histoire de notre temps, il y verra presque une épopée chrétienne : « En ce temps-là, dira-t-il, temps riche en grands papes, en grands évêques, en grands savants catholiques, il y eut une expansion soudaine et splendide de la foi. On vit des jeunes hommes se lever, comme au temps des Croisades, de toutes les nations du monde, ponr venir au secours du Souverain-Pontife opprimé par de nouveaux Lombards, et une poignée de braves lutter contre des armées de bandits. En ce temps-là, on vit un grand concile saluer la Papauté infaillible; un grand Pape devenir, comme Innocent III, l'arbitre de deux nations sur le point d'en venir aux mains; la hiérarchie catholique rétablie en Angleterre et en Amérique; les peuples se portant en masse à des pèlerinages célèbres; l'activité de l'Eglise se manifestant par des œuvres charitables ou sociales d'une variété presque infinie; l'éducation chrétienne se développant à nouveau dans une foule de collèges; les arts, les sciences et les lettres chrétiennes prenant un nouvel essor, et toutes les nations marchant, avec plus ou moins d'élan, vers un nouvel ordre social chrétien. »

Voilà ce que dirait l'historien de la fin du XXe siècle, et il ne serait pas en peine de trouver des preuves à l'appui de ses affirmations, rien qu'en racontant les grands pontificats de ce siècle, en faisant l'histoire de ce qu'on a appelé la neuvième croisade, et en montrant, à l'aide de quelques documents, la marche des esprits.

Il est bien vrai que la France est en République et que la Maçonnerie, voyant le christianisme renaître, fait de grands efforts pour lui arracher le peuple. Mais il ne faut voir là qu'une épreuve passagère, voulue par Dieu, précisément pour

secouer la hauteur, la froideur ou l'apathie des catholiques et conservateurs aux bras *tendus, croisés* ou *ballants.*

Les motifs d'agir se tirent ainsi de la continuité de la lutte, qui d'ailleurs ne s'achèvera jamais ici-bas, et de la nécessité de disputer à la libre-pensée et à la République persécutrice les enfants du peuple condamnés à aller dans les écoles sans Dieu.

C'est là, et non ailleurs, qu'est le grand mal, le vrai péril. Nous viendrons à bout de tout le reste, mais il faut à tout prix et au plus vite sauver l'enfant.

Nous dirons, par conséquent, aux catholiques aux bras tendus : « Cessez de crier de la sorte. Ce n'est point à un abîme que nous allons, c'est au combat et au triomphe avec la grâce de Dieu. Vous feriez mieux, au lieu de nous casser la tête par vos clameurs stériles, de travailler avec nous ! »

Et aux catholiques et conservateurs aux bras croisés, nous dirons : « Cessez de tout critiquer et de tout juger avec tant de froideur : prenez une arme, épée, plume ou parole, et jetez-vous dans la mêlée ! »

Et enfin, à ceux qui ont les bras ballants, nous montrerons l'histoire, les faits, les positions acquises, et nous dirons : « Quittez ces airs navrés, ces attitudes désespérées. Il n'y a point lieu de croire que tout est perdu. Tant s'en faut. L'Eglise progresse en tout pays, elle s'achemine, à pas lents, mais sûrs, vers un grand siècle, et dans sa marche triomphante elle entraîne après soi tous les peuples, et vous-mêmes avec eux ! »

(*Vraie France.*)

LÉON XIII ET LES JÉSUITES

Le Souverain Pontife Léon XIII vient de donner à la Compagnie de Jésus un nouveau témoignage de sa haute estime et de sa paternelle affection, en publiant le bref *Dolemus inter alia,* dont nous faisons suivre la traduction. Pour saisir toute la portée de ce document, il faut savoir que les termes de la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, par laquelle Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus en 1814, pouvaient permettre à plusieurs d'exprimer quelques doutes, de formuler quelques réserves, touchant certaines concessions faites jadis à la Compagnie par

les Pontifes Romains. Ces doutes et ces réserves ne pourront plus se produire désormais. En effet, Léon XIII rétablit exactement la Compagnie de Jésus dans la situation canonique où elle se trouvait avant Clément XIV, sans préjudice des faveurs accordées par Pie VII et ses successeurs.

LÉON XIII, PAPE,

Pour conserver la mémoire de la chose.

Parmi les sujets de douleur qui affligent Notre âme au sein des perturbations si profondes de l'heure présente, se trouvent les injustices et les maux dont on accable les familles religieuses des Ordres réguliers. Fondées par de grands saints, elles ont été très utiles et à l'Eglise catholique, dont elles font l'ornement, et à la société civile elle-même, qui en retire de sérieux avantages. De tout temps ces Ordres ont bien mérité de la religion et des lettres ; ils ont aussi contribué grandement au salut des âmes. Par suite, Nous aimons quand l'occasion s'en présente, à donner aux familles religieuses les louanges qu'elles méritent si bien ; comme Nos Prédécesseurs, Nous aimons à leur témoigner hautement, publiquement, Notre affectueuse bienveillance.

Or, Nous savons que depuis plusieurs années, il se prépare une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *L'Institut de la Compagnie de Jésus* ; que Notre cher fils Antoine Marie Anderledy, Vicaire général de cette Compagnie, s'applique assidûment à faire terminer ce travail ; qu'il ne reste à rééditer que la dernière partie, contenant les Lettres Apostoliques adressées à la Société de Jésus, à saint Ignace de Loyola, son Fondateur, et aux autres Supérieurs Généraux : Nous saisissons avec empressement cette occasion de montrer notre affection à la Compagnie de Jésus qui a si bien mérité de l'Eglise et de la société. En conséquence, nous approuvons l'édition commencée de l'ouvrage susdit, travail à la fois glorieux et utile à la Compagnie ; Nous louons ce travail et Nous en désirons la continuation et l'achèvement. Mais pour manifester davantage Notre

amour envers la Compagnie de Jésus, en vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous confirmons, par les présentes, et Nous accordons de nouveau les Lettres Apostoliques, toutes et chacune d'elles, ayant pour objet l'établissement et la confirmation de cette Compagnie, Lettres données par les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, depuis Paul III, d'heureuse mémoire, jusqu'à nos jours, qu'elles soient en forme de Bulles ou de simples Brefs. Nous confirmons et accordons de nouveau tout ce qui y est contenu et en découle, ainsi que les privilèges, immunités, exemptions, indults, tous et chacun, accordés à la même Compagnie, soit directement, soit par communication avec les autres Ordres réguliers, pourvu toutefois que ces concessions ne portent aucun préjudice à cette Compagnie, et n'aient point été abrogées et révoquées par le Concile de Trente ou par d'autres Constitutions du Siège Apostolique.

C'est pourquoi Nous décrétons que les présentes Lettres ont et auront dans l'avenir force, valeur et efficacité; voulant qu'elles obtiennent et sortissent leurs pleins et entiers effets, et apportent tous leurs avantages à ceux que la chose concerne et pourra concerner. Nonobstant le Bref *Dominus ac Redemptor* du pape Clément XIV en date du XXI juillet MDCCXXIII et autres pièces quelconques qui seraient contraires, fussent-elles dignes d'une mention et d'une dérogation spéciale et individuelle; Nous y dérogeons spécialement et expressément, mais seulement à l'effet des présentes.

Que Nos présentes Lettres soient un témoignage de l'amour que Nous portons et que toujours Nous avons porté à l'illustre Compagnie de Jésus, si dévouée à Nos Prédécesseurs et à Nous-mêmes; féconde nourrice d'hommes éminents par la gloire de la sainteté et de la science; source et soutien de la saine et solide doctrine; elle qui, malgré de violentes persécutions endurées pour la justice, ne cesse jamais de travailler dans la vigne du Seigneur avec une ardeur joyeuse et un courage invincible. Ornée de tant de mérites, recommandée par le Concile de Trente lui-même, comblée d'éloges par Nos Prédécesseurs, que la Compagnie de Jésus continue donc, au milieu des haines

injustes déchaînées contre l'Eglise de Jésus-Christ, qu'elle continue à poursuivre la fin de son institution pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes. Qu'elle continue sa mission d'amener et de rappeler, par de saintes expéditions, les infidèles et les hérétiques à la lumière de la vérité; de former les jeunes gens aux vertus chrétiennes et aux belles-lettres; d'enseigner la philosophie et la théologie suivant l'esprit du Docteur Angélique. Cependant, Nous embrassons avec une vive affection la Compagnie de Jésus, qui Nous est très-chère, et nous donnons au Supérieur Général, à son Vicaire et à tous les enfants de cette Compagnie Notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le XIII juillet MDCCCLXXXVI, de Notre Pontificat l'an neuvième.

M. Ledochowski.

L'ILE D'ÉMERAUDE (1).

L'aspect normal et en quelque sorte moyen de l'Irlande est celui de la plaine centrale, c'est-à-dire d'une large nappe d'ondulations verdoyantes, baignée dans une atmosphère toujours fraîche, bornée à l'horizon par des collines bleues.

Cet aspect est d'une douceur infinie : aucune terre ne le possède au même degré. Il vous enveloppe, vous pénètre comme une caresse et une harmonie. On s'explique, en subissant cet effet tout physique, la tendresse passionnée que les Irlandais portent à leur pays et que les poésies de T. Moore reflètent si bien. Le ciel semble s'y s'être mis à l'unisson du sol pour donner à toutes choses des tons délicieux. Les étoiles s'y voilent presque toujours d'une gaze légère, et le soleil même y brille d'un éclat atténué par les vapeurs où tout à l'heure il va se replonger. Les ombres ne sont pas crues et nettes, mais fondues en dégradations insensibles. Tout est vert, même les

(1) Le *Temps* publie en ce moment une série d'études fort intéressantes sur l'Irlande. Nous en détachons la page ci-dessus.

pierres, qui s'enveloppent de mousses, les murs, qui s'habillent de lierre, et les eaux, qui se couvrent d'un manteau de nénufars ou de roseaux. La parure que revêtent ailleurs les champs après une ondée printanière est ici de toutes les saisons. En plein juillet, les blés, les orges et les avoines gardent encore leur robe d'avril. Mûriront-ils jamais? Il paraît que oui, vers le mois d'octobre, mais sûrement sans se dorer. Le jaune, pas plus que le blanc ne sont des couleurs irlandaises. C'est bien la verte Erin, l'île Emeraude! Jamais au monde renommée ne fut plus méritée.

On peut considérer l'Irlande comme une prodigieuse pelouse de 80,000 kilomètres carrés incessamment arrosée par les pluies. L'eau y est partout : dans les nuages, que les vents de l'Atlantique chassent sur elle et qu'arrêtent vers l'Est et le Nord les hautes terres d'Ecosse et de Norwège ; sur le sol, où tous les creux deviennent de grands ou de petits lacs ; dans le sous-sol même, où les racines végétales, imprégnées et gonflées comme des éponges, se transforment lentement en tourbe. C'est le pays le plus libéralement arrosé de l'Europe, et pourtant, grâce à la constance des vents, on ne saurait dire qu'il soit humide. Il y tombe par an, en moyenne, une couche d'eaux de 926 millimètres — près d'un mètre. Aussi la terre est-elle d'une fécondité naturelle que favorisent encore la douceur et l'égalité du climat maritime.

*
* *

La flore rappelle à certains égards celle des îles méditerranéennes. La faune présente cette particularité remarquable de ne pas montrer une seule espèce dangereuse ou simplement répugnante : pas un crapaud, pas un reptile si ce n'est le plus innocent de tous, le lézard, ami de l'homme. La légende veut que saint Patrick, l'apôtre chrétien de l'île, venu de Bretagne au VIe siècle, ait jeté tous les serpents à la mer, avec les crapauds : l'imagerie populaire le représente habituellement en train de perpétrer ce miracle.

*
* *

Une île sans épine dorsale et qui présente la configuration générale d'un cirque n'est pas faite pour les grands fleuves. Aussi presque tous ceux de l'Irlande, nés dans sa ceinture de hauteurs, vont-ils bientôt se perdre dans la mer, parfois en formant à leur embouchure un estuaire qui prend le nom de *lough*, comme les lacs proprement dits. Un seul fait exception par le

développement de sa course et le volume de ses eaux, c'est le Shannon, né dans le plateau central, en quelque sorte emprisonné au fond du cirque, arrêté au-dessus de Limerick par une barrière de roches sur lesquelles il forme de beaux rapides, et s'épandant au-dessous en un majestueux cours d'eau que remontent, avec la marée, les navires de plus fort tonnage.

Ce ne sont pas, au surplus, les rades qui manquent sur ces côtes profondément découpées. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, l'Irlande ne compte pas moins de quatorze ports naturels où des flottes entières pourraient s'abriter.

Mais, comme tous les autres dons que le sort lui a prodigués, il semble que celui-là se soit tourné contre elle en appelant les peuples de proie dans ses baies. Jetée comme un poste avancé de l'Europe au milieu de l'Océan, elle ouvrait en quelque sorte ses bras aux Phéniciens, aux Scandinaves, plus tard aux Arabes, aux Espagnols et aux Anglais. Un coup de vent suffisait à la leur révéler, une brise favorable à les y ramener en force. Pour comprendre les périls d'un poste pareil et voir combien, plus encore que le musoir breton, l'Irlande est terre atlantique, il faut aller jusqu'à Valentia, celui de ces îlots où atterrit le câble de Terre-Neuve.

Plus qu'en aucun lieu d'Europe on se trouve là au bout du monde. Il semble qu'on ait seulement à allonger les bras pour toucher aux Etats-Unis. Et de fait, on en est bien près déjà — à quatre ou cinq jours de vapeur, presque à portée de téléphone!... Les tempêtes américaines y arrivent si vite, qu'à peine la dépêche de New-York a pu les devancer. Une mouette portée sur l'aile de l'ouragan franchirait ce bras de mer en douze heures. Le vent qui vous fouette la face a peut-être caressé ce matin les cheveux d'une belle de Brooklyn. On sent là comme notre globe est petit.

*
* *

Ce qui frappe d'abord dans le paysage irlandais, c'est l'absence de toute espèce d'arbres. On n'en voit que dans les parcs privés. A perte de vue, la plaine se déploie en ondulations douces, couvertes de gazon et coupées de murs en pierres sèches — sans qu'un chêne, un ormeau ou même un buisson en relève la monotomie. L'arbre est devenu indice seigneurial. Partout où l'on en voit un, on peut être sûr que le château du landlord n'est pas loin.

Cette disparition radicale des forêts est singulière dans un

pays qui en était jadis couvert. On a donné de ce fait un grand nombre d'explications qu'on est allé chercher parfois jusqu'en des cataclysmes géologiques. De telles théories ne sont plus acceptables de nos jours. La plus vraisemblable est que tout le bois disponible a été graduellement abattu pour les usages domestiques, et que l'indifférence, la pauvreté, les guerres incessantes, l'incertitude du présent et de l'avenir, ont, de temps immémorial, empêché que ces coupes sombres fussent réparées.

Sur les bas-fonds, la disparition des bois s'explique d'elle-même par la présence de couches de tourbe dont l'épaisseur atteint parfois quinze à vingt mètres et où l'on retrouve des chênes entiers dans un état plus ou moins avancé de carbonisation. A une certaine phase de cette transformation, le tissu ligneux est devenu si flexible, que les Irlandais le découpent en lanières, et s'en servent pour faire des courroies, des filets, des liens de toutes sortes — sans parler des objets de piété, des têtes de pipes, figurines sculptées au couteau et « souvenirs » de tout genre dont on assomme le voyageur.

*
* *

Les tourbières sont la grande richesse de l'Irlande et lui fournissent le seul combustible qui soit communément employé par les classes populaires. De tous côtés, on voit dans la campagne des gens occupés à extraire la tourbe, à la couper en briquettes, à la dresser en pyramides pour la faire sécher au soleil ou à la transporter. Les travailleurs employés à cet ouvrage sont même, à vrai dire, presque les seuls qu'on aperçoive aux champs. C'est à croire que l'extraction et la manipulation de la tourbe sont l'unique industrie du pays.

Il y a deux espèces de tourbes, la rouge et la noire, selon le degré de carbonisation que les couches ont atteint et la nature des végétaux dont elles se sont formées. Les plus belles sont d'un noir si intense et si brillant à la coupe, qu'on pourrait presque les prendre pour de la houille. Ces vastes réserves de combustible, désignées en Irlande sous le nom de *bog*, sont un des traits constants du paysage, dans les vallées du pourtour montagneux comme dans les parties basses de la plaine. On n'évalue pas à moins de 20 milliards de mètres cubes l'épaisseur totale de ces mines de carbone à ciel ouvert, qui occupent en surface plus de 12,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire le septième de la superficie de l'île. Les lacs en couvrent un autre septième.

Un autre fait frappant de la campagne irlandaise est la rareté des champs labourés. On les compte par parcelles clair-semées et presque toujours mises en avoine, en pommes de terre ou en turneps. Les statistiques de la Société d'agriculture donnent, comme chiffres ronds, sur vingt millions d'acres de superficie totale, cinq millions, soit le quart en culture; savoir : cent cinquante mille acres seulement en céréales, trois cent cinquante mille en turneps, un million et demi en pommes de terre, deux millions en prairies artificielles. Dix millions d'acres sont en prairies naturelles. Le reste en jachère, en marais et tourbières, en terres improductives, routes et chemins.

*
* *

Les routes et les chemins, comme les ponts et tous les travaux publics qui dépendent du gouvernement anglais, sont admirablement entretenus. Il est clair que sur ce point Dublin-Castle n'a voulu laisser aucune prise à la critique. Ces percées superbes à travers des landes incultes ou désertes font même un effet singulier et l'on croirait y voir de l'affectation si presque toujours elles n'aboutissaient à quelque splendide domaine s'étendant à perte de vue sur les collines et les vallées, et toujours enclos de murs en pierre de taille hauts de deux ou trois mètres, qui se développent sur des longueurs de plusieurs milles.

Quant aux véhicules qu'on rencontre sur ces voies appiennes, ils sont de deux espèces : ou bien le somptueux carrosse conduit par un cocher à cocarde et traîné par des chevaux de prix, ou bien la minuscule carriole tirée par un bourriquot et portant, avec la grand-mère ou l'enfant qui la mène, une sorte de récipient conique maintenu en place avec des cordes et plus souvent rempli d'eau que de lait. Il faut aller au Maroc ou en Espagne pour voir autant d'ânes qu'en Irlande.

Une chose étonne, en ces pâturages sans fin, c'est de n'y pas compter plus de troupeaux. Non qu'ils en soient tout à fait exclus. De loin en loin on aperçoit sur le vert intense des prairies la moucheture rousse ou blanche des bœufs et des moutons, la croupe ronde d'une jument, les gambades d'un poulain. Au bord des rivières, presque toujours guéables, ou de quelque mare écartée, on rencontre parfois sept ou huit vaches heureuses, les pieds dans l'eau, le regard vague et le muffle en action. On voit çà et là quelques oies, des poules escortées de leurs poussins, des porcs fraternellement accroupis avec les

enfants dans la boue du fossé. Mais, d'une manière générale, l'aspect du paysage est peu vivant et aussi pauvre en bêtes domestiques qu'en laboureurs.

Par contre, le gibier foisonne, comme il est naturel dans un pays aux trois quarts inculte, où le port d'armes est interdit, où la chasse est le privilège exclusif d'une très faible minorité. Lièvres et lapins s'en donnent à cœur-joie : on voit leurs blancs derrières sauter dans la rosée comme des bouquets de feu d'artifice.

*
* *

Les villages sont rares, et plus rares encore les maisons de ferme et de métairie. Les ondulations de prairies succèdent aux ondulations de prairies, sans qu'on aperçoive trace de bâtiments d'exploitation. On dirait que ces murs en pierres sèches, dont elles sont rayées, se sont élevés là spontanément et que les foins sont destinés à pourrir sur pied après avoir alimenté les papillons. Pourtant il n'en est rien, sans doute : il faut bien que, de temps à autre, quelqu'un vienne faucher cette herbe, a mettre en meules et l'emporter... A force d'allonger le cou et les jambes, on finit par découvrir, à tous les diables, un clocher, qui est celui d'un gros bourg, d'une ville plutôt, où logent ces cultivateurs-citadins en des demeures analogues à celles des *liberties* de Dublin.

Quant à la *mud-cabin* (cabane de terre) que décrivent les auteurs comme l'habitation ordinaire du paysan irlandais, c'est aujourd'hui une chose du passé. A peine, en cherchant bien, arrive-t-on à en découvrir quelques spécimens dans les comtés les plus reculés, au fond du Kerry ou du Mayo.

Il est vrai que ces spécimens ne laissent rien à désirer comme pauvreté : pas de cheminée, pas de jour, pas de meubles ; rien qu'un toit d'herbes porté par quatre ou cinq perches sur des murs de torchis. Le cochon même, qui en partageait autrefois la jouissance avec les représentants du *genus homo* et qui indiquait encore chez son possesseur un certain degré d'existence relative, le cochon a disparu sans retour.

Mais ce sont là des exceptions, presque des cas préhistoriques. En général, la *mud-cabin* s'est effacée de la surface du sol irlandais, soit que les landlors avisés en aient systématiquement poursuivi la suppression, soit que les paysans, las de cet abri tutélaire, aient émigré sous d'autres cieux ou simplement profité de la dernière famine pour se laisser mourir de faim.

Sur quoi, la pluie est venue, qui s'est chargée en deux ou trois ans de délayer les murs, de rendre la cabane de terre au réservoir commun et d'en laver la trace.

La population de l'Irlande, il ne faut pas l'oublier, décroît tous les ans depuis un demi-siècle. Elle était de 8,175,124 habitants en 1841, de 6,552,385 en 1851, de 5,798,564 en 1861, de 5,412,377 en 1871, de 5,174,836 en 1881, et, selon toute apparence, elle est aujourd'hui tombée au-dessous de cinq millions. Si cette race d'ichtyophages n'était pas la plus prolifique de la planète, il y a beau temps qu'elle n'y serait plus représentée.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le transport de la force par l'électricité. — Une tour colossale. — Le pétrole aux abords de la mer Rouge.

Les expériences de M. Marcel Deprez sur la transmission de la force à grande distance par l'électricité ont été consacrées définitivement, devant un public spécial de savants éminents dont l'autorité fait loi et qui se sont déclarés pleinement convaincus par l'éclatant succès de l'entreprise.

Les *Annales catholiques* ont déjà entretenu plusieurs fois leurs lecteurs des merveilleuses découvertes de l'éminent ingénieur. Le problème qu'il s'est appliqué à résoudre est le suivant: «Prendre cent chevaux de force motrice à la station de Creil, les transporter électriquement à la gare de La Chapelle, soit à 56 kilomètres de distance avec un rendement de 50 0/0. »

Pendant deux longues années, le savant se consacra tout entier à la réalisation de ce projet. Dire les difficultés de toute sorte qu'il eut à vaincre nous serait impossible. Mais le travail obstiné vient à bout de tout, et à M. Marcel Deprez revient l'honneur d'avoir doté l'humanité d'une découverte appelée à rendre dans un avenir prochain les plus signalés services.

Après les expériences antérieures de M. Marcel Deprez, quelques ingénieurs éminents furent chargés par MM. de Rothschild de tracer le programme définitif du projet. Pendant plus de six mois cette commission constata la régularité et la continuité de fonctionnement des machines.

Bientôt une nouvelle commission dont faisaient partie MM. de Freycinet, Bertrand de Lesseps, Daubrée, Alphand, Maurice Lévy, etc., fut constituée, pour contrôler la valeur des résultats et M. Maurice Lévy rédigea un rapport d'ensemble qui a été approuvé à l'unanimité.

Dans ce rapport, M. Maurice Lévy constate que les résultats de la commission sont identiques à ceux qui avaient été journellement observés par les ingénieurs attachés à l'expérience.

En terminant, la commission, au nom de la science et de l'industrie, adresse ses chaleureuses félicitations à M. Marcel Deprez pour les admirables résultats qu'il a obtenus et exprime à MM. de Rothschild sa vive reconnaissance pour l'inépuisable générosité avec laquelle ils ont doté cette gigantesque expérience.

Les dernières expériences, faites sous la direction de M. Marcel Deprez, ont été très concluantes. Voici, en résumé, en quoi elles consistent :

La force produite à Creil par une machine génératrice arrive à Paris à la gare du Nord, à La Chapelle, où elle est divisée et utilisée par la marche de plusieurs appareils distincts (tours pour métaux, treuils, aiguilles de chemins de fer, etc...) qui peuvent tous fonctionner simultanément ou séparément, selon les besoins.

Les appareils de démonstration actuellement installés permettent de transmettre de 45 à 50 0/0 de la force produite.

En présence de tels résultats, et quand on pense aux conditions absolument nouvelles qui vont transformer le travail dans les diverses industries, on peut dire que c'est une véritable révolution économique que la découverte de M. Deprez va amener, révolution heureuse dont les classes ouvrières ne tarderont pas à éprouver les bienfaits.

—

Le projet de construction de la tour de 300 mètres proposé à l'occasion du centenaire de 1889, par M. Eiffel, paraît avoir été adopté par la commission des fêtes et par le gouvernement.

Voici quelques détails sur cette tour colossale, qui s'élèvera de 300 mètres au-dessus de sa base :

Pour juger de cette hauteur, rappelons, comme comparaison, les principales élévations atteintes jusqu'ici par les constructions humaines :

Colonne de la Bastille à Paris	47	mètres.
Tours Notre-Dame à Paris	66	—
Sommet du Panthéon à Paris	77	—
Flèche de Notre-Dame à Paris	96	—
Flèche des Invalides à Paris	105	—
Saint-Pierre de Rome	132	—
Flèche de la cathédrale de Vienne	138	—
Clochers de la cathédrale de Strasbourg	142	—
Grande pyramyde d'Egypte	146	—
Flèche de la cathédrale de Rouen	150	—
Flèche de la cathédrale de Cologne	159	—

Cette tour dépasserait d'un seul coup de près du double de la hauteur extrême obtenue jusqu'à ce jour.

« Le fer seul, écrit à ce propos M. Max de Nansouty, le fer seul peut dépasser ces hauteurs ; seul le métal peut supporter les réactions verticales de la construction et résister aux efforts de flexion résultant de l'action du vent, d'autant plus considérable qu'on s'élève davantage. Les piles métalliques qui ont été construites dans ces derniers temps atteignent couramment la hauteur de 60 mètres et, dans l'état actuel de l'art de l'ingénieur, il n'y a pas de difficultés très sérieuses à atteindre des hauteurs de 80 et même de 100 mètres : mais la question est tout autre avec la hauteur projetée de 300 mètres. Il se produit dans l'étude détaillée de ce cas exceptionnel des difficultés analogues à celles que l'on rencontrerait dans l'établissement d'un pont si l'on voulait passer d'une portée de 150 mètres à celle de 300 mètres. »

Voici une description sommaire de la construction :

La base mesure 125 mètres de diamètre; entre les quatre piliers énormes de cette base, l'ossature s'élève en forme de cintre, et l'on a ainsi sur chaque face un cintre de 70 mètres d'ouverture et de 40 mètres de hauteur à la clef de voûte. Au-dessus de ces arcs gigantesques, l'ossature métallique est réunie en un immense carré, d'élégantes proportions architecturales, formant le premier étage de la tour, à 70 mètres au-dessus du sol, galerie vitrée de 15 mètres de largeur faisant le tour de la construction, d'une surface de 4.200 mètres carrés, y compris les balcons.

De là, les montants continuent de s'élever en se rapprochant. Au deuxième étage, dont le plancher se trouve à 150 mètres au-dessus du sol, est une salle carrée, également vitrée, de 30 mètres de côté. Le troisième étage, de 15 mètres de côté, plane à 235 mètres de hauteur. Le sommet de la tour forme un

quatrième étage, avec balcon extérieur, de 250 mètres carrés de surface, surmonté d'une coupole vitrée et dominant le tout à 300 mètres de hauteur. De là, se découvrira le plus splendide des panoramas, sur une étendue de 120 kilomètres de diamètre. Il serait superflu d'ajouter que des ascenseurs desserviront ces divers étages.

Géométriquement, l'horizon s'étend jusqu'à soixante kilomètres tout autour de nous; mais il n'en est pas de même pour la vue distincte, et ce serait une espérance déçue que de s'imaginer que de 300 mètres de hauteur on *voit* à 60 kilomètres de distance. Cette visibilité ne se produit qu'en des circonstances exceptionnelles, d'abord par une transparence d'atmosphère rarissime, ensuite par des conditions spéciales d'éclairement, soit au lever, soit au coucher du soleil; en général, l'horizon est perdu dans les brumes inférieures.

A ce propos, dit l'auteur de cette description, il peut être intéressant de connaître, sous la réserve ci-dessus, les distances de visibilité correspondantes à diverses hauteurs. Voici un petit tableau que j'ai construit dans ce but, en supposant la surface de niveau tout autour de l'observateur, comme s'il se trouvait au milieu d'une plaine ou sur une île. Il va sans dire qu'au-delà de la limite géométrique calculée ci-dessous, toute élévation pourra être découverte si elle arrive au-dessus du prolongement du rayon visuel mené de l'œil de l'observateur à son horizon :

De 1 mètre au-dessus du niveau de la mer, on voit jusqu'à.....		3.569	mètres.
Un homme debout, ayant l'œil à $1^{m}75$, voit jusqu'à.....		4.711	—
De 5 mètres, on voit à.....		7.980	—
10 —		11.288	—
20 —		15.900	—
50 —		25.000	—
100 —		35·000	—
200 —		50.000	—
300 —		61.000	—
500 —		80.000	—
785 —		100	kilomètres.
3.135 —		200	—
7.076 —		300	—
Pour 12.536 mètres de hauteur, l'horizon s'éloigne à.....		400	—

Pour 19.688 mètres, l'horizon s'éloigne à..... 500 kilomètres.

Telle est la distance de l'horizon géométrique pour différentes hauteurs. Mais, comme nous l'avons dit, pour distinguer à cette distance, des conditions de transparence atmosphérique parfaite et d'éclairement spécial sont indispensables. En revanche, on verra des objets au delà de ces diverses distances s'ils sont sensiblement au-dessus du niveau de la mer.

Quelles seront les applications de ce monument et quels services pourra-t-il rendre? Ce sont d'importantes questions, mais elles sont étrangères à la construction elle-même.

—

L'existence du pétrole en Egypte n'est point une découverte nouvelle. Il y a des milliers d'années qu'on y plongeait les bandelettes et les enveloppes des momies, et dès les temps les plus reculés, les Egyptiens employaient l'huile qui suinte des fissures du Jebel Zeit (montagne à huile), comme spécifique contre les rhumatismes et les maladies de la peau. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce fait, c'est, peut-être, de n'avoir pas attiré plus tôt notre attention.

Dans un travail publié en 1864, M. Noussan Tate non-seulement constate l'existence du pétrole sur les bords de la mer Rouge, mais encore en donne une analyse et semble conclure que c'était pour l'Egypte un article d'exportation, antérieurement aux découvertes de l'huile minérale en Amérique.

Au printemps de 1884, M. Debay, ingénieur belge, se trouva au Caire, où il traitait quelques affaires avec M. Rossetti, résident italien très connu. M. Rossetti le présenta à M. Ornstein, du ministère des finances, qui, confiant dans l'expérience que l'ingénieur belge avait de l'exploitation du pétrole, suggéra à Nubar-Pacha l'idée de l'envoyer à la mer Rouge pour étudier cette question.

Nubar, qui, du moins, n'est pas réfractaire aux entreprises, accepta. M. Debay partit, fit le voyage et revint convaincu de la possibilité d'obtenir du pétrole en quantité considérable. Un rapport soumis au colonel anglais Scott Moncrieff établissait clairement les bases sur lesquelles cette conviction s'appuyait. On résolut d'envoyer M. Debay en Europe. Il partit muni d'une lettre de crédit de 50,000 francs destinés à embaucher des ouvriers et à acheter le matériel nécessaire pour commencer les opérations. Un temps considérable s'écoula sans

apporter d'autre nouvelle que celle du paiement dûment versé entre les mains de M. Debay.

Fort inquiet, le colonel Moncrieff chargea un employé du ministère des travaux publics d'aller à Paris prendre des informations sérieuses. Là, l'employé apprit que d'innombrables difficultés semblaient s'être soulevées d'elles-mêmes devant M. Debay ; l'argent versé était insuffisant ; on ne pouvait se procurer d'ouvriers spéciaux, etc. Les Anglais les plus timorés du ministère inclinaient à avouer qu'ils avaient été trop confiants et n'étaient point disposés à envoyer de nouveaux fonds rejoindre ceux qu'ils croyaient si mal employés. Mais le tempérament impétueux de Nubar ne se prêtait pas au découragement. De nouvelles sommes furent versées et enfin après bien des délais, M. Debay, sa femme et trente ouvriers belges partirent de Suez vers le mois d'octobre 1885, avec l'assurance qu'ils seraient défrayés de leurs dépenses jusqu'au 1er mars 1886.

A leur arrivée, les explorateurs se trouvèrent aux prises avec des difficultés imprévues. Les allèges furent perdues dans le déchargement du matériel, l'eau manquait... Un steamer égyptien *Yambo*, ancré à Jemsah, servait de quartier général, tandis qu'un autre, le *Mansourah*, était chargé de les approvisionner tous les quinze jours.

Vers la fin de l'année, la petite colonie fut enfin en mesure de commencer les travaux. Débarquant sur un banc de rochers, dans une baie de corail, les explorateurs se trouvèrent au pied même du Jebel-Zeit dont l'énorme masse forme un contraste frappant avec les montagnes voisines, qui sont de formation absolument différente. Guidé par un hasard heureux plutôt que par un calcul habile. M. Debay fixa le point de son premier sondage dans un rayon de trente à quarante milles de la côte. N'ayant que deux mois devant eux, disposant d'un outillage défectueux et incomplet, les travailleurs ne pouvaient risquer plus d'une tentative. Bientôt le sol devint plus dur, l'argile schisteux et le calcaire succédaient à la couche de sable ; le foret descendait à peine de cinquante centimètres par jour. La perte de temps considérable qu'entraînait l'éloignement du quartier général était le plus grand obstacle à l'avancement du travail, et le terme assigné était arrivé. Le 28 février, Debay et ses compagnons, maudissant la mauvaise fortune qui leur avait donné le mois le plus court de l'année, se mirent en route soutenus par la seule pensée du devoir et ayant abandonné tout

espoir. A midi, le foret tournait encore et son grincement monotone semblait plus irritant que jamais, quand, subitement il s'enfonça de quinze pouces. Un bouillonnement, un léger sifflement, le bruit d'un flot montant ne laissent pas de place au doute : on a atteint un liquide ? Eau ou pétrole ? Un regard suffit : l'huile noire et trouble apparaît et prouve aux désespérés qu' « à la douzième heure, ils ont touché terre. » Assez de labeur pour ce jour. ! Les outils sont jetés de côté et les heureux explorateurs se contentent de plonger leurs mains dans le précieux liquide, de le respirer, de l'enflammer.

Sans perdre de temps, Debay expédia à Nubar un exprès chargé d'annoncer la nouvelle de son succès. L'esprit du premier ministre, tout bouillant d'enthousiasme, voit déjà dans un rêve délicieux la dette égyptienne éteinte : il salue l'aurore d'une ère de prospérité qui va lui donner l'ineffable joie de se débarrasser des commissaires du Trésor, des chemins de fer, de la Daïra et des domaines !

Avec ses soixante-cinq ans Nubar avait non-seulement la belle confiance de la jeunesse mais encore toute son énergie. Il était indispensable, pour son repos, qu'il visitât lui-même l'eldorado que sa foi avait appelé à l'existence. Organisant à la hâte une réunion des hommes les plus compétents et dont l'opinion lui inspirait une confiance absolue, il leur exprima son intention formelle de partir sans retard pour le fameux puits. Boghos Nubar Pacha, son fils, le colonel Scott Moncrieff, M. Western, tous ingénieurs de talent, le géologue américain M. Mitchell, un chimiste anglais, M. Hooker, formaient ce jury. Le 27 mars, on partit du Caire par la malle-poste, qui arriva à Suez à six heures du soir. Ceux qui avaient compté se reposer à l'hôtel et y coucher avaient compté sans leur infatigable hôte, qui insista pour qu'on s'embarquât de suite sans même attendre les bagages. Si bien que pour passer la nuit plus d'un dut recourir à la garde-robe de son Excellence et dormit enveloppé dans les étoffes soyeuses et les fins tissus de lin de ceux qui habitent les palais. Un steamer du khédive, commandé par un capitaine expérimenté, pourvu d'un cuisinier non moins expérimenté, avait été mis à notre disposition. Poussés par une douce et favorable brise on atteignit Jemsah le jour suivant. Là encore, quelques savants que leur science n'avait pu préserver du mal de mer parlèrent de repos et proposèrent de remettre au lendemain la visite au puits de pétrole

Ils alléguaient que le temps manquerait pour s'y rendre en barque. Mais à peine avait-on jeté l'ancre, que déjà Nubar se dirigeait vers le point le plus rapproché de la côte, et à la tête de la troupe, s'élançait à travers le désert. Quand le moins énergique de la bande arriva, hors d'haleine, au point de sondage, il vit le premier ministre, dans l'enthousiasme d'une ardeur juvénile, se balancer sans souci du danger sur la planche qui recouvrait le réservoir, dont il mesurait évidemment le débit.

La soirée fut consacrée à un examen superficiel. Le lendemain, après une étude plus sérieuse, le conseil solennel s'assembla dans un souterrain creusé au flanc même de la montagne et tout imprégné d'une forte odeur de pétrole. On décida d'un commun accord la poursuite des travaux d'exploration ; en même temps on résolut de creuser le premier puits à une nouvelle profondeur de cinquante mètres, car le foret n'ayant pénétré qu'à trente-cinq mètres, il était de toute probabilité que l'huile obtenue n'était que le suintement d'une vaste nappe de liquide coulant sous la roche qu'on venait d'atteindre. On commanda deux appareils et on organisa une nouvelle équipe d'ouvriers afin de poursuivre les travaux jour et nuit. Les résultats obtenus étaient trop faibles pour justifier des mesures plus énergiques. Mais l'avis unanime de tous les experts fut que toutes les prévisions étaient de nature à faire croire à la présence d'une grande abondance d'huile minérale. Depuis, on a reçu d'autres nouvelles. Un puits creusé à cinq mètres du premier a donné en vingt-quatre heures un débit de cinq cents mètres cubes d'eau et de pétrole mélangés. M. Debay estime qu'on peut extraire de ce mélange cent cinquante mètres de pétrole pur.

Grâce à cette occurrence, le gouvernement égyptien se montre disposé à entrer en négociation pour l'exploitation du pétrole et comme mesure préliminaire, il a annoncé que des échantillons de pétrole et tous les renseignements relatifs à ses mines seront fournis gratuitement à qui les demandera.

L'idée fort sage du gouvernement, est d'éviter le monopole, de diviser le sol en portions qu'il céderait contre une somme payée comptant et un impôt sur la production.

La distance de Jemsah à Suez est de 280 kilomètres. Une expérience récente faite en Amérique prouve qu'on peut aisément amener l'huile à cette distance par des conduits de fonte.

Suez serait un centre convenable pour l'établissement d'une usine de raffinerie. De là on expédierait une partie du pétrole aux Indes, tandis qu'une autre partie serait, toujours par des tuyaux, amenée à Port-Saïd, d'où l'on chargerait pour les ports méditerranéens.

On attend auxieusement le résultat de l'analyse des échantillons envoyés à Londres et à Paris.

Le gouvernement apporte un soin tout particulier aux moyens de développer les découvertes du pétrole. D'après des comptes-rendus impartiaux, l'estimation de M. Debay doit être réduite à cinquante mètres cubes par jour. Un télégraphe va être établi au district. Un ingénieur est envoyé à Bakou pour y étudier le moyen d'utiliser le résidu du pétrole comme combustible pour les machines à vapeur de la marine. Le gouvernement refuse d'entrer en pourparlers pour les concessions de terrain jusqu'à ce qu'il ait reçu le rapport des ingénieurs chargés de cette mission et sur les sondages plus éloignés qu'il a ordonnés. Mais les échantillons et les renseignements sont mis à la portée de tous, en vue de négociations ultérieures.

LETTRES APOSTOLIQUES DU PAPE LÉON XIII

PAR LESQUELLES PLUSIEURS DISPOSITIONS SONT AJOUTÉES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE LITTÉRAIRE PARMI LES CLERCS AU RÈGLEMENT ÉTABLI PAR LE SOUVERAIN PONTIFE PIE IX POUR LES ÉTUDES DANS LE SÉMINAIRE ROMAIN (1).

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Dans le dessein de contribuer par le puissant et solide secours de la science à la formation cléricale, Notre illustre prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, par Lettres Apostoliques données sous le sceau de plomb le 4 des calendes de juillet de l'année 1853, établit à Rome, près de

(1) Nous empruntons à l'*Univers* la traduction de ces Lettres.

Saint-Apollinaire, un séminaire religieux appelé de son nom Pie, pour y recevoir des clercs choisis de tous les diocèses des provinces de l'État pontifical, et par d'autres Lettres données, sous l'anneau du Pêcheur, le cinquième jour d'octobre de la même année, il édicta un règlement d'études qui devait être suivi à perpétuité dans les écoles de l'un et l'autre séminaire pontifical, le séminaire Romain et le séminaire Pie.

Dans la réalisation de cette grande et salutaire entreprise, l'auguste fondateur s'étant principalement proposé que les jeunes clers se formassent solidement et soigneusement à la piété et aux hautes sciences, pour pouvoir servir efficacement à l'utilité et au bien du peuple chrétien en cultivant le champ du Seigneur, statua, par ses Lettres Apostoliques, que ceux qui se destineraient au séminaire Pie y seraient admis après avoir achevé leurs études de rhétorique dans leurs séminaires respectifs, et après un examen régulier constatant leur capacité littéraire pour y suivre le cours complet de philosophie et de théologie et y vaquer en même temps à l'étude de la jurisprudence, sans toutefois être tenus à en parcourir tout le cercle, mais en étant astreints à étudier au moins les institutions du droit canon, du droit civil et du droit criminel.

Pour Nous, ardemment animé de cette même sollicitude de Notre illustre prédécesseur pour la bonne formation du clergé, et inspiré surtout du désir de relever les études littéraires, que Nous ne pouvons supporter de voir déchues de leur ancienne dignité par le malheur des temps, Nous avons voulu Nous appliquer à restaurer l'étude des belles lettres et leur rendre leur ancien éclat; c'est pourquoi, l'an dernier, par Notre Lettre du 30 mai à Notre cher fils Lucido-Maria Parocchi, cardinal prêtre de la sainte Église romaine et Notre vicaire à Rome, Nous avons institué dans les bâtiments du séminaire romain de nouvelles écoles pour l'enseignement des littératures italienne, latine et grecque, en offrant ainsi aux élèves de l'un et l'autre séminaires et aux autres élèves qui ont achevé leurs cours de philosophie, de théologie et de jurisprudence, les

moyens de parvenir et de s'élever, par l'enseignement, à une connaissance plus approfondie et plus abondante des belles-lettres, et au talent littéraire. En cela, Nous avons considéré combien la culture, l'usage et le don de la littérature est nécessaire à ceux qui ont pour mission de défendre et de propager la foi et la vérité catholique, et quel éclat et quelle force s'ajoutent à la science lorsqu'elle se trouve heureusement unie au talent littéraire. Cet enseignement des belles-lettres dont nous venons de parler ayant été fondé avec succès, grâce à Dieu, Nous avons compris qu'il fallait faire en sorte d'en étendre au plus grand nombre possible les bienfaits et les fruits.

C'est pourquoi, toutes les autres dispositions relatives à l'un et à l'autre séminaires qui sont contenues dans les susdites Lettres Apostoliques de Notre illustre prédécesseur, continuant, d'ailleurs, à rester en vigueur et entières, Nous décidons, par les présentes Lettres et Nous statuons que tous ceux qui désirent être admis parmi les élèves du séminaire devront, dans les examens qu'ils auront à subir pour obtenir une place au séminaire, outre les conditions requises dans les Lettres Apostoliques de Notre prédécesseur, montrer aussi leur connaissance des rudiments des lettres *grecques;* de même, Nous décidons et mandons que les élèves des deux séminaires, Romain et Pie, après avoir achevé leurs études de philosophie et de théologie, devront suivre assidûment pendant une année entière, à l'exclusion de toute autre étude, les cours de littérature *italienne, latine, grecque,* établis par Nous au siège du séminaire Romain. Nous voulons de plus qu'ils fréquentent aussi ces mêmes cours de lettres dès la *première année de jurisprudence,* en même temps qu'ils suivront les leçons des professeurs de droit canon, de droit civil et de droit criminel.

Et si parfois de graves et justes motifs réclamaient une exception à ces règles, c'est à Notre autorité et à celle de Nos successeurs que Nous réservons d'en décider.

Ces prescriptions, telles qu'elles sont établies par Nous, Nous ordonnons, prescrivons et mandons qu'elles soient

fermement observées ; en vue de quoi Nous décrétons que ces Lettres seront valables à perpétuité, nonobstant toutes choses contraires, même celles qui mériteraient une mention individuelle et particulière.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le XXX juillet MDCCCLXXXVI, la neuvième année de Notre Pontificat.

M. Card. Ledochowski.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le *Journal des Débats* publiait, il y a quelques jours, en première page, avec un certain apparat, la dépêche suivante :

Rome, 7 août.

Je puis vous annoncer, de source absolument sûre, que Léon XIII est dans un état de faiblesse extrême, et que, dans son entourage, on considère sérieusement l'éventualité de sa fin comme pouvant être prochaine. Il vrai que le Pape est souvent souffrant, surtout en cette saison, et qu'un revirement peut s'opérer ; mais, jamais encore, il n'a paru aussi abattu. C'est une question de mois, de jours peut-être.

Informations prises, nous pouvons affirmer que le *Journal des Débats*, qui se vante d'avoir puisé son information à une source absolument sûre, l'a tirée au contraire d'une source très suspecte.

Il est vrai qu'en ces derniers temps, comme tous les ans à pareille époque, au moment des grandes chaleurs, le Souverain-Pontife a suspendu les audiences. Mais ce fait, qui est une coutume, ne se rattache en rien à aucune altération qui serait survenue dans l'état de santé du Saint-Père.

Grâce à Dieu, le Pape supporte, au contraire, admirablement les fatigues chaque jour croissantes de son laborieux ministère. Jamais Il n'a, sous ses frêles apparences extérieures, manifesté plus d'énergie, et tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher écartent bien loin, d'après les seules prévisions humaines, la cruelle éventualité qui hante si fâcheusement l'imagination du correspondant des *Débats*. — (*Univers*.)

—

Le gouvernement italien, malgré le texte de la loi des garanties, persiste à vouloir apposer l'*exequatur* sur les bulles pontificales de nomination aux bénéfices majeurs et à se réserver e droit de patronage sur un certain nombre de ces bénéfices. De nombreuses controverses, des publications importantes avaient déjà montré combien les prétentions du gouvernement italien sont mal fondées. Or, pour faire pleine lumière sur ce grave sujet de couper court à toute réplique, le collège des avocats consistoriaux, sur l'ordre du Souverain-Pontife, a fait une étude approfondie de la question et vient de publier, sous forme de consultation, un examen consciencieux de toute la controverse engagée entre les défenseurs des droits de l'Eglise et les oppresseurs de sa liberté. C'est un travail des plus importants, aussi bien par son objet que par la compétence de ceux qui l'ont accompli. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

—

On avait fait beaucoup de bruit sur le procès intenté au journaliste français M. des Dorides, arrêté par ordre du gouvernement italien, inculpé de haute trahison. M. des Dorides était accusé d'avoir, de complicité avec les frères Vecchi, livré au ministre de la guerre français des documents confidentiels sur les arsenaux et les places fortes de l'Italie.

A l'audience, les témoins, et parmi eux plusieurs amiraux et généraux, ont déclaré que les indiscrétions attribuées aux frères Vecchi n'avaient pas l'importance qu'on leur attribuait.

En présence de ce témoignage, le ministère public a cru devoir abandonner l'accusation, et le tribunal a rendu un verdict d'acquittement fortement motivé.

—

S. Em. le cardinal Lavigerie, venu à Rome pour régler les affaires des missions du Congo, vient de se rendre à Naples, où il se repose pendant quelques jours. La Propagande s'est déjà occupée de la question et, dans une congrégation ultérieure, elle y reviendra, après avoir fixé les limites de l'action respective des missionnaires du Saint-Esprit et des missionnaires d'Alger, tant dans le Congo français que dans le Congo belge.

France.

PARIS. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

L'an dernier, d'après les documents officiels, l'enseignement libre

avait conquis 38,783 élèves. Cette année, le même accroissement se constate. Voici les chiffres :

Enseignement libre congréganiste.

	Année 83-84	Année 84-85
Écoles primaires.	851.593	877.404
Écoles maternelles.	182.500	195.014
	1.034.093	1.072.449

Augmentation : 38.326 élèves.

Cependant le rapporteur du budget de l'instruction publique soutenait à la tribune que la clientèle de ces établissements diminuait d'exercice en exercice.

Voici pour les années 1882 et 1885, le tableau comparatif :

Écoles libres primaires congréganistes.

	Année 1882	Année 1885
Nombre des élèves :	819-040	877. 404

Augmentation : 57.364.

On le voit, les efforts des hommes d'ordre et de foi sont couronnés de succès. Le nombre toujours croissant des élèves dans les écoles chrétiennes libres est un encouragement éloquent et précieux pour ceux qui ne ménagent rien pour la conservation de l'âme des petits enfants.

Vannes. — Les fêtes du 25 et 26 juillet, tiendront dignement leur place dans les glorieuses annales du sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray.

Dès le samedi soir de nombreux pèlerins remplissaient la basilique et les rues du village. Lorsque S. Ém. le Cardinal Archevêque de Rennes arriva, accompagné de NN. SS. les Évêques de Coutances et de Vannes, une imposante procession se dirigea vers la Basilique. Les maîtres et les élèves du Petit-Séminaire étaient venus au-devant des Prélats; l'excellente musique de cet établissement ouvrait la marche, à la lueur des lanternes vénitiennes suspendues à des branches d'arbres que portaient un grand nombre d'élèves. Le coup d'œil était aussi pittoresque que gracieux.

La nuit était venue, lorsqu'on entra dans la basilique, où Son Éminence donna la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le lendemain, dimanche, avant la messe pontificale, qui fut chantée par S. Ém. le Cardinal de Rennes, M. le Supérieur du Petit-Séminaire, debout au pied du maître-autel, adressa à Son Éminence un discours de bienvenue.

Depuis le matin, les pèlerins étaient arrivés par milliers. A l'heure des Vêpres, ils remplissaient le Champ de l'Épine et refluaient en masses compactes jusque sur la route de Vannes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 8 août. — Résultat général. — Emeute à Paris. — Un nonce à Pékin. — Etranger.

12 août 1886.

Le résultat du second tour de scrutin pour l'élection des conseils généraux est favorable aux conservateurs, qui gagnent encore huit sièges; par suite, les républicains n'ont plus la majorité dans quatre départements : l'Orne, la Sarthe, la Mayenne et le Tarn-et-Garonne. Rappelons que les conservateurs avaient perdu 297 sièges aux élections de 1880 et 160 en 1883. Ils perdaient, ils gagnent; ils reculaient, ils avancent; voilà l'enseignement très significatif à tirer de la nouvelle consultation qui vient d'avoir lieu.

Ce serait certainement une exagération que d'envisager ce résultat comme un triomphe pour les adversaires du gouvernement, mais il est certain que ces élections sont un échec pour le parti dominant. Les scrutins de ballottage se font, en effet, dans des conditions absolument défavorables pour l'opposition.

Les fonctionnaires ont toute facilité pour soutenir par une pression énergique, les candidatures agréables au gouvernement : leur puissance, au lieu de s'éparpiller, se concentre sur quelques cantons, et n'en agit qu'avec plus de vigueur.

Le nombre de siéges gagnés par les conservateurs doit, en outre, être plus considérable que celui qui est officiellement reconnu. On a compté comme républicains des conseillers qui pourraient être, à plus juste titre, revendiqués par les conservateurs. Pour rassurer l'opinion publique, on a considéré comme adhérents au régime actuel tous les candidats qui n'avaient pas nettement pris une attitude d'opposition dans leurs circulaires. M. Sebline, par exemple, est compris dans le nombre des conseillers généraux républicains. Si l'on tient compte de ces considérations, on reconnaîtra que les journées du 1er et du 8 août constituent un véritable encouragement aux conservateurs.

—

Voici, d'après l'*Agence Havas*, dont les chiffres ne sauraient être regardés comme trop favorables aux conservateurs, le résultat complet des journées des 1er et 8 août :

86 départements ont procédé au remplacement de la série renouvelable de leurs conseillers généraux.

Cette série comprenait 1.417 conseillers. Il y avait en outre à procéder au remplacement de 17 membres de la série restante, démissionnaires ou décédés, et à pourvoir à 2 sièges de création récente dans le département des Bouches-du-Rhône.

Soit en tout : 1.436 élections.

Les 1.434 conseillers à remplacer se divisaient en :

Républicains	1.005
Conservateurs	429
Total	1.434

Les élections du 1er et du 8 août ont donné les résultats suivants :

	1er août	8 août	Total
Républicains élus :	840	151	991
Conservateurs élus :	409	36	445
		Total. . . .	1.436

Les conservateurs ont gagné 16 sièges ; mais les républicains ont de plus les 2 nouveaux sièges des Bouches-du-Rhône.

Les 86 conseils généraux pour lesquels il y a eu des élections, comptent ensemble 2.838 membres.

Avant le 1er août, ces 2.838 conseillers se divisaient en :

Républicains	1.980
Conservateurs	858

Il y a actuellement :

Républicains.	1.966
Conservateurs	874
Total. . . .	2.840

Les conseils généraux du département de la Seine et des trois départements algériens qui n'ont pas été soumis au renouvellement du 1er août, comptent ensemble :

Républicains.	161
Conservateurs.	13

Il y a donc actuellement dans les 90 départements de France et d'Algérie :

2.127 conseillers généraux républicains.
887 conseillers généraux conservateurs.

Soit une majorité de 1.240 en faveur des républicains.

La majorité est passée de gauche à droite dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe.

Les républicains et les conservateurs ont un nombre égal de représentants dans les départements, de l'Orne et de Tarn-et-Garonne.

Les républicains ont la majorité dans 77 départements en comptant celui de la Seine et les trois de l'Algérie.

Les conservateurs ont la majorité dans les départements suivants : Charente, Côtes-du-Nord, Eure, Gers, Indre, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Oise, Sarthe, Haut-Rhin, Vendée.

Il nous paraît intéressant de rappeler la composition des conseils généraux après les diverses élections qui ont précédé celles de cette année.

On comptait :

En 1874	1,481	1,531
En 1877	1,619	1,393
En 1880	2,008	1,004
En 1883	2,143	869

Ces tableaux montrent bien que la République voit présentement baisser ses actions, et sans mettre en doute la bonne foi des correspondants sur les données desquels l'*Agence Havas* a fait ses calculs, nous devons dire que des rectifications se produiront au profit des conservateurs, qui ont gagné, selon nous, au moins 50 sièges. Il faudra bien en tenir compte.

—

Les feuilles résolûment républicaines se décident à repêcher le général Boulanger dans la mare où il barbotte désespérément depuis huit jours. Nous ne parlons pas seulement des feuilles socialistes qui n'ont pas varié dans leur admiration pour le singulier ministre de la guerre. La *Justice*, elle-même, se décide à venir au secours du général Boulanger. Et elle prend le parti de déclarer que les fameuses lettres au duc d'Aumale sont une vérité ; que le général Boulanger n'a pas fait autre chose que ce que faisaient tous les officiers de son temps et que

ce n'est pas sa faute si autrefois la République a voulu donner des princes comme supérieurs à ses officiers.

C'est très bien; mais il n'est pas inutile de remarquer que la *Justice* plaide à côté de la question. Si plates que soient les lettres du général Boulanger, personne ne songe à lui faire un crime de les avoir écrites. Ce qu'on lui reproche c'est d'avoir publiquement déclaré que le duc d'Aumale n'avait été pour rien dans sa nomination au grade de général, alors qu'il avait humblement sollicité et reconnu l'intervention du prince. Ce qu'on lui reproche encore c'est d'avoir désavoué une lettre qui n'était inexacte que par quelques formules insignifiantes et une phrase *Béni serait le jour, etc.*, qui est parfaitement de son style et de sa main. Ce ne sont point là des actes de légèreté, ce sont bel et bien des actes de malhonnêteté publique. Les républicains peuvent tenir à leur ministre de la guerre et le garder. Ils ne feront pas, ils ne peuvent plus faire que ce chef de l'armée soit un chef respecté et considéré aux yeux de l'armée elle-même. Le général Boulanger finira par récolter la moisson de mépris qu'il mérite. Nous admettons qu'il ne veuille pas tenir compte de l'opinion de la presse conservatrice. Il est bien forcé de courber la tête devant les journaux de son parti, comme le *Temps*, la *Liberté*, le *Journal des Débats* et toute la presse opportuniste, où on parle de lui sur un ton peu flatteur mais strictement juste.

—

Lorsque le désordre règne dans le gouvernement, faut-il s'étonner qu'il règne également dans la rue? Les garçons de café à Paris ont à se plaindre de quelques bureaux de placement, et ils ne trouvent rien de plus simple que de se réunir en bandes pour envahir ces bureaux et les saccager.

Samedi, à la suite d'un mot d'ordre, communiqué aux logeurs en garni où couchent d'habitude, à la nuit, les garçons limonadiers de Paris sans emploi, 7 à 800 adhérents à la Ligue se réunissent square des Innocents. A dix heures et demie, au cri poussé par un garçon de : *Allons chez Janot!* une colonne longue de plus de 150 mètres se formait rue Saint-Denis et se dirigeait vers le numéro 242, où habite le sieur Janot, directeur d'un bureau de placement.

La police impuissante laisse obstruer la rue, les manifestants chantent la *Marseillaise* et font entendre des huées à l'adresse du placeur Janot, lequel s'est prudemment barricadé chez lui.

A la suite de renforts de police, les manifestants sont refoulés et cinq arrestations sont opérées aux cris clairsemés de : *A bas la police! A l'eau la Rousse!* Il faut reconnaître que la grande majorité des manifestants se prononçait contre le désordre et la résistance.

Repoussés par deux forts détachements de sergents de ville, les manifestants se sont dirigés en deux bandes vers la rue de Vauvilliers, près la Halle aux blés — où habite un placeur fort connu, le sieur Ridon ; en un clin d'œil, la porte barricadée était enfoncée pendant que Ridon et ses employés se sauvaient par les fenêtres. — Le bureau était envahi, et les chaises, bancs et tables, mis en morceaux. La caisse cependant a été respectée, et l'un des manifestants s'écriait : Nous ne sommes pas des voleurs, nous ne prendrons rien, pas un liard, mais nous ferons du *chabanais* pour qu'on nous écoute et qu'on ferme toutes les boîtes du genre de celle-ci.

La police arrive après la bataille... A la vue du drapeau déployé, l'officier de paix hésite à commander la charge. Cependant trois arrestations ayant été faites sous les yeux de la foule, celle-ci se joint aux garçons de café pour essayer de délivrer les prisonniers et n'y réussit que trop bien. Les agents inférieurs en nombre succombent, se réfugient dans les maisons voisines pendant que les manifestants se dirigent vers la préfecture en chantant la *Marseillaise* arborant un drapeau où il est écrit : *A deux heures, square des Innocents !*

En route, les plaques et enseignes des bureaux de placement sont violemment arrachées et piétinées aux cris de : *Mort aux exploiteurs!* Reçus par un officier de paix qui leur dit que la force armée va être requise et leur faire les sommations légales, les manifestants voyant déboucher plusieurs pelotons de garde républicaine repassent le pont en toute hâte et se dirigent vers les bureaux du journal le *Cri du peuple*, situé 142, rue Montmartre. Des délégués montent aux bureaux de la rédaction et remettent la protestation suivante :

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelque temps nous sommes en butte à l'exploitation des bureaux de placement et nous sommes volés par eux impunément.

Nous voulons, par tous les moyens possibles, que la fermeture de ces bureaux se fasse sans plus tarder, sinon nous continuerons nos manifestations.

Maintenant nous vous prévenons que deux de nos collègues ont

été arrêtés aujourd'hui, à dix heures, et nous demandons leur mise en liberté immédiate.

Recevez, monsieur le rédacteur du *Cri du peuple*, les salutations empressées d'un groupe de travailleurs.

Salut et fraternité.

Les grévistes qui assassinaient le malheureux Watrin font école. Voilà des mœurs publiques admirables et bien faites pour rassurer les gens paisibles. Aujourd'hui, la police a encore raison des émeutiers, mais ne viendra-t-il pas un moment où elle restera impuissante ?

—

L'envoi d'un nonce à Pékin est un fait accompli. Dorénavant les missionnaires catholiques auront pour les défendre non plus seulement le représentant de la France, mais l'envoyé spécial du Vatican. Voici comment le *Times* apprécie cette nomination:

La décision prise par le Pape d'envoyer Monsignor Agliardi comme nonce à Pékin, est une grande humiliation pour les républicains français, parce qu'elle met un terme au protectorat exercé par la France sur les catholiques chinois. Certains républicains ont été pris subitement d'un grand zèle en faveur de ces catholiques, et ils reprochent au Pape de placer ces derniers dans un état d'infériorité Ils disent que, tandis que le nonce aura seulement une influence morale, la France avait une flotte et des armées.

Les républicains ne veulent pas voir que le nonce à Pékin remplira exactement la même mission que le nonce à Paris défendant le Concordat, et que le nouvel envoyé du Pape aura pour premier devoir de négocier un Concordat avec la Chine.

Les journaux républicains insinuent que c'est l'Angleterre et l'Allemagne qui ont engagé la Chine à faire au Pape les ouvertures qui ont été acceptées par lui. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'expliquer comment le Pape aurait pu repousser ces ouvertures, et comment les missionnaires italiens, espagnols et belges pourraient demander leurs passeports aux autorités françaises.

Le Pape de son côté a scrupuleusement tenu la France au courant de toutes les négociations, montrant ainsi qu'il n'avait aucunement l'intention de lui infliger un échec. Les prétentions des anti-cléricaux français d'être meilleurs juges que le Pape lui-même des intérêts de la catholicité deviennent bouffonnes.

De plus, si le gouvernement chinois venait à expulser les jésuites, l'envoyé français se trouverait dans une singulière situation pour protéger ce que son gouvernement interdit chez lui.

Il est bien possible que la campagne anti-cléricale poursuivie par la France ait encouragé la Chine à ouvrir des négociations diploma-

tiques directes, et à obliger le Vatican à vaincre sa répugnance. Mais si la République française veut se fâcher, elle doit le faire contre elle-même et non contre le Pape et ses voisins.

Si la campagne anti-cléricale se poursuit, la Turquie pourrait bien un jour faire subir un nouvel échec au protectorat français, sur les catholiques turcs. La République ne pourra pas dire que les avertissements lui auront manqué.

—

Une ère de paix et de justice s'ouvre pour les catholiques d'Angleterre. Oubliant leurs vieilles haines contre les papistes, les protestants d'outre-Manche, libéraux et conservateurs ont, depuis le bill d'émancipation, admis les catholiques, non seulement au Parlement de Westminster, mais aux plus hautes fonctions politiques. Il y a six mois, c'étaient les wigs qui appelaient lord Ripon et sir Charles Russell aux postes de premier lord de l'Am rauté et d'attorney général. Aujourd'hui ce sont les conservateurs, ceux que l'on disait les ennemis irréconciliables de l'Église catholique, qui confient les fonctions importantes de ministre de l'intérieur à M. Matthews, un coréligionaire du cardinal Manning.

Cette nomination a été accueillie avec satisfaction par les journaux whigs et tories. Un organe radical, la *Pall Mall Gazette*, voit dans cette nomination une preuve que le nouveau Cabinet conservateur veut suivre en Irlande une politique pacificatrice. « Nous accueillons surtout avec une satisfaction sincère, dit la *Pall Mall Gazette*, la nomination de M. Matthews au ministère de l'intérieur et cela à cause de la religion qu'il professe. Nous espérons vivre assez longtemps pour voir un premier ministre conservateur nommé un lord-chancelier catholique et un vice-roi catholique, car ce n'est qu'alors que nous pourrons soutenir réellement le principe de la liberté religieuse. »

Les hautes fonctions que remplissent aujourd'hui les catholiques anglais sont la juste récompense de leur loyalisme, de leur attachement à la dynastie et aux institutions de leur pays. Leur clergé, le cardinal Manning et les évêques dont il est le primat, ont toujours témoigné leur dévouement et leurs respects à la couronne. Dans une réunion tenue il y a quelques semaines à l'archevêché d'Edimbourg, les évêques catholiques d'Écosse rédigeaient une adresse de félicitations qu'ils adressèrent à la reine Victoria à l'occasion du cinquantenaire de son avènement au trône. En réponse à cette adresse l'arche-

vêque d'Edimbourg vient de recevoir cette lettre de remerciements :

Whitehall, 22 juillet 1886.

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de la Reine la très respectueuse et très loyale adresse de félicitations que les archevêques et évêques de l'Église catholique d'Écosse ont envoyée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'avènement de Sa Majesté et c'est avec une grande sattisfaction que je vous informe que Sa Majesté a été charmée de recevoir la dite adresse et qu'elle lui a fait le plus gracieux accueil.

H. Childers.

—

Le vice-roi sortant, lord Aberdeen, a quitté Dublin avec lady Aberdeen, le 3 août.

Comme on s'y attendait, des ovations enthousiastes ont été faites à cette occasion par la population catholique à ce vice-roi protestant qui, en favorisant l'idée du *home rule* et l'industrie irlandaise, s'est rendu en si peu de temps si populaire.

Au moment de son départ, lord Aberdeen a reçu des adresses d'adieu des principales corporations irlandaises. Une foule énorme, massée dans les rues, l'a acclamé quand il a quitté le château. Tous les magasins étaient fermés et les affaires suspendues. Une immense procession, dont faisaient partie les représentants de tous les corps et métiers, a défilé devant lord et lady Aberdeen, à l'angle de Cork Hill et de la rue Lord Edward. Beaucoup de groupes portaient le drapeau vert, emblème de l'Irlande et de ses aspirations à l'indépendance. Les musiques jouaient l'hymne « Dieu sauve l'Irlande, » qui a été substituée au *God save the Queen* par les *home rulers;* La foule criait : Vive le *home rule!* et chantait, en s'adressant à lord Aberdeen, la romance populaire *Come back to Erin* (Revenez en Irlande). Le char dans lequel le patriote O'Connell fut autrefois promené triomphalement dans les rues de Dublin, après sa sortie de Dublin, figurait dans la procession, tout pavoisé. Le lord maire et tous les membres des municipalités de Cork faisaient également partie du cortège.

La foule avait grimpé jusque sur les toits et par moments les piétons brisaient la haie des troupes pour voir et saluer de plus près lord et lady Aberdeen, dont la voiture n'avançait qu'avec peine.

Malgré la présence d'un détachement du 5e lanciers, le pu-

blic a forcé les barrières de la gare pour assister au départ du vice-roi et de la vice-reine. A la station le lord maire de Dublin a salué dans la personne de lord Aberdeen le représentant de la politique généreuse de M. Gladstone, « dont le projet de *home rule* pourra seul satisfaire l'Irlande. »

Lorsque le train emportant le vice-roi s'est mis en marche, des acclamations enthousiastes se sont fait entendre. La foule agitait ses mouchoirs. Les mêmes scènes se sont reproduites à Kingtown, où lord et lady Aberdeen se sont embarqués pour franchir le canal de Saint-Georges.

Les démonstrations sans précédent qui ont salué à Dublin le départ de lord Aberdeen ont produit à Londres une vive sensation. On y voit la preuve que l'Irlande est prête à vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre, si celle-ci pratique une politique de conciliation vis-à-vis des Irlandais.

Le correspondant du *Times* à Dublin, qui est un protestant fanatique et un anti-parnelliste renforcé, dit lui-même : « Cette manifestation saisissante a une signification plus haute que toutes celles dont on ait souvenir en Irlande. Lord Aberdeen, par sa politique conciliante, a su briser la barrière morale qui avait empêché jusqu'ici les Irlandais d'honorer un représentant de la Reine. »

La plupart des journaux *tories* cherchent toutefois à amoindrir l'importance de la manifestation, parce qu'elle constitue un nouvel argument en faveur des projets gladstoniens.

—

Les fêtes du cinquième jubilé centenaire de l'université de Heidelberg, qui viennent d'être solennellement célébrées sont peut-être le plus grand événement dans l'histoire intérieure de l'Allemagne depuis que la Prusse a imposé son hégémonie au pays et rétabli un autre saint empire par son origine et ses tendances hostile à l'Eglise romaine. Ces fêtes ont été bien moins le jubilé d'une Université qu'une prise de possession, par l'empereur de demain, de la grande patrie, au nom de la science allemande, science rationaliste uniquement dirigée par « la liberté de la pensée. »

L'Allemagne se fait chaque jour de plus en plus, entre les mains de la Prusse et sous les inspirations et la direction de l'esprit prussien. Le correspondant d'un grand journal, le remarque. « Nous croyons trop, dit-il dans sa dernière lettre de « Heidelberg, au particularisme des petits Etats de l'empire ; ce

« particularisme des petits Etats était très puissant encore il y « a peu d'années ; tout ce que j'ai vu de l'Allemagne me le « montre se réduisant de jour en jour. »

L'Allemagne est faite, et la France se défait.

—

Les empereurs d'Allemagne et d'Autriche viennent de se rencontrer à Gastein.

—

A en croire les communications de San Antonio, d'El Paso, et même de Chicago, la guerre serait imminente entre les États-Unis et le Mexique. On ne parle de rien moins que « d'apprendre au gouvernement mexicain qu'on ne maltraite pas impunément des citoyens américains. » Tout le Texas est sur pied, les soldats en armes attendent de jour en jour l'ordre de franchir le fleuve et d'envahir le Mexique. De l'autre côté, on annonce qu'une grande concentration de troupes mexicaines se fait en toute hâte à El Paso del Norte. *Much a do about nothing.*

Le prétexte est futile et ne mérite certainement pas tout le tapage qui se fait sur le Rio Grande, le fleuve qui sépare le Texas de l'État mexicain de Chihuahua. Un journaliste d'El Paso, qui est situé sur la rive américaine de la rivière, est détenu par les autorités d'El Paso del Norte, sur la rive mexicaine. Les deux villes, séparées par la largeur du fleuve qui constitue la frontière, sont rivales, et leur antagonisme s'exerce à chaque occasion nouvelle. M. Cutting, le journaliste d'El Paso, a été arrêté et emprisonné à El Paso del Norte, pour avoir publié un article blessant pour les autorités de cette dernière ville.

M. Bayard, secrétaire d'État aux États-Unis, a épuisé, dit-on, tous les moyens de conciliation. Le gouvernement mexicain, contrairement à l'avis du président Diaz, a refusé au représentant de la Maison Blanche à Mexico la libération sans conditions de M. Cutting qui, à son tour, a repoussé, sur l'avis du ministre américain, de fournir la caution demandée par le juge mexicain. Celui-ci, enfin, se refuse à reconnaître l'autorité fédérale en cette matière et déclare qu'en ayant déféré à la cour de justice, il ne rendra pas son prisonnier à la liberté avant la décision des juges suprêmes. En attendant, Cutting a été hier jugé et condamné ; mais le jugement ne sera exécutoire que le 16 août.

Les autorités de Washington n'admettent pas que M. Cutting soit condamné à El Paso del Norte pour un délit commis à El

Paso; elles soutiennent que si devant le tribunal mexicain il ne s'est pas conduit en *gentleman*, il ne saurait être maintenu en prison pour ce dernier fait, du moment que son arrestation première était arbitraire et entachée d'illégalité. M. Bayard a sommé le gouvernement mexicain de le relaxer. N'ayant pu obtenir la mise en liberté de M. Cutting, il a soumis l'affaire au Congrès qui statuera et décidera des mesures à prendre. On croit au rappel prochain du ministre américain à Mexico et à l'entrée des troupes du Texas dans l'État de Chihuahua.

Les Américains du sud des États-Unis sont poussés vers le Mexique et l'Amérique centrale, composée des petits États du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de Costa-Rica, qui sont à eux tous plus petits et beaucoup moins peuplés que ces grands États de l'Union dont l'importance, la richesse et la prépondérance les amèneront un jour jusqu'à cette saignée qui se pratique à travers le nouveau continent.

Cette route nouvelle dont ils seront tôt ou tard mitoyens les attire. C'est que leur commerce tout entier empruntera cette voie qui deviendra sous peu aussi nécessaire à leur existence industrielle qu'à leur vie politique. L'incident d'El Paso del Norte leur fournit l'occasion, qu'ils rechercheront un jour, de se rapprocher d'un point qui apparaît dès aujourd'hui comme devant révolutionner les conditions économiques de cette partie du globe.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le succès de l'émission des obligations nouvelles du Panama n'a pas trompé notre attente, nous en sommes heureux dans la part modeste que nous avons pu y prendre.

Voici à titres de renseignements complémentaires, la circulaire adressée aux souscripteurs :

« L'accueil qui a été fait à l'émission des obligations nouvelles a « répondu à nos espérances. Ainsi que je le disais dans mon rap- « port lu à l'assemblée du 29 juillet dernier, ce succès soutiendra le « zèle admirable de notre personnel, affirmera la confiance de nos « entrepreneurs.

« Plus de cent mille souscripteurs ont souscrit 458.802 obliga- « tions apportant à la Compagnie plus de 200 millions de francs.

« Les titres provisoires sont à la disposition de ces souscripteurs « contre le versement prévu.

« Le conseil d'administration, dans sa séance de ce jour, a « décidé, sur ma proposition, d'annuler définitivement les obliga- « tions nouvelles non-souscrites directement par le public.

« FERDINAND DE LESSEPS. »

Les titres seront délivrés aux souscripteurs contre le versement de 70 fr. du 10 au 15 août, aux guichets où la souscription a été faite.

Nous vous avons à plusieurs reprises mis en garde contre des maisons interlopes qui vendaient des obligations à tempérament. A cet égard, beaucoup de nos lecteurs nous demandent la conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis de certaines agences qui leur ont vendu, à tant par mois, des obligations de la ville de Paris et du Crédit foncier. Doivent-ils continuer à payer, doivent-ils résilier, doivent-ils demander aux tribunaux la nullité de leur contrat ?

Si leur bonne foi a été surprise, qu'ils adressent une plainte à M. Persac, juge d'instruction à Paris, qui agit avec une grande vigueur et une rare intelligence ; il est aussi inutile d'affranchir la lettre que de joindre un timbre pour la réponse.

Pendant le temps que durera l'instruction de la plainte, il n'y aura pas de versements à faire, et, suivant la décision qui sera prise, le client saura s'il est en face, oui ou non, d'une maison sérieuse.

Des poursuites sont dirigées contre le Comptoir national de l'industrie et du commerce, les Docks commerciaux, la Caisse générale des fonds publics, le Crédit d'épargne, la Banque d'épargne de l'industrie française, la Banque spéciale des valeurs à lot ; et ce n'est là certainement qu'un commencement.

Si le traité a été fait par le client en parfaite connaissance de cause, si tout s'est régulièrement passé entre l'agence et lui, au lieu d'une plainte, c'est une demande en nullité de contrat qu'il doit adresser aux tribunaux. Comme cela coûte fort cher, il y a grand intérêt pour les intéressés à se réunir entre eux pour supporter en commun les frais.

Nous savons que plusieurs syndicats de ce genre sont en voie de formation.

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné MM. J. Berthier et Adolphe Berthier, administrateurs du Crédit général français, le premier à un an de prison, le second à six mois. En plus de l'amende de 3,000 fr., les défendeurs ont été condamnés à payer aux actionnaires lésés les sommes à justifier par état.

La Bourse est sans changement et les affaires y sont pour ainsi dire nulles ; rien à en dire de plus.

Les obligations du Crédit foncier sont toujours les valeurs les plus recherchées du marché. Le public s'aperçoit de la pleine sécurité qu'il a, quand il achète à la Bourse des obligations foncières. Une quantité considérable de petits rentiers, avertis à temps, ont fait leurs achats directement par le ministère des agents de change. C'est ce qui explique que l'obligation non libérée 1885 est montée, en quelques mois, de 434 à 456 fr., et continue sa marche ascensionnelle.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PRÉTENDU DROIT DU PATRONAT ROYAL
ET LE PLACET OU EXEQUATUR.

Les journaux religieux de Rome annonçaient, il y a quelques jours, la prochaine publication d'un document important sur le prétendu droit de patronat royal que voudrait s'arroger le gouvernement italien usurpateur, au sujet des églises cathédrales d'Italie.

L'*Univers* publie une analyse développée de cette savante consultation. Nous reproduisons le résumé donné par notre confrère :

La consultation des avocats consistoriaux présentée au Saint-Père sur cette grave question débute ainsi :

Les États entre lesquels était partagée l'Italie ayant été bouleversés naguère, et le royaume d'Italie s'étant établi avec une nouvelle forme et de nouvelles lois, la question s'est posée de savoir « si les gouvernants de ce royaume avaient le droit qu'en vertu d'indult spécial ou de privilège concédé par le Saint-Siège, possédaient les anciens souverains de nommer et de présenter des sujets aux bénéfices ecclésiastiques, spécialement aux églises métropolitaines, et cathédrales et aux abbayes. » Cette question ayant été examinée et mûrement étudiée dans le collège des avocats du Sacré-Consistoire, ce collège a été d'avis que le droit et le privilège susdits n'appartenaient pas réellement au souverain du royaume d'Italie ; partant, que le Saint-Siège apostolique est absolument libre dans le choix des pasteurs qu'il appelle à gouverner les Églises d'Italie, et que les élus ont le droit d'entrer en pleine possession du bénéfice sans la permission ou le consentement du pouvoir civil.

Pour justifier cette décision, le collège des avocats consistoriaux rappelle que la provision de tous les bénéfices de toutes les Églises appartient au Souverain-Pontife en vertu du pouvoir supérieur et absolu donné par Jésus-Christ à Pierre et à ses successeurs. Aussi le choix des pasteurs pour toutes les Églises appartient-il toujours aux Souverains-Pontifes, qui, dès les premiers temps, prescrivirent divers modes d'élection

et, selon les diverses circonstances de temps et de lieu, commirent à diverses personnes le pouvoir d'élire, par exemple, les évêques. Au commencement du XIVe siècle, par l'Extravagante *Ad reginem de prœbendis*, et ensuite par la règle II (aujourd'hui III) de la Chancellerie, les Souverains-Pontifes, ramenèrent au Saint-Siège le droit d'élire des évêques, ce qui se fit d'abord d'une manière absolue ; plus tard, on accorda aux princes laïques le pouvoir de présenter un ou plusieurs prêtres, parmi lesquels le Saint-Siège fait choix de celui qu'il juge plus capable.

Mais ce pouvoir dépend entièrement d'une concession apostolique, même si, par ailleurs, les princes et souverains étaient patrons des Églises, car, selon la rigueur du droit, le patronat laïque n'emporte pas nécessairement l'élection, la nomination ou la présentation des prélats ecclésiastiques.

C'est donc à bon droit, dit la consultation, qu'a été réprouvée et est tombée dans le mépris l'opinion de ces juristes courtisans qui, trop éblouis par la splendeur de la pourpre royale, rangeaient parmi les droits de la couronne celui de nomination et de présentation. D'ailleurs, les docteurs les plus renommés, même les espagnols et les français, reconnaissent vraiment que c'est là un privilège du Saint-Siège ; et il en est de même des docteurs qui défendent le patronat des princes étrangers dans leurs royaumes, comme il appert par les œuvres de Barbosa, Lotter, Viviani, Lambertini, Gonzales, Garzia et autres, dont les avis ont été rassemblés en grand nombre par Fernandez dans son *Basis. pontif. jurisdict.* Traité II. Fondem 2. Question 7.

Quant à l'Italie, il est hors de doute que le Souverain-Pontife a le droit de conférer librement les prélatures ecclésiastiques, à moins que cela n'ait été concédé à quelques souverains par un indult ou privilège social, et c'est ce que Claude Fleury, bien qu'il fût peu favorable au Saint-Siège, reconnaît lui-même dans ses Institutions de droit ecclésiastique, 1re partie, chap. 10.

Entrant dès lors dans l'examen des conditions historiques de la cause, le collège des avocats consistoriaux rappelle les actes, conventions ou traités en vertu desquels les grands-ducs de Savoie, puis les rois de Sardaigne, les rois de Naples ou des Deux-Siciles, les souverains lombards-vénitiens, les grands-ducs de Toscane, les ducs de Parme, de Plaisance et de Modène, exerçaient le droit d'élection et de nomination. Mais, pour chacun, il ressort de la teneur même des actes constituant

ce privilège une vérité que la consultation expose en ces termes :

La simple lecture des concessions dont il s'agit manifeste clairement à tous que les princes italiens eurent ce droit de nomination et de présentation non par un privilège en forme de droit résultant d'un titre de fondation ou de dotation, mais seulement par grâce spéciale et par condescendance du Saint-Siège, attendu que dans le contexte desdits actes il est clairement parlé de grâce et d'indult, comme l'expriment ces mots qu'on y rencontre souvent : *Favore benevolentiæ specialis permitimus; — ut singularis benevolentiæ testimonium concedit indultum; — in veræ firmæque amicitiæ testimonium cedit nominationem.*

Mais il y a autre chose encore qui résulte du texte dont il s'agit. La consultation s'en explique comme suit :

Il est prouvé, en outre, par les concessions susdites, que le privilège de présenter et de nommer, donné par le Saint-Siège auxdits princes, ne peut être transféré aux successeurs étrangers, ni, par suite, aux gouvernants du royaume d'Italie. La chose est évidente pour les églises du royaume de Naples, c'est-à-dire des Deux-Siciles. Car, dans le concordat de 1811 qui fut, comme on dit, substitué aux conventions précédentes, et qui étendit le droit de présenter à toutes les Églises du royaume, il fut établi que le droit de nommer et de présenter appartiendrait au souverain et *à ses successeurs dans le royaume, pourvu qu'ils fussent catholiques et descendissent de lui ;* mots qui limitent le privilège, lequel est non seulement personnel, mais de la famille, et restreint à ceux-là seuls qui descendent des princes et gouverneront le royaume.

Il est vrai que pour les autres États cette condition de descendants n'est pas exprimée; mais chaque fois qu'on parle de successeurs, on ajoute toujours *ses* ce qui au sens vulgaire, indique ceux qui montent au pouvoir souverain comme par droit héréditaire et successoral. Le contexte des actes, la présomption de droit et l'observance commune s'accordent également pour établir que tel est le sens de ces concessions.

Le collège des avocats consistoriaux développe ces trois ordres de preuves pour arriver à conclure péremptoirement qu'à aucun titre les gouvernants actuels du royaume d'Italie ne peuvent prétendre à l'exercice de privilèges concédés à des personnes, ou familles, ou à des couronnes qui n'existent plus dans les conditions requises par les actes qui portaient ces privilèges ou concessions. Mais il est une dernière raison, et des plus décisives, pour repousser les prétentions du royaume italien :

A tout cela, il s'ajoute un argument de grand poids et qui n'admet pas de réplique : c'est que les souverains du nouveau royaume se sont rendus incapables d'obtenir ou de retenir ces privilèges qui furent concédés par l'Église aux princes précédents. Tout le monde, en effet, connaît les lois et actes de ce royaume, hostiles et dommageables aux droits de l'Église, à ses biens, à ses personnes; tout le monde connaît la violente et très inique usurpation du Saint-Siège et la condition à laquelle le Souverain-Pontife a été sacrilègement réduit.

En cet état de choses, n'est-ce pas une souveraine témérité d'invoquer les privilèges bienveillamment accordés jadis aux princes par le Siège apostolique pour leurs mérites et pour leur dévotion envers l'Église? Or, si ceux qui, au titre de fondation ou de donation, ont acquis le droit de patronat en sont privés, comme chacun sait, quand ils ont usurpé les biens de l'Eglise ou en ont lésé les droits (Ferrariis biblioth. canonique, au mot *jus patronatus* art. 2), cela doit arriver à plus forte raison pour le droit de patronat qui découle seulement de la grâce et du privilège ; d'autant plus que ces privilèges emportent la condition implicite d'être respectueux et dévoué envers l'Eglise de qui ils tiennent leur existence.

Et dans le cas présent cette condition n'est pas seulement implicite, car elle a été maintes fois exprimée, comme il apparaît dans le texte des concessions rappelées ci-dessus. Les gouvernants du royaume d'Italie ne pouvaient donc violer les droits de l'Eglise et mépriser l'autorité du Saint-Siège, sans perdre en même temps le droit de retenir ou d'acquérir les privilèges de nommer ou de présenter aux dignités ecclésiastiques; c'est ce qui a été rendu plus certain encore par la célèbre sanction du concile de Trente, au chap. XI, session XXII *de Reformatione*.

Vainement, pour échapper à cette conclusion, aurait-on recours au droit canonique d'après lequel on ne doit pas dépouiller quelqu'un d'un droit ou privilège, s'il n'a été au préalable averti de la peine de caducité. En effet, il s'agit ici de privilèges concédés par faveur et qui, par suite, peuvent être révoqués sans avis préalable; il s'agit de droits ou privilèges qui, dépendant de la condition du respect et du dévouement envers le Saint-Siège, s'évanouissent de leur nature du moment que la condition fait défaut.

Mais, du reste, il n'y a pas eu en l'espèce, défaut de dénonciation. Car il y a là les allocutions de Pie XI, de sainte mémoire, prononcées en consistoire solennel le 27 octobre 1871 et le 12 mars 1877. Il y a la lettre de Sa Sainteté Notre Seigneur le Pape Léon XIII, écrite le 27 août 1878 à l'Eme cardinal Nina, secrétaire d'État, où sont déclarés indignes du privilège du droit de patronat ceux qui ont violé les droits de l'Église et lui ont ravi ses biens. Il y a enfin les actes du Saint-Siège qui, dès l'année 1870 et depuis, en vertu de son droit,

et sans demander l'assentiment du pouvoir civil, a pourvu de pasteurs les Églises d'Italie ; or, ces faits, ne pouvant s'accorder avec les concessions précédentes, contiennent manifestement et confirment leur révocation, ainsi que l'enseigne Richer au titre *De Privilegiis*, art. 203.

Et l'on ne pourrait tirer un argument en sens contraire du fait que, dans certaines élections qui ont suivi l'année 1878, on a vu intervenir l'assentiment royal et la nomination. Car quand même cette intervention du pouvoir civil aurait été tolérée par l'Église, en raison de la très grave condition des temps et pour éviter de plus grands dommages, il ne s'en suivrait pas, comme l'observent les docteurs pour des cas semblables, qu'ont pût altérer ainsi des droits appartenant à d'autres, ou rendre moins libres le pouvoir d'élire, précédemment revendiqué par le Saint-Siège.

Mais, en outre, dans le cas dont il s'agit, si on considère bien les faits, il apparaîtrait que l'assentiment royal et la nomination n'interviennent pas dans ces élections comme intervient le patron qui nomme et propose la personne à choisir ; car il vient s'ajouter en faveur de la personne précédemment désignée pour l'épiscopat par le Saint-Siège, de telle sorte qu'on peut dire avec vérité que l'élection a toujours été faite librement par le Souverain-Pontife. Il faut donc tenir pour certain que la perte des privilèges, dérivés des concessions susdites, non seulement est venue par la force de la loi, mais encore qu'elle a été déclarée, sanctionnée et confirmée par le fait de l'autorité suprême qui gouverne l'Église.

Il est vrai, les gouvernants du royaume d'Italie ont dans le *placet* royal ou l'*exequatur* un moyen facile de mettre obstacle à l'exercice de la juridiction des nouveaux évêques et prélats. Mais c'est là, comme le dit la consultation, une nouvelle offense au bon droit, et pour quiconque aime la justice et l'honnêteté, il ne se peut rien de plus manifeste que l'inconvenance de ce *placet* ou *exequatur* qui s'entremet dans le gouvernement de l'Église et se pose comme un obstacle aux décisions du Saint-Siège.

A ce sujet, la consultation rappelle des principes et pose des conclusions qu'il est bon de connaître, d'après le texte même arrêté par les avocats consistoriaux :

L'Église est une société parfaite et distincte de la société civile ; elles ont toutes deux leurs droits et leurs frontières. Si le Souverain-Pontife laisse à tous les princes le libre usage de leur pouvoir, le prince doit en retour laisser au Pontife le libre usage du sien. C'est

civil celui de viser, et par conséquent de permettre ou d'empêcher ce qu'ordonne ou fait l'Église.

L'histoire elle-même le démontre ; car, si ce droit avait été essentiel au pouvoir civil, non seulement il serait très ancien mais il serait né avec la société même. Or, il est certain que ce *placet* ou *exequatur* royal a été ignoré dans les quatorze premiers siècles de l'Église, qu'il se glissa avec peine et s'éleva petit à petit, et que c'est seulement au dernier siècle qu'il fut mis en usage dans quelques contrées par le fait des sectateurs de Jansénius et de Frebronius.

Mais les Pontifes Romains s'empressèrent de condamner solennellement ces doctrines et le susdit *placet* ou *exequatur* royal. Il suffit, pour le prouver, de rappeler les bulles de Clément XI, *Accepimus*, de 1715, et *Apostolatus Nostri*, du 13 août 1719, ainsi que les Lettres apostoliques de Clément XIII, spécialement celles du 25 juin 1766 et du 30 janvier 1768, qui commencent par ces mots : *Quam graviter* et *Aliàs ad Apostolatus;* enfin la constitution *Probè hostis,* donnée par Pie IX, le 9 mai 1853.

En outre, des écrivains très doctes et très érudits cités par Ferraris dans la bibliothèque canonique, au mot *Placitum regium,* ont démontré par d'invincibles arguments que cette prétention était contraire à la justice, déraisonnable et téméraire. Que si, pour éviter des maux plus grands et écarter des obstacles, l'Église l'a parfois tolérée, ce n'est pas à dire que cela soit moins offensif de la liberté de l'Église elle-même et moins contraire à ses droits sacrés.

Pour excuser et défendre ce *placet* on alléguerait à tort le droit qu'a la société civile de se défendre contre les machinations des autres sociétés, parce que, outre qu'il est téméraire d'élever un pareil soupçon contre l'Église, qui pourrait plutôt mettre en suspicion le pouvoir civil, il y a encore à faire cette remarque, qu'en tout cas le pouvoir laïque ne pourrait mettre en avant d'autre motif que celui de se protéger et de se tenir sur ses gardes dans ses propres limites. Or, tout homme de sens peut voir que, sous prétexte de défendre les droits de sa souveraineté, le pouvoir civil ne vise à rien autre chose qu'à mettre la main sur le gouvernement de l'Église, afin d'en restreindre la liberté et l'autorité.

En présence d'une si grave et si fréquente violation des droits de l'Église, surtout dans la provision des sièges vacants, il est certainement conforme à la justice de déclarer éteints, et en tout cas révoqués, les privilèges et les indults, donnés en un autre âge aux souverains des États Italiens, de nommer et de présenter aux dignités ecclésiastiques ; de déclarer, par conséquent, que le Saint-Siège est entièrement libre dans l'élection et dans la collation desdites dignités ; et qu'on condamne de nouveau l'usage du *placet* ou *exequatur* qui fait obstacle ou met un retard aux effets des élections.

Ainsi délibéré et voté à l'unanimité par le collège des avocats du saint Consistoire, réuni chez le R^me^ avocat doyen.

Hilaire ALIBRANDI,
Avocat consistorial, Secrétaire.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Ceux qui font partie de ces sociétés et refusent d'en sortir, ne peuvent être admis aux sacrements, même à la mort et sont privés de la sépulture ecclésiastique.

C'est là le *quatrième* danger auquel s'exposent ceux qui ont l'imprudence de demander leur affiliation.

Pour des hommes qui ont conservé des sentiments de foi, la seule pensée d'être privés de toute participation aux prières et aux sacrements de l'Église, ne doit-elle pas être assez forte pour les arrêter?

Entendez les exhortations adressées à tout le peuple d'Irlande par ses évêques (1) :

« Évitez toutes les sociétés secrètes, toutes les organisations illégales, si sévèrement condamnées par l'Église. Ces associations présentent, sans doute, aux infidèles et aux révolutionnaires, une officine appropriée pour y soustraire à la lumière du jour leurs mortelles conspirations contre la religion et la société. Mais elles n'ont encore jamais formé un véritable champion de la justice et de la liberté. Leurs efforts ont toujours été condamnés à la stérilité. Le seul résultat que les organisations secrètes aient obtenu dans le monde, a été de déraciner la foi, de dégrader l'esprit national, et d'établir une tyrannie cachée, dangereuse et irresponsable qui pèse sur ses malheureux membres avec une cruauté et un poids tels que, si on leur compare les maux qu'ils avaient été destinés ostensiblement à faire disparaître, ces maux pourraient passer pour la liberté elle-même. C'est en elles surtout que se vérifient les paroles de la sainte Écriture :

« *La justice élève une nation, mais le péché la rend malheureuse.* » (Prov., 19, 34.)

(1) Lettre pastorale conjointe. — 20 septembre 1875.

Outre ces sociétés, il y en a d'autres interdites et qu'il faut éviter sous peine de péché grave, au nombre desquelles il faut compter principalement celles qui exigent de leurs membres un secret qu'il ne faut dévoiler à personne, une obéissance sans réserve devant être prêtée à des chefs occultes.

Telle est en particulier la société des *Chevaliers du Travail* que la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, par sa réponse de septembre 1884, a déclaré devoir être classée parmi les sociétés défendues par le Saint-Siège, et autres du même genre.

C'est ainsi que la Sacrée Congrégation de la Propagande, interrogée au sujet de la société des *Cordonniers*, répondit, le 16 novembre 1870, faisant remarquer « aux ouvriers en général qui font partie des sociétés de ce genre, qu'ils doivent craindre de se laisser entraîner par les ruses et les artifices d'hommes méchants, à violer les lois de la justice, soit en ne travaillant pas autant qu'ils y sont tenus, soit de quelqu'autre manière à l'égard de ceux qui les emploient. »

« On ne peut nullement regarder comme tolérées, dit la S. Congrégation, les sociétés de quelque nature qu'elles soient dans lesquelles on s'engage par serment à obéir à tout ce qui sera commandé par les chefs de la société ou à garder inviolablement le secret même quand on serait interrogé par une autorité légitime. Enfin on doit regarder comme absolument illicites les sociétés dont les membres s'engagent à se défendre tellement les uns les autres, qu'il en résulte un danger de troubles et de meurtres. »

Ayant surtout à cœur votre fidélité inébranlable au service du Maître Souverain de nos âmes et l'intégrité de vos mœurs, Nous ne voulons rien épargner pour vous en détourner également, et avec d'autant plus de soin que l'apparence d'honnêteté conservée par ces sociétés peut faire illusion à plusieurs et les empêcher d'apercevoir le péril caché : c'est principalement aux hommes sans défiance et aux jeunes gens que Nous adressons nos avertissements.

IV

OBLIGATION POUR CEUX QUI APPARTIENNENT AUX SOCIÉTÉS DÉFENDUES DE S'EN RETIRER.

D'après les principes que Nous avons exposés, N. T. C. F., vous comprenez que c'est un devoir rigoureux et urgent pour ceux qui se sont laissé entraîner et sont affiliés à quelqu'une

de ces sociétés, de s'en retirer quand bien même ils y seraient entrés de bonne foi. Leur obligation serait la même, si la société à laquelle ils appartiennent était d'abord irréprochable et serait devenue répréhensible dans son but ou ses moyens, depuis qu'ils en sont membres. Et ce devoir, il faudrait le remplir même au risque d'encourir un dommage ou une perte, en un mot, sans égard pour les considérations purement humaines. S'ils avaient en leur possession des insignes propres à ces sociétés défendues, des manuels ou rituels s'y rapportant, ils devraient se hâter de retirer officiellement leurs noms, en informant le chef de l'association de leur résignation, et en remettant à leur Ordinaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur curé ou de leur confesseur, une déclaration très explicite au même effet, qui serait conservée aux archives de l'Évêché.

De cette manière seulement ils sépareront leur cause de celle des ennemis de la société, de la religion et de la sainte Église : ils montreront qu'ils ont bien compris ces paroles de saint Paul aux Chrétiens ; « *Quel accord entre le Christ et Bélial? Ou quel commerce entre le fidèle et l'infidèle? c'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous*, dit le Seigneur, *et ne touchez point à ce qui est impur* (1). »

Ajoutons que, si leur affiliation à quelqu'une de ces sectes est devenue publique, ils doivent faire en sorte que leur renonciation soit également publique, afin de réparer convenablement le scandale qu'ils ont donné.

Cependant quelques-uns objectent que « *l'union fait la force* » et que c'est un moyen *de se protéger de s'aider mutuellement,* que d'entrer dans ces sociétés de secours mutuel.

C'est malheureusement ce sophisme qui rend populaire dans notre siècle la formation de ces sociétés secrètes. Elles ne sont pas sans posséder du crédit et du pouvoir, Nous l'avouons sans peine : mais aussi nous vous ferons remarquer que l'Église catholique ne s'oppose jamais à des associations fondées sur la justice et soumises aux lois. Elle exige de vous une seule chose, c'est que le but soit légitime et les moyens employés, conformes à la loi divine.

Quand une société aurait le meilleur but possible ou désirable, si les moyens qui sont employés sont mauvais ou illégaux, il est impossible à l'Église de l'approuver, comme tout catholique qui connaît quelque chose de sa religion doit le

(1) II Cor., VI, 15, 17.

comprendre. Quelques calomnies que ses ennemis aient inventées, l'Église a toujours eu pour principe fondamental que la fin ne justifie pas les moyens.

Ne sont pas exempts de l'obligation d'abandonner les sociétés défendues, ceux qui prétendent n'y voir aucun mal; car ils sont alors de pauvres dupes à qui l'on n'ose pas confier les desseins pervers des loges.

Mais en les fréquentant ils se rendent les complices, peut-être inconscients, de tout le mal produit par ces sectes infernales.

Nous ne vous tenons pas ici un langage différent de celui des Souverains Pontifes : « Fermez l'oreille, » disait Léon XII d'heureuse mémoire (1), « aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et à la Religion. D'abord ce serment coupable que l'on prête même dans les grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a de plus criminel et de plus compromettant à ceux qui sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des rangs inférieurs doivent être considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent. »

Voyez du même œil les sociétés anti-religieuses, professant et prêchant ouvertement des doctrines impies, comme celle des *libres-penseurs*; puisqu'aucun catholique ne peut s'associer à ceux qui attaquent la Religion.

Défiez-vous de même des sociétés dans lesquelles on fait usage d'un Rituel ou d'une forme de culte en opposition avec l'enseignement catholique : elles ne sont rien autre chose que des sectes religieuses.

Telles sont, Nos Chers Frères, les recommandations qu'il était de notre devoir de vous adresser à propos des sociétés défendues : car Notre-Seigneur doit un jour Nous demander compte de chacune des âmes qui Nous sont confiées, et puissions-Nous, à son exemple, Nous rendre le consolant témoignage qu'aucune n'a péri par notre négligence (2) !

(1) Lettre Apostolique du 31 mars, 1826.
(2) Jean, XVII, 12.

Nous entretenons la douce confiance que, brebis soumises et fidèles vous écouterez Notre voix (1) et vous vous éloignerez de plus en plus de ces pâturages empoisonnés, pour suivre Notre paternelle direction et vous conformer en tout aux prescriptions de la Sainte Église.

Nous terminerons, N. C. F., en vous indiquant, à la suite de N. S. Père Léon XIII, les principaux moyens à employer pour enrayer les progrès des sociétés défendues.

1° Que les parents s'occupent davantage de la bonne éducation de leurs enfants;

2° Que les pasteurs des âmes continuent à prendre un soin tout particulier de la jeunesse de leurs paroisses, et s'appliquent à inspirer à tous une grande horreur de ces associations ténébreuses;

3° Que les artisans, en formant entre eux des sociétés de bienveillance et de secours mutuels, aient soin de suivre la direction de leur curé et de soumettre leurs règlements à l'approbation de leur Évêque;

4° Que l'on favorise plus que jamais les associations de prière et de bonnes œuvres, particulièrement le *Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise*, les *Conférences de Saint Vincent de Paul*, les *Congrégations* de jeunes gens et de jeunes filles, les sociétés pieuses de pères et de mères de familles.

5° Que l'on encourage les *Congrès* et les *Académies* catholiques, auxquels prendront part des laïques bien instruits et bien disposés, avec l'assentiment de leur Ordinaire, et le concours de quelques prêtres zélés.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône le plus tôt possible après sa réception, en une ou plusieurs fois, dans toutes les églises ou chapelles où se fait l'office public, et ensuite conservée aux archives de chaque paroisse et mission.

Donné à Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing du Secrétaire de l'archevêché, ce six juin mil huit cent quatre-vingt-six.

† E. A., arch. de Québec.
† L. F., év., des Trois-Rivières.
† Jean, év. de St-G. de Rimouski.
† Édouard Chs., év. de Montréal.
† Antoine, év. de Sherbrooke.

(1) Jean, x, 27.

† J. Thomas, év. d'Ottawa.
† L. Z., év. de St-Hyacinthe.
† Dom., év. de Chicoutimi.
† N. Z., vicaire apostolique de Pontiac.
† Elphège, év. de Nicolet.
F.-X. Bossé, préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Par Nos Seigneurs,

C. A. Marois, prêtre,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE.

Les journaux républicains français continuent à affecter de considérer comme « un acte d'inimitié pontificale » à l'égard de la République française, l'envoi d'un Nonce apostolique à Pékin.

Un article important de l'*Osservatore Romano*, que nous avons reproduit il y a huit jours, démontre à toute évidence que le Saint-Siège, tout en se préoccupant, comme il doit le faire, des intérêts supérieurs de la religion en Chine, cherche à ménager autant que possible la situation traditionnelle de la France et l'amour-propre du gouvernement français.

Supposons toutefois qu'il en soit autrement, et que la République de M. Grévy ait absolument et irrémédiablement perdu le protectorat du catholicisme dans l'Extrême Orient. — On conçoit que le patriotisme français s'en afflige, mais l'esprit républicain — ce qui est bien différent — devrait plutôt s'en applaudir.

Gambetta disait, il est vrai, que « la guerre au catholicisme n'est pas un article d'exportation. » Il n'en demeure pas moins bizarre de voir le gouvernement français protéger en Chine les ministres et les missionnaires d'une religion qu'il combat en France. Est-ce que la neutralité officielle ou, pour mieux dire, est-ce que l'anti-catholicisme officiel n'accompagne pas le drapeau de la République partout où il est porté?...

Que la France républicaine protège ses *nationaux* en Chine et ailleurs, elle est dans son rôle; mais qu'elle prétende au patronage des missions *catholiques* de toute origine et de toute

nationalité, c'est une revendication qui pouvait convenir à « la fille aînée de l'Église, » mais qui n'entre pas, à coup sûr, dans les attributions d'un gouvernement *sécularisé*, dont les principaux membres sont beaucoup plus intolérants, plus persécuteurs et plus hostiles au catholicisme que les plus féroces mandarins chinois eux-mêmes.

Le gouvernement français hélas! a cessé d'être un gouvernement chrétien; il se montre même officiellement hostile au christianisme. Sa politique intérieure, son enseignement, toute son action administrative, s'inspirent de ces principes. Il n'est donc que juste que sa situation extérieure reflète également cette attitude.

Nous ne méconnaissons point qu'il y ait là, pour le prestige français, une cause de notable affaiblissement; mais cette déchéance de notre pauvre patrie, désertant ses traditions et sa mission séculaires, est trop naturelle, elle a été trop souvent prédite, pour que ceux qui ont affirmé les principes, se récrient aujourd'hui contre les conséquences.

En dépit de la Révolution, comme le dit très justement le *Bien Public*, le catholicisme n'a pas cessé d'être une grande puissance dans le monde. Ceux qui abandonnent, trahissent ou combattent l'Église, espérant l'amoindrir ou la renverser, aboutissent souvent à s'amoindrir eux-mêmes et à préparer leur propre ruine.

Telle est précisément la situation de la République. Affaiblie par les désastres de 1870, compromise par les excès révolutionnaires de 1871, la France pouvait se relever sous les auspices d'un gouvernement conservateur et réparateur, offrant certaines garanties de stabilité, capable d'inspirer aux autres nations quelque estime. Malheureusement pour elle, il en est tout autrement. Au lieu d'être la sentinelle avancée de la civilisation chrétienne, elle est devenue le soldat du radicalisme. Elle n'est plus un appui pour personne; elle serait, sans son isolement et sans sa décadence, un danger pour tous.

Que les défenseurs ou les admirateurs de la politique radicale qui a produit de tels résultats, ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes du déclin du prestige de la France! Encore une fois, ils récoltent ce qu'ils ont semé et ils se sont eux-mêmes et volontairement aliéné une clientèle qu'il était de l'intérêt français de desservir.

Quant aux menaces par lesquelles les organes de la Répu-

blique-Grévy accueillent la grande résolution qui, d'un moment à l'autre peut être prise par le Souverain-Pontife, il est permis de ne pas trop s'en effrayer.

La Papauté a gardé, jusqu'en Chine, une autorité morale à laquelle le drapeau français, confié aux mains qui le tiennent aujourd'hui, n'ajouterait aucun lustre. Selon toute apparence, la République aura vécu et le nom de M. Grévy sera à peine retenu par l'histoire, alors que la nonciature créée à Pékin par S. S. Léon XIII continuera d'étendre son bienfaisant rayonnement sur les chrétientés florissantes de l'Empire Chinois.

Quant à l'éventualité qui rendrait nécessaire une intervention armée en faveur des chrétiens, les Républicains doivent savoir qu'il existe d'autres puissances, prêtes à remplacer, au besoin, l'intervention française et à affirmer ainsi une fois de plus leur prépondérance et leur supériorité.

On parle enfin de représailles que le gouvernement exercerait à l'intérieur, en dénonçant le Concordat et en redoublant d'ardeur dans la guerre contre le catholicisme.

Il est à remarquer tout d'abord que cette recrudescence d'hostilités ne ferait que mettre davantage en relief la perspicacité du Souverain-Pontife et la sagesse de la mesure à laquelle il va sans doute s'arrêter.

On peut présumer, en outre, qu'en s'engageant plus avant dans la voie de la persécution, le gouvernement républicain activerait et fortifierait, dans une mesure considérable, la réaction conservatrice et monarchique, déjà si puissante. C'est la politique antireligieuse du gouvernement bien plus que les traditions royalistes et impérialistes, qui grossit tous les jours le nombre des ennemis de la République. Les hommes d'État qui président aux destinées de la République, n'ont qu'à avancer et à s'opiniâtrer dans cette voie néfaste pour précipiter leur chute. Comme un journal romain le faisait remarquer, il y a quelques jours : le gouvernement français est bien plus intéressé que l'Église elle-même au maintien du Concordat de 1801. Le jour où ce pacte mémorable, qui survit déjà à une bonne douzaine de constitutions immortelles, sera déchiré par la violence et par la mauvaise foi, la troisième République n'en aura plus pour longtemps. On pourra répéter alors, en l'appropriant à une situation nouvelle, le mot de M. Thiers : « l'Empire est fait. » La monarchie sera faite; elle viendra promptement et sûrement.

INSTRUCTION ET RELIGION.

Si nous sommes partisans de l'instruction, nous ne partageons pas l'avis de ceux qui prétendent qu'elle est, par elle-même, une cause d'amélioration morale. Le bon sens et l'expérience commandent de n'y voir qu'un instrument capable de produire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, selon les dispositions personnelles de celui qui l'emploie. Ce n'est pas l'instruction, c'est l'éducation qui forme les caractères. Portalis a résumé les véritables principes en cette matière dans cet aphorisme demeuré célèbre et auquel les événements ont donné depuis quatre-vingts ans de si multiples confirmations : « Point d'ins-« truction sans éducation, point d'éducation sans religion. »

Il convient de rappeler ces principes au moment où nous voyons se reproduire tous les jours certaines apologies stéréotypées de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, donnée comme panacée universelle à tous les maux dont nous gratifie le régime actuel.

Ne savons-nous pas hélas ! que les partisans de cet enseignement le réclament et, le cas échéant, l'emploient, bien plus comme une arme contre leurs adversaires et notamment contre les écoles religieuses que comme un moyen efficace de combattre l'ignorance ? Il suffit de considérer ce qui se passe autour de nous pour être pleinement édifié à cet égard.

Mieux vaut donc s'en tenir à la maxime de Portalis, que nous citions plus haut, qu'à la panacée de nos pédagogues, républicains et socialistes, coalisés. Précisément chaque jour nous apporte des preuves nouvelles et accablantes contre les vertus curatives et morales de l'instruction dite neutre.

Ainsi, hier encore, la *Revue du Monde catholique* publiait une étude approfondie de M. Paul Perret sur la situation scolaire dans ses rapports avec le développement de la criminalité. De ce travail consciencieux, qui dépouille, département par département, la statistique scolaire et la statistique criminelle, depuis 1832 jusqu'en 1885, il résulte à toute évidence que l'instruction ne fait pas disparaître le crime, que le crime n'est pas le fruit de l'ignorance et qu'il ne suffit pas d'éclairer les masses pour les améliorer. Encore une fois, qu'attestent les documents officiels ? Ils proclament que le crime change de

nature selon le degré d'instruction auquel un peuple parvient, mais qu'il ne décroît pas; il se multiplie, au contraire, si l'esprit religieux s'affaiblit. Ainsi que le dit M. Le Play : « Les « hommes instruits, dans les pays démoralisés par l'incroyance, « joignent aux vices communs à tous, plus de science dans le « mal, plus de savoir-faire, quelque chose de pire que le vice, « l'habileté dans le vice. » Les crimes, nés de la violence, font place aux crimes honteux et bas. On remarque moins d'assassinats et de meurtres, mais les infanticides, les viols de mineures, les avortements sont devenus extrêmement nombreux ; on ne vole plus à main armée sur les chemins, mais on commet cent fois plus de vols domestiques, d'escroqueries, d'abus de confiance.

En revanche, il est facile de constater une corrélation très accusée entre les progrès de la criminalité et le développement des idées irréligieuses et révolutionnaires.

Qu'on étudie la situation dans l'ensemble ou dans les détails, dans les villes ou dans les villages, parmi les populations agglomérées, ou dans les campagnes; que l'on compare entre elles les diverses classes de la société, et toujours on retrouvera les mêmes résultats.

Si l'on compare, par exemple, la criminalité de Paris à celle de Londres, on trouve la première beaucoup plus forte. Paris, pour une population de 2,400,000 âmes, a 40 attentats à la vie en 1876, Londres n'en a pas le même chiffre. On trouve 9 assassinats à Londres et 17 à Paris; or la population qui ressortit des cours et tribunaux de Londres est deux fois plus nombreuse que celle de la Seine, qui forme le ressort de la cour d'assises et des tribunaux correctionnels.

Tout le monde connaît la religiosité des Anglais, leur respect de la loi évangélique, leur stricte observation du dimanche, et Londres, en 1876, comptait 852 églises, dont 29 aux catholiques. Paris n'a que 70 églises catholiques et une quarantaine de temples protestants ou israélites; c'est la ville de France qui compte le moins d'églises relativement à sa population, et c'est en même temps la plus criminelle (1).

La banlieue de Paris offre une situation pareille. M. Le Play

(1) M. Perret fait observer que la population ouvrière de Londres compte plus de misère que celle de Paris, ce qui prouve une fois de plus que le crime n'est pas plus enfanté par la misère qu'il ne l'est par l'ignorance.

a tracé le tableau, hélas ! très fidèle, d'une commune de cette banlieue (1). La corruption et la criminalité y sont descendues jusqu'à la *barbarie*, dit le savant auteur de la *Réforme sociale*, et il signale en même temps l'irréligiosité profonde de cette commune. Or, tout le département de la Seine est dépourvu d'églises. On trouve dans des agglomérations de 20, de 30,000 âmes, une pauvre et unique paroisse, une chapelle exiguë et jamais remplie. La criminalité de la banlieue parisienne est, à peu de choses près, identique à celle de Paris.

La situation est la même dans Seine-et-Oise, dans une partie de l'Oise et de l'Eure, et la criminalité y est très forte.

Que l'on prenne au contraire le groupe des départements les plus religieux, la Vendée, la Sarthe, la Vienne, une partie de l'Anjou et de la Bretagne, la criminalité *y est la plus faible de France.*

Que l'on compare l'Ouest de la France et l'Est ; l'Ouest un peu moins instruit, mais beaucoup plus religieux que l'Est : l'Ouest compte un tiers en moins de voix radicales dans les élections de 1870 et dans celle des 363 que l'Est, et il a également un tiers en moins de crimes divers (2).

Que l'on compare enfin les classes entre elles.

85,000 sœurs ou religieuses ne fournissent pas même une accusée aux assises en plusieurs années, non pas même une seule. La statistique des prisons de 1876, de 1878, de 1879 proclame la vertu de ces saintes femmes. En face de ce mot *religieuses* : aucun chiffre ; une classe généralement peu religieuse, les sages-femmes, compte au contraire 37, — 48, — 49 condamnées dans ces trois ans, et elles ne sont que 12,000 en France. Si elles étaient aussi nombreuses que les Sœurs, on trouverait parmi elles près de 300 condamnées dans les maisons centrales.

Le clergé régulier ou séculier comprenant 66,000 personnes n'a que 2 accusés, en 1876, il n'en a jamais eu que de 1 à 6, de 1826 à 1876; mais les médecins et chirurgiens qui comptent tant de sceptiques ou d'incroyants, ont environ 14 personnes dans les maisons centrales, ils avaient 18 accusés aux assises en

(1) Les *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. II. p. 476.

(2) Est, 19,300 voix radicales par 100,000 habitants, et 300 crimes ou délits criminels par 100,000 habitants. Ouest, 13,200 voix radicales par 100,000 habitants et 220 crimes.

1876 pour 26,000 personnes, ce serait 45 ou 50 personnes pour 66,000 et non 1 ou 2 comme le clergé.

Les avocats et officiers ministériels, qui comptent parmi eux tant de membres véreux, tant d'ambitieux prêts à tout et qui remplissent les assemblées parlementaires, ne sont que 29,000 et l'on compte parmi eux 66, — 75, — 79 condamnés dans les maisons centrales.

Les banquiers et agents d'affaires, — population incroyante et sceptique entre toutes, — ne compte pas plus de 12,436 personnes et elle est représentée par 72, — 75, — 86 individus dans les maisons centrales. Si cette classe comptait 66,000 membres comme le clergé, elle aurait 410 individus dans les maisons centrales, et non 10 comme le clergé.

Si forts que soient ces chiffres, ils n'ont rien de comparable à ceux que nous donnent les criminels arrêtés pour participation à l'abominable insurrection de la Commune. La Commune qui ferma les églises, qui arrêta l'archevêque de Paris, des prêtres, des missionnaires, et qui en fit fusiller un grand nombre, comme ôtages, sans jugement; la Commune, qui, en revanche, délivra des criminels avérés, comptait 35 0/0 de repris de justice, parmi les hommes arrêtés et 25 0/0 de filles publiques parmi les femmes. C'était donc à la fois la population la plus anti-religieuse et la plus sinistrement criminelle et vicieuse que l'on puisse imaginer. Mettez en comparaison ces deux éléments contraires, 66,000 prêtres comptant 10 criminels, 66,000 communards en comptant 22,000 et concluez!

Et comment conclurez-vous?... Vous serez bien obligé de dire, comme M. Le Play, sur des chiffres irréfutables, que la religion reste de nos jours un des principaux fondements des sociétés; que tout peuple qui perd son esprit religieux est un peuple en décadence et non, comme on ne cesse de le répéter dans la presse libre-penseuse, un peuple en progrès. Toute nation vit de ses croyances et meurt de son impiété. Nous croyons donc fermement, et sur preuves positives, sur documents, que la religion est indispensable, que sans elle toute société tombe et dépérit et que l'instruction seule, quand elle n'est pas appuyée sur la religion, loin de faire diminuer le crime, le vice, l'immoralité, les propage et les fait augmenter dans des proportions considérables.

LE MAL SOCIAL.

En face des grèves toujours renaissantes et de la question ouvrière qui se pose redoutable et féconde en menaces et en ruines, quiconque a des yeux pour voir et ne s'aveugle pas volontairement, est contraint d'avouer que le mal social est grand.

Presque partout il règne, s'aggrave et fait de nombreuses victimes.

Aussi a-t-on senti l'impérieux besoin de rechercher les moyens d'en neutraliser les funestes et multiples conséquences : il faut sauver le capital, assurer le travail, prévenir les incendies et la destruction des usines, en trouvant quelques moyens de donner du pain aux ouvriers.

C'est bien, mais ce n'est pas assez : neutraliser les effets du mal, c'est assurément quelque chose; mais ce mal rongeur renaîtra sans cesse si l'on ne remonte pas, pour le détruire, aux causes qui l'ont engendré et nourri.

Or, la cause première de tout le mal, c'est que les *Immortels principes de* 89 ont sensiblement envahi le corps social et l'ont gangrené jusqu'au cœur.

Subissant l'influence de ces principes délétères, l'homme privé et l'homme public ont voulu pratiquement se passer de Dieu.

En voyant les développements prodigieux de la science moderne, de l'industrie, de la chimie et des autres sciences dont Dieu est l'auteur et le maître, on s'est cru assez puissant pour se passer de Dieu, et l'on a crié : « Avec les facilités de communication dont on dispose, on n'a plus à craindre les disettes et les famines locales; une partie de l'univers pourra toujours aisément subvenir aux besoins des autres; le « *pain quotidien* » on peut se passer de le demander à Dieu; les autres parties du monde pourront tonjours le fournir aux nécessiteux. »

Et ce *pain quotidien* qu'on ne demande plus à Dieu, encore qu'il soit d'un prix presque nul, manque cependant à l'ouvrier.

L'ouvrier a faim, il murmure, menace, incendie et tue.

Vivant des principes de 89, on a plus ou moins partout

acclamé les fameuses libertés que le Saint-Siège appelle *libertés de perdition*.

La liberté de tout penser étant devenue un dogme moderne, la plèbe a pensé que le niveau égalitaire doit passer sur la société, que l'inégalité des conditions est une aberration à redresser et que la propriété est une injustice.

La liberté des cultes n'a pas été moins en honneur. Et l'homme a commencé à s'adorer soi-même; il a eu le culte de la chair, le culte du bien-être, du confortable, il a banni la pauvreté qui, suivant la parole du Christ, doit toujours subsister sur la terre; il l'a bannie comme un vice et comme un crime, on l'a prohibée en vertu de la loi; mais le pauvre existe pourtant, et le pauvre a été repoussé, pour ainsi dire, comme un criminel.

A son tour il s'est redressé; partisan du principe de l'*égalité* et ne pouvant s'élever jusqu'à l'opulence du riche qui le méprise et l'écrase, il a cherché à faire régner l'égalité par le socialisme, les grèves, les pillages.

On a tant prêché aux hommes du peuple que Dieu n'est qu'un nom et qu'il n'y a rien de supérieur à la Nature, que le peuple en est venu au culte de la Nature en satisfaisant toutes ses passions et ses convoitises; on lui a tant représenté l'enfer et l'éternité des peines comme une chimère, qu'il n'a plus eu peur que de la force matérielle, et quand il s'est vu ou cru plus fort que la force elle-même, il a voulu se créer, dès ici-bas, un ciel de voluptés et de jouissances, et a traduit en actes ces paroles de l'impie :

> Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
> Qui sait si nous serons demain?

La *liberté* d'exprimer ses opinions a été reçue et acclamée comme un droit de l'homme. L'homme en a usé, il a corrompu les mœurs par le roman et le drame; il a obscurci l'intelligence du peuple par des théories sociales absolument subversives; il a proclamé le droit au travail, au partage de tous biens et a donné comme des dogmes les principes du communisme et du socialisme.

Et ce communisme, ce socialisme font aujourd'hui peser la terreur et l'épouvante sur les nations.

Les foules ont été rendues furieuses et ingouvernables en

entendant proclamer depuis quatre-vingts ans l'idolâtrie des libertés modernes comme le seul et unique vrai culte.

Pour faire encenser cette idole les masses sont prêtes à tout briser.

Pour les apaiser, on leur fait des concessions, on accueille leurs griefs, on transige avec les passions; en un mot on n'a plus qu'un but : arrêter, par de bons ou de mauvais moyens, les conséquences du socialisme.

Encore une fois, c'est bien de paralyser les effets du mal : mais il y a mieux à faire; c'est de s'attaquer aux causes mêmes d'où le mal renaît sans cesse, semblable au foie de Prométhée éternellement dévoré par le vautour.

Or, ces causes, nous l'avons dit, c'est l'engoûment invétéré pour les *libertés de perdition.*

Une bonne fois, qu'on s'applique donc à détourner et dégoûter le peuple de ces balivernes qu'on nomme : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité.*

La liberté pour l'homme, c'est le droit d'accomplir la loi de Dieu, de se soumettre aux autorités légalement établies; c'est le droit de penser qu'il n'y a que malheur dans l'insubordination et que Dieu punit dès ce monde les péchés des peuples et des nations.

L'égalité devant Dieu c'est de se tenir également sous sa dépendance et de reconnaître que c'est lui qui a voulu l'inégalité des positions sociales, comme il a voulu que dans le corps humain les yeux et les pieds ne fussent pas placés au même niveau.

Quant à la fraternité, elle n'existe que là où Jésus-Christ est vainqueur, règne et commande; lui seul établit la fraternité entre les hommes en les élevant à la hauteur de ses cohéritiers et en les adoptant comme les membres de son corps mystique, qui est l'Église.

Que par des retraites, des conférences, des prédications, des tracts moraux on fasse pénétrer profondément ces vérités dans l'esprit du peuple et l'on aura frappé le mal non seulement dans ses suites funestes, mais encore dans ses causes et dans son principe même.

(*Courrier de Bruxelles.*)

LE DIVORCE ET LES MAGISTRATS.

DECRETUM S. ROMANAE ET UNIVERSALIS INQUISITIONIS.

A nonnullis Galliarum Episcopis sequentia dubia S. R. et Univ. Inquisitioni proposita sunt : « In Epistola S. R. et U. I. « 25 Iunii 1885 ad omnes in Gallica Ditione Ordinarios circa « civilis divortii legem ita decernitur : *Attentis gravissimis « rerum, temporum ac locorum adiunctis, tolerari posse ut « qui magistratus obtinent et advocati causas matrimoniales « in Gallia agant quin officio cedere teneantur*, » conditiones « adiecit, quarum secunda haec est : *Dummodo ita animo « comparati sint tum circa valorem et nullitatem coniugii, « tum circa separationem corporum, de quibus causis indicare « coguntur, ut numquam proferant sententiam neque ad pro- « ferendam defendant vel ad eam provocent vel excitent divino « aut ecclesiastico iuri repugnantem.* » Quaeritur :

I. « An recta sit interpretatio per Gallias diffusa ac etiam « typis data, iuxta quam satisfacit conditioni præcitatæ iudex « qui, licet matrimonium aliquod validum sit coram Ecclesia « ab illo matrimonio vero et constanti omnino abstrahit, et « applicans legem civilem pronuntiat locum esse divortio, modo « solos effectus civiles solumque contractum civilem abrumpere « mente intendat, eaque sola respiciant termini prolatae sen- « tentiae ? Aliis terminis, an sententia sic lata dici possit divino « exponitur, divortium pronuntiare, quamvis aut ecclesiastico « iuri non repugnans?

II. » Postquam iudex pronuntiavit locum esse divortio, an « possit Syndicus (gallice, le maire) et ipse solos effectus « civiles solumque civilem contractum intendens, ut supra « matrimonium validum sit coram Ecclesia ?

III. » Pronuntiato divortio, an possit idem Syndicus coniugem « ad alias nuptias transire attentantem civiliter cum alio « iungere, quamvis matrimonium prius validum sit coram « Ecclesia vivatque altera pars ? »

Feria V. loco IV, die 27 Maii 1886.

In Congregatione Generali S. Romanae et Universalis Inquisitionis habita coram Eminentissimis ac Reverendissimis DD. S.

R. E. Cardinalibus Generalibus Inquisitoribus propositis suprascriptis dubiis, ac praehabito Voto. DD. Consultorum, iidem Eminentissimi ac Reverendissimi DD. rescribi mandarunt. — Ad primum, secundum et tertium dubium Negative.

Eadem feria ac die facta de his Sanctissimo Dno Nostro Leoni Papae XIII relatione, Sanctitas Sua resolutiones Eminentissimorum PP. adprobavit et confirmavit.

Ios. Mancini S. Rom. et Univ. Inquis. Notarius.

DÉCRET DE LA SACRÉE INQUISITION ROMAINE ET UNIVERSELLE.

Quelques évêques français ont proposé les doutes suivants à la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle : « Dans sa lettre du 25 juin 1885 à tous les évêques de France, et relative à la loi civile du divorce, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition a statué que, *à raison des très graves circonstances des choses, des temps et des lieux, on peut tolérer que ceux qui remplissent les fonctions de magistrats ou d'avocats puissent, sans être obligés de se démettre de leur charge, traiter des causes matrimoniales en France,* mais à des conditions, parmi lesquelles la seconde est ainsi conçue : *Pourvu que dans les causes qu'ils sont obligés de juger, tant sur la valeur et la nullité du mariage que sur la séparation de corps, ils soient ainsi intérieurement disposés, que jamais ils n'émettent, ni qu'ils plaident pour faire émettre, ni qu'ils provoquent ou excitent à aucun jugement qui répugnerait au droit divin ou ecclésiastique.* On demande :

I. « Est-ce une interprétation juste celle qui a cours en « France et qu'on a même livrée à l'impression, et d'après « laquelle satisferait à la condition précitée le juge qui, bien « qu'un mariage fût valide devant l'Église, ferait complètement « abstraction de ce véritable et permanent mariage, et, appli- « quant la loi civile, prononcerait qu'il y a lieu au divorce, « n'ayant d'ailleurs d'autre intention que de rompre les seuls « effets civils et le seul contrat civil, que seuls il vise dans les « termes du jugement porté ? En d'autres termes, peut-on dire « qu'un jugement ainsi conçu ne répugne pas au droit divin ou « ecclésiastique ? »

II. « Quand le juge a prononcé qu'il y a lieu au divorce, le « maire, peut-il, en ne visant lui-même que les seuls effets « civils et le seul contrat civil, ainsi qu'il est exposé plus haut,

« prononcer le divorce, quoique le mariage soit valide devant « l'Église ? »

III. « Le divorce étant prononcé, le maire peut-il unir civile- « ment avec un autre le conjoint qui attente de convoler « à d'autres noces, bien que son premier mariage soit valide « devant l'Église, et que l'autre conjoint vive encore ? »

Feria V, loco IV, die 27 *maii* 1886.

Les doutes susdits ayant été discutés dans la Congrégation générale de la Sacrée Inquisition Romaine et Universelle tenue devant les Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs Cardinaux, Inquisiteurs généraux, les mêmes Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux, avec l'avis préalable des Consulteurs, ont ordonné de répondre :

Au premier, au second et au troisième doute : Négativement.

La même férie et le même jour, un rapport en ayant été fait à Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé les décisions des Eminentissimes Cardinaux.

JOSEPH MANCINI,
Notaire de la Sacrée Inquisition Romaine et Universelle.

LA MANIE DE L'HYPNOTISME.

On a beaucoup parlé récemment des séances d'hypnotisme données à Turin, à Milan et à Rome par un belge, Alfred d'Hondt, autrement dit *Donato*. La *Civiltà cattolica* en prend occasion pour publier une étude sérieuse sur ce phénomène étrange dont on n'a pu encore bien définir la nature, et qui touche cependant de trop près à la morale, pour qu'on ne cherche pas à éclairer le peuple chrétien sur la licéité plus ou moins grande des expériences actives ou passives d'hypnotisme.

Avant de résumer l'article de la revue citée plus haut, disons d'abord ce qu'on entend par hypnotisme.

« *Hypnotisme*, dit Littré, est un terme de physiologie qui désigne *une sorte d'état magnétique* que l'on provoque en faisant regarder par une personne un corps brillant qu'on tient très près des yeux.

C'est en 1842 qu'on entendit parler pour la première fois de ce phénomène que le docteur James Braid prétendait avoir trouvé comme moyen de produire un sommeil d'une nature spéciale.

Mgr d'Annibale, dans sa Théologie Morale, regarde l'hypnotisme comme un procédé de production plus simple, mais dont les phénomènes sont les mêmes que ceux du magnétisme.

Le Père Lehmkuhl dit à ce sujet : « Dans ces derniers temps, plusieurs des phénomènes attribués autrefois au magnétisme ont reçu une explication toute différente, et un nom nouveau. C'est l'hypnotisme, art merveilleux d'amener l'âme par la longue fixité du regard, et l'application de l'esprit à un seul objet, dans un état semblable au somnambulisme et dans lequel il y a intermittence dans les fonctions des nerfs et d'une partie du cerveau, cessation de la conscience réflexe, obéissance complète du sujet à la volonté d'autrui, manifestation inconsciente de ses inclinations naturelles, et, selon le degré de sommeil, actions plus ou moins insolites faites par lui ou sur lui. »

Voyons maintenant avec la *Civiltà*, ce que pensent de cette question, les hypnotisateurs eux-mêmes. Donato publie à Paris depuis le 10 février 1886, une revue intitulée : *Revue des sciences physio-psychologiques, présentant le tableau permanent des découvertes et des progrès accomplis.* Dans l'introduction l'auteur récuse le nom d'hypnotisateur et se déclare simple disciple de Mesmer, le fameux hiérophante de la médecine magnétique, de la fin du siècle dernier. Celui-ci avait imaginé un fluide universel remplissant toute la création et servant de moteur à tous les mouvements, notamment aux impressions morales. S'emparer de ce fluide, l'emprisonner et s'en servir pour le bien de l'humanité souffrante, tel était le but vrai ou apparent de Mesmer. Donato, tout en se disant son disciple, nie cependant le fluide mesmérien ; il admet l'existence du magnétisme avec ses phénomènes, mais il avoue en ignorer la cause génératrice. Selon lui, il y a trois espèces de magnétisme : le minéral, le terrestre et l'animal. Ce dernier consisterait dans l'influence mutuelle des êtres organisés. « Les phénomènes du magnétisme humain, dit-il, ne peuvent se manifester sans le concours simultané de deux volontés concordantes : l'une active pour provoquer le fait, l'autre passive qui se donne comme instrument. Il paraît indispensable qu'un être humain se livre à l'expérimentateur au moins pour un instant, afin que celui-ci puisse exercer son influence sur lui d'une manière efficace.

C'est pourquoi s'il est facile de se servir du magnétisme pour le bien, il est presque toujours impossible d'en abuser pour faire le mal. »

Il faut remarquer toutefois que Bertrand, grand magnétiseur, avouait, dès 1826, qu'il magnétisait parfois sans le vouloir. Et l'on rencontre aujourd'hui beaucoup d'hypnotisés qui le sont malgré eux.

Autre doctrine de Donato. Les faits magnétiques produits par la même action peuvent varier de forme, suivant les différents sujets et même apparaître entièrement opposés les uns aux autres ; cela tient à la variété des opérateurs et des opérés.

Du reste, quel est le résultat le plus général et le plus constant du magnétisme ? Une attraction invincible, morale ou physique, peu importe. Or, ce résultat d'attraction n'est rien d'autre qu'un cas particulier de la gravitation universelle et de l'influence qu'exerce tout corps sur les corps placés dans sa sphère d'action. Seulement, là où l'influence des corps sur les corps est matérielle, celle de l'homme sur l'homme doit être intellectuelle.

Donato prétend en outre que, des doctrines de Mesmer, sont sorties l'électrothérapie, la métallothérapie et la magnétothérapie. Pour nous, il nous semble que ces remèdes n'ont rien de commun avec le magnétisme mesmérien ou humain dont nous parlons. Les cures électriques s'obtiennent par voie de courants électromagnétiques produits par des machines ad hoc. Beaucoup de médecins les pratiquent sans prétendre influer sur leurs malades par l'électricisme personnel. Les applications de métaux et d'aimants mises récemment en vogue par Charcot, Burq et autres médecins retombent dans la thérapeutique ordinaire ou tout au plus dans le magnétisme minéral.

Nous admettons d'ailleurs avec Donato qu'au magnétisme mesmérien et humain se rapportent : 1°) *La fascination* qu'il professe exercée par son regard irrésistiblement attractif et impérieux ; 2°) le *sommeil artificiel* qu'il introduit chez le patient volontaire et qui est communément produit par tous les magnétiseurs ; 3°) tous les phénomènes de *suggestion* qui s'appellent maintenant plutôt *hypnotiques.*

Quant aux médecins qui croient de l'honneur de leur profession de faire rentrer les phénomènes hypnotiques dans le cadre de l'épilepsie, de la catalepsie ou de la grande hystérie, ils devraient remarquer que, quand on hypnotise des douzaines

de personnes saines, il manque absolument les causes génératrices, ou, pour parler scientifiquement, l'étiologie de ces maladies fait défaut. Ces médecins ne voient pas que la guérison des crises hypnotiques est toute différente de celle des névroses. Ils ne font attention qu'à certains points d'analogie qu'ils découvrent entre les phénomènes hypnotiques et certaines crises nerveuses.

Ces opinions de médecins ne s'éloignent pas beaucoup d'ailleurs de celle du premier hypnotiste, le docteur James Braid qui dit, dans son livre intitulé : *Neurypnolody*, publié à Londres, en 1843 : « L'hypnotisme est un état particulier du système nerveux déterminé par des manœuvres particulières. »

Voyons maintenant le programme des hypnotisateurs. Le docteur Richer regarde tous les phénomènes, propres au sommeil magnétique comme des faits spéciaux de névrose provoquée. Ils se partagent en quatre degrés. 1° La *léthargie* ou sommeil profond produit artificiellement chez le sujet ; 2° la *catalepsie* ou sommeil dans lequel le patient perd en tout ou en partie la sensibilité ; 3° l'état de *suggestion* durant lequel le cataleptique se laisse imposer par l'opérateur divers mouvements aux actes qu'il exécute forcément (Dans la 2e édition de sa « Grande Hystérie, » Richer regarde ce 3e degré simplement comme une modification du précédent) ; 4° le *somnambulisme* dans lequel le magnétisé agit comme un automate, dirigé par l'opérateur, bien que son intelligence soit extrêmement active et que ses sens prennent une énergie presque prodigieuse.

Il est à remarquer que ces quatre degrés ne sont pas toujours bien distincts l'un de l'autre et même qu'on peut arriver à l'un sans passer par les autres.

Voici comment Donato parle lui-même des effets qu'il se vante de produire par son magnétisme :

« Les manifestations du somnambulisme, quel que soit le procédé employé pour les provoquer, présentent une extrême variété ; mais on peut les résumer toutes en quelques classifications générales. Il importe d'abord d'établir deux catégories de manifestations essentiellement distinctes : 1° Celles qui sont inhérentes à l'état de somnambulisme ou qui naissent spontanément ; 2° celles qui sont provoquées pendant cet état.

Les manifestations naturelles ou spontanées du somnambulisme parfait peuvent se décomposer en : 1°) Un effet constant, l'inconscience ou abolition morale de l'identité humaine ; 2°) des effets

variables et opposés, qui sont : D'une part la paralysie des sens et l'absence de raison, la perte de la mémoire, le délire, les hallucinations incohérentes, etc. ; de l'autre part, l'acuité des sens, de la perception mentale, de la mémoire, l'exaltation de l'esprit, les hallucinations logiques, etc. Ces manifestations peuvent être provoquées quand elles ne se présentent point d'elles-mêmes.

Les manifestations provoquées sont de l'ordre physique ou de l'ordre spirituel. Dans l'ordre physique, nous distinguons : Les contractions et les contractures musculaires, les paralysies et les catalepsies partielles ou totales, l'anesthésie, l'analgésie, un sommeil normal plus ou moins profond ; les modifications thermales et de la circulation ; la paralysie des sens; la déparalysation ; l'aphonie, l'aphasie, la mutité, la surdité, la privation du goût ou agheustie ; l'hypergheustie, l'hyperesthésie, l'oxycoïe ou sensibilité extrême de l'ouïe, la paracausie, l'asthénie, la cophose, etc., etc. Les mouvements involontaires et incoërcibles suggérés, les illusions sensorielles, la transposition (réelle ou supposée) des sens, etc., etc.

Dans l'ordre spirituel, nous distinguons les sensations trompeuses et hallucinatoires contraires à la vérité ou à la nature, tant physiques que psychiques et physiologiques, au nombre desquelles les altérations provoquées de la personnalité ; les illusions morales, les rêves en action ; les inspirations logiques ou illogiques, l'exaltation des idées et des sentiments, la prévision, l'instinct des remèdes, la double vue interne et externe, clairvoyance ultralucide ou hypnoblepsie, affirmée et pratiquée par les docteurs Pigeaire Hublier et Teste (1840), mais non établie jusqu'à nos jours (1).

Mais quel but se proposent les magnétiseurs ? Abstraction faite des charlatans qui se servent du magnétisme pour amuser le peuple dans des spectacles publics, et des fripons qui s'en servent pour commettre des délits, les magnétistes de quelque valeur et spécialement les savants professent les mêmes intentions que Mesmer professait, il y a cent ans : ils veulent guérir les maladies.

Le fluide universel, disait le docteur allemand, peut devenir un agent universel de salutaire thérapeutique. James Braid avec son hypnotisme poursuivait le même but. Il se flattait de guérir spécialement par ce moyen le tétanos de l'hydrophobie. Donato assure que la Thérapeutique est redevable au magnétisme de cures extraordinaires et que la chirurgie trouve dans l'anesthésie magnétique un moyen préférable au chloroforme. Il se vante d'avoir même obtenu quelques cures très heureuses par la suggestion hypnotique.

(1) Donato, Introduction de la Revue susdite, pp. 24, 25.

Il est certain du reste que dans beaucoup de cours de médecine on discute la valeur de l'hypnotisme comme nouveau moyen d'action offert par la science aux médecins et aux chirurgiens. Beaucoup de docteurs s'en servent auprès de leurs malades. On connaît la clinique de la Salpêtrière à Paris et l'hôpital de la Pitié où triomphe l'école du docteur Charcot et de ses disciples qui provoquent des phénomènes de grande hystérie pour guérir les femmes atteintes de névroses hystériques.

Mais comme si le but médical du magnétisme animal lui paraissait peu de chose, Donato ajoute que quand même son action curative n'aurait pas lieu, les expériences magnétiques contribueraient encore au but très élevé d'arracher de nouveaux secrets à la nature et d'agrandir les horizons de la science. Et il termine l'introduction de sa revue par un oracle semblable à celui de Mesmer : « Du côté philosophique, le magnétisme nous révèle un monde nouveau. Personne ne peut prévoir quels avantages en tireront les recherches de la science. Le magnétisme nous prépare peut-être les merveilles les plus étonnantes du 19e ou du 20e siècle. »

Voyons maintenant, après avoir exposé le programme et le but des magnétiseurs, si les faits répondent aux promesses.

C'est par milliers qu'on constate aujourd'hui les faits produits par l'hypnotisme. Pour nous en tenir à l'Italie, citons avec la *Civiltà* ceux qu'on va lire.

A Turin, Donato hypnotisa trois cents sujets, tous hommes, au théâtre Scribe, devant un public où se rencontraient toutes les conditions sociales. Un jeune homme de trente ans, sain de corps et d'esprit, instruit et très religieux dans ses sentiments, assistait un jour à ces séances d'hypnotisme, sans vouloir se soumettre lui-même aux expériences du magnétisme. Voici, nous raconte-t-il, comment Donato procédait. D'abord, il serrait les pouls du patient aux poignets, durant quelques instants ; puis, à l'improviste, il lui lançait un regard farouche, fixe et pénétrant. Rien que par ce moyen, beaucoup de sujets tombaient en son pouvoir et s'endormaient. Quand Donato jugeait le sujet réfractaire, il le renvoyait. Quant à ceux qui subissaient son influence, il les réveillait à l'instant et les renvoyait libres à leurs places.

Après en avoir attrapé quelques uns de la sorte, il en faisait revenir un ou plusieurs ensemble et les réduisait d'un mot ou d'un signe à l'état hypnotique, c'est-à-dire à la léthargie du

somnambule ; il leur commandait des gestes à plaisir, des tours de gymnase étranges, des attitudes de crainte, de joie, de prière ; les mouvements de gens montant un escalier, cousant des habits, dansant, ramant, etc. ; il éveillait en eux des sensations très vives de chaud ou de froid. On voyait que les sujets étaient entièrement passifs et obéissaient à une puissance supérieure irrésistible. Quand ils avaient bien diverti l'assemblée, Donato les éveillait d'un souffle, aussi facilement qu'on éteint une chandelle.

Parmi ces hypnotisés on comptait beaucoup de jeunes gens honorables, des gentilshommes, des officiers de l'armée ; il serait absurde de les supposer d'accord avec un charlatan. D'ailleurs, les savants qui assistèrent à ces séances se déclarèrent parfaitement convaincus de la réalité des faits.

De Turin, Donato passa au théâtre philodramatique de Milan, où il renouvela les expériences déjà faites en Belgique, en Hollande, en France, en Russie, etc.

Voici ce que l'*Italia* rapporte des faits obtenus à Milan :

Donato n'a pas une apparence particulièrement séduisante. C'est un homme trapu, au visage rasé et joufflu. Les yeux sont arrondis et d'un noir très vif de charbon. Il hypnotisa une trentaine de jeunes gens qui se raidirent en un instant sous son regard après qu'il leur eut enlevé les forces musculaires en leur serrant les pouls aux poignets. Leur visage devint contracté, halluciné, parfois cadavérique ; ils suivaient le fascinateur comme le fer suit l'aimant. Quatre ou cinq seulement furent réfractaires, du moins à ce moment-là. Il y en eut qui, dès le premier instant, sur un signe de Donato, tombèrent à terre comme frappés d'épilepsie et se tordaient dans des convulsions irrésistibles.

Il y a quelque chose de pénible, de spasmodique dans leurs traits et de macabre dans leurs gestes. Un souffle sur le visage et ils rentrent en eux-mêmes. Ils regardent autour d'eux étonnés et retournent à leurs sièges.

Après ce premier choix, quand les premières résistances sont vaincues, Donato les tient tous en son pouvoir ; il les attire à trois, à six, à dix à la fois, rien qu'en les fixant rapidement dans les yeux ; malgré leur ferme volonté et efforts obstinés de résistance. L'opérateur ne dit pas un mot ; il pense, il veut, il commande.

(*A suivre*.)

LA PERSÉCUTION AU TONKIN.

Mgr Puginier, évêque titulaire de Mauricastro, vicaire apostolique du Tonkin occidental, dans une lettre qu'on veut bien nous communiquer résume d'une manière saisissante la triste situation faite aux missions catholiques .

Hanoï, le 4 juin 1886.

Il y a un peu plus de deux mois je vous annonçais la destruction par les lettrés d'une paroisse de la province de Thanh-Hoa, le massacre et la disparition de plus de six cents chrétiens. Le chiffre des morts que je donnais avec une certaine hésitation, était malheureusement inférieur à la réalité et il augmente de jour en jour. Les chrétiens dispersés, qui avaient d'abord réussi à se cacher dans des villages païens, sont maintenant massacrés à mesure qu'ils sont reconnus. On leur fait une vraie chasse partout où on les trouve, dans les endroits retirés où ils ont cherché asile comme dans les marchés où, poussés par la faim, ils vont mendier un peu de riz.

Il a paru une circulaire du fugitif roi Ham-Nghi et de son régent, le prince Thuyêt, qui pousse les lettrés et les populations païennes à exterminer les chrétiens du Tonkin, comme on l'a fait pour ceux de Cochinchine : « *C'est le vrai moyen*, dit la pièce officielle, *d'anéantir l'influence française.* »

Dernièrement six chrétientés d'une autre paroisse de la même province ont été pillées et incendiées, et une trentaine de chrétiens ont été massacrés. Au premier moment de l'attaque, ces derniers avaient échappé aux lettrés avides de pillage ; mais le lendemain, cédant à l'invitation des païens du village ils sont revenus visiter leurs maisons incendiées, pour reprendre quelques objets qu'ils avaient cachés sous terre. Ils n'avaient pas soupçonné qu'ils étaient victimes d'une trahison, et quelques-uns ont été assassinés impitoyablement par leurs concitoyens. D'autres étaient encore retenus prisonniers, pour être exécutés à leur tour après qu'on leur eut fait avouer où ils avaient caché leurs biens.

Un missionnaire, averti que des chrétiens étaient retenus prisonniers pour être massacrés, demanda secours au chef d'un poste français, qui ne crut point pouvoir prendre sur lui de faire une expédition. Cependant l'officier consentit à autoriser le missionnaire à aller avec une centaine de chrétiens au secours

des néophytes en danger. On en trouva quatre voués à une mort certaine, que l'on ne put délivrer qu'après avoir soutenu un combat dans lequel deux païens furent tués et un certain nombre de maisons brûlées. Les païens rebelles et assassins des chrétiens eurent l'audace d'aller ensuite accuser le missionnaire et ses néophytes d'être venus les attaquer et d'avoir brûlé leur village. *Malheureusement, leurs calomnies furent acceptées, et l'on s'est efforcé de faire passer cette délivrance de chrétiens prisonniers comme un acte de vengeance de la part des catholiques* (!) C'est ainsi que sur des calomnies on change les rôles, et l'on accuse les chrétiens d'être agresseurs alors qu'ils sont victimes.

Cette manière d'agir favorise malheureusement les lettrés, ces vrais ennemis de la France et de la religion. Tout en étant rebelles et en soulevant les populations. ils s'enhardissent parce qu'ils trouvent moyen de faire accepter leurs calomnies, tandis que les chrétiens, après avoir eu leurs frères massacrés et leurs villages détruits, s'ils essaient de se défendre, sont accusés d'avoir fait du mal aux païens, et il ne leur est pas toujours facile de faire accepter les preuves de leur justification. Hélas! comme la justice est mal comprise et mal exercée en ce monde ! *Il est regrettable de trouver des hommes qui aient si peu d'intelligence de la vraie politique et des vrais intérêts de la France.*

Les lettrés, obéissant au régent Thuyêt, et favorisés secrètement par un grand nombre de mandarins qui jouent double jeu, continuent toujours avec avantage la réalisation de leur plan : massacre des chrétiens et lutte à outrance contre l'influence française. Même après les défaites qu'on leur a infligées lorsqu'on a pu les atteindre, ils se vantent encore d'avoir obtenu des succès immenses ; et, hélas ! ils ne disent que trop vrai. car le nombre des chrétiens qu'ils ont massacrés en Cochinchine et au Tonkin n'est pas éloigné de *quarante mille. La France a perdu dans ces victimes autant d'amis dont le manque se fait sentir, bien qu'on ne veuille pas faire semblant de l'avouer* (1).

(1) Ceci est d'autant plus vrai que dans plusieurs provinces, au Nghé An, par exemple, les soldats païens, *que l'on a par esprit de secte enrôlés de préférence aux chrétiens*, désertent en grand nombre et passent aux rebelles. Voilà où conduit la jalousie de quelques fonctionnaires doublée du fanatisme antireligieux! Les Anglais, bien que protestants, n'agiraient certainement pas ainsi !

Le mal n'est pas passé, il n'est qu'ajourné en certains endroits ; et à voir la façon dont marchent les choses, je prévois que les lettrés continueront encore à massacrer les chrétiens, *sans que pour cela ils soient plus compromis et plus châtiés.*

Je suis allé dernièrement visiter les malheureux chrétiens du Thanh-Hoà réfugiés à Ninh-Binh, et leur distribuer pour la troisième fois quelques secours avec des paroles de consolation. J'ai appris des choses horribles, que personne ne m'avait encore rapportées.

Une chrétienté de cent vingt âmes a eu cent onze personnes massacrées. Dans d'autres endroits, des familles entières ont été complétement anéanties. J'ai vu un jeune orphelin qui a perdu son père, sa mère et tous ses proches parents, en tout quinze victimes.

Le nombre des chrétiens de Thanh-Hoà, ruinés par les derniers malheurs et dispersés en diverses paroisses dépasse trois mille. Ils seront longtemps dans la misère, car il ne leur sera pas possible de rentrer dans leurs villages pour récolter le riz, qui est mûr. Les lettrés et les païens le moissonnent, et, par là, ils bénéficieront une fois de plus de leur crime, TANDIS QUE LES CHRÉTIENS SERONT ENSUITE OBLIGÉS DE SUPPORTER LE TRIBUT.

J'ai vu pareille chose en 1884 *; et, malgré des demandes et des protestations cinq fois réitérées, je n'ai pu obtenir que les chrétiens pillés et ruinés fussent dispensés de livrer l'impôt des champs que leurs persécuteurs avaient moissonnés.*

Voilà quatre ans que nous vivons dans les alarmes, dans les tribulations et dans les malheurs de tout genre. La mission a subi des pertes immenses, et un très grand nombre de nos chrétiens sont ruinés par suite des persécutions officielles des mandarins et des lettrés. Nous n'avons encore reçu aucun dédommagement et les coupables n'ont pas été châtiés. *Quelques hommes faibles ou mal disposés en notre faveur prétendent faussement qu'en nous faisant rendre justice on exaspérerait les esprits contre nous !*

Nos ennemis n'ignorent pas cela ; et, voyant qu'ils peuvent nous nuire sans se compromettre, ils s'enhardissent de plus en plus, et ils nous feront encore du mal. Les misères que nous avons à soulager augmentent de jour en jour, et nous n'avons pas de ressources suffisantes pour secourir les malheureux.

En résumé quand je considère l'ensemble de la mission, je vois que dans bien des endroits la situation ne s'améliore pas.

Chaque année amène de nouvelles crises, et chacune de ces crises a une phase particulière, toujours très pénible. Je ne vois pas que les affaires s'éclaircissent, ni même qu'elles prennent une bonne tournure ; et bien que certains, qui ne me semblent pas bien renseignés, prétendent que la paix se rétablit je crois au contraire que la situation s'embrouille.

Dieu seul peut tirer le bien du mal. Prions-le de donner la tranquillité à ce beau pays, Tonkin et Cochinchine, qui souffre depuis de longues années, et qui paraît destiné, si l'on sait agir, à voir de nombreuses conversions au christianisme, et à devenir par là une petite France de l'extrême Orient.

† P. Puginier,
Ev. vic. ap.

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT.

Le latin est peu à peu expulsé de l'instruction publique. Un baccalauréat où il n'entre pas vient d'être créé et sera pourvu des divers avantages attribués à l'ancien. Cependant, il ne paraît pas encore qu'on puisse être reçu avocat ou médecin sans quelque teinture de latin. Dans toutes les autres fonctions officielles, le gouvernement ne fera pas de distinction. Les feuilles libérales ou radicales célèbrent ce fait comme une grande victoire. Elles n'ont peut-être pas tort. Le latin est poursuivi en qualité d'aristocrate et de réactionnaire. Mgr l'évêque de Nîmes, dans une allocution adressée aux élèves du collège de l'Assomption, apprécie cette innovation dans un langage aussi remarquable par la forme que par le fond.

On va proposer je ne sais quel baccalauréat facile où l'on sera examiné sur Boileau sans pouvoir citer Horace, sur Corneille, sur Racine, sur Molière, sans avoir pu lire ni Sophocle, ni Eschyle, ni Térence. Homère et Virgile ne seront plus connus que de réputation, non plus que Cicéron et Démosthènes. On aura Bossuet, mais sans le mettre en parallèle avec saint Augustin. Malheur à ceux qui ont écrit en grec et en latin ! Ils seront désormais comme s'ils n'avaient jamais été, puisqu'on pourra être bachelier sans les avoir ouverts. Et cependant, qu'est-ce que Rome sans la Grèce ? Qu'est-ce que Paris sans Rome et sans Athènes ? Qu'est-ce que notre littérature, enseignée sans le secours des Grecs et des Latins ? Une langue dont

on ne comprendra plus non seulement la beauté, mais le sens ; une langue dans laquelle on sera arrêté à tous les mots. Les plus belles images perdront leur couleur, les plus nobles sentiments leur mérite, parce qu'on n'en connaîtra plus l'origine.

Les modernes n'existeraient pas sans les anciens. Après le siècle de Périclès, qui a formé celui d'Auguste, le siècle de Léon X les a résumés, et celui de Louis XIV les a surpassés. Ah ! beaux siècles, on ne vous reverra plus. La tradition une fois rompue, tout va se précipiter dans une lamentable décadence. C'est avec ce programme incomplet et ce baccalauréat facile qu'on va attirer les paresseux, satisfaire les déclassés, abaisser sous le même képi tous les esprits et tous les cœurs, s'il ne se fait pas une salutaire réaction. Mais non, j'espère mieux de ma patrie. On aura beau légiférer, le bon sens français fera justice de cette nouveauté, comme en d'autres temps il a fait justice de la bifurcation. La légère couche littéraire qui recouvrira la surface des nouveaux diplômes n'en masquera guère la faiblesse. Ce n'est pas par arrêté et par décret qu'on établit l'égalité entre les talents. Et à côté des bacheliers ès lettres et des bacheliers ès sciences qui se disputeront l'entrée des carrières publiques, il ne restera pas beaucoup d'estime pour les bacheliers fabriqués à la façon du ruolz, avec aussi peu d'éclat que de solidité.

Pour nous, mes chers amis, notre parti en est pris d'avance. Nous ne ferons aucune place sur nos bancs à de tels candidats. Nous avons trop souci de votre réputation, de votre bonheur, de votre avenir. Vous resterez, par des études complètes, dans l'aristocratie de l'intelligence et de l'éducation. Que d'autres appellent la foule, nous serons l'élite. Qu'on abaisse le niveau des études, nous tiendrons le nôtre à la hauteur des anciens, et le jour où cette invention nouvelle ira rejoindre dans les annales de la pédagogie tant d'essais avortés qui ont déjà perdu les générations précédentes, c'est à vous que restera la palme de l'éloquence, de la poésie, et, ce qui vaut mieux encore, la palme de l'expérience et du sens commun.

—

Voici maintenant les conventions arrêtées entre le ministre de l'instruction publique et ses collègues de divers départements ministériels pour les sanctions à accorder au nouveau baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial :

I. — *Ministère de l'agriculture.*

Les bacheliers de l'enseignement spécial seront admis, au même titre que les autres bacheliers, au concours pour l'Ecole forestière et pour l'administration centrale.

II. — *Ministère du commerce.*

Les candidats aux emplois dans l'administration centrale, pourvus du grade de bachelier de l'enseignement spécial, auront, comme les

bacheliers ès lettres, un avantage de 18 points sur les bacheliers ès sciences.

III. — *Ministère des finances.*

Le baccalauréat de l'enseignement spécial sera assimilé aux autres baccalauréats dans les concours pour les emplois suivants :

1° Administration centrale. — Commis stagiaires ;

2° Enregistrement. — Cadres auxiliaires ;

3° Perceptions;

4° Manufactures nationales.

IV. — *Ministère de la guerre.*

1° Le baccalauréat de l'enseignement spécial permettra de se présenter aux concours pour l'administration centrale.

2° Il sera assimilé au baccalauréat ès sciences dans le concours pour l'Ecole polytechnique et l'École spéciale militaire, un avantage de points étant cependant réservé aux candidats pourvus du baccalauréat ès lettres.

3° Il dispense de l'examen pour le volontariat d'un an.

V. — *Ministère de l'intérieur.*

Le baccalauréat spécial constituera un titre égal à celui des autres baccalauréats pour les candidats aux emplois de commis expéditionnaire à l'administration centrale.

VI. — *Ministère de la justice.*

Les candidats aux emplois de commis expéditionnaire de l'administration centrale pourront produire le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial au même titre que les autres baccalauréats.

VII. — *Ministère de la marine et des colonies.*

Le baccalauréat de l'enseignement spécial donnera les mêmes avantages que le baccalauréat ès ciences dans les concours :

1° Pour les administrations centrales de la marine et des colonies ;

2° Pour le personnel administratif secondaire des ports et arsenaux.

3° Pour les emplois de pharmacien de 1re classe.

VIII. — *Ministère des postes.*

Dans les divers concours, les bacheliers de l'enseignement spécial auront un avantage de points sur les autres bacheliers.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Au sujet d'une discussion qui, malgré les déclarations très nettes du Saint-Siège, persiste en Italie par rapport aux élec-

tions politiques, la sacrée-Pénitencerie vient d'adresser à S. Em. le cardinal patriarche de Venise la lettre suivante :

Eminentissime Seigneur,

Dans plusieurs diocèses d'Italie, on a commencé à croire qu'il était légitime de concourir aux urnes politiques, parce que la Pénitencerie a répondu simplement à des consultations à ce sujet par la parole : *non expedire*. Pour enlever toute équivoque, le Saint-Père, après avoir entendu les EEmes cardinaux inquisiteurs généraux, mes collègues, a ordonné de déclarer que le *non expedit* contient une défense. En communiquant cette déclaration à V. Em., j'ai le devoir d'ajouter que, dans les circonstances présentes, le Saint-Père maintient fermement cette défense.

Il sera utile à V. Em. de connaître les réponses données en 1883 aux évêques qui ont consulté la Pénitencerie pour savoir quel était le péché de ceux qui prenaient part aux élections politiques. Sur la nature du péché, voici la réponse : « On se règlera dans les cas particuliers d'après ce qui est dicté par la conscience et par la prudence, toutes circonstances bien examinées. » Quant aux censures : « Encourir ou non les censures pour les élections politiques dépend des circonstances de fait et des dispositions d'âme des électeurs. Ces circonstances devront être examinées d'après les règles données à ce sujet par les bons auteurs. »

R. Card. Monaco Lavalletta.

Rome, le 30 juin 1886.

—

La *Libertà cattolica* et l'*Osservatore romano* publient la rétractation de Mgr Savarese, ce chanoine de Saint-Pierre qui avait tenté de fonder une secte hérétique, sous le nom d'*Église catholique italienne*. La rétractation, très explicite, est datée du 25 juillet. Elle a été communiquée à l'*Osservatore romano* par Mgr Sallua, archevêque de Chalcédoine.

—

Le *Moniteur de Rome* annonce qu'on vient de lancer une circulaire par laquelle on convoque les cercles et les associations catholiques d'Italie au grand congrès général qui sera tenu au mois de septembre prochain à Lucques.

Le programme des questions à étudier est vaste et tout d'actualité. On traitera de l'organisation des œuvres et de l'action catholique, y comprenant la participation aux élections administratives. On étudiera les questions *d'économie sociale chrétienne*, d'instruction et d'éducation, sur la presse et sur l'art chrétien.

La même circulaire annonce un pélerinage national à Rome pour la fin de l'année 1887.

—

L'*Osservatore romano* croit que la nouvelle d'après laquelle le Pape tiendrait un consistoire dans la seconde quinzaine de septembre est prématurée.

—

On écrit de Rome :

L'œuvre du jubilé sacerdotal de Léon XIII continue de préparer avec un élan admirable les fêtes qui doivent donner à cet événement le caractère d'une grande manifestation du monde catholique. Les adhésions, les annonces de magnifiques offrandes arrivent de toutes parts au comité central, qui a pour président laïque, M. le commandeur Acquaderni et dont la présidence d'honneur a été confiée à S. Em. le cardinal Schiaffino.

A signaler, entre autres, la générosité avec laquelle les catholiques de Naples, sur l'initiative de leur éminent archevêque, le cardinal Sanfelice, se cotisent pour offrir un trône d'or au Souverain Pontife.

—

Le R. P. Favier, lazariste, missionnaire en Chine et vicaire général à Pékin, venu à Rome pour donner des renseignements sur la situation des catholiques en Chine et particulièrement à Pékin, a été reçu par le Saint-Père et a conféré plusieurs fois avec LL. EE. les cardinaux Jacobini, secrétaire d'Etat, et Siméoni, préfet de la Propagande. Le R. P. Favier a apporté au Saint-Père et aux cardinaux des dons offerts par les chrétiens chinois. Entre autres objets, il a remis au Saint-Père un tableau en émail, fait en Chine et reproduisant la célèbre fresque de la Cène de Léonard de Vinci. Le musée de la Propagande a eu plusieurs objets, parmi lesquels une tête de bœuf antédiluvien, trouvée en Chine. Le R. P. Favier repartira pour la Chine, où, d'après ses renseignements, l'état de la religion catholique est très florissant. Le vicariat apostolique de Pékin compte en effet 32.000 catholiques, répartis en 402 chrétientés. Il y a 166 chapelles, deux séminaires, 120 écoles, 9 orphelinats et 3 hôpitaux. A Pékin seul, on compte 4 églises très fréquentées et très bien tenues.

—

Dans le courant de la semaine, on a fait à la Propagande la distribution solennelle des prix en présence de S. Em. le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, assisté de S. G. Mgr

Jacobini, secrétaire de la Propagande, et de S. G. Mgr Grasselli, préfet des études. On y a créé 15 docteurs en théologie, 15 licenciés et 14 bacheliers. En philosophie, on a créé 4 docteurs, 10 licenciés et 19 bacheliers. On a distribué ensuite près de 60 médailles d'argent et on a remis deux médailles d'or à deux élèves du Collège américain, qui, dans une dispute théologique publique, ont soutenu brillamment 120 thèses répondant avec justesse à toutes les objections et s'attirant les félicitations des cardinaux et des prélats présents à cette dispute académique.

—

On vient de publier quelques poésies latines composées par Sa Sainteté Léon XIII en l'honneur de la sainte Vierge. Ces compositions poétiques récentes du Pontife, respirent un grand amour et une tendre dévotion envers la divine mère du Christ. Une inscription latine faite par Léon XIII est particulièrement remarquable. Le Pontife s'adresse à lui-même et s'exhorte à porter avec gloire les charges du pontificat suprême et à remplir ses devoirs qu'il spécifie avec un heureux choix de mots.

Voici, d'après l'*Unita Cattolica*, deux de ces poésies :

AD BEATAM VIRGINEM MARIAM

Precationes.

I

Ardet pugna ferox; Lucifer ipse videns
Horrida monstra furens ex Acheronte vomit.
Ocius, alma Parens, ocius affer opem.
Tu mihi virtutem, robur et adde novum.
Contere virgineo monstra inimica pede.
Te duce, Virgo, libens aspera bella geram;
Diffugient hostes, te duce, victor ero.

II

Auri, dulce melos, dicere MATER AVE.
Dicere dulce melos, o PIA MATER AVE.
Tu mihi deliciæ, spes bona, castus amor;
Rebus in adversis tu mihi præsidium.
Si mens sollicitis icta cupidinibus,
Tristæ et luctus anxia sentit onus;
Si natum ærumnis videris usque premi.
Materno refove Virgo benigna sinu.
Et cum instante aderit morte suprema dies,
Lumina fessa manu molliter ipsa tege,
Et fugientem animam tu bona redde Deo.

LEO PP. XIII.

Une inscription composée par le Souverain-Pontife est particulièrement remarquable. Elle porte le titre *De ratione vitæ in Pontificatu degendæ*, et, dit le *Moniteur de Rome*, exprime en quelques lignes toute la règle du glorieux pontificat de Léon XIII :

AGE . IAM
ENITERE . ENITERE . O . LEO
ARDVA . QVAEQUE . FIDENTER . MOLIRI
DVRA . FORTITER . PATI
NE . REFORMIDES
DEVEXA . IAM . AETATE . EMENSOQVE.
PROPEMODVM
VITAE . CVRSV
REBVS . CADVCIS . ABDICATIS . CONTEMPTIS
ALTIORA . APPETENS . ANIMO
AD . CAELESTEM . PATRIAM
CONSTANTER . ADSPIRA.

Traduction libre :

O Léon, agis, efforce-toi, efforce-toi de résoudre avec confiance toutes les difficultés présentes, de supporter courageusement les duretés adverses; ne crains pas, bien que ton âge soit fort avancé et que le cours de ta vie soit presque achevé. Renonce aux choses qui tombent, méprise-les; que ton âme tende vers les sommets et aspire constamment vers la céleste patrie.

—

Dans sa sollicitude et sa charité, Léon XIII a voulu doter la ville de Pérouse d'un nouvel établissement charitable. Il a choisi à cet effet les religieuses Petites Sœurs des Pauvres qui sont parties au nombre de trois et se sont rendues à Pérouse, où le soir même de leur arrivée elles ont commencé leur œuvre de dévouement en recueillant dans la petite maison mise à leur disposition quelques vieillards. Avant de quitter Rome, les bonnes Sœurs ont été reçues par le Saint-Père qui a béni leur entreprise et a exprimé le désir de voir leur œuvre prospérer. Les habitants de Pérouse ont reçu avec joie et reconnaissance les bonnes Sœurs que le Pontife leur envoyait.

—

L'*Univers* a reçu de Rome la dépêche suivante :

L'*Osservatore romano* publie une note ainsi conçue : « Le Pape a « reçu hier en audience particulière M. Lefebvre de Behaine, ambas- « sadeur de France, auquel il a témoigné sa bienveillance habi- « tuelle. »

Je puis ajouter à cette note que l'audience de notre ambassadeur n'a pas duré moins d'une heure et demie. Le Saint-Père a en effet témoigné à M. Lefebvre de Behaine une bienveillance spéciale pendant l'entretien, qui a roulé presque tout entier sur les affaires de Chine.

Le Pape a confirmé ce que je vous ai déjà mandé, à savoir que le titulaire du poste de représentant du Saint-Siège n'est pas encore nommé. Le Saint-Père n'admet pas d'ailleurs que la nomination d'un représentant du Pape en Chine, chose à laquelle il est résolu, puisse à aucun degré être interprétée comme une marque de défiance envers le protectorat français, ou diminuer l'influence de notre gouvernement, qui continuera de s'exercer dans les conditions du traité de 1860.

Les pourparlers continuent entre les diverses cours intéressées, rien n'étant encore définitivement réglé, malgré les bruits contraires qui ont couru et que je vous ai rapportés. En particulier, l'affaire des possessions des lazaristes que la cour de Pékin voudrait annexer aux jardins impériaux, est réservée : or, on sait que c'est là le résultat immédiat que voudraient obtenir les diplomates chinois.

—

L'*Osservatore Romano* dit aujourd'hui qu'une partie de la presse française ou n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre son article du 5 août intitulé le « Saint-Siège, la France et la Chine, » et s'obstine dans ses attaques contre le Saint-Siège.

Il s'attache ensuite à réfuter cette affirmation d'un journal de Paris que la France verra subsister la plupart des difficultés de son patronage sans en garder les avantages et que la présence d'un envoyé diplomatique du pape à Pékin y diminuera le prestige de la France.

Il n'admet pas que la présence d'un légat puisse modifier réellement la situation du représentant français.

L'envoyé du pape, dit l'*Osservatore Romano*, sera chargé de veiller sur la situation religieuse des chrétientés, de pourvoir à la propagation du catholicisme et à l'augmentation du nombre des vicariats, etc.; quant au reste il s'efforcera de marcher d'accord avec le ministre de France. L'action convergente des deux représentants ne pourra produire que des avantages et leur fournir un appui réciproque.

Si le ministre de France croit devoir agir seul, le légat ne troublera en rien son action et restera son allié sans devenir son rival; il pourra même, dans certains cas, appuyer les vues de la France si cette puissance le désire.

Un envoyé du Saint-Siège, représentant la plus grande force

morale, est dans une situation telle qu'il n'a pas à faire concurrence à autrui.

Si donc la France consent à agir en Chine de concert avec le Vatican son prestige, au lieu d'y perdre, ne fera qu'y gagner.

L'*Osservatore Romano* conclut en disant que le Vatican réfléchit à cette question depuis huit mois, qu'il a temporisé uniquement par égard pour la France et qu'il espère encore dissiper ainsi ses appréhensions.

Dans tous les cas, cette temporisation, ajoute en terminant l'*Osservatore* servira à justifier la conduite du Vatican envers la France.

—

L'*Eco di Bergamo* nous donne le texte de la circulaire que la Franc-Maçonnerie a adressée à ses adeptes, contre le décret du Saint-Office, qui condamne la crémation des corps humains. Voici la traduction de cette pièce qui est intéressante à connaître comme document :

Vén.·. Fr.·.

L'implacable ennemie du progrès humain, l'Eglise Vaticane, enorgueillie à la suite de l'humiliation des princes et des gouvernements, nous a porté un défi direct en condamnant la crémation des cadavres qui avait été organisée par notre société et avait déjà obtenu de splendides résultats ; nous devons répondre énergiquement à ce défi, afin que le premier succès de la Curie Vaticane n'imprime pas à l'humanité un mouvement rétrograde qui nous repousse dans les ténèbres de la barbarie du moyen âge. En défendant la crémation, l'Eglise affirme sa domination sur les vivants et sur les morts, sur les consciences et sur les corps. Elle cherche à maintenir dans les masses ces vieilles opinions sur l'âme spirituelle et sur la vie présente qui ont déjà été effacées par la lumière de la science moderne. La société maçonnique, qui travaille à faire connaître la liberté et la vérité, et tend au perfectionnem nt humain, doit pour cela s'opposer à tout ce qui prétend posséder un caractère spirituel, surnaturel, parce que la nature humaine, en se perdant dans les inventions transcendentales et dans la recherche des biens hors la matière et le temps, perd aussi son activité et empêche le développement progressif du bien-être privé et public qui ne peut exister que dans la vie présente.

Les FF.·. devront employer tous leurs moyens pour étendre l'usage de la crémation, afin qu'elle devienne une coutume générale. L'idée que la crémation soustrait les corps à la corruption et nous donne l'avantage de tenir dans nos maisons les corps des personnes aimées, en nous épargnant les dépenses pour les rites religieux, peut influer sur le peuple qui est toujours ému par le sentiment et le lucre. Que

des centres promoteurs de la crémation se constituent donc dans les bourgades, afin de la faire connaître par la parole et par les écrits. Qu'on rende de grands honneurs à ceux qui lèguent leur corps à la société de crémation et qu'on fasse ressortir que le prêtre est l'adversaire de la crémation parce que pour un vil gain il veut spéculer sur les cadavres.

La Loge se fie à votre zèle et à votre prudence, et attend un compte rendu de tout ce qui sera fait dans ce but humanitaire.

Salut et fraternité.

—

On mande de Rome, 17 août :

Il est faux que le P. Giulianelli soit nommé représentant du Pape en Chine. Personne n'a encore été nommé.

On ne sait rien de positif sur le retour de M. Dunn, ni rien sur l'époque du traité avec la Chine.

Le P. Vidi, de Vérone, a été nommé coadjuteur du vicaire apostolique du Chensi; le P. Reymen a été nommé vicaire apostolique de Curaçao.

Les ratifications du Concordat entre le Portugal et le Vatican ont été échangées hier soir.

L'archevêque de Goa a le titre de patriarche des Indes; il a le droit de présider les synodes nationaux.

On érige de nouveaux évêchés à Cotschin et Meliapour, en transférant à Dancan celui de Cranpour. On rattache à ces évêchés quelques groupes de fidèles goanais. Le reste des Indes est laissé à la libre action du Vatican.

Le roi de Portugal choisira les trois sujets présentés pas les vicaires apostoliques, les nouveaux évêques de Bombay, de Quilon et de Madras, sièges où se trouvaient autrefois des établissements portugais.

France.

Paris. — Dans sa dernière séance, le conseil supérieur de l'Assistance publique, consulté par le directeur de cette administration, a, paraît-il, été d'avis qu'il convenait de remplacer les sœurs par des laïques : 1° A l'hôpital Necker: 2° A l'hospice des Enfants-Malades, autrement dit à l'hospice de l'Enfant-Jésus; 3° A l'hospice récemment fondé par la Ville à Forges-les-Bains.

On assure, d'autre part, que l'Hôtel-Dieu va être également laïcisé.

Toutes ces laïcisations coûteront un demi-million de plus, les malades et les enfants seront beaucoup plus mal soignés, mais le

programme laïque de l'Hôtel-de-Ville sera réalisé. En temps de république, n'est-ce pas tout ce qu'il faut ?

Annecy. — Mgr l'évêque d'Annecy vient, par une Ordonnance d'interdire jusqu'à nouvel ordre toute sonnerie de cloches dans la paroisse de Bonne-sur-Menoge.

Le maire de cette commune avait fait sonner les cloches à l'occasion d'une sépulture civile ; il avait requis, pour cet office, un homme étranger au service de l'église paroissiale, — commettant ainsi deux actes contraires au *Règlement* qui a été concerté, il y a trois ans, entre les autorités religieuses et civiles des départements de la Haute-Savoie et de la Savoie.

Arras. — Jeudi, 12 août, est pieusement décédée à Calais, dans la 57e année de son âge et la 38e de sa profession religieuse, la très honorée mère Scholastique des Anges, supérieure générale de la Congrégation des Franciscaines de Calais. Elle a été un des principaux instruments de la Providence, pour la restauration en France de cette Congrégation, que la Révolution avait presque fait disparaître ; le plus grand nombre des Sœurs qui la composent ont été formées par elle-même ou sous sa direction. C'était une religieuse d'un grand cœur et d'une rare énergie.

Les Franciscaines de Calais, au nombre de 900 environ sont vouées à l'enseignement et surtout aux œuvres hospitalières. Elles ont une quarantaine de maisons en France et en Belgique et une dizaine en Portugal.

La mort de la mère Scholastique des Anges est une grande épreuve pour la Congrégation et ses œuvres si importantes. Nous demandons une prière à nos lecteurs.

Bayeux. — C'est à Caen que l'*Union des œuvres ouvrières catholiques de France* a tenu cette année son congrès annuel. Commencées lundi de la semaine dernière et terminées samedi dernier, les réunions de ce congrès ont été très suivies. Les assemblées générales du soir ont compté jusqu'à 1,200 personnes.

Clermont. — M. l'abbé Daguilliou, curé à Issoire, fit en 1842, le 20 mai, don à la ville d'une somme de 40,000 francs, en vue d'y établir une école communale. Il prit, en outre, l'engagement d'assurer le traitement des instituteurs, de fournir le mobilier scolaire, et mit à sa charge les réparations annuelles d'entretien.

Il était stipulé formellement que l'école serait dirigée par les frères des Ecoles chrétiennes, et que le jour où ils viendraient à être renvoyés, la ville rendrait au donateur tout ce qu'elle tenait de lui.

En 1880, aussitôt après la mort du charitable prêtre, le Conseil municipal d'Issoire expulsa les frères de l'école.

Les héritiers ont poursuivi la révocation de la donation de 1842, et demandé à la ville le remboursement des sommes qu'elle avait reçues.

Le tribunal d'Issoire vient de rendre son jugement. Il condamne la ville à restituer aux héritiers du donateur, la somme principale de 34,000 francs avec intérêts depuis la demande.

Dijon. — Mgr Lecot, évêque de Dijon, a fait le 11 août son entrée dans sa ville épiscopale.

Lyon. — Des scènes abominables, où s'est étalée la bassesse libre-penseuse, ont eu lieu mercredi soir à Lyon, à la gare de Perrache. Six cents pèlerins autrichiens se rendant à Lourdes et s'arrêtant à Lyon pour gravir la sainte colline de Fourvières, ont été en butte aux injures et aux brutalités de la canaille, soudoyée par le parti de la liberté de conscience. Les pèlerins, des étrangers qui pensaient qu'en France la civilisation est assez développée pour que l'on puisse, comme chez eux, circuler sans crainte dans les rues, ont été hués par une bande de braillards et poursuivis du bruit des sifflets et des cris intelligents de : « A bas les *Zoulous!* A bas les Autrichiens! A bas les Prussiens! » Ce dernier cri avait été choisi, afin que la noble manifestation libre-penseuse parût inspirée autant par le patriotisme que par l'amour de la liberté. Une bousculade savante avait été organisée. D'après le *Salut public*, trois arrestations ont eu lieu.

Tarbes. — Le pèlerinage national est à Lourdes en ce moment.

Le pèlerinage national autrichien a été un admirable signe de la foi d'un peuple. 584 délégués, 4 prélats, 173 ecclésiastiques; l'aristocratie austro-hongroise était dignement représentée par le Président, Mgr Zschokme, conseiller antique, doyen de l'Université de Vienne.

Étranger.

Allemagne. — Les informations de Postdam disent les méde-

cins de l'empereur très satisfaits des résultats de la cure de Gastein. Seulement, par excès de précaution, ils recommandent au souverain nonagénaire beaucoup de ménagements pendant les premières semaines. C'est pour cette raison que M. de Schlœzer, l'envoyé prussien près du Saint-Siège, de retour de Rome, ne sera reçu par l'empereur qu'à l'expiration de son congé et à la veille de son départ.

— Depuis mardi la conférence des évêques siège à Fulda, sous la présidence de l'archevêque de Cologne. Les archevêques de Cologne, de Posen, et les évêques de Limbourg, de Hildesheim, d'Ermeland, de Munster, d'Osnabruck, de Trèves et de Mayence prennent part à ces délibérations, qui se termineront aujourd'hui.

C'est l'évêque de Mayence qui est chargé de rédiger les protocoles.

Belgique. — Le Souverain-Pontife vient d'élever au rang de *basilique mineure*, l'église de Saint-Martin de Liège, en souvenir du culte que, la première au XIIIe siècle elle a rendu publiquement à l'Eucharistie en célébrant la solennité de la Fête-Dieu et, en instituant l'Archiconfrérie du Saint-Sacrement, dans laquelle s'enrôlèrent, dans la suite, les papes, les rois et les empereurs.

Pérou. — Les Péruviens, battus par leurs voisins du Chili, s'apprêtent à se venger de leur défaite sur les jésuites. On mande de Lima, en date du 28 juillet, que le gouvernement de la République a décidé que les jésuites n'ont pas le droit de faire usage des propriétés de l'État pour y tenir leurs écoles.

Il refuse aussi de reconnaître les jésuites comme un ordre religieux.

Le Pérou est aux mains d'un ordre, mais d'un ordre essentiellement antireligieux qui s'appelle la franc-maçonnerie : de là cette persécution qui commence par se couvrir du masque d'une fausse légalité. Les violences suivront de près.

Turquie. — Le *Moniteur de Rome* annonce que les Maronites de Tripoli (Syrie) se sont adressés au Pape pour réclamer sa protection contre leurs oppresseurs.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

M. de Freycinet et les opportunistes. — Session des Conseils généraux. — Le général Boulanger. — Grève à Vierzon. — Etranger.

19 août 1886.

M. de Freycinet, qui devait passer le mois d'août à Montsous-Vaudrey sous le toit hospitalier de M. Grévy, a résolu tout à coup d'abréger le temps de sa villégiature. Il vient de rentrer en toute hâte à Paris. Que se passe-t-il dans les sphères gouvernementales?

Quel événement imprévu vient-il de se produire pour motiver ainsi le retour de M. le président du conseil?

Sans être dans les secrets du ministère, nous croyons savoir que les causes, qui nécessitent la présence à leur poste des membres du gouvernement, sont multiples.

En premier lieu, nous devons signaler les embarras au Tonkin et la nécessité d'y envoyer des renforts en toute hâte. En second lieu, il paraît que la politique étrangère est entrée dans une phase délicate qui réclame la plus grande vigilance et surtout beaucoup de prudence de la part de notre diplomatie.

Mais ce n'est pas tout, les questions intérieures préoccupent vivement, à cette heure, M. de Freycinet. Les Conseils généraux sont réunis depuis lundi, et le Cabinet a besoin de se concerter sur les modifications que les élections dernières ont apportées dans la nouvelle composition des assemblées départementales et aussi sur les instructions nouvelles à adresser aux préfets, au sujet des délibérations qui vont se produire dans ces assemblées.

D'autre part, les dispositions hostiles au ministère, qui s'accusent au sein du parti opportuniste, ont positivement apeuré M. de Freycinet.

L'entrée en scène de M. Ferry, un discours que vient de prononcer le pasteur Steeg, à Bordeaux, et les cris de guerre, qui sont lancés de toute part, ne font que confirmer ce que nous prévoyions depuis longtemps, à savoir, que, dès la rentrée des Chambres l'assaut serait donné au Cabinet et que, désormais, ses jours étaient comptés. Il ne fallait pas être bien perspicace, en effet, pour comprendre que si cet assemblage disparate d'éléments ministériels, qui ont concouru à la formation du ca-

binet actuel, avait pu se maintenir au pouvoir, jusqu'à ce jour, c'est uniquement parce que la majorité républicaine, au fond encore moins homogène que le ministère Freycinet, était hantée par le « cauchemar des élections départementales. » Il fallait bien montrer au pays les apparences d'une entente qui, en réalité, n'a jamais existé dans la nouvelle Chambre et n'existera jamais, restant composée comme elle l'est actuellement.

Or, le Rubicon des élections étant franchi, les partis républicains vont reprendre leur liberté d'action et leurs aspirations propres. Adieu la concentration républicaine; adieu la stabilité ministérielle; adieu le cabinet Freycinet, en attendant de pouvoir dire adieu à la République! tels sont les motifs urgents qui ramènent les ministres ambulants à leur poste.

—

La session des conseils généraux s'est ouverte lundi dans toute la France. Comme le laissaient prévoir les résultats des dernières élections, les anciens bureaux ont été presque partout réélus.

A Belfort, dans la Charente, les Côtes-du-Nord, l'Eure, l'Indre, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, le Morbihan, le Gers, la Vendée, le bureau est, comme auparavant, entièrement conservateur.

Dans la Sarthe, M. de la Rochefoucauld-Bisaccia est élu président à la place d'un radical; il en est de même dans la Mayenne, où l'on a élu M. le colonel de Plazanet.

Dans l'Oise, la présidence a été dévolue au général Saget; le bureau se compose de conservateurs et de républicains modérés.

Dans le Tarn-et-Garonne, où le conseil se divise en deux parties égales, M. Payes, républicain modéré, qui vote souvent avec les conservateurs, a été nommé président.

Dans l'Orne, la maladie de plusieurs conseillers conservateurs a empêché la droite de déloger de son siège de président M. Christophle, l'ancien député opportuniste.

Dans le Finistère, le Doubs et les Hautes-Alpes, quoique le bureau soit en majorité républicain, des conservateurs ont été nommés vice-présidents ou secrétaires.

Dans Seine-et-Marne, la droite a voté pour M. Foucher de Careil, l'ancien ambassadeur à Vienne.

Quelques incidents se sont produits à la séance d'ouverture dans plusieurs départements. A Nevers, les conservateurs ont

protesté contre la pression administrative qui avait faussé le scrutin; mais les ministériels, qui forment encore la majorité, n'ont rien voulu entendre, et ils ont nommé secrétaire le député Berger, dont l'élection sera prochainement annulée par le conseil d'Etat. A Draguignan lorsque M. de Breze s'est présenté pour siéger au conseil général où l'ont envoyé les suffrages de ses concitoyens, le préfet s'est levé et lui a interdit l'accès de la salle. Il a installé à sa place le médecin radical Quod. Puisque les préfets peuvent user d'un procédé si commode pour se débarrasser du contrôle des conseillers qui les gênent, il serait plus franc de supprimer la formalité du scrutin. Dans le Lot-et-Garonne, les conservateurs, qui formeraient la majorité si la pression administrative et des fraudes nombreuses n'eussent point altéré la sincérité du scrutin, les conseillers de droite ont voté à bulletins blancs.

Dans les Hautes-Alpes, les républicains modérés ont accusé le préfet d'avoir fait de la candidature officielle, des discussions violentes se sont engagées, et le préfet a dû quitter la salle, poursuivi par les huées des assistants.

A Epinal, M. Jules Ferry, en prenant place au fauteuil de la présidence, a prononcé un grand discours pour demander aux conservateurs de voter désormais pour lui.

Voici la partie importante de son discours :

Nul ne le souhaite plus vivement que nous. Il n'est pas bon pour le pays qu'une partie de ses forces vives se consument dans une protestation impuissante. Il faut à une république bien constituée un parti conservatenr. Tempérer la démocratie, la modérer, la contenir est un noble rôle, mais pour le remplir il ne faut pas se séparer d'elle.

Puissent les conservateurs, qui s'attardent, le comprendre un jour ! C'est le vœu de tous les républicains patriotes et clairvoyants.

L'auteur de l'article 7, le proscripteur des congrégations religieuses, renversé honteusement du pouvoir à la date néfaste du 29 mars, est mal venu de réclamer aujourd'hui le concours des catholiques qu'il a combattus avec tant d'impudence et d'acharnement.

M. le général Boulanger qui n'est pas un prince mais qui ne désespère pas de devenir le principal personnage de la République, vient d'inventer ou de laisser inventer un nouveau moyen de frapper les imaginations françaises. Depuis deux jours on *crie* sur les boulevards et dans les rues de Paris la vie

et le portrait de l'illustrissime général qui, par la grâce de M. Clémenceau, gouverne l'armée française. La *Vie* nous raconte en style ampoulé la carrière et les exploits du général.

Le portrait, colorié comme une image d'Epinal, nous représente le grand homme à cheval, comme à la revue, et saluant la foule, toujours comme à la revue. La pose prétentieuse et soignée est celle dans laquelle le général s'est fait représenter en photographie le jour de la fête nationale. On dirait un Cavaignac en disponibilité. C'est superbe, grotesque et navrant. Il y a dans l'armée cent généraux qui ont des états de services aussi brillants que ceux du général Boulanger. Il y en a vingt qui, par le caractère, les talents, les services rendus... et le style sont incomparablement au-dessus de ce saltimbanque en uniforme. Tous sans exception rougiraient de honte de recourir à de tels moyens pour se signaler à l'attention de leurs compatriotes. Mais M. Boulanger a apparemment toute honte bue. Il veut arriver ; il arrive... Place au général Franconi !

—

Depuis la fin de la grève de Decazeville, les meneurs du parti socialiste étaient en quête d'une nouvelle grève, mais leurs efforts, aussi bien dans les centres ouvriers du Nord que dans ceux du Gard, avaient échoué. Ils ont été plus heureux à Vierzon, où la grève qui a éclaté ces jours derniers dans les ateliers de la compagnie du matériel agricole est, grâce à leurs agissements, devenue aujourd'hui générale. Ils ont, en effet, forcé, par leurs menaces, les ouvriers qui persistaient à vouloir travailler, à se mettre aussi en grève.

A Decazeville, c'était le maire qui prêtait son appui aux grévistes, à Vierzon. c'est un conseiller général. La cause de la grève, à Vierzon, comme à Decazeville, c'est la fondation d'un économat et le dépit des négociants. A Vierzon, lorsque les ouvriers se sont livrés aux démonstrations publiques, un juge de paix a fait rebrousser chemin aux gendarmes en leur disant : « Votre présence, est inutile. M. le maire de Vierzon et le conseiller d'arrondissement se chargent de calmer la foule. »

Ce sont les propres paroles qne M. le maire de Decazeville prononça le jour du meurtre de Watrin. Il répondait de l'ordre lui aussi , on sait pourtant ce qu'il advint. Les ouvriers ont donc pu manifester librement, se battre entre eux, troubler l'ordre jusqu'au moment où les troupes sont enfin arrivées de Bourges. MM. Basly et Camélinat sont appelés par les gré-

vistes. Cela n'empêchera pas sans doute M. Sarrien ou M. de Freycinet de dire que l'ordre n'a pas été troublé sous leur administration.

—

Bruxelles a vu ses fêtes nationales traversées par une manifestation socialiste. Si elle n'a pas eu les proportions qu'on pouvait craindre, si au lieu des 80.000 annoncés, les manifestants ne se sont pas trouvés 20.000, si elle n'a amené jusqu'ici, que nous sachions, aucun désordre grave, elle n'en constitue pas moins un sérieux avertissement à l'adresse de la bourgeoisie libérale.

En voyant défiler dans leurs rues et sur leurs boulevards une partie des masses ouvrières qui, il y a quelques mois, promenaient le pillage, la destruction et l'incendie dans les bassins de Liège, de Charleroi et du Centre, les Bruxellois ont dû faire un retour sur eux-mêmes, se demander tout au moins d'où sortent ces légions de barbares qui, arborant les insignes de la Révolution cosmopolite, se posent ouvertement en ennemis des institutions, des autels, des foyers et de l'ordre social tout entier.

Ces barbares sont l'armée du radicalisme. Et le radicalisme est sorti des négations libérales, comme le fruit sort de l'arbre.

Bruxelles a vu ses maîtres de demain ; car ils le seront le jour où le ministère catholique viendrait à disparaître : le socialisme est le fils légitime et l'héritier du libéralisme. On a vu, le 15 août dans la capitale belge, on a vu en chair et en os le résultat de l'action qu'exercent sur le peuple tous ceux qui, depuis quarante ans, lui prêchent par leurs doctrines et leur exemple la haine de Dieu et le mépris du prêtre. Devant ces milliers d'égarés et de forcenés qui s'insurgent à la fois contre toutes les lois divines et humaines, sous prétexte qu'elles ont été faites sans eux, les libéraux ont le droit de se frapper la poitrine et de dire : « Voilà notre ouvrage ! » Oui, ces haines et ces convoitises coupables, c'est le libéralisme antichrétien qui les a fait germer au cœur des populations qu'il a formées ou plutôt déformées à son image. Nous voyons aujourd'hui ce que produisent les diatribes contre le catéchisme, qu'elles tombent de la tribune parlementaire ou de la plume des écrivains à la solde des Loges, nous voyons ce que produisent les mauvais discours et les mauvais écrits ; nous voyons ce que certains patrons gagnent à faire donner à leurs ouvriers des conférences de libre-pensée, à propager les sociétés d'enterrements civils et

à faire circuler les mauvais journaux et les mauvais livres parmi leurs subordonnés !

Cet enseignement, les grèves et les désordres du pays industriel nous l'avaient déjà donné : aujourd'hui que Bruxelles a vu de plus près les victimes de ce travail de démoralisation, il faut espérer qu'il en conservera une impression plus profonde et sera amené à faire, dans son propre intérêt, de salutaires réflexions.

Car enfin, c'est de son avenir, de sa conservation qu'il s'agit : l'ennemi est là, le péril est urgent, et Bruxelles aurait tort de se croire suffisamment défendu contre les retours offensifs du socialisme par des mesures de police ou de vastes déploiements de force armée.

Non, la défense n'est pas là ; elle est dans la religion, et elle n'est que là. Il faut que l'ouvrier des centres industriels redevienne chrétien, chrétien dans sa famille, chrétien dans l'atelier. Il ne faut plus qu'il y ait des usines sans dimanche et des écoles sans Dieu. C'est bien de soulager l'ouvrier dans ses souffrances matérielles, qui sont grandes en ce moment ; mais c'est mieux encore de le secourir dans ses besoins moraux. Puisse l'effort unanime des classes dirigeantes se porter de ce côté !

Il n'y a plus de temps à perdre.

—

L'entrevue de Gastein a pris fin, et, sans qu'on puisse établir un fait précis qui rende compte de cette impression, elle laisse dans l'opinion publique un malaise indéfinissable. Le *Journal des Débats* le constate, en faisant remarquer qu'on ne saurait tenir pour vaines et banales les longues conversations échangées entre MM. de Bismark et Kalnoky, d'abord à Kissingen, puis à Gastein, en présence de leurs souverains respectifs. Par ailleurs, on s'attache à rassurer l'opinion, quelque peu inquiète en Allemagne comme partout. Ainsi la *Gazette universelle* de Munich assure que M. de Giers aura, sous peu de jours, l'entrevue annoncée avec le chancelier allemand, et que cette entrevue mettra fin à certaines combinaisons basées sur l'éventuelle retraite de la Russie qui dénouerait l'alliance des trois empires. Mais, malgré toutes les affirmations des correspondants officieux d'après lesquelles aucun changement ne se serait produit dans les relations des trois empires, il est difficile de ne pas trouver étrange que M. de Giers ait précisément quitté Berlin pour aller aux eaux de Franzensbad à l'heure même où l'empe-

reur d'Allemagne quittait Gastein après y avoir passé deux jours en compagnie de l'empereur d'Autriche.

A Gastein ce sont exclusivement les hommes d'État autrichiens qui ont traité avec le prince de Bismark, et l'on peut tenir pour certain que cette entrevue a scellé plus étroitement l'alliance déjà existante entre l'Allemagne et l'Autriche. Pourtant on ne doute pas que le seul but des stipulations qui ont pu être arrêtées ne soit le maintien de la paix européenne. Une correspondance des *Débats* annonce que l'entente des deux empires n'a la pointe tournée ni contre la Russie ni contre la France, mais seulement contre les perturbateurs éventuels de la paix. Il reste à savoir qui l'on désigne sous ce nom de « perturbateurs éventuels, » si ce n'est ni la France ni la Russie.

—

Les nouvelles d'Outre-Manche ne manquent pas, depuis quelques jours, d'un certain intérêt. Il y en a de petites, il y en a de grandes. Les petites sont que les radicaux unionistes et les gladstoniens n'ont pu fusionner à Birmingham, et que M. Matthews, le secrétaire de l'intérieur qui, en 1874, était partisan du *home rule*, est réélu sans opposition. Les grandes nouvelles, qui ne méritent d'ailleurs d'être appelées ainsi que parce qu'elles présentent un intérêt plus général, sont que le nouveau premier ministre a parlé de sa politique au banquet annuel du lord-maire de Londres, puis à une réception des délégués de la « Ligue de la fédération nationale » de la Grande-Bretagne. Nous aurons tout mentionné en ajoutant que les journaux anglais entrent en campagne pour exiger que la République française abandonne toute idée d'annexer les Nouvelles-Hébrides si elle tient à éviter un *casus belli*.

Au banquet du lord-maire, lord Salisbury a formulé le programme de sa politique extérieure. Elle consistera à continuer la vieille politique anglaise que, d'après lui, lord Roseberry, quoique collaborateur de M. Gladstone, a résolument poursuivie.

Quant à la politique intérieure du parti tory, elle consistera, selon lord Salisbury, à régler définitivement la question de l'Irlande sans accorder à l'Irlande le *home rule* parce que les électeurs n'en veulent pas... définitivement. En développant avec chaleur ce thème essentiellement anglais, lord Salisbury a montré un talent bien britannique pour présenter les faits sous les couleurs qui peuvent convenir à son parti.

Ainsi, pour lui, les troubles qui ont éclaté dernièrement à

Belfast entre catholiques et orangistes prouvent que les Irlandais ne sont pas un peuple homogène, et que le gouvernement anglais est obligé en conscience de protéger les loyalistes, qui, dans l'île-sœur comptent sur lui. C'est une manière fort originale assurément de présenter la question irlandaise, mais elle n'est point faite pour nous surprendre chez un homme d'État anglais. Les Anglais ne sont allés en Irlande que pour la gloire et le profit de l'Angleterre. Tant pis pour les Irlandais s'ils ne veulent pas s'arranger de cette solution. Lord Salisbury leur déclare que les électeurs anglais se sont définitivement prononcés contre eux; seulement il oublie de dire que cet arrêt définitif et écrasant a été rendu par une majorité d'environ cent mille voix, grâce au désarroi et à l'abstention du parti libéral, et qu'il sera probablement cassé aux prochaines élections.

Heureusement pour la France et pour l'Europe, lord Salisbury les traite avec plus d'égards et de justice que l'Irlande. Tout en voulant continuer la politique traditionnelle de l'Angleterre, il n'entend point chercher des complications inutiles ou dangereuses. C'est ainsi du moins qu'on peut interpréter la petite leçon qu'il a donnée à messieurs les délégués de la « fédération nationale de la Grande-Bretagne. » Un membre de cette délégation, M. Service, ex-premier ministre de la colonie australienne de Victoria, déclarait que le cabinet capable d'enlever par des négociations la Nouvelle-Guinée à la France et à l'Allemagne, ferait une chose sans pareille pour le resserrement de l'union entre l'Australie et la mère-patrie. Lord Salisbury a laissé dire : mais remerciant les membres de la délégation de leur démarche destinée à établir une union plus étroite entre l'Angleterre et ses colonies, il a fait observer que le *desideratum* formulé par M. Service sortait entièrement du domaine de la « politique pratique. »

Espérons que cette considération de « politique-pratique » ou praticable calmera aussi le commencement d'agitation que les gallophobes de Londres soulèvent à propos de l'affaire des Nouvelles-Hébrides. Ceux-ci prétendent qu'aux termes d'un traité en règle la France ne peut occuper, sans leur permission, ces îles, que l'Australie anglaise réclame pour elle attendu qu'elles lui conviennent. Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée. Et l'Australie continuant à avouer ses projets sur les Nouvelles-Hébrides, la France a bien fait de prendre ses précautions. Personne, d'ailleurs, ne croira facile-

ment que M. de Freycinet soit homme à se lancer dans des aventures guerrières sans un bon arrangement. Le ministre qui a si lestement lâché pied en Égypte ne doit pas être parti pour les Nouvelles-Hébrides sans de bons petits papiers.

PETITE CHRONIQUE

— Jusqu'au 1er septembre prochain, Monsieur le Comte de Paris, Madame la Comtesse de Paris et leurs enfants; Mgr le duc de Chartres et Mme la duchesse de Chartres résideront à Glen Spean Bridge par Kiorgussie, en Ecosse.

Monsieur le Comte de Paris a auprès de lui M. Camille Dupuy, son secrétaire particulier, et M. Aubry-Vitet.

— M. Henri Poussielgue, propriétaire, avec son frère Charles, de la librairie Poussielgue frères, vient de mourir, à la suite d'une douloureuse maladie. Il était âgé de cinquante et un ans.

— D'un travail dressé par les soins de la statistique générale, au ministère de la justice, il résulte que la démoralisation des enfants augmente depuis quelques années, d'une façon effrayante.

Ainsi, pour les enfants âgés de moins de 16 ans, le nombre des prévenus s'est élevé de 2,235 à 5,579 pour les garçons et de 418 à 908 pour les filles. De 16 à 21 ans, le nombre des prévenus s'est élevé, pour les garçons, de 5,936 à 20,480, et, pour les filles, de 1,046 à 2,839. Enfin, le suicide, jusqu'à ces derniers temps inconnu chez les enfants, a donné, depuis cinq ans, 7 victimes.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Un de nos lecteurs nous écrit une lettre désolée relative à des titres à lui appartenant et qui lui ont été dérobés ou perdus. « J'avais formé pourtant opposition entre les mains de la Compa-« gnie ; mais mes titres n'en sont pas moins perdus pour cela, à ce « qu'on m'assure; que faudrait-il faire? »

Il y a environ un an, nous avons fait deux articles successifs sur cette question et nous allons y revenir aujourd'hui en quelques mots :

Lorsqu'un possesseur de valeurs mobilières a le malheur de les perdre d'une façon quelconque, son premier soin, dès qu'il s'en aperçoit, est de mettre opposition sur ces titres à la chambre syndicale des agents de change, par simple exploit d'huissier. Cet exploit

contiendra, autant que possible, l'époque de l'achat des titres ; ce qui indique la propriété de l'opposant ; il donnera les renseignements possibles relatifs à leur perte, indiquera les numéros des valeurs adirées. Dès ce moment, l'opposition est transcrite sur un journal officiel spécial et la vente des titres est devenue absolument impossible par suite du recours que l'on aura contre l'agent de change vendeur.

Ceci fait, mettez, au siège de la Compagnie desdits titres une opposition au paiement des coupons. Il faut bien remarquer que les Compagnies n'ont à s'occuper que d'une chose, c'est de payer leurs coupons aux époques déterminées quand ceux-ci ne sont pas frappés d'opposition ; mais elles n'ont point à s'occuper à qui appartient le titre.

Vous voyez maintenant la situation que nous appuyons maintenant par un exemple : au mois de mars, M. X... perd 10 obligations du Nord. Dès qu'il s'en aperçoit, il s'empresse de faire opposition auprès de la Compagnie pour le paiement des coupons. En juillet, la Compagnie à laquelle les coupons sont présentés refuse de les payer et avise M. X... que ses coupons sont entre les mains de M. Z.... M. X... réclame ses titres à M. Z... qui lui répond les avoir achetés à la Bourse au mois d'avril ou de mai dernier. Qu'à cette époque le journal des oppositions était muet sur ces titres et que par conséquent rien ne pouvait lui faire supposer qu'ils avaient été perdus ou volés. M. X... n'a donc que la seule ressource de remonter d'acheteur en acheteur jusqu'au dernier que neuf fois sur dix on ne retrouve pas ou qui est insolvable.

Nous pensons que nos lecteurs connaissent maintenant ce qu'il faut faire : opposition de suite à la chambre syndicale des agents de change ; opposition ensuite au siège des Compagnies des titres perdus ou volés.

Les titres des obligations nouvelles du Panama ont été délivrés du 10 au 15 août contre la remise d'un versement de 70 fr. Ce versement s'est opéré avec autant de facilité que de régularité.

Nous n'avons rien à dire sur la Bourse, attendu qu'il est inutile de parler de choses qui ne fonctionnent, en ce moment que pour la forme.

Le Comptant alimente seul le marché et quand nous disons alimente.....

Conformément aux prévisions générales, les obligations à lots du Crédit foncier ont fait de nouveaux progrès. Les achats ont porté principalement sur les obligations non libérées de l'emprunt 1885 qui ont touché le cours de 460 fr., obtenant ainsi une prime de 25 fr. sur les prix d'émission.

Le souscripteur qui n'a déboursé à ce jour que 140 fr. peut en retirer 165 fr. Il se garde bien de le faire et il a raison.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE SAINT-SIÈGE, LA FRANCE ET LA CHINE

Voici la traduction de l'article de l'*osservatore Romano* dont nous avons donné, il y a huit jours, le résumé télégraphique :

C'est avec plaisir que nous avons vu la presse européenne reproduire et commenter favorablement notre article sur le *Saint-Siège, la France et la Chine*. Non-seulement les journaux hostiles à la France, comme l'a dit un journal français, ont adhéré à notre article, mais aussi ceux de Belgique, de Suisse, d'Autriche et d'Espagne, lesquels ne lui sont point hostiles.

Néanmoins, une partie de la presse française ou ne l'a pas compris ou ne l'a pas voulu comprendre, et elle s'obstine dans ses attaques contre le Saint-Siège. Quelques-unes de ces attaques ont été réfutées excellemment par nos confrères; d'autres ont trouvé une entière réfutation dans le précédent article. Mais il est une accusation que nous voulons relever spécialement, autant parce qu'elle est présentée sous une forme plus séduisante que parce qu'elle contient l'objection principale de la thèse présente. Nous la trouvons dans le *Journal des Débats*, qui assure que la « France conservera la plus « grande part des difficultés du patronat, sans en garder les « avantages, et que la présence d'un envoyé diplomatique « du Pape en Chine diminuera le prestige de la France. »

Eh bien, nous ne pouvons nous convaincre que la présence d'un représentant pontifical soit de nature à modifier essentiellement la position du ministre français. Il a été dit déjà et répété qu'il appartiendrait à l'envoyé du Saint-Siège de surveiller l'état religieux de cette chrétienté, de travailler à la propagation du christianisme et à l'augmentation des vicariats, non moins qu'au développement et à l'organisation de la vie catholique dans les meilleures formes qui seraient adoptées, afin que l'Église pût prendre progressivement en Chine cette assiette et développer cette vitalité qui ne peut lui être communiquée

par personne mieux que par le représentant naturel de ses intérêts religieux. Pour le reste, le représentant du Saint-Siège s'offorcera de procéder d'accord avec le ministre de France, de telle sorte que l'action convergente de ces deux représentants ne pourra tourner qu'à un réciproque avantage et à un mutuel soutien.

Que si le ministre de France croit devoir agir dans son indépendance, il en restera absolument libre, sans que l'envoyé du Saint-Siège trouble son action le moins du monde; dans ce cas, les deux représentations devront être considérées comme deux lignes parallèles plutôt que comme deux lignes convergentes et concentriques.

Nous ne pouvons non plus concéder aux *Débats* que la présence d'un envoyé diplomatique du Pape à Pékin diminue le prestige de la France.

La France reste ce qu'elle est actuellement. Le représentant pontifical n'est pas un rival de la France, mais bien un ami, et il pourra même, en certains cas, si cela lui plaît, lui servir d'appui. Représentant la plus grande force morale, l'envoyé pontifical est placé dans une telle situation qu'il ne peut faire concurrence aux autres; mais il peut, au contraire, favoriser celui qui coordonne son action propre à l'action de l'envoyé pontifical.

Si donc la France en Chine voulait unir sa mission à celles du représentant du Saint-Siège, au lieu d'y perdre, elle rendrait son prestige plus efficace et plus illustre.

Finalement, les *Débats* conseillent à la cour de Rome « de réfléchir avant de se lier. »

En réalité, voilà huit mois que le Saint-Siège réfléchit, ainsi qu'on le peut lire dans l'article même de ce journal. Du reste, le Saint-Siège aurait déjà effectué sa résolution; mais les égards envers la France et l'espoir d'en détruire les appréhensions l'ont fait temporiser et différer.

Cette attente sera bien compensée si l'on en vient à obtenir le but dont il nous plaît de conserver toujours l'espoir; de toutes façons elle fournira une nouvelle justification de la conduite du Saint-Siège envers la France.

LES CONSÉQUENCES DE L'ERREUR LIBÉRALE.

De nos jours, où il est si souvent question des *droits de l'homme*, — quant à ses devoirs, il semble ne pas en avoir ; où tout le monde témoigne des prétentions excessives et des appétits insatiables ; dans notre siècle, où l'on rêve une réforme à l'ordre des choses existant; où, en un mot, on veut asseoir la société sur des bases nouvelles, on ne saurait trop rappeler aux utopistes modernes où se trouve la solution de cette grave question sociale qui hante le cerveau de tant de prétendus réformateurs.

Le rêve de refaire la société ne date pas de notre époque. Il est aussi ancien que le monde. A peine sortis de la main du Créateur, nos premiers parents prêtent l'oreille à l'esprit de mensonge, jugent l'œuvre de Dieu mauvaise et entreprennent de la réformer. Nous savons ce que nous a coûté cette folle entreprise contre l'ordre établi par Dieu.

Quarante siècles de monstrueuses aberrations ont été les conséquences de cette première révolte ; et c'est pour restaurer la société primitive que le fils de Dieu est venu, comme il le déclare lui-même, *délivrer le vieil homme* des ténèbres de son ignorance et de la corruption de son cœur et en faire un *homme nouveau*.

Tel fut et tel sera toujours le plan du divin Rédempteur, le fondateur de la vraie société. Or, ce n'est qu'en suivant ce plan que la société peut rester sur ses bases : et c'est parce que les hommes s'en sont écartés qu'ils ont désorganisé la société et qu'aujourd'hui leurs théories extravagantes font trembler l'Europe et que demain peut-être ils vont la noyer dans le sang.

Dans la question sociale, comme, du reste, dans toutes les autres questions, un point d'une importance capitale c'est de ne point partir d'un faux principe, qui peut conduire à l'absurde ; car, en matière sociale surtout, l'absurdité conduit à la révolution.

Que sont, en effet, les théories extravagantes qui font aujourd'hui trembler l'Europe ? Elles ne sont que les conséquences logiques des faux principes admis par la plupart de nos publicistes modernes.

Ce principe absolument faux est que *l'homme est le produit de la nature aveugle et que, par conséquent, la société est de fondation humaine, indépendamment d'un Dieu créateur et législateur*, qu'ils ne veulent pas reconnaître.

De cette erreur capitale qui place l'origine de la société dans la libre détermination d'hommes primitivement égaux entre eux et jouissant d'une complète indépendance, puisqu'on méconnaît un être souverain et législateur, on conclut que les lois humaines sont indépendantes de toute loi supérieure. Partant de là, et les appétits et les passions aidant, nos réformateurs modernes ont tiré les conclusions suivantes :

« Si les lois qui nous régissent n'ont pas de sanction divine et ne sont fabriquées que par des hommes qui tiennent d'eux-mêmes toute leur autorité, de quel droit viennent-ils m'imposer des devoirs ? Et si la nature nous a créés tous égaux, de quel droit, vous riches, possédez-vous, tandis que je n'ai rien ? Pourquoi roulez-vous en carrosse, tandis que moi, placé au dernier degré de l'échelle sociale, je passe ma vie dans un labeur pénible. Par conséquent, pourquoi n'aurais-je pas ma part des biens de la terre et mon tour de jouissance ? Donc, *ôte-toi de là que je m'y mette !* »

Telles sont les conséquences qui découlent nécessairement des principes de nos utopistes modernes, et voilà où en veulent venir nos réformateurs, qui s'appellent indifféremment radicaux, socialistes, nihilistes, etc. Or, nous savons par expérience que le principe une fois posé, l'application ne dépend plus que de l'heure à choisir ou d'une circonstance quelquefois fortuite.

Tels sont pourtant les rêves insensés de nos niveleurs radicaux. Il faut l'avouer, ils ne font que tirer la conclusion logique de leurs principes. En effet, abolissez la croyance en un Dieu fondateur et législateur de la société, vous introduisez fatalement la foi à la liberté sans frein. Niez le dogme catholique d'un Dieu, maître souverain de l'homme, vous arriverez indubitablement au dogme qui livre la richesse et la souveraineté d'un pays à la force brutale des individus abandonnés sans frein à tous les appétits de leurs instincts pervers. Méconnaissez l'autorité de l'Église qui enseigne au nom de Dieu, exigeant de ses enfants les engagements que tout chrétien connaît, aussitôt arrivent les réformateurs qui vous disent que l'égalité, la liberté et l'indépendance absolues sont notre par-

tage à tous, écrivant sur leur drapeau : guerre au capital et au pouvoir !

Et en effet, en présence des forces révolutionnaires qui s'organisent au grand jour, avec un ensemble manifeste et d'une extrémité de l'Europe à l'autre, que voyons-nous? Nous voyons l'avant-coureur d'un bouleversement tel que le monde n'en vit peut-être jamais.

Les révolutionnaires de toute espèce, depuis longtemps, crient sur tous les tons : *Périssent les hommes plutôt que les principes !* Or, leur grand principe de la société d'hommes primitivement égaux et indépendants a marché et il menace de nous donner ce qu'il renferme dans ses flancs : *la destruction de la société par des hommes qui se croient esclaves*, mais qui ne sont, en réalité, que les jouets de leur fausse éducation et de leurs mauvais instincts.

Voilà où nous en sommes arrivés pour avoir déduit d'un faux principe les conséquences les plus absurdes en matière sociale.

*
* *

Il faut donc revenir aux vrais principes qui sauvegardent la société. Or, le principe vrai, incontestable, c'est que de droit la première place dans la société appartient à Dieu. En effet, dès que notre œil s'ouvre à la lumière Dieu paraît et devient nécessaire.

Oui, chrétiens et païens, croyants et incrédules, tous ont reconnu la nécessité d'un Être suprême et par conséquent d'un maître et d'un législateur souverain. Le cri du bon sens chez tous les peuples a été celui-ci : la vérité sur l'homme est le secret du Créateur de l'homme, et celui qui nous a faits peut seul nous dire pourquoi il nous a faits et ce que nous avons à faire pour remplir la fin de notre existence ici-bas.

Or, si Dieu est le créateur des hommes, il doit logiquement en être le législateur ; il doit avoir donné des lois qui régissent la société. Il n'y a que ceux qui ferment volontairement les yeux à la lumière, qui ignorent ou plutôt feignent d'ignorer les lois que le *Maître des sciences* et le *Père des lumières* a données aux hommes, pour se guider en ce monde et connaître leurs devoirs envers leurs semblables. Eh bien, le Décalogue chrétien contient en dix lignes l'expression la plus claire de nos rapports essentiels avec Dieu et avec la société. L'enfant y puise sans effort la connaissance de ses devoirs et le savant qui

l'approfondit trouve qne rien n'y manque pour le bon gouvernement des hommes.

Il résulte de là que la loi de Dieu contient en principe la science que l'homme doit posséder pour se conduire ici-bas dans ses rapports avec ses semblables, et ce n'est qu'en se conformant à cette loi divine qu'il prendra le seul chemin qui aboutisse au bonheur domestique, à l'union avec ses frères, à la paix sociale.

Le christianisme, en effet, est une œuvre destinée à instruire les peuples et les individus. *Lumière du monde*, il éclaire et dirige ceux qui se soumettent à son action bienfaisante. C'est une religion parfaite, ayant un code complet, indiquant à tous leurs droits et leurs devoirs. Le christianisme, c'est Jésus-Christ, le maître des rois et des sujets. S'emparant de l'homme tout entier, parce que tout l'homme est son œuvre, il leur dit : *Vous ne pouvez pas servir deux maîtres*; *qui n'est pas avec moi est contre moi*; et pour être avec moi, il faut vous soumettre sans distinction à toute ma doctrine, observer tous mes préceptes.

Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes; laissez abattre votre tête plutôt que d'apostasier Jésus-Christ.

Voilà à quelle hauteur, inaccessible à toute tyrannie, le christianisme a porté l'homme. Et ce sentiment de la vraie grandeur d'âme n'est pas fondé sur les ergoteries des philosophes, ni sur les sophismes de prétendus savants, moins encore sur les déclamations haineuses des révolutionnaires de tout acabit, mais sur la parole de Dieu, l'éternelle vérité. Ne voit-on pas que cet enseignement est plus propre à relever les âmes et à les prémunir contre les entraînements des passions, que le chant de la *Marseillaise* et les théories des radicaux arborant le drapeau rouge surmonté du bonnet phrygien ?

Tel s'annonça le christianisme à l'Europe païenne et il la tira des ténèbres de la barbarie ; et, c'est parce qu'il a été du IVe au XVIe siècle, l'âme dirigeante de l'Europe, que celle-ci s'est élevée à une si grande hauteur relativement aux autres parties du monde, qui sont restées immobiles sous le joug humiliant du paganisme. Mais depuis trois siècles, l'Europe a voulu « réformer » la religion : pour flatter le libertinage des princes et les basses passions du peuple, l'hérésie a cherché à altérer le code divin et à « réviser » les principaux articles de sa constitution ; et voilà pourquoi Dieu semble retirer à l'Eu-

rope ses faveurs dont elle a si indignement abusé et l'abandonner à ses pires ennemis ; et aujourd'hui, dévorée par la fièvre des révolutions, elle entre dans une crise qui menace d'amener les plus terribles catastrophes.

L'Europe seule était capable de donner un tel scandale, en vertu du principe : *Corruptio optimi pessima.* Les partisans d'une société purement civile, faite de main d'homme et libre de tout frein, ne peuvent que nous mener à la barbarie. En effet, dès que Dieu n'est plus là avec sa loi, ses promesses et ses sanctions, pour expliquer et maintenir l'ordre social, chaque raison devient souveraine, chaque volonté devient inviolable. Dès que l'on méconnaît l'autorité du maître comme une émanation divine, chacun peut se dire indépendant et ne voir dans son semblable qu'un homme comme les autres. Et si ces individus finissent par s'unir et devenir majorité, à un moment donné ils se jettent sur le monde pour broyer tout pouvoir humain qui voudra s'élever au-dessus de la souveraineté individuelle. Les instincts matériels et les passions inassouvies poussent irrésistiblement à cette extrémité. Nous sommes peut-être à la veille de voir un aussi épouvantable malheur.

Voilà où nous a menés la folie de ces hommes qui, par leurs écrits séditieux et leurs discours révolutionnaires, ont éteint la foi dans le cœur du peuple, excité chez lui la haine contre l'autorité et allumé tous ses mauvais instincts. Au noble joug de la parole évangélique, ils ont substitué leurs principes subversifs et leurs lois de démoralisation ; et pour mieux détacher les peuples de la parole de la vérité et de la voie de la justice, ils leur ont dit : Regardez donc les richesses du sol et les ressources de l'industrie ! il ne tient qu'à vous de vous en emparer ! » Et ils ont été écoutés. Faut-il s'étonner maintenant que, instruits par de tels maîtres, et mettant en pratique de semblables leçons, le peuple s'apprête à bouleverser la société?

Pour sortir de là, il n'y a qu'un moyen : c'est d'abjurer les faux principes d'une société toute humaine et civile et de revenir à l'éternel principe d'une société essentiellement religieuse, je veux dire la société catholique, la seule au monde qui aille au vrai Dieu et au vrai homme, deux êtres dont on a eu le malheur de ne tenir généralement aucun compte dans les plans nouveaux de société et de gouvernement.

En terminant disons avec le *Moniteur de Rome* : « La tâche

haute et noble que les gouvernements doivent s'imposer de nos jours, la voici : Réaliser l'équilibre social, en appliquant économiquement et politiquement les doctrines divinement généreuses et justes de l'Evangile et de l'Eglise. Aux ères et aux évolutions politiques succède l'ère sociale. Là est l'avenir, plantons-y notre drapeau. » Hors de là point de salut pour notre Europe.

(*Courrier de Bruxelles*).

SAINT DOMINIQUE

ET SA MERVEILLEUSE ACTION SUR SON SIÈCLE.

L'Eglise célébrait, il y a quelques jours, la fête d'un des saints qui ont laissé le plus de traces de leur passage ici-bas. Quelle attachante figure que celle de Dominique! Tendre et doux comme un enfant, mais intrépide et ferme comme le plus courageux des athlètes, jamais peut-être on ne vit dans le même caractère un aussi splendide ensemble de qualités supérieures.

Et quelles œuvres sublimes, quels travaux surhumains, quelles superbes victoires! Dès son enfance, Dominique est l'ami passionné du Christ, les souffrances ont pour ce tendre cœur d'irrésistibles appas; il passe par les divers âges de la vie, partout une mystérieuse auréole de sainteté l'accompagne. Devenu prêtre et chanoine d'Osma, ses vertus le font briller, parmi ses frères, d'un exceptionnel éclat. Mais ce n'est que le commencement d'une vie féconde en prodiges. Pur et recueilli, Dominique concentre en lui des trésors de grâces. Dieu se plaît à répandre dans cette âme d'élite les dons les plus merveilleux. Bientôt il est mûr pour l'action. Aussi, voyez comme son cœur s'enflamme de zèle en présence de l'hérésie albigeoise que Dieu l'a envoyé combattre en France en compagnie de l'évêque d'Osma. Comme il est heureux de dépenser ses forces, comme volontiers il répandrait son sang pour la cause du Christ.

Le vide se fait tout d'abord autour de lui, le pieux Azeredo, son évêque, son ami vénéré, son guide et son chef, enlevé par une mort imprévue, part pour un monde meilleur, laissant son jeune compagnon aux prises avec de terribles difficultés.

Dominique est seul, loin de sa patrie, au centre d'un pays où l'hérésie règne triomphante. Mais Dominique porte une âme vaillante dans un cœur chaste et pur : la douleur ne peut abattre ce fier courage. Seul, à pied, un bâton à la main, il parcourra ces contrées, où l'erreur a répandu son venin mortel, et l'erreur reculera devant lui, et il aura l'ineffable consolation de ramener au bien un nombre prodigieux d'hérétiques. Cependant, sous le souffle de l'Esprit de Dieu, Dominique a compris que pour lutter avec succès et d'une manière durable contre les hérétiques, il fallait une génération, qui se renouvellerait sans cesse, d'hommes apostoliques, voués pour toujours à la défense de la vérité ; Dominique devient fondateur d'Ordre, et bientôt il aura la sublime audace de se partager le monde avec ses compagnons. Ils sont seize, et déjà ils se répandent partout : partout des couvents se fondent et les maîtres les plus renommés, les plus célèbres docteurs viennent se ranger sous la règle austère du saint patriarche.

Dominique reste six ans à peine à la tête de son Ordre, et déjà les frères prêcheurs sont partout.

Quelle rapide succession d'événements merveilleux ! Et quelle étonnante figure que celle du saint patriarche. Quel spectacle sublime que celui d'un homme qui, en peu d'années, imprime à l'Ordre qu'il a fondé une telle impulsion que, lui disparu, cet Ordre continue sa marche avec la plus magnifique régularité, quel spectacle que celui du prodigieux thaumaturge qui vit toujours dans ses fils, et a su si bien les imprégner de son esprit !

Mais ce n'est pas seulement dans ses fils que le souvenir du saint est resté. La vérité divine, que Dominique est venu prêcher avec tant de fruit, elle ira illuminer les intelligences, elle ira réchauffer les cœurs. Il y a plus ; cette doctrine prêchée par Dominique, elle passera sur la société toute entière comme un souffle de régénération et de vie, elle réveillera dans les âmes l'amour de Dieu, elle donnera les saintes flammes du zèle à des cœurs d'apôtre, elle ranimera le goût des saintes études.

En faisant aimer la vérité elle augmentera dans les plus fières intelligences l'ardeur qui les porte vers le bien et vers le beau. C'est l'esprit de Dominique, cet élan vers Dieu source du véritable idéal qui dirigera le pinceau de fra Angelico de Fiesole, et lui fera retracer sur des fresques admirables des scènes suaves, d'inoubliables portraits. C'est Dominique qui inspirera au plus sublime des poètes ses plus beaux passages. On connaît

la *divine comédie* du Dante. Quelle profondeur de doctrine dans ces vers admirables. Quelles magnifiques notions sur Dieu et ses perfections infinies, sur les beautés de ce Ciel où un guide céleste conduit le poète! Mais, je ne crains pas de le dire, de tous ces vers d'une si haute portée, de tous ces morceaux superbes d'inspiration poétique, nul n'est plus beau, nul n'est frappé au coin d'un sentiment plus vrai, d'une émotion plus attendrie que le passage consacré par le poète à la louange de Dominique. Le Dante a vu, dans le Ciel, un groupe de saints sous la forme de brillantes étoiles dont l'éclat le ravit. Saint Thomas, l'angélique docteur lui raconte les mérites et les titres glorieux de ces bienheureux habitants des cieux.

Ecoutez le poète parler de la gloire de Dominique. Jamais la langue humaine ne trouva de plus magnifiques, ni de plus suaves accents. Là, dit le Dante, où la douce brise murmure et se joue parmi les jeunes fleurs qui s'ouvrent dans les champs de l'Europe, non loin du rivage où viennent expirer les flots derrière lesquels disparaît le soleil couchant, est assise la fortunée Calaroga. (In quella parte one susge ad aprire Zeffire dolce te norelle fronde di che si rede Europa rivertire, non molto lungi al percuote dell'onde, dietro alle quali per ta lungo foga to sol talvolta ad ogni nom si nascoude, siede la fortunata Calaroga.)

C'est là, continue le grand poète que naquit l'amant passionné de la foi chrétienne le saint athlète, doux à ses amis, terrible aux ennemis de la vérité. Il s'appelait Dominique, pour bien marquer qu'il était tout à Dieu. C'était l'ouvrier diligent que le Christ choisit pour l'aider à cultiver le jardin de son Eglise. Heureux parents, pour avoir donné le jour à un enfant dont les œuvres devaient être si merveilleuses! Dominique étudia, il étudia avec ardeur; c'était toujours par amour pour le Christ. Il jeta ses regards sur la vigne du Seigneur. Or cette vigne était ravagée, et le cœur de Dominique s'émut, il voulut prêcher, il voulut combattre l'erreur, et la vaincre.

Armé de sa doctrine et de sa puissante volonté, il part pour son ministère apostolique. De même que le torrent des montagnes se précipite dans la plaine du haut des rochers, ainsi le fleuve impétueux de Dominique se jeta sur les hérésies qui encombraient sa route, se répandit sur toute la terre et se divisa en une multitude de ruisseaux qui arrosèrent le jardin de l'Eglise (quasi torrente Ch'alta vena preme, e negli, sterpi eretici percasse s'impeto suo più vivamente quivi dove li resistenze

eran più grasse. Di lui si fecer poi diversi rivi, onde l'orto cattolico si riga).

Où trouver une inspiration plus vraie, des accents plus beaux, un éloge plus convaincu? Or si le Dante est un sublime poète, il est aussi un théologien consommé, c'est la somme du docteur Angélique, un fils de Dominique, qui se revêt, sous sa plume enchanteresse, des plus magnifiques couleurs poétiques. Et le Dante n'a-t-il pas eu toujours une admiration profonde, un culte filial pour le patriarche Dominique? N'est-ce pas l'esprit du saint fondateur, son amour de la vérité, son enthousiasme pour le bien, ce je ne sais quoi de généreux, de vaillant, de suave et de fort à la fois, qu'on sent vibrer encore à travers ces pages admirables?

C'est que les saints qui ne cherchent en tout, comme but principal, que la gloire de Dieu et la sanctification des âmes, ne voient presque jamais leur action s'arrêter à ce seul résultat. Partout où passe une de ces natures exquises, il y a comme une rénovation qui se produit. Dominique n'a pas été seulement l'inspirateur et le guide d'une magnifique pléiade de saints ; ses idées sublimes sur Dieu et ses adorables perfections, sa généreuse ardeur pour la diffusion de la vérité, ses élans enthousiastes vers le beau, le vrai, l'idéal enfin qui est Dieu même, tout cela a allumé dans une multitude d'âmes, et pour des siècles, le zèle qui fait les apôtres, l'amour de l'étude et de la retraite qui fait les docteurs et les contemplatifs, tout cela a donné une impulsion nouvelle, a ouvert des horizons nouveaux à l'imagination créatrice, et à ces facultés puissantes qui produisent les chefs-d'œuvre des arts et des lettres.

On s'est efforcé, je le sais, d'amoindrir cette belle figure, on a voulu déverser le blâme et l'insulte sur cette vie qui s'est consumée toute entière au double service de Dieu et du prochain. Que ceux qui ont cherché à représenter le saint patriarche comme un bourreau des âmes et un juge inexorable lisent attentivement sa vie.

Qu'ils se demandent si l'on peut concilier cette rigueur prétendue avec la mansuétude bien connue de celui qui, tout jeune encore, vendait ses livres annotés et écrits en entier de sa main, pour secourir l'indigence, et plus tard, voulait se soumettre aux horreurs de la captivité pour délivrer un malheureux esclave. C'est le cas de répéter les paroles du P. Lacordaire : On trouve Dominique, partout où il y a des actes de mansuétude et de

bonté à accomplir, partout où le bras séculier où la justice des hommes exerce des rigueurs acceptées à cette époque, Dominique est absent, ou il n'intervient que pour adoucir ces rigueurs et sauver les coupables.

Et au reste, comment supposer que les sévérités de Dominique aient pu échapper si complètement à ses contemporains ; le moyen de concevoir qu'il ait fallu des siècles entiers pour s'apercevoir tout à coup des cruautés qu'on dit cependant si terribles? Pense-t-on que le Dante, ce fier et indomptable génie, dont certain pape a plusieurs fois éprouvé l'ombrageuse susceptibilité, pense-t-on que le Dante eût passé sous silence ces prétendues rigueurs? Or le grand poète, quand il parle du saint patriarche, ne trouve sous sa plume, que les accents de l'enthousiasme et de la plus tendre vénération. Nous pouvons donc dire en toute vérité qu'arrivé à une époque où tout était confondu, Dominique releva vaillamment le drapeau de la foi, et acquit ainsi une précieuse influence sur l'humanité tout entière.

JULES D.

LA MANIE DE L'HYPNOTISME.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Durant l'expérience, la conscience des sujets est fort confuse. Ils ne voient que Donato ; bien plus, *que les yeux* de Donato. Ils les voient encore quand celui-ci se place derrière eux. Ils savent vaguement qu'ils se meuvent, qu'ils sautent, qu'ils courent, qu'ils tombent, mais toujours comme dans un songe. Ils voudraient résister, mais, comme dans un songe, il y a solution de continuité entre leur volonté et leur pouvoir. A quelques uns il reste un peu d'étourdissement, de mal de tête, de vertige, de brisement des os, mais seulement pour quelques instants.

Quand Donato fait sentir à ses sujets le chaud, tous se mettent à souffler; ils s'essuient le front, s'éventent de leurs mouchoirs, enfin, avec un crescendo étrange, ils en viennent à s'arracher les habits et à les jeter loin d'eux. Puis, à un signe du maître, surpris tout à coup de froid, ils rassemblent les vêtements qu'ils peuvent trouver, les arrachent à leurs compagnons, les endos-

sent en se les relevant jusqu'au cou, etc... Cette scène est une des plus comiques.

Un élève de l'école polytechnique, Albini, ne voulait pas tourner par crainte de vertiges ; mais il dut bien se soumettre à la volonté de fer du magnétiseur ; il finit par pirouetter sur lui-même, et par exécuter des valses et des polkas. Un autre, Brolis, fut forcé de se jeter par terre, sans pouvoir plus se relever. Donato fit exécuter à plusieurs ensemble des mouvements d'escrime et ils obéirent comme des soldats à leur caporal. Rien qu'en leur frottant la gorge avec les doigts, il fit exécuter à trois autres, en trio, un superbe miaulement de chats qui faisait mourir de rire.

Un pauvre diable mangea avec délices deux pommes de terre crues, et fut éveillé quand il en avait encore la bouche pleine. Deux ou trois se mirent à galoper sur une chaise comme sur un cheval. Un autre se mit la tête en bas et marchait sur ses mains. Turin et Montini se figurèrent tout à coup être en promenade par une délicieuse matinée. A un certain moment, ils se heurtent involontairement sur la scène ; aucun ne s'excuse, mais ils se regardent tous deux de travers. Donato les fait se heurter de nouveau. Alors Montini envoie un coup de poing à Turin; celui-ci lui donne un coup de pied à la jambe; l'autre le lui rend. Eveillés au milieu de leur lutte ils restèrent dix minutes la bouche béante, tout juste comme le public.

Une autre fois, Donato fit respirer à ses sujets des fleurs de papier, auxquelles ils trouvaient un délicieux parfum.

Le même opérateur vous fait éprouver à volonté des maux de ventre, des maux de dents, des maux de tête, etc., il fait faire le métier de barbiers, de tailleurs, à des gens qui l'ignorent complètement. Il exigea d'un certain Furia la confection immédiate de son testament, au milieu des signes d'un grand désespoir comme à l'approche de la mort. Ce pauvre hypnotisé ayant reçu en mains un journal tourné en cornet, s'en frappa la poitrine comme d'un poignard et tomba comme mort.

Quand le magnétiseur veut obtenir une hypnotisation plus complète, il appuie une main sur la nuque du sujet. C'est ainsi qu'il s'y prit avec une petite fille de Turin qu'il força de marcher droit à sa mère un poignard en main, pour la tuer. Elle voulait résister, mais c'était impossible; elle aurait exécuté l'ordre de Donato si celui-ci ne l'avait arrêtée à temps.

Ramperti, un de ceux qui résistèrent plus ou moins à l'in-

fluence hypnotique dans les séances de Milan, dit qu'il part des yeux de Donato deux rayons convergeant en un globe lumineux comme le verre. Pour lui, il ne put résister à fixer ce point, et avoue que s'il n'avait pas détourné le regard, il aurait aussi été probablement fasciné.

En voilà assez sur Donato. Parlons des expériences de Zanardelli à Rome. Le sujet de ce magnétiseur est sa femme Emma. Son mari l'hypnotise en la regardant fixement et en lui pressant en même temps les pouces avec force. A ce moment commence une mélodie musicale quelconque. Peu après la patiente cligne des yeux, un souffle violent sort de sa poitrine ; toute sa personne s'échauffe, le pouls donne 120 pulsations à la minute. La somnambule paraissait vouloir résister, mais à la fin, elle tombait vaincue et assoupie sur son siége. Alors se montraient soudain les phénomènes hypnotiques. La main d'Emma posée sur sa tête par l'opérateur y restait clouée, si bien que les spectateurs ne parvenaient pas à l'en détacher. Le corps tout entier se soulevait avec la main qu'on voulait arracher au contact de la tête. Mais soufflant sur les jointures du bras, Zanardelli détruisait en un instant ce phénomène de catalepsie. D'après lui, la chaleur est nécessaire à la catalepsie et le froid la dissipe ; un mouchoir mouillé aurait le même effet que le souffle de sa bouche ; si les membres trop rigides ne cédaient pas au froid, il suffirait de les toucher avec une baguette de métal, spécialement de cuivre, mais jamais de fer; Emma d'ailleurs est complètement insensible, elle ne voit point les chandelles allumées devant ses yeux, elle ne sent point les épingles dont on la pique.

Mais tandis que l'anesthésie se montre si clairement chez cette femme, d'un autre côté se manifeste (sans doute par la volonté de l'opérateur) une hyperesthésie d'odeurs, de sons, de couleurs, de températures qui échapperaient aux sens de tout autre, et qu'elle perçoit très distinctement.

Cette même Emma, quand elle est hypnotisée, et qu'on la touche légèrement du doigt, avec une baguette métallique ou avec une bande de papier, repousse celui qui la touche ainsi s'il est d'un tempérament magnétique antipathique ou lui serre fortement la main s'il lui est sympathique. Dans ce cas, pour dégager sa main il suffit de souffler sur l'articulation du poignet de l'hypnotisée.

L'autohypnotisme est peut-être rare, mais pas tant qu'on le croit. Le docteur Silva qui publia en 1885 à Turin quelques

études sur l'hypnotisme, rapporta au docteur Mosso qu'une de ses malades se faisait souvent hypnotiser pour trouver du soulagement à ses douleurs. Un jour, elle découvrit qu'elle pouvait s'hypnotiser elle-même en fixant des yeux le pommeau de laiton qui était au pied de son lit. Depuis lors, toutes les fois qu'elle commençait à sentir des maux de ventre, elle se couchait et, regardant fixement le pommeau de son lit, elle perdait la connaissance et la sensibilité.

Braid affirme d'ailleurs qu'on peut s'hypnotiser soi-même, et il en propose la méthode. On connaît les fakirs des Indes qui, de temps immémorial, s'hypnotisent en regardant fixement le bout de leur nez ou une autre partie du corps ou même un objet imaginaire. Ce fait confirme plus ou moins l'opinion de Braid, de Furia, et des médecins en général qui attribuent l'hypnotisme non pas à la volonté du magnétiseur, mais à la force d'imagination du patient. Il est cependant très rare que le magnétiseur rencontre chez ses sujets une résistance invincible.

Voici maintenant d'autres effets d'hypnotisme, obtenus par des *médecins* italiens. J.-B. Verga, secrétaire et premier médecin de l'asile d'aliénés, à Montebello, province de Milan, parle ainsi dans une lettre publiée par les journaux :

A la suite de plusieurs expériences faites de concert avec mon directeur, le doct. Gonzales, sur un sujet que nous avons à l'asile je suis resté convaincu de l'existence de cet état spécial qu'on appelle *hypnotisme* et des phénomènes surprenants qui s'y produisent. Aujourd'hui même, mon directeur a reproduit en ma présence, presque tous les effets dont il avait été témoin au Philodramatique, sur la personne que nous avons à notre disposition. J'ai constaté que toujours l'hypnotisateur agit sur les sens spécifiques, surtout la vue et l'ouïe; il ne s'agit en effet que de phénomènes physiques, naturels, dans des individus dont le système nerveux est prédisposé à en ressentir les effets. L'opérateur, au moyen des sens, réduit l'hypnotisé à être l'exécuteur passif et inconscient de tout ce qu'on lui commande, sans que naturellement, il conserve le souvenir de ce qui lui est arrivé.

Le *Capitan Fracassa* raconte ainsi une des expériences du docteur Rattone, professeur de pathologie générale à l'Université de Florence.

Voulant démontrer les effets de la musique dans l'hypnotisme, Rattone tint séance chez le maître de musique Bruto Gianini, et obtint des résultats vraiment merveilleux. Il fit d'abord asseoir en

demi-cercle, autour d'un piano, dix jeunes hommes déjà rendus fort sensibles par d'autres expériences, mais parfaitement sains de corps et d'esprit, et très bien éveillés. Puis il pria la virtuose d'exécuter une mélodie pathétique.

Après quelques notes, sept des jeunes hommes étaient déjà hypnotisés et se tenaient dans les attitudes les plus étranges. Quelques-uns paraissaient profondément tristes, d'autres en proie à des pensées cruelles. On exécuta alors une musique joyeuse et les hypnotisés s'agitaient convulsivement et se tordaient sur leurs sièges ; il y en eut un qui perdit l'équilibre et tomba par terre.

Dans les faits que nous avons rapportés jusqu'ici, il intervient évidemment une *suggestion* quelconque. Expliquons-nous. La *suggestion*, disent les auteurs qui traitent de cette matière est une impulsion quelconque que l'hypnotisateur donne à l'hypnotisé et au moyen de laquelle celui-là force celui-ci à faire des actes qu'il ne veut pas librement faire et qu'il oublie ordinairement quand il revient à lui. Cette impulsion peut partir d'une parole, d'un signe de la main, d'un ustensile qu'on présente au sujet, par exemple une aiguille, pour qu'il se mette à coudre ; un poignard pour qu'il en frappe quelqu'un.

Il arrive que les effets de la suggestion durent encore après le sommeil hypnotique.

Le docteur Richer raconte d'une hystéroépileptique, que l'ayant hypnotisée, le 10 avril 1883, il lui affirma qu'une de ses mains se raidissait et se fermait. On éveilla la femme, mais il fut impossible de lui faire desserrer la main : la contraction était réelle et indubitable. Il fallut l'hypnotiser de nouveau et lui affirmer que sa main se détendait, et la main reprit sa forme naturelle.

A une autre on affirmait, pendant son sommeil hypnotique, que, une fois éveillée, elle ne pourrait plus se servir de sa main pour écrire, et il en était ainsi. On lui suggérait d'autres paralysies partielles qui duraient à l'état de veille et toujours il fallait l'endormir de nouveau pour l'en délivrer. Cette personne devint même tellement sensible au commandement du magnétiseur que, parfaitement éveillée, elle lui obéissait machinalement. Il lui suffisait de lui dire : « X, votre bras est paralysé, » et à l'instant le bras se paralysait.

Richer affirme de plus que « les *hallucinations* provoquées « chez le sujet durant son sommeil, peuvent également persister « après l'éveil. Elles constituent dans l'ordre psychique un

« phénomène absolument comparable à la contracture des « membres dans l'ordre corporel... »

Les impulsions données pendant le sommeil hypnotique peuvent obtenir leurs effets immédiatement, ou après le sommeil et même dans un temps plus ou moins éloigné, sans rien perdre de leur fatalité. Quand ils reviennent à eux, les sujets exécutent l'ordre reçu au jour qui leur est indiqué. Si on leur demande alors les raisons de leur conduite, ils répondent ordinairement qu'ils ne savent pas eux-mêmes pourquoi ils agissent de la sorte. En réalité leurs actes leur sont imposés par la volonté d'autrui.

Donato imposa récemment à un jeune homme de Milan d'écrire, à une heure déterminée, à une personne qu'il lui désigna. Quand l'heure fut arrivée, le sujet voulut écrire la lettre, bien qu'il fût en présence de la personne en question, laquelle le priait naturellement de lui dire de bouche, ce qu'il voulait lui dire par écrit.

Le docteur Bufalini est d'avis que la suggestion ne s'exerce bien en général que sur des sujets atteints de névrose ou dont le système nerveux est tellement excitable qu'on doive les regarder comme des êtres à part. Cela posé, il affirme qu'avec certains individus ayant subi déjà quelques expériences d'hypnotisme, on peut obtenir des résultats prodigieux, même pendant la veille. On peut leur dire : bougez ce bras, ouvrez la bouche pliez les genoux, jetez-vous par cette fenêtre, et ils le font malgré eux, comme des automates.

Le docteur C. Richet ordonna un jour à une dame de se rendre à telle date, chez telle personne. Elle y alla et comme on lui demandait ce qu'elle désirait, elle répondit : « Mais... je « ne sais pas au juste pourquoi je viens; il fait un temps détes- « table; j'ai laissé des visiteurs chez moi; je ne sais pas ce qui « m'amène ici. »

Le docteur Bernheim et le docteur Liégeois qui ont écrit tous deux sur l'*Hypnotisme*, en 1884, parlent de suggestions qui durèrent presque un mois.

Bufalini, que nous citions plus haut, fait la remarque suivante : « Ces faits curieux n'intéressent pas seulement les « savants ou le public qui les admire; ils intéressent souverai- « nement les sociologues et les législateurs. Supposons, en effet « que l'hypnotisme soit au service d'un brigand, il pourra y « trouver un moyen de commettre des délits. »

James Braid avait déjà prévu le péril. Il s'efforçait de

l'atténuer en disant qu'on ne peut être hypnotisé malgré soi et en conseillant de ne point mettre l'hypnotisme à la disposition du vulgaire. Mais sa méthode d'hypnotisation est tellement facile, qu'elle doit finir par se répandre. De plus beaucoup nient la nécessité du consentement de l'hypnotisé. Qu'adviendra-t-il donc si l'hypnotisme tourne à la mode ?

Liégois lut, en 1884, à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris un mémoire intitulé : *De la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel.*

Le docteur A. Culler, dans son livre : Magnétisme et Hypnotisme (1886) a un chapitre entier sous ce titre : *Hypnotisme et le Code.* A Turin, a paru cette année un livre intitulé : *Le Grand Hypnotisme et la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit pénal et le droit civil*, par le docteur Guilio Campili.

Tout cela prouve que ces docteurs sont d'avis que le sujet peut rester tellement sous la puissance de l'hypnotisateur, même après les expériences, que celui-ci pourrait abuser de lui avec la pleine certitude d'être obéi.

On pourrait de cette façon obtenir de faux témoignages, de fausses signatures, en un mot, tous les crimes. Les tribunaux Suisses et Italiens ont déjà eu du reste à s'occuper de délits hypnotiques; entre autres, d'abus charnels commis par des médecins sur leurs malades.

Les faits que nous avons cités jusqu'ici entre mille autres, en les accompagnant des appréciations parfois contradictoires de leurs auteurs ou de leurs témoins, sont incontestables et publics. Ils nous serviront de base pour établir dans un nouvel article notre argumentation sur les causes et sur la moralité des phénomènes hypnotiques.

J. M.

LA COOPÉRATION CHRÉTIENNE

Il vient de se tenir à Caen un Congrès d'œuvres catholiques ouvrières dont nous regrettons de n'avoir pu rendre un compte détaillé à nos lecteurs.

Parmi les problèmes sociaux qui ont occupé l'assemblée de Caen, il en est un néanmoins dont nous voulons parler dès aujourd'hui : c'est l'étude du système coopératif.

On ne saurait nier que cette question se pose dans notre pays, en quelque sorte d'urgence, par suite des applications chaque jour plus nombreuses du système de la coopération par les socialistes.

D'autre part, ce sujet a été magistralement traité à Caen par un savant économiste, M. Charles Périn, chargé de présenter le rapport à l'assemblée générale. Jamais l'association coopérative n'a été étudiée avec tant d'ampleur, avec une doctrine plus sûre et un plus vif désir de servir les véritables intérêts de la société. Nos lecteurs seront heureux de s'en convaincre en lisant attentivement le beau travail de M. Périn :

Messieurs,

On pourrait relever dans notre vie sociale une singulière contradiction. Jamais l'individualisme n'a été plus hautement affirmé dans les doctrines; jamais il n'a tenu dans la vie publique, dans la vie industrielle, et malheureusement aussi dans la vie privée, une si grande place. Et en même temps nous voyons surgir dans les masses des courants puissants qui les portent à l'association.

A considérer attentivement les choses, on reconnaîtra qu'en réalité la contradiction n'existe pas, qu'il n'y en a que l'apparence, et qu'au fond, en ce que nous voyons, il n'y a qu'une réaction vers le bien que provoque naturellement l'excès du mal. Le peuple, qui se sent victime de l'individualisme, court à l'association.

Le penchant de nos classes ouvrières à chercher, par l'union des forces, l'accroissement de leurs ressources et l'amélioration de leur sort, donne lieu aux combinaisons les plus diverses; en

certaines de ses applications, il a produit des résultats qui ont dépassé l'attente générale.

On l'a bien des fois répété, et il est inutile de s'arrêter à le prouver, l'association est éminemment une force catholique. N'a-t-elle pas, en effet, servi d'instrument principal à l'Église pour tous les progrès réalisés sous son impulsion dans le monde moderne? N'est-ce point par elle que la charité a accompli ses œuvres les plus merveilleuses? Ce qu'elle a fait jadis, l'Eglise e fera pour notre temps, si nous voulons bion nous y prêter. lLes entraînements populaires sont bien souvent un appel de la Providence, auquel on pourrait se repentir de n'avoir point répondu.

I

L'union des forces n'est pas seulement une des pratiques constantes, mais encore une des nécessités universelles du travail de l'homme dans l'ordre matériel, une des conditions indispensables du succès de l'effort qu'il accomplit pour conquérir ses moyens d'existence. Sous des formes diverses, la coopération dans le travail attache les hommes les uns aux autres par des liens plus ou moins étroits. N'est-ce point un fait, maintes fois signalé, que d'un bout de la terre à l'autre, par l'effet de la division du travail, les hommes dépendent les uns des autres pour leurs consommations les plus ordinaires? Et n'y a-t-il pas là une coopération des travailleurs du monde entier, qui a pour effet de procurer à chacun d'eux la subsistance de chaque jour?

Dans la coopération ainsi entendue, il y a concours de forces et de travaux divers, mais il n'y a point association. On ne trouve pas, en effet, entre ceux qui s'emploient de cette façon au même résultat final, ce qui caractérise l'association : le lien d'obligations réciproques, le concert des volontés librement groupées pour une œuvre dont chacun des associés partagera le profit ou la perte.

Depuis bientôt un demi-siècle, dans le grand effort auquel on se livre pour améliorer et élever la condition des classes ouvrières, la coopération prend un caractère spécial : elle s'organise par une véritable association. Constituée par l'initiative charitable ou par l'initiative populaire, cette pratique nouvelle de la coopération tend à mettre les travailleurs en état de triompher des difficultés qui pèsent si lourdement sur leur existence, par leur effort propre et par l'emploi bien entendu

de tout ce qu'ils ont en eux-mêmes de puissance productive. Depuis quarante ans, ce genre particulier d'associations a été fréquemment essayé, et, s'il n'a pas donné tous les résultats que poursuivaient les ambitions souvent exagérées de la classe ouvrière, on ne peut pas dire pourtant qu'il ait été sans fruit.

L'Académie, constatant l'introduction de cette pratique dans nos mœurs économiques, définit en ces termes le qualificatif par lequel la langue courante la désigne : « *Coopératif,* qui réunit les efforts de tous les intéressés et les fait concourir à l'amélioration du sort de chacun. » Les lois ont, comme le langage, suivi les mœurs, et nous avons des dispositions légales, sur les sociétés coopératives.

A bien considérer ce qui a été fait par les sociétés coopératives, surtout lorsqu'elles se sont inspirées de la charité chrétienne, à bien peser ce que valent les combinaisons économiques qui en sont la base, on reconnaît que, de tous les genres d'associations, il n'en est point qui mérite davantage l'attention de ceux qui s'intéressent au progrès moral et matériel du peuple. Peut-être n'en est-il pas qui réponde mieux aux préoccupations générales de notre époque, qui offre en ce moment plus de ressources pour la solution des difficiles problèmes compris dans ce que l'on appelle la question sociale, et dont on puisse attendre, pour les classes qui travaillent et qui souffrent, de plus grands bienfaits.

Deux voies s'ouvrent aujourd'hui devant les entreprises d'association coopérative : la voie démocratique et la voie chrétienne. Nous avons à rechercher quels sont des deux côtés, les principes et les conséquences économiques.

II

Lorsqu'on parle de démocratie et d'esprit démocratique, il faut avant tout se bien fixer sur la valeur des termes.

Si l'on entend par esprit démocratique le désir qu'ont les classes populaires de faire respecter partout leur dignité chrétienne, de voir leurs libertés légitimes, leurs droits naturels et nécessaires sérieusement garantis, de se faire même attribuer, quant à leurs intérêts immédiats, une certaine part d'influence sur les affaires publiques, il serait difficile de trouver dans ces aspirations rien qui soit à blâmer ni à repousser.

Mais s'il s'agit de cet esprit d'indépendance turbulente qui envahit les sociétés à mesure qu'elles s'éloignent de Dieu, de

cette prétention de tout régir par la souveraineté du nombre substituée à l'autorité divine, de cette passion pour les jouissances qui a sa source dans un orgueil sans limites et qui ne s'arrête devant aucun droit; si c'est avec ces caractères que la démocratie s'offre à nous, elle ne peut trouver aucune justification, et elle n'a à attendre, de tout ce qui n'est pas révolutionnaire, qu'une énergique et infatigable opposition. Maintenant, c'est ainsi que la démocratie est comprise par ceux qui aujourd'hui disposent des masses ouvrières.

Le principe de cette démocratie subversive n'est autre chose que la prétention de substituer l'autorité de l'homme à l'autorité de Dieu. Cette prétention ne se manifeste pas toujours de la même manière ni avec la même intensité. Quelquefois c'est la démocratie proprement dite, dans laquelle on peut constater des nuances, suivant qu'elle s'efforce de paraître conservatrice ou qu'elle se déclare franchement libérale. D'autres fois c'est le libéralisme, dont le propre est de chercher une conciliation impossible entre le respect des droits traditionnels de la famille et de la propriété et la règle de la souveraineté de la raison humaine. Des deux côtés le principe étant le même, il faut qu'à la longue il sorte ses effets, pour le libéralisme comme pour la démocratie. C'est affaire de temps et de ménagements, mais la conclusion finale est forcément identique. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut finir par le socialisme.

Les sociétés coopératives, à l'origine, ont pris la voie démocratique; elles ont été même, en certains cas, de véritables essais d'économie socialiste. Lors même qu'elles se sont donné une organisation qui répondait au but louable qu'elles poursuivaient, l'amélioration de la condition des travailleurs par leur propre industrie, même dans ces conditions favorables, les vices de l'esprit démocratique qu'elles portaient en elles les ont fait promptement dévier. Les succès qu'elles durent à leurs bons commencements ne servirent, en surexcitant leurs prétentions orgueilleuses, qu'à les précipiter dans les excès du radicalisme.

Les sociétés coopératives de production, où rien, absolument rien ne se peut faire que moyennant le respect constant de la hiérarchie industrielle, par la franche acceptation de la loi toujours pénible du travail, choses peu conciliables avec l'insubordination et les appétits utilitaires de l'ouvrier démocrate; ces

sociétés, objet des préférences de la démocratie, ces sociétés, n'ont obtenu que des succès très rares.

Pour les sociétés de consommation, dans lesquelles le lien d'association est moins étroit, la solidarité moins étendue et où il suffit des habitudes ordinaires de probité et de modération, on a pu atteindre des résultats avantageux, même au milieu de l'industrialisme. Mais que de fois on a vu les embarras commerciaux, et finalement la ruine, anéantir les plus belles espérances!

L'histoire de ces sociétés nous dit qu'il en a été ainsi chaque fois que les associés, pour donner satisfaction à leur passion pour le bien-être, se sont laissé entraîner à détourner vers des consommations stériles les profits de l'exploitation sociale; chaque fois aussi qu'on a cherché dans la puissance de société des armes pour faire prévaloir contre les patrons les injustes prétentions de la démocratie ouvrière. Si, au lieu de céder aux impulsions mauvaises du temps, l'ouvrier avait apporté dans l'association les vieilles et saines habitudes de la vie chrétienne, les sociétés de consommation auraient été, pour l'amélioration morale et matérielle du peuple travailleur, un instrument d'une merveilleuse efficacité.

Quant aux sociétés de crédit mutuel ou populaire elles ont donné, même sous l'empire de préoccupations trop souvent utilitaires et libérales, des résultats qui ne sont point à dédaigner. On peut faire bien plus et bien mieux que ce qu'elles ont fait; on constate toutefois que leurs succès dépassent, en importance et en durée, ceux qu'ont pu réaliser les autres applications du système coopératif A quoi est due cette réussite exceptionnelle? Au caractère même de ces institutions. Forcément, par la nature des choses, on ne peut assurer le fonctionnement régulier d'une institution de crédit que s'il se trouve, chez ceux qui y participent, certaines conditions de moralité, de régularité d'habitudes et de probité, en un mot certaines vertus naturelles que la pratique chrétienne soutient et porte à leur perfection, mais qui d'elles-mêmes, bien qu'imparfaites et faibles, ne sont pourtant pas dénuées de toute efficacité. Ceux qui pratiquent ces vertus forment l'élite des travailleurs, et, seuls, ils peuvent être appelés à prendre place dans une entreprise où tout repose sur l'honnêteté générale et la mutuelle confiance.

Un des traits caractéristiques de la coopération démocratique, c'est l'idée arrêtée, la préoccupation constante de repousser

toute intervention charitable. Dans les œuvres de la charité, la démocratie et le libéralisme ne voient jamais que d'odieuses tentatives contre la liberté et la dignité de l'ouvrier. « Il ne s'agit plus, dit un économiste libéral, de compter sur la charité publique et privée, qui a créé plus de misères qu'elle n'en a soulagé, en habituant les hommes à l'humiliation et en brisant dans les âmes le ressort l'initiative personnelle. Le plus prudent, le plus sûr pour l'ouvrier est de ne compter que sur lui-même. Du reste, il ne s'agit pas de faire ici un effort bien héroïque et bien difficile. Tous les instruments du travail sont à la disposition, s'il veut les prendre. Pour cela le moyen est tout trouvé, c'est l'association : l'association du crédit, qui lui fournira l'argent nécessaire pour acheter les machines et les matières premières du travail; l'association de consommation qui lui donnera le moyen de diminuer ses dépenses et de former son capital; l'association de production, qui est le couronnement logique des deux autres, et qui, en émancipant les ouvriers du salariat, ajoutera à leur gain une part des bénéfices qui, d'ordinaire, reste entre les mains du patron. C'est là qu'est désormais le salut (1). » On reconnaît ici le socialisme, conséquence dernière et naturelle de la coopération libérale et démocratique.

Il va de soi qu'après avoir dédaigneusement refusé le concours de la charité, on repoussera toute intervention du patron, ainsi que des autorités spirituelles, dont l'action tend à rapprocher le patron de l'ouvrier. L'idéal de l'ouvrier de la démocratie, c'est que le travail, ainsi que toutes les combinaisons qui tendent à améliorer le sort du travailleur, soient organisés par les seules forces ouvrières. Cette prétention est la conséquence naturelle, dans l'ordre économique, du principe de la souveraineté de l'homme sur lui-même que la démocratie met en pratique, suivant les circonstances, dans les sphères diverses de l'activité humaine, par l'autorité réputée infaillible du suffrage universel.

Devant les révolutions de ce maître absolu en tout groupe démocratique, personne n'a le droit d'intervenir, ni le patron, ni le propriétaire, ni le prêtre. Dieu lui-même est écarté, car, lors même qu'on ne nie pas directenment son existence, on affirme que l'homme, doué par son auteur de la raison, trouve

(1) Eugène Veron. *Les Associations ouvrières*, p. 23.

en elle une règle de justice qui suffit à tout. La vieille sagesse disait : Aide-toi et le ciel t'aidera. » La sagesse moderne parle autrement . A l'homme pour qui le ciel est vide elle dit : Aide-toi toi-même, car tu n'as d'autre maître que toi et tu fais seul ta destinée. Le *Self-helping* de la civilisation utilitaire est la maxime générale de la coopération démocratique; en lui ôtant le lien et le stimulant de la charité, il la prive de sa plus grande force.

(*A suivre*)

C. PÉRIN.

MGR XAVIER DE MÉRODE (1)

Tacite reconnaît un mérite à son siècle : celui de transmettre soigneusement à la postérité la mémoire de ses hommes illustres (2). On doit en dire autant de notre âge. Pour peu qu'un homme soit élevé dans sa propre sphère, ses cendres sont à peine refroidies qu'on se hâte de buriner ses traits.

Orateurs ou poètes, artistes ou savants, hommes d'Etat ou hommes d'Eglise, moines ou tribuns obtiennent aussi facilement un monument qu'une biographie.

Nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre. Il y a toujours profit à étudier l'homme et son œuvre, encore que celle-ci, dans son développement modeste ou incomplet, n'ait pas attiré l'attention de la foule. La vie même la plus humble peut avoir son attrait. Le lecteur intelligent y trouvera ample matière d'études et de réflexion.

Mais quand il s'agit d'un de ces hommes que leur naissance et leurs éminentes qualités ont appelés à jouer un rôle dans l'histoire, l'intérêt qui s'attache à leur biographie grandit de toute la hauteur du personnage et de la scène où il s'est trouvé placé.

Rien en eux ne nous est indifférent. Nous aimons à les suivre

(1) *Xavier de Mérode*, ministre et aumônier de Pie IX, archevêque de Mélitène; sa vie et ses œuvres, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. — Paris, Bray et Retaux. Un vol. in-8° et in-12 avec portrait. — Extrait du *Monde*.

(2) Agric., I, 1.

de leur berceau jusqu'à leur tombe, à rouvrir la source des émotions que nous avons ressenties jadis en les voyant à l'œuvre et qui coulent à nouveau dans notre âme, mais cette fois sans la troubler ou la meurtrir.

La vie de Mgr de Mérode nous offre ce charme indéfinissable. Ecrite de main de maître, en même temps qu'elle présente à notre étude une de ces âmes trempées de vaillance et d'énergie qui forcent le respect de leurs adversaires eux-mêmes, elle éclaire, elle explique le passé. Certes, ce passé est plein de tristes souvenirs. Nous revenons sur des étapes douloureuses, sur un champ de bataille témoin du triomphe de la force brutale sur le bon droit et la justice. Mais ces tristesses ont leur saveur saine et pénétrante, ces défaites ont leur enseignement. Il est bon d'entendre une fois de plus la leçon que nous donne l'histoire. Il n'en est point de plus éloquente, ni de plus utile à une société si prompte à oublier ses torts, si docile à accepter le fait accompli.

Xavier de Mérode naquit à Bruxelles, le 20 mars 1820. Il était gentilhomme, gentilhomme de grande maison, et comptait parmi ses ancêtres sainte Elisabeth de Hongrie. Il eut toutes les qualités de sa race : la vivacité d'intelligence, la noblesse de cœur, la générosité inépuisable, la bonne grâce hardie et familière, la franchise brusque et railleuse. Mgr Besson a tracé d'un pinceau vif et délicat le tableau de ses premières années. Il nous le montre, au château de Villersexel, s'imprégnant sous la direction d'une aïeule vénérée, Mme la marquise de Gramont, née de Noailles, des traditions d'honneur et de loyauté, patrimoine de sa famille; peinture charmante que celle de ce grave intérieur, au foyer duquel étaient assises les antiques vertus de nos pères, la piété, la pudeur, et que venaient animer les enfantines et spirituelles saillies du futur ministre de Pie IX.

Puis nous pénétrons sous les voûtes de Saint-Thomas d'Aquin et nous suivons l'adolescent ému et recueilli devant l'autel où il reçoit pour la première fois le pain eucharistique. Xavier de Mérode entre au collège. Nous le reconnaissons, sous les ombrages de Juilly, à sa turbulente insouciance, aux traits d'innocente malice que lui fait pardonner aussitôt sa franchise dans l'aveu.

De là le biographe nous conduit à l'école militaire de Bruxelles. Ici, le caractère de Xavier se dessine et s'accuse : ce jeune homme dont le cœur est accessible à toutes les généreuses

inspirations, mais auquel ni le préjugé, ni le respect humain, ni la contagion de l'exemple ne peuvent arracher une parole ou une démarche contraire à sa conscience, nous le verrons sans surprise marquer la maturité de sa vie d'un triple caractère : la foi, la mortification, la charité.

La scène change, et nous sommes en Afrique. Le collégien de Juilly est devenu un brillant officier. Admis dans l'état-major du général Bugeaud, Xavier de Mérode se mêle à nos soldats, partage leurs périls, combat avec eux. Mgr Besson s'est habilement dérobé dans cette partie du récit ; il laisse la parole à l'intrépide volontaire et compose sa narration des fragments de sa correspondance. Il ne pouvait mieux faire. Il y a dans ces lettres, datées du bivouac, du champ de bataille ou de quelque fort isolé, une fraîcheur d'impression toujours nouvelle. Ecrites au courant de la plume, sans apprêt ni recherche de style, elles réfléchissent, comme un miroir fidèle, les fortes émotions qui se succèdent dans l'âme d'un soldat chrétien.

Enthousiasmes sincères , sympathies soudaines , brusques retours sur le néant de la gloire et des vanités d'ici-bas, regards interrogateurs sur l'avenir, épanchements familiers dans le cœur d'un parent ou d'un ami, tout y est, surtout l'oubli de soi-même et de ses mérites. Le jeune de Mérode est le seul à s'étonner quand la croix de la Légion d'honneur vient récompenser sa bravoure ; il n'a rien fait, dit-il, que de très naturel, et il se demande comment, en remplissant simplement son devoir, il a pu s'attirer tant d'éloges.

Mais Dieu l'appelle à d'autres combats. Il s'arrête sur le seuil même de la carrière, qui lui promettait de longs et légitimes succès. Après de mûres réflexions, encouragé par ceux auxquels il s'était ouvert de son dessein, entre autres par son beau-frère, Charles de Montalembert, il se décide à entrer dans les ordres. Il quitte l'armée, se rend à Rome, et y reçoit la prêtrise. Pie IX le voit et comprend dès l'abord quels services il peut en attendre. Il en fait aussitôt son camérier secret.

Il faut lire dans l'ouvrage de Mgr Besson comment se formèrent entre le grand Pape et Mgr de Mérode ces liens intimes et forts, faits de confiance entière d'une part, de dévouement absolu de l'autre. Pie IX rendait justice à l'activité merveilleuse du nouveau prélat, à la hauteur de sa raison. Il aimait son entrain, qu'il comparait volontiers à la *furia française* et qui contrastait singulièrement avec les lenteurs habituelles de la

cour romaine : s'il le modérait souvent par d'affectueux conseils, il ne craignait pas en maintes circonstances de s'abandonner à l'impétuosité naturelle de son camérier.

Il savait que celle-ci était avant tout désintéressée, qu'elle ne tendait qu'à un but, la gloire du souverain et l'affermissement de son autorité. De son côté, Mgr de Mérode, honoré de l'estime et de l'amitié de son maître, ne cherchait qu'à s'en rendre digne. Il voyait de haut et de loin, et ne s'expliquait pas que l'on s'arrêtât devant des obstacles que lui-même eût franchis en courant. Il appelait timidité ce que d'autres estimaient prudence. Il allait de l'avant, fort de son intention, dédaigneux des préjugés, s'exposant volontiers à ce qu'on l'accusât de manquer de mesure, cherchant à emporter d'assaut toutes les résistances, mais combattant avec une telle loyauté que s'il rencontra des adversaires, il n'eut point d'ennemis.

Une pareille tactique avait ses avantages, mais aussi ses périls. Mgr Besson les signale sagement : il est historien et non panégyriste. D'ailleurs, chaque nature a son tempérament. La lutte et l'action convenaient à celle de Mgr de Mérode ; la mêlée ne déplaisait pas à l'humeur batailleuse qu'il avait reçue de ses ancêtres. Mais aussi comme il savait bien, dans la simplicité de sa foi et l'ardeur de sa piété, s'élever au-dessus des ressentiments et des passions mesquines et faire la part, en examinant sa conscience, de ce qui était dû à la faiblesse humaine, comme aussi de ce qui revenait à Dieu !

L'heure, du reste, était à l'action. La trahison, la perfidie enveloppaient de toutes parts le trône pontifical. Il était nécessaire de grouper autour de lui ses derniers défenseurs et de livrer pour le droit et la justice un suprême combat. Ce fut la tâche de Mgr de Mérode. Il se donne à elle sans réserve. La gloire qu'il s'y est acquise ne souffre plus désormais de contradicteurs. Il crée l'armée pontificale ; il en trace les cadres, il en assure le recrutement. Il va lui-même chercher Lamoricière et le donne comme chef à ses jeunes troupes.

Il presse, il encourage, il ordonne. Sa sollicitude s'étend à la fois sur le moral du soldat et sur le matériel de l'armée. Il installe les camps, il achète des armes, fonde des arsenaux. Improvisé ministre des armes, il déploie dans ces fonctions nouvelles les talents d'un administrateur éprouvé. L'Europe l'admire et tient ses regards attachés sur lui. Qu'adviendra-t-il de cette croisade suscitée en plein dix-neuvième siècle ? L'histoire nous

a répondu, et sa réponse retentit douloureusement dans les âmes chrétiennes. Lamoricière, Castelfidardo, Ancône, quels noms! quels souvenirs! Dieu n'a pas épargné à son Eglise l'amertume de la défaite ; mais le spectateur de cette lutte héroïque, en louant ceux qui tombèrent pour une si noble cause, enveloppera avec eux dans son admiration le ministre des armes. Il pourra appliquer à Mgr de Mérode, comme aux vaincus de Castelfidardo, les beaux vers du poète :

.....Si pergama dextra Defendi possent, etiam hàc defensa fuissent (1).

Qui dira les angoisses de Mgr de Mérode au milieu de ces désastres ? Assurément son âme saigna de toutes les blessures par où s'échappa le sang de tant de braves qu'il avait lui-même appelés au combat et dont il était le père aussi bien que le chef. Toutefois, il ne désespère point. Tant qu'il restait au Saint-Père un lambeau de province, il jugeait que son œuvre n'était pas finie. Ses soins pour la petite armée pontificale ne se ralentirent pas. Il en coordonna de nouveau les éléments, leur donna une force et une cohésion qui leur manquaient tout d'abord, et en fit ces légions peu nombreuses, mais dévouées, devant lesquelles devaient reculer quelques années plus tard les bandes d'agitateurs soudoyées par la révolution et soutenues par la complicité coupable des grandes puissances.

Lui seul aurait pu dire combien, dans cette entreprise, il eut d'obstacles à surmonter. Il lui fallut se défendre contre les préventions, réagir contre les découragements, dissiper les soupçons injustes, vaincre les préjugés, calmer les défiances, se raidir contre les tracasseries injurieuses de ceux qui croyaient protéger le Saint-Père et n'étaient que les dociles instruments de sa ruine. Le ministre des armes n'était pas homme à céder à l'orage. Il ressentait vivement les atteintes portées à l'indépendance de l'armée pontificale, les humiliations gratuites qu'on lui infligeait.

Prompt à la réplique, il tenait tête à ses adversaires avec une énergie qu'aucune considération ne pouvait faire fléchir; on en vint à représenter sa personne comme un obstacle aux bonnes relations entre la France et le Saint-Siège ; et Pie IX, alléguant le mauvais état de santé de Mgr de Mérode, le déchargea du ministère des armes.

(1) Æn. II.

Ce ne fut pas pour le prélat sans un cruel déchirement de cœur. Ses affections les plus chères étaient impitoyablement froissées. Sur le sillon où il avait semé, il lui était interdit de cueillir la moisson qui se levait déjà; heureux encore si elle n'était pas abattue avant l'heure et jetée çà et là comme le grain inutile que le vent disperse aux quatre coins du ciel.

Les regrets et les craintes qui assaillirent Mgr de Mérode ne diminuèrent en rien son dévouement à la personne de Pie IX. Celui-ci, attaché plus que jamais à son fidèle serviteur, le nomma son aumônier et l'éleva à la dignité épiscopale. Tournant alors son activité vers d'autres objets, Mgr de Mérode se répandit en créations utiles, en œuvres de charité. Moins éclatante, son influence n'en fut pas moins bienfaisante. Il usa magnifiquement de sa fortune en faveur des pauvres et des malheureux. Il multiplia les écoles, les couvents, les asiles de la prière et dota les hôpitaux. Il s'employa avec succès à la réforme des prisons. Les beaux-arts trouvèrent en lui un protecteur aussi généreux que discret. Initiateur hardi, il acheta de vastes terrains destinés à être transformés en voies nouvelles et à faire circuler dans la vieille ville papale l'air et la lumière. Uni d'une étroite amitié à l'illustre chevalier de Rossi, il se passionna pour l'archéologie chrétienne, et quand des fouilles exécutées sur ses ordres eurent mis à découvert la catacombe de sainte Domitille, il goûta une des joies les plus pures de sa vie.

L'invasion piémontaise le trouva debout auprès de Pie IX. Il avait été, au jour de la prospérité, le confident de son maître sans qu'on pût reprocher à son dévouement de la complaisance, à ses oppositions de la hauteur ou du dépit. Quand Pie IX ne fut plus que le prisonnier du Vatican, il sut adoucir, par sa présence et ses témoignages multipliés de fidélité, la captivité du Pontife.

C'est ainsi qu'il vivait, semant le bien autour de lui, travaillant parmi tant d'occupations extérieures à se sanctifier lui-même et à édifier les autres, quand la mort se présenta à lui.

Nous ne connaissons pas de récit plus éloquent que celui de cette fin chrétienne et héroïque.

Mgr de Mérode ne trembla point devant la terrible visiteuse. Pareil aux anciens preux, qui mouraient sans peur, comme ils avaient vécu sans reproche, il s'étendit tranquille et serein sur sa couche funèbre. Ses derniers mots furent un hommage de

fidélité au prince qu'il avait si noblement servi; ses adieux à ceux qu'il aimait, ceux des forts et des braves. Il mourut la prière sur les lèvres, les yeux uniquement fixés sur l'horizon céleste, sa foi lui montrait les premières luears du soleil de justice et de vérité.

L'Italie entière le pleura et décerna à sa mémoire un éclatant triomphe. Ses œuvres lui ont survécu. En les remettant à son frère, M. Werner de Mérode, le confident et l'interprète de ses sacrifices, il savait que ses désirs seraient obéis et même dépassés.

Sa prévoyance a été justifiée : il n'est plus, mais son nom n'a pas cessé d'être cher à l'Eglise, et le bien qu'il a voulu, tenté, réalisé, se poursuit encore au delà du tombeau.

L'analyse que nous venons de faire ne résume que bien imparfaitement le beau livre de Mgr Besson. Nous n'insisterons pas sur les mérites de l'écrivain; le lecteur appréciera lui-même la vivacité d'une narration qui entraîne sans étourdir et distrait sans égarer.

Ici, point de ces lenteurs inopportunes qui affaiblissent l'intérêt. On suit d'un pas alerte et sûr la marche des événements. Çà et là une remarque judicieuse, un aperçu nouveau, un trait familier vous offrent une halte rapide et vous permettent de prendre haleine. Vous arrivez au but sans secousse et sans fatigue. Mgr de Mérode vous est apparu vivant, parlant, agissant. Près de lui se groupent les membres de sa famille, les Mérode, les Montalembert, les de Corcelle, les personnages qu'il connut, aima et qui s'honorèrent de son affection, les Bastide, les Sauvé, les de Rossi, les de Ségur.

De ce milieu qui lui était si cher se détache la physionomie originale et spirituelle du prélat. Nous prenons part à ses causeries familières; nous pénétrons dans cet appartement plus que modeste qui témoignait hautement du dédain de Xavier de Mérode pour les aises de la vie; nous surprenons les élans de sa piété, les cris du cœur qui mettent à nu le fond d'une âme. Pour faire un portrait si fidèle, si bien pris sur nature, Mgr Besson n'a rien négligé : il a consulté ses souvenirs personnels et ceux des amis; il a feuilleté les papiers de famille, interrogé les documents historiques, parcouru les correspondances et les mémoires. C'était une œuvre délicate que celle de tisser la trame de ces grands et pieux souvenirs. Il a réussi. La biogra-

phie est complète. Elle appartient à l'histoire et les traits de Mgr de Mérode sont fixés pour la postérité.

Ajoutons que l'exécution typographique de ce bel ouvrage est irréprochable, et que l'on ne saurait trop louer le portrait à l'eau forte placé en tête du volume (1).

Tout présage donc à ce livre un éclatant succès. La famille de l'illustre archevêque sera la première à s'en féliciter. Elle placera cette biographie dans le trésor intime où se conservent avec tant de respect les glorieuses archives et titres de noblesse qui font l'honneur d'une grande maison. Ceux qui ont encore quelque souci de l'Eglise reliront avec un puissant intérêt et un charme profond cette page héroïque de son histoire. Pour ceux enfin qui se plaisent dans les traditions du grand siècle, cette vie apparaîtra comme un modèle des grandes qualités de style goûtées de nos pères et bien rares aujourd'hui.

Ce ne sera point, du reste, le premier exemple que nous ait donné en ce genre Mgr Besson. Les travaux historiques qu'il a composés sur NN. SS. Cart et Mathieu, et la biographie toute récente de Mgr Paulinier ont déjà prouvé qu'il était aussi bon historien qu'excellent orateur. La vie de Mgr de Mérode et celle de Mgr de Bonnechose, impatiemment attendue, attesteront une fois de plus la fécondité d'un talent qui donne sans s'appauvrir et se renouvelle sans cesse sans jamais s'épuiser.

L'abbé Camille Ferry,
Docteur ès-lettres.

LE DÉLIRE AU TONKIN

Les derniers courriers du Tonkin nous apportent de graves nouvelles. Maintenant, plus que jamais, il y a lieu de se demander si l'expédition, qui a déjà coûté tant de sacrifices, ne finira pas par aboutir à quelque immense désastre.

Au Tonkin méridional quelques restitutions insignifiantes commençaient à être faites aux chrétiens, si odieusement dépouillés de tout *uniquement* à cause de leur sympathie pour la France. Tout à coup le nouveau vice-roi de Nghé-An, Nguyen-

(1) Le portrait est dû au burin de Mme la comtesse de Baroncelli.

Chinh, ordonne (9 avril) de suspendre toute restitution. Cet ordre était basé *sur des prescriptions émanant de l'autorité française*, qui ne trouvait rien de mieux, pour ne pas effaroucher les pillards et les empêcher de faire leur soumission (!), que de ne pas exiger qu'ils restituassent ce qu'ils avaient volé.

On croit rêver en voyant des officiers chargés d'organiser le protectorat manquer d'esprit politique à ce point! Ils ne comprennent donc pas qu'en agissant de la sorte ils affermissent les mandarins et les brigands dans la conviction que la France a peur d'eux, et qu'ils peuvent se porter vis-à-vis de ses *seuls* auxiliaires à tous les excès, sans qu'il leur en soit jamais demandé réparation? N'est-ce pas alors donner un encouragement au massacre de tous les chrétiens, et nous priver ainsi du *seul* point d'appui solide que nous puissions avoir dans ce pays.

L'exemple de ce qui se passe en Annam devrait pourtant bien ouvrir les yeux! Depuis Hue jusqu'aux frontières de la Cochinchine française, il n'existe pour ainsi dire plus de chrétiens; aussi constate-t-on que toute cette région est soulevée contre nous, et aucune colonne française n'oserait s'aventurer aujourd'hui à la traverser!

Que l'on continue à suivre la ligne de conduite que l'on suit, et il en sera bientôt de même dans tout le Tonkin.

A quelle cause attribuer cet aveuglement de la part de ceux qui devraient tout mettre en œuvre pour faire réussir la mission qui leur a été confiée? Pour quelques-uns, la cause est l'incapacité, l'infatuation de ses idées préconçues, l'ignorance absolue des mœurs du pays, etc. Chez d'autres, c'est la haine sectaire DU JUIF contre tout ce qui est chrétien. Chez d'autres enfin — et c'est le plus grand nombre — c'est la jalousie contre les missionnaires, à qui la connaissance de la langue et des mœurs annamites, une longue résidence dans le pays, sans parler de leur dévouement et de leur abnégation, donnent sur les indigènes une influence morale à laquelle ne peuvent prétendre ceux qui ne possèdent pas les mêmes avantages.

Comment expliquer autrement des faits du genre de celui-ci?

Une bande de pirates occupait toute la région comprise entre le chef-lieu de la province de Nghé-An et la mer, et rendait impossibles toutes les communications, soit par voie fluviale, soit par voie de terre. Quelques hommes énergiques, armés simplement de bâtons et de lances, auraient suffi pour les disperser et assurer la tranquillité. Dans les environs se trouvait

un missionnaire qui avait vaillamment soutenu un siège de 14 jours et avait réussi à repousser les brigands. Les chrétiens et les païens honnêtes de la région allèrent le prier de se mettre à leur tête pour donner la chasse aux pirates et purger le pays. Le missionnaire, pour éviter tout ce qui pouvait donner, même indirectement, occasion à la susceptibilité de se froisser, fit prévenir aussitôt le colonel Boilère, commandant à Nghé-An, de la proposition qui lui était faite.

A ce moment, la garnison française avait pour principe de rester prudemment abritée derrière les remparts de la citadelle, sans s'occuper de ce qui se passait au dehors. Je m'abstiens de juger cette prudence, mais je la signale en passant pour que l'on puisse mieux apprécier la réponse du colonel, qui ne donne pas une haute idée de celui qui l'a faite.

« Si l'on est attaqué, on peut se défendre (on n'avait vraiment pas besoin de sa permission pour cela !) ; mais il n'appartient aucunement aux missionnaires de faire la police du pays. »

Mais personne ne la faisait cette police. N'importe ! il fallait laisser faire les pirates *pour ne pas entraver l'œuvre de la pacification !*

On croira peut-être qu'après cela le colonel se chargea lui-même de faire cette police ? Que l'on se détrompe ! Après comme avant, la garnison demeura enfermée dans l'intérieur de la citadelle, afin de ne pas créer de complications.

Ce n'est pas d'ailleurs une supposition purement gratuite que le principal mobile de pareils actes est la jalousie.

Quelques jours plus tard, un officier eut la brutalité de dire à un missionnaire : « L'autorité française ne veut pas que les « missionnaires et les chrétiens contribuent à la pacification du « pays, parce qu'ils acquerraient trop de considération aux « yeux des populations. On ne veut pas se trouver en face « d'une autre puissance que celle des mandarins... »

S'il en est ainsi, pourquoi n'a-t-on pas fait jusqu'ici une seule expédition dans l'intérieur sans demander à être accompagné par un missionnaire et des chrétiens ?... Pour être logique, il n'y a qu'à laisser massacrer tous les chrétiens et tous les missionnaires, comme en Cochinchine orientale, et alors on ne se trouvera plus en face que de la puissance mandarine ! Il est certain aussi que l'on ne pourrait plus alors accuser les chrétiens d'être un obstacle à la pacification du pays ?...

La conséquence de cette politique, c'est qu'à l'heure actuelle,

dans le seul Tonkin méridional, 2 missionnaires et 3,354 chrétiens ont déjà été massacrés, et 264 chrétientés ont été ravagées de fond en comble.

Et tandis que nous commettons la faute irréparable de ne pas soutenir nos auxiliaires, les mandarins de leur côté mènent contre eux une campagne, dans laquelle se déploient tous les artifices que la fourberie annamite est capable d'inventer. Ils accusent les chrétiens « d'être cause que les rebelles ont pris les armes ; d'empêcher les païens (ou plutôt les pirates) de rester tranquilles chez eux ; — d'exciter à la haine des gens pacifiques, qui ne songeraient jamais sans cela à résister aux armes de la France, cette nation si puissante et si généreuse, etc., etc. » Toujours la fable du *Loup et de l'Agneau!* Et dire que les officiers français débitent ensuite ces sottises, comme si c'étaient des axiomes ! Evidemment ils ne croient pas un mot de toutes ces calomnies, pas plus d'ailleurs que ceux qui les inventent ; mais qu'il est triste de constater que des hommes pour l'honneur ne rougissent pas d'avoir recours à un pareil moyen, dans le seul but de rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs insuccès !

Après cela, comment s'étonner que l'on fasse passer pour chef de pirates un brave missionnaire, *pour le seul crime d'avoir par son énergie sauvé de la ruine toutes les chrétientés de la plaine de Quinh-Luu?* Il avait à plusieurs reprises donné l'hospitalité à des officiers supérieurs, et reçu pendant trois jours la colonne Mignot dans le village de Thuan-Ngaï ; *pour récompense, ce village était noté, dans les ordres donnés à un officier qui vient d'arriver en cette province, comme nid de pirates!*

De là à traiter les chrétiens en rebelles il n'y a qu'un pas, et le jour n'est peut-être pas éloigné où les mandarins réussiront à les faire égorger, non plus par leurs propres satellites, mais par les soldats français eux-mêmes ! A voir l'empressement que mettent certains officiers à entrer dans les vues des mandarins, on dirait vraiment que le temps leur dure d'avoir cette triste besogne à accomplir. Qu'on en juge :

Le nombre des malheureux chrétiens réfugiés autour des missionnaires dans les trois principaux postes de la mission, s'élève à environ 20,000 entièrement dénués de tout, et ne possédant plus que les misérables haillons qui couvrent leur nudité. Quoique la récolte de riz s'annonçât fort belle, ils n'ont

pu essayer de rentrer chez eux pour moissonner ; car ils ne pouvaient le faire sans sortir en armes, sous peine n'être impitoyablement massacrés par les rebelles, et, d'autre part, *par ordre d'un officier supérieur, si l'on rencontrait des chrétiens en bande armée, on devait les considérer comme rebelles et tirer dessus sans pitié !* Il ne reste donc plus à ces infortunés chrétiens qu'à se laisser mourir de faim pour obéir aux officiers français !

Encore un peu, nous en arriverons à voir proposer l'égorgement des évêques et des missionnaires. Un lieutenant d'infanterie de marine disait dernièrement à un missionnaire que, s'il avait été à la place du général Brière de l'Isle, à l'époque de l'expédition de Lang-Son, *il aurait fallu fusiller Mgr Puginier*, pour n'avoir pas voulu communiquer toutes les cartes et notices qu'il possédait (1). Cet officier, arrivé daus la province de Nghé-An avec le corps d'occupation, avait été chargé des travaux topographiques, et s'était adressé aux missionnaires pour obtenir le plus de renseignements possible : s'il est loyal, il pourra témoigner que chacun s'est fait un plaisir de lui faire part de la connaissance qu'il avait du pays. Or, cet officier vient de quitter la province avec son corps, qui a été remplacé par une compagnie de zouaves. Je sais de source certaine qu'à cette occasion le nouveau commandant de place s'est plaint *qu'on ne lui eût laissé aucun renseignement sur un pays qui avait été parcouru en tous sens par des colonnes qui ont toutes fait de la topographie.*

J'ignore si les collègues de ce lieutenant ont jugé qu'il devait être passé par les armes pour n'avoir laissé aucun renseignement ; mais cette manière d'agir de sa part ne justifie que trop son incroyable langage.

On pourrait multiplier les faits de ce genre ; je me bornerai pour cette fois, sauf à y revenir ensuite, à en citer encore un, qui vient de se produire tout récemment, toujours dans la province de Nghé-An.

(1) Ceci soit dit en passant, est une pure calomnie. Mgr Puginier a toujours rendu tous les services qui étaient en son pouvoir, avec d'autant plus de désintéressement qu'il n'a pas trouvé d'ordinaire de réciprocité de la part de ceux à qui il les rendait. Le territoire de sa mission ne s'étendait pas sur la province de Lang-Son, qu'y a-t-il d'étonnant qu'il n'ait eu aucune carte de ce pays à communiquer ?

Après le remplacement de l'infanterie de marine par les zouaves, le vice-roi a fait afficher au marché une proclamation entièrement dirigée contre les chrétiens et *contresignée par le commandant français*. La fourberie et la haine éclatent dans ce document. A entendre le mandarin, les chrétiens sont cause de tout le mal et mettent obstacle à la pacification du pays ; on leur fait des prescriptions qui font supposer que jusqu'ici ils étaient des brigands, amis du désordre. En outre, les évêques et les missionnaires y sont dénoncés et menacés des peines les plus sévères, s'ils ne font pas observer les prescriptions susdites, etc.

Le P. provicaire rédigea aussitôt la réfutation la plus complète de ce factum, et se rendit chez le commandant français, qui lui dit pour toute excuse : « *qu'il ne connaissait pas le chinois, et qu'il le priait de lui donner une traduction de cet édit !* »

(*Univers*). E. C. Lesserteur.

NÉCROLOGIE

Mgr Du Pont des Loges.

La Lorraine est en deuil.

Mgr Du Pont des Loges, évêque de Metz, est mort dans sa ville épiscopale, le 18 août, à deux heures du matin.

La France doit aussi prendre le deuil, car l'illustre vieillard qui vient de mourir l'a aimée passionnément.

Né à Rennes en 1806, Mgr Du Pont des Loges occupait depuis plus de quarante ans (27 janvier 1843) le siège épiscopal de Metz, qu'il a toujours refusé de quitter, surtout depuis la guerre, bien qu'il eût été plusieurs fois sollicité d'accepter un poste plus élevé.

Catholique et Français, toute la vie du prélat peut se résumer en ces mots, et jamais, aussi bien sous l'empire que depuis l'annexion, il n'a recherché les honneurs; faire le bien était sa seule pensée, et c'était pour lui faire le bien que de conserver intact le pieux amour de la patrie française que ce fils de notre vieille Bretagne avait sucé avec le lait maternel.

Mgr Du Pont des Loges était le doyen des évêques français et

avait survécu à tous ses amis : aux cardinaux Morlot, de Bonnechose, Pie, à Mgr Dupanloup, à toute une grande génération qui vient de disparaître avec le cardinal Guibert. Les ombrages des vainqueurs avaient rendu plus difficiles et plus rares les relations personnelles de l'Eglise de France avec l'évêque de Metz. Le dernier grand orateur qu'ils souffrirent dans la chaire de la cathédrale, fut le R. P. Monsabré, en 1871.

Dans une galerie de l'épiscopat français publiée en novembre 1874, le portrait du prélat était ainsi tracé :

Taille moyenne, visage émacié, nez très long, les yeux protégés par de fortes lunettes et ombragés par d'épais sourcils, teint mat, démarche ferme et parfois saccadée, manières pleines de dignité et trahissant le gentilhomme. L'évêque de Metz ne rit jamais. Sa vie est très austère. Il s'occupe fort activement de son diocèse et est surtout inflexible en ce qui concerne la discipline ecclésiastique.

Comme il était Breton et légitimiste — ses ancêtres avaient marqué dans les guerres de la Ligue — il se tint, pendant toute la durée de l'Empire, dans une réserve qui déplut. Il se prodigua auprès des blessés pendant le siège de Metz, et son patriotisme fut au-dessus de tout éloge. Son caractère ne se démentit jamais au milieu des vicissitudes de la fin de sa vie. Elu par ses diocésains au Parlement allemand, sur la liste de protestation, il y alla siéger à la française, en costume d'évêque, bravant les murmures des vainqueurs.

Mgr Du Pont des Loges, nous venons de le dire, n'avait au cœur que l'amour de la France, de la religion et de ses semblables, et une lettre qu'il écrivit, il y a trois ans, au maréchal de Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine, pour refuser une très haute décoration, l'ordre de la Couronne, qui lui avait été envoyée, le peint tout entier ;

Metz, le 16 décembre 1882.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence m'informe que Sa Majesté l'Empereur me confère un de ses ordres, pour reconnaître le soin que j'ai pris de procurer aux catholiques allemands résidant à Metz de nouvelles facilités pour remplir leurs devoirs religieux.

Je suis touché du haut intérêt que le souverain daigne prendre aux efforts que nous faisons, mon clergé et moi, au milieu de graves difficultés, pour venir en aide à un grand nombre d'âmes dont la direction spirituelle nous est confiée.

Cependant, Monsieur le maréchal, la distinction que vous m'annoncez me surprend autant qu'elle me confond. Dans les mesures récentes que j'ai cru devoir adopter après de mûres et sérieuses réflexions, je n'ai eu d'autre mérite que celui de satisfaire à l'obligation que m'impose ma conscience d'évêque envers près de dix mille catholiques que les circonstances ont amenés à Metz, et qui ignorent plus ou moins complètement la langue française, la seule parlée par l'ancienne population messine.

Votre Excellence me permettra d'ajouter l'expression d'un regret.

Pendant près de trente ans que j'ai eu l'honneur d'appartenir à l'épiscopat français, plus d'une fois le gouvernement me fit pressentir au sujet d'une semblable distinction, qu'il semblait désireux de me conférer, et, chaque fois, il voulut bien renoncer à son projet, par égard pour ma résolution de me tenir à l'écart de toute préoccupation politique, et de me renfermer rigoureusement dans mes devoirs d'évêque. En cela, je croyais devoir donner à mon clergé un exemple salutaire.

Si vous m'aviez confié d'avance les intentions trop bienveillantes de l'Empereur à mon égard, je vous aurais prié, monsieur le maréchal, de plaider auprès de Sa Majesté la même cause, que me rendaient doublement chère et la fidélité à mon passé et la religion des souvenirs.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal, l'hommage de ma haute considération.

† Paul
Evêque de Metz.

Cependant, Mgr Du Pont des Loges sentit, un jour, si lourdement la domination allemande, — le gouvernement allemand ayant courtoisement mis à la porte de son palais une sentinelle qui lui présentait à tout bout de champ les armes, — qu'il écrivit à M. Thiers :

Si les services que j'ai pu rendre à l'armée française pendant la guerre, si mon inaltérable attachement à la France méritent quelque récompense, je serais fier de porter, en souvenir de la patrie absente la croix de la Légion d'honneur.

Trois jours après, Mgr Du Pont des Loges portait la croix de la Légion d'honneur et lui faisait présenter les armes par sa sentinelle allemande. Au surplus, Mgr Du Pont des Loges n'a jamais manqué à ses devoirs d'évêque envers l'empereur Guillaume, tout en restant fidèle à son pays natal ; et l'empereur Guillaume lui a toujours montré les plus grands égards.

Mgr Du Pont des Loges était vénéré de toute la ville de Metz,

des Allemands comme des Français, tant il savait concilier ses sentiments et ses devoirs, et son nom restera toujours gravé dans la mémoire de ce peuple, auquel il a si longtemps offert le magnifique exemple de ses vertus et de ses bienfaits.

Depuis le 13 mai 1881, Mgr Du Pont des Loges avait un coadjuteur, avec future succession, Mgr Fleck, né à Niederbronn, le 8 février 1824, et qui est Allemand.

—

En 1874, dès que l'Alsace-Lorraine eut la faculté de se faire représenter au Reichstag, Mgr Du Pont des Loges fut élu par tous les Français de sa région. En 1877, il céda à M. Paul Besançon, maire révoqué par les Allemands, l'honneur d'exercer le mandat qui lui avait été confié.

—

S. G. Mgr Fleck, évêque de Metz, vient de publier une lettre pastorale prescrivant des prières et des services pour le repos de l'âme de son illustre prédécesseur.

Nous en détachons les passages suivants :

Comme toutes les âmes qui lui sont chères Dieu a voulu l'éprouver par une longue et cruelle maladie, afin de le purifier davantage et de lui faire acquérir plus de mérites avant de l'appeler à jouir de la récompense.

Mais si, durant ces trois mois de souffrances, notre saint évêque a réjoui le ciel par des actes presque continuels de patience, de résignation et d'amour, il nous a laissé aussi, comme un précieux souvenir, l'exemple des plus rares vertus ; et cette maladie couronne en quelque sorte les quarante-trois années d'un épiscopat rempli de tant de grandes et saintes œuvres.

Dans ce corps si frêle et déjà si affaibli, toutes les douleurs semblaient se réunir et atteindre leur suprême intensité ; on eût cru que la nature humaine ne peut aller jusque-là ; et néanmoins c'est à peine si l'on pouvait saisir l'expression de la souffrance sur la physionomie du vénéré malade, tant étaient grands les efforts qu'il faisait pour n'en rien laisser paraître au dehors. Et lorsque un peu plus tard, une fièvre ardente venait lui ôter la pleine conscience de lui-même, sa grande préoccupation dans les moments de calme était de savoir si pendant son délire il ne s'était point laissé aller à quelque mouvement d'impatience, et il regrettait ces actes inconscients comme s'ils eussent été des fautes !

Il n'ignorait pas, sans doute, que l'impatience ne consiste ni dans les plaintes qui échappent au malade, ni dans les signes extérieurs par lesquels se manifeste la vivacité de la douleur, mais il eût craint de mal édifier les personnes qui lui donnaient des soins, s'il ne mon-

trait toujours, même extérieurement, la soumission la plus parfaite à la volonté divine et n'acceptait sans se plaindre toutes les souffrances qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. Aussi répétait-il souvent, le jour et la nuit, et jusque dans les ardeurs de la fièvre, ces belles paroles : « Mon Dieu, je veux tout ce que vous voulez, comme vous le voulez, aussi longtemps que vous le voulez, je le veux partout, toujours et en tout. » Il avait fait imprimer, il y a bien des années, et distribuait volontiers à l'occasion la prière que Madame Élisabeth de France composa dans sa prison, avant de monter à l'échafaud, prière qui commence par ces mots : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ! » Or, pendant cette dernière maladie, il répétait cette prière presque continuellement, même dans son délire, insistant particulièrement sur ce passage : « J'adore vos desseins éternels et impénétrables ; je m'y soumets de tout mon cœur, pour l'amour de vous ; je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de mon divin Sauveur. »

Il n'aimait pas qu'on vînt lui dire que le mal diminuait et que Dieu exaucerait tant de prières faites pour sa guérison : Priez plutôt, répondait-il, que la volonté de Dieu s'accomplisse. Non pas guérir, mais vivre et mourir dans la plus parfaite soumission à la volonté de Dieu. »

... Sa vie entière et son épiscopat si fécond lui semblaient souvent bien vides devant Dieu ; et, dans son humilité, il s'imaginait n'avoir rien fait qui fût digne de récompense. « Je suis si pauvre et si misérable, disait-il, ah ! si je pouvais, une bonne fois, dire à Dieu avant de mourir : Mon Dieu, je vous aime ! » Sa chère croix ne le quittait jamais ; il la pressait sur son cœur, il la collait sur ses lèvres et trouvait alors les paroles les plus embrasées pour exprimer son amour envers ce Dieu mort pour notre salut. « Je souffre beaucoup, il est vrai, disait-il, mais je suis couché dans mon lit, et mon divin Sauveur était cloué sur une croix. J'aurais tort de me plaindre, et je ne veux désormais qu'aimer et souffrir. « Il transformait ainsi, comme autrefois saint André, son lit de douleurs en une chaire d'où il nous prêchait les plus admirables vertus, tellement qu'on ne pouvait l'approcher sans se sentir le cœur plein d'émotions saintes et disposé à n'oublier jamais ces beaux exemples.

Les prêtres et les fidèles du diocèse ont eu leur grande part dans les prières et les mérites du saint évêque. Vivement touché des marques d'affection que lui avaient données les fidèles en venant assister en si grand nombre aux prières publiques ordonnées pour son rétablissement, il ne cessait d'offrir à Dieu ses prières et ses souffrances pour ses chers diocésains. Pendant son long épiscopat, il n'avait vécu que pour son diocèse. Tout ce que sa vie simple et frugale lui permettait d'économiser sur ses revenus, il le donnait aux pauvres ou le consacrait aux œuvres diocésaines. Parfois, il

désirait encore prolonger son existence terrestre ; c'était pour achever plusieurs œuvres qu'il avait commencées, ou pour en entreprendre quelques autres pour le plus grand bien de la religion et le salut des âmes.

La dernière dont il s'est occupé, c'est l'église qu'il a fait construire à ses frais à Bærenthal, commune distante d'environ cinq kilomètres de l'église paroissiale, afin de procurer des secours religieux à un certain nombre d'habitants catholiques, d'autant plus à plaindre qu'ils sont pauvres la plupart et gagnent péniblement leur vie. Sa joie fut grande lorsqu'au commencement de sa maladie on vint lui apprendre que la donation qu'il avait faite de l'emplacement de cette église avait été agréé par le gouvernement. Et la veille même de sa mort, il transmettait ses dernières bénédictions aux habitants catholiques de Bærenthal par M. Karst, son vicaire général, qui partait pour bénir la nouvelle église. Hélas ! aujourd'hui même, ces bons fidèles apprendront sans doute, après les saintes joies de cette grande solennité, que leur bienfaiteur insigne a quitté ce monde le jour où l'on bénissait leur église !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Par billets de la Secrétairerie d'Etat, Mgr Macchi a été nommé Majordome des Palais Apostoliques, et Mgr Della Volpe, Maître de Chambre de Sa Sainteté, en remplacement de Mgr Macchi.

—

La police italienne a averti une de ces dernières nuits les gendarmes pontificaux qu'un homme était caché dans le clocheton du Vatican. On chercha et on le trouva accroupi dans l'atrium supérieur de la Basilique, près de la loge de la bénédiction.

Il a brisé la vitre d'une fenêtre pour arriver là.

Cet individu a déclaré être arrivé là en montant sur la niche où se trouve la statue de Charlemagne, et en brisant la vitre d'une fenêtre ; il a ajouté qu'il avait fait cela pour voir le Pape.

C'est un nommé Storti, âgé de 27 ans, marchand de chapelets.

L'*Osservatore romano* dit qu'il reste à savoir jusqu'à quel point est vraie l'allégation de Storti, qu'il n'aurait eu d'autre intention que celle de voir le Pape.

L'*Italie* et tous les journaux italiens disent que c'est un maniaque et cette unanimité ferait croire à autre chose.

—

Une convention a été signée, le 19 août, à Rome, pour la sauvegarde des intérêts religieux des catholiques du Monténégro.

S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, a signé au nom du Saint-Siége ; et, pour le Monténégro, la convention a été signée par M. le chevalier Jean Sundecic, secrétaire particulier de S. A. le prince Nicolas Ier.

—

Nous avons parlé dans le temps de Mgr Savarese, qui se sépara assez bruyamment du Vatican et fonda ensuite l'Eglise catholique nationale, *via* Genova.

On annonce officiellement, ainsi que nous l'avons déjà dit, que Mgr Savarese est retourné dans le giron de l'Eglise romaine en faisant une rétractation complète et en demandant pardon au Pape de tout ce qu'il a fait.

Cette rétractation commence ainsi :

Dans l'humiliation du cœur et profondément repentant des graves erreurs et des hérésies soutenues et propagées, ainsi que des énormes scandales donnés pendant plus de trente mois dans Rome même, touché de la grâce divine, de ma volonté spontanée je propose d'en faire amendement.

La lettre est datée de Naples, 25 juillet, et porte les signatures de deux témoins, ainsi que le vu du vicaire général pour la légalité de celle de M. Jean-Baptiste Savarese.

—

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 18 août :

Ce matin a eu lieu au Vatican la congrégation préparatoire des Rites sur les miracles du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des écoles chrétiennes, dont le ponant est S. Em. le cardinal Pitra.

Les consulteurs et les prélats ont donné leur vote en présence des Eminentissimes cardinaux de la congrégation des Rites.

—

Voici la liste des grades obtenus, à la fin de l'année scolaire qui vient de se clore, par les nombreux élèves du séminaire français de Rome :

Docteurs en théologie au Collège romain.

MM. Louis Bidos, prêtre du diocèse de Montpellier; Jules Boussac,

de Mende; Antoine Dard, de Grenoble; Auguste Denis, de Tours; Fortuné Dubois, de Séez; Urbain Grollier, de Montpellier; Joseph Jarry, de Laval; Eugène Juanchuto, de Bayonne; Elie Larger, de Valence; Léon Lechevrel, de Séez; Louis Liagre, de Cambrai; Joseph-Michel, scolastique de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie; Joseph Morand, d'Annecy; Edmond Noël, de Rodez; Pierre Olive, de Langres; Yves Le Pennec, de Saint-Brieuc; Georges Rogeon, de Poitiers.

Docteurs en philosophie.

MM. Alexandre Auffret, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc; Jean Chaumontet, d'Annecy; Léon Strago, de Fribourg (Suisse); Joseph Malleret, scolastique de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Docteurs en droit canon.

MM. Jean-Jacques Dupré, du diocèse d'Aire; Adrien Chambay, de Séez; Elie Larger, avec la médaille d'honneur.

Docteurs à l'académie de Saint-Thomas.

MM. Yves Le Pennec, Jean Chaumontet, Daniel Fontaine, scolastique de la congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, à Paris.

En outre, cinquante-trois élèves ont passé avec succès les examens pour les grades inférieurs de la licence et du baccalauréat dans les mêmes Facultés de philosophie, de théologie et de droit canonique.

—

Le 23 août, l'Eglise célèbre la fête de saint Joachim, patron de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. Les actions de grâces pour le don que Dieu nous a fait de ce grand pontife, si ferme contre les obstinations de l'injustice, si doux et si conciliant devant les bonnes volontés, dont l'activité incessante a déjà accompli tant de merveilles, et les prières demandant que bien longtemps encore il nous soit conservé sont montées cette année plus abondantes et plus ferventes que jamais vers le Ciel. Nous disons plus que jamais, en cette présente année, « année merveilleuse entre toutes, écrit avec raison le *Moniteur de Rome*, où l'esprit d'apaisement, la foi confiante et calme, la persévérance superbe dans le bien et l'effort ont accompli les conquêtes de la paix et de la justice. »

—

Le Pape, à l'occasion de la Saint-Joachim, son patron, a reçu plusieurs télégrammes de félicitations des souverains étrangers et des chefs de gouvernement.

Le Comte et la Comtesse de Paris lui ont également télégraphié, ainsi que le conseil communal de Carpineto, sa ville natale.

Les cardinaux, les prélats, les officiers des gardes de la cour et plusieurs notabilités de l'aristocratie romaine lui ont présenté leurs souhaits.

Les Pères Jésuites ont fait célébrer une messe solennelle à Saint-Ignace. Plusieurs cardinaux y ont assisté.

—

A l'occasion de sa fête, le Souverain Pontife a fait distribuer, par l'intermédiaire de son aumônier secret, Mgr Sanminiatelli, une somme de huit mille francs aux pauvres de Rome.

—

Les ratifications du Concordat entre le Portugal et le Vatican ont été échangées lundi. L'archevêque de Goa a le titre de patriarche des Indes; il a le droit de présider les synodes nationaux.

De nouveaux évêchés seront érigés à Cotschin et Meliapour, en transférant à Dancan celui de Cranpour. On rattache à ces évêchés quelques groupes de fidèles goanais. Le reste des Indes est laissé à la libre action du Vatican. Le roi de Portugal choisira, entre trois sujets présentés par les vicaires apostoliques, les nouveaux évêques de Bombay, de Quilon et de Madras, sièges où se trouvaient autrefois des établissements portugais.

France.

Des esprits malveillants et anti-français saisissent les moindres occasions d'attaquer l'Eglise en la personne de son chef sacré, le Pape Léon XIII, et ils s'efforcent de détourner les Français du dessein de préparer leurs dons et leurs offrandes au Pape à l'occasion des prochaines noces d'or de son sacerdoce.

C'est ainsi que tout récemment l'on a présenté l'envoi d'un délégué pontifical en Chine comme une insulte à la France. On a même fait courir le bruit qu'un affaiblissement complet de la santé de Léon XIII présageait sa mort prochaine.

La fausseté de ces informations, répétées et commentées avec violence par les mille voix de la presse révolutionnaire, n'a pas besoin d'être démontrée.

Nous engageons toutefois les catholiques de France à se tenir bien en garde au sujet de prétendues nouvelles qui ont pour but de diminuer, si cela était possible, l'affection respectueuse des

Français pour la personne du Souverain Pontife régnant, et de les empêcher de montrer, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté, que la France chrétienne veut rester toujours la Fille aînée de l'Eglise.

—

La lettre suivante a été adressée aux évêques de France par S. Em. le cardinal Schiaffino, président de la commission établie pour solenniser le jubilé sacerdotal de Léon XIII :

Illustrissime et révérendissime Monseigneur,

Appelé à la présidence honoraire de la commission pour solenniser le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, il me paraît convenable de m'adresser à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, pour lui donner communication du choix qui est fait de mon humble personne, sans autre mérite de ma part que mon attachement filial bien connu au glorieux Pontife, et pour la prier chaleureusement de vouloir bien concourir, avec toutes les forces de son zèle pastoral et de son affection pour le Pontife et pour l'Eglise, à l'œuvre heureusement commencée.

Il ne saurait échapper à la sagesse connue de Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, qu'en cette occurrence une manifestation d'amour filial et de gratitude pour les œuvres glorieusement accomplies, s'adressant au Souverain Pontife, porte en elle-même une signification qui, j'oserai le dire, va au delà de l'auguste et grande Personnalité qui en est l'objet.

Il s'agit de montrer à ceux de nos frères égarés qui affectent de croire que la foi est vaincue et comme anéantie par les coups de l'incrédulité, combien, au contraire, elle demeure vigoureuse et pleine de vie; il s'agit de mettre sous les yeux de la société divisée en partis ennemis les uns des autres, cette société catholique qui, ravivée par l'esprit du Seigneur, trouve dans la Chaire de Saint-Pierre et dans le magistère du Vicaire de Jésus-Christ une merveilleuse unité d'esprit et de cœur.

C'est le désir de la commission et, nous le croyons, de tous les catholiques, qu'au jour béni du jubilé sacerdotal du Pape, ces deux faits de la puissante vitalité de la foi et de l'union intime des catholiques, prennent une forme sensible dans les témoignages d'affection que les catholiques du monde entier viendront déposer aux pieds du Père vénéré des âmes et du guide de leur conscience.

Tous les diocèses, toutes les provinces, toutes les nations réunis autour du trône du Vatican ont à maintenir claire et distincte leur propre personnalité; mais il convient que sur cette multitude on voie planer l'Esprit de Dieu, accomplissant le vœu et la promesse de Jésus-Christ : *Sint unum... Ecce Ego vobiscum sum.*

Cette manifestation est si haute, si conforme à l'esprit chrétien, et

d'autre part elle préserve si efficacement les justes droits et les désirs de tous, que la commission ne peut en aucune façon douter que Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime ne déploie tout son zèle pour la mener au plus haut degré de splendeur, en constituant des comités ayant pour objet de la préparer.

Et plus elle voudra bien se hâter de donner ses soins à l'organisation de l'œuvre, mieux en seront assurés l'ordre et la bonne disposition, ce qui en pareil cas n'est pas le moindre élément de succès. Je saisis volontiers cette occasion pour vous baiser respectueusement les mains et me dire,

De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime

Le très dévoué serviteur,
Cardinal SCHIAFFINO.

ANNECY. — La *Semaine religieuse* d'Annecy publie cette note, qui est de grande opportunité :

Il nous paraît à propos de rappeler aux pères de familles que personne n'a le droit d'obliger les enfants qui fréquentent les écoles communales à suivre un enterrement civil ou à prendre part à une cérémonie quelconque; personne n'a ce droit, ni un instituteur, ni un maire, ni un préfet, ni un ministre.

Les enfants sont dans l'obligation de demeurer six heures à l'école, pendant cinq jours de la semaine; hors de là, nul n'a aucun droit à exercer sur eux : l'autorité des parents est entière sur leurs enfants.

Lors donc que les enfants d'une école sont convoqués à suivre un enterrement civil, c'est un devoir pour les parents de les empêcher de se rendre à cette convocation. Et les parents qui ne les empêchent pas, mais par faiblesse les laissent se mêler à ce cortège, commettent une faute devant Dieu.

Étranger.

PRUSSE. — Le bruit court dans la Prusse orientale que le Saint-Siège donnerait l'autorisation de transférer de Pelplin à Dantzig, la résidence épiscopale du diocèse de Kulm.

Ce diocèse, un des premiers fondés dans ce pays, date de 1245; il a eu les destinées les plus diverses et a partagé le sort de l'Ordre Teutonique et de la Pologne. Depuis longtemps, la résidence avait été transférée de Kulm à Kulmsée, dans le pays de la Vistule prussienne.

Ce n'est qu'en 1823 que la résidence fut transférée de Kulmsée à Pelplin, où l'évêque et l'ordinaire se sont installés dans les bâtiments de l'ancienne abbaye cistercienne de Pelplin, fondée en 1274. Pelplin n'est qu'un modeste village : il y a beaucoup de raisons qui plaident en faveur de Dantzig, et il est à présumer qu'à moins d'obstacles imprévus, le siège y sera transféré.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une nouvelle révolution en Bulgarie. — Situation en Irlande. — Nouvelles de l'Intérieur. — Un nouveau groupe.

26 août 1886.

L'Orient nous fournit aujourd'hui une nouvelle surprise.

Il n'y a pas encore un an, une révolution éclatait à Philippopoli; le gouverneur turc de la province fut fait prisonnier et la Roumélie proclama son union avec la Bulgarie : peu de temps après, le prince de Battenberg entrait triomphalement à Philippopoli.

Mais la Serbie n'était pas restée indifférente à ce doublement territorial de la principauté bulgare. Le 14 novembre 1885, la guerre éclata à la suite d'une violation de frontières.

Le prince Alexandre prit le commandement des troupes bulgares qui subirent plusieurs échecs au commencement de la campagne, mais bientôt les Serbes durent reculer à leur tour, et les Bulgares pénétrèrent en Serbie. Le prince Alexandre voulait poursuivre ses succès et entrer à Belgrade lorsque l'Autriche intervint.

La paix fut conclue sur le pied du *statu quo ante*.

Aujourd'hui c'est le prince Alexandre qui, arrêté à Widdin, au moment où il passait une revue, a été transporté de l'autre côté du Danube, après avoir été déposé par une conspiration qui paraît avoir compris tous les partis, puisqu'on nomme parmi ses fauteurs M. Karaveloff, le président du conseil des ministres, M. Zankoff, le chef du parti conservateur ou parti russe, et M. Radoslanoff, le chef du parti radical. Les correspondances de Philippopoli laissaient depuis quelque temps prévoir un pareil dénoûment de l'imbroglio bulgare, mais non pas peut-être avec une complicité si unanime de tous les hommes politiques des deux Bulgaries.

Il est d'autant plus difficile de se faire une idée exacte sur le caractère de cette révolution, que ces auteurs directs, ou tout au moins ceux qui paraissent en retirer un bénéfice immédiat — les chefs du gouvernement provisoire — n'appartiennent pas tous au même parti, ainsi que nous venons de le faire remarquer, et que M. Karaveloff, l'un des collaborateurs les plus

zélés du prince après la révolution de Philippopoli et pendant la guerre avec la Serbie, était, au moment même où la révolution a éclaté, premier ministre de celui qu'il a contribué à détrôner.

Quant à M. Zankoff, il a été, lui aussi, premier ministre du prince Alexandre, au temps où l'influence russe était toute puissante à Sofia.

La surprise a été vive à Vienne, à Londres et à Paris, mais il ne semble pas qu'elle l'ait été autant à Saint-Pétersbourg et à Berlin et peut-être aussi à Constantinople.

L'opinion de la presse allemande est particulièrement intéressante en cette circonstance. A la suite de la révolution de Philippopoli et de la réunion de la Roumélie orientale à la Bulgarie, le prince Alexandre, brouillé avec la Russie, avait fait d'abord de grandes avances à l'Allemagne. Les officiers russes qui, par ordre du czar, quittèrent l'armée bulgare, avaient été remplacés par des instructeurs allemands ; les finances, les chemins de fer, les grands travaux et toutes les entreprises industrielles avaient passé aux mains des Allemands. Il ne faut pas oublier d'autre part que le prince Alexandre est sujet allemand et ancien officier de la garde.

C'est le moment de rappeler les paroles prononcées par le prince de Bismark dans la phase critique du congrès de Berlin :

« Messieurs, nous ne sommes pas ici pour nous occuper du bonheur de la Bulgarie, mais du maintien de la paix européenne. »

Que va faire le nouveau ministère anglais alors que son chef, lord Salisbury, a déclaré jeudi dernier dans le discours-programme de la Chambre des Lords qu'il est décidé à continuer la politique extérieure du ministère précédent, particulièrement dans la question d'Orient?

En résumé, la situation n'est pas considérée comme dangereuse pour la paix de l'Europe, mais bien plutôt comme la solution de difficultés jugées jusqu'à présent inextricables.

La Bulgarie, disent les optimistes, cesse d'être un danger pour la paix de l'Europe. L'Allemagne et l'Autriche, n'interviendront pas pour donner à la question bulgare une solution contraire aux intérêts de la Russie ; mais elles ne permettront pas à la Serbie de prendre en ce moment sa revanche contre la Bulgarie.

Il convient d'attendre la suite des événements avant de juger

la portée de la révolution qui vient de détrôner le prince Alexandre. Que cette révolution serve les intérêts de la Russie, c'est ce qui est évident; que la Russie y ait quelque peu mis la main, c'est ce dont il serait naïf de douter; mais il reste à savoir si la Russie a été seule complice du mouvement, ou si, comme il n'est pas improbable, elle a agi avec l'assentiment de l'Allemagne et de l'Autriche. L'attitude que vont prendre ces puissances ne peut manquer de jeter du jour sur ce point capital de la question.

—

Le rejet du *Home rule* a eu une conséquence singulière et tout à fait inattendue, c'est de pousser à l'émeute et à la guerre civile. Qui? Les catholiques irlandais, les vaincus du dernier scrutin! Nullement, mais les protestants de l'Ulster, les seuls pour qui l'appel à la violence fût sans excuse.

Pour affirmer leur victoire, les orangistes n'ont rien trouvé de mieux que d'attaquer leurs compatriotes catholiques les armes à la main. Et, malheureusement, grâce à la complicité ou la faiblesse de la police, les désordres, qui se sont renouvelés plusieurs jours de suite, ont pris un caractère de redoutable gravité.

Le contraste entre l'attitude si sage et si pacifique des catholiques et les excès commis par les protestants irlandais, fournit matière à d'instructives réflexions. L'Irlande catholique, elle, s'est inclinée noblement et simplement devant le verdict du peuple anglais, qui anéantissait momentanément ses espérances.

Au lendemain d'une lutte qui avait surexcité si vivement les passions nationales, elle s'est renfermée, avec calme et dignité, dans les bornes de la plus scrupuleuse légalité. Si l'ordre a été troublé en Irlande, si l'émeute sanglante y a levé la tête, c'est précisément dans la seule ville où domine l'élément loyaliste et protestant, à Belfast. N'est-ce pas significatif et dira-t-on encore que les populations protestantes ont le monopole du loyalisme et du respect constitutionnel? Les catholiques vaincus acceptent leur défaite; les protestants vainqueurs abusent honteusement de leur victoire et la tournent en représailles.

Ces mêmes orangistes qui fusillent aujourd'hui les Irlandais catholiques, célébrant naguère l'anniversaire de la bataille de Boyne, s'exprimaient en ces termes : « Nous renouvelons la résolution solennelle que nous avons prise de ne jamais nous laisser dépouiller de nos droits et privilèges de citoyens anglais,

et nous nous engageons à maintenir au besoin par les armes notre indépendance, contre la ligue infernale dont les chefs sont des traîtres. » Dans cette adresse, les orangistes ne s'engageaient à recourir à la violence que dans le cas d'un triomphe du *Home rule*. Le *Home rule* est rejeté, et sans l'ombre d'un prétexte, ils se jettent sur leurs compatriotes catholiques, renouvelant les plus tristes scènes des guerres de race et de religion.

Malgré ces audacieuses et sanglantes provocations, il est à souhaiter que l'Irlande catholique persévère dans la sage et virile attitude qu'elle a observée jusqu'ici. Qu'elle garde pur et intact de toute souillure, le cher et noble idéal qu'elle s'est fixé et dont chaque jour avance la réalisation. La cause du *Home rule* est gagnée dans l'opinion, non-seulement en Angleterre, mais dans le monde entier, et il n'est pas un esprit judicieux qui n'en prédise le prochain et assuré triomphe. Cette autonomie de l'Irlande qui, il y a quelques années, ne semblait qu'une chimère, elle est aujourd'hui une des causes les plus populaires et chaque jour elle recrute de nouveaux adhérents. Que les Irlandais attendent donc patiemment l'heure de la séparation et de la justice. Le dernier manifeste de la Fédération libérale n'est-il pas fait pour leur donner de l'espoir?

La question irlandaise, lisons-nous, entre autres, dans ce manifeste, occupe la première place dans la politique actuelle. Ni le gouvernement, ni le Parlement, ni les partis ne peuvent l'ignorer. Jusqu'à ce qu'elle ait été réglée, la marche ordinaire du parti libéral devient impossible et il n'est pas permis aux conservateurs de rester dans l'inaction tant que ce problème n'est pas résolu. C'est une de ces questions capitales qui ne laissent pas de repos aux nations. Il faut la régler et la régler au plus vite pour que la vie politique du pays reprenne son activité et son cours naturel.

C'est le langage même de la vérité et du bon sens, et ce serait, sans doute, faire injure à lord Salisbury que de supposer qu'il pût croire que le *statu quo* ou la politique coercitive constitue une solution.

—

Peu de nouvelles à l'intérieur. La session des Conseils généraux se poursuit sans incident notable, le général Boulanger continue à se faire valoir et parvient de plus en plus à se rendre ridicule, la grève de Vierzon inspire toujours quelques inquiétudes et les républicains poursuivent leur campagne de haine déloyale et d'intolérance. Le Conseil général de la Seine-

Inférieure en donnait encore hier une preuve manifeste dans une séance dont exultent nos adversaires.

Un conseiller, qui est en outre sénateur, y lisait un rapport plein d'insinuations malveillantes contre M. le comte de Paris. Il s'agit de diverses promesses de subvention que M. le comte de Paris avait faites au profit des travaux d'utilité publique du département, promesses qu'au nom du prince un de ses secrétaires, M. Morhain, a retirées. Une pareille conduite paraît indigne aux républicains de Normandie, qui trouvent très bon d'exiler le prince et très beau de profiter de ses libéralités. Aussi M. le sénateur Cordier prouvait au conseil général que le comte de Paris manquait à sa parole et se conduisait d'une façon scandaleuse en refusant de subventionner les travaux du Tréport concurremment avec l'Etat. Il comptait sans M. Ancel, qui, au nom des amis du prince dans le conseil, a demandé l'autorisation de lire une lettre faisant justice de toutes les insinuations malveillantes contre M. le comte de Paris. Mais les républicains, qui aiment bien à attaquer, n'aiment pas qu'on se défende. Ils ont donc refusé la parole à M. Ancel et par conséquent empêché la publication de la lettre du comte de Paris, qui aurait déjoué la cabale montée contre lui. Cependant ils ne peuvent pas empêcher la vérité de se faire jour.

Le *Français* publiait hier soir sur l'affaire quelques renseignements curieux dont on peut garantir l'authenticité. La lettre que M. Ancel a voulu lire au conseil général de la Seine-Inférieure n'est point du prince lui-même, mais de M. Bocher, qui, sur mandat de M. le comte de Paris, se charge de faire la lumière sur tous les incidents de ces derniers jours, incidents que la presse, à Paris comme en province, a si habilement exploités contre le prétendant. Pour les travaux du Tréport, comme pour l'église d'Eu, comme pour le bail de la chasse des environs d'Eu, le comte de Paris n'est pas responsable de ce qu'on a écrit en son nom. C'est son secrétaire, M. le capitaine Morhain, qui a pris sur lui de liquider de la sorte la situation du prince.

Au point de vue des affaires, d'ailleurs, rien n'était plus correct. « Au nom du prince, M. Morhain disait au gouvernement et aux autorités de la République dans son département : vous me chassez comme un conspirateur ; c'est bien ; mais vous aviez accepté de ce conspirateur des subventions, des engagements. Permettez que je les résilie. Vous bouleversez mon

existence, mes arrangements de fortune. Tant pis pour vous ! Je m'en vais; et vous, débrouillez-vous comme vous pourrez. » Nous le répétons, au point de vue des affaires rien n'est plus régulier. Mais au point de vue de la dignité du prince la chose offrait des côtés pénibles. Il devenait difficile aux conservateurs de défendre le prince contre les histoires d'argent que la presse républicaine invente ou exagère contre les princes de la maison d'Orléans. A ce point de vue la lettre de M. Bocher est un vrai soulagement. Elle grandit aussi le prince qui, tout exilé qu'il est, continuera à répandre sur les habitants de son département de Normandie les bienfaits que, roi, il pourrait répandre sur la France entière. Il n'est pas mauvais que le peuple français compare ces façons d'agir à celles de M. Grévy dont la belle liste civile fait boule de neige pour la famille présidentielle et les dots de la famille Wilson.

A défaut de nouvelles sérieuses, il est beaucoup question, en ce moment, de tentatives ou de projets de groupement nouveau de certaines fractions de la Chambre, pour imprimer une direction plus conservatrice à la politique générale du gouvernement. Le *Temps* a eu connaissance d'un programme d'entente entre les partis modérés de la Chambre, qui a été dressé par M. Raoul Duval, député de l'Eure, et M. Auguste Lepoutre, député du Nord, d'après les idées émises dans plusieurs réunions de députés tenues l'hiver dernier. Voici ce programme :

Les soussignés, en vue d'assurer, pendant la législation actuelle (1885-89), aux diverses questions qui seront soumises au Parlement, des solutions démocratiques, conservatrices et libérales, croient devoir préciser comme suit les conditions de leur entente :

Article 1er. — Ils s'engagent à se maintenir sur le terrain constitutionnel et s'interdisent, tant qu'ils feront partie du groupe, toute action personnelle ou collective en vue de changer la forme du gouvernement.

Art. 2. — Ils s'opposent à toutes les entreprises socialistes contre la constitution de la famille et de la propriété, contre les droits individuels des citoyens.

Art. 3. — En vue d'amener l'apaisement dans les esprits, il ne sera admis aucune diminution nouvelle dans le budget des cultes. Toute mesure ou proposition ayant le caractère d'une vexation antireligieuse sera combattue. Autant que possible, toute discussion sur ces matières sera écartée.

Art. 4. — Dans toutes les questions relatives à l'enseignement, les membres du groupe se prononceront pour les solutions de nature à maintenir et à étendre la liberté sincère de l'enseignement et la

sauvegarde des écoles libres. Ils s'opposeront à la constitution du monopole de l'enseignement entre les mains de l'État.

Art. 5. — En matière de taxes publiques, les innovations telles que les propositions d'impôt sur le capital ou le revenu seront repoussées. La politique d'économie sera soutenue et les augmentations de taxes seront combattues. Le groupe appuiera toutes les propositions qui tendront à rétablir dans la répartition des charges publiques l'égalité au profit de la propriété foncière surchargée. Il proposera et appuiera les mesures propres à favoriser les intérêts des classes ouvrières, tant agricoles qu'industrielles, à faciliter la constitution et la conservation de l'épargne ouvrière.

Art. 6. — Si le Parlement est saisi de questions provoquées par des grèves ou autres conflits d'ordre industriel, elles seront résolues dans le sens des transactions et au mieux des intérêts respectivement engagés.

Art. 7. — Dans les projets relatifs à notre organisation militaire, le recrutement des carrières libérales, de l'enseignement et du clergé sera sauvegardé; les facilités indispensables au développement de notre commerce, de notre agriculture, et de notre industrie seront accordées.

Art. 8. — Toutes les lois d'exception et de spoliation seront repoussées sans acception de personnes.

Art. 9. — Chacun des adhérents conservera sa liberté d'action en matières économiques.

Art. 10. — Dans les vérifications de pouvoirs, il sera statué sans préoccupations politiques, que les députés contestés appartiennent à la droite ou à la gauche.

Art. 11. — Dans toutes les élections préparatoires des travaux législatifs (bureaux, commissions, etc.), les adhérents s'efforceront d'assurer à toutes les fractions de la Chambre une part de représentation proportionnelle.

Art. 12. — La troupe prend le titre de...

Nous doutons fort qu'un pareil programme puisse rallier plus de douze ou quinze députés de la majorité républicaine. Et alors la situation ne sera guère modifiée. On aura créé un groupe de plus. Mais ce groupe ne pourra avoir aucune action sur la politique générale du gouvernement.

La question est jugée, archijugée. La république conservatrice est morte et enterrée, et la ressusciter serait encore plus difficile que de restaurer la monarchie. Et d'ailleurs, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. La république conservatrice, après avoir usé nos hommes les plus éminents, a engendré la république tout court, qui a engendré la république radi-

cale et ce serait toujours à recommencer ; et c'est pour tourner éternellement dans ce cercle, pour que le malade, à peine soulagé par les efforts de quelques hommes raisonnables, jette ses médecins à la porte et se replonge dans tous les excès, que l'on songerait à se renier soi-même, à cacher ses doctrines et son drapeau, à signer un pacte avec l'ennemi !

Pacte infructueux et, de plus, irréalisable, attendu que, comme M. Ranc le disait l'autre jour, il n'y a de possible, dans l'état actuel, qu'un gouvernement de combat contre les monarchistes et d'équilibre entre les fractions républicaines.

Nous comprenons la tentation qui, à certaines heures, peut s'emparer de conservateurs excellents, désolés de leur impuissance momentanée. Nous ne saurions jeter la pierre aux bons citoyens qui, dans un moment de découragement, altérés du désir d'être utiles, cherchent un terrain d'entente entre tous les gens raisonnables ligués contre les fous furieux.

Mais nous ne partageons pas leurs illusions, et quand on en viendrait à préciser les conditions de cet essai d'une orientation nouvelle donnée à la politique conservatrice, on arriverait, comme l'autre jour notre ami M. Teste, à constater qu'un abîme infranchissable sépare les républicains des monarchistes.

Il ne s'est pas écoulé une année, depuis que MM. Raoul Duval et Lepoutre jetaient sur le papier le projet que l'on exhume aujourd'hui; depuis lors, la persécution, la proscription, la violence ont encore élargi l'abîme.

Soyons unis entre nous, conservateurs contre la république; ne nous repaissons pas du leurre de marier la république de Venise et le Grand-Turc, et restons bien convaincus que l'opposition constitutionnelle est le plus décevant des rêves, quand on se trouve en présence d'un régime qui a pour base l'excitation de tous les appétits et pour morale le mépris de son propre devoir et du droit d'autrui.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il est un proverbe bien vrai : on ne prête qu'aux riches. Cette réflexion nous est suggérée à l'occasion du succès extraordinaire de l'émission des obligations nouvelles du canal de Panama.

Une émission ! qu'est-ce que cela, dira-t-on ? Je réponds que c'est un grand fait.

L'avait-on assez attaquée cette grande entreprise ? Le grand Fran-

çais avait-il été assez mis en suspicion? Le Gouvernement et la Commission parlementaire s'étaient-ils montrés assez froids ou assez hostiles? Plus de cent mille souscripteurs ont répondu, avec un enthousiasme réfléchi, en apportant plus de deux cents millions de francs à M. Ferdinand de Lesseps.

Pense-t-on que ce soit là un symptôme de nulle valeur? Cherchez donc beaucoup de pays où les capitaux soient si abondants et où ils montrent tant de patriotisme! Car, n'en doutez pas, il y a eu dans la souscription de Panama une véritable manifestation de patriotisme. Les membres du Parlement n'avaient pas aperçu, pas compris ce point de vue capital de la question. La masse des souscripteurs leur a donné une leçon.

La leçon est bonne aussi à retenir pour les économistes et pour les financiers qui s'imaginent fréquemment que les capitaux n'ont point d'âme. Ils ont celle de leurs possesseurs et les capitalistes français en ont encore une. Ils croient au Panama parce qu'ils croient encore au génie de la race française personnifié dans M. de Lesseps. Vous verrez qu'ils forceront la main au Gouvernement et au Parlement et que la foule des petits croyants aura encore une fois raison de l'engeance insupportable des douteurs.

Une personne des mieux placées en finance nous affirme que la spéculation ayant trouvé qu'elle avait mené assez loin les cours des fonds d'Etats étrangers, allait porter ses efforts sur les actions de nos chemins de fer français. Nous pensons que cette tentative échouera devant le bon sens public. Les revenus de nos chemins de fer étant fixés d'avance par la loi, n'ont aucune élasticité qui permet aux jeux de Bourse de se produire.

Du reste, les cours mêmes de ces valeurs ont des anomalies étranges que nous vous démontrerons dans notre prochain numéro.

Le Crédit foncier est ferme à 1.380.

Les demandes du comptant ont conservé sur les obligations à lots du Crédit Foncier, la même importance que précédemment. Le cours de 480 est acquis pour les titres des emprunts 1879. La marge de 20 fr. qui les sépare encore du pair a été entamée, et elle disparaîtra complètement.

Sur les obligations non libérées de l'emprunt 1885, l'effet des demandes quotidiennes devient aussi très sensible. On a touché le cours de 460 qui dépasse de 25 fr. les prix d'émission. C'est une prime importante pour un capital versé de 140 fr.

Les capitaux qui se portent sur cette valeur font un choix judicieux.

Ils s'assurent une plus-value importante. Les obligations à lots du Crédit Foncier sont assurément les plus attrayantes et les plus productives de toutes les obligations de cette nature, et elles appartiennent à un groupe de valeurs dont la solidité n'est jamais mise et ne peut être mise en discussion.

A. H.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX ÉVÊQUES DE HONGRIE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES,
LES PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES
ORDINAIRES DE HONGRIE EN GRACE ET EN COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique (1).

Ce que Nous désirions vivement et depuis longtemps, c'est-à-dire qu'il nous fût donné de vous entretenir opportunément par Nos lettres, de même que Nous l'avons fait pour les évêques d'autres pays, dans le but de vous communiquer Nos intentions sur les choses qui semblent toucher à la prospérité et au salut des intérêts chrétiens des Hongrois, une excellente occasion Nous permet de le faire ces jours-ci mêmes où la Hongrie célèbre comme un heureux souvenir la délivrance de la ville de Bude, accomplie il y a deux siècles. — Certes, dans les fastes nationaux des Hongrois, c'est une gloire à jamais insigne qu'il ait réussi à vos ancêtres, après que leur capitale avait été occupée par l'ennemi un siècle et demi durant, de la reconquérir par leur bravoure et leur constance. Afin que la mémoire et le bénéfice de ce divin bienfait fussent durables, le Souverain-Pontife Innocent XI décréta à juste titre qu'au lendemain des calendes de septembre, jour où fut accompli ce grand

(1) Nous empruntons la traduction du *Moniteur de Rome*.

événement, des cérémonies solennelles fussent célébrées dans tout le monde chrétien en l'honneur de saint Étienne, le premier de vos rois apostoliques. Aussi bien, comme on ne l'ignore pas, le Siège apostolique eut sa part, et non pas la moindre, dans cet important et très heureux événement qui fut comme le fruit immanquable de la brillante victoire remportée à Vienne, trois ans auparavant, contre le même ennemi, victoire attribuée à bon droit en grande partie au zèle apostolique d'Innocent XI, et grâce à laquelle commencèrent à s'affaiblir en Europe les forces des Mahométans. — Au reste, même avant cette époque, en des temps analogues, Nos prédécesseurs avaient contribué souvent, par les conseils et les secours, par l'argent et les alliances, à accroître la prospérité de la Hongrie. On compte plusieurs Pontifes romains, depuis Callixte III jusqu'à Innocent XI, dont il faudrait à ce sujet rappeler le nom avec honneur. Qu'il suffise de signaler entre tous Clément VIII, à qui, lorsque les provinces de Strigonie et de Vincestgratz furent affranchies de la domination turque, les assemblées suprêmes du royaume décrétèrent de rendre de publiques actions de grâces, pour avoir opportunément et largement soutenu les intérêts de l'État, au moment où ils étaient délaissés et que l'on devait en quelque sorte en désespérer. — C'est pourquoi, de même que le siège apostolique n'a jamais manqué de venir en aide à la nation hongroise toutes les fois qu'il lui a fallu combattre contre les ennemis de la religion et de la morale chrétiennes, de même aussi, maintenant que le souvenir d'un heureux événement réjouit les cœurs, il s'unit volontiers à vous pour participer à votre juste allégresse : et, tenant compte de la différence des temps, Nous visons uniquement et Nous travaillons à confirmer le peuple dans la profession de la foi catholique, et Nous consacrons Nos efforts à conjurer, autant que Nous le pouvons, les périls communs : par là même, Nous servons la cause du salut public.

La Hongrie est elle-même témoin qu'il ne saurait y avoir de plus grand bienfait de Dieu pour les individus en particulier ou pour les États, que de recevoir, par sa grâce, la

vérité catholique et, une fois reçue, de la garder avec persévérance. Dans ce bienfait suprême se trouve la somme complète des autres biens avec l'aide desquels non seulement chaque homme en particulier peut obtenir la félicité éternelle du ciel, mais les nations aussi arrivent à la grandeur et à la prospérité vraiment dignes de ce nom. Ce que le premier de vos rois apostoliques ayant parfaitement compris, il n'eut rien de plus à cœur dans ses prières à Dieu, il ne poursuivit rien plus laborieusement et plus constamment pendant toute sa vie, que de propager la foi catholique dans tout son royaume et de l'y établir dès le principe sur de solides fondements. Ainsi commença de bonne heure entre les Pontifes romains et les rois et le peuple de Hongrie cet échange de dévouement et d'assistance qui, à aucune époque suivante, n'a été démenti. Étienne établit et fonda le royaume ; mais ce fut du Pontife romain qu'il reçut le diadème royal. Il fut sacré de par l'autorité pontificale, et il voulut faire de son royaume comme un don au Siège apostolique. Il dota avec munificence un bon nombre de sièges épiscopaux ; il en institua pieusement plusieurs autres, mais, dans ces actes de mérite, il eut pour auxiliaire la souveraine bonté du Siège apostolique qui, dans bien des cas, fit preuve d'une condescendance vraiment extraordinaire. C'est dans sa foi et dans sa piété que ce roi très saint puisa le don du conseil et les meilleures règles pour le gouvernement de la chose publique ; et, rien que par son assiduité à la prière, il obtint une trempe d'âme si forte qu'il sut réprimer les conspirations perverses des rebelles et refouler, victorieux, tous les assauts des ennemis. — C'est ainsi que, sous les auspices de la religion, votre nation s'est formée, et que, sous son égide et sa conduite, vous êtes parvenus non seulement à maturité, mais à obtenir l'affermissement du pouvoir et la gloire pleine d'éclat qui rejaillit sur votre nom. Cette foi, que la Hongrie avait reçue comme en héritage de son roi et de son père, elle l'a saintement et inviolablement conservée, et cela même au milieu des plus graves difficultés, lorsque l'erreur pernicieuse arrachait les peuples voisins du sein maternel

de l'Église. En même temps que la foi catholique, le respect et l'attachement au Siège de Pierre demeurèrent constants dans la personne des rois apostoliques, parmi les évêques et chez le peuple tout entier : en retour, l'on a vu confirmées par des témoignages perpétuels l'affection et la bienveillance paternelle des Pontifes romains envers les Hongrois. Grâce à Dieu, ces antiques liens subsistent encore aujourd'hui, après une si longue succession de siècles et d'événements, et ces vertus de vos aïeux ne sont point taries dans leurs descendants. Il faut surtout louer ces efforts assidus consacrés non sans fruit, à l'accomplissement des devoirs épiscopaux ; ces soulagements apportés aux malheurs publics ; ce zèle déployé dans la défense des droits de l'Église ; cette ardeur constante et dévouée pour la conservation de la foi catholique.

En rappelant à l'esprit ces choses, Notre âme est émue d'une douce joie; et, volontiers, Nous en décernons la louange méritée à Vous, Vénérables Frères, et au peuple hongrois. — Mais Nous ne saurions passer sous silence, ce qui, d'ailleurs n'est ignoré de personne, combien les temps actuels sont partout contraires à la pratique de la vertu, par combien d'artifices l'Eglise est combattue et combien il est à craindre, au milieu de tant de périls, que la foi ébréchée ne languisse là même où elle était plus ferme et où elle avait jeté de profondes racines. Il suffit de signaler la source si funeste de tant de maux, c'est-à-dire les principes du *rationalisme* et du *naturalisme* librement propagés de toutes parts. Il s'y joint d'innombrables appâts de corruption ; la tendance si souvent hostile du pouvoir public vis-à-vis de l'Église, si même on n'en vient pas à la défection ouverte ; l'audace obstinée des sociétés secrètes ; le système si généralement adopté d'élever la jeunesse sans tenir compte de Dieu.

Or, certes, jamais il n'a été plus nécessaire qu'en ce temps-ci de comprendre et de se persuader intimement combien grande est non seulement l'opportunité, mais la nécessité absolue de la religion catholique pour la tranquillité et le salut public. On voit, en effet, par l'expérience

quotidienne à quelle extrémité voudraient réduire les États ceux qui sont accoutumés de ne respecter aucune autorité, de ne tolérer aucun frein à leurs cupidités. Certes, nul n'ignore désormais où ils tendent et par quels moyens, avec quelle obstination, ils s'efforcent d'y parvenir.

Les plus grands empires, les républiques les plus florissantes se voient assaillis en quelque sorte à toute heure par ces foules d'individus, unis ensemble par la communauté des mêmes desseins et par l'identité des moyens d'action, de sorte que la tranquillité publique est toujours menacée de quelque péril. Ça été un salutaire conseil, comme on l'a fait dans certains pays, d'en venir, pour combattre une aussi grande audace du mal, à fortifier l'autorité des magistrats et à augmenter la rigueur des lois. Toutefois, pour conjurer la terreur du *socialisme*, ce qu'il y a d'excellent, de vraiment efficace et sans quoi la crainte du châtiment ne sert pas à grand'chose ; c'est d'inspirer aux citoyens un esprit profondément religieux, et de leur inculquer le respect et l'amour de l'Eglise. La religion, en effet, est la sauvegarde sacrée de l'intégrité des mœurs et de toutes les vertus qui jaillissent de la religion comme de leur source, sous la conduite et le magistère de l'Église. Quiconque suit pieusement et entièrement les préceptes de l'Évangile se tient bien loin par le fait même de toute ombre de socialisme. De même, en effet, que la religion commande de vénérer Dieu et de le craindre, de même aussi elle ordonne d'être soumis et d'obéir au pouvoir légitime ; elle défend de rien entreprendre de séditieux ; elle prescrit de respecter les biens et les droits d'autrui ; à ceux qui ont plus de richesses, elle ordonne de venir en aide avec bonté à la multitude de ceux qui sont dans l'indigence ; elle entoure les pauvres de toutes les ressources de la charité, elle répand ses plus douces consolations sur les malheureux, en leur inspirant l'espoir de biens immenses et immortels, qui seront d'autant plus grands que l'on aura eu plus durement ou plus longtemps à souffrir. — C'est pourquoi ceux qui président aux destinées des nations ne sauraient rien faire de plus sage et de plus opportun que de laisser la religion,

libre de tout obstacle, exercer son influence sur l'esprit des peuples et les ramener par ses préceptes à la vertu et l'intégrité des mœurs. Se défier de l'Eglise, la tenir en suspicion, outre que c'est chose ouvertement injuste, ne saurait profiter à d'autres qu'aux ennemis de l'ordre civil, à ceux qui désirent le bouleversement de la société. — Ces redoutables soulèvements populaires, ces foules turbulentes qui ont ébranlé ailleurs la paix publique, la Hongrie, grâce à Dieu, ne les a pas vus. Mais l'imminence du péril nous impose absolument, à Nous aussi bien qu'à vous, Vénérables Frères, de consacrer nos soins à le prévenir, et à faire en sorte que de plus en plus la religion fleurisse et prospère parmi vous et que les institutions chrétiennes y restent en honneur. — A cet effet, il est à désirer, tout d'abord, que l'Eglise jouisse dans tout le royaume de Hongrie d'une pleine et entière liberté, comme elle en jouissait autrefois, liberté dont elle ne s'est jamais servie que pour le bien public. Aussi avons-nous souverainement à cœur qu'on élimine des lois ce qui s'y trouve en désaccord avec les droits de l'Église, ce qui diminue sa liberté d'action, et ce qui entrave la profession du catholicisme. Pour l'obtenir il nous faut travailler constamment, nous et vous, autant que les lois le permettent, de même que l'ont déjà fait à cette fin tant d'hommes illustres. En attendant, et tant que resteront en vigueur ces dispositions légales dont nous parlons, il vous faut faire en sorte qu'elles nuisent le moins possible au salut des âmes et indiquer avec soin aux peuples quels sont, sous ce rapport, les devoirs de chacun. Nous allons indiquer quelques points qui semblent être particulièrement pernicieux.

Ainsi, par exemple, c'est le suprême devoir d'embrasser la vraie religion, devoir qui ne saurait être limité à aucun âge. *Il n'est point d'âge qui soit impropre au royaume de Dieu.* Dès qu'on a connu ce devoir, on doit le remplir sans la moindre hésitation ; et dans la volonté même de le mettre en acte, il y a pour chacun un droit sacré, qu'on ne saurait violer sans la plus grande injustice. De même à ceux qui ont charge d'âmes, incombe le devoir très réel et

très important d'admettre dans l'Eglise tous ceux qui, étant à même par leur âge de juger mûrement, demandent à y être admis. C'est pourquoi, si les pasteurs des âmes se voient contraints de choisir en cela l'alternative, il faut qu'ils subissent la rigueur des lois humaines, plutôt que d'encourir la colère du Dieu vengeur.

Pour ce qui touche à la société conjugale, efforcez-vous, Vénérables Frères, de graver profondément dans les cœurs la doctrine catholique sur la sainteté, l'unité et la perpétuité du mariage. Tâchez de rappeler souvent à l'esprit des peuples que les mariages entre chrétiens sont soumis, de leur nature, au seul pouvoir ecclésiastique; rappelez aussi ce que l'Église pense et enseigne sur ce que l'on appelle le *mariage civil*, et dans quel esprit, avec quelles dispositions les catholiques doivent obéir à la loi sur ce point. Rappelez qu'il n'est pas permis aux catholiques, et cela pour les plus graves raisons, de contracter des mariages qui les uniraient à des chrétiens étrangers à la profession de catholicisme, et que ceux qui osent le faire sans l'autorisatiou indulgente de l'Église, pèchent contre Dieu et contre l'Église elle-même. Et, comme ce point est vous le voyez, d'une si haute importance, il faut que tous ceux à qui le devoir en incombe, avisent, de tous leurs soins, à ce que, pour aucun motif, nul ne s'écarte des préceptes à ce sujet; et cela d'autant plus que dans aucune autre chose comme dans celle-ci, l'obéissance à l'Église n'est plus unie et rattachée par certains liens nécessaires au salut de la chose publique. En effet, la société domestique contient et fortifie les principes et, pour ainsi dire, les meilleurs éléments de la vie sociale : Aussi est-ce de là que dépend en grande partie la condition tranquille et prospère des nations. Or, cette société domestiqne est telle que la font les mariages par leur bon ou mauvais résultat, et les mariages ne peuvent aboutir à bien que s'ils sont réglés par Dieu et par l'Église. Dépourvu de ces conditions, le mariage, réduit à une servitude des passions capricieuses, conclu contre la volonté de Dieu, dépourvu par là même des grâces célestes qui lui sont nécessaires, man-

quant aussi de cette communion religieuse qui est la plus importante pour les hommes, ne peut que produire des fruits très amers, pour la ruine complète des familles et des nations.

Aussi faut-il regarder comme ayant bien mérité, non seulement de la religion, mais aussi de la patrie, ces catholiques qui, il y a deux ans, lorsque les assemblées législatives de Hongrie étaient saisies de la question pour qu'elles voulussent et ordonnassent la sanction des mariages entre chrétiens et juifs, rejetèrent cette proposition d'une voix libre et avec une entière concorde, et obtinrent que l'antique loi sur les mariages fût confirmée. A leurs suffrages vint s'unir, de toutes les parties de la Hongrie, l'adhésion de la grande majorité, prouvant par d'éclatants témoignages qu'elle les approuvait et pensait de même. Puisse-t-on faire preuve d'un semblable accord et d'une égale constance d'âme, toutes les fois que la lutte est engagée sur les intérêts catholiques! La victoire sera dès lors obtenue, et pour le moins l'action publique en deviendra plus ardente et plus efficace, en secouant toute lenteur, et en surmontant cette inertie par laquelle les ennemis du nom chrétien voudraient assoupir tout sentiment de courage parmi les catholiques. — Ce ne sera pas d'une moindre utilité pour la nation si l'on pourvoit avec droiture et sagesse à l'éducation de la jeunesse dès la première enfance. Telle est aujourd'hui la marche des temps et des habitudes, qu'un trop grand nombre, et au prix de très grands efforts, travaillent à soustraire à la vigilance de l'Église et à la vertu salutaire de la religion la jeunesse adonnée aux lettres. On désire et on réclame de toute part des écoles appelées *neutres, mixtes, laïques*, dans le but d'obtenir que les élèves croissent dans une complète ignorance des choses les plus saintes et sans le moindre souci de la religion. Ce mal étant beaucoup plus étendu et plus grand que les remèdes, on voit se multiplier une génération insouciante des biens de l'âme, ignorante de la religion, souvent impie. Écartez un si grand malheur de votre Hongrie, Vénérables Frères, et mettez-y tout votre soin, tout

votre zèle. Formez la jeunesse, dès la plus tendre enfance, aux mœurs et à la sagesse chrétienne, c'est une affaire qui, aujourd'hui plus que tout autre, intéresse non seulement l'Église, mais l'État. C'est ce que comprennent parfaitement tous ceux qui ont de saines idées : aussi voit-on, en beaucoup d'endroits, un grand nombre de catholiques se préoccuper vivement de bien élever la jeunesse et consacrer à cette œuvre la part principale et constante de leur activité, sans se laisser effrayer par la grandeur des sacrifices et le poids du travail. Nous savons que beaucoup en Hongrie s'efforcent de travailler dans un dessein semblable : permettez néanmoins, Vénérables Frères, que nous excitions en cela de plus en plus votre zèle épiscopal. — Considérant l'importance de la chose, Nous devons certes désirer et vouloir que, dans l'éducation publique de la jeunesse, il soit pleinement donné à l'Église de remplir les devoirs qui lui sont divinement confiés ; et Nous ne pouvons faire moins que de vous conjurer de consacrer à ce but vos soins diligents.

En même temps ne vous lassez point d'avertir les pères de famille et d'insister auprès d'eux, pour qu'ils ne permettent pas à leurs enfants de fréquenter les écoles où il est à craindre que la foi chrétienne ne soit en péril ; faites aussi qu'il ne manque pas d'écoles recommandables par l'excellence de l'éducation et la probité des maîtres ; et que ces écoles relèvent de votre autorité et soient placées sous la surveillance du clergé. Nous voulons que cela s'entende non seulement des écoles élémentaires, mais aussi de celles où l'on étudie les belles-lettres et les hautes sciences. Grâce à la pieuse libéralité de vos ancêtres, et, en particulier, par la munificence de vos rois et de vos évêques, plusieurs établissements importants ont été fondés pour l'enseignement des sciences et des lettres. Vous gardez encore, comme une gloire, le souvenir cher à la postérité du cardinal Pazmany, archevêque de Strigonie, qui fonda et dota largement le grand Lycée catholique de Buda-Pesth. Or, il est bon de rappeler qu'une si grande œuvre fut accomplie par lui *avec la pure et sincère intention de favoriser la religion ca-*

tholique; ce qui fut confirmé aussi par le roi Ferdinand II, *afin que la vérité de la religion catholique restât inébranlable là où elle était en vigueur, pour qu'elle fût réintégréé là où elle avait eu à souffrir, et pour que le culte divin fût propagé partout.* Nous savons avec quelle vaillance et quelle constance vous avez travaillé, afin que ces centres d'études excellentes, sans rien changer à leur caractère primitif, continuassent d'être tels que l'ont voulu leurs fondateurs, c'est-à-dire des instituts catholiques dont la direction, l'administration et l'enseignement restassent au pouvoir de l'Eglise et des évêques. A cet effet, Nous vous exhortons vivement à ne laisser passer aucune occasion pour affronter toute difficulté, afin de réaliser pleinement votre utile et noble dessein. Or, vous y parviendrez, grâce à l'éminente piété du Roi Apostolique et à la prudence des hommes qui dirigent les affaires publiques. Il n'est pas à supposer, en effet, qu'on les verra tolérer que ce qui est accordé même aux communautés en dehors du catholicisme, soit refusé à l'Eglise catholique. — Que si les besoins des temps requièrent de faire sous ce rapport de nouvelles fondations, ou de développer celles qui existent, Nous ne doutons point que vous ne vouliez renouveler les exemples de vos ancêtres et imiter leur foi. Il nous a même été rapporté que c'est déjà votre dessein de fonder une Académie propre à former d'excellents maîtres. Salutaire dessein s'il en fût, digne de votre sagesse et de votre vertu, et certes Nous vous encourageons et vous exhortons à le mettre, Dieu aidant, promptement en exécution.

Mais si l'éducation de la jeunesse intéresse à un si haut point le salut public en général, c'est bien plus encore, lorsqu'il s'agit de ceux qui veulent entrer dans les saints ordres. C'est à cela, Vénérables Frères, que vous devez vous dévouer spécialement, c'est à cela que doivent être consacrés en grande partie vos veilles et vos labeurs : en effet, les jeunes clercs sont l'espoir et comme la forme naissante du sacerdoce. Or, vous savez parfaitement combien l'honneur de l'Eglise et le salut éternel des peuples doivent se fonder sur le clergé. — Deux choses sont surtout nécessaires dans

l'éducation des clercs, la doctrine pour la culture de l'esprit, la vertu pour la perfection de l'âme. Aux classes d'humanités dans lesquelles on a l'habitude de former la jeunesse, il faut ajouter les sciences sacrées et canoniques, en ayant soin que la doctrine en ces matières soit saine, absolument irréprochable, pleinement d'accord avec les enseignements de l'Eglise surtout en ces temps-ci, en un mot, excellentes par la solidité et l'ampleur, *afin que le prêtre soit puissant à exhorter,.. et qu'il puisse redresser ceux qui contredisent la doctrine.* — La sainteté de la vie, sans laquelle la science enfle et ne produit rien de solide, comprend non seulement des mœurs honnêtes et intègres, mais aussi cet ensemble de vertus sacerdotales qui fait que les bons prêtres soient l'image de Jésus-Christ, le Prêtre Suprême et Eternel. C'est à cela que tendent les Séminaires; et vous, Vénérables Frères, vous avez dignement fondé un bon nombre d'établissements soit pour préparer les enfants à la vie sacerdotale, soit pour former les clercs.

Que vos soins et vos préoccupations veillent surtout sur ce point; faites que l'enseignement des lettres et des sciences soit confié à des hommes choisis chez lesquels la sûreté de la doctrine soit unie à l'excellence de la conduite, afin que, dans une affaire de si haute importance, vous puissiez à bon droit avoir confiance en eux. Choisissez les préfets de discipline, les directeurs spirituels, parmi ceux qui l'emportent sur les autres par le don de prudence et de conseil ainsi que par l'expérience; que la règle de la vie commune soit combinée de telle sorte par votre autorité, que non seulement les élèves ne manquent jamais en quoi que ce soit aux devoirs de la piété, mais qu'ils soient munis aussi de tous les secours dont la piété elle-même s'alimente; et que par des exercices adaptés ils soient stimulés aux progrès quotidiens dans la voie des vertus sacerdotales. Du soin et de la diligence que vous mettrez à élever le clergé, vous retirerez les fruits les plus désirables, et vous sentirez s'alléger de beaucoup votre charge épiscopale pour le gouvernement des âmes pendant qu'elle deviendra une utilité plus féconde.

Il faut encore que vos soins paternels s'étendent plus loin, c'est-à-dire qu'ils accompagnent le prêtre dans l'accomplissement de ses devoirs sacrés. Veillez avec diligence et douceur, comme il convient à votre charité, afin que jamais le prêtre ne se laisse conduire par l'esprit profane, ou par la cupidité de ses intérêts ou par le soin des affaires séculières; pour que, au contraire, il brille par l'exemple des vertus et des bonnes œuvres, ne se lassant jamais de se consacrer à la prière et s'approchant dignement des saints mystères. Soutenu et réconforté par ces secours, le prêtre se consacrera de grand cœur au travail quotidien de son saint ministère, il se dévouera avec soin, selon son devoir, à l'instruction du peuple, surtout par la prédication et par la fréquentation des sacrements. Pour retremper les forces de l'âme, qui, par suite de l'infirmité humaine, ne sauraient être toujours prospères, rien ne sera plus apte, comme on le pratique ailleurs avec grand profit, que de se retirer pour faire un cours de méditations, sans autre pensée, pendant ce temps-là, que celle de Dieu et de son âme. Quant à vous, Vénérables Frères, en visitant selon votre pouvoir vos diocèses, il ne vous manquera pas d'occasion naturelle et opportune de juger du talent et de la conduite de chacun de vos prêtres, comme aussi de voir de près par quels meilleurs moyens vous pouvez réprimer ou corriger le mal, s'il y a lieu. A cet effet et pour que la discipline ecclésiastique ne perde pas sa vigueur, il faut déployer en cas de besoin une juste sévérité, d'après les règles canoniques; qu'ainsi tous comprennent que les charges ecclésiastiques et les divers degrés de dignité ne doivent être que le prix d'œuvres utiles, et que par là même ils sont réservés à ceux qui seront reconnus avoir servi l'Église, s'être sacrifiés pour le salut des âmes, l'avoir emporté, en un mot, par l'excellence de la conduite et de la doctrine.

Avec un clergé orné de ces vertus on aura largement pourvu au bien du peuple, lequel, aimant qu'il est de l'Église, et jaloux de la religion de ses pères, se laissera volontiers et aisément conduire par les ministres sacrés. — Cependant, il ne vous faut omettre aucun des soins qui vous

paraîtront utiles pour conserver parmi les populations l'intégrité de la doctrine catholique et pour maintenir la morale évangélique dans les œuvres, dans toute la vie et dans les mœurs. Faites que des cours de missions soient donnés souvent pour la sanctification des âmes, et confiez ces missions à des hommes d'une vertu éprouvée, animés de l'esprit de Jésus-Christ, enflammés de la charité du prochain. — Pour préserver des opinions erronées ou pour les extirper, il est utile de faire répandre largement parmi le peuple des écrits conformes à la vérité et aptes à porter à la vertu. Nous savons que quelques sociétés se sont déjà formées dans ce but louable et salutaire, et qu'elles ne déploient pas en vain leur activité. Aussi désirons-Nous vivement les voir augmenter en nombre et produire chaque jour des fruits plus abondants. — Nous voulons aussi que vous excitiez tous en général, mais, surtout, ceux qui, par leur science, leur fortune, leur dignité, leur pouvoir l'emportent sur les autres, afin que, dans toute leur vie, tant privée que publique, ils aient de plus en plus à cœur l'honneur de la religion, la cause de l'Église, et que, sous votre conduite et vos auspices, ils agissent avec plus d'élan et ne se refusent pas de soutenir et d'étendre tout ce qui est déjà institué ou doit l'être pour favoriser les intérêts catholiques. — De même il est nécessaire de résister à certaines opinions erronées imaginées fort mal à propos pour défendre l'honneur personnel, opinions qui répugnent absolument à la foi et à la morale chrétiennes et qui ouvrent la voie à bien des actes criminels et pernicieux. — Enfin il est nécessaire de déployer des efforts assidus et zélés contre les associations illicites dont il faut éviter la contagion pour toutes sortes de motifs, pour ceux en particulier que Nous avons indiqués dans une autre de Nos Lettres encycliques ; et Nous voulons que vous déployiez à ce sujet d'autant plus de zèle que ces sortes de sociétés sont chez vous plus nombreuses, plus riches et plus puissantes.

Telles sont les choses, Vénérables Frères, dont une ardente charité Nous a poussé à vous entretenir, et Nous espérons qu'elles seront accueillies d'un esprit docile par

toute la nation hongroise. — C'est ainsi que vos pères, pour qu'ils pussent triompher si admirablement à Bude d'un terrible ennemi, ne déployèrent pas seulement leur valeur guerrière, mais aussi la vertu de la religion, laquelle, de même qu'elle vous a valu dès le principe la force et la suprême autorité du pouvoir, sera aussi à l'avenir votre garantie de prospérité à l'intérieur et de gloire au dehors. Nous désirons que ces biens et ces avantages vous soient accordés, et Nous en faisons l'objet de Nos prières, les demandant par l'intercession de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu, à laquelle le royaume de Hongrie est consacré, si bien qu'il en a même pris le nom; Nous implorons à ce même effet le secours de saint Étienne, qui, ayant orné et comblé votre patrie de toutes sortes de bienfaits, daignera, du haut du Ciel, comme nous en avons le ferme espoir, la regarder avec bienveillance et la prendre sous son invincible protection.

Fondé sur cette espérance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, comme gage des grâces célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, la Bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 12 août 1886, en la neuvième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CONCORDAT

STIPULÉ LE 23 JUIN 1886

ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LE PORTUGAL

Au nom de la Très-Sainte Trinité,

Sa Sainteté le Souverain Pontife Léon XIII et Sa Majesté Très Fidèle le Roi D. Louis I, animés du désir de favoriser les progrès du christianisme aux Indes Orientales et d'y régler d'une manière stable et définitive le patronat de la Couronne

de Portugal, ont résolu de faire un Concordat. Ils ont nommé à cet effet deux plénipotentiaires, c'est-à-dire, au nom de Sa Sainteté, l'Eme et Rme cardinal Ludovic Jacobini, son secrétaire d'Etat, et, au nom de Sa Majesté Très Fidèle, S. Exc. M. Jean-Baptiste da Silva Ferrão de Carvalho Martens, ambassadeur extraordinaire et ministre d'Etat honoraire ; lesquels, ayant échangé leurs pleins pouvoirs respectifs et les ayant trouvés en bonne et due forme, sont convenus d'adopter les articles suivants :

Article 1er.

En vertu des anciennes concessions pontificales, l'exercice du patronat de la Couronne de Portugal sera continué, conformément aux règles canoniques, dans les églises cathédrales des Indes Orientales, moyennant les modifications énoncées dans le présent Concordat.

Article 2.

En ce qui concerne l'Église métropolitaine et primatiale de Goa, l'archevêque continuera d'exercer ses droits de métropolitain dans les diocèses suffragants.

Par une bienveillante concession de Sa Sainteté, l'archevêque *pro tempore* sera élevé à la dignité de patriarche *ad honorem* des Indes Orientales, et il jouira en outre, du privilège de présider les conciles nationaux de toutes les Indes Orientales, lesquels se réuniront d'ordinaire à Goa, sauf le droit du Pape d'en disposer autrement dans des circonstances particulières.

Article 3.

La province ecclésiastique de Goa sera composée, outre le siège métropolitain, des trois diocèses de *Damau*, ayant aussi le titre de *Cranganor*, de *Cochin* et de Saint-Thomé de Meliapor.

Les limites de ces trois diocèses et les lieux qui leur sont sujets seront indiqués dans une feuille séparée.

Article 4.

Dans le diocèse métropolitain de Goa, de même que dans les trois diocèses suffragants, le droit de patronat sera exercé par la Couronne de Portugal.

Article 5.

En vue des avantages qui, par suite de la reconstitution des

trois diocèses sus-indiqués et, partant, d'une province ecclésiastique régulière, pourront résulter en faveur des fidèles de ces contrées, il reste convenu que quelques-uns des groupes principaux des chrétientés goanaises, tels qu'ils sont indiqués dans une annexe spéciale, bien que n'étant pas compris dans les limites des trois diocèses susmentionnés, y seront néanmoins agrégés, eu égard aux éléments matériels et moraux d'homogénéité qui les assimilent à ces mêmes diocèses.

Dans les missions goanaises des autres diocèses, l'Ordinaire devra confier de préférence le soin des âmes à des prêtres goanais ou portugais relevant de son autorité.

Article 6.

Le gouvernement portugais prend l'engagement de pourvoir à la dotation convenable des diocèses susmentionnés, des chaitres, du clergé et des séminaires, et il coopérera d'une manière efficace à l'action des évêques pour fonder des écoles, des orphelinats et d'autres institutions requises pour le bien des fidèles et l'évangélisation des païens.

Article 7.

Pour les quatre diocèses de *Bombay*, *Mangalor*, *Quilon* et *Maduré*, qui seront érigés par l'institution de la hiérarchie aux Indes, les métropolitains avec les évêques suffragants, à la vacance des sièges épiscopaux, de même que, à la vacance du siège archiépiscopal, les suffragants de la province, formeront entre eux un libre choix et communiqueront une liste de trois noms à l'archevêque de Goa, qui la remettra à la Couronne, et celle-ci devra présenter au Saint-Siège un candidat, sur les trois de la liste, dans un délai de six mois, aprés lequel la liberté du choix est dévolue au Saint-Siège.

Article 8.

Le Souverain Pontife nommera pour la première fois les archevêques et les évêques des quatre diocèses indiqués à l'article précédent, diocèses qui seront fondés lorsqu'aura lieu la constitution de la hiérarchie ecclésiastique.

Article 9.

Les chrétientés de Malacca et de Singapour, actuellement dépendantes de la juridiction extraordinaire de l'archevêque de Goa, seront sujettes à la juridiction de l'évêque de Macao.

Article 10.

Le patronat de la Couronne étant ainsi réglé, le Saint-Siège jouira, dans tout le territoire restant des Indes Orientales de la pleine liberté de nommer les évêques et de prendre les résolutions qu'il croira opportunes pour le bien des fidèles.

Article 11.

Les concessions précédentes relatives au patronat de la Couronne aux Indes Orientales étant modifiées et interprétées de la sorte, les articles 3, 4, 5, 6 et l'annexe A du concordat de 1857 restent en vigueur.

Article 12.

Le présent traité avec son annexe, qui en forme partie intégrante, sera ratifié par les hautes parties contractantes, et les ratifications seront échangées à Rome, dans le terme de trois mois à dater de la signature ou avant si c'est possible.

Rome, le 23 juin mil huit cent quatre-vingt-six.

(L. S.) L. Card. Jacobini
(L. S.) Jean-Baptiste da Silva Ferrao de Carvalho Martens.

LE DIVORCE, LES AVOCATS ET LES MAGISTRATS

Nous avons publié le texte d'un important décret rendu par le Saint-Office de Rome, le 27 mai dernier. Il résulte certains doutes au sujet des Lettres de la sainte et universelle Inquisition du 25 juin 1885, à tous les ordinaires de France relatives à la loi du divorce civil, lettres par lesquelles, vu les très graves difficultés des temps et des lieux, on tolère que ceux qui occupent des charges de magistrature et les avocats ou avoués traitent des causes matrimoniales sans devoir résigner leur office. Toutefois le décret y met, entre autres conditions, que « en ce qui concerne la valeur et la nullité du *mariage* et la séparation de corps, dans les causes dont ils sont forcés de juger, ils aient l'intention formelle de ne jamais prononcer de sentence et de n'en jamais provoquer, comme demandeurs ou

comme défendeurs, qui soit contraire au droit divin ou ecclésiastique. »

Le décret du 27 mai, résolvant des doutes de conscience, décide : 1° que lorsqu'un mariage est valide devant l'Église, il n'est pas conforme au droit divin ou ecclésiastique de faire abstraction complète de ce mariage vrai et constant, d'appliquer la loi civile en prononçant qu'il y a lieu au *divorce*.

2° Que si le juge a prononcé dans ce cas, qu'il y a lieu au divorce, le maire catholique ne peut prononcer le divorce, quoique le mariage soit valide devant l'Église, sans violer le droit divin et ecclésiastique ;

3° Que si le divorce a été prononcé dans ce cas, le maire ne peut unir civilement avec un autre l'époux qui commet l'attentat de passer à une autre union, quoique le premier mariage soit validé devant l'Église et que l'autre partie soit vivante.

—

Ce décret si simple, si conforme à la doctrine toujours la même de l'Église, depuis Jésus-Christ, fait pousser des clameurs à la presse libérale. Généralement très ignorante en matière religieuse et morale, et particulièrement fort ignorante de ce qui concerne la doctrine immuable de l'Église catholique, et l'indissolubilité du mariage, cette presse se livre à ce sujet à des attaques contre le Pape et contre le catholicisme, qui n'ont d'ailleurs rien de nouveau.

Nous n'avons pas la prétention de tracer aux magistrats, aux avocats et avoués et aux maires catholiques, leurs devoirs de conscience en présence de ce décret d'une clarté si lumineuse par lui-même. Ils savent parfaitement que l'Église de Jésus-Christ, pas plus que son divin fondateur, n'a jamais admis et n'admettra jamais le divorce, c'est-à-dire la dissolution, par la volonté de l'homme ou de la loi humaine, du lien formé devant Dieu dans le sacrement du mariage.

Nous n'avons pas besoin non plus d'insister sur le dogme de l'indissolubilité du mariage, fondement de la famille et de la société humaine, ni sur les énormités qui découlent du divorce, œuvre révolutionnaire, antichrétienne, antihumaine et antisociale.

La Papauté, en repoussant le divorce au XIXe siècle, comme elle le repoussa au XVIe, prouve qu'elle seule possède la véritable notion du mariage, lequel est d'institution divine et non d'institution civile.

Il suffit de connaître quelques textes de l'Evangile qui sont formels et sur lesquels l'enseignement toujours le même de l'Église est fondé inébranlablement, pour comprendre que les doutes résolus par la Congrégation romaine devaient l'être dans le sens qu'indique le décret.

—

Mais le dernier mot n'est peut-être pas dit sur cette grave question. Nous le répétons, étant donnés les termes de la consultation qui lui était adressée, le Saint-Office ne pouvait pas répondre autrement qu'il l'a fait. Mais a-t-il bien été consulté dans les termes où il convenait qu'il le fût? C'est ce qu'examine l'auteur très autorisé de la communication suivante, adressée au *Monde*, communication que nous n'avons pas besoin de recommander à toute l'attention de nos lecteurs :

Les gens qui trouvent partout sujet à critiquer, à railler ou à dénoncer l'Église catholique et le Saint-Siège ne sont pas les seuls à s'émouvoir de la réponse du Saint-Office touchant la participation des magistrats catholiques à l'application de la loi du divorce. Les vrais fidèles, ceux qui font passer avant tout les intérêts de leur conscience, se préoccupent à bon droit de cette grave question, et plusieurs infèrent du texte publié l'obligation pour tous les juges et pour tous les maires d'opter entre leurs fonctions et leur qualité de catholiques.

Il y a là, nous semble-t-il, une exagération que suffirait à rendre évidente la conduite tenue par les magistrats catholiques dans les pays où le divorce civil est depuis longtemps établi, par exemple en Belgique, en Allemagne, en Amérique.

Depuis que la loi du divorce est promulguée en France, deux opinions extrêmes se sont produites dans les revues et les journaux qui servent d'organes aux théologiens et aux canonistes. Le R. P. Baudier a soutenu dans l'*Univers* que l'acte du juge qui décide le divorce, celui du maire qui le prononce, est *immoral en soi*, comme donnant l'efficacité pratique à une loi contraire à la loi de Dieu ; ce que les théologiens appellent un *acte intrinsèquement mauvais*.

Un canoniste de grand renom, M. l'abbé Granclaude, de Saint-Dié, a combattu cette thèse, comme excessive et mal fondée, dans sa revue, le *Canoniste contemporain*.

Au pôle opposé, d'assez nombreux théologiens soutenaient que le divorce civil a sans doute de graves inconvénients, mais qu'il n'est qu'une aggravation accidentelle de cet autre désordre qui s'appelle le mariage civil ; que si la conscience catholique permet aux maires de célébrer les unions civiles, aux juges de décider les cas de nullité civile, elle ne saurait leur interdire d'appliquer la législation française telle que la nouvelle loi du divorce l'a modifiée.

Celui qui marie civilement les gens ne les marie pas en réalité, ni devant Dieu ; celui qui prononce entre eux le divorce ne les affranchit pas du lien matrimonial. Le premier crée une entité purement légale et de for extérieur, le second la détruit en vertu du même principe; ni l'un ni l'autre ne touchent aux choses de la conscience; l'acte du second n'est donc pas plus reprochable que le premier.

Entre ces deux théories extrêmes, de bons esprits ont vu place pour un système intermédiaire. Ni l'acte du juge ou du maire prononçant le divorce civil ne serait intrinsèquement mauvais, ni il ne serait indifférent au point de vue de la conscience. Ce serait une coopération à un acte qui, bien qu'objectivement indifférent, peut entraîner des conséquences contraires à la loi de Dieu, et qui, par là, tombe sous l'application des principes bien connus en théologie morale relativement à la *coopération*.

Expliquons-nous : former ou défaire entre un homme et une femme le lien civil, ce n'est ni bon ni mauvais aux yeux de la conscience; c'est comme de former ou de dissoudre un syndicat commercial. Mais entre le mariage civil et le divorce il y a cette différence : que le mariage civil donne une force extrinsèque et une protection légale au mariage véritable que les chrétiens contractent aussitôt après ; tandis que le divorce civil ôte au mariage déjà contracté cette garantie extérieure. Or, il est meilleur de protéger le mariage que de le livrer. Quand le divorce n'est pas prononcé, si l'un des époux veut rompre le lien du mariage, ce n'est pas seulement sa conscience et celle de son conjoint qui s'y opposent, c'est la loi civile, c'est le juge, c'est le gendarme. Quand le divorce est prononcé, la loi, le gendarme sont au service de l'époux infidèle; et s'il veut contracter une autre union, il sera bigame ou adultère devant Dieu, mais la loi, le juge, le gendarme protégeront sa bigamie et débouteront l'époux lésé de sa plainte.

C'est là un grand mal moral.

Et ce mal moral est rendu possible, il est facilité et presque procuré par le divorce civil.

Donc, celui qui participe au prononcé du divorce coopère, par un acte de foi indifférent, à un effet immoral.

Et il faut appliquer là le principe qui ne permet la coopération qu'à ces deux conditions :

1° Le coopérant ne doit pas vouloir l'effet mauvais qu'il prévoit pouvoir suivre de son acte bon ou indifférent.

2° Il doit avoir de graves motifs de permettre cet effet mauvais qu'il ne veut pas.

D'où les partisans de l'opinion moyenne concluaient que la conduite à tenir par les parties, par le juge, l'avoué, l'avocat, le maire, varie suivant les cas, et que c'est une question d'*espèces*.

Cette solution paraissait confirmée par l'exemple des pays catho-

liques où le divorce civil est en vigueur et par différentes réponses particulières du Saint-Siège, qui au lieu d'articuler un principe général, avait dit : *recurrat pro casu.*

Le Saint-Office, consulté il y a quelques mois, avait donné une décision qui n'a pas tranché le litige. Il y était dit que les magistrats, maires, avocats, etc., pouvaient *par tolérance* (*tolerari posse*) traiter des causes matrimoniales même en l'état nouveau de la législation française, *pourvu qu'ils fussent disposés* à ne pas rendre et à ne pas provoquer de sentences contraires aux lois divines, naturelles ou ecclésiastiques.

Cette réponse n'a pas tranché les controverses, les partisans des deux opinions extrêmes l'ayant tirée chacun de son côté. Les uns disaient : le divorce civil n'est pas contraire au droit divin ou ecclésiastique, il lui est indifférent : donc tout est permis. Les autres disaient : Le divorce est la négation de l'indissolubilité du mariage : donc tout est défendu.

C'est dans ces conjonctures qu'une nouvelle consultation a provoqué la dernière réponse. Il est permis de regretter les termes de cette consultation. L'auteur, quel qu'il soit, paraît n'avoir pas tenu compte de l'existence de l'opinion moyenne. Il a considéré les deux théories extrêmes comme formant les deux branches d'une alternative inévitable ; dès lors, il a fait entrer l'une des deux théories, la plus large dans la trame de la question posée ; en sorte que si la réponse du Saint-Office eût été affirmative, non-seulement elle aurait consacré la liberté du juge et celle du maire d'exercer leurs fonctions en matière de divorce civil, mais encore elle aurait sanctionné la doctrine d'après laquelle tout ce qui n'est pas intrinsèquement mauvais est permis dans tous les cas, doctrine évidemment fausse et dangereuse.

Dans les termes où elle était rédigée, l'interrogation adressée au Saint-Office ne comportait qu'une réponse négative *ad singula.* Mais nous sommes persuadé qu'elle aurait pu être formulée autrement, qu'il y avait lieu de le faire, qu'il fallait se placer sur le terrain de la *coopération*, et que c'est en abordant le problème par ce côté qu'on arrivera à faire la lumière sur cette épineuse question.

Il est impossible que quelqu'un d'autorisé ne sollicite pas par cette voie des éclaircissements nécessaires ; et en attendant que cette lumière nous arrive, nous devons garder une attitude réservée, prudente avec ceux du dehors, charitable à l'égard de ceux qui représentent parmi les catholiques les différentes opinions.

Un docteur en théologie.

LA COOPÉRATION CHRÉTIENNE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

III

Bien différente de la coopération démocratique, la coopération chrétienne prend sa source dans la charité. Elle reçoit sa règle de Celui qui impose aux hommes le devoir de la Charité, et elle recherche le concours de ceux que la Providence a mis, en ce moment, au-dessus de la foule pour être les guides et les soutiens de leurs frères moins bien partagés. Dans la coopération chrétienne l'intérêt aura sa place, comme il doit l'avoir en toutes les combinaisons de la vie économique, mais il ne règnera point seul. Réglé et tempéré par la charité aussi bien que par la justice, il donnera aux œuvres coopératives cet élément positif, ce terrain solide sans lequel on ne peut espérer le succès en aucune affaire. Car, ne l'oublions pas, la coopération doit être tout à la fois une affaire et une œuvre, et l'œuvre ne peut atteindre son but qu'à la condition que l'affaire soit sérieusement établie et sagement conduite.

Sous toutes les formes qu'elle peut prendre, la coopération réclame, pour tout le bien qu'on en peut attendre, l'influence des vertus chrétiennes. Sans la probité, l'activité, la modération des désirs, la mutuelle bienveillance qui sont les vertus propres aux travailleurs, on ne peut espérer des entreprises coopératives aucun résultat décisif.

Il n'est point à prévoir que les sociétés coopératives de production prennent jamais dans notre régime économique une grande place. Mais si elles pouvaient viser à une réussite partielle, elles ne l'obtiendraient, nous l'avons dit suffisamment plus haut, que par une pratique très intense, plus intense peut-être que l'infirmité humaine ne permet de l'espérer, de toutes les vertus de l'Evangile.

Les sociétés de consommation et les institutions de crédit mutuel ou populaire offrent à la charité catholique le moyen d'apporter à la condition des travailleurs de sérieuses améliorations. C'est vers ces deux formes de la coopération qu'elle a de préférence porté son action.

La société coopérative de consommation ! Vous savez de

quelle utilité elle peut être dans l'usine où l'on pratique le patronage chrétien. Vous savez aussi suivant quelle mesure il faut qu'elle concilie l'autonomie de l'ouvrier appelé à gérer ses intérêts avec l'action tutélaire et modératrice du patron. Pourquoi insister? Ceux qui ont introduit dans les ateliers ce genre de coopération se trouvent parmi vous. De jour en jour on comprend mieux, dans le monde des industriels chrétiens, les bienfaits qu'on en peut tirer. Tout naturellement elle prend sa place dans la corporation chrétienne, où domine l'esprit de fraternelle entente et de mutuel secours. Hors de la coopération, stimulés par les exemples qui viennent d'elle, les ouvriers d'un même voisinage, d'une même ville, d'un même village, se grouperont pour les œuvres de corporation, comme on a vu se grouper, il y a quarante ans, en Angleterre, les travailleurs de certains centres industriels, et ils puiseront dans l'esprit chrétien qui aura présidé à leur œuvre une force de sagesse, de modération, de durée qui a souvent manqué à l'institution dans les milieux protestants.

La société coopérative de crédit a, dans les banques populaires, un champ d'action plus étendu, et elle peut exercer une influence bien plus considérable. Nulle part on ne trouve plus de facilités pour pratiquer, dans l'ordre des affaires, la charité fraternelle entre les travailleurs.

Le libéralisme a pris les devants pour l'organisation du crédit populaire. La charité catholique a le devoir, et nous verrons tout à l'heure qu'elle l'a compris, de reprendre un terrain qui lui appartient naturellement et auquel elle peut faire rendre des fruits bien plus abondants que ceux que le libéralisme en tire.

Il faut que la charité prenne toutes les formes de l'activité humaine, qu'elle pénètre dans tous les recoins de la vie sociale. Il faut qu'elle saisisse le peuple dans les réalités de son existence, qu'elle se place dans les conditions économiques de chaque époque. La charité n'est-elle pas, en effet, une loi générale de la vie? Son action n'est-elle pas requise là même où c'est l'intérêt principalement qui agit, pour le modérer, l'épurer et corriger son âpreté naturelle, pour faire que ce qui n'est trop souvent qu'un élément de division, qu'une occasion d'oppression, devienne une force d'équité, d'union, d'entente entre toutes les classes. Il y a des défections, je le sais, mais vraiment sont-elles bien réfléchies? Sont-elles autre chose que l'effet

de préjugés dont le libéralisme est la source, et dont, à leur insu, trop d'honnêtes gens subissent l'empire?

Lorsqu'on va sérieusement au fond des questions, on ne voit pas pourquoi, dans les affaires honnêtement conduites suivant la loi de Dieu, la charité n'aurait pas sa place; on ne voit pas comment cette divine influence, cette force sociale par excellence, cette source féconde de paix et d'harmonie, pourrait troubler le cours régulier des choses en un ordre de relations où la bonne entente, le respect des droits de tous, surtout des plus petits, n'est pas toujours facile à obtenir.

Heureusement ces vérités pratiques sont de mieux en mieux comprises. On sent qu'il ne faut négliger aucune des voies qui peuvent s'ouvrir à la charité, et que ce serait une faute que de laisser à la démocratie et au libéralisme, qui ne font qu'un par le fond des principes et par les tendances, le monopole de la coopération.

IV

C'est du côté des banques populaires de crédit mutuel que s'est porté le principal effort des catholiques dans les œuvres de coopération. Depuis longtemps votre attention et vos sympathies sont acquises à la courageuse initiative du R. P. Ludovic. Grâce à son intelligence des questions économiques qui éclaire son zèle d'apôtre, le crédit mutuel a pris sa forme chrétienne, et nous pouvons nous rendre compte, par son fonctionnement de chaque jour, de ce qu'il doit être pour répondre au dessein des catholiques, et de ce qu'il peut donner dans leurs mains désintéressées et dévouées.

Il y a grand avantage à considérer dans ses règles fondamentales et dans son mécanisme général l'œuvre du crédit mutuel, non seulement pour nous convaincre des services qu'elle peut rendre en mettant l'arme puissante du crédit à la portée des rangs inférieurs du travail, mais encore pour nous faire mieux saisir l'action sociale de la coopération en général.

Laissons l'œuvre elle-même, par l'organe de ses rapporteurs, résumer son but et les traits essentiels de son organisation.

« Le but principal de l'institution est d'aider le travail par le prêt mutuel, au moyen des épargnes accumulées des travailleurs eux-mêmes. C'est donc le service fondamental de banque et de caisse qu'il faut organiser avant tout. Il ne faut pas craindre

d'entreprendre beaucoup de choses en ce genre, pourvu que tout ce travail soit fortement et sagement dirigé par un administrateur compétent et d'une expérience éprouvée. Cette haute direction sera la première application du patronage, qui nous paraît la condition indispensable du succès.

« Ce service doit être à la disposition de tous les associés, quelle que soit leur position ou leur fortune. Cette communauté d'intérêts sera un moyen précieux d'unir toutes les classes dans une communauté de sentiments. C'est dans le même ordre d'idées qu'il nous paraît utile de ne pas s'en tenir aux opérations de banque et de caisse. Ce sera l'extension du patronage à tous les genres d'intérêts et, en outre, les sociétaires, même ceux des classes supérieures, prendront l'habitude d'apporter au crédit mutuel toutes leurs affaires.

« Au nombre de ces services particuliers, on peut mettre : les achats et ventes au comptant des valeurs. — Les assurances. — Les gestions d'affaires. — Les services d'architecte. — Les affaires litigieuses. — La vérification des feuilles de contribution. — Les travaux de comptabilité. — Le service des brevets d'invention. — La commission servant d'intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs chrétiens. — Les annonces commerciales. — Le placement gratuit.

« Grouper les honnêtes gens sur le terrain des affaires; organiser des services mutuels à leur profit; les mettre à même de défendre leurs intérêts; aider les ouvriers, les commerçants, les petits industriels dans leur travail soit individuel, soit par association, afin de leur faciliter la vie de famille : tel est l'objectif du crédit mutuel et populaire. Quiconque est honorable et solvable, s'il l'établit par des références, peut, en devenant titulaire d'une action de 50 fr., participer à tous les avantages de la société.

« Tel est l'organisme complexe d'une société de crédit mutuel. Mais il ne faut pas oublier que ce corps ne peut vivre sans une âme; son âme nécessaire, c'est la charité chrétienne. Par elle, l'association formera une véritable famille, chacun se proposant de transformer toute affaire d'intérêt en acte de bienfaisance, et de concourir ainsi chaque jour à l'amélioration morale des travailleurs et au rétablissement de l'ordre chrétien (1). »

(1) Voir l'ouvrage publié par le T. R. Père Ludovic de Besse sous ce titre : *Association chrétienne des honnêtes gens sur le terrain des affaires*, p. 40 à 60. Ce volume in-12 se trouve au siège du Crédit mutuel et populaire, 23, rue des Lombards, Paris.

Le crédit mutuel est une affaire dans toute la rigueur du terme, une affaire conduite avec toutes les précautions qu'imposent la prudence et la défiance en usage dans le monde financier. Mais ce n'est pas, jamais ce ne doit être, une affaire séparée des influences catholiques et de l'autorité qui inspire et guide les entreprises de la charité.

L'Eglise représentée par le prêtre, a sa place marquée dans les œuvres de la coopération chrétienne.

« En toute création faite par des laïques appartenant à des œuvres religieuses, dit le Père Ludovic, il faut qu'on réserve au prêtre une place convenable, pour qu'il puisse enseigner avec autorité la doctrine nécessaire à la nouvelle association. Plus ces créations touchent de près à la vie sociale, plus elles ont besoin de la parole du prêtre. Les laïques pieux qui oublieraient cela commettraient une faute impardonnable (1). »

Ce doit être une règle générale, pour toutes les œuvres de ce genre, que l'initiative, l'impulsion supérieure, la conduite générale appartiennent à l'Eglise. C'est à elle qu'a été donnée d'en haut la pleine puissance de la charité. Avec le concours de la puissance temporelle, toujours utile pour la liberté comme pour l'efficacité de son action sociale, de quoi l'Eglise n'est-elle point capable?

« Pour réussir dans les associations coopératives, dit le Père Ludovic, il faut aller de haut en bas, il faut que l'Eglise, qui est la forme de tout bien, et ceux qui ont la puissance temporelle, s'unissent pour former ces associations. Quand l'union du prêtre et du banquier aura produit l'union coopérative des petits patrons, il sera facile de multiplier avec succès les unions coopératives d'ouvriers, ayant pour but de procurer à ces derniers des économies et de les mettre dans la voie qui les conduira peu à peu jusqu'à une situation plus lucrative. Elevés dans les ateliers chrétiens, à l'école de patrons qui auront pratiqué la vie coopérative, les ouvriers auront les vertus des bons coopérateurs, et leurs associations ne pourront manquer de prospérer (2). »

V

Un de nos principaux devoirs est de venir en aide au mouvement qui porte aujourd'hui la classe ouvrière, convaincue de son

(1) L'*Association chrétienne*, par le R. P. Ludovic, p. 386.
(2) L'*Association chrétienne*, par le R. P. Ludovic, p. 554 à 556.

impuissance sous le régime individualiste, à s'organiser par l'association. Or, pour former le peuple à la pratique de l'association, rien ne vaut les institutions coopératives lorsqu'elles sont chrétiennes, c'est-à-dire lorsqu'elles portent en elles le principe de vie religieuse, le souffle de charité qui donne l'impulsion et la règle à l'œuvre économique, comme l'âme à nos corps.

De tous les genres d'associations, c'est la société coopérative qui attire le plus vivement le plus grand nombre. Et non seulement elle attire, mais elle retient les associés par un lien qui n'a rien d'assujettissant, rien qui porte ombrage aux défiances populaires. N'est-ce pas d'ailleurs de toutes les applications de l'association la plus souple, celle qui se prête le mieux à satisfaire les aspirations de la classe ouvrière, suivant les circonstances, dans les situations particulières qui peuvent lui être faites? Ajoutez que ce mode d'association, en ses diverses combinaisons, s'adresse à tous les rangs des travailleurs. Le crédit mutuel n'est pas utile seulement aux patrons de la petite industrie, il sert aussi à ceux des ouvriers que leur habileté, leur activité, leur économie mettent en mesure de s'élever à la condition de patrons. La société de consommation semble plus spécialement destinée à la masse du peuple. Toutefois elle peut rendre des services aux classes plus élevées. Ne voyons-nous pas qu'elles y recourent dans le cas où le monopole de certaines industries devient une charge intolérable? On voit aussi dans les usines où la société de consommation est introduite, les patrons prendre leur part de ses avantages aussi bien que les ouvriers? Elle peut donc être pour tous une source de profit et d'économie, autant qu'un moyen de rapprochement et de bonnes relations.

La société coopérative à un autre avantage, qu'il ne faut point perdre de vue : elle est susceptible, par la diversité des applications qu'on peut faire de son principe, d'exercer dans les rapports de la vie économique une influence bien plus étendue qu'on ne le croirait à la première vue. Ce n'est pas seulement sur les ouvriers que porte son action, mais sur toutes les classes, qu'elle rapproche par le double lien de la solidarité des intérêts et de la mutuelle bienveillance. Lorsque nous avons indiqué plus haut les œuvres diverses qui viennent naturellement se rattacher à la banque de crédit populaire, on a pu juger sur

ce simple énoncé de la puissance d'action dont l'institution coopérative est douée.

La protection du travail chrétien, que les délibérations de vos précédentes assemblées nous ont fait connaître à fond, de même que l'œuvre du placement gratuit, sont appelées à rendre à la société des services qui dépassent de beaucoup le domaine des affaires et des intérêts matériels.

Les œuvres coopératives font pénétrer dans tous les rangs l'habitude de l'action concertée, de la fixité des relations, de la mutuelle confiance; et par là elles préparent les rapports plus intimes et plus solides de l'association proprement dite. Aussi oserons-nous affirmer qu'entre les différentes voies que prend la charité chrétienne pour réaliser dans notre société les réformes urgentes, il n'en est pas qui conduise plus sûrement au but que la coopération, qui puisse mieux aider à restaurer, par l'association, l'ordre d'une société dont l'individualisme a brisé les institutions les plus nécessaires et dont il paralyse toutes les forces.

(*A suivre*)

C. Perin.

LE CLERGÉ FRANÇAIS RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

Les prêtres français qui, pendant la grande Révolution, furent bannis de leur patrie, pour n'avoir pas voulu prêter un serment que réprouvait la conscience, se dispersèrent dans les différents pays de l'Europe et jusqu'en Amérique. Dans le principe, l'Angleterre ne reçut guère que les prêtres de la Normandie, de la Bretagne et de quelques diocèses de l'Ile de France; ce pays avait peu d'attrait pour les exilés, à raison de la différence de langue et de religion. Mais bientôt ceux qui s'étaient réfugiés dans les contrées voisines de la France se virent obliger de fuir devant les armées victorieuses de la république, et ils s'estimèrent heureux de pouvoir aborder en Angleterre, où les attendaient une hospitalité généreuse et un asile plus assuré.

Il se forma dès lors de nouveaux courants, qui jetèrent en Angleterre des milliers de fugitifs, et ce pays devint le principal centre de l'émigration du clergé français. Le séjour prolongé de

ces prêtres, les conditions exceptionnelles dans lesquelles ils vécurent, leurs travaux, leurs œuvres, l'influence qu'ils exercèrent sur leurs hôtes, les traces qu'ils ont laissées de leur passage sont autant de choses qui méritaient d'être tirées de l'oubli. D'un autre côté, la nation qui leur donna l'hospitalité dut accomplir de vrais prodiges de générosité et de bienfaisance pour soulager tant d'infortunes, et il fallut donner à l'administration des secours une organisation très compliquée, afin de les faire arriver selon la nature et dans la proportion des besoins.

C'est cet ensemble de souvenirs que M. le chanoine Plasse a voulu faire revivre dans son livre sur le *Clergé français réfugié en Angleterre* (1). « Il se propose, nous dit-il, de « recueillir des souvenirs précieux qui s'effacent de plus en « plus et qu'il voudrait faire revivre et fixer à jamais dans la « mémoire des hommes. »

Une double pensée a inspiré l'auteur et se fait jour à chaque page de ce livre, auquel elle donne une haute portée morale et religieuse : il a voulu rendre hommage à la générosité de l'Angleterre envers nos prêtres réfugiés, et montrer aussi combien fut digne la conduite de ces prêtres et quelle influence elle a exercée sur le mouvement de retour au catholicisme, dont ce pays nous donne aujourd'hui le consolant spectacle. L'ouvrage n'a d'autre division que celle qui résulte du développement naturel des faits : il raconte les différents courants d'émigration, les épreuves de l'exil, l'organisation des secours, le genre de vie des réfugiés, les conséquences de leur séjour.

La situation des catholiques anglais avait bien changé depuis Henri VIII. L'ère des proscriptions était fermée, les lois pénales édictées contre eux avaient été rapportées, la plupart des droits civils leur avaient été rendus, les vieilles préventions antipapistes avaient fait place à des sentiments de modération et de tolérance. Le besoin de se concilier les catholiques irlandais pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique venait d'achever cette œuvre d'apaisement, commencée dès le jour où l'on avait cessé de craindre les entreprises des prétendants.

Les causes d'antipathie ayant disparu, rien ne s'opposera à la libre expansion des sentiments d'humanité et de générosité

(1) *Le Clergé français réfugié en Angleterre*, par F.-X. Plasse, chanoine de l'insigne église cathédrale de Clermont. 2 vol. in 8°. (Paris, Palmé.)

qu'une nation civilisée et chrétienne doit éprouver en présence du malheur. Les premiers arrivés auront, il est vrai, à souffrir de la part des hommes des basses classes, encore imbus des préjugés contre les catholiques; mais les hautes classes, au contraire, leur donneront dès le début les témoignages de la plus sincère bienveillance.

On ne voit pas seulement, dans ces prêtres proscrits, une grande infortune à secourir : on apprécie la valeur morale des motifs qui ont déterminé leur fuite, on admire ces hommes qui, après avoir fait le sacrifice de leurs biens, n'ont pas hésité à prendre le chemin de l'exil lorsqu'on leur a demandé le sacrifice de leur conscience. Un membre de la Chambre des communes, Edmond Burke, devient l'éloquent interprète de ces nobles sentiments; il se constitue le protecteur de prêtres français; il prend leur défense au Parlement, dans la presse, en toute circonstance, contre ceux qui voudraient raviver à leur égard des haines déjà éteintes. Il sera le principal promoteur de ce magnifique élan de charité qui va se produire en leur faveur et qui, commençant par les hautes classes, se communiquera bientôt à toute la nation, sans distinction de catholiques et de protestants. A sa voix, les secours affluent de toutes parts; des comités s'organisent à Londres et dans les principales villes, pour les centraliser et en régler la distribution.

Huit chapitres sont consacrés à cet exposé. Nous n'essayerons pas de les analyser : il faut les lire; disons seulement que l'on n'aura pas à craindre la monotonie qui semblerait inséparable d'un pareil sujet, tant l'auteur a su mettre de vie et répandre d'intérêt dans ce que nous intitulerions volontiers le drame de la charité.

Parmi les nombreux acteurs qui sont mis en scène, nous voyons quelques nobles figures se détacher et attirer d'une manière plus particulière l'attention. C'est d'abord l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Mgr de la Marche, la providence des exilés, devenu, par la seule confiance qu'il inspire et par son infatigable activité, le dispensateur et comme l'intendant général des secours. C'est ensuite la douce et vénérable figure de Mme de Silburne, qui, la première, reçut les prêtres réfugiés dans sa maison et mérita d'être appelée la mère des prêtres français. C'est enfin l'abbé Carron, surnommé le Vincent de Paul de l'émigration.

En présence de ce beau et touchant spectacle, nous en voyons un autre non moins beau dans son genre : c'est celui de l'atti-

tude digne et résignée des prêtres réfugiés, de leur conduite exemplaire, de leur discrétion, de leur reconnaissance. Au lieu de se laisser aller au découragement, au lieu de récriminer contre leurs persécuteurs, ils s'ingénient à se créer des ressources et à gagner le pain qu'ils mangent à l'étranger. Plusieurs donnent des leçons de français, de latin dans les académies et les pensionnats; la plupart exercent des professions mécaniques, et lorsqu'ils sont obligés d'accepter les secours, qui d'ailleurs leur sont offerts avec la plus grande délicatesse, ils le font avec discrétion, se bornant au strict nécessaire et trouvant même à prendre sur ce nécessaire pour venir en aide à ceux de leurs confrères qui, venus trop tard, n'ont pas pu être inscrits sur les listes de secours. Aussi Mgr de la Marche pourra, dans ses rapports aux comités, résumer leur conduite par ces mots : « Les prêtres français savent souffrir et se montrer reconnaissants. »

La préoccupation des moyens d'existence ne leur fait pas négliger les devoirs de la vie ecclésiastique. Grand nombre d'entre eux ont été réunis, par mesure d'économie, dans de vastes bâtiments appartenant à l'État; ils y suivent la règle des séminaires, partageant leur temps entre l'étude, le travail des mains et les exercices de la piété; ceux qui vivent en leur particulier ou par petits groupes se font remarquer par leur régularité. Les évêques qui partagent leur exil les encouragent. Par leurs soins, d'anciens professeurs de grands séminaires font des conférences sur les diverses branches de la science ecclésiastique. La théologie catholique refleurit dans l'Ile-des-Saints. Ne faut-il pas conserver ce précieux dépôt pour ces chers paroissiens auxquels on a été violemment arraché, mais que l'on espère revoir dans un avenir prochain? — Enfin, chaque année, des retraites générales offrent à ces généreux confesseurs de la foi, l'occasion de retremper leurs âmes dans le silence et la méditation de la parole de Dieu.

Une vie si exemplaire est un sujet d'édification pour les catholiques anglais; bientôt elle fixe l'attention des protestants eux-mêmes. Malgré les progrès que l'esprit de tolérance avait fait dans les classes élevées, le peuple avait conservé une foule de préjugés contre les catholiques, qu'on l'avait habitué à regarder comme des hommes pervers et sans conscience. En voyant les prêtres catholiques donner l'exemple des vertus chrétiennes, de la fidélité aux lois de la conscience, de la jus-

tice, de l'humanité, de la dignité et de la résignation dans le malheur; en les voyant se rapprocher de lui, partager ses labeurs, ses peines, ses misères, il revint peu à peu de ses injustes préventions; le mur de séparation qui, depuis plus de deux siècles, s'élevait entre les catholiques et les protestants, et qui paraissait infranchissable, tomba comme de lui-même.

Alors commence à se manifester en Angleterre un mouvement de retour au catholicisme. C'est le bienfait que les prêtres français laissèrent à cette nation, en récompense de sa généreuse hospitalité.

L'auteur consacre la fin de son ouvrage à étudier les principales phases de ce mouvement. Dans le chapitre intitulé : *Les Auxiliaires*, il retrace les travaux de ces dignes et infatigables ouvriers que les évêques anglais ont donnés pour aides au clergé des paroisses, alors trop peu nombreux; il rappelle les conversions dues à leurs lumières et à leur prudence, les paroisses fondées par leur zèle persévérant.

La conclusion nous révèle un travail de retour plus lent, mais plus profond, plus fécond en conséquences : c'est celui qui s'opère dans les intelligences d'élite, principalement parmi les membres des grandes universités. Ces savants docteurs, préoccupés de l'état d'isolement où se trouve l'Église d'Angleterre, désireux de réunir toutes les forces des sociétés chrétiennes contre le rationalisme contemporain, qui est l'ennemi commun, se sont livrés aux recherches les plus sérieuses sur les origines du christianisme, et ces recherches, faites avec sincérité, les ont mis en présence de la vérité.

Ils se prennent à regretter la scission violente opérée par la Réforme au XVIe siècle. Mais que de difficultés s'opposent à un retour qui, outre le sacrifice de la fortune, leur imposerait celui des affections de famille les plus chères!

Dans cette situation perplexe, qui est celle d'un grand nombre d'esprits, on a recours à Dieu; une croisade de prières est prêchée en Angleterre et dans les pays catholiques; les protestants anglais eux-mêmes y prennent part et récitent les formules de prières composées par leurs théologiens. A la prière se joint la pénitence que prêche le père Mathew en organisant sa société de tempérance.

Ces supplications ne restent pas sans effet : bientôt on voit les hommes les plus éminents entrer ostensiblement dans le sein de l'Église romaine; leur exemple est suivi par une quantité

d'âmes jusque-là hésitantes; le nombre des conversions va chaque année en croissant. Enfin, ce progrès est marqué par des faits plus éclatants : la hiérarchie catholique est rétablie en Angleterre, et trois prélats de cette nation sont honorés de la pourpre romaine, symbolisant par leurs caractères différents, l'un la perpétuité de la foi, l'autre l'élan de l'espérance, le troisième la flamme de la charité. On peut dès lors, avec l'auteur, entrevoir l'aurore du jour où l'Angleterre deviendra catholique.

Tels sont les faits dont M. le chanoine Plasse nous présente le développement dans deux magnifiques volumes d'une exécution typographique bien digne de la grandeur du sujet. Il a voulu faire une œuvre sérieuse et durable, et il a visé avant tout à l'exactitude historique, se faisant un scrupule d'auteur de n'appuyer ses récits que sur des documents d'une authenticité incontestable.

Le témoignage que lui a rendu le secrétaire de l'éminent archevêque de Westminster est la meilleure garantie de l'heureux résultat de ses persévérantes recherches : « J'ai admiré, dit l'honorable secrétaire dans la lettre placée en tête de l'ouvrage, l'industrie merveilleuse avec laquelle vous avez recueilli les faits, pendant plusieurs années, ici même, dans notre pays, et j'ai constaté l'exactitude parfaite de vos soigneuses recherches et de votre intéressante narration. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A BRESLAU

Quelques jours nous séparent encore de la grande assemblée des catholiques allemands. Toute la presse catholique ouvre ses colonnes pour faire ressortir la haute importance de cette réunion. Tout semble promettre un immense concours et un magnifique succès. Breslau, la capitale de la Silésie, aura l'honneur de voir accourir dans ses murs l'élite catholique de l'Allemagne toute entière. Plus d'un motif lui a valu ce privilège. Centre d'une des plus grandes provinces catholiques de l'Allemagne, Breslau, a durant les années de persécution religieuse, joué un rôle qui lui assure une des places les plus honorables dans l'histoire. Par son passé, la capitale de la Silésie remonte bien haut dans les siècles pour rappeler de grands et glorieux

souvenirs. Siège d'un prince évêque, elle est une ville dans laquelle la vie religieuse et chrétienne coule à pleins bords. Elle possède de plus une des plus belles salles de réunion qu'il soit possible de trouver et présente au voyageur et au touriste des monuments historiques et des points d'excursion tout à fait remarquables. Tout semble s'y rencontrer, l'art et la nature, le présent et le passé, pour en faire un centre d'une puissante attraction.

L'intérêt des catholiques cependant ne se porte pas là. Leurs pensées sont plus grandes, plus nobles, plus élevées. La situation religieuse créée par les derniers événements, l'aurore de la pacification religieuse qui semble s'être levée, l'attitude du gouvernement vis-à-vis du Saint-Siège, la tactique de la presse libérale, tout impose aux chefs du parti catholique des devoirs d'une immense portée. C'est comme une grande revue que vont passer les chefs des hommes groupés sous leur drapeau. Les catholiques doivent se compter, montrer ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent faire pour la défense de leur cause. On a trop répété durant ces dernières semaines que le Centre désormais n'a plus de raison d'être, on s'est trop complu à célébrer les grâces et les faveurs accordées aux catholiques, on a trop cherché à semer la discorde et la désunion dans le parti catholique, pour que les catholiques aujourd'hui puissent se taire devant des assertions qui ressemblent trop à des provocations.

C'est là certainement un des points que l'assemblée de Breslau mettra sous un jour vrai. Le Centre, comme l'a dit si éloquemment celui qui depuis si longtemps en est la gloire et l'honneur, est et restera. L'Eglise ne jouit pas encore de ses droits, de ses libertés, de ses privilèges, et ce serait méconnaître tout ensemble la nature et l'histoire de l'Église que de se déclarer satisfait de quelques concessions faites après une lutte de près de quinze ans. Le Centre affirmera les principes chrétiens, revendiquera les libertés confisquées et les droits méconnus; il montrera la situation faite à l'Église par la législation nouvelle et demandera avec énergie et fierté la liberté entière et complète.

La situation faite à l'Église catholique en matière d'éducation n'est un mystère pour personne. Le rôle de l'Église à l'école, le droit de l'Église de former ses ministres, le droit d'avoir ses maisons d'éducation, ses séminaires, ses méthodes et ses programmes, le droit d'ouvrir des écoles pour les hautes études, il

y a là encore un champ vaste pour l'activité des chefs du Centre. Ils sauront le reconnaître et tracer publiquement la ligne de conduite qu'ils entendent suivre dans les parlements comme dans les réunions populaires. Les élections qui se préparent pour l'année prochaine leur imposent de nouveaux devoirs : le Centre n'a été fort et puissant que par les succès toujours croissants remportés dans les élections. Il s'agit de maintenir les positions acquises, d'en conquérir d'autres et de marcher en avant avec la conscience d'avoir derrière soi une armée rangée en bataille et prête au combat.

C'est déjà un vaste programme, et cependant ce n'est pas assez. La part prise par le Centre dans les questions sociales et ouvrières lui a ouvert une voie qu'il ne saurait abandonner sans se rendre coupable. Les questions ouvrières doivent être résolues dans un sens catholique; c'est donc aux catholiques qu'il appartient d'étudier ces redoutables questions et de proposer des solutions capables d'arrêter le flot qui pousse le monde vers le socialisme. L'initiative prise, l'année dernière, au congrès catholique de Munster, a été couronnée du plus magnifique succès. Breslau continuera cette année l'œuvre commencée et posera les prémisses des problèmes dont la solution s'impose aujourd'hui à tous les États et à toutes les sociétés. C'est là un des grands côtés de ces réunions imposantes des catholiques. L'histoire de la science sociale y écrit toujours quelques pages destinées à ne pas périr. C'est dans cet espoir que tous les hommes de bonne volonté se donnent rendez-vous à Breslau. De grands devoirs les attendent, ils sauront les remplir pour Dieu, l'Église, la patrie!

UN CENTENAIRE

M. CHEVREUL.

Paris a célébré pendant deux jours, les 30 et 31 août, le centenaire de M. Chevreul. Toutes les gazettes sont remplies du récit des fêtes : concours d'orphéons à Boulogne, ballet à l'Opéra, tragédie à l'Odéon, retraite aux flambeaux sur les grands boulevards, chevaux de bois au carrefour de l'Observatoire, banquet à l'Hôtel-de-Ville, rien n'a manqué à cette solennité, sauf

cependant nne pensée religieuse, une prière d'action de grâces. Il y a trois ans seulement, pas un des bruyants admirateurs de M. Chevreul ne connaissait le nom de l'illustre chimiste. Victor Hugo occupait tout l'enthousiasme des entrepreneurs de spectacles populaires. N'avait-il pas quatre-vingts ans! On ne lui savait gré ni des *Orientales*, ni des *Feuilles d'automne*, ni de la *Légende des Siècles;* la foule ignare ne voyait et ne saluait dans l'illustre poète que le macrobe, que l'homme qui semblait défier la mort. Tout le mérite de Victor Hugo était de prolonger son existence au-delà des limites ordinaires. Chassé à son tour du banquet de la vie par la flèche de l'implacable Sagittaire, le grand homme a perdu depuis les deux tiers de sa gloire. Dès que le peuple a vu que le poète n'était pas immortel, il a presque oublié le nom de l'idole. Le mausolée du Panthéon ne reçoit pas la visite de deux pèlerins par jour; les éditions populaires où d'ingénieux industriels avaient groupé les plus beaux vers moisissent lamentablement snr le parapet des quais.

Victor Hugo disparu, M. Chevreul devait naturellement hériter de sa renommée. Hugo n'était qu'un poète; Chevreul est un savant. Qui sait si ce docteur, si ce chimiste ne brisera pas la « cruelle loi » qui, depuis le commencement du monde, assigne une borne à la joie de vivre? Telle est la pensée latente la seule pensée, on peut le dire, à laquelle obéit la foule qui dirige en ce moment ses regards vers l'illustre vieillard.

—

Le *Gaulois* proteste avec raison contre le caractère païen, disons plutôt *cabotin*, donné aux fêtes célébrées en l'honneur de Chevreul, « doyen des étudiants » de France — comme il s'intitule modestement :

Ce n'est pas la faute de M. Chevreul. Gardons-nous d'éclabousser sa gloire. C'est un savant, un patriote et même un bon chrétien. Relisons plutôt la lettre qu'il écrivait à M. l'abbé Lamazou, pour le remercier de celle qu'il avait reçue de lui, à l'occasion de sa déclaration relative au bombardement du Muséum, le 9 janvier 1871 :

« Parmi les adhésions que j'ai reçues à la déclaration que j'ai faite, le 9 janvier, aucune ne m'a plus touché que celle de M. l'abbé Lamazou. Qui pourrait, effectivement, m'être plus précieux que l'expression du patriotisme le plus désintéressé dans la bouche d'un ministre des autels d'un Dieu de paix, et la pensée d'un théologien, qui, loin de repousser les sciences comme ennemies, les considère avec raison comme les puissants auxiliaires du sentiment religieux?

« Que l'expression de cette double sympathie soit permise, non au

savant, mais à celui qui peut se dire le doyen des étudiants de France, puisqu'il lui a été donné de continuer sans interruption sur les bords de la Seine, des études commencées, à la fin du siècle précédent, dans le beau pays d'Anjou. »

Comme Biot, Leverrier, J.-B. Dumas, Pasteur, le héros de la fête païenne qui s'apprête en son honneur est donc un croyant déclaré. Il a les yeux levés vers l'infini dont les grandes pensées, les grandes actions, les grandes conquêtes de l'homme dans le domaine de l'art ou de la science ne sont qu'un reflet. Certainement, il sera reconnaissant à M. Boulanger d'avoir, en son honneur, fait promener aux flambeaux des musiques à pied et à cheval; mais il n'oublie pas, lui qui a vu l'hiver de 1793, dont il disait dernièrement à un journaliste : « Je le revois toujours; un ciel sombre, une plaine de neige et des taches de sang : » il n'oublie pas, cet aîné du dix-neuvième siècle, que, s'il lui a été donné de pénétrer plus avant qu'aucun dans certains arcanes de la nature et de dépasser, dans sa longévité patriarcale, les limites du permis de séjour généralement accordé aux humains sur la terre, il doit ce double privilège à quelqu'un devant qui M. Goblet n'est qu'un grain de sable, M. Jules Ferry un atome, et le président du conseil, M. de Freycinet, une paille que le vent emporte.

Je me figure que l'auguste centenaire, qui naquit sous Louis XVI, avait dix-huit ans l'année d'Austerlitz, et qui assista aux Waterloo successifs de tant d'hommes, de tant d'efforts et de tant de fortunes, se redira à lui-même le mot de l'orateur sacré devant le cercueil de Louis XIV : « Dieu seul est grand ! »

—

Un journal l'ayant accusé de matérialisme ou d'une vague « métaphysique indienne » M. Chevreul fit entendre, en 1872, dans une séance de l'Institut, une protestation dont nous relevons les traits principaux :

« Ce grand fait de la *Vie*, je ne puis le concevoir, ce qui n'est pas l'expliquer, sans le rattacher à une cause première intelligente, et ce sont ces effets merveilleux, successifs, toujours les mêmes qui, rentrant dans cette harmonie préétablie, font de celle-ci une résultante qui, selon nous, ne peut être l'effet d'un hasard aveugle. »

Chevreul suppose ensuite un magnifique édifice imaginé par le cerveau humain, et il le compare à l'être vivant :

« Quelle différence entre la beauté de l'œuvre humaine et la merveille de cet être vivant ! Quelle variété dans les formes qu'il affecte ! Il peut être fixé au sol, dans l'air et dans les eaux ! Il peut marcher, ramper, nager, voler dans les airs ! Ses parties, en harmonie entre elles, le sont elles-mêmes avec les conditions du milieu de la vie où il l'accomplit, et l'observation des organes intérieurs de

l'être vivant est aux yeux du philosophe un spectacle qui ne se peut comparer à celui de la vue des plus belles formes de l'art humain.

« Toutes les formes spécifiques se conservent et se perpétuent, le mouvement est partout dans l'être; la matière s'y renouvelle incessamment, et la vie ne l'anime qu'à cette condition. Ce mouvement intérieur, commençant avec sa vie et ne finissant qu'à sa mort, présente un spectacle sublime auquel rien n'est comparable dans les œuvres humaines, et qui conduit l'observateur à cette conclusion que l'être vivant, dépassant tout le savoir humain, n'a pu être imaginé et créé que par une PUISSANCE DIVINE ! »

—

Pendant le siège de 1870-71, il ne quitta point Paris ; il supportait, à quatre-vingt-quatre ans, les plus dures privations, et il demeura au Museum pendant que plus de soixante bombes prussiennes écrasaient les galeries et les serres, et venaient quelquefois éclater près de lui. Un jour, l'une d'elles arrive dans son cabinet de travail, cinq minutes après la sortie de M. Chevreul qui, à l'heure prescrite, était allé dans d'autres bâtiments préparer et expédier des pièces réglementaires :

« J'ai trouvé en cette occasion, dit-il, la récompense de ma stricte exactitude, de ma ponctualité à remplir mes devoirs professionnels. »

M. Chevreul fit consigner au procès-verbal de l'Académie des sciences, dans la séance du 9 janvier 1871, une protestation indignée.

—

Ce qui a lieu pour les couleurs, dit M. Chevreul, se produit aussi pour l'odorat et pour le goût. Des nuances ou même des différences profondes se manifestent souvent dans les impressions quand on passe d'un sujet à un autre. En ces matières, la loi, la règle est donnée dans la majorité des cas, par la généralité des impressions; celles qui s'en écartent proviennent de conditions anormales dans l'organisme.

M. Chevreul se plaît à citer, comme exemple historique, le cas de Marie Alacoque qui subit avec résignation les pénitences les plus dures, mais qui se révoltait et tombait en catalepsie lorsqu'on voulait lui faire manger du fromage qu'elle avait en horreur.

M. Chevreul lui-même sort de la règle générale. Ainsi il n'a jamais pu manger de poisson, il n'a jamais pu boire de vin ; il s'en est abstenu toute sa vie, non par système, mais parce que ces deux substances répugnent à son goût et à son odorat. Sur lui, leur impression est des plus pénibles, tandis que sur beaucoup elle est délicieuse. De sorte que la nature restrictive de ses goûts le réduit à un régime un peu exclusif. Voici les menus de son déjeuner et de son dîner, pris à douze heures d'intervalle, à sept heures du matin et à

sept heures du soir, le premier jour de sa centième année, c'est-à-dire le 1er septembre 1886. Ces menus ne varient guère. — Le matin : deux œufs, une tranche de pâté (un excellent pâté de volaille et de viande, fait chez lui) ; un demi-litre de café au lait. — Le soir : tapioca au fromage râpé, l'assiette débordant; côtelette parée; une grappe de raisin; du fromage; trois verres d'*eau*.

Il n'a eu qu'un seul fils : M. Henri Chevreul, qui épousa Mlle Joséphine Languet de Sivry, parente de Languet, archevêque de Sens, membre de l'Academie française.

La rédaction de son travail sur les corps gras qui lui prit dix ans de sa vie, et est un de ses plus beaux titres de gloire, se fit dans des conditions originales.

Avant d'être examinateur à l'Ecole polytechnique, M. Chevreul pouvait prendre des vacances qu'il allait passer à Murs, village coquet situé près d'Angers, sur les bords de la Loire. Là, M. Chevreul qui est un fervent de la pêche à la ligne, passait ses journées sur les bords du fleuve. Les poissons, s'ils eussent été curieux, auraient pu contempler le spectacle suivant : à côté de M. Chevreul se tenait Mme Chevreul, munie de « tout ce qu'il faut pour écrire. » Et, en effet, Mme Chevreul écrivait, écrivait toujours, tandis que M. Chevreul, tout en lançant sa ligne de droite et de gauche, dictait, dictait toujours.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On sait que le Souverain-Pontife, toujours préoccupé des maux que souffre l'Église et de la nécessité de la prière pour appeler à son aide le secours divin, a prescrit depuis quelques années, la récitation de certaines prières à la suite de chaque messe basse.

Sa Sainteté, en maintenant cette prescription, vient de modifier les prières à réciter et d'y adjoindre une invocation à saint Michel, prince de la milice céleste, afin qu'il combatte et repousse en enfer Satan et les esprits mauvais, répandus dans le monde pour la perdition des âmes.

Se souvenant que saint Michel est le patron de la France, que son épée fut pour nous, en maintes circonstances, du plus grand secours, qu'il inspira l'héroïsme surnaturel de Jeanne d'Arc, les catholiques de France auront particulièrement à

cœur de s'associer aux intentions qu'a voulu remplir le Souverain-Pontife par la décision dont le texte est rapporté ci-après :

Preces jussu Papæ Leonis XIII in omnibus orbis ecclesiis post privatæ missæ celebrationem flexis genibus recitandæ.

Sacerdos ter dicat cum populo *Ave Maria;* deinde : *Salve Regina* cum V *Ora pro nobis* etc., et R *Ut digni,* etc.

OREMUS

Deus refugium nostrum et virtus, populum ad te clamantem propitius respice; et intercedente gloriosâ et immaculatâ Virgine Dei genitrice Mariâ, cum beato Josepho ejus Sponso ac beatis Apostolis tuis Petro et Paulo et omnibus Sanctis, quas pro conversione peccatorum, pro libertate et exaltatione Sanctæ Matris Ecclesiæ, preces effundimus, misericors et benignus exaudi. Per Christum Dominum Nostrum. Amen.

Addatur invocatio : Sancte Michael Archangele, defende nos in prælio; contra nequitiam et insidias diaboli esto præsidium. Imperet illi Deus, supplices deprecamur : tuque, Princeps militiæ cœlestis, Satanam aliosque Spiritus malignos, qui ad perditionem animarum pervagantur in mundo, divina virtute in infernum detrude. Amen.

SSmus Dominus Noster Leo PP. XIII omnibus preces, ut supra, recitantibus tercentum dierum indulgentiam largitur.

Prières qui, par ordre du Pape Léon XIII, sont à réciter dans toutes les églises de l'univers, à genoux, après la célébration des messes basses.

Le prêtre dira trois fois, avec le peuple, *Ave Maria;* puis, *Salve Regina,* avec ℣ *Ora pro nobis*, etc., et ℟ *Ut digni*, etc.

PRIONS

O Dieu, notre refuge et notre force, regardez favorablement le peuple qui crie vers vous, et par l'intercession de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, par celle de saint Joseph, son époux, par celles des saints Pierre et Paul et de tous les Saints, écoutez avec miséricorde et bienveillance les prières que nous répandons devant vous pour la conversion des pécheurs, pour la liberté et pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Église. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il !

On ajoutera l'invocation : Saint Michel archange, défendez-nous dans le combat, soyez notre secours contre la malice et les embûches du diable. Que Dieu lui commande, nous vous en supplions; et vous, chef de la milice céleste, par la vertu divine, repoussez en enfer

Satan et les autres esprits mauvais qui sont répandus dans le monde en vue de perdre les âmes. Ainsi soit-il.

Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII accorde trois cents jours d'indulgence à tous ceux qui réciteront ces prières comme ci-dessus.

France.

Les journaux officieux ont publié la note suivante : « Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes a été consulté sur la question de savoir si les candidats à l'enseignement devaient, comme par le passé, être admis, dès l'âge de dix-huit ans, à contracter des engagements décennaux. La question a été résolue par la négative. Dans une circulaire adressée aux recteurs, le ministre fait remarquer que la nouvelle loi sur le recrutement militaire supprime toute cause de dispense. Ce serait, dit M. Goblet, permettre de se soustraire aux dispositions nouvelles que d'accepter, par anticipation, des engagements qu'il sera toujours temps de recevoir dans le mois qui précédera le tirage au sort, si la législation n'était pas, d'ici là, modifiée sur ce point. »

Cette mesure est évidemment prise contre les instituteurs congréganistes.

La note parle de la loi nouvelle sur le recrutement militaire; nous pensons que M. le ministre a surtout visé une autre loi dont il ne lui plaît pas de parler, le projet relatif à l'instruction primaire. En effet, la loi sur le recrutement a subi tant de vicissitudes, qu'on ne peut prévoir quand elle sera votée par le Parlement; la loi sur l'enseignement primaire est au contraire déjà votée par une des deux Chambres, et l'on prévoit le jour prochain où elle sera votée par la seconde Chambre. Cette loi assure aux seuls instituteurs publics, qui désormais seront tous laïcs, l'exemption du service militaire; elle la refuse aux instituteurs congréganistes.

En refusant aux religieux pourvus du brevet la faculté de contracter avant vingt ans accomplis l'engagement décennal, on met donc une nouvelle entrave au recrutement des instituteurs congréganistes. Le privilège qu'on diffère de leur concéder sera définitivement perdu pour eux aussitôt que la loi aura été votée; tandis que les instituteurs publics auront seulement attendu deux années, sans perdre le bénéfice de la dispense.

—

M. G Théry, dont nous n'avons plus à signaler la compétence, fait à l'*Univers* l'importante communication qui suit :

Plusieurs membres d'une congrégation religieuse ont, en leur nom personnel, acquis un immeuble en commun. L'acte d'achat stipule « que cette acquisition est faite conjointement entre les acquéreurs, sous la condition expresse qu'au décès du prémourant sa part accroîtra aux survivants, de manière que le dernier survivant se trouvera ainsi réunir sur sa tête la totalité de l'immeuble acquis. »

L'acte ne contient pas la clause d'adjonction de nouveaux membres.

Un des acquéreurs décédé; on demande quel est le droit exigible : 5,50 0/0, droit ordinaire de mutation à titre onéreux, ou 9 0/0 droit exceptionnel de mutation établi par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 ?

Certains receveurs ont appliqué ce second droit; tout récemment, deux perceptions ont eu lieu à ce taux dans le département du Nord : mais sur réclamations, M. le directeur de l'enregistrement a ordonné la restitution de la somme perçue au dessus de 5,50 0/0, seul droit applicable à l'espèce.

Cette décision est bien rendue.

Le receveur, pour établir sa perception, s'était fondé sur le exte de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, ainsi conçu :

Les impôts établis par les art. 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés ou associations désignées dans cette loi ; dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou en partie entre leurs membres.

Mais il perdait de vue que l'art. 9 de la loi de 1884 se borne à renvoyer à l'art. 4 de la loi de 1880, et qu'après comme avant la loi de 1884, pour être soumis à l'impôt établi par l'art. 4 de la loi de 1880, il faut se trouver dans les conditions prévues par cet article.

Or, l'art. 4 pose une double condition :

1° Que la société ou association civile admette l'adjonction de nouveaux membres;

2° Qu'il s'opère un accroissement au profit des survivants.

La seconde condition seule ne suffit pas; il faut que la société, par l'adjonction de nouveaux membres, ait, contre la volonté même de la minorité le pouvoir de se perpétuer.

Cette condition ne se rencontrant pas dans l'espèce, le droit de 9 0/0 n'était donc pas applicable.

Nous croyons devoir signaler cette solution, pour permettre aux intéressés qui auraient payé sur le pied de 9 0/0 de formuler une réclamation.

Leur demande en remboursement est recevable pendant deux ans à dater du paiement.

G. Théry.

—

Le comité français au jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII nous communique le document suivant :

Monsieur le vicomte,

Je viens présenter à vous et à MM. les membres du Comité pour les fêtes jubilaires de N. T. S. Père mes remerciements pour la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je sais bien n'avoir aucun titre aux expressions flatteuses dont je suis l'objet de votre part, cependant il m'est aisé de les expliquer. Je suis venu, au nom de l'amour, vers le Père des fidèles qu'il s'agit d'honorer, et l'âme des enfants a répondu reconnaissante à celui qui venait, non pas encourager, mais se réjouir avec ses frères du monde entier qui s'étaient déjà mis à l'œuvre. Il s'agissait de faire éclater la lumière de notre foi au milieu des ténèbres, et les fils de la France chrétienne ne pouvaient rester au-dessous d'aucune autre nation. Honneur à vous, mes Frères, et à tous ceux qui travaillent avec vous à la gloire du Pontife et du Saint-Siège. Il est deux œuvres, surtout, que je recommande, Messieurs, à votre zèle éclairé, l'aumône pour la messe jubilaire du Pontife et l'exposition qu'on fera au Vatican. Inutile de vous dire, Messieurs, que la condition indispensable de succès sera votre entente avec les évêques et une parfaite soumission à leurs ordres, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent.

Personnellement lié d'amitié avec plusieurs cardinaux et évêques français, je sais ce qu'on peut attendre de leur zèle et de leur affection sans borne pour le Souverain Pontife et au Saint-Siège, aussi j'ai d'avance la certitude qu'ils nous viendront en aide et que notre œuvre, grâce à leur bénédiction, aura un succès complet.

Je vous envoie encore une fois, chers Messieurs, les expressions de ma gratitude et de ma particulière affection et je prie Dieu de vous bénir, vos travaux, vos familles et votre chère patrie.

Rome, 19 juillet 1886.

Card. Schiaffino, pr. hon.

Toutes les offrandes qu'on voudra bien nous confier, seront reçues avec joie et transmises au Comité de l'Œuvre, 17, rue de l'Université, qui recueille dans un album les noms des donateurs pour les déposer aux pieds de Léon XIII.

—

Le *Moniteur de Rome* annonce que le pape vient de nommer chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand un officier français, M. Henri Guy, comte du Pac Marsolies, lieutenant au

4e régiment d'infanterie de marine à la citadelle de Binh-Dinh, dans l'empire d'Annam, pour sa belle conduite lors des massacres des chrétiens.

—

PARIS. — On lit dans la *Semaine Religieuse* de Paris :

Un nouveau cimetière parisien sera ouvert le 1er octobre. Il est situé au nord-est de la ville, sur la lisière de Pantin et d'Aubervilliers, et a une superficie de 110 hectares. Il portera le nom de *Cimetière parisien de Pantin-Bobigny*; mais les riverains de la route de Flandre, voyant l'église Sainte-Marthe se dresser à l'un des angles du cimetière, l'appellent déjà « Cimetière Sainte-Marthe. »

C'est là que seront transportés tous les morts de la rive droite de Paris dont les familles n'ont pas de caveaux au Père-Lachaise ou à Montmartre.

M. Bartet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a dirigé les travaux de ce cimetière et lui a donné l'aspect d'un jardin public divisé en de nombreux carrés entourés de parterres et percés de petites allées où les arbres dissimuleront les tombes.

Sainte-Marthe pourra renfermer cent cinquante mille morts; les terrains ne seront vendus que pour cinq ans.

Sur le côté du cimetière, M. Formige, architecte de la ville de Paris, achève de construire neuf corps de bâtiments, dont huit sont réservés à l'administration ou aux gardiens.

Le neuvième, celui du centre, s'appelle le bâtiment de réception. C'est là que les ministres des divers cultes diront les dernières prières et qu'on fera les discours.

Ce cimetière sera le premier sans chapelle.

On prépare à Bagneux, pour les morts de la rive gauche, un cimetière disposé sur le même plan.

Ces deux cimetières auront pour effet de compliquer encore l'existence parisienne : un enterrement demandera désormais une journée entière.

MONTPELLIER. — Mme Delgua, supérieure de l'hospice Saint-Joseph, avait fait don aux hospices de Béziers de sa propriété de Montpeyroux, située à six kilomètres de la ville, à condition, toutefois, qu'on établirait nn orphelinat agricole dans cette propriété, et surtout que celle-ci reviendrait à la donatrice ou à ses héritiers et l'administration en venait à laïciser les hospices.

Le conseil municipal de Béziers avait accepté cette donation et l'on devait croire que l'administration s'empresserait de ratifier l'acceptation d'une libéralité si profitable à la population ouvrière de Béziers.

Point. Sous le prétexte que « la clause de restriction relative à la laïcité des services engage l'avenir et donnerait lieu à des contestations et à des embarras qu'il est sage d'éviter, » le préfet de l'Hérault a carrément refusé d'approuver la délibération du conseil municipal de Béziers, nullement suspect pourtant de « cléricalisme, » tant s'en faut, et les malheureux qu'atteint la maladie devront se passer de l'aubaine qui leur arrivait.

Et voilà comment les républicains soignent les intérêts de ce « peuple » dont ils courtisent si humblement la faveur tant qu'il ne s'agit que de s'en faire un marchepied pour escalader le pouvoir !

Nantes. — Les catholiques de l'Ouest se préparent à entreprendre, cette année, l'œuvre que les catholiques du Nord et ceux de la Normandie ont accomplie avec tant de succès à Lille et à Rouen, les années précédentes.

Il s'agit d'organiser un congrès catholique pour la région de l'Ouest, c'est-à-dire tout spécialement pour les cinq départements de la Bretagne, pour l'Anjou et la Vendée. C'est à Nantes, sous la présidence d'honneur du vénérable évêque de cette ville Mgr Le Coq, qui tout le premier a accueilli et béni la pensée du congrès, qu'il se réunira, à la date du 16 novembre prochain, quelques jours après la clôture du congrès de Lille.

Nous n'avons pas besoin de dire combien une telle œuvre est utile et opportune : rapprocher les uns des autres des hommes qui ont les mêmes sentiments chrétiens, les faire se connaître, leur donner le moyen d'étudier en commun les œuvres de leurs différents pays, de réchauffer leur zèle, de s'animer réciproquement pour le bon combat de la foi, tels sont les principaux résultats des congrès catholiques.

Or, jamais il ne fut plus nécessaire pour les catholiques de se grouper, de s'éclairer mutuellement et de s'encourager à la persévérance, qu'en ce temps où, à force de voir les iniquités succéder aux iniquités, le sens de l'indignation semble en quelque sorte s'émousser.

Nous saluons donc de nos vœux cette louable entreprise et nous ne doutons pas que, dans cette catholique région de l'Ouest, le congrès projeté ne réussisse pleinement.

Etranger.

Allemagne. — Le gouvernement prussien exige des sacrifices bien pénibles de l'archidiocèse de Gnesen-Posen. Après

que le cardinal Ledochowski eut résigné son siége métropolitain et quitté pour toujours sa patrie, le cabinet de Berlin ne se trouva pas encore satisfait. Il restait un homme dévoué corps et âme à l'Église catholique, au cardinal Ledochowski, au peuple polonais, et cet homme, il fallait également le frapper : l'Évêque coadjuteur Janiszewski a dû signer sa démission.

Cette mesure arbitraire a grandement affligé la catholique Pologne, car Mgr Janiszewski était universellement aimé et estimé.

Alsace-Lorraine. — On mande de Metz, 25 août.

Les funérailles de Mgr Dupont des Loges, célébrées ce matin, ont été l'occasion d'une manifestation éclatante, simple, silencieuse, qui sera probablement le dernier effort en commun des Français demeurés dans la ville annexée.

La population de Metz, sans cesse renforcée par les colonies appelées de tous les points de l'Allemagne, se transforme de jour en jour. Le chiffre actuel de 45,000 habitants est à peu près celui de 1870. Mais aujourd'hui, sur les 45,000 habitants, 33,000 sont Allemands, 12,000 seulement sont restés Français.

Aussi tout ce qu'il y a de Français encore debout à Metz s'est-il empressé de suivre le cortège de l'évêque breton, — depuis quarante-trois ans le pasteur de Metz-en-Lorraine! Ces funérailles catholiques ont eu l'ampleur d'une procession finale, d'un convoi dernier à travers les rues de la ville, d'un enterrement morne et comme irrémissible de l'espérance, naguère encore assez vivace à Metz.

Les Allemands ont assisté de loin à ce pèlerinage du patriotisme *in extremis,* persuadés qu'ils n'ont plus rien à craindre d'un état d'esprit qui chaque jour s'affaisse davantage. Le défilé du cortège mortuaire a eu ceci de bien particulier que les Français l'ont formé et constitué, alors que les Allemands l'ont suivi, à quelques-uns, par politesse officielle. On n'a pu songer à interdire aux catholiques français cette marche en bon ordre vers leur cathédrale; mais on l'a suivie en troupe correcte, le *statthalter* et les généraux en tête.

Les Allemands ont laissé faire à l'évêque breton des funérailles magnifiques, mais ils ne se sont point offerts à partager le deuil des Français. Ainsi, aucune troupe n'a formé la haie, aucun corps n'a joué de la musique funèbre, aucun fusil n'a paru autour du catafalque, aucun soldat en armes n'a été vu dans la ville. Dès le matin, toute la garnison était aux manœuvres.

A neuf heures et demie, le cortège s'est formé à l'évêché, près de la porte Serpenoise. Il se composait de trois à quatre mille personnes, convoquées ou invitées, et dans ce nombre un millier de prêtres et de sœurs de tous ordres, les orphelines, les dames de la

ville, les délégués de différents diocèses, les chanoines, les chantres, les archevêques et évêques des diocèses environnants, Mgr Foulon, archevêque de Besançon, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, Mgr Briey, évêque de Meaux, Mge Stumpf, évêque de Strasbourg, Mgr Kopps, de Luxembourg, Mgr Korum, évêque de Trèves, les vicaires généraux, les secrétaires, le nouvel évêque de Metz, Mgr Fleck, la famille, représentée par le comte et la comtesse de Piogex de Rennes, ainsi que leur fils; les autorités militaires et civiles, M. de Hohenlohe, statthalter, en tenue de ville, le général de Heuduck et ses brigadiers, le maire, les adjoints, le Conseil municipal de Metz, enfin toutes les Sociétés de prévoyance, de secours mutuels, etc.

Le char, fort simple, a été traîné par six chevaux depuis la chapelle Saint-Glossinde, jusqu'à la cathédrale, en suivant un itinéraire qu'on a tenu à respecter, parce qu'il fut celui de l'entrée à Metz de l'évêque défunt, en 1843.

Mgr Dupont des Loges laisse 30,000 francs aux diverses Sociétés de bienfaisance de Metz.

D'autre part, la ville s'est cotisée pour lui faire de belles funérailles, et a trouvé en cinq jours une quarantaine de mille francs.

Une centaine de couronnes ont défilé pendant une heure devant la population rangée le long des maisons, entassée à toutes les fenêtres. Les plus remarquées étaient celles des orphelins de Metz, des ouvrières de Metz, du journal catholique français *le Lorrain*, des Messins de Châlons, de la colonie messine du Haut-Rhin, du *Moniteur de la Moselle*, de Sarreguemines, de Boulay.

La messe a été chantée en grande pompe à la cathédrale, et, en présence du statthalter et des officiers impériaux. Mgr Korum, l'évêque de Trèves, dont la nomination fit tant de bruit il y a quelques années, a prononcé l'éloge du prélat défunt.

La cérémonie funèbre s'est terminée à midi, après avoir ému la population restée française pendant six heures.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La France et le Vatican. — Congrès ouvrier. — Elections sénatoriales — La révolution bulgare.

2 septembre 1886.

Ces derniers jours, les journaux qui ont besoin pour leur vente, de nouvelles à sensation, n'en fût-il plus, annonçaient la rupture des relations de la France avec le Vatican et le rappel de M. Lefebvre de Béhaine, — mesures qui devaient être suivies, dès la prochaine rentrée parlementaire, d'abord de la suppression du crédit pour l'ambassade près le Saint-Siège, puis très probablement de la suppression du budget des cultes.

Un journal spécialement — le *Matin*, pour ne pas le nommer — saisissait l'occasion de permettre à tel de ses rédacteurs d'assouvir une basse rancune en attribuant à S. S. Léon XIII une hostilité contre la France que démentent tous les actes de son glorieux règne en dénaturant les intentions de l'illustre Pontife, en l'attaquant traîtreusement par les armes qui sont celles des fourbes et des renégats : le mensonge et la calomnie.

Mais il y avait quelque chose de plus sérieux que de simples racontars du *Matin* ou de ses congénères : nos lettres de Rome nous informaient qu'à l'ambassade française, on parlait tout haut de prochains préparatifs de départ.

Aussi la dépêche suivante d'un correspondant du *Monde* vint-elle nous causer une joie que comprendront et partageront tous les catholiques :

Rome, 28 août, 8 heures matin.

Une commission cardinalice extraordinaire est chargée, pour la suite des négociations avec la France, de se livrer à un examen très approfondi des moyens qui permettront d'arriver à une entente sur les questions que soulève l'envoi d'un représentant du Saint-Siège en Chine. Ainsi, un accord satisfaisant avec la France devient aujourd'hui probable.

D'autre part, une note officieuse communiquée au *Temps* portait « qu'une entente paraissait, à cette heure, assez probable entre le Saint-Siège et le gouvernement français. »

De son côté, le *Journal des Débats* publiait une dépêche particulière de Rome que nous croyons devoir également

reproduire; elle ajoute ce renseignement, que l'initiative des propositions à l'étude émane du gouvernement français. Voici cette dépêche qui nous est, de bonne source, garantie exacte :

Je tiens de source sûre qu'il n'est nullement question comme l'annonce l'*Italie*, du rappel de M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Au contraire les négociations engagées entre le Pape et le gouvernement français relativement à la representation des intérêts catholiques en Chine ont pris depuis quelques jours une tournure favorable. Le gouvernement français a proposé une transaction également honorable pour les deux parties, et qui, tout en ménageant les susceptibilités du Saint-Siège, sauvegarderait les intérêts français. J'ai lieu de croire que le Saint-Père est disposé à accepter cette transaction sur les termes de laquelle on m'a demandé de garder le secret, quant à présent.

Enfin, la *Défense*, publie la dépêche suivante, qui confirme ces renseignements sur l'état de la question :

Rome, 30 août 1886.

L'affaire de la représentation du Saint-Siège à Pékin est en très bonne voie d'arrangement.

Le Saint-Siège prépare, pour la faire parvenir au gouvernement français, une note définitive disant que le Pape se dispose à prendre une résolution conforme aux désirs qui lui ont été exprimés par le gouvernement de la république, ayant reçu de ce dernier l'assurance formelle qu'il remplira, avec la plus grande sollicitude, les devoirs du protectorat traditionnel, et qu'il prêtera en toute circonstance ses bons offices au représentant spécial du Saint-Siège en Chine.

C'est à la suite de cet échange de vues avec le gouvernement français, et par égard pour la France catholique, que le Saint-Père vient de décider d'envoyer en Chine, en mission temporaire, un légat extraordinaire chargé d'étudier, de concert avec le gouvernement chinois et la légation de France, les conditions dans lesquelles pourra être organisée ultérieurement une représentation permanente du Saint-Siège en Chine.

M. Dunn (c'est le négociateur envoyé au Vatican par la Chine), qui était revenu à Rome le 21 de ce mois, vient de repartir pour Londres.

D'après les dernières informations, l'envoyé du Pape aurait le titre de légat, et ce serait, ainsi que cela avait été annoncé primitivement, M. Aghardi — ayant pour auditeur M. Antonini — qui irait à Pékin.

Nous avons donc le ferme espoir que le danger un moment redouté va être conjuré.

Le digne représentant de Sa Sainteté à Paris multiplie les démarches ; il y apporte un tact, des ménagements, un esprit de conciliation qui correspondent aux vues du Saint-Siège lui-même.

Léon XIII — et c'est sa réponse à ses ineptes ou coupables détracteurs — a mieux l'intelligence des intérêts de la France, il les sert plus efficacement qu'un trop grand nombre, hélas! de Français eux-mêmes. Il s'est rendu compte du préjudice immense, irréparable, qui résulterait pour notre pays d'une rupture avec le chef de l'Église. Assurément, l'Église en souffrirait; mais la France en souffrirait infiniment plus. Effrayé, surtout pour nous, de la légèreté en quelque sorte criminelle avec laquelle nos gouvernants paraissaient accepter une éventualité aussi désastreuse, le Souverain Pontife, qui n'avait rien fait pour la provoquer, fait tout pour la prévenir; il accueille avec empressement, avec faveur, toutes les ouvertures dans lesquelles il découvre, en même temps que le tardif désir d'éviter une crise, des éléments de solution.

Il convient que la gratitude des catholiques français soit à la hauteur du bienfait.

—

Les ouvriers de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique et de Norvége se sont réunis récemment à Paris afin de résoudre le problème social.

Dans ce Parlement improvisé des travailleurs, la passion révolutionnaire et l'utopie socialiste ont inspiré bien des discours où la violence le disputait à l'insanité. Les orateurs belges étaient encore sous l'impression des événements de Charleroi; les Allemands apportaient les doctrines dangereuses de Lassalle et de Karl Marx; les Français arrivaient à la salle de la Redoute avec leurs lugubres fantaisies, leur plan de nivellement et de renversement social. Le brouhaha de ces théories folles ou criminelles a donné au congrès un caractère nettement tranché de passion et de cosmopolitisme.

C'est ainsi qu'on a vu un orateur français réclamer la suppression des armées permanentes, un autre faire l'apologie de la Commune. Le point culminant de la discussion était l'établissement d'une législation ouvrière internationale.

Constituer la classe ouvrière en une armée sans patrie et n'ayant pour drapeau que l'intérêt matériel de l'association, c'est imaginer l'institution la plus opposée, non seulement à la

liberté individuelle, mais à l'existence même des États. Jamais, au point de vue du bien-être des travailleurs, une utopie n'aurait des effets plus désastreux que cette organisation qui désorganiserait toutes les ressources de la richesse publique, le commerce, l'industrie, et qui aboutirait, par le nivellement universel, à la misère pour tout le monde. Un pareil projet ne peut être utile qu'aux révolutionnaires, qui constituent ainsi avec les ouvriers, et à leurs dépens, une armée toujours prête à l'action et obéissant à un mot d'ordre. En dehors de cette utilisation pour le bouleversement social, la solidarité cosmopolite des travailleurs est sans objet.

Les délégués anglais sont les seuls qui se soient montrés animés du véritable désir d'étudier les conditions du travail avec la pensée de trouver des solutions pratiques et étrangères à la politique.

C'est au nom de la liberté qu'on s'était réuni : c'est encore au nom de la liberté qu'on a pris la plupart des décisions. Or, ce qui frappe surtout dans les propositions qui ont été soumises aux votes des délégués ouvriers, c'est le peu de cas qui y est fait de la liberté individuelle. Sous prétexte de protéger l'ouvrier, on l'opprime, et sous la fallacieuse espérance d'améliorer son sort dans l'avenir, on commence par l'empirer dans le présent. Le procédé est le même que celui de ces empiriques qui débutent par augmenter le mal du malade en vue d'un mieux qui ne vient jamais.

Cela peut se dire, en particulier, de la suppression, réclamée dans la 6e séance par les ouvriers français, du marchandage, des heures supplémentaires, et du travail aux pièces. Outre que beaucoup de travaux ne sont susceptibles que du mode d'appréciation aux pièces, il est de toute évidence qu'en proscrivant le travail aux pièces, l'on met sur la même ligne l'ouvrier médiocre, même mauvais, et le bon ouvrier. Celui-ci, en effet, non seulement fait mieux, mais fait plus vite, et peut par conséquent, en travaillant aux pièces et non à la journée, gagner beaucoup plus que celui-là, et c'est justice.

Quant au marchandage et aux heures supplémentaires, les repousser de ce code du travail que le congrès a la prétention d'élaborer, c'est ne tenir aucun compte des besoins plus grands, et très légitimes, que peut éprouver tel ou tel ouvrier.

Ne faut-il pas que l'ouvrier, comme tout autre individu vivant de son travail, gagne en raison des charges plus grandes

qu'il peut avoir? Celui qui a un ménage, une femme, des enfants, a besoin de plus que celui qui n'en a pas, et le premier est dans la nécessité d'accroître encore ce *plus* quand la maladie ou d'autres accidents atteignent les siens. Or, comment y parviendra-t-il si un code inexorable lui lie les mains, s'il ne peut faire chaque jour quelques heures supplémentaires, si en rentrant chez lui il lui est défendu de s'occuper d'un travail aux pièces qu'il aura obtenu ? Suivant l'expression du *Moniteur*, de pareilles prescriptions réaliseraient la plus cruelle, la plus intolérable des tyrannies : celle qui ferait de l'homme une véritable machine.

Avant de les édicter, il faudrait, en vérité, supprimer chez l'homme toute dignité et même toute sensibilité : il faudrait anéantir en lui et le sentiment et les besoins, et la commisération pour des êtres qui vivent à son foyer, qui forment sa famille.

Les ouvriers qui s'efforcent ainsi de convertir leurs frères au socialisme sont les plus funestes des sectaires. Ils n'ont même pas pour excuse la croyance à l'amélioration du sort commun, car quel plus triste sort peut-on entrevoir pour l'ouvrier que celui qu'ils lui préparent !

L'on peut dire d'eux qu'ils veulent le mal pour le mal, qu'ils s'efforcent de tout ruiner pour le seul plaisir d'amonceler des ruines sur des ruines. On le voit clairement dans les paroles violentes qui, dans cette séance, ont été prononcées contre les patrons entrés dans la voie du régime de participation des ouvriers aux bénéfices.

Certes, si les ouvriers devaient se montrer satisfaits de quelque chose c'est d'un pareil résultat, obtenu sans violence, et par la seule persuasion. Eh bien ! telle n'est pas l'opinion des meneurs du parti ouvrier ; et l'un deux, M. Allemane, a même réussi à faire rayer du programme voté par le congrès, la clause relative à la participation, sous prétexte que « les patrons mènent aujourd'hui une campagne en faveur de la participation qui, suivant lui, rend les plus mauvais services à la classe ouvrière. »

Il n'est pas difficile de deviner quels sont, aux yeux des socialistes, ces mauvais services. Ils consistent dans l'apaisement qui en résulterait dans les esprits, dans l'union qui se formerait entre patrons et ouvriers et qui mettrait fin à ces grèves que savent si bien exploiter les ambitieux pour s'ouvrir la carrière

de la politique et y trouver les profits matériels qu'elle donne aujourd'hui.

—

La lettre suivante a été adressée, la semaine dernière, par M. le capitaine Morhain, secrétaire du comte de Paris, à M. Pourpoint, président de la chambre de commerce de Dieppe:

Monsieur le président,

J'ai eu l'honneur de vous informer que M. le comte de Paris ayant pris, vis-à-vis de l'État, l'engagement de contribuer à l'amélioration du port du Tréport pour une somme de trente mille francs, dont la moitié seulement a été payée, et dont l'autre moitié devait être remise à la chambre de commerce de Dieppe-Tréport, se considérait comme dégagé par l'exil dont il a été frappé, de la promesse de concours qu'il avait promise à ses persécuteurs actuels.

La résolution prise de ne pas venir en aide au gouvernement qui lui a fermé les portes de la France, n'affaiblit en rien sa sollicitude pour les intérêts de la ville du Tréport. Aussi, dans le cas où les travaux d'amélioration du port resteraient en souffrance faute de quinze mille francs qu'il refuse à l'État, se fera-t-il un plaisir de les mettre directement à la disposition de la chambre de commerce par votre intermédiaire personnel. Je répondrai au premier avis que vous m'en donnerez.

En attendant, recevez, etc.

MORHAIN.

De son côté, M. le curé-doyen d'Eu avait reçu la lettre qu'on va lire de M. Morhain, secrétaire du comte de Paris :

Monsieur le doyen,

Je suis chargé par M. le comte de Paris de vous faire connaître la décision qu'il a prise relativement à la souscription promise par lui au gouvernement pour la restauration de l'église d'Eu. Le prince s'est empressé de promettre, sur votre demande, son concours au gouvernement lorsqu'il jouissait, comme tout Français du droit de vivre sur le sol de la patrie. Brutalement chassé de France par ce gouvernement, il se considère comme absolument délié des engagements pris à une autre époque vis-à-vis de ses persécuteurs. Il se refuse à leur venir ainsi gracieusement en aide pour des travaux qui sont à la charge du gouvernement.

Toutefois, malgré son exil, il n'oublie pas la ville d'Eu et son église, et il ne veut pas que vous puissiez douter de sa sollicitude pour ce beau monument. Il m'a donc prescrit de tenir à votre disposition, aux dates prévues par son engagement, des sommes équivalentes à celles qu'il avait promises à l'État, sommes que vous

emploierez pour le plus grand bien de cette église dans laquelle il n'a plus le bonheur de pouvoir venir prier.

Recevez, monsieur le doyen, etc.

MORHAIN.

Ainsi se trouvent confirmés les termes de la lettre dans laquelle M. Bocher annonçait à M. Ancel, sénateur, que les engagements pris par le comte de Paris pour la restauration de l'église d'Eu et pour l'amélioration du port du Tréport seront exécutés.

Seulement, le comte de Paris fait verser les sommes entre les mains du président de la chambre de commerce de Dieppe et du curé-doyen d'Eu, au lieu de les faire remettre au gouvernement qui l'a proscrit, et cette distinction faite par le prince exilé n'a rien que de très naturel et de très juste.

—

Trois élections sénatoriales ont eu lieu dimanche. Il s'agissait de remplacer un inamovible, M. Laurent Pichat, républicain, de Lavrignais, sénateur royaliste de la Loire-Inférieure, décédé, et M. Léon Cabane, sénateur républicain du Cantal, également décédé.

Deux républicains ont été élus et un conservateur.

Le département de la Haute-Garonne, qui avait été désigné pour remplir la vacance du siège de l'inamovible, a nommé M. Peral par 515 voix contre 82 à un autre républicain, et 396 à M. Lartet, conservateur.

Les conservateurs aux élections pour le renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, n'avaient obtenu dans ce département que de 302 à 287 voix. Ils sont donc en sérieux progrès.

Dans le Cantal, M. Devès, député républicain, est nommé au troisième tour.

Dans la Loire-Inférieure, M. Guibourg, conservateur, est élu par 644 voix contre 304 à M. Colombet, républicain.

M. de Lavrignais avait été élu, le 5 janvier 1879 par 184 suffrages.

—

Le gouvernement révolutionnaire bulgare n'aura pas vécu longtemps. Il a déjà été renversé par un ministère chargé de rappeler le prince Alexandre et à l'heure qu'il est, le souverain, un moment détrôné, doit être arrivé sur les rives du Danube

d'où il ne rencontrera vraisemblablement pas de difficulté pour gagner Sofia.

Le coup d'État avorté du 21 août aura en somme pour première conséquence, de réunir autour du prince des éléments opposés jusqu'à ce jour et de dénouer ainsi la crise intérieure dont la Bulgarie souffrait depuis longtemps. L'ordre ne paraît plus avoir été troublé nulle part depuis les événements de la semaine dernière. Il y a donc toute vraisemblance que le prince pourra reprendre possession du trône sans rencontrer de résistance, avec l'assentiment de la majorité de la population, sans que ce fait provoque une émeute ou seulement une protestation à l'intérieur.

Au dehors il n'en est pas de même, et l'on ne peut se dissimuler que la face nouvelle que prennent les choses, inquiète beaucoup les esprits. Tous les regards se portent vers la Russie. Comment acceptera-t-elle le singulier revirement qui vient de s'opérer et qui constitue pour son influence un cruel échec? Telle est la question qui se pose et dont on attend la solution avec une anxiété accrue encore par les incertitudes et les contradictions qui se trouvent dans toutes les nouvelles relatives aux dispositions du gouvernement du Czar.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous avons à plusieurs reprises indiqué aux lecteurs des *Annales catholiques* les fameuses conventions de 1883, entre le gouvernement français et les compagnies de chemins de fer. Ces conventions reposent sur une base unique à savoir : l'Etat garantit un minimum d'intérêt à tous les actionnaires de nos grandes lignes de chemins de fer français, et ce au prorata et conformément à un tableau ci-après. Jusqu'à présent, ces conditions sont désastreuses, en ce sens que l'Etat, cette année, est exposé à faire une avance de 60 millions.

Pour que les choses rentrent en leur état, il faudra d'abord que les recettes des chemins de fer soient suffisantes pour couvrir le revenu réservé, et supérieures ensuite pour rembourser les avances. Il est donc bien certain que nous ne sommes pas près de voir arriver ce jour fortuné, et, dans cette situation, il ne devrait y avoir aucune marge à la hausse ou à la baisse sur des titres privés de toute élasticité.

Voici pour les chemins de fer français la comparaison des cours

acuellement cotés avec ceux qui correspondraient à une capitalisation brute aux taux de 4 0/0.

Compagnies	Dividendes.	Capit. à 4 0/0.	Cours
Lyon....	55 »	1.375	1.190
Nord....	62 »	1.550	1.522
Orléans.	57 50	1.440	1.325
Est.....	35 50	885	805
Ouest...	37 »	925	875
Midi....	50 »	1.250	1.131

D'après ce tableau, il résulte que, si l'on admettait, d'après le dernier dividende, le même taux de capitalisation pour les actions de nos grandes compagnies, l'écart à combler serait :

Pour le	Lyon de...	185 fr.
—	Nord de...	28
—	Orléans de	115
—	l'Est de...	80
—	l'Ouest de.	50
—	Midi de....	119

Les différences énormes existant entre les écarts ci-dessus sont loin d'être proportionnelles aux chances d'augmentation des dividendes.

Ainsi, pour se capitaliser au même taux que le Nord, le Lyon devrait monter de 185 francs, pendant que le Nord n'aurait que 28 francs à gagner.

Espère-t-on que le dividende du Nord va progresser ou suppose-t-on que le dividende du Lyon va diminuer et que le nivellement des taux s'opérera ainsi sans déplacement de cours, mais par un simple déplacement de dividende ?

Les faits démontrent le contraire : à 55 francs, le dividende du Lyon est considéré comme un minimum au moins pour un temps assez long ; à 62 francs, le dividende du Nord dépasse encore le chiffre auquel on descendra ; on arrivera sans doute difficilement à donner 60 francs pour 1886.

Ce simple rapprochement suffit à indiquer que c'est un peu la fantaisie qui fait la loi en matière de cotation.

Les obligations du Crédit foncier conservent leurs tendances à la hausse. Toutes les valeurs à lots sont au-dessus du pair. C'est une règle à laquelle les obligations du Crédit foncier ne doivent pas faire exception. L'obligation de 100 francs de la ville de Lille vaut 109 ; celle de la ville de Bordeaux vaut 105. La marge de hausse est donc encore très grande pour les communales 1880 et pour les foncières 1885.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA AD EPISCOPOS HUNGARIÆ

VENERABILIBUS FRATRIBUS
PRIMATIS ARCHIEPISCOPIS EPISCOPIS
ALIISQUE LOCORUM ORDINARIIS IN HUNGARIA
GRATIAM ET COMMUNIONEM
CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS

LEO PP. XIII

VENERABILES FRATRES

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Quod multum diuque optabamus, ut Litteris Nostris opportune liceret affari vos, quemadmodum episcopos ex aliis gentibus nonnullis affati sumus, eo videlicet proposito ut vobiscum consilia Nostra de rebus communicaremus, quæ ad prosperitatem christiani nominis salutemque Hungarorum pertinere viderentur, id Nobis est per hos ipsos dies optima opportunitate datum, cum liberatam duobus ante sæculis Budam memori lætitia Hungaria concelebret.

In domesticis Hungarorum laudibus hæc quidem futura est ad perennitatem insignis, majoribus vestris contigisse ut civitatem principem, quam sæculi unius dimidiatique spatio hostes insederant, virtute et constantia recuperarent. Cujus divini beneficii ut et recordatio maneret et gratia, merito Innocentius XI P. M. decrevit, ut postridie calendas septembris, quo die tanta gesta res est, sacra solemnia in honorem sancti Stephani, primi ex regibus vestris apostolicis, toto orbe christiano agerentur. Jamvero satis est cognitum, suas Apostolicæ Sedi. nec sane

postremas, fuisse partes in hoc, de quo loquimur, maximo faustissimoque eventu, qui velut sponte consecutus est ex nobilissima tribus ante annis de eodem hoste ad Vindobonam victoria: quæ sane magna ex parte apostolicis Innocentii curis jure tribuitur, et qua parta debilitari Maomethanorum opes in Europa cœptæ sunt.

Verumtamen et ante illam ætatem in similibus sæpe temporibus decessores Nostri augendas Hungariæ vires curaverunt consilio, auxiliis, pecunia, fœderibus. A Callisto III ad Innocentium XI plures numerantur Pontifices romani, quorum nomen honoris caussa hoc in genere appellari oporteret. Unus sit instar omnium Clemens VIII, cui, cum Strigonium et Vincestgraz e Turcarum essent dominatu vindicata, summa regni consilia decrevere ut grates publice agerentur, quod derelictis ac prope desperatis rebus suis ille unus opportune et prolixe opitulatus esset.

Itaque sicut Apostolica Sedes Hungarorum generi numquam defuit, quoties ipsis esset cum hostibus religionis morumque christianorum depugnandum, ita nunc, quando auspicatissimæ memoriæ permovet animos recordatio, vobiscum libens coniungitur justæ communione lætitiæ : habitâque dissimilium temporum ratione, hoc volumus, hoc agimus unice, confirmare in professione catholica multitudinem, pariterque conferre, quoad possumus, operam ad communia pericula propulsanda : quo ipso assequemur, ut a Nobis saluti publicæ serviatur.

Ipsa testis est Hungaria, munus a Deo nullum posse vel hominibus singulis, vel civitatibus dari majus quam ut ejus beneficio et accipiant catholicam veritatem et acceptam cum perseverantia retineant. In ejusmodi munere per se maximo inest aliorum bonorum cumulata complexio, quorum ope non solum homines singuli sempiternam in cœlis felicitatem, sed civitates ipsæ magnitudinem veri nominis prosperitatemque adipisci queant. Quod cum princeps regum apostolicorum plane intellexisset, nihil a Deo consuevit vehementius contendere, nihil in omni vita aut laboriosius curavit aut constantius egit, quam ut fidem catholicam toti regno inferret ac stabilibus fundamentis vel ab initio constitueret. Igitur maturrime cœpit inter romanos Pontifices et reges populumque Hungariæ illa studiorum officiorumque vicissitudo, quam consequens ætas nulla sustulit. Statuit fundavitque Stephanus regnum : sed regium diadema non nisi a romano Pontifice accepit : consecratus

auctoritate pontificia rex est, sed regnum suum Apostolicæ Sedi oblatum voluit; episcopales sedes non paucas munifice condidit, complura pie instituit, sed hisce meritis comitata vicissim est summa Apostolicæ Sedis benignitas, et indulgentia multis in rebus omnino singularis. A fide, a pietate sua hausit rex sanctissimus consilii lumen, optimasque gubernandæ reipublicæ normas : neque alia re nisi assiduitate precandi fortitudinem animi adeptus est eam, qua vel nefarias perduellium conjurationes opprimeret, vel oblatos hostium impetus victor refutaret.

Ita, religione auspice, nata civitas vestra : eâdemque custode et duce, non ad maturitatem solum, sed ad firmitudinem imperii gloriamque nominis pleno gradu pervenistis. Fidem a rege ac parente suo, velut hereditate acceptam, sancte inviolateque Hungaria servavit, idque vel in summis temporum difficultatibus, cum populos finitimos a materno Ecclesiæ sinu perniciosus error abduxit. Pariter cum fide catholica obsequium et pietas erga Petri Sedem in rege Apostolico, in episcopis, in populo universo constans permansit: vicissimque romanorum Pontificum propensam in Hungaros voluntatem paternamque benevolentiam videmus perpetuis testimoniis confirmatam. Hodieque, tot et sæculorum et casuum decurso spatio, manent, Dei beneficio, necessitudines pristinæ; et illæ majorum vestrorum virtutes haudquaquam extinctæ sunt in posteris. Illa certe laudabilia, in Episcopalibus officiis consumpti nec sine fructu labores : calamitatum quæsita solatia : tuendis Ecclesiæ juribus collatum studium: conservandæ fidei catholicæ constans et animosa voluntas.

Hæc quidem reputans, jucundo lætitiæ sensu movetur animus, Vobisque, Venerabiles fratres, et populo Hungarico meritam recte factis laudem libentes persolvimus. Sed silere tamen non possumus, quod latet sane neminem, quam sint passim infensa virtuti tempora, quot oppugnetur Ecclesia artibus, quam in tot periculis metuendum, ne fides labefacta ibi etiam languescat, ubi maxime firma et altissimis est defixa radicibus. Satis est meminisse funestissimum illud malorum principium, *rationalismi* et *naturalismi* placita in omnes partes libere disseminata. Accedunt innumerabiles corruptelarum illecebræ : potestatis publicæ sæpe ab Ecclesia aut aversa voluntas aut aperta defectio; sectarum clandestinarum pervicax audacia; juventutis nullo ad Deum respectu instituendæ inita passim ratio.

Atqui si unquam alias, profecto hoc tempore videre omninoque sentire homines oporteret quanta sit religionis catholicæ ad tranquillitatem salutemque publicam non opportunitas solum, sed plane necessitas. Quotidianis enim experimentis constat, quo tandem respublicas impellere moliantur ii, qui nullius vereri auctoritatem, nec frenos cupiditatum suarum ullos perferre assueverunt. Scilicet quid spectent, quibus nitantur artibus, qua pertinacia contendant, nemini jam obscurum esse potest. Imperia maxima, respublicæ florentissimæ dimicare prope in singulas horas coguntur cum ejusmodi hominum gregibus, consiliorum societate et agendorum similitudine invicem conjunctis, unde periculum aliquod securitati publicæ semper impendet. Contra tantam rerum malarum audaciam saluberrimo consilio alicubi perfectum est, ut auctoritas magistratuum et vis armaretur legum. Verumtamen ad prohibendos *socialismi* terrores una est ratio optima maximeque efficax, qua sublata, parum ad deterrendum valet pœnarum metus, quæ in eo consistit ut ad religionem penitus informentur cives, verecundiâque et amore Ecclesiæ teneantur. Est enim religionis sanctissima custos, et innocentiæ morum omniumque virtutum, quæ a religione sponte proficiscuntur, parens educatrixque Ecclesia. Quicumque religiose integreque præcepta sequuntur Evangelii, hoc ipso longe a *socialismi* suspicione abesse necesse est. Jubet enim religio, uti Deum colere ac metuere, ita subesse atque obtemperare potestati legitimæ; vetat quippiam seditiose facere : vult salvas suas cuique res, salva iura : qui majores opes habent, eos inopi multitudini benigne subvenire. Egenos prosequitur omni caritatis numero, calamitosos suavissima consolatione perfundit, spe proposita bonorum maximorum et immortalium, quæ tanto futura sunt ampliora quanto aut gravius homo laboraverit aut diutius.

Quamobrem qui civitatibus præsunt, nihil sunt aut sapientius aut opportunius acturi, quam si religionem siverint, nulla re impediente, influere in animos multitudinis, eosque ad honestatem integritatemque morum præceptis suis revocare. Ecclesiæ diffidere, eamve suspectam habere, primum est aperte injustum, deinde, præter inimicos disciplinæ civilis cupidosque rerum evertendarum, prodest nemini.

Ingentes motus civicos, turbasque formidolosas, quibus est alibi civitatum tremefacta quies, Hungaria quidem, Dei beneficio, non vidit. Sed instantia pericula Nos pariter ac vos, Vene-

rabiles Fratres, omnino jubent attendere animum ad cavendum, et majore in dies studio eniti, ut istic floreat vigeatque religionis nomen, suusque institutis christianis honos permaneat.

Hac de caussa illud in primis optandum, ut Ecclesia toto regno Hungarico plena atque integra libertate fruatur, quali fruebatur alias, nec nisi ad communem utilitatem uti consuevit. Nobis profecto maxime est in votis, ut ea e legibus tollantur, quæ cum juribus Ecclesiæ discrepant, et ejus facultatem agendi minuunt, et professioni catholici nominis officiunt. Id ud impetretur, nobis Vobisque, quoad per leges licet, constanter elaborandum, quemadmodum tot jam clari viri hoc eodem proposito elaboraverunt. Interea, quandiu sunt illa, de quibus loquimur, legum jussa mansura, vestrum est conari ut saluti quam minime noceant, admonitis diligenter civibus, quæ sua sint in hoc genere officia singulorum. Aliquot indicabimus capita, quæ perniciosiora ceteris videntur esse.

Sic, veram amplecti religionem maximum officium est, quod nulla hominum ætate potest esse circumscriptum. *Nulla Dei regno infirma ætas.* Ut illud quisque novit, ita debet sine ulla cunctatione efficere : ex efficiendi autem voluntate jus unicuique sanctissimum gignitur, quod violari sine summa injuria non potest. Simili de caussa, eorum, qui curam gerant animarum, verissimum idemque permagnum officium est in Ecclesiam cooptare, quotquot matura ad judicandum ætate, ut cooptentur, petant. Quamobrem si animarum curatores alterutrum malle cogantur, necesse est eos humanarum legum severitatem potius subire, quam vindicis Dei iram lacessere.

Ad societatem conjugalem quod attinet, date operam, Venerabiles Fratres, ut alte descendat in animos doctrina catholica de sanctitate, unitate, perpetuitate matrimonii : ut sæpe in memoriam populi revocetur, conjugia christianorum soli potestati ecclesiasticæ, suapte natura, subesse : quid Ecclesia sentiat et doceat de eo, quod *matrimonium civile* vocant : qua mente, quo animo catholicos homines istiusmodi parere legi oporteat : non licere catholicis, idque maximis de caussis, nuptia cum christianis conjungere a professione catholica alienis; quique id facere, non ex auctoritate indulgentiaque Ecclesiæ ausint, eos in Deum, in Ecclesiam ipsam peccare. Cumque hæc res tanti sit, quanti videtis esse, universi, ad quos ea cura spectat, quantum possunt, diligentissime provideant ut ab ejusmodi præceptis nemo ulla ratione discedat. Eo vel magis quod, si

alia in re, certe in hac, de qua dicimus, obtemperatio Ecclesiæ cum salute reipublicæ necessariis quibusdam est nexa et jugata vinclis. Etenim principia, ac velut elementa optima vitæ civilis societas domestica nutricatur et continet : proptereaque hinc pendet magnam partem pacatus et prosperus civitatis status. Atqui talis domestica societas est, qualis exitu matrimoniorum efficitur : nec bene evenire matrimonia queunt, nisi Deo moderante et Ecclesia. His demotum conditionibus maritale conjugium, in servitutem redactum variarum libidinum, contra Dei voluntatem initum, itaque adjumentis despoliatum cælestibus iisque pernecessariis, sublatâ etiam communione vitæ in eo, quod hominum interest maxime, id est in religione, fructus acerbissimos gignat necesse est, ad extremam familiarum civitatumque perniciem. Quamobrem bene, nec solum de religione, sed etiam de patria meruisse judicandi sunt catholici viri, qui abhinc duobus annis cum Cœtus legumlatorum Hungariæ rogarentur, vellent juberent rata esse christianorum cum hebræis matrimonia, eam regationem concordibus animis et libera voce repudiarunt, et ut antiqua lex de conjugiis probaretur, pervicerunt. Quorum suffragiis ex omnibus Hungariæ partibus comitata est assentiens voluntas plurimorum, idem se et sentire et probare luculentis testimoniis confirmantium. Similis consensus et par animi constantia adhibeatur, quotiescumque pro re catholica dimicatio sit : jam erit consecutura victoria : minimum, experrectior et fructuosior futura vitæ actio, pulso languore excussâque desidia, qua christiani nominis inimici omnem catholicorum virtutem utique consopiri vellent.

Nec minor manabit in civitatem utilitas, si recte ac sapienter instituendæ juventuti vel a primis puerorum ætatulis consulatur. Is est temporum morumque cursus, ut nimis multi nimioque opere contendant vigilantiâ Ecclesiæ saluberrimâque religionis virtute prohibere deditam litteris adolescentiam. Adamantur atque expetuntur passim scholæ, quas appellant *neutras*, *mixtas*, *laicales*, eo nimirum consilio ut alumni in summa sanctissimarum rerum ignoratione nullâque religionis cura adolescant. Ejusmodi malum quia et latius et majus est, quam remedia, propagari sobolem videmus bonorum animi incuriosam, religionis expertem, persæpe impiam. Tantam calamitatem ab Hungaria vestra, Venerabiles Fratres, omni, quo potestis, studio et contentione defendite. Adolescentes vel a pueritia ad christianos mores christianamque sapientiam informari, non modo

Ecclesiæ, sed etiam reipublicæ hodie tanti interest, ut pluris interesse non possit. Id jam plane intelligunt, quicumque recte sapiant : proptereaque catholicos homines multis locis magno numero videmus de fingendis probe pueris vehementer sollicitos, in eaque re præcipuam et constantem operam, nec sumptuum nec laborum magnitudine deterritos, collocare. Non absimili proposito multos quoque ex Hungaria novimus idem eniti et efficere; nihilominus sinite, Venerabiles Fratres, ut episcopale studium vestrum magis magisque incitemus.

Nos profecto, rei gravitate perspecta, cupere et velle debemus, ut in publica adolescentium institutione integrum Ecclesiæ sit eas explere partes, quæ sibi sunt divinitus datæ : nec facere possumus quin vos flagitemus, ut operam vestram huc studiose conferatis. Interea pergite etiam atque etiam patres familias monere, ne a liberis suis eos celebrari patiantur discendi ludos, unde fidei christianæ jactura metuatur : simulque efficite, ut scholæ suppetant sanitate institutionis et magistrorum probitate commendabiles, quæ auctoritate vestra et cleri vigilantia gubernentur. Quod non solum de scholis primordiorum, sed etiam de litterarum majorumque disciplinarum intelligi volumus. Pia veterum liberalitate, maxime que regum et episcoporum vestrorum munificentiâ, domicilia scientiis litterarum tradendis plura et nobilia constituta sunt. Floret apud vos memoria et prædicatione gratæ posteritatis cardinalis Pazmany archiepiscopus Strigoniensis, qui magnum lyceum catholicum Budapesthinum et condidit et censu amplissimo ditavit. Jamvero pulcrum et recordari, tantæ molis opus effectum ab eo *pura et sincera intentione religionis catholicæ promovendæ*; idemque a rege Ferdinando II confirmatum, *ut religionis catholicæ veritas, ubi vigebat, inconcussa persisteret, ubi labefactata fuerat, repararetur, cultus divinus ubique propagaretur*. Perspectum Nobis est, quam strenue constanterque curavistis ut istæ studiorum optimorum sedes, nihil mutata natura pristina, tales esse perseverent, quales ipsarum auctores esse voluerunt, hoc est *instituta catholica*, quorum res familiaris, administratio, magisterium in potestate Ecclesiæ et episcoporum permanerent. Quam ad rem vos magnopere hortamur nullam prætermittere opportunitatem, omniaque periclitari, ut honestum ac nobile propositum omni ex parte consequamini. Consecuturi autem estis, spectata Regis Apostolici eximia pietate, prudentiaque virorum qui reipublicæ præsunt : neque enim verisimile et pas-

suros, ut, quod dissentiendibus a catholico nomine communitatibus concessum est, id Ecclesiæ catholicæ denegetur.

Quod si ratio temporum postulabit, ut in hoc genere aut quædam instituantur nova, aut institua augeantur, minime dubitamus quin patrum exempla renovare, religionemque imitari velitis. Immo allatum Nobis est, cogitationem jam vobis esse susceptam de opportuna palæstra formandis magistris optimis. Saluberrimum consilium, si quod aliud, dignum sapientia et virtute vestra : quod ut celeriter, Deo adjuvante, perficiatis, Nos profecto et cupimus et hortamur.

Verum ad salutem publicam si tantopere pertinet institutio adolescentium in universum, multo pertinet magis eorum qui sacris initiari volunt. Ad hoc quidem debetis, Venerabiles Fratres, nominatim attendere, in hoc maximam partem vigiliarum laborumque vestrorum consumere : sunt enim adolescentes clerici spes et velut inchoata forma sacerdotum : in sacerdotibus vero quantopere nitatur decus Ecclesiæ, et ipsa populorum æterna salus, vos plane cognoscitis. Omnino in instituendis clericis sunt duæ res necessariæ, doctrina ad cultum mentis, virtus ad perfectionem animi. Ad eas humanitatis artes, quibus adolescens ætas informari solet, adjungendæ disciplinæ sacræ et canonicæ, cauto ut earum doctrina rerum sana sit, usquequaque incorrupta, cum Ecclesiæ documentis penitus consentiens, hisque maxime temporibus, vi et ubertate præstans, *ut potens sit exhortari... et eos, qui contradicunt arguere.*

Vitæ sanctitas, qua dempta, inflat scientia, non ædificat, complectitur non solum probos honestoque mores, sed eum quoque virtutum sacerdotalium chorum, unde illa existit, quæ efficit sacerdotes bonos, similitudo Jesu Christi, summi et æterni Sacerdotis. Huc sane spectant sacra seminaria : vosque, Venerabiles Fratres, non pauca habetis, tum pueris ad clericatum præparandis tum clericis instituendis præclare fundata. In iis maxime evigilent curæ et cogitationes vestræ : efficite ut litteris disciplinisque tradendis lecti viri præficiantur, in quibus doctrinæ sanitas cum innocentia morum conjuncta sit, ut in re tanti momenti eis confidere jure optimo possitis. Rectores disciplinæ, magistros pietatis eligite prudentia, consilio, rerum usu præ ceteris commendatos; communisque vitæ ratio, auctoritate vestra, sic temperetur, ut non modo nihil unquam alumni offendant pietati contrarium, sed abundent adiumentis omnibus, quibus alitur pietas : aptisque exercitationibus incitentur ad

sacerdotalium virtutum quotidianos progressus. Ex industria diligentiaque in instituendis sacerdotibus posita fructus percipietis summopere optabiles, munusque vestrum episcopale multo sentietis esse ad gerendum facilius, ad utilitatem uberius,

Sed ultra tendant paternæ curæ vestræ necesse est, scilicet ut presbyteros in ipsa munerum sacrorum perfunctione comitentur. Solerter et suaviter, uti vestram decet curitatem, videte, ne profanos spiritus unquam sumant, ne utilitatum suarum cupiditate, vel negotiorum sæcularium cura ducantur : immo virtute et recte factis in exemplum excellant, de studio precandi nihil unquam remittendo, ad mysteria sanctissima caste adeundo. His erecti ac roborati præsidiis, quotidianos sacrorum munerum labores ultro deposcent, studioseque, ut par est, in excolendis populorum animis versabuntur, maxime ministerio verbi et sacramentorum usu.

Eorum vero redintegrandis animi viribus, quas continenter vigere infirmitas humana non patitur, nihil propemodum videtur aptius, quam quod est alibi in more positum, idque magno cum fructu, ut secedant identidem ad statas animi meditationes, Deo sibique unice per id tempus vacaturi. Vobis autem, Venerabiles Fratres, in obeundis pro potestate diœcesibus, sponte et percommoda sese dabit occasio cognoscendi ingenium et mores singulorum, pariterque videndi in re præsenti, qua potissimum ratione aut prohibere, aut sanare, si qua insederint, mala necesse sit. Atque ob eam caussam, ne vis ecclesiasticæ disciplinæ frangatur, adhibenda, ubi opus esse videbitur, ad sacrorum canonum normam justa severitas : omnesque intelligant, cum sacerdotia, tum varios dignitatum gradus non esse nisi utilium curarum præmium oportere, proptereaque iis reservari, qui Ecclesiæ servierint, qui in curanda animorum salute desudaverint, qui vitæ integritate doctrinâque præstare judicentur.

His ornato virtutibus clero, non exiguam partem consultum erit et populo : qui, ut est amans Ecclesiæ et religionis avitæ perstudiosus, facile ac libenter sacrorum administris se dabit excolendum.

Sed tamen nulla vobis prætermittenda earum rerum est, quæ ad integritatem doctrinæ catholicæ in multitudine conservandam, disciplinamque evangelicam factis, vita, moribus retinendam valere videantur. Date operam ut frequentur sacræ expeditiones in culturam animorun suscipiantur : eisque præficite viros

probatae virtutis, Jesu Christi spiritu animatos, caritate proximorum incensos.

Opinionum vel cavendis vel evellendis erroribus, late in vulgus disseminentur salubriter scripta, quæ cum rerum veritate congruant et ad virtutem conducant. Hoc quidem tam laudabili frugiferoque proposito aliquot jam societates scimus coaluisse, nec frustra opera consumere. Eas igitur et augeri numero et majore in dies fructuum copia florere valde cupimus.

Illud etiam volumus, excitari a Vobis universos, sed maxime qui doctrina, qui censu, qui dignitate, qui potentia ceteris antecellunt, ut in omni vita, tam privatim quam publice, impensius curent religionis nomen, Ecclesiæ caussam, ductu auspicioque vestro, fortius agant, et quæcumque rei catholicæ provehendæ instituta sunt vel instituentur, adjuvare, amplificare ne recusent.

Similiter resistere necesse est fallacibus quibusdam opinionibus, ad tuendum suum cujusque decus præpostere excogitatis quæ fidei morumque christianorum præceptis prorsus repugnant, et multis perniciose flagitioseque factis aditum patefaciunt.

Demum necessaria contentio est assidua et vehemens adversus non honestas consociationes : quarum est antevertenda contagio rationibus omnibus, iis nominatim quas litteræ Nostræ Encyclicæ alias indicavere. De qua re tanto a vobis majorem curam adhiberi volumus, quanto plus istic numero, opibus, potestate valent ejus generis societates.

Hæc habuimus, Venerabiles Fratres quæ vobis, urgente propositum caritate, prescriberemus ; quæ toti Hungarorum genti prompta ad parendum voluntate acceptum iri confidimus.

Ut patres vestri de hoste teterrimo magnifice ad Budam triumpharent, non bellica tantum fortitudine perfectum est, sed virtute religionis : quæ quidem vobis, quemadmodum vim magnamque imperi auctoritatem initio peperit, ita domi prosperitatem, foris gloriam in posterum pollicetur. Ista quidem vel ornamenta vel commoda evenire vobis cupimus, idemque precamur, opitulante magna Virgine Matre Dei, cui regnum Hungaricum consecratum est, a qua nomen etiam invenit : eademque de caussa opem suppliciter imploramus sancti Stephani, qui rempublicam vestram, omni a se beneficiorum genere ornatam et auctam, volens propitius, uti certa spes est, respiciet e cœlis, firmissimoque patrocinio tuebitur.

Hac igitur spe freti, vobis singulis, Venerabiles Fratres, et

clero populoque vestro universo, auspicem cælestium munerum et paternæ benevolentiæ Nostræ testem, Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XXII Augusti, An. MDCCCLXXXVI, Pontificatus Nostri Nono.

LEO PP. XIII.

LA FÊTE DU PAPE

Dimanche 22 août, l'Eglise célébrait la fête de saint Joachim : c'était aussi la fête de notre Saint-Père, Léon XIII. Rien de ce qui touche au cœur de notre Pontife ne saurait laisser l'âme catholique dans l'indifférence. C'est cette année surtout que l'univers chrétien Lui doit le plus beau des bouquets de vœux, les prières de la reconnaissance, l'hommage de l'admiration. C'est dans ce dernier laps de temps que l'œuvre forte et saine du Pontificat actuel s'est levée dans l'épanouissement radieux et fécond de la plus belle des moissons. Année merveilleuse entre toutes où l'esprit d'apaisement, la foi confiante et calme, la persévérance superbe dans le bien et l'effort ont remporté les conquêtes de la paix et de la justice!

Enumérer ces résultats d'un gouvernement sagement équilibré ; tracer, en larges traits, le tableau de cette concentration des forces autour de la Papauté ; montrer comment Léon XIII a su dérober aux arts, aux sciences, à l'histoire, à la piété, à la politique leurs rayons les plus brillants, pour faire rayonner le catholicisme dans la majesté de sa grandeur et la beauté de sa mission, comment il a uni la science ecclésiastique de Benoît XIV au goût fin et délicat de Léon X, l'art du gouvernement pondérateur d'Innocent III à la ténacité et à la force léonine de Grégoire VII; raconter toutes ces grandes choses, serait superflu : amis et ennemis s'inclinent également devant cette royale et limpide figure.

Il y a des trésors d'enseignement dans cette apparition. D'où vient cette fertilité prodigieuse? Quelle force secrète a assoupli ainsi les ressorts du gouvernement pontifical, en élargissant et en approfondissant son action pacifiante!

Parmi les causes de cette restauration, il faut tout d'abord signaler l'existence d'un programme. Léon XIII a non seulement des idées générales, des vues d'ensemble : il a son plan. Large et vaste, il s'impose avec une progression chaque jour plus lumineuse. Ç'a été l'idéal de sa vie, l'étoile de son gouvernement. Il y a été fidèle comme à un talisman sacré et infaillible, comme on est fidèle à des convictions caressées et nourries à travers toutes les phases d'une longue et riche existence, dans la solitude et au milieu des hommes, dans l'administration apostolique et au sein des affaires politiques les plus hautes et les plus complexes. Cette assurance fière et sereine n'a jamais abandonné son âme. Il n'a pas toujours pu prendre la route facile qui conduit, comme une avenue agréable, au but ; il a dû escalader en quelque sorte les positions, tourner les difficultés. Il a dû attendre.

Mais, malgré les luttes et les récriminations, malgré les oppositions en apparence insurmontables, à travers ce labyrinthe providentiel où passent les choses humaines, Léon XIII n'a pas détourné un instant son regard de l'idéal qui brillait au-dessus de son Pontificat. Ténacité et sang-froid, abnégation humble et douloureuse, patience dans les épreuves, confiance de l'homme de foi et calcul du politique et du diplomate, toutes ces vertus à l'aspect austère ont comme été la serre chaude où les conquêtes de la Papauté et de l'Eglise se sont épanouies dans une efflorescence luxuriante et sans égale.

C'est à cette fidélité à soi-même et à son programme que l'apaisement religieux en Prusse est dû en grande partie, alors que, pendant huit ans, reprenant sans cesse la même thèse, il a mûri la situation et préparé les relèvements. Au premier jour de son Pontificat, de son coup d'œil perspicace, il avait fixé les limites de l'œuvre de pacification. C'est grâce à cette persévérance, qui ne s'est jamais démentie, que l'état psychologique s'est modifié en Italie, vis-à-vis de la question de l'indépendance pontificale. A travers toutes les persécutions, au milieu des événements les plus contraires à son idée, quand on spoliait la Propagande, qu'un instant la Papauté paraissait comme un îlot sans importance dans une mer sans bornes, que les puissances boudaient et que l'Italie convolait aux *douceurs* de la triple alliance, à chaque phase de la question romaine, Léon XIII a maintenu son idéal, en l'adaptant provisoirement aux circonstances : gagner, par la paix, la cause de la liberté la plus

belle et la première de toutes : la liberté du ministère des âmes. Cette pensée d'unité et de continuité éclate sur tous les points, pour la concentration des forces catholiques comme pour le groupement des puissances autour du Saint-Siège, en vue de l'harmonie des deux pouvoirs, cette harmonie qui fait les grands règnes et les civilisations prospères.

A cette synthèse continue de programme, Léon XIII a uni la forme apologétique de la méthode. Il a revêtu l'inflexibilité de caractère, la rigueur des principes, de cet équilibre parfait qui enveloppe et pacifie, de ce tact dans le choix des moyens, de cette beauté de langage qui séduit l'imagination et désarme les esprits, de cette attitude noble et simple, correcte et digne, où l'ennemi le plus acharné n'a jamais pu découvrir qu'une seule inspiration : le bien et le juste. Ce côté purement humain du gouvernement des âmes a un prix infini. Grâce à Léon XIII, on a vu que la modération, c'est la force, que l'équilibre, c'est l'art le plus fécond, que présenter l'Eglise sous ses aspects les plus séduisants et faire apparaître la Papauté, non comme une puissance dominatrice, mais comme une institution sociale et religieuse, qui apporte aux peuples la première des richesses : la richesse des cœurs, c'est imposer le respect, quelquefois l'admiration, souvent la paix.

Léon XIII a été ainsi un grand *attireur*, si nous pouvons employer ce mot. Ceux qui ne sont pas obligés d'office à lire les productions de nos adversaires ne sauraient jamais se figurer à quel point cet esprit de mesure, cette noblesse d'attitude, cette forme *apologétique* dans la défense et l'exposition de la vérité exercent une séduction incomparable sur le monde savant et politique. Et ce n'est que justice. L'Eglise, institution divine, s'est, à travers les siècles, constamment entourée de cette *surface* humaine, pour attirer, vaincre et pacifier. Honorée de la mission d'unir tous et toutes choses dans la synthèse suprême de la foi, elle n'expose pas seulement la vérité, elle choisit les moyens les plus aptes, les plus en harmonie avec les besoins changeants de chaque époque. C'est là la fixité immuable et la souplesse élastique de cette institution.

En Léon XIII s'est incarnée, comme dans un exemple vivant, cette vérité d'expérience. De là le rayonnement de la Papauté; de là, aussi, la leçon fortifiante et sûre qui se dégage de tout l'ensemble des idées que nous venons d'effleurer à peine. Combien de fois, le chrétien, qui combat les combats de Dieu, n'a-

t-il pas été indécis en face des contradictions et des divisions? Ne peut-on pas chercher la cause de nos tâtonnements et de nos pertes dans cette incertitude quant au choix des armes? Les âmes les plus fières, les dévouements les plus tenaces n'ont-ils pas presque échoué, parce qu'il était plus facile « de faire son devoir que de le connaître? »

Eh bien, ces perplexités tombent. La lumière brille au-dessus de nous. Les conquêtes variées, qui sont dues à la méthode du gouvernement pontifical actuel, prouvent qu'elle répond aux besoins et aux vues providentielles de notre époque. Le succès du bien est le premier des maîtres, c'est l'expérience sous sa forme la plus attrayante et la plus certaine.

Cette conclusion trace nos devoirs. Philosophe ou parlementaire, prêtre paroissial ou docteur dans les chaires, à la tribune comme dans le domaine de la haute culture intellectuelle, qui que nous soyons, simples journalistes ou évêques, homme de gouvernement ou tirailleurs dans l'armée du bien, nous avons devant nos yeux un type à imiter, un modèle. Les esprits les meilleurs cherchent la note juste et vraie pour l'application concrète de nos principes : la voilà.

(*Moniteur de Rome.*)

MANGEUR DE PRÊTRES

Sous ce titre, un rédacteur du *Soleil*, publie quelques réflexions bien vraies, que nous lui empruntons, sur la crédulité du mangeur de prêtres. Voici l'article du journal parisien :

Il y a quelque vingt ans, ou bien à peu près, Édouard Plouvier fit représenter, sous ce titre : *Mangeur de fer*, un drame qui eut du succès. Le titre était alléchant, et je me demande comment on ne s'en est pas servi jusqu'ici, en le transformant quelque peu : *Mangeur de prêtres* ferait très bien sur l'affiche. Il n'y aurait qu'un inconvénient, c'est que nombre de personnages s'y reconnaîtraient. Le mangeur de prêtres, aujourd'hui, est représenté par un total considérable. Signes particuliers : il est généralement naïf et, comme on dit, gobeur de pilules. Dites sérieusement à un mangeur de prêtres tout ce que vous voudrez, il vous croira.

Ne lui parlez point de ce personnage mythologique qui dégustait

des morceaux de son propre fils accommodé à la vinaigrette ; il hausserait les épaules et vous demanderait si vous le croyez né d'hier. En revanche, dites-lui sans rire que tous les enfants disparus depuis quelque temps ont été détournés par des communautés religieuses et qu'on en retrouverait peut-être quelques restes dans les offices des couvents, le mangeur de prêtres s'emballera tout de suite là-dessus. C'est cette naïveté, poussée jusqu'à un degré incommensurable, qui a encouragé M. Jules Ferry dans sa campagne des expulsions. La masse a cru à des contes de ce genre-là et s'est crue débarrassée d'un fléau.

*
* *

En ce moment les vieilles barbes qui brillent à la Chambre des députés et au conseil municipal de Paris sont en train de lui faire avaler une de ces bourdes auprès desquelles les plus phénoménales aventures de M. de Crac ne sont que de la Saint-Jean. On sait qu'une sorte d'éboulement, ou plutôt de glissement, se produit depuis quelque temps sur la pente méridionale des buttes Montmartre, celle qui regarde Paris. Ce n'est point la première fois que l'on voit pareille chose, et ce phénomène, bien modeste dans ses proportions et dans ses résultats, n'avait point fourni jusqu'ici matière à discussions transcendantes.

Des ingénieurs, consultés, expliquaient cela par la persistance et la quantité des pluies qui, se trouvant arrêtées tout d'un coup, par une couche de sol argileux et imperméable, pesaient sur la croûte de terre et finissaient par la désagréger. L'explication paraissait et paraît encore plausible ; mais ça ne fait point l'affaire des mangeurs de prêtres qui s'empressent de rejeter la petite, toute petite catastrophe actuelle sur le compte des fondations de l'église du Sacré-Cœur ou plutôt sur les piliers massifs construits dans ce qui sera le sous-sol de la basilique. Il y a longtemps que le mangeur de prêtres a commencé sa petite campagne contre la nouvelle église. Dans le principe, ça ne devait pas tenir, et la butte elle-même devait engloutir tout cela comme rien.

*
* *

Or, il se trouve que la butte n'a rien englouti du tout et que les substructions de la basilique présentent, au contraire, toutes les garanties de solidité désirables. C'est ennuyeux pour les pronostics généralement infaillibles du mangeur de prêtres, mais c'est comme cela. Alors il a bien fallu songer à autre chose, et les malins de la bande ont aussitôt pensé aux piliers des substructions. Leur raisonnement est spécieux et en même temps adorable : « Vous enfoncez, disent-ils, un coin dans du bois ; le bois se fend et finit par éclater. Pourquoi voulez-vous qu'il n'en soit pas de même des buttes Montmartre, si vous y enfoncez des piliers ? » Et voilà la cause du glissement des

terres tout de suite établie, de telle sorte que les badauds, écrasés par une preuve aussi concluante, se disent : « Mais c'est simple comme bonjour; faut-il que nous soyons bêtes de n'avoir point pensé à cela ! »

Et c'est ainsi que les légendes s'établissent et se perpétuent. L'église sera complètement bâtie, et solide, que l'on parlera encore de l'influence des piliers du sous-sol sur le glissement des buttes Montmartre, sans se faire cette réflexion judicieuse que l'on trouve dans la *Liberté*, à savoir que si le poids de l'église eût écrasé la butte, la première aurait infailliblement suivi la seconde dans sa chute. Le mangeur de prêtres n'a ni le loisir ni la volonté de songer à ces choses-là, et il écoute de toutes ses oreilles, tout ce que veulent bien lui conter de bourdes et de calembredaines, ces pontifes attitrés. Parlez-lui de l'infaillibilité du Pape, et vous serez reçu de la belle manière, c'est bon pour les gobe-mouches!

*
* *

Quant à l'infaillibilité de M. Joffrin, par exemple, pour ne citer qu'un des pontifes en question, elle n'est pas douteuse, et malgré les attestations et les démonstrations réitérées des gens du métier, ce n'est pas demain que la légende des piliers malfaisants s'éteindra.

Et lorsque l'église sera tout à fait bâtie, il se trouvera encore des nigauds pour dire, en parlant du glissement de 1886 : « Vous savez, ce sont les piliers de la crypte qui ont fait tout cela. »

Ce qui prouve que, plus que tout autre, et quoi qu'il en dise, le mangeur de prêtres a la foi et reste l'humble serviteur du dogme de la banalité.

J. DE NIVELLE.

LA DÉLIVRANCE DE VIENNE

ET CELLE DE BUDE.

Les magistrats municipaux de Munich et de Berlin ont refusé l'invitation de se faire représenter aux fêtes du deuxième centenaire de la prise de Bude sur les Turcs, dont la célébration a eu lieu au commencement de ce mois. Le conseil de Berlin s'est excusé par des motifs sans portée politique ; le conseil de Munich, au contraire, a fondé son refus sur les dispositions peu favorables aux Allemands qui paraissent régner en Hongrie. On se plaint, en effet, depuis quelque temps, en Allemagne, du

système de magyarisation que le gouvernement de Pesth s'efforce d'appliquer aux populations germaniques de Hongrie, et notamment aux Saxons qui habitent la Transylvanie. Voici quelques détails à ce sujet :

En l'année 1883, il y eut, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, deux cents ans que Vienne fut délivrée de l'armée innombrable de Kara Mustapha, grâce aux efforts du pape Innocent XI, qui avait fourni des subsides nécessaires et amené la concorde parmi les princes chrétiens ; grâce aussi à l'héroïsme et à la vaillance de l'immortel roi de Pologne, Jean Sobieski ; du grand lorrain, Charles V, duc de Lorraine, et de leurs héroïques troupes et alliés.

Délivrer Vienne, c'était délivrer tout l'Occident, car les barbares de l'armée assiégeante du Turc avaient déjà porté le meurtre et l'incendie jusqu'à la frontière bavaroise. On pouvait penser que Vienne et toute l'Autriche et l'Allemagne célébreraient avec la plus grande solennité un tel anniversaire. Il n'en a rien été ; Vienne ne fit pour ainsi dire rien, et tout se borna à une grotesque et indigne fête foraine. La gratitude due à la papauté, à la Pologne, à la nation polonaise et à la maison de Lorraine ne préoccupait guère Vienne libérale ; aussi ce fut à peine si la presse autrichienne et allemande enregistra ce glorieux anniversaire. On ne voulait pas convenir que les efforts du Saint-Siège et l'héroïsme de la Pologne avaient sauvé, il y a deux cents ans, l'Allemagne et toute la civilisation de l'Occident de la barbarie et de la cruauté du Turc. C'est la Pologne qui est venue en première ligne verser, de la façon la plus généreuse, le meilleur de son sang sous les murs de Vienne, pour répondre fidèlement à l'appel du Pape, qui avait demandé le secours de tous les princes chrétiens.

Vienne et l'Autriche allemande ont donc montré à l'occasion de ce deuxième centenaire la plus noire ingratitude à la Pologne et aux Polonais. Cette année, les Magyars se sont chargés de leur rendre la pareille et de venger les Polonais.

Le 2 septembre, il y a eu deux cents ans que Bude ou Ofen a été reprise sur les Turcs par une armée impériale que conduisait l'électeur de Bavière. La ville de Bude a tenu à célébrer solennellement cet anniversaire. Elle a invité certaines villes allemandes et autrichiennes, mais elle s'est efforcée aussi de donner à la solennité un caractère magyar exclusivement national

Cette manière de célébrer cet anniversaire a donné lieu à une polémique entre la presse allemande et la presse magyare, qui ne manque pas de piquant quand on pense de quelle façon on a traité, il y a trois ans, les Polonais. D'un côté, les Magyars voulaient faire une grande démonstration nationale ; de l'autre côté, la presse allemande ne s'est pas gênée de réclamer pour les Allemands l'honneur d'avoir repris Bude et délivré la Hongrie du joug turc. Ainsi, la *Gazette de Cologne* répondait aux journaux hongrois :

Bude a été repris, il y a deux cents ans, non par les Hongrois, mais par les Allemands, — car à cette époque, les *Kaiserliks* étaient aussi Allemands, — conduits glorieusement par des princes allemands et des généraux allemands sous les murs de Bude ! C'est une raison de plus, pour nous autres Allemands, de nous réjouir avec la Hongrie. Mais *suum quique* : les Magyars feraient bien de ne pas oublier que la base de leur future situation, — c'est-à-dire la délivrance de leur pays du joug turc, — est due en sa très grande partie aux sacrifices matériels faits par l'Allemagne et au sang versé par les Allemands.

La *Gazette de Cologne*, dit très bien l'*Univers*, paraît ne pas comprendre que Vienne a donné, il y a trois ans, l'exemple de la manière dont on peut traiter ceux qui naguère ont versé leur sang pour vous. Comparée à Vienne, Bude montre pourtant quelque gratitude. Ainsi elle a invité la ville de Munich, où résidait l'électeur de Bavière, qui commandait, avec le duc de Lorraine, l'armée libératrice de 1686 ; elle a encore convié d'autres villes allemandes, qui, lors de l'élan dû à l'initiative du pape Innocent XI, du roi de Pologne et du duc de Lorraine, jouèrent un rôle aussi patriotique que chrétien.

L'histoire nous apprend en effet que Bude, après une occupation de cent quarante-six ans par les Turcs, fut reprise par l'électeur de Bavière, beau-frère du grand-dauphin, et par le duc de Lorraine ; elle nous apprend encore que le cercle de Brandebourg avait envoyé 8.000 hommes de troupes auxiliaires, celui de Saxe 4,000, celui de Souabe 4.000, celui de Franconie 4,000 et le cercle rhénan également 4,000 ; par contre, il y avait fort peu de Magyars ; hélas ! ils étaient alors ou rebelles contre la maison d'Autriche, ou sujets du Grand-Turc ! Néanmoins, il faut dire que le premier homme sur la brèche fut un Magyar, le colonel Petnehazy, et que dans l'armée de délivrance il y avait beaucoup de volontaires français, italiens, espagnols, an-

glais, tous avides de combattre le cruel ennemi du nom chrétien, ainsi que nous le raconte l'historien Onno Klopp, dans son admirable ouvrage : *L'année* 1683 *et ses suites*.

Nous ne cherchons pas à discuter la manière dont la Hongrie a célébré le mémorable anniversaire du commencement de sa renaissance chrétienne ; de toutes les manières, elle a célébré cet anniversaire bien plus dignement que Vienne n'a célébré, il y a trois ans, celui de sa délivrance de l'armée de Kara Mustapha.

Quant aux clameurs de la presse allemande contre l'ingratitude magyare, tout homme impartial jugera que ses clameurs ne sont pas de circonstance ; les Magyars montrent, en 1886, à l'Allemagne autant de gratitude pour la délivrance de 1686 que les Allemands en ont montré, il y a trois ans, à la papauté et à la Pologne pour la délivrance de 1683. La Hongrie, sans le vouloir, venge la mémoire d'Innocent XI et de Jean Sobieski, et c'est juste.

LA COOPÉRATION CHRÉTIENNE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

VI

Nous savons tous quelles difficultés notre milieu social oppose aux efforts qui se font de tous côtés pour restaurer, dans le régime du travail, l'esprit et les coutumes des sociétés chrétiennes. Le régime de la pleine liberté du travail, sous lequel nous vivons, n'est pas étranger à ces difficultés.

Il ne s'agit point ici de protester contre ce régime, qui est pour nos sociétés un fait acquis, et qui n'est en lui-même ni blâmable ni contraire à l'intérêt social. Je me borne à signaler les inconvénients qu'il peut entraîner, je dirai même, si l'on veut, les maux dont il est l'occasion. C'est alors qu'il y a lieu de se prémunir contre la perversité et la faiblesse humaines, qui trop souvent abusent de la latitude qui leur est laissée. Comme le dit le R. P. Ludovic : « Il faut réunir les forces de la liberté pour nous préserver de ses faiblesses. »

La grande force de la liberté pour le bien, le correctif qui

doit contre-balancer le danger qu'elle porte avec elle et la rendre supportable, c'est l'association, la coopération des bons pour faire obstacle à la liberté des mauvais. L'entente entre tous ceux qui respectent la justice pour tenir en échec, par la force même de la concurrence; ceux qui ne craignent pas de la violer.

Dans l'ordre économique, les forces réunies, des producteurs honnêtes, lorsqu'elles sont secondées par l'association des consommateurs décidés à ne s'adresser qu'aux producteurs dignes de confiance, peuvent très bien, en constituant au travail consciencieux une légitime préférence, déjouer les manœuvres de la concurrence déloyale, et finir par lui imposer le respect des lois, de la probité et de la délicatesse industrielles.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la bonne industrie est recommandée ; elle a été plus d'une fois essayée, et non sans succès. Pour en faire une institution, pour lui assurer la puissance et la continuité d'action nécessaires, la coopération chrétienne est douée d'une vertu qui n'appartient qu'à elle. Et cette vertu elle la tient non-seulement de son principe, qui est un principe d'union des volontés par les influences religieuses, mais elle la tient encore de la facilité qu'elle a pour rapprocher les travailleurs et les lier fortement lee uns aux autres par les relations du travail.

La faiblesse des commencements, en des œuvres de ce genre peut faire croire à l'utopie. Mais qu'elles sachent prendre possession d'un terrain déterminé, fût-il même restreint, qu'elles s'y maintiennent avec le concours intelligent des hommes de dévouement que l'industrie compte grâce à Dieu, en nombre suffisant; qu'elles reçoivent de l'Etat, non le privilège, que personne ne peut être tenté de réclamer aujourd'hui, mais la protection à laquelle a droit toute œuvre utile, et bientôt elles apparaîtront comme une sérieuse et bienfaisante réalité.

VII

Assainir, modérer, régler la liberté du travail, la contenir dans les limites de la justice, corriger par la charité ce que la compétition des intérêts a toujours de rigueur et d'âpreté, est une œuvre ardue. Pour lutter avantageusement contre une force d'une si dangereuse expansion, il faut la force de l'association portée à son maximum d'intensité. Or, c'est dans la corporation chrétienne que l'association acquiert sa pleine effica-

cité, grâce à la justice et à la charité qui y régnent de concert et qui lui donnent, avec un organisme temporel, assurant sa cohésion et sa durée, les impulsions vivifiantes dont l'ordre spirituel est la source.

La corporation telle que nous l'entendons, la corporation libre, la seule que notre temps comporte et accepte, procède du concours spontané des classes populaires qui s'y rallient et des autorités religieuses et industrielles qui en préparent les éléments. Les œuvres coopératives y conduisent. Qu'on étudie l'histoire de la fondation des entreprises coopératives et de leur développement, on les verra toujours se former entre les travailleurs que l'exercice du travail rapproche et, lorsqu'elles sont chrétiennes, avec le concours d'autorités qui vivent au milieu des populations ouvrières et possèdent sur elles un certain ascendant. Et il ne peut pas en être autrement ; car, pour une institution où la mutuelle confiance et l'estime réciproque qui la produit sont de première nécessité, on ne fait rien si l'on n'est pas en situation de se connaître et de s'entendre.

La coopération prépare la fraternité dans le travail, qui est l'essence de la corporation. Elle dispose les travailleurs à cette communauté d'idées, d'affection, de dévouement, et aussi d'intérêts, qui assure à l'association corporative, sous la direction de ses autorités naturelles, le prêtre et le patron, l'unité dont elle tire sa force.

Ce n'est pas chose facile que de faire reprendre au peuple, à travers les préjugés révolutionnaires, le chemin de la vie corporative. Suivons, pour l'y ramener, le chemin mieux connu de lui de l'association coopérative. A mesure qu'il y marchera les préventions se dissiperont. Lorsque la pratique de la coopération lui aura rendu l'intelligence et le goût de la saine et sérieuse association, il la voudra dans sa perfection et se donnera à la corporation.

VIII

Le travail de reconstruction sociale, auquel se dévouent aujourd'hui les hommes de cœur dont la routine libérale n'a point égaré les bonnes volontés, suppose toujours le respect de la justice, car, sans elle, aucun bien ne peut se faire parmi les hommes. La justice élève les nations, l'injustice les perd. Et ne voyons-nous pas aujourd'hui l'injustice, couverte par les fausses maximes du laisser-faire, envahir le domaine des inté-

rêts publics comme celui des intérêts privés, et saper les bases de tout ordre ? Nous avons beau nous plaindre, nous que les enseignements de l'Eglise ont instruits sur les lois premières et nécessaires de toute vie sociale. Est-ce que les fausses idées sur la liberté, les illusions sur les forces de l'humanité, toujours prompte au mal, ne rendent point vaines toutes nos plaintes ? Ne font-elles pas repousser par des pouvoirs aveuglés, sous prétexte d'affranchissement et de progrès, toutes les mesures protectrices de la justice et répressives de l'injustice, faute desquelles les peuples se trouve fatalement conduits à l'asservissement et à la décadence ?

Mais faut-il, parce que nous ne pouvons pas nous faire écouter des pouvoirs, renoncer à faire prévaloir la justice ? Faut-il que, désespérant de nos forces, nous consentions à l'anarchie, qui finira par tout précipiter, les bons avec les mauvais, dans le gouffre que l'abandon de la justice a ouvert devant nous ?

Si les pouvoirs publics nous manquent, pourquoi ne ferions-nous pas nous-même ce qu'ils ne veulent plus faire ? Pour assurer le respect de la justice en tout ce qui dépend de l'action privée, profitons de cette liberté dont on fait tant abus et qu'on exalte, tout en profanant son nom. Si nous le voulons, nous le pouvons, et c'est la coopération qui nous en fournira le moyen. « De nos jours, dit le R. P. Ludovic, ce n'est pas la puissance qui manque aux gouvernements, c'est la volonté. Mais qu'un gouvernement ne veuille ou ne puisse pas réprimer le mal et encourager le bien, le résultat est le même. Alors il faut que l'initiative privée, se guidant sur les enseignements de l'Église, vienne remplir la mission que l'Etat abandonne. En organisant *la protection du travail chrétien*, l'initiative privée peut constituer une force assez puissante pour combattre bien des injustices, et pour récompenser les mérites de travailleurs qui se distinguent par leur honnêteté chrétienne. La protection du travail chrétien n'est pas une œuvre de charité, ni de piété, mais une œuvre de justice (1). »

Lorsque la coopération réalise la protection du travail chrétien, c'est la liberté qui agit, mais la liberté liée par les principes de la justice chrétienne et fortifiée pour l'action par les saintes énergies de la charité. En tous les cas semblables, si la

(1) *L'Association chrétienne*, par le R. P. Ludovic de Besse, p. 248.

justice perd en étendue et se trouve en quelque sorte localisée par l'abstention du pouvoir qui commande à toute la société, elle croit en efficacité par une obéissance plus fidèle des volontés particulières. En cela on peut voir une certaine compensation, du moins une certaine atténuation aux fâcheuses conséquences d'un ordre de choses que notre conscience ne peut approuver, que nous ne pouvons accepter de notre plein gré et que nous devons tendre à réformer. Mais cette atténuation, nous ne pouvons l'obtenir qu'au prix des efforts que nous ferons pour tirer le bien du mal, en affirmant partout et toujours la pure justice chrétienne.

Appliquons-nous donc, dans la mesure de nos forces, à organiser chrétiennement, au moyen de la coopération, tous nos rapports d'intérêt. Introduisons la charité dans les affaires, certains que la justice suivra, car on ne comprendrait pas que là où règne souverainement la vertu qui tend à mettre la perfection dans les relations sociales, la justice, qui y met le nécessaire, ne fût point observée.

IX

Vivant dans une société que la liberté libérale mène au césarisme, nous pourrions être tentés de chercher, par l'intervention des pouvoirs civils une réalisation plus complète et plus prompte de nos vues charitables envers le peuple. Il y a là un sérieux danger. Gardons-nous d'attribuer à l'Etat des droits qui ne lui reviennent pas naturellement, ne lui permettons pas de s'immiscer dans les rapports de la vie et des affaires où nous avons le plus le droit, et où il nous importe davantage de conserver notre liberté. Ne commettons pas la faute d'armer l'Etat d'une puissance qui bientôt se tournerait contre nous et contre la cause sacrée que nous défendons. Réclamons énergiquement pour le bien la liberté que l'Etat moderne d'après son principe, ne peut refuser à personne. Demandons, exigeons au besoin, des pouvoirs le concours effectif qu'ils doivent toujours au bien, et sans lequel la liberté reste faible, privée qu'elle est de ses moyens naturels d'action. Mais en usant de ce qui est pour nous un droit, restons indépendants et n'allons pas mettre la main de l'Etat dans nos œuvres.

Le socialisme d'Etat, qui fait aujourd'hui des progrès inquiétants, est une des plus habiles inventions du césarisme. Il séduit d'autant plus aisément les âmes honnêtes qu'il se pré-

sente sous les dehors de la charité empressée de s'affirmer dans les lois et de s'imposer, par l'autorité de l'Etat, à une société qui a cessé d'écouter ses conseils.

Un publiciste, dont les opinions sont bien éloignées des nôtres, mais dont aucun de ceux qui le connaissent ne contestera ni la portée scientifique ni la droiture, a dit en parlant des doctrines sociales d'un célèbre positiviste : « La loi darwinienne, qui glorifie la force, a fait place à la loi chrétienne qui glorifie la justice. Mais le mouvement chrétien continuera malgré les abjurations de M. Herbert Spencer et de ceux qui pensent comme lui. Il est la conséquence de la marche de la civilisation depuis le christianisme, et même depuis le prophétisme d'Israël.

« Il se manifestera, non plus comme au moyen-âge par les œuvres de miséricorde, mais sous l'empire de la science économique par les réformes et par l'intervention de l'Etat en faveur des déshérités, qui mettent les hommes en mesure d'obtenir une part de bien-être proportionnée au travail utile qu'ils auront accompli (1). »

Rien de plus clair; c'est la justice légale qui se substitue à la charité et qui prétend tout faire dans la vie sociale par l'intervention de l'Etat; rien de plus naturel dans une société qui ayant cessé d'être chrétienne, a cessé d'être charitable.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le libéralisme parle ainsi; sous des formules plus ou moins savantes on peut retrouver, à quarante ans en arrière, les mêmes conceptions.

Faire par la justice légale, dans notre monde où la raison et la science prétendent régner seules, ce que les sociétés chrétiennes, fidèles à la disposition providentielle des choses, attribuaient à la charité, soumettre aux décrets des pouvoirs civils l'ordre si compliqué de la distribution des richesses, de peur que l'ouvrier qui les a créées n'en obtienne pas une part suffisante, voilà ce qu'est au fond, sous des formes très variées, le socialisme d'Etat.

La coopération chrétienne, autrement dit l'association des forces ouvrières, suivant l'esprit de justice et de charité de l'Eglise catholique, tend également à procurer au peuple travailleur une condition exempte des misères dont il a trop fré-

(1) M. Emile de Lavelaye. *Extrait de la Revue internationale de Florence.*

quemment à souffrir; mais elle y tend par la voie de la liberté. La société coopérative, ainsi comprise, ne réclame de l'Etat que cette protection sans laquelle, faute de sécurité, toute activité humaine se trouverait paralysée. C'est avant tout de l'Eglise qu'elle relève; c'est près d'elle qu'elle va chercher l'inspiration et la règle; c'est aux autorités du travail qui, elles aussi, suivent la direction de l'Eglise, qu'elle demande conseil et appui. Dans toute cette organisation on ne trouve autre chose que les forces qui régissent la vie privée, soit individuelle, soit associée; c'est-à-dire les forces intimes de la société poursuivant par elles-mêmes l'accomplissement de la destinée terrestre de l'homme, respectant l'Etat qui règle l'ordre général des droits, mais jalouses de maintenir à son égard leur autonomie sans récuser les responsabilités qui l'accompagnent.

En livrant l'ordre économique à l'Etat, on lui livrerait la société tout entière; car le travail, c'est l'activité sociale elle-même, dans ses applications les plus personnelles, dans son exercice de chaque jour et de chaque heure. Cette abdication de la société aux mains du pouvoir par l'application du socialisme d'Etat, n'est-ce pas ce que nous devons le plus craindre pour la dignité de l'homme, pour son perfectionnement dans la vie morale, pour ses progrès dans le travail; en un mot pour tout ce qui fait sa grandeur, sa puissance, son bien-être en ce monde? Ne faut-il pas que tous ceux qui comprennent ce péril portent leur influence et leur action vers les œuvres qui associent pour le bien commun les travailleurs de tous les rangs? La coopération chrétienne nous offre un remède et un préservatif que nous serions coupables de négliger. Le socialisme, quelque déguisement qu'il prenne, voilà pour nous le grand péril. Otons-lui sa raison d'être, en faisant par la liberté chrétienne ce qu'il prétend faire par l'omnipotence de César.

CHARLES PÉRIN.

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE (1).

Voici un très important et magistral ouvrage.

Le titre en indique l'objet et la division. C'est la *Cité antichrétienne au XIXe siècle.* Mais cette cité du mal a *une doctrine,* et elle a *une armée.* La doctrine c'est ce que l'auteur appelle les *erreurs modernes;* l'armée, c'est la « Franc-Maçonnerie. »

De là deux grandes parties. La première a paru il y a quelques mois, la seconde est sous presse et paraîtra très prochainement.

Il en est des erreurs modernes comme il en a été dans la plupart des erreurs passées : il y a les *erreurs complètes* et les *erreurs mitigées.* Les erreurs modernes complètes s'appellent le *naturalisme*, le *rationalisme*, ou encore le *libéralisme.* Les erreurs modernes mitigées sont appelées par l'auteur le *semi-naturalisme*, le *semi-rationalisme* ou encore le *semi-libéralisme.*

Les premières sont essentiellement et avant tout la négation absolue de la vérité révélée et de l'ordre chrétien.

L'auteur en traite dans un premier volume.

Les secondes sont des essais de conciliation, une sorte de compromis entre les premières et la vérité catholique, un mélange des unes et de l'autre. Tantôt, se rapprochant davantage des erreurs rationalistes, elles vont jusqu'à l'hérésie, et ceux qui les professent cessent d'être catholiques. Tantôt, se tenant plus près de la vérité catholique et plus loin du rationalisme pur, elles ne sont notées par l'Église que comme propositions téméraires ou erronées, et ceux qui les professent, ne cessant point encore d'être catholiques, sont des catholiques libéraux dans le sens propre de l'expression.

Les erreurs semi-libérales sont l'objet d'un second volume.

(1) *La cité antichrétienne au XIXe siècle. Les erreurs modernes*, par Dom Benoît, docteur en philosophie et en théologie, ancien directeur de séminaire. 2 vol in-12. — Société générale de librairie catholique V. Palmé.

Ces matières embrassent d'immenses et innombrables questions de doctrine, d'applications et d'histoire.

Dom Benoît a su d'abord les classer et les disposer admirablement dans un vaste cadre. Là, il les aborde de front, avec méthode, à la place qu'il leur a assignée, et il les traite à fond, sous toutes leurs faces, dans tous leurs détails, avec une rare vigueur d'intelligence et une étonnante clarté.

De plus, il facilite dans son livre le travail du lecteur par des titres nombreux, par de très précieuses indications sommaires mises en marge à chaque paragraphe, par des tables très détaillées et par des tableaux synoptiques permettant d'embrasser d'un seul coup d'œil toutes les questions traitées.

Impossible de mieux analyser et de mieux définir les erreurs modernes que ne le fait l'auteur dans la première partie de son travail. Il fait voir que, sous des noms divers et avec des différences qui ne sont qu'accessoires, toutes les formes de rationalisme se ramènent essentiellement à la négation de la vérité révélée et de l'ordre surnaturel. Le rationalisme est la révolte de la raison contre le Verbe de Dieu, contre Jésus-Christ et son Église, et dès lors son rôle essentiel doit être d'attaquer la foi et les institutions chrétiennes.

De nombreux chapitres nous dévoilent dans toutes leurs phases et dans tous leurs détails cette guerre faite depuis longtemps au christianisme, mais poursuivie à notre époque avec plus d'acharnement et une tactique plus savante.

Le rationalisme travaille d'une part à la sécularisation universelle de l'État, de la législation, de l'administration, de l'école, de la science, de la morale même et de la religion, en un mot de toutes les institutions sociales.

Dom Benoît nous le montre ensuite dirigeant ses attaques contre les ordres religieux, contre le clergé séculier, contre la papauté, contre la hiérarchie catholique tout entière, qu'il s'acharne à réduire à l'impuissance en attendant qu'il puisse l'anéantir, voulant briser et faire disparaître le moule, après en avoir fait sortir la société.

Mais le rationalisme est par nature négatif et destructeur. Ce n'est point assez pour lui de nier la révélation et de détruire le christianisme : la logique le pousse plus loin. Aussi nous le voyons démolissant l'édifice lui-même des vérités naturelles et de toute philosophie, passant sans s'arrêter d'un déisme impuissant et dédaigné aux formes diverses d'un panthéisme obscur,

pour aboutir enfin à l'athéisme proprement dit, au matérialisme pur, à la seule adoration de l'homme et de la matière, au culte orgueilleux de la raison et à celui de la chair et des sens, c'est-à-dire à l'idolâtrie païenne, antipode du monde chrétien et terme fatal du rationalisme.

L'auteur enfin nous montre quels seront et quels sont déjà les fruits de ce retour au paganisme : dans l'ordre moral, un débordement de corruption de jour en jour plus monstrueux et plus effrayant, et dans l'ordre politique, le déchaînement des multitudes et les horreurs de l'anarchie, en attendant le rétablissement du despotisme païen et de l'esclavage antique.

Mais c'est un double travail que fait simultanément l'auteur. Pour combattre et réfuter l'erreur, il la démasque, il la montre avec ses principes délétères et ses fruits de mort, et en même temps il lui oppose la vérité avec ses principes et ses œuvres de vie.

Ce second travail, non moins que le premier, est fait de main de maître. Dom Benoît expose magistralement la doctrine catholique, soit dans son ensemble et ses fondements, pour les opposer à l'ensemble du rationalisme, soit en détail sur chacune des très nombreuses questions qui se présentent successivement à son étude.

Ce rapprochement de la vérité catholique lumineusement exposée, et de l'erreur mise à nu, avec tous ses caractères et toutes ses conséquences, est la plus saisissante des apologies et des réfutations. Sur chaque point, du reste, cette démonstration est complétée par une puissante argumentation « avec la rigueur de la règle et du compas. »

Un historique rapide de l'origine et du développement du rationalisme termine le premier volume. Que d'aperçus pleins de profondeur et de justesse dans ces pages sur le *protestantisme*, le père du rationalisme moderne, sur les *politiques*, *les libertins* et *les esprits forts*, des XVIe et XVIIe siècles, sur *le philosophisme* du XVIIIe et sur la *Révolution*, cette célèbre mise en œuvre des *principes de* 89, c'est-à-dire du pur rationalisme, dont le premier but est toujours la destruction du règne de Jésus-Christ.

Un dernier chapitre, ni moins intéressant, ni moins juste, nous montre le rationalisme continuant son œuvre sous le premier Empire par les *Articles organiques*, le *Code Napoléon*, l'*Université gouvernementale*, et *de graves entreprises contre*

le Saint-Siège ; puis, sous la Restauration et le second Empire, changeant ses noms anciens un peu démodés et continuant de séduire les esprits par les mots nouveaux et retentissants, successivement mis en vogue, de *libéralisme*, de *progrès*, de *civilisation*, de *libre-pensée* et de *science.*

Des principes simples et fondamentaux que pose toujours l'auteur, à la manière de saint Thomas, en abordant une question, jettent du premier coup la plus vive clarté sur la question tout entière. Mais rien d'excessif dans les déductions et les applications de Dom Benoît, et le cardinal-archevêque de Naples a pu le féliciter d'avoir écrit « avec talent et modération » et d'avoir fait « œuvre de sagesse. » Il pose les vrais principes, et il désire de toute l'ardeur de sa foi l'établissement complet du règne de Jésus-Christ, de son règne dans les âmes et de son règne social. Mais il sait dans l'application, tenir compte des circonstances, comme fait le Saint-Siège dans ses concordats et ses relations avec les gouvernements modernes. Il rend, à l'occasion, une loyale justice à des hommes dont il combat les erreurs, quand ces hommes ont, par ailleurs, rendu des services. Certaines notes sont à cet égard d'une extrême délicatesse.

Mais, ces réserves faites de la manière la plus louable à l'endroit des personnes, qu'il ne nomme d'ailleurs presque jamais, l'auteur poursuit les erreurs semi-libérales dans son second volume, comme il a, dans le premier, poursuivi le libéralisme pur.

Il les poursuit dans l'*hermésianisme* allemand, qui donne trop à la raison, dans le *traditionalisme* italien ou français, qui lui donne trop peu ; dans l'*ontologisme*, qui attribue à l'homme dès l'épreuve une vision qui ne doit être que sa récompense dans la gloire ; dans une foule d'idées courantes et de préjugés relatifs à l'*État*, à l'*Église* et à *leurs rapports mutuels*, à la *Papauté et à ses prérogatives.*

Ces erreurs, en effet, sont toujours, à un degré ou à un autre, une atteinte à l'intégrité et à la pureté de la doctrine. Les accepter, ce serait abandonner à l'ennemi les abords de la place, ce serait consentir à des brèches aux remparts, ce serait livrer une partie de ses forces, et c'est la foi elle-même après avoir été découverte et affaiblie, qui serait compromise. Elle aurait perdu tout au moins une grande partie de sa fécondité et de sa puissance. N'est-ce pas ce qui se produit aujourd'hui dans

une multitude d'esprits ? Un des mérites de Dom Benoît, dans son bel ouvrage, est assurément d'avoir mis en pleine lumière tous les points obscurcis par les erreurs semi-libérales. Car c'est bien la pleine lumière qu'il verse à flots sur toutes ces confusions ou ces compromis dangereux, sur tous ces préjugés, sur toutes ces ignorances qu'il poursuit de son argumentation irrésistible, ou qu'il dissipe comme des ombres, en tenant toujours à la main le flambeau de la complète et pure doctrine, le *Syllabus,* les admirables Encycliques de Pie IX et de Léon XIII, et surtout les décrets du Concile du Vatican.

L'ouvrage de Dom Benoît a été l'objet, dès son apparition, des plus hautes et des plus flatteuses approbations. Nous les avons demandées à l'auteur pour les mentionner dans ce compte-rendu, et nous les avons sous nos yeux en écrivant ces lignes. Mais elles sont en trop grand nombre pour que nous puissions les indiquer toutes, même d'un mot. Il y en a des laïques les plus distingués de l'époque, de professeurs de théologie, de supérieurs de séminaire, d'évêques éminents et enfin d'un grand nombre de cardinaux, parmi lesquels nous citerons le cardinal Parocchi, cardinal-vicaire, et le cardinal Pecci, frère de Sa Sainteté Léon XIII, un des plus savants hommes dont s'honore aujourd'hui la Sainte Église.

« C'est une véritable *somme* des erreurs modernes, » écrit à l'auteur Mgr Bourret, évêque de Rodez ; « une véritable *somme contre les Gentils modernes*, » dit M. Claudio Jeannet; « la *somme* moderne attendue depuis longtemps, » écrit de son côté la *Liberté* de Fribourg.

La *Civilta cattolica*, la *Sicilia cattolica,* l'*Unita cattolica,* le *Siglo futuro*, plusieurs autres publications étrangères et un très grand nombre de revues et de journaux français ont rendu compte de cet ouvrage en termes également élogieux. Aussi un directeur du séminaire de Besançon a-t-il pu écrire dans l'*Union franc-comtoise* que cette « œuvre acclamée à Rome « aussi bien qu'à Paris s'est faite, en quelques jours d'exis- « tence, une cour d'admirateurs parmi les personnages les plus « marquants de France et de l'étranger, parmi les princes de « l'Église, de la chaire, du barreau et de la presse. »

Mais « les erreurs modernes » ne sont que la moitié du vaste sujet que l'auteur a si bien appelé « la cité antichrétienne au XIXe siècle. » Nous avons vu « la doctrine, » nous attendons « l'armée, » « les hiérarchies » de la cité de Satan, « la *Franc-*

Maçonnerie. » Ce nouvel ouvrage paraîtra dans quelques semaines. Des hommes éminents, à qui le manuscrit en a été communiqué et dont la compétence en cette matière est de premier ordre, « admirent ce travail. » Ils félicitent vivement l'auteur et lui assurent « un nouveau succès égal au premier. »

Quand cette seconde partie aura paru, le magistral ouvrage de Dom Benoît, « cette somme contre les Gentils modernes, » sera vraiment un autre « arsenal où viendront s'armer » désormais tous ceux qui ont à combattre, sur quelque champ de bataille que ce soit, la cité antichrétienne en notre siècle, tous ceux qui ont à cœur de travailler à la restauration du règne de Jésus-Christ et de hâter, suivant les espérances de l'auteur, cet avenir vivement désiré où, « la révolution étant terminée, une ère de gloire inouïe commencera pour le monde. »

L'abbé G.

LA PERSÉCUTION EN ORIENT

Nous recevons communication de la grave lettre suivante adressée par Mgr Rouger, vicaire apostolique du Kiang-Si méridional, à M. Fiat, supérieur de la congrégation de la Mission :

Canton, le 18 juillet 1885.

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction s'il vous plaît !

Me voici bien loin de mes pauvres confrères et de mes infortunés chrétiens ! et ce n'est qu'après vingt jours de courses pénibles au travers des provinces du Kiang-Si et du Quantong que je puis enfin vous mettre au courant des nouvelles et terribles épreuves par lesquelles il a plu au bon Dieu de nous faire passer. Que son saint nom soit béni de tout !

A Pin-Lan de Kan Tcheou, le second poste en importance de tout le vicariat, persécution atroce par l'autorité locale, qui, loin de publier les édits demandés par M. Patenôtre, plénipotentiaire français, et promis par le tribunal des affaires étrangères de Péking, avait juré depuis longtemps de nous chasser nous et nos chrétiens. Nous avions échappé pendant la guerre et, par une protection spéciale de la bonne Providence, nous avions gardé et même amélioré la position ; aujourd'hui, il ne nous reste plus que des ruines... Jugez...

1° Nuit du 28 au 29 juin. Barque de la mission pillée, démantelée,

coulée... Elle contenait les insignes épiscopaux et d'autres valeurs considérables...

2° 29 au matin, la populace soudoyée d'avance par le sous-préfet et quelques lettrés du département, se rua par milliers sur nos établissements et tous les villages chrétiens du voisinage ; en quelques heures, tout ce que renfermait l'église, la résidence des confrères et les maisons des chrétiens avait disparu. De nos autels, de nos sacristies, de notre vestiaire, de notre literie, de notre bibliothèque, de nos greniers, de notre dépense et de nos cuisines, il ne restait plus la valeur d'une épingle ; jusqu'au moindre meuble, jusqu'au moindre ustensile, tout avait été enlevé ;

3° Après ce pillage général, démolitions furibondes... On arrache les portes et les fenêtres, et puis les encadrements des portes et des fenêtres, et puis les pavés, et puis les poutrelles, les poutres, les planches. La hache fait tomber ce qui offre résistance. On ne craint rien, on est assuré de l'impunité, puisque c'est l'autorité qui a tout préparé d'avance.

4° En dehors de l'église, c'est encore pis. Les ateliers de trente ouvriers sont rasés et emportés avec l'outillage des menuisiers, charpentiers, maçons et tailleurs de pierres.

5° Les écoles sont entièrement incendiées.

6° La nouvelle résidence, toute prête à être habitée, d'abord démantelée et puis incendiée...

7° Tous les matériaux amassés à grand'peine pour la construction d'une nouvelle église, enlevés, sans qu'il reste le moindre vestige de bois, de briques, de chaux ou de pierres.

8° Toutes les murailles qui entouraient l'église, la résidence, les écoles, les jardins et le cimetière, démantelées, détruites...

9° Malgré mes infirmités, M. Canduglia, pendant la nuit, m'avait entraîné plus mort que vif dans les chrétientés du département voisin, à 6 ou 7 lieues du théâtre de pareils forfaits. Le pauvre M. Pérès, qui avait voulu rester jusqu'au bout, l'a rudement payé ; il a été injurié, saisi, dépouillé, garrotté, frappé, entraîné à 2 ou 3 lieues de distance, dans un taudis où on le gardait à vue et d'où on ne voulait le sortir que moyennant une grosse rançon. Hélas ! comment payer rançon ? il ne lui restait pas même une chemise. Cinq jours plus tard, il m'a été donné de l'embrasser, et je l'ai laissé déterminé à garder le poste jusqu'au bout, coûte que coûte. J'ignore si M. Canduglia aura pu lui fournir de quoi administrer les mourants et célébrer la sainte messe. Nous en sommes au *nudus nudam crucem sequar*, à la lettre.

10° Pour mettre le comble à tant d'horreurs, quand il n'y eut plus rien à enlever aux vivants, on s'en alla s'attaquer à la dépouille des morts.

Plusieurs tombes furent violées, entre autres celle de notre cher

confrère M. Yuen. . La croix fut renversée, la pierre tumulaire brisée en mille morceaux, le cercueil défoncé, le corps (parfaitement conservé, disent les témoins oculaires) dépouillé, profané, roulé sur le sol... Que Notre-Seigneur daigne avoir pitié de nous, et pardonne à nos ennemis tout le mal qu'ils nous ont fait, à nous et à nos malheureux chrétiens, encore plus à plaindre que nous.

En pareille détresse, il ne me reste qu'à tendre vers vous une main suppliante en faveur de mes confrères et en faveur de mes chrétiens, et, par votre entremise, de m'adresser à la charité de nos bienfaiteurs ordinaires de la Propagation de la Foi, des Missions catholiques, de l'œuvre apostolique de la Sainte-Enfance, etc., etc.

Je vous prie encore d'avertir le cardinal préfet de la S. C. de la Propagande que je ne suis sorti de mon vicariat que pour m'en aller à Shang-haï et Péking, demander du secours aux autorités françaises ou au Nonce apostolique. Je demande surtout des prières à mes confrères, à nos Sœurs et à tous les amis des missions, et j'ai l'honneur de rester, en Jésus crucifié, mon très honoré Père,

Votre enfant tout dévoué,

AD. ROUGER.

évêque de Cissame, vicaire apostolique du Kiang-Si méridional.

UN MIRACLE A LOURDES

Le pèlerinage national de 1886 quitte Lourdes en y laissant de précieux souvenirs. Parmi ces souvenirs, qui enrichiront les annales du sanctuaire de l'Immaculée-Conception, que de grâces corporelles obtenues devant la Grotte ou aux piscines ? Nous pourrions, sans doute, les résumer dans une rapide relation ; mais il vaut mieux, ce semble, attendre que le temps ait donné à leur caractère spécial une attestation nécessaire. Nous nous contenterons donc, aujourd'hui, de mentionner un fait dont la nature toute particulière rend inutile la consécration que les semaines et les années apportent avec elles. Ce fait, — s'il nous était permis de proposer un nouveau miracle à la croyance publique, — nous l'appellerions volontiers le *miracle de l'aiguille.*

Mlle Célestine Dubois, âgée de trente-six ans, appartient au département de l'Aube. Elle en habite le chef-lieu (1).

(1) Rue Notre-Dame, n° 74.

Il y a sept ans, cette bonne fille eut la main gauche percée par une aiguille. C'était peu de chose, devait-on croire ; en réalité, ce fut un grave accident.

Les trois quarts de l'aiguille avaient pénétré dans cette éminence charnue qui se voit à la base du pouce et que les anatomistes nomment le *thénar*. Le dernier quart, qui saillait, se brisa sous des efforts de traction mal dirigés, et l'on renonça, pour le moment, à extraire du membre blessé le petit corps étranger dont la présence devait plus tard y occasionner de grands désordres.

Quatre années s'écoulèrent. Mlle Dubois s'adressa alors à un chirurgien distingué de sa ville. Celui-ci pratiqua une incision méthodique, employa la racine de gentiane pour dilater l'ouverture faite par son bistouri, chercha sans succès l'aiguille, et finit par se résigner à la laisser en place.

Cependant la situation de la pauvre patiente était devenue très pénible.

Elle souffrait habituellement de la partie lésée, et une contracture du pouce, absolue et permanente, lui rendait impossible l'usage régulier de la main gauche.

Trois années se passèrent encore. Mlle Dubois hésitait sur le choix du parti à prendre. Les conseils d'un médecin de Troyes, le docteur Coqueret, la décidèrent enfin, et elle résolut d'aller à Paris, pour y subir une nouvelle opération. Mais, avant tout, elle voulut recourir à Notre-Dame de Lourdes et s'associa au pèlerinage national.

Les douleurs, plus vives que jamais, l'accompagnèrent dans son pieux voyage. La contracture affectait tous les doigts de la main malade, dont la peau, pâle et froide, était distendue par une enflure très visible. Il y avait là, selon toute apparence, un œdème déterminé par l'action anormale des vaso-moteurs.

C'est dans cet état que Mlle Dubois arriva à Lourdes, le vingt août, comme il résulte de son récit, vraiment empreint de sincérité, et des déclarations précises faites par M. et Mme Vivien-Bertrand. demeurant à Troyes, rue Petite-Tannerie, 22, ainsi que par M. et Mme Bertrand Cochois, habitant aussi le chef-lieu de l'Aube, rue des Terrasses, 7.

Ajoutons, afin de ne pas omettre une particularité importante, que Mlle Dubois continuait, au moyen du toucher, à sentir parfaitement l'aiguille là où celle-ci restait fixée depuis sept ans, c'est-à-dire dans l'éminence thénar.

En descendant du train des pèlerins, l'infirme se rendit immédiatement aux piscines. Elle les quitta sans avoir obtenu sa guérison, mais aussi sans avoir perdu sa bonne et douce confiance. Cette confiance allait être récompensée.

Le soir du même jour, Mlle Dubois plongea de nouveau sa main et son avant-bras gauches dans l'eau de la Grotte. Elle était assistée par une hospitalière du pèlerinage national, Mlle Recoing, qui demeure à Troyes, rue de Paris, n° 104.

Combien de temps dura l'immersion ? Quelques minutes, pendant lesquelles s'accomplirent de merveilleux changements.

Au sortir du bain, les douleurs n'existaient plus ; les doigts avaient retrouvé leurs mouvements naturels ; et l'aiguille se montrait au dehors du tégument, à l'extrémité inférieure du pouce, après avoir parcouru un trajet de six ou sept centimètres. Il ne restait plus, pour ainsi dire, qu'à la recevoir ; ce que fit, sans tarder, la digne et dévouée hospitalière de Troyes.

Néanmoins, car nous tenons à ne rien oublier, le gonflement de la main persistait. Il avait diminué : voilà tout.

Mais le lendemain, dans la matinée, ce dernier phénomène morbide disparut tout à coup, aux piscines bénies.

Ce fut alors que l'heureuse pèlerine, complètement guérie, se présenta à l'examen médical. Elle s'y soumit encore le jour suivant. Il était fait, à cette heure, conjointement avec le docteur de la Grotte, par trois médecins étrangers : les docteurs d'Hombres, Boissarie, ancien interne des hôpitaux de Paris, et Lavrand, chargé de cours à la Faculté libre de Lille.

On entendit Mlle Célestine Dubois, ses cinq témoins, dont nous avons donné les noms, et l'on constata que sa main n'offrait aucun indice d'un état pathologique quelconque.

Nous nous trompons : on y voyait, sur la face antérieure du pouce, une ligne rouge sous-épidermique, longue de deux ou trois centimètres et interrompue vers l'articulation des phalanges.

C'était là tout ce que l'œil le plus attentif pouvait retrouver du sillon parcouru, l'avant-veille, par la terrible aiguille.

Terminons en notant soigneusement qu'on n'observait pas la moindre trace de suppuration.

Et maintenant, que diront, au sujet de ce prodigieux événement, les libres-penseurs ?

Ils diront que des corps étrangers cheminent quelquefois

dans les tissus mous et sont enfin expulsés par l'organisme vivant.

Nous le savons comme eux. Mais la question n'est point là.

Les flots irrités de l'océan peuvent se calmer plus ou moins vite. Ils ne le feront jamais subitement, sous l'influence d'une simple parole.

De même, une aiguille, introduite dans les profondeurs de l'économie animale, peut en sortir avec plus ou moins de rapidité. Elle ne le fera jamais instantanément, sous l'influence d'un simple désir.

Ce n'est pas la guérison de Mlle Dubois qui doit déconcerter la science. Mais ce qui demeure inexplicable pour elle, c'est la *manière* dont cette guérison a eu lieu.

Si nous commettons une erreur, que nos adversaires le prouvent. Mais, nous les en supplions, qu'ils se gardent de déraisonner pour avoir l'air de nous prendre en défaut !

(Extrait des *Annales de Notre-Dame de Lourdes,* 30 août 1886.)

LES AUMONIERS MILITAIRES

Un Français voyageant en Allemagne envoie à un journal de Paris des observations très curieuses sur le service religieux des armées allemandes. Ces observations sont publiées par un journal assurément plus mondain que clérical, le *Figaro :*

J'ai rencontré à Mayence un aumônier militaire, et j'ai eu la bonne fortune de passer quelques heures avec lui. Ne croyez pas que l'aumônier allemand ait quelque chose de soldatesque; point, c'est un prêtre qui est rempli d'indulgence pour les faiblesses humaines et qui ne morigène ses « hommes » qu'avec une extrême douceur. Je lui demandais s'il ne blâmait pas l'usage immodéré de la bière : « Bah ! me dit-il, ce sont de « vrais enfants, qui boivent sans savoir pourquoi; mais la « discipline est si dure ! » Avec cela, payant de sa personne, se prodiguant durant les épidémies, montant à cheval sans lâcher son bréviaire, dînant chez le commandant du 7e corps d'armée, dans sa soutane rapiécée, distribuant des timbres à tous les soldats qui veulent écrire à leur mère, voilà l'aumô-

nier qui exerce une influence sans égale sur les « pioupious » de l'empereur Guillaume.

De grande date l'introduction des pasteurs et des curés dans l'armée allemande? Le 10 août 1813, le roi Frédéric-Guillaume III rédigeait au camp de Neudorf, un arrêté bien curieux : « Chaque matin, disait-il, aussitôt après le réveil, les soldats « s'agenouilleront; les sous-officiers commanderont : « Otez vos casques! » et tous les hommes présents feront une courte prière. »

Les ancêtres de Frédéric-Guillaume III avaient été plus loin : en 1725, Frédéric-Guillaume 1er ordonnait aux capitaines de conduire leurs subordonnés au service divin ; Frédéric-le-Grand, qui fut l'ami de Voltaire et le protecteur des encyclopédistes français, s'occupa à différentes reprises, de l'éducation religieuse dans l'armée; cet athée qui jouait de la flûte et qui rédigeait des mémoires en mauvais français, jugeait que l'idée religieuse était une force nationale.

L'ordonnance de Frédéric-Guillaume III est toujours en vigueur dans l'armée allemande ; la catholique Bavière a suivi l'exemple de la Prusse protestante. Sitôt que la retraite est sonnée, le factionnaire crie : « Heraus! » Le sous-officier ajoute : Otez vos casques! » Et, pendant dix minutes, un silence profond règne dans la cour et dans les chambres du quartier. Jadis, un prêtre assistait à ces prières qui sont prescrites, le matin, après la parade de la garde, et le soir, après la retraite ; ce prêtre touchait un *thaler* pour chaque déplacement. Ce fut là l'origine des aumôniers militaires. On en compte environ 200 dans l'armée allemande; ils ont à leur tête M. Thielen, prédicateur de la Cour, qui exerce son ministère depuis le 3 mars 1831. Dans chaque ville de garnison, l'aumônier fait un service divin spécial pour l'armée; nul n'est forcé d'y assister, mais ceux qui expriment le désir de s'y rendre y vont en rangs, conduits par leurs sous-officiers. Point de revues du dimanche : c'est jour de repos pour tous.

Je n'ajouterai aucune réflexion à ces simples observations ; si l'on veut apprécier cependant l'immense et légitime influence du sentiment religieux, qu'on médite ces souvenirs plus ou moins récents ; sur le champ de bataille de Leuthen, l'armée victorieuse de Frédéric II entonna le cantique : *Nun danket alle Gott!* (Remercions le Seigneur!) En 1866, quand le roi Guillaume passa son armée en revue, dans la plaine de la

Marche, aux portes de Vienne, après la foudroyante victoire de Sadowa, la première pensée du triomphateur fut pour les aumôniers ; il les fit appeler auprès de lui et leur tint textuellement ce langage :

« — La campagne a été courte et glorieuse ; nous le devons « à vos prières. Enseignez bien à mes soldats qu'il faut remer- « cier le ciel et ne point s'enorgueillir. »

Enfin, le 16 juillet 1870, quand s'engageait la partie suprême, les pasteurs et les curés donnaient lecture aux soldats de certains passages de la Bible et s'efforçaient d'exalter leur patriotisme, en leur parlant de leurs devoirs. A la même heure, nos mobiles poussaient sur la route du camp de Châlons des cris séditieux. Ce n'est pas sans amertume que j'évoque de pareils souvenirs et que je fais de si douloureuses comparaisons ; mais comment parcourir l'Allemagne sans être frappé de l'immense et durable action qu'ont exercée sur ce peuple les idées religieuses et les convictions monarchiques ?

LE MOIS DU ROSAIRE

Decret Urbis et Orbis.

Après les lettres Encycliques publiées par Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII *Supremi Apostolatus*, du 1er septembre 1883, *Superiore anno*, du 30 août 1884, sur la diffusion et la célébration du Rosaire de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, la S. Congrégation des Rites, par décret du 20 août de l'année dernière 1885, a statué, de l'avis et sur l'ordre du Souverain-Pontife lui-même, que tant que dureraient les tristes circonstances dans lesquelles l'Église catholique est placée, et qu'*il ne lui serait pas donné de rendre grâces à Dieu d'une pleine liberté rendue au Souverain-Pontife*, dans toutes les églises cathédrales et paroissiales, dans tous les temples et oratoires publics dédiés à la Bienheureuse Vierge Marie, ou même dans d'autres à la désignation des Ordinaires, on réciterait chaque jour pendant le mois d'octobre le Rosaire de Marie avec les Litanies de Lorette.

De plus, en cette présente année enrichie du trésor du Jubilé,

Notre Très Saint-Père souhaite que, en face des calamités publiques et privées qui augmentent, on réclame avec une confiance plus assurée secours et remède, et qu'on les réclame par Marie à la Divine Miséricorde, qui a voulu que nous ayons tout par Marie. Par le présent décret de ladite Congrégation, il exhorte donc les Ordinaires des diocèses, suivant la teneur des Lettres Apostoliques et des Décrets rappelés ci-dessus à mettre toute leur sollicitude à convoquer et attirer les fidèles à cet exercice de piété, souverainement agréable à la Mère de Dieu, et fécond en grâces; à la fréquentation des Sacrements, et aux autres œuvres de salut.

Sa Sainteté, en confirmant de nouveau en tout les SS. Indulgences et Privilèges accordés dans le décret précité, a daigné accorder en outre que dans les églises ou chapelles où l'on ne pourrait, à cause de leur pauvreté, faire l'exposition du Très Saint-Sacrement d'une manière solennelle, suivant la lettre du décret, c'est-à-dire avec l'Ostensoir, on pût, par exception, la faire, si l'Ordinaire le juge prudent, avec le Saint-Ciboire; c'est-à-dire en ouvrant au commencement de l'exercice la porte du Tabernacle et en bénissant le peuple, à la fin, avec le Saint-Ciboire.

Le 26 août 1886.

D. Card. Bartolini,
préfet de la S. C. des R.

(Place du Sceau) Laurent Salvati
secrétaire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain-Pontife, dans le but d'aplanir les difficultés qu'a soulevées la question de l'envoi d'un internonce en Chine, a décidé d'envoyer Mgr Agliardi en mission extraordinaire à la cour de Pékin, avec le titre de Légat.

Mgr Agliardi devra étudier sur place les meilleurs moyens de concilier l'action du représentant du Saint-Siège avec l'exercice du protectorat français.

Cette décision, que tout le monde déclare satisfaisante et qui

répond aux préoccupations qui se sont manifestées en France, vient d'être communiquée officiellement à M. Lefebvre de Béhaine.

—

Le *Moniteur de Rome* a publié récemment le texte latin d'un Bref adressé par N. T. S. P. le Pape au vénérable M. Icard, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. Le journal romain faisait précéder cette publication des lignes explicatives suivantes :

Un opuscule vient de paraître en France, sous ce titre : *Observations sur quelques pages d'une Histoire de l'Église relatives à la Compagnie de Saint-Sulpice.* — Lettres de plusieurs évêques. — Bref du *Saint-Père.* — L'auteur est M. Icard, supérieur général de la Société de Saint-Sulpice, qui l'a écrit pour protester contre certaines appréciations des plus vives contenues au tome XXXVII de l'*Histoire de l'Église,* continuation de l'abbé Darras, comme étant injurieuses et mal fondées, portant atteinte à l'honneur doctrinal de la Compagnie et mettant en suspicion son traditionnel dévouement au Saint-Siège.

L'opuscule nous apprend que ces *Observations,* d'abord non destinées au public, ont été communiquées discrètement à un certain nombre d'évêques, et qu'après les avoir lues, plusieurs des vénérés prélats qui en avaient été saisis ont cru devoir appeler l'attention du Saint-Siège sur le livre qui en était l'objet. L'opuscule cite notamment S. Em. le cardinal Lavigerie, NN. SS. l'archevêque de Chambéry et l'évêque de Périgueux, et en dernier lieu S. Em. le cardinal Caverot, dont il rapporte une lettre adressée au Saint-Père à ce sujet.

C'est à la suite de ces incidents et après avoir pris connaissance des *Observations* que le Saint-Père a daigné adresser à M. Icard un bref très élogieux pour la Compagnie de Saint-Sulpice, dont le texte est publié à la fin de l'opuscule dont nous parlons. Le voici.

Notre confrère de Rome donnait, comme nous l'avons dit, le texte latin de ce Bref, que voici traduit en français :

A notre pieux et bien-aimé fils H. P. Icard, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. — Paris.

LÉON XIII, PAPE

Pieux et bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu, avec l'expression de votre respectueuse obéissance, l'opuscule que vous avez publié pour réfuter les pages écrites contre votre Compagnie par le continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Darras, et pour faire justice des accusations qui y sont formulées contre votre famille religieuse. Nous avons eu pour

agréables, très cher Fils, les témoignages de votre dévouement, et sachant non seulement la haute estime dont vous honorent les illustres évêques de France, car ils Nous l'ont exprimée à Nous-même dans les termes les plus élogieux, mais aussi combien ils se tiennent redevables envers votre Société pour le concours qu'elle prête à l'éducation des clercs dans leurs séminaires, Nous n'avons pu Nous défendre d'une émotion pénible en présence de l'opposition malveillante soulevée contre votre congrégation et des allégations injustes qui tendent à diminuer, aux yeux du public, son crédit et sa réputation.

Pour vous, très cher fils, fort des suffrages si graves et si honorables dont votre Compagnie ne cesse d'être l'objet, surmontez votre tristesse, relevez votre courage et méprisez les attaques de vos détracteurs. Continuez vaillamment, vous et les vôtres, de mériter par vos vertus et votre piété l'approbation des gens de bien, et comptez sur notre paternelle affection.

Si Nous aimons à vous en donner ici l'assurance, Nous serons plus heureux encore de montrer par les faits combien votre honneur et votre considération Nous tiennent au cœur.

En attendant, très cher Fils, Nous appelons sur vous et sur tous ceux qui relèvent de votre autorité l'abondance de tous les dons célestes, afin que vous puissiez travailler de plus en plus à la gloire de Dieu et au bien de l'Église, et, comme gage de ces faveurs, Nous vous accordons à tous et à chacun la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 juillet 1886, la neuvième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

C'est à la suite de ce Bref, dit en terminant le *Moniteur de Rome*, que M. Icard a rendu publiques les *Observations* destinées à défendre la Société de Saint-Sulpice des accusations qui ont contristé le Saint-Père.

Ce Bref est un hommage éclatant rendu à la Société de Saint-Sulpice. Nous l'en félicitons. C'est elle qui a gardé, dans cette France religieuse que nous aimons, les traditions du XVIIe siècle, ces traditions de science austère et féconde, ce zèle apostolique et expansif, cette distinction supérieure, ce tact, cet équilibre, cet art du gouvernement des âmes qui font l'admiration de tous.

—

Le comité organisateur des fêtes qu'on va célébrer pour les noces d'or du Souverain-Pontife vient d'ouvrir un concours pour les paroles d'un hymne en l'honneur de S. S. Léon XIII.

On devra se servir de la langue italienne et les vers des

strophes devront être de dix, de huit ou de sept syllabes, leur nombre ne devra d'ailleurs pas dépasser cinquante.

La meilleure composition obtiendra une prime de 250 francs et une médaille en or, portant d'un côté l'effigie du Saint-Père, de l'autre le nom de l'auteur et la mention du prix obtenu.

—

Le Souverain-Pontife a reçu en audience particulière le Conseil diocésain de Rome pour l'Œuvre Pie de la Propagation de la foi. Le Conseil était présenté par son président Mgr Paul Scapaticci, par le vice-président, M. le marquis Jules Nobili-Vitelleschi, et par le trésorier, M. le chev. Antoine Grandjacquet, qui ont présenté à Sa Sainteté le compte-rendu des offrandes recueillies à Rome en faveur de l'Œuvre Pie.

Le Saint-Père a eu pour la députation du Conseil les paroles les plus bienveillantes de louange et d'encouragement.

France.

Paris. — Un religieux communique à l'*Univers*, la lettre suivante qu'il a eu la désolation de recevoir :

Mon révérend père,

Un nouveau malheur vient de frapper ma famille il y a un mois déjà. Mon plus jeune frère, que vous connaissiez, vient de mourir en quelques jours après une bronchite. Je suis presque inconsolable de cette mort. Lorsque vous en saurez la raison, vous la comprendrez facilement, mon père.

Ma mère était absente de Paris, pendant ce temps il tombe malade et entre à l'hospice Saint-Antoine.

A son retour, maman s'empresse d'aller le voir, mais elle le trouve bien souffrant et lui conseille de mettre ordre à sa conscience; mais ce pauvre frère ne se trouvant pas malade pour mourir retardait de jour en jour pour cette grande affaire. Enfin, mon père, le 9 mai, jour même de sa mort, il demandait lui-même le prêtre, disant qu'il voulait mourir en chrétien. Mais hélas! mon père, vous savez que cette maison vient d'être laïcisée et que le prêtre arrive difficilement auprès des malades; *trois fois* on demande à la directrice de vouloir faire venir l'aumônier, et *trois fois* aussi elle *s'y oppose*, disant : *Que le malade appelle lui-même le prêtre quand il passe dans la salle;* il était trois heures, et, à quatre heures, il rendait son âme à Dieu sans confession ! Jugez, mon père, de la désolation de ma pauvre mère ainsi que de la mienne!!!...

C'est abominable, dit l'*Univers*. Aucune expression ne sau-

rait qualifier cette scène. Le refus du secours suprême à celui qui l'implore, qui le demande, qui a droit d'exiger qu'on le lui procure, est une tyrannie et une lâcheté dont la laïcisation maçonnique était seule capable.

Il en est de même dans tous les hôpitaux laïcisés. Ce fait, s'il est particulièrement poignant par l'expression qu'il prouve dans la lettre qu'on vient de lire, n'est pas le seul que nous connaissions. Est-ce que déjà la justice, même républicaine, n'a pas dû rendre des arrêts qui montrent que c'est à la fois un scandale et un enfer que le régime des hôpitaux laïcisés?

Ces excès qui ont atteint le comble rendent la délibération, la discussion oiseuses. Il est urgent d'en finir avec l'odieuse domination qui les engendre.

Et ce sera vite fait, pourvu que toutes les bonnes volontés veuillent s'unir dans l'usage sans faiblesse de tous les moyens d'action légitime et de résistance légale.

Aix. — S. G. Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, a fait son entrée dans sa ville archiépiscopale le 31 août.

La réception faite à la métropole a été superbe. Toute la population a témoigné de son enthousiasme et la ville était tout entière en fête.

Toutes les autorités sont venues à l'archevêché en costume officiel, notamment la cour d'appel, le préfet, l'état-major, etc.

Mgr Gouthe-Soulard a prononcé un admirable discours, tout débordant d'amour pour son peuple, pour l'Église et pour la patrie.

Il a exhorté les fidèles à la confiance et à la concorde, leur demandant de s'unir dans une même action et dans un même dévouement pour la défense des droits de Dieu et de l'Église et pour l'amour des âmes.

L'effet produit par le nouveau pasteur a été excellent, et tout le monde a compris en le voyant et en l'entendant parler, qu'on retrouvait un père.

Ajaccio. — On écrit d'Ajaccio :

Une terrible inimitié existait depuis plusieurs années déjà entre deux familles du village de Chiatra. Grâce aux démarches souvent renouvelées du curé de cette commune, une réconciliation vient d'avoir lieu. Voici un extrait du procès-verbal :

« Au nom de la Très Sainte Trinité,
Père, Fils et Saint-Esprit.

« Les familles Franzelli et Valéry, désolées du scandale qu'elles

ont donné en les personnes de deux de leurs membres et revenues à de meilleurs sentiments.

Promettent et jurent, en présence de leur vénérable pasteur M. l'abbé Roccasena et autres personnes appelées comme témoins, de cesser toute hostilité.

Elles promettent d'abandonner les armes qu'elles ont prises en cette occasion : elles reconnaissent que le sang des chrétiens ne peut être versé que pour la défense de la religion et de la patrie et implorent le pardon de Dieu, de la société et de la justice, qui ont besoin de cette solennelle et publique réparation. »

Fréjus. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Fréjus et Toulon du 4 septembre :

Mercredi dernier, on a reçu à l'évêché une dépêche annonçant que Mgr Robert, évêque de Marseille, délégué à cette fin par Son Excellence Mgr le Nonce apostolique, se rendait ce jour-là à Nice, pour promulguer officiellement le décret pontifical qui détache du diocèse de Fréjus l'arrondissement de Grasse et l'annexe au diocèse de Nice.

Cette mesure étant un fait accompli, M. Laugier, vicaire capitulaire, prendra possession du siège épiscopal de Fréjus au nom de Mgr Oury, demain dimanche, à l'issue des vêpres, et nous pouvons annoncer dès aujourd'hui que le vénéré prélat attendu avec une si légitime impatience fera son entrée dans la ville épiscopale le jeudi 16 septembre, vers 10 heures du matin.

Etranger.

Allemagne. — Les évêques allemands réunis à Fulda ont arrêté un programme dont voici les principaux articles.

1. Les évêques revendiquent pour l'Église *cette liberté, cette indépendance*, à laquelle elle a droit.

« Les catholiques allemands ne demandent que la liberté qui leur est due de droit, et qu'ils ont possédée sans inconvénient jusqu'en ces derniers temps. Ils ne repoussent que les lois d'exception, la domination de l'État dans les choses religieuses, les obstacles mis à la libre profession de leur foi et au libre épanouissement de la vie religieuse et ecclésiastique. Aussi, nous espérons que les gouvernements considéreront comme leur devoir de conserver et de protéger l'Église catholique dans la jouissance complète de cette indépendance et de cette liberté qui lui reviennent de droit divin, et qu'elle a possédées de temps immémorial en Allemagne, et qu'elle a tant de titres à garder. »

II. Les évêques demandent la *liberté de la nomination aux charges ecclésiastiques et aux paroisses.*

« En vertu de cette liberté et de cette autonomie de l'Église

catholique en Allemagne, nous avons le droit indiscutable, nous évêques, de nommer les prêtres des cathédrales et des paroisses exclusivement d'après les lois de l'Église et l'entente conclue entre l'Église et l'État. D'après ces lois et cette entente, un prêtre ou un professeur de religion n'est légitimement nommé à nos yeux et aux yeux des populations, que s'il est nommé par l'évêque ; et jamais un évêque n'est légitime aux yeux du peuple que s'il est nommé par le Pape. »

III. Les évêques réclament la *liberté de l'éducation et de l'instruction du clergé et de la jeunesse.*

« C'est, selon nous, un droit essentiel et imprescriptible de l'Église d'élever, en toute liberté, ses serviteurs d'après ses lois, et d'avoir non seulement une influence sur les écoles primaires, secondaires et supérieures, telle que l'exige l'éducation catholique de la jeunesse, mais de fonder, de posséder et de diriger aussi des instituts, pour la culture de la science selon les principes catholiques. »

IV. Les évêques exigent le *caractère confessionnel de l'école primaire.*

« Sans écoles chrétiennes, où l'Église jouit de son influence légitime, il n'y a pas d'éducation chrétienne. De là, le droit aux écoles confessionnelles réside dans la reconnaissance juridique de toute confession. Sans doute l'État a pris le monopole de l'école, mais il a reconnu sans cesse comme son devoir de conserver à l'école le caractère religieux et confessionnel, et par conséquent de laisser au moins à l'Église cet empire qui est nécessaire pour que l'école serve à une éducation chrétienne, et qu'elle ne la ruine pas. »

V. Les évêques demandent le *libre exercice du culte et l'action pleine et entière de la vie religieuse.*

« Nous devons considérer comme une atteinte portée à l'essence de notre Église et à ses droits garantis toute restriction du libre exercice de notre culte, de même que toute restriction de la libre expansion de la vie religieuse, et, logiquement, toute diminution de la liberté de la vie monastique et des Ordres religieux.

« La vie monastique et l'activité des Ordres religieux sont basées sur la nature de l'Église. Les interdire, c'est détruire l'intégrité de l'Église. »

Les évêques concluent :

« Ces principes seront toujours la norme de notre activité. Nous regarderons comme notre devoir de faire tous les sacrifices, même les plus difficiles ; car ce sont ces principes que notre Maître nous a enseignés en disant : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Hollande. — Nosseigneurs les Archevêque et Évêques de Hollande viennent de publier un mandement collectif en

faveur de l'Œuvre du Jubilé sacerdotal. Nous nous empressons de donner ce document qui a été accueilli avec enthousiasme par les catholiques hollandais :

Les Archevêque et Évêques de la Néerlande
au Clergé et aux Fidèles.

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous attendons avec bonheur, Très Révérends Frères et bien chers Fidèles, une solennité digne de tout notre respect. Vous le savez déjà, avant peu le Pontife romain célèbrera le cinquantième anniversaire du jour où Il reçut l'onction sacerdotale et où Il offrit pour la première fois à Dieu le saint Sacrifice de la Messe.

Le 31 décembre 1887 S. S. Léon XIII, s'il plaît à Dieu, célèbrera ses *noces d'or* sacerdotales. Cet événement, si heureux pour le Père commun des fidèles, sera naturellement pour l'Église entière une fête de joie et de reconnaissance; aussi voyons-nous dès aujourd'hui préparer de toutes parts cette solennité avec enthousiasme.

Les catholiques de la Néerlande, eux aussi, d'accord avec leurs Évêques, s'y préparent et vont mettre la main à l'œuvre. Nous n'avons jamais manqué aucune occasion de témoigner unanimement de notre fidélité au Vicaire de Jésus-Christ, cette fois encore nous désirons tous prendre part à sa joie; et ce que nous voulons faire pour rehausser cette fête, sera de nouveau l'œuvre de l'amour de nous tous.

A l'effet de faciliter le travail des fidèles de chaque diocèse, les Évêques de notre patrie réunis ensemble avaient résolu de constituer un Comité néerlandais pour l'organisation du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. Ce Comité devait compter des membres dans chaque diocèse et exercer son action dans toute la Province ecclésiastique.

Ce vœu de l'épiscopat est en ce moment réalisé. Dans chaque diocèse on a répondu avec bonheur à l'appel des pasteurs. Le comité central, sous la présidence du Très Révérend Vicaire-général de l'Archevêché, est constitué comme il suit :

Pour l'Archidiocèse : Messire C. M. *Blankenheym.*

Pour le diocèse de HAARLEM : M. J. J. *Beijnes.*

Pour le diocèse de BOIS-LE-DUC : Messire J. M. B. J. *van der Does de Willebois.*

Pour le diocèse de BREDA : M. J. A. J. W. *van Hal.*

Pour le diocèse de RUREMONDE : M. Fritz *Berger Quaedvlieg.*

Secrétaire : Dr J. A. H. G. Jansen.

Ce Comité organisera et règlera l'œuvre collective par laquelle nous célèbrerons la solennité, sauf que Nous réservons à Nous-mêmes l'organisation des exercices religieux. En même temps Nous prions le clergé et les fidèles de la Néerlande de bien vouloir prêter

à ce comité tout le concours et l'appui que nous désirons lui voir accorder.

Sera lu notre mandement dans la forme accoutumée le sixième dimanche après Pâques dans toutes les églises et les chapelles qui ont un recteur.

Donné à Utrecht, le 27 mai 1886.

† P. M. M. Snickers, *archev. d'Utrecht.*

† J. A. Paredis, *év. de Ruremonde.*

† A. Godschalk, *év. de Bois-le-Duc.*

† C. J. M. Bottemanne, *év. de Haarlem.*

† P. Leyten, *év. de Breda.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

En Bulgarie. — Le 4 septembre. — Bavière. — États-Unis. — Madagascar.

9 septembre 1886.

Ce que nous prévoyions, il y a huit jours, se produit : la Russie ne veut pas accepter le nouvel état de choses que la contre-révolution bulgare avait amené, le czar n'admet pas le retour du prince Alexandre de Battenberg et se refuse à une réconciliation sollicitée par le malheureux prince.

Celui-ci, à la date du 30 août, adressait à l'Empereur de Russie par l'intermédiaire du consulat russe de Roustchouk le télégramme suivant :

Sire,

Ayant repris en mains le gouvernement de mon pays, j'ose soumettre à Votre Majesté mes plus respectueux remercîments de ce que le représentant de Votre Majesté à Roustchouk, par sa présence officielle à ma réception, a montré au peuple bulgare que le gouvernement impérial ne saurait approuver l'acte révolutionnaire dirigé contre ma personne.

En même temps, je sollicite la permission de pouvoir soumettre à Votre Majesté toute ma gratitude pour l'envoi du général prince Dolgoroukof, envoyé extraordinaire de Votre Majesté, car en reprenant le pouvoir légal en mains, mon premier acte est de soumettre à Votre Majesté ma ferme intention de faire tous mes efforts afin de pouvoir aider à la magnanime intention de Votre Majesté de faire sortir la Bulgarie de la grave crise qu'elle traverse.

Je prie Votre Majesté d'autoriser le prince Dolgoroukof à s'entendre directement et le plus vite possible avec moi, et je serai

heureux de pouvoir donner à Votre Majesté une preuve définitive de mon dévouement inaltérable envers votre auguste personne. Le principe monarchique m'a forcé de rétablir la légalité en Bulgarie et en Roumélie; la Russie m'ayant donné une couronne, c'est entre les mains de son souverain que je suis prêt à la remettre.

Le czar a répondu :

J'ai reçu le télégramme de Votre Altesse; je ne puis approuver votre retour en Bulgarie, en prévoyant les conséquences sinistres pour un pays déjà si éprouvé. La mission du prince Dolgoroukof devient inopportune. Je m'abstiendrai de toute immixtion dans le triste état de choses auquel la Bulgarie a été réduite tant que vous y resterez.

Votre Altesse appréciera ce qu'elle a à faire. Je me réserve de juger ce que me commandent la mémoire vénérée de mon père, l'intérêt de la Russie et la paix de l'Orient.

Pendant cet échange de télégrammes, soumis et humble d'une part, menaçant de l'autre, le prince Alexandre, poursuivant sa marche triomphale, était rentré à Sofia, suivi d'une escorte imposante. Les notables de la ville étaient venus l'attendre à 8 kilomètres de la capitale; échelonnées sur ce long parcours, les populations accourues de tous les points de la province et les fidèles milices de la Roumélie poussaient en son honneur des hourrahs frénétiques; la fortune qui l'avait un moment abandonné semblait plus que jamais lui sourire, lorsque tout à coup le bruit se répandit dans la ville qu'il venait d'abdiquer.

Malgré les acclamations dont il était l'objet de la part de ses sujets fidèles, le prince n'avait pu dissimuler sa profonde tristesse, lorsqu'à la réception du corps diplomatique, il avait remarqué l'absence significative des consuls d'Allemagne et de Russie.

Désavoué par la Prusse, délaissé par l'Angleterre, n'osant espérer d'être soutenu par l'Autriche, le vainqueur de Solinitza se voyait réduit à ses propres forces pour lutter à la fois contre ses sujets rebelles, dont l'attitude demeurait menaçante, et contre la Russie, qui ne cachait plus son intention de recourir à la force pour le chasser du trône.

Aussi, après avoir passé en revue les troupes fidèles, le prince se rendit-il au palais, suivi des hauts fonctionnaires et de nombreux officiers, et comme tous lui prodiguaient leurs marques

de dévouement, d'une voix brisée par l'émotion il leur adressa ces quelques paroles :

Pendant sept années, j'ai travaillé à l'indépendance et à la sauvegarde des intérêts de la Bulgarie; mes préoccupations constantes ont été surtout pour l'armée et pour les officiers. Je considère ces derniers comme ma famille, comme mes enfants. J'étais rassuré sur ma situation personnelle en me voyant entouré d'officiers qui furent mes compagnons dans les luttes que nous avons soutenues pour la gloire de la Bulgarie.

Ici, le prince fut interrompu par les larmes. Il reprit ainsi :

Dans cette triste nuit où s'accomplit le coup d'État, ayant entendu du bruit, je demandai avant tout s'il y avait des troupes; on me répondit : Oui. — J'étais tranquille alors, car j'avais confiance dans mon armée. Malgré tous ces malheureux événements, je n'ai jamais douté de mes officiers; ils ont été à la hauteur de la situation troublée qui a suivi mon départ.

Grâce au major Popof et au colonel Moutkourof (le prince embrasse ces deux officiers), l'honneur des officiers bulgares est relevé. Je vois aujourd'hui autour de moi des officiers qui sont tous dévoués. Je pense quitter la Bulgarie en adressant des éloges à ces officiers, car l'ordre ne sera pas troublé. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles je me trouve, je mettrai mon influence au service de la Bulgarie et je prierai Dieu pour elle. Mon âme sera toujours avec mes officiers, et je serai le premier à demander à être admis comme volontaire dans une campagne en Macédoine. Enfin, je ne peux pas rester en Bulgarie, car le czar ne le veut pas. Ma présence en Bulgarie étant contraire aux intérêts du pays, je suis forcé de quitter le trône.

Le prince Alexandre de Battenberg s'est donc résolu à abdiquer. Il a ainsi donné un bel exemple d'abnégation et de patriotisme. Rentré dans son pays au milieu de l'enthousiasme que l'on sait, y trouvant une armée prête à mourir sous ses ordres, s'il n'eût écouté que son ambition personnelle et son orgueil, il eût pu tenter de résister à son impitoyable et puissant ennemi. Mais c'était vouer la Bulgarie à la haine du czar. Le prince Alexandre s'est sacrifié, et cet acte, empreint de tant de grandeur, lui assurera l'amour et le respect de ses sujets. Il laissera dans l'histoire le souvenir d'un prince brave, juste et bon.

Tout ne semble pas terminé après cette abdication. On craint que l'armée refuse de laisser partir le prince et qu'elle fasse un mauvais parti à l'envoyé russe appelé à lui succéder. L'ère des difficultés n'est donc pas close pour ce malheureux pays. Le

czar aurait maintenant un bien beau rôle à jouer. Il ne peut pas ne pas être touché par tant de grandeur unie à tant d'humilité. « La confiance, une fois détruite, ne peut renaître, » disait l'organe de la chancellerie russe, le *Nord*. Le prince Alexandre vient de donner assez de preuves de soumission pour que cette parole implacable puisse être démentie. Si le czar consentait à tendre la main à ce malheureux prince, il ferait un acte digne du rang qu'il occupe. C'est surtout aux puissants que le pardon et l'oubli s'imposent. Et il se trouverait peut-être que cet acte de clémence serait encore un acte de bonne politique. Le czar, dans tous les cas, rappellerait à lui toutes les sympathies que ses paroles récentes avaient quelque peu atténuées, même parmi ceux qui ont, pour le nom russe, le plus sincère et le plus ancien attachement.

—

Quoi qu'il arrive, l'abdication du prince Alexandre est un triomphe complet pour la Russie, qui non seulement voit son influence se substituer à celle de l'Autriche, mais encore porte un dernier coup au prestige de l'Angleterre en se débarrassant si facilement de son protégé. C'est en même temps un échec pour l'Allemagne qui, après avoir bravé le czar, abandonne sa fidèle alliée l'Autriche pour obtenir son pardon.

Le triomphe des Russes est loin de nous rassurer. L'entrée des Moscovites à Philippopoli serait une menace pour la Turquie. Le sultan ne se fait aucune illusion à ce sujet. Il lève en toute hâte une armée qu'il rassemble à la frontière rouméliote et il met Andrinople en état de défense, comme s'il s'attendait à une prochaine invasion.

Les calculs égoïstes de la diplomatie européenne, qui vient d'abandonner le prince Alexandre, pour échapper à une guerre européenne, pourraient bien être déjoués.

L'abdication du prince Alexandre aura pour conséquence nécessaire l'entrée des Russes dans les Balkans, et une fois que les Russes auront franchi le Danube, il sera bien difficile d'arrêter leur marche sur Constantinople.

L'Allemagne, du reste, se désintéresse de la question et elle semble attendre que Russes, Autrichiens et Anglais se disputent les dépouilles de l'empire turc, pour nous isoler complètement et achever de nous écraser.

—

Comme on l'a vu plus haut, l'accord s'est fait entre le Pape

et le gouvernement français au sujet de la délégation apostolique de Pékin. Donnant un nouveau témoignage de sa bienveillance pour la France, bienveillance si mal reconnue par la République, Léon XIII a accepté la proposition d'une enquête faite par M. de Freycinet. Il semble que les républicains, qui prétendaient attaquer le Pape par patriotisme, devaient au moins se taire devant cette concession, s'ils n'avaient pas le courage de s'en montrer reconnaissants. Ils ne le font pas tous, et il en est qui, dénaturant les faits, continuent leurs commentaires malveillants. Malgré cette mauvaise foi, il est certain que la question de la délégation ne fournira pas aux radicaux le prétexte dont ils comptaient se servir pour imposer au faible M. de Freycinet la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes.

Si les différends ont disparu du côté de Rome au sujet de la délégation apostolique à Pékin, il n'en serait pas de même du côté du gouvernement chinois. A en croire une dépêche du *Times,* que le *Temps* commente longuement, on serait fort disposé à Pékin à réduire de plus en plus l'influence que donne à la France le protectorat officiel des missions. Si le fait est vrai, et l'importance que lui donne le *Temps*, toujours quelque peu officieux, semble l'indiquer, il faut reconnaître que M. de Freycinet suit la plus maladroite des politiques : par ses actes, par des choix comme ceux de MM. Paul Bert et Constans, il fournit des armes aux mandarins chinois, qui, maintenant, suivent parfaitement les événements de la politique européenne.

—

L'anniversaire du 4 septembre ramène naturellement dans les journaux républicains quelques dithyrambes en l'honneur de la République; mais l'enthousiame est visiblement en baisse, autant et plus que pour la fête prétendue nationale du 14 Juillet. On sent que la République a fait banqueroute à ses adorateurs, et nombre d'entre eux ne diraient plus maintenant que la France n'a pas fait un mauvais marché lorsqu'elle a payé de deux provinces la chute de l'empire et l'avènement de la République.

En Allemagne également on a fêté ces jours-ci un anniversaire, celui du 2 septembre, mais là l'enthousiasme se comprend, surtout chez les Allemands épris de la grande Allemagne ; ils célèbrent une victoire nationale, tandis qu'en France la proclamation de la République ne peut se séparer de la défaite et de l'abaissement de la France. Les républicains l'auraient compris

depuis longtemps si chez beaucoup, l'esprit de parti et le cosmopolitisme révolutionnaire n'avaient pas tué le patriotisme.

—

Les résultats complets du recensement de la population en 1886, accompagnés du décret prononçant la clôture des opérations et fixant officiellement le chiffre des habitants de la France et de ses colonies, seront publiés du 15 au 20 septembre.

Dès aujourd'hui, on peut affirmer que le recensement, contrairement à ce qu'on avait annoncé, accusera une augmentation de la population de 400 à 500,000 habitants. Le chiffre total prévu dépassera légèrement 38 millions.

On sait que dans le département de la Seine, l'accroissement de la population est relativement sans importance, pour ne pas dire insignifiant.

A Lyon, à Marseille, à Bordeaux, l'augmentation varie entre 22,000 et 35,000 habitants.

La marche progressive des naissances s'est fait particulièrement remarquer dans le Cantal, le Lot, le Tarn et l'Aveyron. Au contraire, dans les départements de l'Est, dans ceux de Normandie et de Bretagne, la population reste à peu près stationnaire. Il y a dans ces deux provinces de l'Ouest ainsi que dans la Bresse, la Franche-Comté, le bassin de la Loire et le Dauphiné, un assez fort courant d'émigration des campagnes vers les villes.

Presque tous les ports de mer voient leur population s'accroître. L'augmentation est même sensible dans la Loire-Inférieure, la Charente-Inférieure et la Seine-Inférieure.

—

On avait pu espérer, à l'avènement du prince-régent, Luitpold, que le cabinet de Lutz allait recevoir son congé, coupable qu'il était d'avoir exercé contre les catholiques une persécution dont s'inspira le *Kulturkampf* prussien, et de s'être maintenu au pouvoir, contre le gré d'une majorité catholique, avec la complicité d'un roi depuis longtemps fou. Mais on avait compté sans l'insigne faiblesse (nous voudrions employer un autre mot) du prince-régent de Bavière.

C'est, hélas! maintenant un fait acquis, le prince Luitpold gardera ce ministère, contre lequel il a combattu jadis à la Chambre des seigneurs bavaroise, et auquel il doit d'avoir été temporairement exilé de la cour avec tous les siens; aussi l'es-

poir des catholiques bavarois réside-t-il uniquement dans les prochaines élections pour le Landtag de Bavière.

Ces élections auront lieu au printemps prochain, et les catholiques s'organisent dès à présent pour la campagne électorale. La Bavière est, on le sait, l'Etat de l'Empire allemand qui, après la Prusse, renferme le plus grand nombre de catholiques. Elle compte environ 5 millions d'habitants, dont le quart seulement est protestant. Dans ces conditions, les catholiques devraient évidemment avoir une énorme majorité ; mais ils ont à lutter dans des conditions absolument défavorables, en présence de ce qu'on appelle la « géométrie électorale » de M. de Lutz, qui a créé administrativement des groupements électoraux ultrafantaisistes où catholiques et protestants sont mêlés de manière à faire produire aux élections le plus de députés « libéraux » possible.

—

D'épouvantables tremblements de terre viennent de se produire aux Etats-Unis. Les victimes sont nombreuses, les dégâts considérables, les secousses sont signalées particulièrement violentes à Pittsbourg, Cincinnati, Cheveland, Détroit et Indianopolis, sans parler de Charleston, dont les dépêches annoncent la destruction.

Chicago a été également touché par le fléau, mais très légèrement; rien n'est signalé plus loin à l'Ouest.

—

Il paraît que la situation devient inquiétante à Madagascar, où les intrigues anglaises sont en train de réduire à rien, si on les laisse se continuer, les rares clauses quelque peu avantageuses du traité déplorable que le gouvernement de la république a conclu avec plus de précipitation que de discernement des droits et des intérêts de la France.

Voilà huit mois, en effet, que la paix est signée, et les Français établis à Tananarive, qui avaient été dépossédés de leurs domaines au début de la guerre, n'ont pas encore été remis, à l'heure qu'il est, en possession de leurs biens. D'autre part, les missionnaires anglais continuent à semer la discorde entre les Hovas et les Français, et les écoles catholiques de nos missionnaires sont en butte à des actes de violence. Enfin, quantité d'armes ont été importées d'Angleterre et le gouvernement malgache arme ses côtes, reforme son armée sous la direction

d'officiers anglais, en un mot, a tout l'air de se préparer à une nouvelle guerre.

C'est ainsi que la politique coloniale de la république est stérilisée, comme à peu près tout ce qu'elle fait, d'ailleurs, par les vices inhérents au régime en lui-même et que ne peuvent que rendre plus désastreux encore l'inexpérience et l'incapacité de son personnel politique et administratif.

VARIÉTÉS

Mgr Du Pont des Loges

Voici comment le saint prélat avait été amené à accepter la lourde charge de député au Reischtad :

Les Messins n'avaient jamais été impérialistes, et après 1871, leurs opinions diverses s'unirent spontanément en une seule, dont les mobiles étaient le désespoir résultant de la patrie perdue et la haine pour ceux à qui devait être imputé ce crime, légitimistes, républicains, catholiques, protestants, israélites se virent tous fraternellement unis, et riches et pauvres, amis ou inconnus, s'abordaient dans la rue pour parler à cœur ouvert du malheur commun.

C'est dans ces conditions que se firent les élections du Parlement allemand; il fallait trouver un candidat.

A ce moment aussi, un prêtre venait en pleine chaire de prononcer un sermon des plus patriotiques et des plus virulents contre l'oppresseur; il se nommait l'abbé Thouvenin, était curé d'Ars-en-Moselle et pour ce vaillant acte, avait été condamné par la justice prussienne à trois mois de forteresse qu'il subissait. Ce fut sur cette victime que se porta le premier choix qui devait être ainsi la manifestation d'une éclatante protestation populaire. Le comité qui en avait pris l'initiative délégua un de ses membres pour en donner avis aux autres.

Cet émissaire était le fils d'un ancien préfet de Metz, un Lorrain, le comte Hallez d'Arroz, qui fit part immédiatement de la décision à deux personnes qu'il rencontra dans la rue : le notaire Péridou et le banquier Godchaux.

Le premier revenait de Berlin. Au nom des notaires lorrains et alsaciens dépossédés, il y avait été porter une réclamation au prince de Bismarck, de qui il avait obtenu le rachat de leurs études sur le pied de la moyenne des bénéfices des dix dernières années, prise comme revenu à cinq pour cent du capital à allouer aux titulaires ; ses compatriotes lui firent un superbe cadeau, et le gouvernement français lui envoya la Légion d'honneur.

Quant au banquier Godchaux, un des personnages les plus influents de la population israélite, il devait bientôt quitter Metz pour venir se fixer à Paris, où nous l'avons rencontré hier encore.

— Nous avons fait choix de l'abbé Thouvenin, leur dit le comte d'Arroz.

— Je venais avec le notaire vous faire part du nôtre, répondit le banquier, le choix des Israélites, que je représente, s'est porté sur l'évêque, et nous voudrions obtenir son assentiment.

Le nom du vénérable prélat réunit tous les suffrages. Si d'abord on n'avait pas songé à lui dans tous les groupes, c'est à cause de l'éloignement de la politique dans lequel le saint homme s'était toujours tenu. Mais à ce moment les choses avaient changé, et représenter la France vaincue au milieu des arrogants vainqueurs était plus qu'une mission honorifique, ne devait-ce pas être un martyre de tous les instants?... C'est pour cela que l'évêque se désignait de lui-même : honneur à ceux qui, mettant alors la religion de la patrie au dessus de celle de leur Dieu, en eurent les premiers la sublime pensée.

Il était huit heures du soir quand le comte Hallez d'Arroz fut reçu par Mgr Du Pont des Loges, qui l'avait connu tout enfant et qui l'accueillit d'autant mieux que sa poitrine portait les témoignages des patriotiques devoirs récemment accomplis : la médaille militaire et la Légion d'honneur.

— Monseigneur, dit-il, je suis chargé de faire part à Votre Grandeur du nom du candidat sur lequel s'est porté le choix unanime des habitants de Metz.

— Pourquoi cette marque de haute déférence, répondit le prélat, et votre choix sera-t-il meilleur parce que vous me l'aurez communiqué? Vous êtes tous de braves et honnêtes cœurs et n'avez nul besoin de l'humble avis d'un pauvre prêtre qui jamais n'a voulu s'occuper de politique, qui naguère avait à la fois la mission d'encourager les uns et de consoler les autres, et qui maintenant n'a plus que le triste devoir de prêcher la résignation à tous. Cette résignation, je la conseillerai plus tard à celui que vous aurez choisi quand il partira pour Berlin, où au milieu de ceux qui nous oppriment, il aura à goûter toutes les amertumes, car celui-là aura réellement à souffrir plus que les autres...

— Et c'est pour cela, interrompit le comte, que je suis venu vous dire le nom de l'élu de tous, qui ignore encore le choix dont il est l'objet, afin de vous prier, en cas qu'il en aurait, de lever ses hésitations.

— Des hésitations! s'écria le prêtre; y aurait-il donc un seul homme dans Metz qui osât refuser ce saint devoir? Dites-moi le nom de ce candidat, et votre pauvre évêque, oubliant pour une fois que tout son temps est à Dieu seul, ira à lui et vous rapportera son acquiescement, soyez-en certain; son nom?...

— C'est vous, monseigneur.

A ces mots, le vieux prélat, — il avait soixante-cinq ans, — demeura interdit et courba lentement la tête dans ses deux mains ridées.

Il se fit un silence de quelques secondes...

Puis l'évêque se leva tout d'une pièce ; son visage était inondé de larmes.

Serrant alors dans ses bras son jeune interlocuteur :

— J'accepte, dit-il simplement.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'opinion générale est que la place a encore trop d'engagements sur les fonds étrangers. Sans doute elle n'en éprouve pour le moment aucun embarras, car les reports sont faciles et permettent aux acheteurs de se maintenir sans fatigue sur leurs positions : mais telles circonstances pourraient changer subitement la face des choses. Il vient d'être démontré que la plupart des fonds étrangers ne résisteraient pas à un petit choc; ils se sont dérobés, la semaine dernière, sous les premières offres provoquées par les commentaires, cependant encore rassurants, dont les intrigues de la Russie, en Bulgarie, étaient l'objet.

Tout le terrain que ces fonds ont gagné, sous la participation du comptant serait perdu en quelques heures, si un orage venait à éclater sur un point de l'Europe. Le marché nous donnerait alors un spectacle des plus affligeants. Il y aurait pour la spéculation des pertes d'une telle étendue : que celle-ci se trouverait pour longtemps condamnée à l'impuissance.

Il est plus que jamais opportun, de lui rappeler qu'elle doit toujours se résigner à ne jamais dépasser les limites que le comptant ne veut pas franchir. C'est un précepte qu'elle a perdu de vue depuis longtemps.

Les Communales à lots 1879 se négocient sur les cours de 482, les Foncières sont aux environs de 480. A ces cours, elles sont l'objet de demandes suivies, car on prévoit, à brève échéance, le cours de 500 francs.

Les Foncières non libérées 1885 varient de 437 à 438. Elles sont encore séparées du pair par une marge de 42 à 43 francs qui disparaîtra aussi assez promptement. On ne saurait trop conseiller l'achat de cette valeur, car il est difficile d'en découvrir d'autres offrant des chances de plus-value plus certaines.

Rappelons que les chances de lots ne constituent pour les obligations du Crédit Foncier qu'un avantage tout à fait accessoire. Le porteur touche l'intérêt de son argent au taux normal et profite au remboursement d'une prime qui lui échoit à défaut d'un lot.

Les obligations du Crédit Foncier sont des valeurs de placement par excellence. Elles seraient les dernières à péricliter dans un effondrement général. Mieux que toutes autres, elles sont à l'abri de toute dépréciation. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ROME ET PARIS

Voici un article que, sous ce titre, le *Moniteur de Rome* vient de publier sur les affaires de Chine et que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs :

Les derniers développements de la question chinoise ont provoqué dans la presse des appréciations diverses et souvent inexactes. Surexcité par des agitations de tous genres, un certain patriotisme a pris je ne sais quoi de nerveux qui voit jusque dans les manifestations les moins équivoques de la mansuétude du Pape un sujet de plainte, de récrimination ou d'attaque. Sans doute, avouons-le, la tournure conciliante et pacifique des récentes négociations a été saluée avec joie par les organes les plus dignes de l'opinion, comme l'expression de l'amour de Léon XIII pour la France, de sa miséricordieuse condescendance, de son souci d'élever au-dessus des passions d'un jour le culte des grands intérêts permanents d'un pays, sans toutefois oublier les chrétiens inquiets de cette terre lointaine où l'Église jouera, dans l'avenir, un rôle nouveau et providentiel.

Cette double inspiration du Pontife, sauvegarder à la fois les intérêts religieux en Chine et en France, ne devrait jamais être perdue de vue. C'est pourquoi il y a quelque chose de douloureux et de peu loyal dans le jeu de certains journaux qui ont considéré l'issue prochainement heureuse des négociations ou comme un recul du Pape, qui aurait cédé à la menace, ou comme une duperie de la France par le Saint-Siège. Tactique vraiment étrange, après que ces journaux avaient conjuré le Pontife de ne pas laisser péricliter les intérêts nationaux, en assurant l'exercice normal des droits universels de l'Église !

La vérité nous oblige à des rectifications devenues nécessaires. Pourquoi parler de revirement, de retraite, d'échec ou de machinations machiavéliques là où il n'y a que l'épanouissement conciliant et pacifique d'une affaire aussi complexe que difficile?

Dès le principe des pourparlers, le Saint-Père a déclaré que, tout en tenant compte des avances de l'empereur de Chine, le Vatican ne voulait en aucune manière blesser les susceptibilités de la France, ni amoindrir sa situation privilégiée dans l'Extrême-Orient.

Cet esprit d'équilibre, cette sollicitude délicate et fière constitue une rare force morale; elle révèle une élévation d'âme au-dessus de toute critique; elle dénote ce fin sens politique qui, à travers tout un règne, n'a jamais voulu diviser ni blesser, mais unir et guérir.

De là, cette majesté de la patience qui a caractérisé l'attitude du Saint-Père; de là, cette minutieuse enquête de tout l'ensemble des choses, cette tension constante à tout prévenir, à éviter les chocs, à revêtir sa résolution définitive de cette forme parfaite qui ne laisse rien au hasard ou à la malveillance des passions égoïstes.

Cet esprit de paix a dominé toutes les phases de cette épineuse affaire, depuis la première jusqu'à la dernière, sans jamais se démentir ni subir une éclipse. Ce qu'il fut hier, il l'est aujourd'hui, il le sera demain.

Surexciter les mauvais instincts au moment où les négociations sont près d'aboutir, suspecter les intentions, travestir la réalité nue des choses, n'est ni patriotique ni juste. C'est la passion au service d'une rancune ou d'une tactique.

A ce sentiment souverainement conciliateur, Léon XIII a uni le souci des intérêts chrétiens en Chine. Ici, nous n'insistons pas. Le *Moniteur de Rome* a mis ce côté de la question dans sa vraie lumière. L'opinion publique, ajoutons-le cependant, a été unanime à reconnaître l'utilité, la nécessité féconde de l'action pontificale en Chine. Ce ne sont pas les ennemis seuls de la France qui ont acclamé la décision du Saint-Siège comme un acte sauveur, ce sont les catholiques du monde entier, depuis les bords de la Tamise jusqu'au Bosphore. Tous, sans exception, ont vu là l'inauguration d'une ère nouvelle dans l'histoire des missions. Hier encore, au congrès catholique de Breslau, le R. P. Goette, missionnaire en Chine a mis en relief le fonctionnement heureux de cette institution future. Il a déclaré que le représentant de Rome, saura dissiper ces préjugés séculaires et tenaces dont s'inspirent les persécutions contre les chrétiens. Sans doute, toute création nouvelle a ses côtés obscurs. Mais toute initiative large et haute ne partage-t-elle pas ce sort?

Quand on veut mettre la main sur l'avenir, ne faut-il pas le préparer?

Tel est l'état des choses. Léon XIII a attendu longtemps pour clore cet émouvant débat. Il a su que, d'après le mot d'un grand homme d'État, « le temps est le premier ministre de tout gouvernement qui veut le bien. »

Aussi bien, les négociations actuelles sont un témoignage éclatant de plus de cette sagesse, de cette prudence et de cette mansuétude qui, comme une pensée maîtresse, dominent et inspirent tous les actes de ce Pontificat réparateur et riche en initiatives. C'est ce désir du bien, cette passion sereine de la paix qui a attiré les gouvernements, qui a préparé la pacification en Prusse, qui sur tous les points de l'univers a provoqué un retour vers Rome. C'est cette même disposition qui a guidé Léon XIII dans ses rapports récents avec la France. Cette nation, qui a des liens historiques si intimes et si nombreux avec les pontifes de Rome, sentira que Léon XIII a ajouté un nouvel anneau à cette chaîne glorieuse de services et de bienfaits qui va de Charlemagne à lui. Elle a été la première, la plus chevaleresque dans la lutte des nations en faveur du Saint-Siège : elle le restera, et cette question de Chine, au lieu de troubler, aura fortifié cette harmonie et cette alliance garantie par Dieu et les siècles.

IMPRESSION D'UN MÉDECIN A LOURDES

Les miracles et leur constatation.

L'*Univers* publie l'article suivant qui se recommande d'une manière toute spéciale à l'attention du lecteur :

Bien souvent j'ai visité Lourdes, j'y ai admiré ces immenses concours de pèlerins, ces élans de foi qui reportent la pensée aux premiers siècles de l'Église ; j'ai cherché à voir des miracles, j'ai suivi la foule qui se pressait plus compacte autour des piscines ou sur les pas de l'un des privilégiés qui venaient de s'écrier : « Je suis guéri ! » J'ai entendu les chants d'allégresse ou de triomphe, et cependant, je dois le dire, je n'avais point encore vu ni touché le surnaturel. Aussi bien, est-il facile

de voir et de constater un miracle? Voici deux cents, trois cents malades, qui vous sont inconnus; l'un d'eux se lève, affirmant que la santé lui est rendue. Vous pouvez le croire sur parole, et la foule, tout à son enthousiasme, ne demande pas d'autre preuve; cependant une enquête longue, minutieuse, sévère n'est-elle pas indispensable à la constatation du fait? Cette enquête est-elle faite à Lourdes? avec toutes les garanties désirables? par des hommes compétents? Témoignant de ce que j'ai vu, je m'efforcerai de répondre à ces trois questions.

On peut voir à côté des piscines une construction en planches portant inscrit sur sa façade : « Bureau des constatations; » là se tient durant tout le jour le médecin ordinaire de la grotte, le docteur de Saint-Maclou, qui avec une grande prudence, un tact exquis, une expérience consommée, procède à l'examen des faits qui lui sont soumis; loin de rechercher le mystère et de fuir le contrôle, il invite de la façon la plus pressante et la plus gracieuse tous ses confrères à lui prêter leur concours; de cette façon, il a pu organiser une véritable clinique du plus haut intérêt; lors du dernier pèlerinage national, il avait à ses côtés des étudiants en médecine de Paris et de Nancy, un agrégé d'une faculté de province, un ancien interne de Paris, un médecin d'une ville importante; il y avait, à ce moment à Lourdes, près de mille malades arrivés de tous les points de la France; chacun d'eux était muni d'une note aussi détaillée que possible, délivrée par son médecin ordinaire et constatant l'état actuel du malade, la durée de son affection, les divers traitements suivis.

Toutes ces notes classées, numérotées formaient un volumineux dossier reposant sur le bureau du médecin, et chaque malade portait sur ses vêtements une plaque avec un numéro correspondant à celui de sa feuille d'observation; ainsi, sans confusion aucune, sans nulle perte de temps, on avait sous les yeux tous les détails nécessaires pour se former une opinion sur la nature de l'affection antérieure, détails relevés par le médecin ordinaire, absolument désintéressé, étranger à toute préoccupation religieuse. On recherchait alors avec soin tous les signes qui permettaient d'attester une guérison ou une amélioration marquée, on contrôlait les affirmations des malades par un examen minutieux des diverses lésions, et c'est avec un sens clinique parfait que le docteur de Saint-Maclou dirigeait ces diverses constatations. S'agissait-il, par exemple, d'une

ankylose, d'une plaie : on étudiait leur cause, leur nature, dans quelle mesure les fonctions du membre étaient rétablies; on essayait, avec un stylet, de rouvrir les trajets fistuleux fermés, de parvenir jusqu'aux foyers, jusqu'aux os cariés ou nécrosés.

Les maladies nerveuses, qui forment à Lourdes une clientèle nombreuse, ne sont guère notées que pour mémoire. On exige pour elle des garanties de tout ordre et surtout l'épreuve du temps.

L'examen du malade terminé, on se garde de conclure immédiatement à une guérison; on n'a que les premiers termes du problème, les seconds restent à trouver. Le malade, rentré chez lui, doit faire constater par son médecin les modifications survenues dans son état; un second rapport est alors envoyé à Lourdes et va se joindre au dossier. Trois mois, six mois s'écoulent : nouvel examen, nouveaux certificats soigneusement légalisés comme les premiers. Alors la procédure est complète et le médecin de Lourdes se garde d'ajouter quoi que ce soit à cette instruction faite sans lui.

Ce sont des médecins qui, presque toujours, sourient dédaigneusement quand on parle de Lourdes, qui refusent même la discussion de la possibilité du miracle et qui, cependant, fournissent les preuves de guérison, sans redouter la contradiction qu'ils établissent entre leurs idées et les faits qu'ils observent. Aussi, quels soupçons peut-on concevoir dans une pareille enquête? La plupart du temps les mêmes juges constatent l'état de leurs malades avant et après le voyage de Lourdes; si la guérison a été soudaine, inespérée, ils la reconnaissent sans en rechercher la cause, évidente cependant et qu'il n'y a qu'à constater.

Le fait suivant peut donner une idée de la sévérité avec laquelle ces enquêtes sont conduites. Voici une femme guérie depuis treize ans qui vient encore se soumettre à un nouvel examen. Pendant plusieurs années, un ulcère fangeux avait largement étendu ses ravages sur le devant de sa poitrine et profondément altéré sa santé; tous les traitements avaient été impuissants à modifier la plaie ou à refaire cette constitution délabrée. Le médecin, homme de grand mérite pourtant, avait renoncé à de nouvelles tentatives, lorsqu'il apprit que la malade avait voulu se rendre à Lourdes : « Si elle guérit, dit-il, je m'inclinerai devant une puissance supérieure. » A quelques

jours de là on la lui conduisait pour qu'il procédât à son examen. Il n'y avait plus trace de plaie. Que s'était-il passé?

Cette surface ulcérée, large de 10 à 13 centimètres, suppurant avec abondance, nécessitant des lavages répétés trois ou quatre fois chaque jour, cette plaie, après une simple lotion à la piscine de Lourdes, avait pris cet aspect particulier à la peau qui suit l'application d'un vésicatoire sec et guérit, aucune suppuration, plus de pansement à faire. Le médecin, qui avait nié si fort la possibilité d'une guérison, ébranlé par l'évidence, après avoir cherché vainement une explication matérielle plausible, finit par admettre une intervention supérieure, ouvre les yeux à la foi et meurt en croyant et en chrétien. A Lourdes, cependant, devant un fait entouré d'un tel faisceau de preuves, on hésite, on multiplie les enquêtes, et treize ans après, on veut s'assurer que la guérison ne s'est pas démentie, avant de classer définitivement ce fait parmi les miracles acceptés.

Le 21 et le 22 août, vingt-sept malades sont venus, en notre présence, déclarer devant la commission qu'ils venaient de retrouver à Lourdes une santé depuis longtemps perdue. Sans prétendre analyser tous ces faits, voici un aperçu de quelques-uns : d'abord, celui de la femme à l'aiguille, étrange entre tous et dont il importe de retenir les détails; cette femme s'enfonce une aiguille dans la main il y a sept ans, l'aiguille se brise, on ne peut la retirer ; peu à peu la main devient douloureuse, les doigts s'infléchissent, les tendons se contractent, les nerfs deviennent sensibles, des tentatives répétées et sérieuses faites pour arriver jusqu'à ce fragment d'acier sont restées sans résultat; au départ de l'infirme pour Lourdes, on constate que l'aiguille est toujours dans le creux de la main ; par la pression, on en détermine le siège, une incision récente faite à ce niveau ne laisse aucun doute à cet égard ; dès que la malade a plongé sa main dans la piscine, elle éprouve un engourdissement suivi d'une douleur violente, une de ses amies lui maintient la main dans l'eau, et voici que les doigts depuis longtemps fermés s'ouvrent et que, la main retirée de l'eau, on aperçoit à l'extrémité du pouce l'aiguille presque entièrement dégagée : dans quelques minutes cette aiguille a parcouru environ 6 centimètres, la dernière partie du trajet est sous-épidermique et parfaitement visible; nous l'examinons soigneusement à la loupe, il y a un orifice de sortie et pas d'orifice d'entrée, le fragment d'aiguille vient évidemment des parties profondes, il

n'y a aucune trace de suppuration, aucune sensibilité, et toutes les fonctions de la main, depuis longtemps supprimés, sont complètement rétablies. Nous avons examiné cette main à diverses reprises pendant deux jours, l'observation a été recueillie avec le plus grand soin et sera publiée quand les nombreux médecins qui ont vu et soigné la malade auront fait connaître leur impression.

Puis vient la série des maladies de l'estomac, des dyspepsies sous toutes les formes. Ici c'est une jeune femme qui présente tous les symptômes d'un ulcère stomacal; vomissements de sang en abondance, impossibilité de garder les aliments après leur ingestion, la faiblesse de la malade est extrême, elle s'évanouit à chaque instant. Après son premier bain, elle prend place à l'hôpital, au repas commun, supporte la nourriture sans fatigue et sans douleur; le retour des forces est immédiat, et cette femme qui ne pouvait se soutenir, qui tombait en syncope à tout moment, monte sans fatigue au sommet de la montagne, à 4 ou 5 kilomètres de distance, se mêle tout le jour à la foule des pèlerins, n'observe ni mesure ni régime, et c'est avec une simplicité charmante qu'elle raconte ses souffrances passées et sa guérison actuelle; sa confiance dans l'avenir est absolue. Nous l'avons retenue longtemps, essayant de démêler dans son récit une surprise, une illusion; nous avons dû nous rendre à l'évidence des faits.

Sans entrer dans le détail de toutes les observations qui nous ont été soumises, plaies et fistules brusquement taries, articulations et membres qui retrouvaient la souplesse et le mouvement, arrêtons-nous aux affections nerveuses, qui entrent pour une part importante dans la proportion des malades guéris. L'hystérie, nous le savons est un terrain mouvant et délicat pour l'observation. Partout on obtient dans ces affections des modifications surprenantes, sous l'influence de l'hypnotisme; parfois avec la seule action morale tous les troubles cessent, les désordres s'effacent, les apparences de la santé sont rétablies. Cependant si le symptôme disparaît, le tempérament n'est modifié qu'à la surface et les accidents renaissent le plus souvent avec la même facilité. A Lourdes, la modification serait plus profonde et plus durable; d'après les notes du docteur de Saint-Maclou, il observerait peu de rechutes chez les malades guéris; en nous montrant une hystérique qui, au sortir de la piscine, avait retrouvé le mouvement dans un membre depuis

longtemps confracturé et chez laquelle toutes les autres manifestations nerveuses venaient de disparaître : « Si vous suivez cette femme, nous disait-il, vous pourrez vous convaincre que la modification sera durable et la guérison définitive. » Si l'on peut ainsi arrêter à jamais ces troubles profonds qui constituent l'hystérie, rendre possible la vie de famille, ce n'est certes pas une œuvre vaine, simple curiosité clinique, c'est un résultat important à signaler et à retenir.

Est-ce à dire que Lourdes prétend se substituer à toute autre thérapeutique? Non, ce n'est pas une clinique rivale, un nouveau champ d'expériences que l'on peut nous opposer, Lourdes reste inexplicable au point de vue scientifique; et d'avance, on ne promet à personne ni guérison ni amélioration.

Pendant le pèlerinage national, il y avait certainement trois ou quatre cents malades nerveuses, nous en avons vu à peine dix ou quinze qui venaient affirmer leur guérison, proportion bien faible, trop faible même, si on croit qu'elles sont soumises là à une influence morale, puissante; proportion très importante au contraire, si l'on croit une guérison désormais à l'abri de toute rechute.

Pendant les deux jours, que nous venons de passer à Lourdes, ce qui nous a le plus frappé, ce que nous avons surtout voulu mettre en relief, c'est qu'il y a un bureau de contrôle sérieux, une sorte de clinique ouverte à tous, dirigée par un médecin d'une prudence consommée, qui recueille les renseignements fournis par ses confrères, les classe, les met en ordre et les complète par des renseignements nouveaux, envoyés, pendant des mois et des années. Tout médecin peut, en lisant les certificats, en suivant les détails de l'observation, se faire une conviction personnelle. On n'a plus le droit de nier en principe et de parti-pris, il faut voir et étudier par soi-même, et si l'on ne trouve aucune cause d'erreur, ni source d'illusion, avoir le courage de le reconnaître. Et je souhaite qu'à l'avenir, des confrères plus autorisés que moi viennent apporter à cette enquête l'appui de leur autorité et de leur talent.

LE CONCILE D'EPAONE

Au congrès de Thonon, tenu récemment par les sociétés de Savoie, M. l'abbé Ducis, archiviste d'Annecy, a traité du concile d'Epaône, dont il place le siège à Yenne, chef-lieu de canton au département de la Savoie.

L'archéologie n'est pas la seule source de documents à consulter pour trancher pareille question historique, en train de devenir question savoisienne. Les actes du concile et les chartes des Cartulaires de Cluny et de Saint-Maurice de Vienne ne sont pas des éléments négligeables en semblable débat. Or, les feuilles archéologiques comme tous les documents écrits, sans enlever à Yenne ses titres, à trouver rang parmi les anciennes localités échelonnées sur les voies romaines, font connaître que le concile d'Epaône se tint au royaume de Bourgogne, à l'ancien archidiocèse de Vienne, au pagus viennois et à la localité appelée aujourd'hui Albon (*Eppao*, *Ebbao*).

1° Qui convoqua et présida le concile d'Epaône ?

Ce fut saint Avit, archevêque de Vienne. S'adressant à ses chanoines, il dit dans sa lettre de convocation : « Nous désirons que vous daigniez tous, mes Frères, vous rendre au concile devant se tenir dans la paroisse d'Epaône. Ce lieu nous a paru réunir les conditions nécessaires pour vous épargner les fatigues d'un trop long voyage. » Moins que personne le saint prélat n'aurait voulu faire cesser dans l'église de Vienne le culte et la récitation des heures canoniales. S'il demande à tous les chanoines de la métropole d'assister au concile, *Epaône* ne devait pas être éloigné.

L'archevêque de Lyon assista au concile, mais il ne le présida pas, et il ne signa qu'après l'archevêque de Vienne. Suivant les usages alors en vigueur, ces faits établissent clairement que le siège du concile se trouvait dans l'archidiocèse de Vienne et non dans l'archidiocèse de Lyon. Or, Yenne était demeurée jusqu'en 1789 une paroisse du diocèse de Belley, dont le métropolitain résidait à Lyon, il ressort évidemment que le concile d'Epaône n'eut pas lieu à Yenne.

2° Où les chartes et la tradition placent-elles Epaône ?

Les chartes et la tradition parlent catégoriquement en faveur d'Albon.

En 831, le comte Albon ayant reçu du roi la terre d'Epaône, pria son souverain d'en faire la restitution à l'église de Vienne, à qui elle avait été enlevée. Louis l'Aveugle acquiesça volontiers à ce juste désir, et fit rédiger à Aix-la-Chapelle, à la date du 3 mars, un diplôme mentionnant deux églises tombant en ruines, l'une dédiée à l'apôtre saint André, l'autre à saint Romain, martyr (1). D'où il apparaît que de très bonne heure, Epaône fut le patrimoine de l'église de Vienne, et qu'en 831, les deux églises de cette paroisse, dédiées, l'une à saint André, l'autre à saint Romain, tombaient de vétusté. Des fouilles récentes, faites à Albon, y ont prouvé l'existence des fondations de deux anciennes églises dont les vocables sont encore conservés par les nouvelles qui les ont remplacées (2). D'autre part, les dauphins du Viennois et les dauphins de France ont toujours rendu hommage à l'église de Vienne pour la terre d'Albon (3).

Le comte Teutbert ayant donné à l'église de Vienne la terre de Monteille, l'archevêque Barnoin lui en laissa la jouissance viagère, et, en reconnaissance de son hommage de vassalité, lui céda en fief « *la terre de Génissieux et celle d'Epaône,* » indifféremment appelée « Tortelex (4). » Non seulement un acte de 1207 mentionne à Albon le mas de *Tortelex*, mais encore aujourd'hui deux quartiers de cette localité portent les noms d'*Epautes* et de *Tortelex* (5).

Enfin, voici une charte qui met fin à toute discussion. Sous l'empereur Charles, la deuxième année après la destruction de Vienne, Ariulphe et son épouse Adoara donnent à saint Maurice de Vienne des biens situés au *pagus viennois*, *à l'ager d'Epaône, à la ville d'Annairon* (6). Le *site d'Epaône* ne saurait être plus clairement indiqué. Annairon est encore aujourd'hui une paroisse de l'ancien territoire d'Epaône.

A la date de 925, Dom Mabillon a publié un diplôme royal,

(1) Baluze, tome II, col. 1433. — *Appendice aux Capitulaires.* — *Historiens des Gaules*, tome VI, page 570. — *Cartulaire* inédit de Saint-Maurice.

(2) *Revue archéologique de Valence*, année 1880, livraison 53, page 206.

(3) Fontanieu. — *Cartulaire.*

(4) D'Achéry, tome II, page 146. — *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, année 1877, livraisons 1, 2 et 3.

(5) *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, année 1877, livraison 3e.

(6) Manuscrit de Baluze, *Cartulaire* de Vienne, folio 133. *Eppao, Ebbao, Albon.*

par lequel Rodolphe confirme à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun toutes ses possessions, au nombre desquelles est citée la terre de *Tortelex* (1). Le même savant a donné le texte d'une charte passée à l'occasion d'un échange qui eut lieu entre l'archevêché de Vienne et l'abbaye de Saint-Martin d'Autun en 926. Trouvant trop éloignée de leur abbaye la terre de *Tortelex*, les Bénédictins d'Autun la cédèrent à l'église de Vienne et en reçurent une autre en échange (2).

Personne n'ignore le voyage entrepris par Dom Mabillon pour recueillir les manuscrits destinés à la collection de la *Gallia Christiana*. Au retour de ce voyage, le savant Bénédictin écrivit à l'archevêque de Vienne, Mgr de Montmorin, pour lui demander des renseignements sur le site de l'ancienne ville d'Epaône, qui devait se trouver dans son diocèse. A la prière du recteur du Collège des Jésuites de Vienne, Didier, doyen de Saint-Maurice, rédigea un travail établissant qu'*Albon* ou *Epaône* était une seule et même localité. Ce travail fut publié dans le *Journal de Trévoux*, novembre 1737.

MM. les présidents de Fontanieu et de Valbonnais, deux historiens consciencieux du Dauphiné, ont fait connaître les pièces que nous venons d'analyser et qui ne permettent pas de placer *Epaône* à Yenne (3).

3° Utilité de la connaissance du lieu où se tint le concile d'*Epaône*.

L'ignorance du lieu où se tint le concile serait la cause de plusieurs inexactitudes sur l'interprétation des décrets portés par les Pères. Il importe de savoir que le pays d'Epaône fut d'abord habité par les Allobroges professant le culte druidique. En 476, ils durent partager leurs terres avec le peuple burgonde qui n'était pas païen, mais arien.

A. Chapelle.

(1) *De Re Diplomatica*, numéro CXXX, page 584.
(2) *De Re Diplomatica*, numéro CXXXII, page 586.
(3) Manuscrits. *Preuves de l'histoire du Dauphiné*. — *Dictionnaire de Moreri*, au mot Albon. — *Journal de Trévoux*, février 1715.

L'ÉGLISE ET LA POLITIQUE

Un prélat espagnol, Mgr Aguilar y Serrat, évêque de Ségorbe, vient de publier sur cet important sujet une Lettre pastorale que les journaux catholiques d'Espagne s'empressent de reproduire et dont nous tenons à signaler au moins les principaux passages.

Mgr Aguilar constate d'abord, d'après les faits de l'histoire contemporaine, que, dès le moment où le clergé en général se déclara contraire, comme il était de son devoir, aux impiétés de la Révolution, les partisans de celle-ci recoururent, pour justifier leur œuvre, au mot de *politique*, et parvinrent ainsi à tromper un certain nombre d'esprits superficiels, en leur présentant sous l'aspect de *mesures politiques* ce qui, en réalité, n'était autre chose que crime et persécution religieuse. Là-dessus, poursuit l'évêque de Ségorbe, ils ont inventé l'étrange théorie d'après laquelle le clergé ne doit pas s'occuper de politique, et cela dans la patrie des Cisneros et des Balmès! Et, érigeant en loi ce faux principe, ils ont interdit aux ecclésiastiques l'accès au Parlement, excluant ainsi entièrement ou à peu près, selon les temps, de la discussion des lois toute une classe bien méritante qu'ils ont traitée comme les Spartiates traitaient leurs ilotes. A cette théorie inacceptable, l'éminent évêque de Ségorbe oppose la véritable notion de la politique et des devoirs et des droits qu'elle comporte.

« La politique, dit-il, est un art, et l'art un ensemble de préceptes dérivant de principes scientifiques; de sorte que, selon les principes sur lesquels se fonde la politique, on aura la politique de Dioclétien ou de Constantin, la politique de Charlemagne ou de Philippe-Auguste, celle d'Henri VIII d'Angleterre ou celle de Philippe II d'Espagne. En un mot, si la politique est basée sur des principes chrétiens, on aura une politique chrétienne, et ses lois seront conformes à celles de Dieu, c'est-à-dire qu'elle contribuera puissamment à la gloire divine et au salut des âmes. Si, par contre, elle se fonde sur les erreurs et les hérésies que les sectes antichrétiennes adoptent comme principes politiques, alors on aura une politique erronée ou hérétique, ne s'inspirant que du mauvais esprit des sectes et constituant une tentation des plus fortes pour beaucoup d'âmes peu habituées à découvrir les sophismes et à se rendre compte des motifs qui font agir les hommes politiques.

Si l'on envisage la question à ce point de vue, il faut choisir entre l'alternative ou de dénier au sacerdoce catholique la mission pour laquelle il a été institué, ou d'avouer qu'il a non seulement le pouvoir mais, souvent aussi, l'obligation de s'occuper de politique comme d'une partie, et non insignifiante, de son ministère sacré, car Notre-Seigneur Jésus-Christ a ordonné à ses apôtres d'enseigner la doctrine du salut à tous, y compris les gouvernants et les écrivains politiques. C'est le Pape, pour toute l'Église, et les évêques, pour leurs diocèses respectifs, avec la dépendance voulue envers le Souverain-Pontife, qui sont les maîtres auxquels il appartient de séparer le bon grain de la zizanie, ou, en d'autres termes, les principes catholiques sur lesquels est basée toute politique catholique, des principes ou des erreurs anticatholiques, base de toute politique hétérodoxe... Si le Pape et les évêques ne doivent pas enseigner quelle est la doctrine catholique, à quoi servent-ils? S'ils ne définissent pas ce qui est vérité et ce qui est erreur, qui est-ce qui le fera?

C'est pourquoi, lorsque le développement des principes qui servent de base à la politique donne lieu à des conséquences diverses ou à des applications différentes, c'est à l'Église qu'il appartient de décider laquelle de ces conséquences ou applications doit être adoptée, laquelle et en quelles circonstances peut-elle être tolérée, et quelles sont celles qu'il faut combattre. »

L'évêque de Ségorbe fait remarquer ensuite que, même lorsque la politique est vraiment chrétienne, les hommes politiques qui font profession de catholicisme doivent être soumis au Pape et aux évêques, en ce qui concerne la licéité des moyens qu'ils emploient pour la mettre à exécution, et cela *ratione peccati*, selon le mot d'Innocent III et de Boniface VIII; puis il ajoute :

Il pourrait arriver qu'en cela comme en d'autres choses l'évêque, que sa dignité ne rend ni infaillible ni impeccable, vînt à se tromper ou à commettre une faute; mais il n'appartient pas aux inférieurs de le juger, et encore moins de le diffamer; ils doivent recourir aux supérieurs ecclésiastiques, jusqu'à arriver, si c'était nécessaire, au juge et au maître universel dans lequel résident l'infaillibilité et le droit de jugement suprême. Aussi l'on voit quelle valeur doivent avoir aux yeux des catholiques ces phrases que l'on répète comme des axiomes : Le clergé ne doit pas se mêler d'affaires politiques; les évêques, comme tels, n'ont rien à voir dans la politique; on ne doit pas obéir aux évêques en ce qui concerne la politique; que si l'évêque ordonne quelque chose en fait de politique, il ne faut pas le discuter, mais il ne faut pas davantage lui obéir, etc.

Les personnes instruites qui s'expriment de la sorte n'ont pas

réfléchi assurément au grave conflit auquel seraient exposés les fidèles et la société chrétienne tout entière chaque fois que l'autorité ecclésiastique jugerait que telle question, réputée par les chefs civils de l'État comme exclusivement propre à la politique, touche à l'honneur de Dieu et au salut des âmes et devient une question spirituelle. Du moment qu'il n'y a pas dans le monde d'autorité supérieure aux deux existantes, qui est-ce qui résoudrait le conflit? Si, dans ce cas, le jugement de l'autorité ecclésiastique doit être préféré, les phrases citées plus haut sont, pour le moins, trop absolues et prêtent trop à des interprétations erronées. Certes, si l'homme d'État ou l'écrivain politique s'obstinaient dans leur opinion contre celle de l'Église, ils n'agiraient pas en catholiques, et les catholiques ne pourraient les suivre. »

UN APOTRE DU LAICISME

Connaissez-vous M. Naquet?

M. Naquet est un député bossu comme Esope; mais ce défaut naturel est bien la moindre de ses infirmités.

M. Naquet est un de ces prêtrophobes à tous crins qui formaient la petite cour du citoyen Gambetta et qui se sont donné pour tâche de chasser la religion de la famille et de la société.

M. Naquet est juif et franc-maçon par-dessus le marché : de là sa haine contre le catholicisme.

On n'a pas oublié la campagne de ce petit homme en faveur du divorce ; c'est à elle qu'il doit un commencement de notoriété.

Aujourd'hui nous retrouvons M. Naquet en passe de conquérir de nombreux lauriers dans le royaume des aveugles; il mène une campagne en faveur du laïcisme appliqué à tous les services publics.

Nous trouvons dans les journaux une diatribe où cet énergumène célèbre comme une des plus belles victoires de la république le fait d'avoir chassé les Sœurs de charité des hôpitaux.

Recueillons quelques strophes de cette nouvelle *Marseillaise.*

Les cléricaux en prendront difficilement leur parti. Voir éliminer les Frères des écoles et les Sœurs des hôpitaux est plus qu'ils ne peuvent supporter, et c'est là certainement leur grief le plus grand

contre la République. Mais ajoutons que, par leurs doléances mêmes ils démontrent que *c'est l'œuvre la meilleure* et la *plus saine que le parti républicain ait réalisée jusqu'ici.*

Le parti qui gouverne aujourd'hui la République se réclame de la Révolution française, et la *conquête la plus grande, le résultat le plus haut* de cette révolution a été de *dégager la conscience* de toutes les entraves en *sécularisant* la société.

C'est sur cette réforme *immense*, et sur *elle seulement* que la *lutte se poursuit* depuis un siècle entre les hommes de progrès et les hommes de réaction.

Ainsi, voilà qui est entendu, riposte la *Gazette de France*, l'œuvre la plus saine de cette république qui a livré à l'Allemand l'Alsace, comme don de joyeux avénement, c'est d'avoir chassé les Sœurs hospitalières des hôpitaux ?

Que voulaient ces Sœurs ? M. Naquet définit ainsi leur crime :

Les Sœurs de charité sont avant tout des catholiques. Elles aiment leur prochain, sans doute, mais ce qu'elles aiment *en lui, c'est bien moins le corps que l'âme.* »

C'est là, en effet, le secret de ce dévouement sans bornes de la chrétienne ; elle aime son prochain pour Dieu et en Dieu.

C'est ce que le libre-penseur ne saurait tolérer.

« La religieuse aime moins le corps que l'âme ! »

Quelle corruption ! Quel attentat à la doctrine républicaine.

Il est évident que la tâche qui domine toutes les autres devait bien être celle que le juif franc-maçon a donnée à la République et qu'il se félicite de voir accomplie.

Rien n'était plus important pour ces sectaires que de chasser du chevet du lit d'hôpital, cette Sœur qui fait aimer la religion du Christ, par l'inaltérable dévouement dont elle donne le rayonnant exemple.

M. Naquet est si bien convaincu qu'il y a là un devoir de haine à accomplir, qu'il ne se préoccupe même pas du côté humanitaire de la question.

Il s'agit pour lui d'extirper le « chancre de la charité chrétienne, » et il ne s'attarde pas à considérer les qualités personnelles des victimes à proscrire.

C'est la lutte ! » s'écrie-t-il d'un ton dégagé. Et la lutte justifie à ses yeux toutes les iniquités :

Je n'ai qu'une chose à répondre : c'est que nous *sommes en lutte* et que n'y eût-il AUCUN *autre motif*, ces mêmes *devoirs de la lutte qui obligent nos adversaires à nous résister nous imposeraient à*

nous de faire ce que nous faisons. L'homme d'Etat est un général d'un certain ordre, et le premier devoir d'un général à la guerre, est *d'ôter à l'ENNEMI les positions d'où il pourrait* reprendre l'offensive, tout comme celui de l'ennemi est de les défendre et de s'en emparer de nouveau s'il les a perdues.

« Que les cléricaux le veuillent ou non, la France issue de la Révolution achèvera *son œuvre libératrice.* La laïcisation des hôpitaux et celle des écoles sont des éléments de cette mise en liberté des consciences. Aussi *sans s'inquiéter* des criailleries intéressées des uns et de la fausse pitié des autres, le *parti républicain* la poursuivra-t-il avec la certitude de remplir ainsi un devoir et de répondre à la confiance que le pays a mise en lui.

Langage bien digne de ces apôtres de la tolérance !

La guerre civile ou plutôt l'extermination, voilà tout ce qu'ils ont trouvé pour maintenir sous leur joug la France catholique !

Tant il est vrai que pour les ennemis du catholicisme les réformes politiques ou sociales, de quelque nom qu'ils les décorent, ne sont qu'un prétexte ; leur vrai but, c'est de persécuter l'Eglise et de lui arracher des âmes.

Il ne faut pas s'étonner observe encore la *Gazette de France*, si la presse juive met tant d'acharnement à poursuivre les œuvres catholiques et se montre si indifférente aux œuvres de la réforme sociale, — ce qui a l'air d'exapérer les radicaux !

Le radical s'agite en effet ; mais c'est le Juif qui le mène.

Le mot est très juste, mais il convient d'ajouter qu'à défaut du Juif, l'apostat franc-maçon s'acquitte parfaitement du rôle de meneur.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES

On sait que le deuxième congrès des catholiques de Normandie, réuni à Rouen il y a quelques mois, a voté qu'un congrès international de savants catholiques serait convoqué à Paris, dans la semaine de Pâques 1887.

Le même congrès a désigné les premiers membres d'une commission, qui devait se compléter plus tard, laquelle commission a été chargée de l'organisation du congrès scientifique.

Après plusieurs réunions préparatoires, la commission s'est com-

plétée (elle compte aujourd'hui 64 membres) et elle a eu alors une réunion plénière, dans laquelle Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, a lu le rapport suivant :

Messieurs,

Presque tous ceux qui sont ici ont assisté à la naissance de l'œuvre que nous poursuivons ensemble; presque tous ont pris une part active à ses premiers essais d'organisation. Comme cependant nous avons la bonne fortune de posséder aujourd'hui plusieurs collègues ordinairement retenus loin de Paris, je crois de mon devoir de redire pour eux ce que les autres savent, puisque ce sont eux qui l'ont fait.

Ce compte rendu de nos premiers efforts nous aidera à préciser pour nous-mêmes, à rendre plus intelligible aux autres l'objet que nous nous proposons dans la préparation de ce Congrès. Et la comparaison qui se fera d'elle-même entre le but à atteindre et les premiers résultats obtenus suffira pour tracer à la présente réunion le programme de ses travaux.

Tout d'abord donc, qu'avons-nous fait, messieurs ? Depuis le congrès de Rouen qui a décidé l'entreprise, la commission d'organisation s'est constituée. Par des choix successifs, elle a doublé le nombre des membres désignés à Rouen; elles les a divisés en deux catégories : ceux qui résident à Paris, ceux qui habitent la province et l'étranger; elle a décidé qu'elle prendrait séance à l'Institut catholique, le dernier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances ; que les deux classes de membres y seraient convoquées, pour que ceux des membres non résidants qui se trouveraient à Paris à l'époque d'une séance puissent y assister ; et que, en outre, des réunions plus générales se tiendraient de temps en temps pour concerter les efforts de tous. Vous expérimentez aujourd'hui la gracieuse hospitalité que nous a offerte pour ces séances plénières M. le président de la société bibliographique.

Le recrutement des membres a été poursuivi dans le même esprit qui avait dicté les premiers choix.

En Belgique, nous avons été assez heureux pour voir entrer dans nos rangs cinq professeurs de l'Université de Louvain, un de celle de Liège, un de celle de Gand, un savant prêtre de Bruxelles, ce qui, avec le concours primitivement acquis des RR. PP. De Smedt et Castelein, assure à notre œuvre dans ce pays de généreuse initiative dix patrons éminents, dix vaillants coopérateurs.

En province, nous avons fait aussi de précieuses conquêtes : les Facultés libres, les Facultés de l'État, la science indépendante nous ont fourni leur contingent.

A Paris, nous avons vu notre liste s'enrichir et s'embellir des noms de cinq membres de l'Institut, MM. N. de Vailly, Hermite, le comte Riant, Antoine d'Abbadie et l'amiral de Jonquières.

Aujourd'hui, la commission est au complet; elle compte vingt-six membres résidant à Paris, vingt-six non résidants, en tout cinquante-deux.

Ce recrutement ne s'est pas opéré sans difficultés. Il y a deux facteurs que rien ne remplace, le temps et l'effort. Plus tard, quand le Congrès aura réussi, quand il aura tenu ses promesses en servant la science et en glorifiant la foi, on viendra de toutes parts féliciter ceux dont la généreuse confiance aura préparé le succès. Quant à nous, messieurs, pour les remercier nous n'attendrons pas qu'ils soient à l'honneur : maintenant qu'ils sont à la peine, c'est le bon moment pour leur adresser l'hommage de notre reconnaissance.

En même temps qu'elle se complétait ainsi, la commission a ébauché son plan de travail. On a maintenu la division des sciences en trois classes, conformément au programme de Rouen : sciences philosophiques et sociales; sciences exactes, physiques et naturelles; sciences historiques. Les sciences sacrées ne forment pas une classe distincte, parce qu'il ne s'agit pas de traiter les questions qui leur sont propres, et que, d'autre part à ne considérer que leurs confins, leurs points de contact avec les autres sciences, c'est d'elles qu'il sera question partout.

Chacune des trois classes a été divisée en cinq sections, qui ne sont jusqu'à présent que des cadres d'étude, des moyens pratiques d'assurer la division du travail. Dans chaque section, la commission désigne un de ses membres pour correspondre avec les adhérents qui s'y feront inscrire, provoquer et recevoir leurs travaux, les examiner ou les faire examiner, et faire le rapport qui décidera de leur admission. Le délégué n'exerce aucune autorité; il est l'intermédiaire entre les adhérents et la commission : il s'entoure, pour l'accomplissement de sa tâche, des lumières des hommes les plus compétents et choisit où il veut ses collaborateurs.

Vous trouverez à la fin de la circulaire de propagande qui va

vous être distribuée les cadres des quinze sections. Cette répartition des matières n'a rien d'exclusif. Le sectionnement définitif, celui qui doit fonctionner au Congrès, ne pourra être arrêté que quand les adhésions des travailleurs nous seront arrivées. Alors seulement on saura de quels sujets devra s'occuper l'assemblée, puisqu'une résolution prise à Rouen et sagement maintenue restreint d'avance les discussions du Congrès aux questions dont les travaux, examinés et accueillis par la commission, auront déterminé la matière.

La seconde classe donne lieu à une observation particulière. Cette classe comprend tout ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences par opposition aux études de l'ordre littéraire, moral ou juridique. On distingue ordinairement les sciences ainsi entendues en trois branches : les sciences exactes ou mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles. Le but que nous poursuivons nous commandait de faire à ces dernières la part principale, car c'est là surtout que se débattent les grands problèmes qui intéressent nos croyances. Plusieurs d'entre nous auraient même voulu écarter du programme les sciences exactes et les sciences physiques, comme n'offrant pas un intérêt particulier à ce point de vue. Cette manière de voir a paru trop exclusive. Si les mathématiques pures ne fournissent d'armes ni aux ennemis, ni aux amis de la foi, on n'en peut pas dire autant de la mécanique et de l'astronomie, qui appartiennent à la même famille. La philosophie spiritualiste, qui est la base de toute croyance religieuse, rencontre à chaque pas dans ses recherches le problème de la matière, de son origine, de sa constitution, des forces qui la régissent. Or, il est impossible d'agiter ces questions sans emprunter, d'une part à la mécanique et à l'astronomie, d'autre part à la physique et à la chimie, leurs méthodes et leurs résultats. La commission a donc annoncé une section des sciences mathématiques et une section des sciences physico-chimiques, laissant à l'initiative de nos futurs adhérents le soin de décider par leurs travaux du maintien définitif de ces cadres.

Aligner sur le papier des titres de sections eût été peu de chose. Sans prétendre gêner en rien la liberté des travailleurs, la commission a pensé qu'elle stimulerait utilement leur activité si elle mettait sous leurs yeux, dans chaque ordre de recherches, des spécimens de questions à traiter. Elle a donc chargé les délégués des sections d'élaborer des projets de programmes qui

ne seraient pas limitatifs, mais indicatifs, et qui, à l'avantage de provoquer l'envoi de travaux, joindrait celui de caractériser mieux que toutes les définitions du monde la pensée inspiratrice du Congrès. Treize de ces programmes ont reçu l'approbation de la commission; il ne manque que celui des deux sections un moment contestées, les sciences exactes et les sciences physiques. Cette lacune pourra être comblée par la suite. Dès à présent, nos treize programmes représentent une somme de 121 questions, choisies parmi celles qui préoccupent et passionnent le plus les esprits de notre temps, qui servent de champ de bataille aux partisans et aux adversaires de nos croyances. Formulé par des hommes que des études spéciales ont familiarisés avec les difficultés qu'on peut tirer de chaque science contre les principes spiritualistes ou les dogmes chrétiens, ce vaste questionnaire suffirait à lui seul à justifier notre entreprise. Et si quelqu'un s'étonnait encore de l'effort que nous tentons, je le prierais d'abord de lire attentivement nos programmes et de revenir me dire ensuite s'il n'y a rien à faire pour coordonner, sur un front de bataille aussi étendu, la défense des vérités qui donnent à la vie humaine son prix, à la morale sa base, à la société la garantie de sa paix.

II

Vous savez maintenant, messieurs, comment la commission a employé les six mois écoulés depuis le Congrès de Rouen. Si vous trouvez que sa marche a été lente, je ne me chargerai pas de vous contredire. Je ferai seulement appel à votre propre expérience pour fournir en notre faveur des circonstances atténuantes. Le recrutement de la commission et l'élaboration de nos cadres d'études, voilà sans doute à quoi se réduisent les résultats que nous vous présentons; mais, si modestes qu'ils soient, ces résultats représentent une somme de travail, un nombre de démarches que la plus grande activité aurait eu beaucoup de peine à faire tenir dans des limites de temps plus étroites. Il n'eût pas suffi pour cela d'apporter à cette œuvre une assiduité d'efforts incompatible avec les devoirs multipliés qui pèsent sur chacun de nous, il eût fallu encore supprimer toutes les causes de retard qu'aucune volonté ne peut dominer : l'absence des personnes avec qui l'on doit traiter, leurs hésitations, leurs réponses suspensives. En tenant compte de tous

ces obstacles, la commission croit avoir fait ce qu'elle pouvait faire.

Et maintenant nous sommes mieux préparés à définir l'œuvre commencée.

A l'origine, vous le savez, il s'agissait de réunir en un congrès spécial les apologistes de la religion catholique. C'est sous cette forme que la pensée de l'entreprise s'était présentée à l'esprit du confrère éminent que nous regrettons tous de ne pas voir aujourd'hui parmi nous, M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet. Hélas! pourquoi faut-il que Toulouse soit plus loin de Paris que Bruxelles, deux fois plus loin selon la catégorie de l'espace, trois fois plus loin selon la catégorie du temps! Si la Garonne avait voulu boire en passant la Seine, Toulouse et Paris ne feraient qu'une ville; votre commission alors aurait un président plus digne d'elle, vos affaires marcheraient plus vite et réussiraient plus sûrement. Je ne puis mieux saluer ce cher absent qu'en rappelant la part qu'il a prise à nos origines; ce fut celle d'un initiateur. Comme tous ceux dont la parole porte, il avait commencé par agir avant de parler. Persuadé qu'un grand effort était nécessaire pour rajeunir l'apologétique chrétienne en l'adaptant à l'état présent de la science, il avait d'abord écrit une *Apologie scientifique du christianisme*, qui devenait classique au lendemain de son apparition et ralliait, avec le suffrage des théologiens, celui des savants de tous les ordres.

Réunir, pour la continuation et le développement d'une telle œuvre, tous les hommes de science et de foi, étendre l'entreprise à toutes les branches du savoir, rapprocher dans un commun effort toutes les compétences spéciales dont s'honore le groupe des savants chrétiens, telle était la proposition qu'il apportait au Congrès régional des catholiques de Normandie. On s'occupe de tout dans les congrès catholiques, disait-il, on s'occupe du culte et de la prière, de l'enseignement et de la presse, du catéchisme et de l'aumône, de la charité et de l'apostolat : tout cela dans l'intérêt de la religion. Mais la religion elle-même, la vérité de ses dogmes, l'avenir de nos croyances, chaque jour attaquées avec plus d'art et de science, menacées par la conspiration universelle du grand savoir, on ne s'en occupe pas! Et il avait demandé qu'on fît une place dans le congrès de Rouen à une section d'apologétique.

Comme toutes les idées nouvelles, celle-ci trouvait sur son

chemin le plus terrible des obstacles, l'inertie. Mais la Providence lui avait ménagé dans le secrétaire du Congrès ce que demandait en vain le paralytique de Bethsaïda, un homme pour le jeter dans la piscine. *Hominem non habeo*, voilà ce que n'a pas pu dire M. Duilhé de Saint-Projet, car du premier coup il avait rencontré M. Suchetet. Grâce à l'activité prodigieuse, au dévouement sans fatigue de ces deux alliés qui s'ignoraient la veille, la section d'apologétique a pu se réunir à Rouen et donner naissance à notre œuvre.

Vous savez que dès le premier jour elle en modifia le nom. L'idée d'un congrès spécial où des hommes adonnés à la science et fermes dans la foi échangeraient leurs vues sur les questions scientifiques, qui intéressent la vérité religieuse, cette idée, dis-je, ne rencontra pas à Rouen de contradicteurs. Mais, tout en applaudissant au projet, on fut bientôt d'accord pour écarter le mot qui avait semblé le caractériser tout d'abord le mot d'apologie ou d'apologistes. Il y a dans le monde savant tant de préjugés contre les croyants! On leur prête si volontiers le parti pris et les idées préconçues qui sont le plus souvent le fait des impies! Annoncer un congrès d'apologétique ou d'apologistes ne serait-ce pas provoquer des commentaires de ce genre : congrès chargés de faire dire à la science ce que dicte l'Église; congrès de l'histoire *ad probandum*, de la science *ad arguendum*, de la philosophie autoritaire?

On résolut donc de chercher un nom qui exprimerait l'idée suivante : réunion d'hommes croyants et instruits, cultivant ensemble la science avec la commune préoccupation d'en faire honneur à la foi chrétienne.

Le titre le plus naturel était celui-ci : *Congrès de la science catholique*. Mais les détracteurs qui nous guettent n'eussent pas manqué de dire qu'il n'y a pas deux sciences, l'une catholique et l'autre libre-penseuse; que s'il y avait une science catholique, ce serait une science en tutelle, asservie à des formules imposées du dehors, c'est-à-dire une science qui n'en serait pas une.

Il aurait fallu expliquer que l'épithète catholique portait en réalité sur les hommes et non sur les choses, comme quand on dit : la science allemande. Mais quand il s'agit de nous, les interprétations bienveillantes ne peuvent se supposer : il est plus sûr de mettre les points sur les *i*.

C'est ainsi qu'on s'est vu amené par la force des choses à

prendre le titre actuel de *Congrès des savants catholiques*, titre qui a soulevé plus d'une objection. La principale est inspirée par la modestie. N'est-ce pas s'exclure soi-même d'une réunion que d'écrire sur la porte : Ici il n'entre que des savants? En outre, cette assertion n'est pas exacte. Il faudrait ajouter : ou des amis de la science.

La critique est aisée et l'art est difficile ; tous les titres qu'on a proposé de substituer à celui-ci ont paru moins bons : *Congrès scientifique catholique* (l'euphonie était offensée) ; *Congrès scientifique chrétien* (l'hérésie n'était pas exclue), etc.

On s'est donc tenu provisoirement au titre adopté à Rouen. Depuis la dernière réunion de la commission, le bureau s'est encore occupé de cette question, et un membre a proposé une dénomination qui paraît réunir assez complètement les conditions d'une bonne définition : *Congrès scientifique des catholiques*. Scientifique, c'est le *genre prochain*, pourvu qu'on donne à ce mot son grand sens, celui qui n'exclut aucune branche du savoir : des catholiques, c'est la *différence spécifique*. Ce sont exclusivement des catholiques qui composeront cette réunion, dont l'objet est la science. Par conséquent, on y fera de la science sincère et tous seront animés d'un commun désir de faire profiter leurs travaux à la cause de la foi.

Si j'ai insisté sur cette question, messieurs, c'est d'abord pour que nul de vous n'ignore ce qui s'est passé parmi nous ; c'est ensuite et surtout pour achever de caractériser avec précision notre entreprise. Les démarches que j'ai dû faire pour recruter des adhérents dans les corps savants m'ont souvent mis aux prises avec des préjugés et des défiances. Votre œuvre est compromettante, me disait-on. Pourquoi vous isoler? Vous êtes catholiques? Restez catholiques. Vous voulez faire de la science? Faites-en avec tout le monde. Si vous voulez en faire entre vous, on dira que votre science n'est pas contrôlée, qu'elle ne vaut rien ; on dira surtout qu'elle n'est pas libre. — A quoi je répondais : Mais c'est pour cela que nous sollicitons l'adhésion de ceux dont le savoir est déjà contrôlé. — Et l'on me répliquait : Vous diminuerez leur crédit scientifique. Du moment qu'un savant vous aura donné son nom, il deviendra suspect : ses travaux seront accueillis avec défiance ; pour avoir essayé de servir la cause chrétienne dans un petit cénacle sans autorité, il perdra le droit ou du moins le pouvoir de la servir sur le grand théâtre.

Hélas, messieurs! il est donc vrai? Ce n'est pas assez de nos ennemis pour nous frapper d'ostracisme! Il faut encore que ceux-là s'en mêlent que leur foi pourtant fait nos amis!

Eh bien! je vous l'avouerai, ces objections ont affermi ma confiance, parce qu'elles ont fortifié ma conviction. Si j'avais douté de l'utilité de notre œuvre, je n'en douterais plus aujourd'hui. La preuve qu'il est utile aux savants catholiques de se grouper et de se compter, c'est qu'à l'état d'isolement et de dispersion où nous les voyons aujourd'hui, perdus dans les rangs des ennemis de leur foi, ils en viennent à des timidités étranges que ne connaissent pas les incroyants. Est-ce qu'ils ont peur, ceux-là, de former des ligues dont la science fournit l'objet et dont l'impiété fournit l'inspiration? Est-ce qu'après s'être mêlés aux spiritualistes et aux chrétiens dans les académies ou dans les colonnes de la *Revue des Deux-Mondes*, ils hésitent à former des sociétés spéciales, à réunir des congrès, à fonder des revues où l'on traite scientifiquement toutes sortes de sujets avec une commune pensée empruntée à la philosophie positive? Est-ce que ce n'est pas là, après tout, la loi même de l'esprit humain? L'homme peut-il dépouiller sa conception générale des choses chaque fois qu'il s'occupe d'un objet particulier? Ce serait dire que les pyrrhoniens sont seuls à pouvoir faire de la science. Étrange prévention! Mais non, messieurs, il n'est pas vrai que toute opinion faite, toute croyance établie infirme d'avance, chez celui qui la possède, l'autorité du savoir. Pour que cette autorité demeure intacte, il suffit que dans sa façon de traiter chaque question, le savant demeure rigoureusement fidèle à la méthode scientifique. Je suis chrétien, vous êtes libre-penseur; nous nous occupons de chimie ou d'histoire, peu importe : si vous et moi nous n'admettons aucune conclusion de nos recherches que n'avoue la méthode propre à chacune de ces sciences, nous faisons, vous et moi, de la science de bon aloi.

N'est-ce pas l'évidence? Autrement, pour avoir un bon renom scientifique, il faudrait ne rien penser, n'avoir jamais rien pensé sur l'ensemble des choses, ou du moins, si l'on a fait quelque réflexion générale, avoir eu cette bonne fortune de n'arriver à aucune conclusion. Le brevet d'homme de science serait alors le privilège des cerveaux vides ou des cerveaux faibles!

Au fond, tout le monde convient que c'est là une absurdité Chacun revendique le droit de garder sa philosophie ou sa

croyance et d'employer librement la méthode scientifique. Mais si chacun peut agir ainsi isolément, pourquoi ceux qui ont la même philosophie ou la même croyance ne pourraient ils pas s'unir pour le faire ensemble? Ou, si l'on reconnaît ce droit aux libres-penseurs, pourquoi le contesterait-on aux catholiques? Pourquoi? messieurs. Je vais vous le dire. Parce qu'ils n'en ont pas assez usé jusqu'ici. Trop peu de catholiques se sont adonnés à la science; trop peu, dis-je, par rapport à l'effectif de cette grande armée des croyants qui remplit le monde et qui devrait le conduire. Et si, relativement petit, le nombre absolu des savants catholiques est considérable encore, si les plus grands noms de ce siècle des sciences nous appartiennent, il reste à expliquer pourquoi, en dépit de leur gloire, on voit subsister toujours plus vivace, toujours plus insolent, le préjugé qui ne tend à rien moins qu'à nous exclure de la science. N'est-ce pas, messieurs, parce que ces savants, qui sont des croyants, se connaissent à peine entre eux? N'est-ce pas parce que surtout on ne les connaît guère en leur qualité de croyants? Certes, ils ne dissimulent pas leur foi; mais c'est un élément de leur vie privée qui ne fait pas partie de leur renom extérieur, et le public n'en est pas saisi. Pendant ce temps-là, les incroyants mènent grand bruit de leurs négations, les associent en toute occasion aux manifestations de leur savoir et accréditent, non pas, certes, dans l'élite des intelligences, mais dans l'esprit de la multitude, cette opinion selon laquelle le savoir monte à mesure que la science décroît.

Eh bien, messieurs, ne serait-il pas temps d'habituer notre siècle et notre pays à d'autres spectacles? Depuis cinquante ans, nous avons vu les catholiques s'unir pour des luttes de toute sorte. Il me semble que cela ne leur a pas trop mal réussi. Demandez-le à nos frères de Belgique, qui viennent de recueillir dans un récent et suprême triomphe la récompense de leur concorde et de leur constance! Demandez à vos propres souvenirs l'histoire de nos conquêtes sur le terrain de l'enseignement, de l'association, de la charité! Et si, à côté des souvenirs heureux qui appartiennent à un passé déjà lointain, un passé plus récent nous parle de libertés perdues ou amoindries, eh bien! messieurs, regardez en avant et interrogez nos espérances!

Oui, l'association est notre force; et nous laisserions cette force inutile quand il s'agit de la science? L'association nous

rend supérieurs à nos ennemis; et nous négligerions d'employer cette arme contre le plus dangereux de nos ennemis, contre cette science orgueilleuse qui se flatte de supplanter Dieu et qu'on ne terrasse pas autrement qu'en faisant mieux qu'elle?

Pour moi, je me refuse à comprendre une si étrange exception. Sans doute, il est bon qu'il y ait un terrain commun où les savants de toute croyance puissent se rencontrer dans de communs honneurs, exercer les uns sur les autres un impartial contrôle. Mais l'Institut de France et les Académies étrangères suffisent amplement à ce besoin, et nous ne songeons pas, messieurs, à supprimer les Académies. La question est de savoir si, à côté de ce besoin, il n'en est pas un autre; si les savants catholiques, en même temps qu'ils pénètrent, par le droit incontestable de la conquête scientifique, dans l'aréopage de la science indifférente, ne feront pas bien de s'associer entre eux, de former des groupes homogènes, de mettre en commun les résultats sans doute, mais aussi et surtout les difficultés, les hésitations de la recherche scientifique dans les parties qui intéressent la croyance.

Il me semble que poser cette question, c'est la résoudre. Une telle association, un tel groupement répondent à un double besoin. Il y a d'abord un effet heureux à produire sur l'opinion. Si le congrès rassemble en un seul lieu un nombre imposant de vrais savants, connus pour tels et faisant en commun profession ouverte des croyances catholiques, soyez certains que la foi du vulgaire en sera fortifiée et consolée. Et c'est la chose nécessaire.

Ensuite, il y a un grand service à rendre aux travailleurs eux-mêmes. Les questions scientifiques touchent aux vérités religieuses par bien des côtés; et comme la science marche, les points de contact ne sont pas immobiles. L'apologiste de la religion doit maintenir l'accord tantôt positif, tantôt simplement négatif, entre un dogme immuable et une science progressive; il doit emprunter à la science mobile des éléments d'interprétation pour mieux définir cet accord. Pour cela, l'effort isolé est impuissant. Ce n'est pas trop des efforts concertés de tous ceux qui connaissent avec précision une des provinces du savoir. S'il est vrai que toute réunion de têtes pensantes produit une fermentation d'idées, qui dira l'intensité du mouvement intellectuel que peuvent déterminer des réunions périodiques comme celles dont nous préparons l'essai?

Au reste, messieurs, le sort en est jeté; le projet est né, il ne mourra pas. Les timides le regarderont passer, attendant, pour se joindre au cortège, qu'il ait grossi et qu'il soit triomphant. Laissons-les faire, et marchons pour la cause de Dieu et de la vérité!

Mgr d'Hulst.

La commission sollicite tout d'abord l'initiative des professeurs et des écrivains qui se sont fait connaître en mettant une valeur scientifique réelle au service des convictions chrétiennes. En outre, elle invite à prendre part au Congrès tous les catholiques qui s'intéressent au développement de la science pour la défense de la foi.

Ceux qui voudraient prendre part aux travaux du congrès ou assister à ses réunions sont instamment priés d'envoyer leurs adhésions au secrétariat de la commission (1), en indiquant dans laquelle des trois sections : sciences philosophiques, sciences exactes et naturelles, sciences historiques, ils désirent être inscrits. Cette inscription dans une section spéciale ne les empêchera pas de suivre, au Congrès, les travaux des autres sections; mais elle permettra à la commission de constituer plus convenablement le personnel de chaque section.

LA MER

Des trains de plaisir emportent chaque dimanche vers les rivages de la mer des multitudes qui, hélas! sont bien tentées de mettre en oubli leurs devoirs religieux. Elles y rencontrent d'autres multitudes qui sont allées, pour un plus long temps, chercher, loin de chez elles, un repos, ou une santé, ou des plaisirs qui leur sont plus souvent promis que donnés. Combien, dans ces foules demandent à l'océan les pensées saintes ou élevées que sa vue a toujours fait naître dans les grandes âmes ou les âmes simplement chrétiennes?

Pour ceux de nos lecteurs qui sont aux eaux, nous allons redire quelques-unes des paroles sublimes ou édifiantes que la sainte Ecriture et les docteurs qui l'ont commentée ont exprimées en présence de la mer et de ses flots; et pour ceux qui ont gardé leur chez soi et sa douce paix, ils aimeront à trouver ici sans peine ce qu'ils eussent pu emporter de meilleur d'un voyage à la mer.

(1) 74, rue de Vaugirard, à Paris.

« Les montagnes sont toutes divines, dit Ozanam; elles portent l'empreinte de la main qui les a pétries. Mais que dire de la mer, ou plutôt, que n'en faut-il pas dire? La grandeur infinie de la mer ravit dès le premier aspect; mais il faut la contempler longtemps pour apprendre qu'elle a aussi cette autre partie de la beauté qu'on appelle la grâce. J'ai vu le jour s'éteindre au fond du golfe de Gascogne, derrière les monts Cantabres, dont les lignes hardies se découpaient nettement sous un ciel pur. Ces montagnes plongeaient leur pied dans une brume lumineuse et dorée qui flottait au-dessus des eaux. Les lames se succédaient azurées, vertes, quelquefois avec des teintes de lilas, de rose et de pourpre, et venaient mourir sur une plaine de sable ou caresser les rochers qui encaissent la plage. Le flot montait contre l'écueil et jetait sa blanche écume où la lumière décomposée prenait toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Les gerbes capricieuses jaillissaient avec toute l'élégance de ces eaux que l'art fait jouer dans les jardins des rois. Mais ici, dans le domaine de Dieu, les jeux sont éternels. Chaque jour ils recommencent et varient chaque jour, selon la force des vents et la hauteur des marées. Ces mêmes vagues, si caressantes maintenant, ont des heures de colère où elles semblent déchaînées comme les chevaux de l'Apocalypse. Alors leurs blancs escadrons se pressent pour donner l'assaut aux falaises démantelées qui défendent la terre. Alors on entend des bruits terribles et comme la voix de l'abîme redemandant la proie qui lui fut arrachée aux jours du déluge. Au-delà de cette variété inépuisable apparaît l'immuable immensité. Pendant que des scènes toujours nouvelles animent le rivage, la pleine mer s'étend à perte de vue, l'image de l'infini, telle qu'au temps où la terre n'était pas encore et quand l'esprit de Dieu était porté sur les flots.

David avait aussi admiré ce spectacle, et peut-être, du haut du Carmel, son regard embrassait-il les espaces mouvants de la Méditerranée lorsqu'il s'écriait : « Les soulèvements de la mer sont admirables : *Mirabiles elationes maris.* »

Saint Ambroise, interprétant cette parole du Créateur : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu pour former la mer (1), » dit : « Imitons ces eaux. Dieu commande aux eaux de s'assembler, et elles s'assemblent. Il donne

(1) Gen., 1, 9.

le même commandement aux hommes, et ils n'obéissent pas. Imitons ces eaux, et de même qu'elles se réunissent pour n'être plus qu'une seule mer, de même en une sainte union ne formons qu'une seule Eglise (1). C'est avec raison, ajoute-t-il, que l'Ecriture compare l'Eglise à la mer : l'Eglise qui, aux jours solennels, vomit par ses portiques des flots humains; l'Eglise, où la prière de tout un peuple bruit comme une mer qui se retire, où les chants des fidèles, des vierges et des enfants qui se répondent, retentissent comme l'harmonie des vagues; l'Eglise, enfin, qui lave dans ses eaux les péchés du monde, et sur laquelle soufflent incessamment les brises de l'Esprit-Saint (2). »

Le Roi-prophète emploie souvent la figure de la mer pour désigner le monde. Interprétant un verset de l'un de ses psaumes, saint Augustin s'écrie : « Terrible mer! En effet, dans cette vie du siècle, les embûches nous entourent de toutes parts, et si nous ne sommes sur nos gardes, elles nous circonviennent aisément. Qui dira le nombre de tentations qui rampent autour de nous comme les reptiles de mer dont parle le psalmiste? Veillons pour qu'elles ne nous surprennent pas... Cette mer est formidable, et cependant, dit encore le royal prophète, les navires y passent et ne sont pas submergés. Le navire, c'est l'Eglise, qui vogue à travers les orages des tentations humaines, à travers les flots irrités du siècle. Son pilote, c'est Jésus sur le bois de sa croix. Le navire n'a rien à craindre. Ce qui importe à son salut, ce n'est pas la mer où il navigue, mais le pilote qui le conduit... Jésus-Christ marche avec sûreté, il marche avec persévérance, et il arrive au port... Il nous conduit à la terre de l'éternel repos (3). »

« Que le Seigneur, dit saint Ambroise, nous donne de parcourir, sur le navire divin, ces flots qui se succèdent, de nous conduire sûrement au port, de ne point avoir à supporter de trop dures épreuves, d'ignorer les naufrages de la foi, de jouir d'une paix profonde. Et si un jour nous devons être soulevés par les vagues importunes du siècle, que Jésus-Christ se place lui-même à notre gouvernail, lui qui veille toujours, qui commande aux flots, qui adoucit la tempête et qui rend à la mer sa tranquillité (4). »

(1) Hexam., lib. III, cap. I.
(2) Hexam, lib. III, cap. V.
(3) Hexam., lib. III, cap. I.
(4) Hexam., lib. III, cap. I.

Le saint Evangile nous montre l'empire de Jésus-Christ sur la mer courroucée, image du monde.

Après le miracle de la multiplication des pains, Jésus avait ordonné à ses disciples de le précéder à l'autre bord de la mer de Génésareth, et lui-même s'était retiré seul pour prier. Or, voici qu'un vent contraire s'élève et la barque où étaient les disciples est battue par les flots. Jésus vient à eux, foulant la mer sous ses pieds. Les disciples s'effrayent d'abord : C'est un fantôme, disent-ils; mais le Sauveur les rassure. Et alors Pierre demande à son maître d'aller vers lui en marchant sur les eaux. Viens, répond Jésus-Christ; et déjà l'apôtre s'avançait sur la mer, quand, effrayé de la violence du vent, il commence à enfoncer : Sauvez-moi, Seigneur! s'écrie-t-il; et Jésus, étendant la main, le prend et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté (1)?

Le Sauveur semble parfois abandonner l'Eglise pour un temps; les vents contraires l'agitent alors de toutes parts. Mais bientôt il revient vers elle, et il arrive miraculeusement, foulant les flots sous ses pieds. Les flots s'élèvent, mais il les brise. Si haut que monte la fureur des puissances du siècle, Jésus-Christ, qui est notre tête, écrase la tête de ces puissances.

Pierre, qui est le premier dans l'ordre apostolique et qui représente l'Eglise tout entière, figure les deux sortes de chrétiens qui se voient en ces temps d'agitation : ceux qui sont fermes dans la foi, lorsqu'il marche intrépidement sur la mer, et ceux qui doutent, lorsqu'il se laisse submerger.

« Hélas! pour chacun de nous, la tempête c'est la passion violente qui nous agite. Aimez-vous Dieu? Vous marchez sur la mer, car vous foulez aux pieds les vaines craintes du monde, Aimez-vous le siècle? il vous engloutit. Mais lorsque les passions vous tourmentent, pour les vaincre, recourez à Jésus, et dites-lui, comme Pierre : Sauvez-moi! (2). »

C'est ce qu'explique saint Grégoire commentant cette parole du Seigneur à Job : « C'est moi qui ai dit : Tu viendras jusque-là, tu n'iras pas plus loin. » Le saint docteur considère la mer comme une image de notre cœur que la colère agite, que l'orgueil gonfle et soulève, que nos inimitiés rendent amer, qui s'obscurcit par nos injustices!

« Celui-là seul comprend tout ce qu'il y a d'orages dans cette

(1) Matth., XIV, 22-23.
(2) De Verb. Dom., serm. XIII et XIV.

mer, qui a su se rendre compte à lui-même de ses plus secrètes tentations. Déjà nous nous sommes à l'extérieur éloignés des voies de l'iniquité. Nous avons rompu avec les œuvres mauvaises. Nos désirs nous semblent droits et bons, et cependant nous nous sentons encore intérieurement secoués par toutes les tourmentes de la vie à laquelle nous avons renoncé. Oh! combien nous avons besoin que le Seigneur pose des digues à cette mer, et qu'il ne laisse pas nos tentations envahir les rivages et pervertir nos œuvres.

Ce que je vous demande surtout, ô Jésus! c'est de veiller vous-même avec amour sur cette orageuse mer qui est mon cœur, et, lorsque les tempêtes s'y élèvent, d'y ramener, par votre présence et votre parole, la tranquillité et la paix.

UNE PAGE DE LA PERSÉCUTION EN COCHINCHINE (1)

Au milieu de la lutte, les missionnaires n'ont pu nous transmettre que des nouvelles laconiques : nous apprenions par le télégraphe le nombre des morts et la détresse des survivants. Nos lecteurs ont répondu à ces appels par une charité toujours admirable.

Aujourd'hui nos missionnaires recueillent leurs souvenirs et envoient à leurs bienfaiteurs le récit de leurs infortunes.

Voici une de ces pages dramatiques de l'histoire de la persécution. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, si le péril n'est plus aussi imminent, les besoins de nos frères d'Orient n'ont pas diminué et que tous attendent avec confiance la vie des catholiques d'Europe.

Vous savez que la province de Quâng-Nam est divisée en trois districts : celui du nord, vers Tourane, desservi par le P. Maillard ; celui du centre, vers la citadelle, dirigé par le P. Bruyère, et celui du sud, confié à un prêtre indigène, le Cân-Du.

Pour des raisons que j'ignore, la révolte des lettrés, commen-

(1) Lettre de M. Geffroy, des Missions Étrangères de Paris.

cée à Tù-Ngai, qui se propagea au Binh-Dinh et au sud assez rapidement, ne gagna le Quâng-Nam qu'assez tard. Faut-il attribuer ce retard au voisinage de la capitale et à la présence à Tourane d'une compagnie d'infanterie de marine et d'un bateau français. Je ne le sais au juste ; le fait est que les chrétiens pouvaient circuler librement dans toute cette province un mois et demi après les massacres de Tù-Ngai. Dans les premiers jours d'août, une colonne de deux cents chrétiens du district du P. Garin, au Tù-Ngai, pu traverser le sud de Quâng-Nam et arriver sans encombre à Tra-Kieù, chez le P. Bruyère.

Cependant des bruits alarmants circulaient, même dès la fin de juillet. Le 1er août, le P. Maillard, apprenant que Trâ-Kieù était cernée par les lettrés, descendit à Tourane, parla au capitaine Ducrès, commandant du poste, et le décida à le suivre pour débloquer le P. Bruyère. Ils arrivèrent à Trâ-Kieù sans rencontrer un seul lettré ; il y avait seulement des bruits d'attaque comme partout ailleurs, mais rien de plus.

*
* *

Vers le 15 août, ces bruits devinrent tellement intenses, que le Cân-Du et plus de la moitié de ses chrétiens prirent la fuite et se réfugièrent, les uns à Trâ-Kieù, les autres à Tourane, quelques-uns à Phù-Thùong. Les plus pauvres restèrent, préférant mourir chez eux des mains des lettrés que d'aller mourir de faim à Tourane ou ailleurs.

*
* *

Du 20 au 25 août, il y eut une espèce d'accalmie de bruits sinistres ; on disait même que les lettrés de Quâng-Nam, craignant de terribles représailles de la part des Français, ne suivaient pas l'exemple des lettrés de Tù-Ngai et de Binh-Dinh. Plusieurs chrétiens du district de Cân-Du, croyant le calme rétabli, restèrent chez eux. Le prêtre lui-même qui s'était réfugié à Trâ-Kieù, se disposa à aller faire l'administration d'Ancion, et envoya des dignitaires au devant de lui pour tout préparer dans la chrétienté. Mais, à partir du 26, les bruits alarmants recommencèrent de plus belle. Le Cân-Du quitta en effet Trâ-Kieù, qu'il ne jugeait pas suffisamment en état de se défendre ; mais, au lieu de se diriger vers le sud où était son district, il alla vers le nord, à Tourane. Il eut tout juste le temps d'y arriver sans encombre ; ses chrétiens revenus chez eux ne furent pas aussi heureux que lui : quand ils voulurent retourner, ils trouvèrent tous les chemins interceptés. Ils furent massacrés,

ainsi que tous les chrétiens de Quảng-Nam qui ne voulurent ou ne purent pas se réfugier soit à Trà-Kiêu, chez le P. Maillard, ou bien à Tourane. Leur nombre s'élève à plus d'un millier : six cent cinquante du district de Cân-Du, deux cent quatre-vingts du district de Trà-Kiêu et une centaine de celui de Phù-Thùong.

*
* *

Le 31 août, les lettrés s'emparèrent de la citadelle. Au Quảng-Nam les choses se passèrent absolument comme au Binh-Dinh et ailleurs : des lettrés, d'anciens mandarins, parcoururent toutes les chrétientés, quelques jours avant les massacres, faisant les plus belles promesses, donnant les meilleures assurances, afin que les chrétiens ne prissent pas la fuite, et qu'au jour fixé on pût en massacrer le plus grand nombre. Le Phô-Bảng-Hiêu, qui est aujourd'hui à la tête des rebelles au Quang-Nam, parcourut les districts du centre et du sud, et réussit par ses paroles mielleuses à tromper un bon nombre. Un ancien grand mandarin du village de Nai-Hiêu, près Tourane, voulut tromper de même le district du P. Maillard. Il se rendit dans un village païen auprès de Phù-Thùong, et de là se fit annoncer et demanda à voir le Père. Celui-ci lui fit répondre que, s'il entrait chez lui, il n'en sortirait pas. Nous verrons ce mandarin diriger le 18 octobre une attaque contre Phù-Thùong, et succomber dans une bataille au col de Lôc-Hoà. Les grands mandarins de la citadelle protestaient au commandant Le Gonec de leur dévouement à la France, et répondaient de la vie des chrétiens, se faisant forts de tenir tête aux lettrés et de maintenir la paix. Or, ils ont fait comme partout ailleurs : sans opposer la moindre résistance, ils ont ouvert la porte de la citadelle au premier chef de lettrés qui s'est présenté. A les entendre pourtant, c'étaient les missionnaires qui compromettaient la paix par leurs préparatifs de défense. Ils s'en plaignaient, et, chose pénible à dire, leurs plaintes trouvaient de l'écho à Tourane, où cependant on n'ignorait pas ce qui s'était passé dans les provinces du sud. D'une façon ou d'une autre, éviter un blâme était impossible : ceux des missionnaires qui ont succombé ont été blâmés pour n'avoir pas su organiser la résistance, et ceux qui l'ont organisée et se sont défendus, ont été blâmés aussi pour avoir mis le trouble dans le pays par leurs préparatifs de défense.

Trà-Kiêu fut cernée le 1er septembre 1883, lendemain de la

prise de la citadelle par les lettrés. La chrétienté n'était certes guère en état de se défendre; le P. Bruyère s'était fait illusion sur la violence et la persistance de l'attaque. Il se figurait qu'elle ne serait pas plus terrible qu'à Trung-Son, au Tu-Ngaï, où huit à neuf cents chrétiens, en comptant les vieillards et les enfants, avaient pu résister aux lettrés pendant plus d'un mois. Pour lui, il s'agissait de tenir pendant deux ou trois jours pour donner aux Français le temps de venir à son secours. Le capitaine Ducrès lui avait formellement promis de voler à sa défense, aussitôt qu'il le saurait attaqué, et cette promesse il l'avait renouvelée dans une lettre, vers le milieu du mois d'août. Il comptait donc sur ce secours, en se confiant encore plus sur la protection de la sainte Vierge, qui seule ne lui a pas fait défaut; il crut qu'il valait encore mieux se défendre à Trà-Kieù, que de se réfugier sur le sable de Tourane, sans abri et sans nourriture.

Pour toute arme à feu, il avait quatre fusils à tabatière, ayant dix cartouches chacun, cinq fusils à pierre, que lui avait cédés le P. Maillard, et un fusil Lefaucheux. Des lances, il en fit fabriquer jour et nuit par ses chrétiens, les derniers jours d'août, de manière à en fournir à peu près à tout le monde. Il comptait dans sa chrétienté trois cent soixante-dix hommes capables de porter les armes, c'est-à-dire de seize à soixante ans, et il les divisa en sept compagnies. Les femmes, au nombre de cinq à six cents, formaient la réserve. Après avoir désigné à chaque compagnie la position de l'enclos qu'elle aurait à défendre il attendit plein de confiance en Dieu et en la sainte Vierge.

*
* *

La position de Trà-Kieu n'offre que des désavantages pour la défense, à moins d'occuper les hauteurs qui la dominent ; mais, pour cela, il faut beaucoup plus de monde que n'en pouvait disposer le P. Bruyère. A l'ouest, la crête du dernier mamelon de la montagne de Kin-Son, est à peine séparée de l'église de cent-vingt mètres, tandis qu'à l'est, à un kilomètre de Kin-Son, s'élève le Nuitroc, petite colline conique de soixante à soixante-dix mètres de hauteur. C'est entre ces deux collines qu'est située la chrétienté. Du côté du Sud, séparée par quelques champs de riz, s'élève une large chaussée, reste de fortification d'une ancienne citadelle des Tchams. L'ennemi occupant ces hauteurs, on comprend combien il était difficile de se défendre. Ce n'est que du côté du nord qu'il y a une légère dépression de

terrain, un espace sablonneux longeant l'enclos de la chrétienté, sec en été, couvert d'eau en hiver.

Le 1er septembre donc, dans l'après-midi, on vit arriver les lettrés de quatre côtés à la fois. Bientôt un immense cercle d'hommes entoura la chrétienté en poussant des cris féroces, et ce cercle ne cessa de l'entourer jour et nuit, vingt et un jours durant. Ce soir-là l'ennemi n'essaya pas de forcer l'enclos de la chrétienté, il se contenta de prendre ses positions, et ne tira que quelques coups de feu.

Les chrétiens occupaient la colline de Kin-Son, et ils auraient bien voulu tenir cette position jusqu'à la fin, mais le lendemain, 2 septembre, effrayés du nombre incalculable des assaillants, ils n'osèrent rester sur ces hauteurs. Après un semblant de combat, ils descendirent précipitamment, pour s'enfermer dans l'enclos. Ils avaient perdu quatre hommes, bien qu'ils n'eussent opposé aux lettrés presque aucune résistance. C'est le seul échec qu'ils aient essuyé, mais il faillit être funeste. Le découragement s'empara de tous les chrétiens : ils refusaient de combattre, abandonnaient leurs armes et se résignaient d'avance à leur triste sort. Ils se réunirent sur l'esplanade de la maison du Père pour le prier de leur donner une dernière absolution.

« Il nous faut mourir, disaient-ils, toute résistance est inutile, et nous aimons mieux mourir à l'église que partout ailleurs. »

Ce fut un des moments les plus cruels pour le P. Bruyère ; malgré tous ses efforts, il ne put relever leur courage.

*
* *

Vers le soir, apprenant que l'ennemi approchait du côté de l'est, il envoya un jeune homme donner l'ordre à son second dignitaire d'abandonner les jardins isolés au pied du Nuitroc, et trop difficiles à défendre, pour se renfermer dans un circuit plus restreint et mieux protégé par des bambous. Le jeune homme força la note, et dit que le Père donnait ordre de tout abandonner et de se retirer à l'église pour y recevoir une dernière absolution et y attendre la mort. Ce n'était pas l'ordre du Père, mais le vœu de tous les chrétiens qu'il transmettait. Le dignitaire heureusement ne crut pas à cette parole, et voyant les lettrés approcher de trop près, il ordonna à un soldat de tirer sur eux. Celui-ci se cacha derrière un fourré de bambous, visa à son aise et tira sur une bande qui traînait un canon. Un homme tomba et le reste de la bande s'enfuit en abandonnant

le canon qui fut pris par les chrétiens. Mais le moral était chez eux tellement abattu que ce succès ne suffit pas à le relever. Ils refusaient de veiller pendant la nuit, se retiraient chez eux, se faisaient leurs adieux en se lamentant, ou bien se rendaient à l'église, résolus de ne plus en sortir et d'y attendre la mort.

Si, cette nuit-là, les lettrés avaient soupçonné l'état d'abattement où étaient les chrétiens, et qu'ils eussent tenté de pénétrer, ils les auraient tous massacrés en bien peu de temps sans rencontrer la moindre résistance. Heureusement leur plan n'était pas d'attaquer la nuit, de peur d'en laisser échapper quelques-uns. Ils veillaient au contraire très soigneusement et ne cessaient de battre leurs tambours et leurs crécelles. De cinq en cinq minutes, un chef faisait résonner son porte-voix et criait :

« *O caé Poi cài vê phai canh qui chonghien nhàt Pung cho Puà nào thoàt nhlé.* Sentinelles, entendez-vous, veillez bien et ne laissez échapper personne. »

Et un formidable *iaaaa* retentissait aussitôt autour de la chrétienté. Ces sinistres paroles, répétées tant de fois pendant vingt nuits, et qui glaceraient d'effroi les plus intrépides, résonnent encore bien souvent aux oreilles du P. Bruyère, et réveillent dans son cœur les tristes impressions qu'il ressentit alors. Mais immédiatement aussi, son cœur se répand en actions de grâces envers la très sainte Mère de Dieu, dont il a senti tant de fois, pendant ce terrible siège, la merveilleuse protection. Elle était son unique refuge dans ses moments d'angoisses; il lui adressait alors une fervente prière et ne tardait pas à se sentir réconforté. C'est grâce à sa puissante protection qu'il parvint enfin, dans cette nuit du 2 au 3 septembre, à relever le courage de ses chrétiens.

Il fit appeler ses dignitaires vers le milieu de la nuit, et, les faisant entrer chez lui, il leur prouva si bien la nécessité de combattre, qu'il les y décida entièrement. Eux à leur tour entraînèrent les autres, de sorte que bientôt ce ne fut plus qu'un cri unanime dans la chrétienté qu'il fallait combattre, puisque c'était la volonté de Dieu et de la sainte Vierge.

« — Ecoutons le Père, disaient-ils, et s'il faut mourir, mourons les armes à la main. »

On se prépara donc à lutter énergiquement le lendemain. On fit cuire le riz de bon matin de peur de n'avoir pas le temps pendant le jour. Elle fut rude, en effet, cette journée du 3 sep-

tembre. Du matin au soir, il fallut combattre. Cinq fois l'ennemi fut mis en déroute, mais le cinquième combat ne fut livré qu'après une nouvelle défaillance qui manqua de tout compromettre. Les chrétiens étaient exténués de fatigues et d'émotions, et les lettrés étaient si nombreux que, mis en déroute sur un point, ils paraissaient aussitôt et tout aussi nombreux sur un autre. Les néophytes se crurent donc infailliblement perdus; ils se réunirent devant la maison du Père, le priant de leur permettre de déposer les armes, de se retirer dans l'église et d'y attendre la mort. Quelques dignitaires émirent l'avis qu'il fallait parlementer et déclarer à l'ennemi qu'ils mettraient bas les armes à condition d'avoir la vie sauve. Maisons, jardins, rizières, tout lui serait abandonné, et on ne lui demanderait qu'une chose, pouvoir se retirer sain et sauf à Tourane. Personne n'osant prendre sur lui de se rendre au camp des lettrés, ils imaginèrent d'écrire leurs conditions en gros caractères sur un grand carré de toile qu'on porterait en face de l'ennemi, au bout d'un bambou en guise d'étendard.

Pendant ce temps, l'église se remplissait de monde, refusant de marcher à l'ennemi qui approchait de plus en plus du côté du nord. Le Père, malgré tous ses efforts ne pouvait ranimer leur courage, ils se prosternaient devant lui, lui demandant en pleurant, une dernière absolution, puis abandonnant là leurs armes, ils se retiraient dans l'église.

Les lettrés, du haut de la colline de Kin-Son entendaient leurs pleurs et leurs lamentations, et les raillaient en leur disant de prendre courage, que le R. P. Maillard arrivait pour les sauver.

Dans cette circonstance excessivement pénible et critique, ce fut l'*Ong-pho*, le chef de la première compagnie, qui sauva la chrétienté. Son courage ne faiblit jamais, et il ne cessait de répéter qu'il fallait écouter le Père.

« — Malheur à nous, disait-il, si nous déposons les armes, jamais les lettrés ne nous permettront de nous retirer sains et saufs à Tourane. Qu'on parlemente tant que l'on voudra, gardons toujours nos armes, et combattons jusqu'à la mort. »

Malgré leur fatigue, il réunit de nouveau ses soldats et les décida à courir encore à l'ennemi qui avançait toujours du côté du nord. En même temps, le catéchiste Phan, s'emparant des paroles des lettrés, assura aux chrétiens que le P. Maillard arrivait et qu'il allait repousser les assaillants pour qu'il pût

entrer. Ils le crurent, reprirent leurs armes, et se mirent à la suite des soldats du *Poi-Pho*.

Celui-ci arrivait juste à la porte d'entrée quand le second dignitaire commençait à parlementer. Comme il parlait de capitulation, le *Poi* l'arrêta tout court et s'écria :

« — Non, non, nous ne capitulerons jamais, nous vaincrons ou mourrons ! »

Et ouvrant la porte, il se lance à la tête des siens sur les lettrés, avec une telle vigueur que ceux-ci effrayés s'enfuient à toutes jambes. Alors seulement les pauvres chrétiens purent respirer un peu.

(*Missions catholiques.*)

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Paul Soleillet, connu par ses explorations en Afrique.

Paul Soleillet était un des trois Européens qui ont pénétré dans l'oasis d'In-Calah. Son voyage en 1873-74 dans le Sahara est classé, à cause de ce fait, parmi les plus hardies explorations. Avant lui, le commandant anglais Laing, en 1826, et l'allemand Rolhfs avaient seuls atteint l'oasis aux portes de laquelle a été assassiné, il y a quelques mois le lieutenant Palat.

Paul Soleillet avait ensuite caressé le projet de faire la route du Sénégal en Algérie en passant par Tombouctou ; mais il fut arrêté aux confins du Sénégal par ordre de l'autorité française.

Revenu en France, toujours infatigable, c'est à ouvrir le Choa au commerce français qu'il va se dévouer. Il part pour Obock avec une petite pacotille, y plante le pavillon français ; puis, quand nous prenons possession effective de ce point, il se dirige sur la résidence du roi Menelik, auquel il démontre les avantages qu'il trouvera à ouvrir des relations avec nos comptoirs de la mer Rouge. Soleillet, qui avait su par sa loyauté et son énergie s'acquérir la confiance du roi du Choa, a fait en ces dernières années plusieurs voyages de l'intérieur du petit royaume abyssin à la côte, surtout pour des opérations commerciales.

De haute stature, d'une grande force, d'une patience à toute épreuve, Soleillet savait imposer le respect aux demi-civilisés au milieu desquels il a dépensé presque toute sa vie. Sa mort est une perte pour la science géographique.

—

Le monastère de la Trappe du Port-du-Salut vient de faire une grande perte. Le R. P. dom URBAIN, prieur de la communauté, est mort samedi matin, 11 septembre, des suites d'une angine de poitrine, après quelques jours seulement de maladie. La perte de ce saint religieux sera vivement sentie par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et d'apprécier les qualités de son noble et excellent cœur. Le R. P. prieur, dont le nom était Blain de Saint-Aubin, appartenait à une des meilleures familles de Bretagne. D'un caractère charmant, plein d'entrain et de gaieté, le P. de Saint-Aubin avait su se faire estimer de tous ceux qui l'ont connu. Il n'avait que des admirateurs et des amis, qui garderont de lui un impérissable souvenir.

—

Les religieux bénédictins de Solesmes viennent de rendre les derniers devoirs au R. P. dom SARLAT, enlevé à leur affection par une courte maladie.

M. E. Cartier adresse à l'*Univers*, sur ce vénérable religieux, une notice d'où nous extrayons ce qui suit :

Le R. P. dom Sarlat avait été remarqué dans l'odieuse expulsion des moines de Solesmes. Admis très jeune dans la marine, il avait rapidement conquis ses grades, en prenant part aux expéditions du Mexique, de Syrie, et à la prise de Sébastopol ; il s'était distingué surtout dans les combats contre les Allemands et contre la Commune ; il était entré un des premiers dans Paris et avait pris dix-huit barricades à la tête de ses braves marins. Officier de la Légion d'honneur et capitaine de frégate, il voyait s'ouvrir devant lui une longue et brillante carrière ; il y renonça pour embrasser la vie religieuse. La prière et le sacrifice lui parurent les moyens les plus efficaces de servir Dieu et la France.

Pendant les dix années qu'il passa dans le cloître, il ne se désintéressait pas des événements et déplorait les fautes d'une politique anti-chrétienne. Il suivait avec anxiété nos expéditions lointaines, plaignant la marine d'avoir à subir la direction des incapables que l'amiral Courbet a si justement stigmatisés. Il gémissait de voir la France perdre sa glorieuse influence en Orient et y être représentée par ces athées et ces francs-maçons qui osent disputer au Souverain

Pontife le protectorat des catholiques, dont ils sont les iniques persécuteurs.

Ce qui le révoltait le plus dans les hontes du présent, c'était cette conspiration satanique contre l'enfance, cette prétendue neutralité des écoles qui nous prépare des générations sans croyance et par conséquent sans morale. Aussi, avant de prononcer ses vœux, et d'embrasser la pauvreté volontaire le R. P. Sarlat voulut consacrer la plus grande partie de sa fortune à établir à Rochefort une école libre, où les Frères des Écoles chrétiennes élèveront la jeunesse dans la connaissance de Dieu et l'amour de l'Église, pour faire de bons citoyens et d'intrépides marins. Il a confié son œuvre au zèle intelligent de son beau-père, M. Ducorps, commissaire de la marine et officier de la Légion d'honneur, qui en a fait un établissement modèle.

Le R. P. Sarlat est mort à l'âge de cinquante-six ans et a été enseveli dans le cimetière de la paroisse de Solesmes. Il n'a pu reposer à l'ombre de la croix de marbre qu'il avait fait placer au milieu du petit cimetière de l'abbaye. Les persécuteurs païens laissaient les chrétiens enterrer librement leurs martyrs dans les catacombes ; nos gouvernants poursuivent les religieux jusque dans la mort.

—

La semaine dernière est morte, à Paris, dans un âge très avancé, la baronne James de Rothschild, veuve du célèbre financier, qui fut longtemps le chef de la maison de Paris, mère de MM. Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild, et tante de M. le baron Adolphe de Rothschild.

C'était une femme d'un grand sens, d'une générosité sans bornes, qui s'était manifestée en particulier pendant le siège de Paris.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 11 septembre ont paru les Lettres Apostoliques en forme de Bulle réinstituant la hiérarchie catholique aux Indes orientales conformément au Concordat stipulé avec le Portugal.

Le Souverain Pontife se dispose à compléter cette réinstitution de la hiérarchie catholique par la création des nouveaux évêchés indiqués dans le Concordat. Cela aura lieu dans un prochain consistoire, dont la date, cependant, n'est pas encore fixée.

En cette grave affaire, le gouvernement anglais a fait preuve, pour la partie qui concerne son administration aux Indes orientales, d'une déférence si grande envers le Saint-Siège, qu'il serait à désirer de voir les gouvernements des pays catholiques la prendre plus souvent pour exemple.

France.

Le comité national du jubilé de Léon XIII nous communique la note suivante :

On sait que les catholiques d'Allemagne viennent de tenir une importante assemblée à Breslau.

Le prince de Lœwenstein, en y rendant compte du mouvement social opéré par les catholiques, a déclaré que tout est organisé en Allemagne pour fêter dignement le jubilé sacerdotal du pape Léon XIII.

L'Allemagne ne laissera pas perdre cette occasion excellente pour elle d'occuper une place éminente à tous égards. Il est donc utile que les Français sachent que, parmi les procédés adoptés de l'autre côté du Rhin pour figurer avec éclat à l'exposition Vaticane, il faut compter en première ligne l'envoi des produits de l'art et de l'industrie se rattachant d'une manière quelconque au culte. De plus, les Allemands offriront au Pape les principaux ouvrages littéraires et musicaux parus en Allemagne sous le pontificat de Léon XIII, un album représentant le développement acquis par l'art chrétien en Allemagne pendant le même pontificat, enfin de nombreuses adresses des Sociétés et œuvres allemandes, pour démontrer la grande extension qu'elles ont prise dans ces dernières années.

Il serait désirable que, dans son patriotisme éclairé, la presse française se fît un devoir d'annoncer partout en France les décisions prises par les Allemands sur ce point, car il y va de notre intérêt de ne pas nous laisser vaincre, surtout dans les temps présents, sur le terrain d'une intelligente générosité qui touche directement à l'honneur national.

Nice. — Mercredi 1er septembre, à Nice, Mgr l'évêque de Marseille, subdélégué par S. Exc. le Nonce apostolique, assisté de Mgr Vico, auditeur de la nonciature à Paris, a mis à exécution le décret consistorial *Universæ Ecclesiæ Pastori*, du 12 juin 1886, détachant du diocèse de Fréjus, pour l'annexer au diocèse de Nice, l'arrondissement de Grasse, à l'exception de l'île de Saint-Honorat, et celui du 10 juillet 1886 commençant par ces mots : *Cum publicarum rerum*, qui distrait du diocèse de Vintimille, pour l'adjoindre à celui de Nice, le petit territoire de Garavan.

Cette imposante cérémonie s'est accomplie dans l'ancien palais épiscopal, en présence du vénérable chapitre de la cathédrale de Nice, du délégué de S. G. Mgr l'évêque de Vintimille et d'un clergé nombreux. Après la lecture des documents pontificaux et des lettres par lesquelles S. Exc. le Nonce apostolique lui confère sa mission, Monseigneur Robert a lu les actes par lesquels il déclare mis à exécution les décrets consistoriaux.

M. le vicaire général a remercié dans les meilleurs termes Mgr l'évêque de Marseille d'avoir bien voulu accepter d'accomplir cette mission, assurant que la variété des populations qui formerait désormais le diocèse de Nice ne servira qu'à faire éclater la charité, et a demandé à Mgr Vico de déposer aux pieds de S. Exc. le Nonce apostolique, en le priant de les transmettre au Souverain Pontife, les sentiments de profonde vénération et d'inaltérable dévouement du clergé et des fidèles du diocèse envers le Saint-Siège.

Le cortège s'est alors formé pour se rendre à la cathédrale, où Monseigneur, s'adressant aux nombreux fidèles accourus à la cérémonie, a expliqué pourquoi lui, évêque d'un autre diocèse, avait été désigné par le Nonce pour accomplir l'annexion qui donne au diocèse de Nice les limites du département des Alpes-Maritimes, à l'exception de la petite île de Saint-Honorat. La cérémonie s'est terminée par le chant du *Te Deum* et la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Rennes. — Le *Journal de Rennes* donne les nouvelles suivantes de la santé de S. Em. le cardinal Place :

Plusieurs journaux annoncent que S. Em. le cardinal archevêque est parti lundi pour faire une saison d'eaux à Contrexéville.

D'autres ajoutent que le cardinal est assez sérieusement souffrant.

La première de ces nouvelles est exacte, la seconde est heureusement dénuée de fondement.

Le cardinal, s'étant trouvé un peu fatigué à la suite des cérémonies du cardinalat et des labeurs écrasants que son devoir lui impose, a voulu consulter les médecins, qui l'ont engagé à se rendre à Contrexeville, surtout dans le but de lui procurer un repos nécessaire que Son Eminence se refusait depuis trop longtemps.

Le vénéré cardinal sera bientôt rendu, plein de vigueur et de santé, nous en sommes sûrs, à la respectueuse affection de ses diocésains.

Tarbes. — De très belles cérémonies ont eu lieu à Lourdes, le 8 septembre, pour la fête de la Nativité de la Très Sainte

Vierge. Dix mille pèlerins y ont pris part, appartenant principalement aux grands pèlerinages de Toulouse, Mazamet, Tours, Mende, La Rochelle, Albi.

NN. SS. les évêques de La Rochelle et de Luxembourg étaient présents.

Parmi les grâces miraculeuses obtenues, il faut signaler la guérison d'une personne de Romorantin.

Le pèlerinage national belge, troisième de l'année, composé de mille personnes est arrivé le 10 septembre.

Etranger.

Allemagne. — La consécration et l'intronisation de S. G. Mgr Haffner, évêque de Mayence, a eu lieu en grande pompe, dans l'insigne cathédrale de cette ville. Toutes les autorités constituées y ont pris part et le peuple fidèle a fait à son nouveau pasteur une ovation enthousiaste.

Les réjouissances populaires qui ont suivi les cérémonies religieuses ont été magnifiques; le soir, toute la ville a été splendidement illuminée. Au banquet solennel, donné au Saalbau, la salle des fêtes municipales, assistaient outre NN. SS. l'archevêque de Fribourg et les autres évêques assistants, le représentant du grand-duc, le chapitre, le clergé, les sommités des autorités civiles et militaires, le maire et le conseil municipal, les représentants catholiques au Landtag hessois et au Reichstag allemand, les représentants de la noblesse rhénane et moenane, de la bourgeoisie de Mayence, etc.; il y avait en tout 1,600 couverts. Le premier toast a été porté au Saint-Père par le nouvel évêque.

Une foule immense était accourue non-seulement de tout le diocèse, mais aussi des diocèses voisins, surtout des pays qui faisaient autrefois partie de l'électorat ecclésiastique de Mayence. Il y avait également des représentants de la Souabe, le pays natal de Mgr Haffner.

— Mgr Roos, évêque de Limbourg, est nommé évêque du diocèse de Fribourg, dans le grand-duché de Bade.

Alsace-Lorraine. — L'*Agence Havas* a communiqué aux journaux une dépêche annonçant que l'absence du nouvel évêque de Metz, Mgr Fleck, avait été remarquée au service annuel fondé par Mgr Du Pont des Loges pour les soldats français tombés sous les murs de Metz. Comme nos lecteurs

pourraient mal interpréter les intentions du nouvel évêque de Metz, nous croyons devoir reproduire ici une lettre que publie la *Correspondance Saint-Chéron* et qui coupe court à tout commentaire malveillant auquel pourrait donner lieu la dépêche adressée à l'*Agence Havas*. Voici cette lettre :

Le service annuel pour les soldats français tués sous les murs de notre ville a eu lieu, comme les années précédentes, au milieu d'une affluence considérable. On sait que Mgr Du Pont des Loges, le fondateur de cette patriotique et pieuse cérémonie, n'assistait pas ordinairement à ce service. Or, fidèle à une tradition de son regretté prédécesseur, notre nouvel et digne évêque, Mgr Fleck, s'est aussi abstenu de paraître à ladite cérémonie. L'important est que cette cérémonie funèbre continue d'avoir lieu. Vous pouvez dire partout que notre évêque, choisi par son prédécesseur, est digne de lui. Il est digne également de toutes nos affections, de tous nos respects.

— A ce propos, disons que Mgr Fleck, par son origine comme par sa naissance, est non pas allemand, comme on l'a dit lors de la mort de Mgr Du Pont des Loges, mais alsacien.

Le lieu de sa naissance est bien en effet Niederbronn, comme nous l'avons dit, mais, si nous ne nous trompons, cette petite ville, était, avant la funeste guerre de 1870, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Wissembourg (Bas-Rhin). Or, nos frères du Bas-Rhin s'appelaient et s'appellent encore alsaciens.

Nous ne savons comment Mgr Fleck est devenu prêtre du diocèse de Metz, mais en tout cas, dans un annuaire du clergé de France par Alph. Rousset, pour 1851, on trouve déjà Mgr Fleck, vicaire à Boulay, diocèse de Metz, il n'avait donc que 27 ans, ce qui prouve qu'il est entré dans notre regretté diocèse dès les premières années de son sacerdoce. Son frère, éminent professeur de mathématiques et de sciences, était déjà à la même époque, professeur au grand-séminaire.

On trouve ensuite Mgr Fleck, curé d'une paroisse importante de la ville de Metz, curé de Saint-Martin, où il est resté jusqu'à son élévation à l'épiscopat.

Donc Alsacien d'origine, Lorrain par son domicile, Mgr Fleck n'est pas Allemand.

Il ne l'est pas plus par le cœur. Tout le monde sait à Metz, comment, témoin à décharge de M. l'abbé Thouvenin, curé d'Ars-sur-Moselle, il osa dire avec un froid glacial, un sang-froid imperturbable : « Messieurs les Allemands, vous devez savoir que vous êtes cordialement détestés et que votre conquête

est trop récente, vos procédés trop peu civilisés, pour gagner nos cœurs, et nous serons toujours attachés à la France, notre seule patrie. » C'est pourquoi sa nomination comme coadjuteur, a été faite sans publicité préalable entre l'Empereur Guillaume, Manteuffel et Mgr Du Pont des Loges, et elle a été faite par déférence pour le regretté Pontife, tant estimé, tant respecté et tant vénéré même par ces deux hommes : Guillaume et Manteuffel.

TH. ROBERT, CURÉ DE M.-S.-CH.
Diocèse de Nancy et de Toul.

COLOMBÉ. — La République de Colombie (Amérique méridionale), a consigné dans sa nouvelle Constitution l'article suivant :

« La religion catholique, apostolique, romaine, est la religion de la nation. Les pouvoirs publics la protégeront et la feront respecter comme élément essentiel de l'ordre social. »

ÉQUATEUR. — Les journaux de l'Équateur nous apprennent que la République de ce nom, à l'occasion du deuxième centenaire de la dévotion au Sacré-Cœur, a été le théâtre d'émouvantes manifestations religieuses. Le 19 juin, sur la proposition de plusieurs sénateurs, le Sénat de l'Équateur — sans une seule protestation contraire — a rendu solennellement « un vote de gratitude et de louange au Cœur Très Sacré de Jésus, patron de la République de l'Équateur, et a pris la décision de ne tenir aucune séance le jour de la fête du 21 juin, en signe d'adhésion au sentiment populaire. »

La veille de la fête au soir, le 20 juin, Quito, capitale, s'illuminait, — édifices officiels, maisons des pauvres aussi bien que des riches — avec une profusion, une grâce et un éclat indescriptibles. La musique s'ajoutait à la lumière, et de tous côtés des orchestres et des chœurs jouaient des airs ou entonnaient des chants en l'honneur du Sacré-Cœur. Plus de 50.000 personnes parcouraient les rues, qui n'avaient jamais présenté pareille fête. Les provinces, sur toute l'étendue de la République, ont visité la capitale.

Le 21 au matin, la ville s'éveillait au bruit des salves d'artillerie. Aussitôt une foule énorme remplissait toutes les églises et se portait à la table sainte en nombre sans précédent, même à Pâques. Rien qu'à la cathédrale, il y avait, 10.000 communiants, sur lesquels plus de 3.000 hommes faits.

Le pavillon national pavoisait toutes les maisons, ornées en outre de draperies, de verdures, de guirlandes de fleurs, de statues ou de tableaux du Sacré-Cœur, avec des inscriptions sans nombre en son honneur. Les plus pauvres eux-mêmes avaient tenu à publier ainsi leurs sentiments. On sentait, en un mot, qu'il y avait là l'explosion d'un puissant courant populaire.

A une heure s'ouvrait un grand congrès eucharistique national, où se traitèrent les questions les plus vitales pour le progrès de la religion et de la vraie civilisation dans cette République. Toutes les mesures y ont été prises pour la réalisation du décret de l'Assemblée nationale du 29 février 1884, qui a décidé l'érection d'une basilique au Sacré-Cœur de Jésus, patron de la République de l'Équateur.

Irlande. — Le *Freeman's Journal* publie le texte de l'importante déclaration par laquelle les évêques d'Irlande ont clos les travaux de leur réunion annuelle tenue au collège de Maynooth :

Étaient présents à cette réunion : Mgr Walsh, archevêque de Dublin, président; Mgr Croke, archevêque de Cashel; Mgr Mac Evilly, archevêque de Tuam; Mgr Donnelly, évêque de Clogher; Mgr Nulty, évêque de Mesth; Mgr Gillooly, évêque d'Elphin; Mgr Duggan, évêque de Clousert; Mgr Mac Carty, évêque de Cluyne; Mgr Mac Cormack, évêque d'Echonry; Mgr Conway, évêque de Killala; Mgr Woodlock, évêque d'Ardagh et Cloumacnoise; Mgr Fitzgerald, évêque de Ross; Mgr Logue, évêque de Raphoë; Mgr Carr, évêque de Galway; Mgr Higgins, évêque de Kerry; Mgr Brown, évêque de Ferry; Mgr Brownring, évêque d'Ossory; Mgr Finegan, évêque de Kilmore; Mgr Alister, évêque de Down et Connor; Mgr O'Dwyer, évêque de Lime-Limerik; Mgr Ryan, évêque coadjuteur de Killaloe; Mgr Lynch, évêque coadjuteur de Kildare; Mgr O'Callaghan, evêque coadjuteur de Cork; Mgr Power, évêque coadjuteur de Waterford; Mgr Power, évêque coadjuteur de Clonfert; Mgr Donnelly, évêque auxiliaire de Dublin.

Les sujets traités par les évêques se rapportent aux affaires du Collège, aux matières d'éducation et en général aux questions religieuses. A l'issue de leurs délibérations, les évêques ont adopté à l'unanimité les résolutions ci-après.

« Les évêques, avant de clore leur réunion annuelle, désirent exprimer en leur nom et au nom de leurs ouailles, leur reconnaissante appréciation des services généreusement rendus à l'Irlande par le très honorable M. Gladstone dans la dernière session du Parlement. Ils prient Dieu et ils espèrent que Dieu donnera pendant des années une excellente santé au grand homme d'État, afin qu'il con-

tinue à poursuivre le succès de la politique qu'il a si sagement inaugurée pour amener le juste et pacifique gouvernement de l'Irlande. C'est plus que jamais les convictions des évêques et de leur clergé que seule la reconnaissance du droit de l'Irlande à se gouverner et administrer elle-même peut faire cesser la source des troubles et des discordes, qui provient de son union mal nommée avec l'Angleterre, et au nom de tous les catholiques d'Irlande, ils repoussent avec indignation l'assertion renouvelée, bien qu'elle soit absolument mal fondée, d'après laquelle la majorité catholique en Irlande abuserait du pouvoir qu'elle pourrait tenir de la législature naissante pour harceler et persécuter la minorité non catholique de leurs concitoyens. Dans le passé, comme dans le présent, la persécution n'a sévi en Irlande que là où les non-catholiques étaient en majorité.

Les évêques se réjouissent de ce que les peuples d'Angleterre et d'Écosse et une partie considérable de leurs représentants au Parlement aient déjà commencé à comprendre les réclamations et à reconnaître les droits de l'Irlande d'avoir sa législature nationale; ils espèrent que, quand l'influence des passions et des préjugés aura disparu, quand les demandes de l'Irlande et son sincère désir de vivre en union fraternelle avec le reste de l'empire seront plus pleinement et généralement connues, tous les partis s'uniront pour réaliser la juste et sage politique de M. Gladstone.

Les évêques considèrent qu'ils manqueraient à leurs devoirs s'ils omettaient de déclarer qu'ils sont remplis d'une profonde anxiété en voyant pratiquer si durement l'exaction des rentes sur certains domaines en un moment où la détresse est générale et profonde, ainsi que les évictions de tenanciers dont le plus grand nombre sont incapables de payer l'intégrité de leurs fermages. Une telle façon d'agir, si les landlords y persistent, spécialement si ceux-ci sont soutenus en cela par le pouvoir exécutif, ne peut manquer de produire des catastrophes sociales de la plus grande gravité; c'est pourquoi les évêques voudraient humblement et instamment demander à ceux qui sont responsables de l'ordre public d'adopter des mesures temporaires, sans préjudice des remèdes permanents, pour prévenir les violences et les désordres qu'on peut redouter.

Les évêques regrettent d'avoir à renouveler leurs plaintes au sujet des griefs que les catholiques continuent d'avoir au sujet de l'éducation, attendu que bien qu'ils les aient maintes fois signalés au gouvernement, ces griefs continuent dans une large mesure à n'être pas redressés. Ils réitèrent donc leurs plaintes à ce sujet, et ils ne cesseront de les faire entendre tant qu'il n'aura pas été complètement satisfait à leurs justes demandes. Ils demandent simplement que, à chaque degré de l'éducation — primaire, intermédiaire, universitaire — les catholiques soient appelés à jouir, comme leurs concitoyens non catholiques, dans la proportion de leur nombre, des avantages

qui dérivent des concessions publiques pour ce qui regarde l'éducation en Irlande.

Ont signé :

† Williams J. Wadsh, archevêque de Dublin, président.
† Barthélemy Woodlock, évêque d'Ardagh et Cloumacnoise, secrétaire de la réunion.
† Michel Logue, évêque de Raphoë, secrétaire de la réunion.

Il est à peine besoin de faire remarquer l'importance et la gravité de ces résolutions.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

En Bulgarie. — La mine aux mineurs. — Massacres de chrétiens en Chine. — Angleterre.

16 septembre 1886.

Le prince Alexandre vient d'abdiquer et a quitté Sofia le 7 septembre après avoir expliqué par une proclamation les motifs de son départ. Ce dénouement était prévu. En présence du mauvais vouloir manifeste de la Russie à son égard, le prince pouvait-il raisonnablement envisager l'avenir avec confiance ? Pouvait-il espérer que le triomphe de son retour consoliderait sa fortune et atténuerait les difficultés de sa situation ? Évidemment non ! Du jour où il s'est vu déposer inopinément par un coup d'État resté encore ténébreux, mais où l'influence russe n'est pas étrangère, le prince Alexandre était irrévocablement condamné à disparaître.

Mais le principal auteur de son abdication forcée, ce n'est pas lui, mais bien l'Angleterre. C'est l'Angleterre, en effet, qui avait inspiré au prince de Battenberg une politique contraire aux vues et aux intérêts de la Russie, c'est l'Angleterre qui est cause de l'inimitié du czar pour le prince, c'est l'Angleterre, en un mot, qui, pour combattre l'influence russe en Orient, a encouragé et soutenu l'émancipation et l'indépendance de la principauté de la Bulgarie, se réservant de l'abandonner, au moment du danger, à ses propres destinées. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Le czar ayant fait entendre des paroles de menaces,

le prince Alexandre n'a plus pour le protéger que l'enthousiasme de son peuple, ce qui n'est pas suffisant pour tenir tête à un adversaire aussi redoutable. Selon son habitude, l'heure des résolutions ayant sonné, l'Angleterre s'est dérobée.

D'autre part, l'Autriche et l'Allemagne sont tombées d'accord pour laisser carte blanche à la Russie dans les Balkans, voulant ainsi donner un exemple à l'Angleterre et la punir de ses agissements intéressés et artificieux. Aussi les journaux anglais ne se font pas faute de laisser percer leur désappointement. Le plus important organe de la Cité, le *Times*, s'exprime ainsi :

Le triomphe du czar est d'ores et déjà complet, grâce à la soigneuse abstention de tous ceux qui pouvaient efficacement s'opposer à la réalisation de tous ses desseins, et le seul effet de l'union des deux provinces bulgares sous le prince de Battenberg aura été de rendre plus gros le morceau de l'empire turc dont la Russie s'assure la possession par la présente opération. On craint fort à Constantinople que d'autres changements encore ne soient imminents. Il court des bruits de mauvais augure. On parle de préparatifs de la Russie, d'une importance telle qu'ils ne sauraient être expliqués seulement par un projet d'occupation de la Bulgarie, à brève ou à longue échéance. On croit, non sans quelque apparence de raison, que la suppression brutale du prince Alexandre indique des desseins ultérieurs.

Les journaux autrichiens se tiennent sur la réserve. Ils craignent, en laissant libre cours à leurs commentaires, de donner un coup de canif à la triple alliance. Ils ont plutôt l'œil sur Berlin.

Quant aux journaux allemands, ils semblent se désintéresser de ce qui se passe en Orient. Leurs soucis sont ailleurs. La convocation inattendue du Reichstag les préoccupe au plus haut degré.

Au lendemain des entrevues de Gastein, de Franzensbad et de Berlin et des évènements de Bulgarie, l'opinion accréditée chez nos voisins d'au delà du Rhin, est que, si M. de Bismark a convoqué le Parlement, c'est qu'il sent le besoin de lui exposer la nouvelle situation politique.

On croit que le chancelier de l'Empire fera allusion surtout à la France. A ce sujet nous lisons dans la *Gazette nationale* de ce jour le curieux passage suivant :

Il s'est agi dans les conférences de Kissingen, de Gastein, de

Franzensbad et de Berlin, des questions majeures de Constantinople, de Salonique, de l'Égypte et de l'Asie mineure, et certes, on n'aura pas eu beaucoup d'égards pour les intérêts français qui y sont engagés. C'est la politique à la Boulanger que suit le gouvernement français actuel, qui est cause de cet isolement complet de la France. Qu'est-ce qui lui reste encore de la suprématie que Napoléon III avait su conquérir en Orient?

Si la question d'Orient est résolue en dehors de la France et sous beaucoup de rapport contre elle, cela aura été la faute des politiciens qui gouvernent ce pays qui, dans l'aveuglement de leurs passions, auront une fois de plus sacrifié à une haine stérile les intérêts vitaux de leur patrie.

En résumé, la situation politique de l'Europe est à l'heure actuelle passablement embrouillée, et il ne faudrait pas une bien grande étincelle pour allumer un vaste incendie.

—

Après la brochure du docteur Rommel qui était une violente attaque contre la France, il vient de paraître à Leipzig sous le titre : *Les voisins de l'Allemagne à l'Ouest*, un volume qui est le recueil de tous les articles de journaux publiés chez nous depuis quinze ans contre les Allemands, et qui relève en même temps les mésaventures que pendant la même époque les Allemands ont éprouvées en France. Cette publication vient couronner l'œuvre poursuivie pendant si longtemps avec une extrême ténacité par la presse d'outre-Rhin, et qui tend à persuader à la nation allemande qu'aucune paix durable n'est possible avec la France et que par conséquent l'Allemagne a le droit de choisir son moment pour provoquer, même sans motif plausible, la lutte finale entre les deux peuples. Cette conviction, il ne faut pas nous le dissimuler, a fini par pénétrer dans les masses en Allemagne, et si demain le prince de Bismark faisait naître, sous le prétexte le plus futile, quelque incident qui pût tourner à la guerre, la nation allemande n'y verrait rien d'exorbitant.

Les manœuvres en Alsace et la présence à Strasbourg du vieil empereur, les concessions faites à la Russie par M. de Bismark, tout cela semble indiquer une certaine disposition d'esprit à notre égard, qui peut être de l'animosité ou de l'inquiétude. Ce ne doit pas être sans dessein, en effet, qu'on a imposé au souverain nonagénaire les fatigues et les dangers d'un voyage en Alsace.

—

Nos socialistes vont voir accomplir un de leurs vœux en France, grâce au député Laur et à la complicité du gouvernement.

Sous ce titre flamboyant : *Douze mines aux mineurs*, M. Laur, ingénieur civil, professeur d'émeute et député de la Loire, insère triomphalement dans la *France* la lettre ci-après, qui lui a été adressée par la compagnie des houillères de Rive-de-Gier :

Monsieur Laur,

Le conseil d'administration de la société des houillères de Rive-de-Gier me charge de vous dire qu'il consent dès aujourd'hui (sauf la ratification obligée de son assemblée générale, l'autorisation gouvernementale et celle des trois autres groupes faisant partie de l'ancienne Société des mines de la Loire, *s'il y a lieu*), à abandonner la propriété, en faveur du syndicat des mineurs de Rive-de-Gier légalement autorisé, des concessions de Collenon, Reclus, la Cappe (moins une réserve en partie basse constituant le champ d'exploitation du puits Saint-Denis et située à l'ouest de la faille de Frère-Jean), Gravenand, la Montagne-du-Feu, Crozagaque, la Verrerie-Chantegraine, Gourd'Marin, les Deux-Verchères, Combes, Eygurande et Couzon. (Pour ces deux dernières, la Compagnie se réserve naturellement l'indemnité qui lui est due par la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, affaire en instance devant le conseil de préfecture.)

Le syndicat acceptera naturellement de remplir toutes les charges inhérentes à la propriété de ces concessions, c'est-à-dire qu'il est substitué purement et simplement au lieu et place de la Compagnie cessionnaire.

Les ouvriers mineurs, en attendant l'autorisation gouvernementale et la ratification de l'assemblée générale, peuvent *dès aujourd'hui*, pénétrer dans les travaux et prendre toutes leurs dispositions pour l'exploitation, sous la surveillance de l'administration. Tous les travaux nécessaires à l'exploitation des concessions encore détenues par la Compagnie, seront conservés et respectés. »

Le 2 septembre 1886.

Le directeur,
RAVEAUD.

M. Laur fait suivre cette lettre des commentaires et renseignements que voici :

Sans perdre un moment, au reçu de cette lettre, nous avons engagé le syndicat à commencer l'exploitation sur deux points où il y a notamment du charbon exploité clandestinement par des propriétaires. Ce ne sera pas bien malin et le syndicat fera respecter sa

propriété, j'en réponds. La « mine aux mineurs » commencera donc à marcher modestement, *sans capitaux*, dans quelques jours.

Nous avons, pour faire les choses très en règle, télégraphié à MM. de Freycinet et Baïhaut, pour leur annoncer les faits, et cela dans les termes suivants :

« Venons d'obtenir cession gratuite par compagnie houillère Rive-de-Gier à syndicat mineurs de toutes mines abandonnées, avec permission pénétrer dans travaux, sauf ratification assemblée actionnaire. Vous en avisons pour qu'exerciez surveillance règlementaire. Heureux si administration veut nous seconder et conseiller dans tâche difficile qu'entreprenons. »

Voilà ni plus ni moins où nous en sommes.

D'après les résultats de l'enquête préalable dont nous avons été chargé par le syndicat des mineurs de Rive-de-Gier sur les richesses houillères contenues dans les concessions cédées; il y a à prendre *sans épuisement notable* (sauf pour les Verchères) :

1,305,000 tonnes de houille, sans compter les découvertes certaines que l'on fera en travaillant. Ces chiffres sont en partie puisés à une source absolument sûre.

En résumé, voici les atouts du syndicat : 1° concession faite de bonne foi par la compagnie, parole donnée qui ne sera pas démentie, nous en avons l'assurance multipliée par les actionnaires; 2° permission de l'État et des groupes de l'ancienne société de la Loire, parfaitement inutile, car, en vertu de la loi, la propriété des mines est « transmissible, aliénable, hypothécable, comme tous les autres biens », et les groupes ne sont solidaires que pour le service de leur dette commune et *au cas seulement où il y a des dividendes*. Or, la société de Rive-de-Gier existe toujours, elle exploite toujours et ne fait que disposer d'une partie de ses biens en vertu de la loi; 3° enfin, travail immédiat possible et appui presque certain de l'administration. »

Et maintenant, attendons l'expérience de l'exploitation par le syndicat. M. Laur doit être heureux; le voilà pourvu, sans coup férir, de la solution qu'il réclamait par voie de spoliation. Reste à savoir s'il est plus confiant qu'inquiet. Nous parierions pour l'inquiétude, et l'on ne risquerait guère de se tromper en disant que la compagnie des houillères de Rive-de-Gier vient de jouer un assez joli tour au turbulent ingénieur.

—

Les massacres des chrétiens se poursuivent en Chine avec une férocité inouïe. Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, vient encore d'éprouver dans sa mission un immense désastre. A Tanh-Hoa, 700 chrétiens ont été massa

crés, 9000 sont réduits au plus complet dénuement et 30 villages ont été brûlés.

Les sympathies de Thug-Li-Yamen pour les intérêts catholiques, sympathies qui se manifestaient juste au lendemain du conflit franco-chinois, c'est-à-dire au plus mauvais moment, cachaient — nul n'en pouvait douter — des desseins d'ordre politique général, qui n'étaient favorables ni au catholicisme, ni à la France, ni à la civilisation occidentale.

Sous le prétexte que la Chine entend être la maîtresse chez elle, les hommes d'État de l'Empire du Milieu ont cru trouver dans un accord avec le Pape le moyen de se débarrasser, du même coup, du protectorat français et de tous leurs engagements antérieurs.

Mais, heureusement, les droits de la France sont écrits dans les traités de 1844 et de 1860. Le silence du dernier traité de Tien-Tsing ne les a pas éteints, pas plus que l'accord conclu avec le Pape, qui vient au contraire les corroborer. Si la Chine veut qu'ils soient abrogés, elle ne peut user que d'un moyen, des négociations directes avec le gouvernement français.

Les pillages s'accomplissent dans la Sechuen-oriental, sans que les autorités chinoises puissent protéger la vie et les biens des chrétiens qui en sont les malheureuses victimes.

Les consuls étrangers eux-mêmes ont pu tout juste réussir à sauver leur propre vie.

Ce mouvement antichrétien qui s'accentue, grâce, sans doute, à la connivence des autorités chinoises, en dit long sur les véritables dispositions du Thug-Li-Yamen.

—

On fait quelque bruit dans la presse, depuis deux jours, au sujet d'une publication nouvelle de M. des Houx, dont les deux premiers chapitres ont paru dans une petite revue hebdomadaire connue sous le nom de *Revue Bleue*. De ces deux chapitres, l'un est consacré à raconter une assez longue conversation de l'auteur avec M. le comte de Paris, dont il rapporte les propos sur divers sujets et spécialement sur le programme qu'il appliquerait au gouvernement. L'autre raconte un entretien avec M. Jules Ferry sur la question religieuse en général, et spécialement sur le Concordat. Ces détails ont incontestablement de l'intérêt, mais ils en auraient davantage si l'autorité en était mieux garantie. Non pas que nous soupçonnions M. des Houx

d'avoir tout inventé. Mais lui-même déclare qu'il ne donne pas pour exactes matériellement les paroles qu'il prête aux interlocuteurs, dont il prétend seulement rendre avec exactitude la pensée. Dans ces conditions, il paraît superflu d'accorder plus d'importance à cette publication, bien qu'elle doive, à n'en pas douter, piquer la curiosité publique. Bornons-nous donc à cette indication qu'au témoignage de M. des Houx, M. le comte de Paris tout en considérant comme impossible la monarchie chrétienne de l'*Univers*, aurait dit que sa monarchie serait certainement celle qui s'éloignerait le moins de l'idéal de M. Veuillot (ce sont les expressions que prête au prince M. des Houx).

—

Lorsqu'un voisin vient d'éprouver de gros ennuis et de subir de dures humiliations, il est d'un bon cœur de lui pardonner ses susceptibilités et sa mauvaise humeur. L'Angleterre est dans ce cas. Elle n'a pas de chance, et partant, devient acariâtre. Le traité de Berlin a été déchiré sous ses yeux, et elle a perdu un roi, placé par elle sur l'échiquier européen. Cela n'est pas pour la réjouir. Elle ne dit rien à la Russie devant laquelle elle a déjà cédé, rien non plus à l'Allemagne, aux ordres de laquelle elle a obéi. Mais l'occupation récente des Nouvelles-Hébrides par la France l'a mise hors d'elle-même, et la *Pall Mall Gazette* protège ces îles avec un soin jaloux. « L'affaire des Nouvelles-Hébrides, dit cette feuille, prend une mauvaise tournure. » Si la France dénonçait la convention de 1878, cela constituerait, suivant la *Pall Mall Gazette*, un *casus belli* des plus clairs. Le journal anglais conseille à lord Iddesleigh d'envoyer un troisième navire aux Nouvelles-Hébrides. *Casus belli* est grave, mais ne nous émeut pas. Si l'occupation définitive des Nouvelles-Hébrides est nécessaire, elle aura lieu, et l'Angleterre cédera devant un acte d'autorité comme elle l'a toujours fait lorsque l'occasion lui en a été offerte.

—

Les questions agraires se multiplient chez nos voisins avec une rapidité surprenante. Après l'Irlande, les hautes terres d'Écosse ; après l'Écosse, le pays de Galles.

Une dépêche nous a déjà informés du différend qui avait surgi entre les cultivateurs du pays de Galles et les ministres anglicans, au sujet de la dîme que ceux-ci prétendaient continuer à

percevoir sur les fruits de la terre, bien que la très grande majorité de leurs ouailles aient abandonné depuis longtemps l'Église officielle pour l'une ou l'autre des nombreuses sectes dissidentes.

En ce temps de crise pour les cultivateurs de tout pays, ce mouvement qui prend tous les jours de l'extension et qui dès l'abord ne semblait dirigé que contre le monopole de ce que les Anglais appellent l' « Église établie » ou plus simplement encore l' « Establishment » tend à prendre les proportions d'un mouvement agraire, les agissements des « landlords » anglais étant à peu près identiques dans toutes les parties du Royaume-Uni.

Et voici que les députés de la principauté, qui jusqu'ici s'étaient répartis, suivant leur opinion, entre les deux grands partis de la Chambre des communes, ont décidé de se constituer en un groupe à part, comme les députés irlandais, et de se consacrer en première ligne à la défense des intérêts particuliers de leurs commettants.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On ne peut pas encore détacher tout à fait son attention des événements Bulgares. Il se dit que tôt ou tard, les difficultés présentes dégénèreront en graves complications. Que l'intervention de la Russie en Bulgarie est chose certaine et que M. de Bismarck devra bien donner quelques compensations à l'Autriche, après qu'il aura laissé l'influence russe s'accroître dans les Balkans. Peut-être ne verrons-nous pas les complications prévues se produire subitement en faisant explosion; mais, peut-être aussi la diplomatie Allemande nous réserve-t-elle aussi quelque coup de théâtre. On peut tout craindre quand on voit à quel degré sont excitées les convoitises dont le pays des Balkans est l'objet. Le fait que l'Empereur de Russie ne se contente pas de l'acte de soumission que lui a fait présenter le prince de Bulgarie, dont elle a exigé impérieusement la démission, indique assez, qu'on est assuré, à Saint-Pétersbourg, de la neutralité bienveillante de l'Allemagne et que l'on peut tout oser maintenant, pour frayer les voies de la Russie jusqu'aux portes de Constantinople. — On croit que le mois de septembre va voir les transactions se ranimer un peu. — Il y a encore de nombreux vides, à la Bourse, par suite des fortes chaleurs, mais des vides qui vont

se combler tous les jours d'ici la fin du mois, époque à laquelle commence la campagne d'automne, qui est ordinairement féconde en bons résultats. — Nous ne serions pas surpris si les rentes françaises fournissaient une brillante étape d'ici à la fin de l'année, car elles sont en retard, maintenant, sur les fonds étrangers. Une seule chose pourrait leur conserver une tenue un peu effacée : la crainte d'un impôt sur le coupon. — La question de l'impôt sur le coupon sera agitée, quand le budget viendra en discussion. Il est certain qu'elle ne ralliera qu'une faible minorité, car on fera valoir d'excellents arguments pour l'écarter. Mais il suffira peut-être de constater, qu'elle se pose, maintenant périodiquement, pour qu'on éprouve un peu d'hésitation au moment où elle fera de nouveau quelque bruit.

Le mouvement de reprise qui se dessinait depuis quelques semaines sur les différentes obligations à lots du Crédit Foncier s'est nettement accentué. On a atteint, sur les communales 1879 le cours de 480 francs.

Les foncières 1879 suivent à 480 francs. Les cours se sont nivelés car les avantages sont les mêmes des deux côtés.

Les Obligations Communales 1880, libérées de 260 francs se sont aussi mises en marche ; toutefois, ce titre laisse subsister entre lui et les titres similaires libérés, un écart d'une vingtaine de francs que rien ne justifie, et dont sauront sans doute profiter les capitalistes en quête d'arbitrages fructueux.

Nous comprendrions qu'il existât un petit écart entre les cours des obligations libérées et ceux des obligations non libérées, mais, au profit et non au désavantage de ces dernières. Il s'agit en effet d'obligations à lots. Dans les prix de ces obligations à lots, on tient compte et de l'intérêt fixe et des chances de lots. Or les chances de lots, sont les mêmes avec un titre libéré, qu'avec un titre non libéré, par conséquent elles devraient se payer un peu plus cher, sur un titre que l'on acquiert avec un faible versement que sur un titre que l'on doit payer entièrement.

Les Communales de 1881 entièrement libérées valent 480, la logique voudrait que les mêmes titres libérés seulement de 260 francs, cotassent de 483 à 485. Il y a de ce côté un redressement de cours à opérer qui ne peut manquer de provoquer, un de ces jours, un courant d'arbitrage dont profiteront ceux, qui n'auront pas attendu la dernière heure pour prendre une résolution.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES.

ROME ET LA CHINE

Les graves débats soulevés depuis quelques mois entre le gouvernement français et la cour romaine, à l'occasion de la nomination d'un nonce apostolique à Pékin, viennent d'entrer dans une nouvelle phase : le Saint-Père a résolu de renvoyer à une date ultérieure le départ de son envoyé extraordinaire en Chine. C'est une marque nouvelle de la bienveillance paternelle du Souverain-Pontife à l'égard de notre pays.

Quel est donc le fond de cette *question chinoise* dont la presse a tant parlé, que certains journaux ont retournée, avec un acharnement aussi inepte que déloyal, contre la religion, et qui a failli avoir de si fâcheuses conséquences?

La Chine compte environ deux millions de catholiques, répartis en trente-sept évêchés ou vicariats apostoliques; l'évangélisation de la Chine est l'œuvre de la France; depuis deux siècles elle a prodigué son sang et son argent pour faire pénétrer dans le Céleste-Empire la lumière de l'Évangile, pour bâtir des églises, des écoles, des hôpitaux, etc; parmi les cinq cents missionnaires qui se trouvent actuellement en Chine, plus de quatre cents sont français. C'est donc la force même des choses autant que les actes diplomatiques qui ont placé les chrétiens chinois sous le protectorat de la France; mais ce protectorat si chèrement acquis, la France l'avait jusqu'alors noblement et loyalement exercé. Si le culte catholique a été déclaré libre en Chine au XVIIe siècle; si Pékin a eu sa cathédrale avec son séminaire et ses écoles, si les catholiques de toute nationalité et leurs missionnaires ont été, sinon toujours de fait, du moins officiellement et légalement respectés, c'est grâce aux édits obtenus par la France en 1844 et en 1846, c'est grâce aux traités qu'elle a signés en 1858 et en 1860, car la France a tiré l'épée pour châtier la Chine qui avait failli à ses engagements; elle n'a pas reculé devant d'héroïques sacrifices pour remplir sa mission.

Elle a demandé raison de toutes les persécutions, de toutes les vexations, de toutes les injustices; elle a fait en un mot, de

son protectorat, non un vain titre, mais une puissance incontestable avec laquelle il fallait compter. La France alors était logique : la religion qu'elle défendait au-delà des mers, elle la respectait chez elle, et plus sa foi était profonde au dedans, plus son autorité s'affermissait au dehors. — L'Église pouvait être sans crainte, ses enfants étaient en sûreté à l'ombre du drapeau français.

Tel n'est pas l'état actuel des choses. La politique intérieure de la France a été profondément transformée; le pouvoir, tombé aux mains de sectaires, instruments aveugles de la franc-maçonnerie, est devenu officiellement persécuteur; il a déclaré à la religion une guerre à outrance, sans trève ni merci, plus préoccupé d'amoindrir et d'anéantir ce qui est chrétien que de relever et de sauvegarder ce qui est français ; l'intérêt national a cédé le pas sur toute la ligne à la haine anti-religieuse. En même temps, par une inconséquence dont on n'a pas d'exemples, la République aurait voulu, tout en frappant d'une main chez elle les catholiques, retenir de l'autre, pour le bénéfice de sa diplomatie, les avantages qu'elle doit en Orient à l'action du catholicisme, et garder dans le monde ce que l'on appelait « *la clientèle catholique de la France*, » selon ce principe mis en avant que « *la persécution religieuse n'est pas une denrée d'exportation.* » Mais les faits ont une logique brutale à laquelle on n'échappe point ; il fallait supposer le gouvernement chinois bien aveugle ou bien naïf pour espérer qu'il ne discernerait pas une telle inconséquence et n'essayerait pas d'en tirer parti ; on dirait même qu'on a voulu pousser l'impudence jusqu'à ses dernières limites, en allant afficher le contraste sous les yeux même des diplomates chinois. Sans parler des massacres des chrétiens renouvelés à plusieurs reprises et impunément, au cours de l'expédition du Tonkin, ne dirait-on pas qu'on a choisi entre mille, pour envoyer en Orient représenter la France, et par conséquent le protectorat français, les deux hommes qui se sont montrés à Paris les ennemis les plus acharnés du catholicisme qu'il s'agit de défendre ; n'est-ce pas, au point de vue qui nous occupe en ce moment, en même temps une provocation à la Chine et une insulte au Saint-Siège ?

Qu'est-il arrivé ? Ce qui était inévitable. La Chine a profité de l'attitude de la France pour secouer le joug du protectorat, et elle a invité spontanément le Souverain Pontife à se faire

représenter à Pékin par un Nonce apostolique. Elle s'est dit « qu'il y ait à Pékin un Nonce, et l'influence de l'ambassadeur français n'aura plus longue durée ; la fonction nouvelle annulera peu à peu la fonction ancienne. On aura beau souhaiter a Rome et à Paris qu'ils s'entendent fraternellement et se prêtent un appui mutuel dans leurs missions respectives ; dans la pratique, les privilèges, que les traités assureront à l'un se concilieront difficilement avec les pouvoirs qu'ils conféreront à l'autre, et ainsi l'autorité du protectorat ira nécessairement en s'affaiblissant. »

Le Saint-Siège accueillit favorablement la proposition de la Chine pour ne pas laisser sans secours et sans protection deux millions de catholiques, abandonnés depuis déjà trop longtemps, sous le protectorat fictif de la France, à toutes les vexations et à toutes les violences des méchants.

Le Pape n'enlevait rien à la France. C'est la France qui s'était retirée, il prenait le poste qu'elle avait abandonné de fait. C'était sagesse au chef suprême de l'Église universelle de se mettre en contact direct avec la Chine pour parer aux éventualités de l'avenir et préparer les évènements, puisque l'intermédiaire dont il s'était servi jusqu'alors abdiquait ouvertement sa mission.

Le gouvernement français s'est ému ; il a vu dans les négociations entamées la violation d'un droit consacré par les siècles, il a menacé de rompre toute relation avec Rome. Léon XIII a répondu aux menaces par la bienveillance ; le Nonce, s'inspirant des vues du Saint-Siège, a apporté dans toutes les négociations un tact, des ménagements, un esprit de conciliation qui prouve le désir sincère de concilier les vrais intérêts de la France avec les grands intérêts de l'Église. Effrayé surtout pour nous du préjudice immense qui résulterait d'une rupture, le Pape, qui n'avait rien fait pour la provoquer, a tout fait pour la prévenir.

Une commission cardinalice a été chargée d'examiner, d'étudier avec soin les moyens d'arriver à une solution qui satisfasse également les deux parties. — Nous avons dit plus haut où en étaient les choses en ce moment.

Il convient que la gratitude des catholiques français en cette circonstance, soit à la hauteur de ce nouveau bienfait du Saint-Siège.

Il l'a maintes fois montré, le Pape aime cette France catholique, dont il connaît la générosité, dont il apprécie la vaillance

et dont il sait les douleurs, et d'autre part, par les services qu'elle a rendus en Orient à l'Église catholique, la France chrétienne a bien mérité que la sollicitude de la Papauté lui soit reconnaissante en cette circonstance.

LES DIX PREMIÈRES ANNÉES
DES FACULTÉS LIBRES (1).

Mesdames et Messieurs,

Le bon La Fontaine a dit quelque part : « Les longs ouvrages me font peur. » Nous avons le droit de nous réjouir de cette paresse du bonhomme, car s'il eût fait un poème épique, qui donc à sa place aurait écrit ses fables?

Mais La Fontaine vivait en un temps où l'on pouvait choisir sa tâche; la nôtre nous est imposée comme le sauvetage s'impose en temps de sinistre. Au lieu de travailler à embellir l'existence humaine dans une société assise et sûre de son lendemain, nous sommes tous appelés à préserver de la ruine une société qui menace de périr. Pour mettre la main à ce travail, il ne faut pas avoir peur des longs ouvrages.

Prenez au hasard l'une quelconque des œuvres dont vous passez la revue dans ce Congrès. Vous verrez qu'il s'agit toujours de rendre à cette société l'équivalent transformé d'une des forces constitutives que d'ineptes démolisseurs lui enlèvent. Or, messieurs, comment ces forces sociales avaient-elles pris possession du passé? Ce n'était pas assurément par surprise et comme par coups de théâtre. Toutes les institutions qu'on renverse avaient été l'œuvre des siècles. La charité chrétienne n'avait pas enfanté en un jour ces hôpitaux dont on s'est emparé il y a cent ans et d'où l'on chasse aujourd'hui le prêtre et la croix. La foi n'avait pas construit en une heure ces temples magnifiques qui sont désormais à la merci d'un décret profanateur. Le génie de la prière, celui de l'apostolat ou de l'étude avaient mis des centaines d'années à fonder les monastères que tout le monde à présent peut habiter, excepté les

(1) Rapport présenté à l'Assemblée générale des catholiques, le 26 mai 1886 par Mgr d'Hulst recteur de l'Institut catholique de Paris.

moines. Le zèle de la science avait eu le temps pour allié, lorsqu'il multipliait sur notre sol de France ces Universités autonomes qu'on a remplacées par une bureaucratie enseignante, ces écoles populaires dignes, paraît-il, de tous les mépris, puisqu'elles manquaient à un double devoir, si largement compris de nos jours : épuiser le pays et corrompre la jeunesse.

Oui, il avait fallu des siècles pour faire ces choses. Aujourd'hui, on les détruit. Et parce que la société ne peut s'en passer, nous, chrétiens, nous nous levons pour les refaire. C'est bien. Mais, de bonne foi, croyez-vous que ce soit là une entreprise passagère? Ce qui s'est élevé lentement ne se relève pas vite, et l'effort d'une telle restauration est de ceux qu'il faut continuer longtemps.

Mais, me direz-vous, nous n'aurons pas toujours le pouvoir pour ennemi! — Il se peut, messieurs; et qu'en concluez-vous? Que la puissance publique, revenue de ses errements d'injustice et de haine, vous rendrait le droit au repos et vous dispenserait du sacrifice? Quelle erreur, et quel danger! C'est une erreur de penser ainsi, car un gouvernement équitable et bienveillant n'aurait pas mieux à faire que d'assurer à votre zèle plus de liberté, plus de sécurité, plus de facilité pour bien faire. Et alors, si, dans de telles conditions, vous ne faisiez plus rien, vous seriez inexcusables et vous mériteriez le retour de la persécution. Mais l'erreur que je signale est dangereuse aussi. Je craindrais, pour ma part, qu'elle ne fût contagieuse et qu'un *bon gouvernement*, comme on dit, ne vous prît au mot. Les gouvernements, voyez-vous, ne demandent pas mieux que d'être chargés de tout. « Vous voulez que la charité, que l'instruction, que le culte soient bien administrés? Confiez-moi tout cela et laissez-moi faire; surtout ne vous en mêlez plus ». Ainsi parlerait, ô amis du repos, le gouvernement de vos rêves.

Et après un sommeil plus ou moins long, vous vous apercevriez au réveil que de cette protection amicale il s'est fait deux parts : que l'amitié a disparu, que la protection est restée et qu'elle a pris la forme de la tyrannie.

Non, non, messieurs, n'abdiquons plus. Tout monopole d'État est une variété de l'esclavage. Si nous revendiquons le droit de veiller à nos affaires domestiques, ne laissons à personne le soin de pourvoir à notre place aux intérêts de nos consciences. (*Applaudissements*).

... Il me semble que vous êtes de mon avis. Mais prenez

garde où cela vous mène! Mon principe est tout à fait général : comment voulez-vous que mes conclusions admettent des exceptions et des limites? Nous vivons depuis bientôt cent ans sous le régime du monopole en toutes choses. La tendance constante du parti catholique a été de rompre cette chaîne; sa gloire, son profit a été d'y réussir sur le terrain de l'enseignement; le dessein arrêté, j'ose dire la passion de ses ennemis est de river de nouveau à nos mains et à nos pieds les fers de cet esclavage. Donc le devoir impérieux, constant, des catholiques est de défendre avant toutes les autres la liberté acquise, la liberté nécessaire, la liberté féconde, la liberté menacée : vous avez tous nommé la liberté de l'enseignement chrétien.

Mais l'enseignement chrétien qu'embrasse-t-il? Il embrasse tout, messieurs. Salomon, dit l'Écriture, avait disserté sur toutes les plantes, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hyssope de la vallée. Les catholiques, en matière d'enseignement, s'intéressent à l'hyssope, je veux dire à l'école primaire; mais de quel droit mépriseraient-ils les cèdres, je veux dire les écoles supérieures? Les cèdres couvrent le flanc des montagnes; ils retiennent sous l'étreinte de leurs racines puissantes la terre fertile; ils arrêtent, divisent et distribuent les eaux fécondantes. Otez les cèdres, le ruisseau deviendra torrent, la terre fera place au roc dénudé, puis le torrent à son tour se dessèchera faute d'aliment et l'hyssope de la vallée périra sous les ardeurs brûlantes du midi.

Voilà bien des métaphores pour vous dire que si les doctrines saines ou mortelles se distribuent dans les rangs de la multitude par l'effet de l'enseignement primaire, elles s'élaborent et accumulent leur puissance dans les régions plus élevées du savoir.

Si donc il était bon d'arracher l'enseignement populaire au monopole, pour lui rendre la marque chrétienne, il était également nécessaire d'émanciper l'enseignement supérieur, pour empêcher la plus dangereuse des confiscations, celle qui livre la haute culture intellectuelle à la direction exclusive et usurpatrice d'une secte impie.

Mais aussi, messieurs, si nos défenseurs dans le Parlement ont bien fait de nous conquérir cette liberté de l'enseignement supérieur, nous ferions mal, nous, de laisser se rouiller dans le fourreau ce glaive puissant qu'on nous a forgé. Nous sommes habitués à nous plaindre de nos ennemis, et cette habitude

n'est que trop justifiée par leurs attentats de tous les jours. Mais ici, vraiment, ils ne sont pas seuls en cause. Si le haut enseignement catholique n'était desservi que par ses adversaires, s'il était bien servi par tous ses amis, il serait, après onze années d'existence, une des forces les plus considérables de la société chrétienne dans notre temps. J'en atteste ce qu'il a pu faire au travers de l'indifférence, de l'oubli, de la tiédeur, oserai-je dire le mot? au travers des défections mêmes de ceux qui formaient sa clientèle naturelle et qui tantôt l'ont soutenu mollement, tantôt ont paru se désintéresser de ses progrès, ignorer presque son existence, ou qui, après l'avoir connu et sans cesser de rendre hommage à sa valeur, l'ont déserté sous l'empire de craintes vaines qu'aucun péril réel ne venait même excuser. J'excepte la vaillante phalange des catholiques du Nord.

Là, à l'exemple de nos frères de Belgique, les enfants de l'Église savent serrer leurs rangs et, mettant sur la sagesse de Térence l'empreinte surnaturelle, dire : Nous sommes chrétiens et rien de ce qui touche la foi ne nous est étranger. *Christianus sum, christiani nihil a me alienum puto.* Là, un père de famille qui croit devoir à sa conscience de choisir pour son fils un collège catholique rougirait de l'envoyer, au sortir de là, dans une Faculté qui n'eût pas cette marque. Là un bienfaiteur des écoles chrétiennes ne se sentirait pas en règle avec sa conscience si, dans le budget de ses aumônes, il oubliait la part des écoles supérieures. Là, si quelqu'un venait à poser une de ces questions étranges que nous entendons trop souvent à Paris et ailleurs : « Est-ce que cela existe encore, les Facultés libres? Non, n'est-ce pas? » il serait bientôt jugé, chacun dirait : On voit bien que ce monsieur n'est pas catholique.

C'est parce que l'Université de Lille a pour patrons et pour clients des chrétiens de cette sorte qu'au lieu de décliner, elle grandit d'année en année, justifiant par le renouvellement périodique de ses ressources les hardiesses colossales de ses fondateurs.

Vous avez pu en juger tout à l'heure en entendant M. Champeaux vous rendre compte de sa situation et de ses progrès. Et vos applaudissements contenaient, j'aime à l'espérer, comme une promesse d'imiter de tels exemples.

J'ai mission de vous parler de l'Institut catholique de Paris. En outre, mes honorables collègues de Lyon et d'Angers ayant

adressé au bureau du Congrès sur ces deux groupes de Facultés quelques renseignements sommaires, on m'a prié d'en donner ici l'analyse, et j'ai accepté avec joie une tâche qui me permet d'affirmer une fois de plus la fraternelle solidarité qui nous unit. Malheureusement, les indications que nous avons reçues sont incomplètes; elles ne sont pas conçues d'après un plan uniforme; les renseignements de Toulouse viennent de nous arriver ce soir et je n'ai pu que les parcourir à la hâte et en extraire les données principales. Ce n'est donc pas une statistique générale que je puis vous présenter; ce sont quelques échantillons des produits que l'activité intellectuelle dépensée depuis dix ans et demi dans les divers centres de hautes études catholiques a pu enfanter pour l'honneur de l'Église, le service des âmes et de la vérité!

L'Université catholique de Paris a été fondée en novembre 1875, avec trois Facultés, de Droit, de Lettres, de Sciences.

La loi du 18 mars 1880 a supprimé les privilèges attachés au groupement de trois Facultés ensemble, savoir le titre d'*Université* et le droit au *jury spécial*.

A cette occasion, les fondateurs de l'établissement, qui a pris dès lors le nom d'*Institut catholique*, ont supprimé en leur forme la Faculté des lettres et la Faculté des sciences.

Mais cette suppression de titre n'a été qu'une transformation.

L'ensemble des cours littéraires et scientifiques a pris le nom d'*École libre des Hautes études scientifiques et littéraires*.

Sous cette dénomination nouvelle l'enseignement n'a fait que se fortifier et se développer.

Les cours de sciences n'ont subi presque aucune modification mais ils ont été suivis par un nombre toujours croissant d'aspirants à la licence ès sciences mathématiques ou ès sciences physiques. Les conférences spéciales ont été multipliées. Il y a six cours publics de sciences et six conférences, portant sur les mathématiques supérieures (analyse, algèbre supérieure, mécanique rationnelle, astronomie), la physique, la chimie, la minéralogie, la géologie.

Le matériel et les installations scientifiques de l'ancienne Faculté des sciences avaient été l'objet d'une appréciation très flatteuse de la part de MM. les inspecteurs généraux, et cet éloge avait été consigné dans le rapport demandé par M. Faye, le célèbre astronome, ministre de l'instruction publique, à M. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris, lorsque l'Uni-

versité catholique était sur le point d'obtenir la reconnaissance légale. Depuis lors, on nous a fait comprendre la haute inconvenance qu'il y avait à solliciter pour une œuvre chrétienne un acte de bienveillance ou seulement de justice officielle. Nous sommes donc restés légalement ce que nous étions. Mais nous n'avons pas méconnu la loi du progrès ; et si les laboratoires, les collections, les appareils et les dispositions techniques de notre école des sciences avaient paru répondre, dès 1877, à toutes les exigences d'une faculté bien constituée, il est vrai de dire que ces ressources d'études, sans cesse accrues depuis, représentent aujourd'hui une valeur scientifique considérable, Aussi vient-on chercher là non seulement la préparation aux trois licences ès sciences, mais les éléments des investigations personnelles qui conduisent au doctorat.

Les cours publics de l'école littéraire ont été réduits à quatre. Mais les conférences de licence ès lettres ont été multipliées et adaptées aux besoins des trois sections créées par le décret du 25 décembre 1880 : grammaire, histoire, philosophie. Ces conférences sont au nombre de quinze.

La Faculté de droit a été maintenue et même fortifiée. Elle compte quinze professeurs et deux suppléants chargés de cours. L'enseignement propre au doctorat y est très fortement organisé : on y trouve tous les cours spéciaux, même ceux qui sont facultatifs, et des cours approfondis de droit romain et français, distincts des cours similaires pour la licence.

Les résultats ont répondu aux efforts faits par les fondateurs. Les examens subis par les élèves de la faculté de droit tant devant le jury de l'État que devant les jurys spéciaux s'élèvent à environ 2,150; les résultats heureux, à environ 1,720, soit une moyenne de 80 0/0.

La Faculté a fait recevoir 210 licenciés en droit et 30 docteurs.

Les grades scientifiques et littéraires obtenus depuis la fondation de l'Université s'élèvent à 226, savoir :

155 licenciés ès-lettres,

53 licenciés ès sciences physiques,

15 ès sciences mathématiques,

3 ès sciences naturelles.

En outre, cinq anciens élèves de l'Institut ont obtenu l'agrégation dans différents ordres (un agrégé de lettres, deux de mathématiques et deux de lettres).

Aux écoles de droit, de lettres et de sciences, il faut ajouter

l'école supérieure des sciences sacrées, qui, au point de vue légal, ne fait pas partie de l'Institut catholique, car c'est une école fermée, un séminaire supérieur, mais qui lui appartient moralement, à cause du voisinage des lieux, de la connexité des études et de l'échange des services.

Cette école est très fortement organisée. Elle se divise en deux sections : la section de théologie et celle de droit canon. La section de théologie comprend l'enseignement du dogme (deux cours), de l'Ecriture sainte (deux cours : critique et exégèse), de l'histoire ecclésiastique (deux cours), des langues orientales (deux cours : hébreu et syriaque) : en tout huit cours, donnés par six professeurs.

La section canonique comprend l'exposition du texte des Décrétales (deux cours), le droit public ecclésiastique (un cours), le droit civil (un cours), en tout cinq cours, donnés par trois professeurs.

Cet enseignement des sciences sacrées a vraiment le caractère d'un enseignement supérieur ; il suppose les études théologiques complètement faites dans les séminaires. Pour aborder les cours supérieurs, il faut subir l'examen du baccalauréat, appelé auditorat, car la chinoiserie légale nous interdit, pour les grades que nous donnons en vertu d'un Indult du Saint-Siège, les désignations usitées dans les Facultés de l'Etat. Deux années d'assiduité aux cours supérieurs sont exigées pour la licence, appelée lectorat ; des épreuves beaucoup plus longues et plus difficiles sont imposées pour conquérir le doctorat, que nous appelons *maîtrise*.

Cette partie de notre enseignement, à peu près ignorée du public, répond néanmoins à l'un des besoins les plus pressants de la société contemporaine : la formation d'un clergé instruit, la préparation de savants professeurs pour les grands séminaires, d'apologistes compétents pour la défense de la foi.

L'Institut catholique de Paris n'a pas encore créé d'école de médecine. On oppose à cette abstention le succès de la Faculté de Lille. Les fondateurs de l'établissement parisien n'ont jamais marchandé leur admiration à l'initiative hardie et féconde des catholiques du Nord. Mais ceux qui leur reprochent de n'avoir pas eu la même audace perdent de vue une différence capitale entre Paris et Lille. A Lille, un traité passé avec l'administration de l'hôpital Sainte-Eugénie a permis à l'école libre de médecine, *moyennant une somme de* 140,000 *francs, une fois*

donnée, d'établir ses cliniques dans une moitié de cet hôpital (300 lits). Ainsi, l'on n'a pas eu à créer l'hôpital, et l'on n'a pas à l'entretenir.

A Paris il faut créer l'hôpital (dépense prévue 5 millions), et l'entretenir (dépense annuelle dépassant 400,000 francs).

A Lille donc on a eu pour 140,000 francs de capital ce qui représentera à Paris une dépense de 5 millions d'établissement et de 400,000 francs d'entretien, soit un capital d'environ 15 millions.

Cette œuvre immense est commencée. Un terrain plus vaste que celui de l'hôpital Sainte-Eugénie (46,000 mètres) est acheté et payé. Une partie des constructions est achevée et l'hôpital Saint-Joseph a déjà 52 lits occupés par des malades. L'entreprise se poursuit par l'initiative de la *Société anonyme hospitalière*, qui construit, et de l'*Œuvre de Notre-Dame de consolation*, qui recueille les secours nécessaires à l'entretien. Un médecin directeur et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, administrent la maison. Déjà 1,800,000 francs ont été dépensés dans cette œuvre.

En attendant que l'enseignement clinique puisse commencer à Saint-Joseph, l'Institut catholique ne se désintéresse pas des étudiants en médecine. Une conférence, qui a son siège dans les bâtiments de l'Institut et qui a pour directeur un Père Jésuite, groupe déjà plus de cent membres et leur offre, avec les ressources de la persévérance chrétienne, les moyens d'étude et d'émulation, une bibliothèque, une salle de conférences, des collections, etc. Les membres de cette réunion occupent chaque année un rang distingué dans les concours de l'externat et de l'internat des hôpitaux.

Tel est l'ensemble que présente l'Institut catholique de Paris : une forte école de droit, caractérisée par la tendance scientifique et l'esprit chrétien de son enseignement; une école littéraire et scientifique, qu'on peut appeler l'école normale supérieure de l'enseignement libre et qui prouve sa valeur par ses succès; une école des sciences sacrées, qui a déjà conquis la considération du clergé et qui est hautement appréciée, même hors de France; — enfin, en attendant l'école de médecine, un hôpital qui se construit et qui déjà fonctionne en partie; une conférence d'étudiants en médecine qui compte plus de cent membres.

Ces différentes sections réunies forment un effectif de

460 jeunes gens, dont 300 seulement reçoivent notre enseignement.

Enfin, s'il faut parler de l'argent, disons, pour rendre justice à nos bienfaiteurs, que, sans rien construire de nouveau, l'Institut catholique de Paris a dépensé, depuis sa fondation, plus de 700,000 francs en installations, aménagements, cabinets de physique, laboratoires, collections scientifiques, bibliothèques, etc. ; qu'il a dépensé près de 4 millions pour les dix exercices écoulés; et qu'il possède une réserve considérable immobilisée en fondations de chaires.

A Lyon et à Angers, fonctionnent également deux groupes de quatre Facultés chacun; théologie, droit, lettres et sciences; à Toulouse, une Faculté de droit, une Faculté des lettres, une Ecole de théologie et une Ecole de sciences récemment constituée.

A Lyon, la Faculté des sciences est entrée dans une voie féconde, où le haut enseignement libre fera bien de la suivre. Elle a créé une section de mathématiques spéciales avec la sanction d'un examen et d'un diplôme correspondant à cette importante partie des études mathématiques. Elle a institué pour les autres branches des études scientifiques des diplômes libres, qui commencent à être très recherchés. Elle a su faire profiter ses laboratoires et la science de ses professeurs aux besoins des jeunes gens qui, au sortir des écoles secondaires spéciales, se destinent aux carrières de l'industrie. Elle a enfin contribué à la fondation de deux établissements, l'un scientifique, l'autre professionnel : l'observatoire astronomique et physique de Fourvières et l'Ecole de chimie industrielle dite Ecole de la Salle, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes.

Voici maintenant quelques éléments de statistique comparée intéressant les cinq groupes de Facultés catholiques.

I. Nombre de chaires :

A Lille :	Théologie	8	professeurs.
	Droit	13	—
	Médecine	22	—
	Lettres	7	—
	Sciences	8	—
En tout, pour 5 Facultés,		58	professeurs.

A Paris :	Théologie	9	professeurs.
	Droit	17	—
	Lettres	11	—
	Sciences	8	—
En tout, pour 2 Facultés, et 2 Écoles,		45	professeurs.
A Lyon :	Théologie	6	professeurs.
	Droit	17	—
	Lettres	6	—
	Sciences	6	—
En tout, pour 4 Facultés,		35	professeurs.
A Angers :	Théologie	5	professeurs.
	Droit	16	—
	Lettres	5	—
	Sciences	8	—
En tout, pour 4 Facultés,		34	professeurs.
A Toulouse :	Théologie	5	professeurs.
	Droit	14	—
	Lettres	8	—
En tout, pour 2 Facultés et 1 École		29	professeurs.

Voilà donc un total de 201 professeurs ; et comme il y en a partout plusieurs qui sont chargés d'un double enseignement, voilà environ 250 chaires que la France croyante a su dresser en dix ans pour le haut enseignement chrétien.

II. Diplômes obtenus par les élèves des facultés libres depuis 1876.

Droit.

	Docteurs	Agrégés	Licenciés	Capacitaires
Paris.....	30	1	210	13
Lille.....	11		176	12
Lyon.....	20		206	
Angers.....	20		191	
Toulouse....	10		90	10
Total..	91	1	963	36

Lettres.

	Docteurs	Agrégés	Licenciés
Paris.....	.....	2	 155
Lille.....	.....		 36
Lyon.....	.....		 59
Angers.....	5		 106
Toulouse.....	.....		 30
Total....	5	2	 386

Sciences.

	Docteurs	Agrégés	Licenciés
Paris.....	1	2	 71
Lille.....	.....		 24
Lyon.....	1		 16
Angers.....	4		 14
Toulouse.....	.....		 4
Total.....	6	2	 128

Médecine et pharmacie.

Lille : 70 docteurs.
20 pharmaciens diplômés.

RÉCAPITULATION :

Droit : 1 agrégé.
91 docteurs.
963 licenciés.
35 capacitaires.

Lettres : 2 agrégés.
5 docteurs.
386 licenciés.

Sciences : 2 agrégés.
6 docteurs.
128 licenciés.

Médecine : 70 docteurs.
20 pharmaciens.

1,709

Les diplômes canoniques en théologie et en droit canon conférés dans les Facultés libres ont été aussi fort nombreux, mais je n'en fais pas ici la statistique, me bornant à dessein à constater les résultats contrôlés par les juges de l'enseignement officiel. Et le total auquel j'arrive ainsi s'élève au chiffre respectable de 1,709 diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en dix ans par les élèves de nos Facultés catholiques.

Pardonnez-moi, messieurs, l'aridité de ces chiffres. Mieux que toutes les dissertations ils rendent témoignage à la vitalité d'une œuvre qui a quelque mérite à subsister entre des ennemis conjurés pour lui donner la mort et de certains amis oublieux même de sa naissance.

A côté de ces résultats tangibles, je pourrais vous montrer d'autres preuves de la valeur des hautes écoles catholiques. Enserré dans le cadre étroit des programmes d'État, qui s'imposent comme l'examen lui-même, l'enseignement supérieur libre fait partout de louables efforts pour se creuser un sillon qui lui appartienne. Plus d'un cours, aujourd'hui établi dans les Facultés officielles, a été inauguré d'abord dans les nôtres ; quelques-uns sont encore notre privilège, comme par exemple, à Paris, le beau cours public d'économie sociale, distinct de l'enseignement obligatoire de l'économie politique, et qui doit au talent et à l'érudition de M. Cl. Jannet une si brillante renommée; à Lille, le cours de droit naturel de M. Roht; à Angers, le cours d'esthétique de M. Mongazon; celui de littérature orientale, de M. Théodore Pavy, ancien professeur au Collège de France; à Paris, à Toulouse et à Lyon, les cours d'apologétique chrétienne enseignés avec tant d'éclat par MM. les abbés de Broglie, Duilhé de Saint-Projet, Dadolle.

Je pourrais passer en revue le corps enseignant de nos Facultés, redire les titres scientifiques et littéraires des professeurs, énumérer les ouvrages déjà sortis de leur plume, déjà classiques même au dehors et souvent recherchés par les étudiants de l'État. Mais il faut me borner et conclure.

Le haut enseignement catholique a reçu, avec l'existence, tous les éléments nécessaires à sa prospérité, tous ceux du moins qu'il dépendait de ses fondateurs de lui assurer, de ses maîtres de lui conserver. Mais il reste deux conditions de succès qu'il ne peut attendre que du dévouement des catholiques : les élèves et l'argent.

Tous les pères de famille chrétiens lui doivent leur fils, et le

jour où tous rempliront ce devoir, on verra, au milieu des maux qui nous assiégent, cette chose merveilleuse et remplie de promesses : un accroissement soudain, un progrès éclatant de la plus haute et de la plus difficile de nos œuvres.

Tous les croyants, quels qu'ils soient, lui doivent leur or ou leur obole ; et le jour où tous auront fait entrer cette offrande dans les préoccupations ordinaires de leur charité, le jour où tous ceux pour qui 20 francs sont peu de chose donneront chaque année à nos grandes écoles, où d'autres n'oublieront pas de leur donner vingt sous ; ce jour-là, sans qu'il y ait pour personne une aggravation appréciable des charges de l'aumône, on verra cette autre merveille : les résultats du haut enseignement chrétien balancer, dépasser même sur plus d'un point ceux que l'État obtient à coups de millions pris dans nos poches, à travers un gaspillage immense et en accélérant chaque jour la course effrénée qui emporte la fortune de la France sur la pente de la ruine.

Et quoi qu'il en soit alors des luttes politiques, sur le terrain de la vérité supérieure, nous, catholiques, arborant fièrement avec l'étendard de la croix le drapeau de la science, nous aurons remporté une décisive et durable victoire !

Mgr d'Hulst.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES ALLEMANDS

A BRESLAU

Nous tenons à donner le discours prononcé au Congrès de Breslau, par M. Windthorst, discours qui résume admirablement les pensées qui ont dominé la brillante Assemblée. Le voici dans son intégrité :

Le Congrès général a été si brillant que je considère avec joie et contentement tout ce que nous avons fait. On nous a exhortés et instruits sur toutes les questions importantes, et, j'en suis certain, nous porterons tous de nouvelles lumières et une nouvelle ardeur dans le pays. C'est pour cela que je répète : *Loué soit Jésus-Christ* de ce que nos affaires aient ainsi réussi. (Bravos). Nous le devons aussi au Comité local. Nous le devons

à la sympathie des habitants de Breslau, car, même ceux qui ne sont pas des nôtres ont été gracieux et pleins d'amitié pour nous. (Très vrai !) Même la presse hostile s'est bien contenue et a dignement parlé de nos réunions. (Bravos !) Nous nous assemblons chaque année pour nous orienter, pour nous exhorter à la confiance et à la lutte, pour nous unir et nous fortifier. Nous n'avons pas l'intention d'être hostiles à quelqu'un. Naturellement je fais une réserve, car si on nous attaque, nous devons nous défendre vaillamment. (Bravos). Mais nous ne sommes pas agressifs. Avant tout, il faut savoir qu'un catholique doit toujours être un sujet fidèle envers l'autorité temporelle ; et, lorsqu'il y a quelque critique à faire, elle ne se fait pas dans un esprit hostile, mais à cause de la défense de notre droit, pour instruire ceux qui règnent sur nous, lorsque nous croyons qu'ils se trompent, et pour exprimer l'espoir de voir nos vœux réalisés.

Mais personne ne pourra nous surpasser dans notre fidélité envers le roi et la patrie ! (Vifs applaudissements). Nous n'avons aucun sentiment d'hostilité envers nos concitoyens qui professent une autre foi. Un vrai catholique est tolérant dans toutes les circonstances et envers tout autre qui n'outrage point ses meilleures convictions. (Bravos). Nos concitoyens qui ne professent pas la même foi, se réunissent aussi, et nous ne les dérangeons pas. Je souhaite que ceux-ci parlent de nous, comme nous avons parlé d'eux — et malheureusement cela n'arrive pas toujours. Je souhaite que ces Messieurs ne s'occupent pas de nos affaires, lorsqu'ils se réunissent, mais s'occupent des leurs. Il me semble cependant que çà et là ils ne trouvent rien à faire dans leur propre maison. Si cela était, je pourrais leur indiquer quelques matières. (Hilarité). En toute circonstance, nous ne devons cependant pas oublier que ces concitoyens sont les fils de la mère patrie, et qu'à l'occasion nous devons leur tendre fraternellement la main, lorsque la patrie est en danger. Alors nous ne devons lutter avec eux qu'en générosité, en valeur contre l'ennemi et en charité entre nous. (Bravos).

La question sociale est celle qui occupe maintenant le monde entier. Il faut y travailler d'autant plus activement qu'on l'a négligée quelque peu jusqu'ici. L'orateur qui m'a précédé ici, nous a déjà exposé les principes fondamentaux de cette question. On n'a point parlé des œuvres littéraires sur ce sujet ; mais les hommes qui ont parlé ici représentent eux-mêmes ce genre de littérature. MM. Franz et Hitze sont devenus des au-

torités en cette matière, et je veux faire ici mention spéciale des écrits publiés par M. Hitze ou sous sa direction. (Bravos.) Je parle surtout de l'*Arbeiterwohl* et du *Livre du ménage*, dans lequel on expose très bien comment une famille ouvrière doit diriger son ménage. Non seulement les femmes d'ouvriers, mais toutes les femmes peuvent y apprendre bien des choses utiles. Même les femmes de meilleure condition devraient se procurer ce livre pour y apprendre un peu d'économie et remettre les économies faites aux associations ouvrières. (Très bien !)

Travaillons aussi sur le terrain des associations. Je recommande particulièrement les associations d'ouvriers et d'ouvrières. (Bravos). En face des efforts du socialisme, il est absolument nécessaire que nous protégions les ouvriers contre son influence. Nous ne pouvons mieux les protéger qu'en créant des associations ouvrières catholiques, et en y instruisant les ouvriers sur tout ce qui les regarde. Tout le monde s'occupe de la question sociale; on en parle en buvant son verre de vin et en fumant un cigare, mais personne ne veut mettre la main à l'œuvre. (Très bien!). Et cependant, il nous faut travailler si nous voulons combattre avec succès.

D'après le développement actuel des choses, la femme est destinée à avoir une place plus grande dans l'intérêt public.

Elle a un grand champ d'action sur le terrain de la charité, des secours et des consolations à dispenser. Lorsque j'ai vu, hier soir, dans notre association d'ouvriers, un certain nombre d'ouvrières, je me suis dit que c'était une sublime mission pour les femmes de meilleure condition de s'occuper de ces associations. Les hommes doivent faire cela chez les ouvriers et doivent faire en sorte qu'à côté des heures d'enseignement et de conseil, il y ait aussi des moments de réjouissance. Vous verrez, d'après nos résolutions, que nous faisons surtout remarquer combien le repos du dimanche est nécessaire. Jusqu'ici nos efforts n'ont pas été entièrement secondés; on a fait toutes les difficultés, et il semble qu'on ait oublié qu'il ne s'agissait que d'observer une loi donnée sur le Sinaï et que c'est, par conséquent, un commandement recommandable même au point de vue humanitaire.

Lorsqu'on parle des missions, on pense ordinairement aux missions chez les païens et les infidèles. Mais nous ne devons pas oublier ce qu'il y a à faire chez nous. Outre les missions qui doivent servir à la conversion de chacun de nous, il faut

penser aux grandes missions. Avant tout, il faut s'occuper de cette mission qui consiste à construire des églises, des écoles et à fournir des prêtres aux paroisses catholiques disséminées dans les contrées protestantes.

Toutes les confessions déploient une grande activité : c'est une lutte des esprits comme on en a vu rarement. Si, dans la bourgeoisie, l'incrédulité prend de grandes proportions, d'un autre côté, chez les classes supérieures et surtout dans les classes inférieures, on sent le besoin du sentiment religieux. On ne peut nier que, même dans les villes, à côté de l'augmentation du mal, il y a un grand nombre de personnes qui aspirent vers les choses meilleures. (Bravos).

Nous devons faire en sorte que la mission pastorale soit rétablie. Le théâtre principal de notre apostolat serait Berlin. (Très vrai!) Je demeure depuis plusieurs années dans cette ville et j'ai vu qu'il y a bien des besoins ecclésiastiques. Il serait très important d'y avoir un nombre six fois plus considérable d'écoles catholiques, et d'y augmenter le clergé. Le même besoin se fait sentir dans d'autres contrées et là surtout où les catholiques vivent mêlés aux protestants. Moi-même je demeure dans une de ces contrées.

Les communes catholiques ne sont composées que d'ouvriers et de gens peu aisés. Il faut donc que les autres contrées viennent au secours de celles-ci, et elles peuvent s'adresser pour cela au *Bonifacius-Verein*. M. Nacke, prévôt de Paderborn, s'occupe de ces contrées avec un zèle très louable. Il a exposé ici combien les dons sont nécessaires. La situation est telle dans la Prusse orientale, dans la Posnanie et dans la Haute-Silésie, au point de vue des écoles surtout, que je souhaite une double augmentation des aumônes pour le *Bonifacius-Verein*. Je voudrais qu'avant de sortir d'ici, chacun prît le ferme propos de doubler ses dons et d'obtenir la même chose de ses voisins.

Il est naturel que nous ne devons pas oublier nos missions lointaines, car nous avons entendu avec plaisir des missionnaires d'Asie et d'Afrique. Je n'oublie point l'Amérique. Là est ouvert un champ immense à la charité chrétienne. Et lorsque nous entendons comment les jeunes nègres sont doués — je me réjouis déjà à l'idée que le petit Windthorst qu'on a baptisé là-bas, vienne un jour vous faire un discours. (Hilarité) — et lorsque je me représente combien est grand le nombre des

enfants qui meurent en Chine ou restent dans les ténèbres de l'idolâtrie, alors je me dis qu'il est temps de se souvenir d'eux.

Lorsque nous avons entendu les rapports sur les cannibales des îles du sud, alors il faut se dire qu'il est besoin d'une haute dose de morale pour ne point désespérer. Et lorsque des hommes et des vierges partent pour opérer le bien dans ces contrées, je dis que c'est là un héroïsme plus grand que celui de prendre d'assaut les remparts de Düppeln. (Bravos). Nous ne devons donc pas cesser de secourir les missions.

Les œuvres de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance nous en donnent l'occasion. Nous voulons remercier les missionnaires qui sont venus nous instruire ici sur leur œuvre. Nos meilleurs vœux et nos prières les accompagneront. (Bravos).

Mon voisin de Brême vous a dit quelle était la situation du *Raphaël-Verein*. Je désire et souhaite que les allemands restent dans leur patrie et que le gouvernement fasse en sorte qu'il en parte le moins possible.

Mais aussi longtemps que l'émigration continue, nous devons avoir à cœur qu'elle se fasse de la manière dont ce Monsieur de Brême vient de le dire.

Je connais personnellement la situation et je puis vous assurer que le marc que l'on donne pour cette œuvre, est bien employé.

Je veux aussi vous parler des associations sur lesquelles ces messieurs de Vienne nous ont donné de si intéressants détails. A cette occasion, je dois exprimer mon contentement de voir que beaucoup d'autrichiens ont pris part à notre congrès. Nous n'oublierons jamais, en Allemagne, que, longtemps, les deux Empires n'en formaient qu'un seul, et que nous avons lutté ensemble dans les grandes batailles. (Bravos). J'espère qu'on ne l'oubliera pas non plus en Autriche. Si les affaires politiques ont arrangé autrement les choses, nos cœurs sont restés les mêmes et partout nos frères d'Autriche seront les bienvenus. (Bravos). Les associations dont je veux parler sont les Cercles d'étudiants, les Cercles de jeunes négociants, les Cercles ouvriers et les Cercles d'apprentis, bref les associations de toutes les classes de la société et surtout celles de la jeunesse. Elles forment les générations de l'avenir.

Lorsqu'on est arrivé à un âge où l'avenir n'est plus long, on voit avec plaisir l'organisation de ces jeunes bataillons. (Bravos). Parmi les beaux moments passés à Breslau, je compte particu-

lièrement ceux que j'ai passés au milieu de cette jeunesse. Encourageons toutes ces associations, faisons-y entrer nos parents et nos amis, prenons part à leurs joies et alors elles seront plus réglées que si cette jeunesse est toute seule. Tous, nous verrons quelle abondance de bénédictions nous viendra par là. Si nous avons réuni la jeunesse catholique en associations, si nous l'avons préparée aux choses sérieuses de la vie, alors nous serons et resterons une phalange qu'on ne saura rompre et que l'on respectera partout. Et cela est nécessaire ! (Très vrai !)

Nous nous sommes occupés aussi de la situation générale des affaires ecclésiastiques en Prusse et en Allemagne. Grâce aux efforts du Pape, grâce au cœur paternel de l'Empereur, nous avons fait un pas dans la bonne voie et nous ne serions pas fidèles à nos devoirs envers le Pape et l'Empereur, si nous ne le proclamions hautement. (Bravos). Il y a eu des gens qui m'ont dit que maintenant nous pourrions bien nous taire. (Hilarité.) Cette recommandation est inutile jusqu'au rétablissement du *statu quo ante*. (Approbation).

Je dis cela aussi pour les autres Etats de l'Allemagne, pour le Grand-Duché de Bade et pour celui de Hesse, où la situation est devenue meilleure. Mais elle n'est pas encore bonne. Si l'on a dit dernièrement que la situation en Bavière était satisfaisante, j'avoue que je n'ai pas encore pu m'en persuader. (Très-vrai). Si le gouvernement de Bavière prétend vraiment que la situation est satisfaisante, il a une excellente occasion de le prouver. Qu'il prenne une initiative au *Bundesrath* et demande la rentrée des Ordres religieux en Allemagne. (Vives approbations.)

Je pense qu'on pourrait envoyer à M. de Lutz le texte du discours de son compatriote, M. Huhn (Approbations très vives). Ce serait une excellente lecture pour lui (Hilarité). Si nous disons que nous voulons tout ce qu'on nous doit, ce n'est pas un acte d'ingratitude pour ce qu'on nous a accordé. Ceux auxquels nous le devons, ont déclaré eux-mêmes qu'il fallait soumettre les lois de mai à une révision générale (Très vrai). Je suis étonné de voir qu'on fait les choses peu à peu, au lieu de faire aussitôt un grand acte. Si M. de Bismarck, qui a tant coopéré à la dernière loi — il mérite pour cela notre reconnaissance (Bravos) — voulait faire un travail complet, il lui serait facile de tout coordonner.

Je crois qu'il a dû renier sa nature, parce que les conseillers

intimes lui ont fait trop de difficultés. Le prince de Bismarck a déjà triomphé d'autre chose que des conseillers intimes.

C'est pour cela que j'ai bon espoir; Dieu ne nous abandonnera pas, il ne nous laissera pas dans une fausse sécurité, car les hommes qui sont résolus de terminer cette affaire pourraient nous manquer, et nous ne savons pas comment s'arrangeraient alors les choses. Hâtons-nous donc, prions et espérons que Dieu nous conservera encore longtemps notre Pape et notre Empereur! (Bravos). Qu'ils nous restent jusqu'à ce que l'œuvre soit accomplie! Ce qui me semble le plus intéressant dans les dernières négociations, c'est de voir comment on s'est efforcé de tous les côtés à mettre fin à la lutte, malgré les oppositions du monde soi-disant savant, car les seuls qui faisaient opposition étaient ceux qui se rallient au professorat ou aux classes non-croyantes. Nous ne devons pas nous reposer, il nous faut prier et agir. (Bravos).

Il faut que je vous rende attentifs à la situation du Saint-Siège. Vous savez tous comment le Pape est enfermé dans le Vatican. Je ne veux pas vous dire ici comment on a enlevé au Pape le reste de sa puissance temporelle et Rome en particulier. La manière dont on a agi, crie vengeance vers le ciel (Très vrai). Puisse Dieu être miséricordieux envers ceux qui ont accompli ces choses où les ont laissé accomplir. Les États de l'Église ne sont pas seulement la propriété du Pape, mais du monde catholique entier. Nous avons tous un intérêt particulier à ce que le Pape soit un Souverain indépendant de toute puissance et protégé par sa propre force ou par celle qu'on lui donne. (Bravos). Sans cela, il ne peut remplir les devoirs de son ministère suprême. Ce que l'Italie a fait par la loi des garanties est insuffisant.

C'est prouvé. Si même j'admets que l'Italie a voulu bien faire, je suis obligé de dire qu'elle est trop faible pour exécuter le bien (Très vrai!). Si nous nous souvenons des faits arrivés lors de la mort de Victor-Emmanuel et à l'enterrement de Pie IX, nous sommes obligés de nous dire que le Pape est dans un péril continuel d'être attaqué par les démagogues de Rome et d'Italie. (Très vrai!) Nous ne pouvons le souffrir; nous avons droit à ce que le Pape jouisse d'une complète indépendance (Bravos). Je suis convaincu que la sagesse du Pape et la puissance de notre Empereur trouveront un moyen de régler cette question (Très vrai!) Je crois et j'espère que les autres États ne resteront pas en arrière lorsqu'il s'agira de rendre la liberté au Pape. J'ai

été vivement impressionné lorsque j'ai vu d'autres nations se lever pour protéger le Pape et le tombeau des Apôtres ; nous sommes restés l'arme au bras lorsqu'il s'est agi de défendre le Pape dans sa puissance temporelle.

Jusqu'à ce que ce but soit atteint, il faut que nous répétions chaque année notre cri en faveur du rétablissement de la puissance temporelle du Pape et pour sa sécurité et son indépendance. (Bravos). Il faut nous adresser aux autres nations catholiques, afin qu'elles fassent la même demande. Je crois qu'en Autriche on pourrait faire des assemblées dans le même but. (Approbation). Partout où vit une âme catholique il faut répéter ce cri devant lequel les murs de Jéricho tomberont. (Bravos). Les catholiques en sont la cause, si cela ne leur est pas encore accordé. S'ils avaient agi, ce serait déjà fait. (Très vrai !) Ceux qui n'ont pas notre foi doivent au moins reconnaître qu'il faut respecter et conserver cette unique et vraie autorité, qui peut rendre service à tous les États et à tous les gouvernements. Ce n'est pas en vain que, dans le cours des siècles, les éléments destructifs se sont d'abord dirigés contre le Pape. Ils savaient très bien que, si cette force tombait, tout croulerait ensuite. (Très vrai !) C'est donc dans l'intérêt commun et conservateur que la puissance temporelle du Pape doit être rétablie, et que sa sécurité et son indépendance personnelles doivent être assurées (Bravos !).

Nous ne devons pas oublier, en attendant qu'il faut venir en aide au Pape, par le concours généreux au Denier de St-Pierre, qui lui permet de pourvoir aux dépenses du gouvernement général de l'Église. Les besoins augmentent chaque année, il n'en est, hélas, pas de même des revenus. C'est donc un devoir pour les fils de fournir le nécessaire au Père. (Bravos !) Nous voulons en outre, montrer toujours une grande soumission et un grand respect envers le Pape. (Bravos). Le 31 décembre 1887, Léon XIII célébrera son jubilé sacerdotal, et l'univers entier se prépare à lui envoyer ses dons. Nous Allemands, nous ne devons pas rester en arrière, écoutons l'appel de nos concitoyens, soutenons cette entreprise, afin que la nation allemande ne soit pas la dernière dans cette lutte de témoignages d'amour envers le Pape. (Bravos). Nous sommes fiers d'être Allemands. On nous le rappelle souvent; je trouve cela inutile, j'ai été Allemand le jour de ma naissance. Nous pouvons nous réjouir cependant de voir que la considération pour le peuple allemand

ait augmenté. Nous voulons faire en sorte qu'elle augmente toujours. Cela peut se faire, si nous sommes unis, si nous ne nous combattons point, et si nous ne faisons point de *Kulturkampf* (Bravos!). Je le regretterais si, pendant ce Jubilé, nous nous tenions en arrière des autres peuples.

Si je résumais tout ce que je vous ai dit, on pourra me dire que je veux vous prendre tout votre argent. (Hilarité). Il y a là quelque chose de vrai. Les besoins se multiplient. Nous ne pouvons pas imiter la générosité de quelques autres nations, mais nous pouvons cependant faire encore de grandes choses. Personne ne s'est encore appauvri pour avoir fait l'aumône. (Très vrai). Je ne demande rien pour moi — on me critiquerait — c'est pour cela que je n'ose céder à la tentation de vous demander quelque chose pour une église dans le Hanovre. (Rires). Mais le jour du jubilé de S. S. Léon XIII, il faut que l'on puisse montrer la phalange allemande!

Je termine. Je vous ai montré ce que nous devons au Pape et à l'empereur, je crois répondre à vos aspirations en vous invitant à acclamer notre Pontife et notre Souverain : (Bruyants applaudissements). — L'Assemblée fait une ovation à Léon XIII et à l'Empereur.

LA QUESTION SCOLAIRE EN HONGRIE

Dans son encyclique aux Évêques hongrois S. S. Léon XIII a traité, entre autres questions actuelles et capitales, celle de la direction à donner à l'enseignement public. Le *Moniteur de Rome*, dans une série d'articles qu'il consacre au document pontifical, rappelle les précédents de la lutte scolaire en Hongrie et entre dans quelques détails qui mettent en relief la sagesse et l'opportunité des règles de conduite tracées par le Saint-Père. Nous signalons cet article à l'attention de nos lecteurs :

Ou nous nous trompons fort, ou cette exposition magistrale restera comme une pierre milliaire, comme une sorte de poteau intellectuel, indiquant aux catholiques les voies lumineuses du

devoir et des saints combats. En effet, on l'a encore vu lors des débats sur la loi de l'enseignement secondaire, n'était-ce pas l'absence de programme uniforme qui a stérilisé souvent l'activité conservatrice? Pendant que les uns poussaient le cri d'alarme, devant une nouvelle tentative maçonnique, les autres n'observaient-ils, ne commandaient-ils pas la réserve, la discrétion, le silence? Ce double courant finira : sur le terrain des légitimes revendications, Léon XIII concentre toutes les forces vives dans la sauvegarde des intérêts les plus vitaux, les intérêts des âmes, des droits les plus inaliénables de Dieu, les droits en matière d'éducation et d'enseignement. En 1883, lorsque la majorité libérale essaya de mettre la main sur les gymnases et les lycées, une brochure, qui a fait quelque bruit, se répandait avec ce titre martial : *Catholiques, réveillez-vous!* (Katholikusoh ébredjetek). Ce cri de sentinelle, ce sera dorénavant le cri de tout l'état-major des troupes conservatrices.

Complet, le document pontifical épuise ce grave sujet, écoles primaires, gymnases, académies, universités, tous les degrés de l'enseignement sont l'objet d'une décision. Administration, direction, surveillance, caractère primitif et historique des institutions catholiques, fondation d'œuvres nouvelles appropriées aux besoins nouveaux, instructions précises données aux évêques et aux parents, tous les grands aspects de cette organisation complexe sont relevés quelquefois d'un mot seulement, mais mot décisif et qui tranche le nœud gordien du débat.

Léon XIII condamne les écoles *neutres, mixtes* et *laïques*. En Hongrie, ces écoles sont appelées dans une phraséologie barbare : *interconfessionnelles*, comme en Allemagne on les appelait au lendemain de 1870, *confessionsloos*.

Les écoles primaires de tout le royaume, entretenues par l'État et les communes avec les écoles normales du personnel enseignant, ont été déclarées *interconfessionnelles* par la loi de 1868. Prédominante alors, la majorité maçonnique a voulu asservir l'âme nationale. Elle a réussi, en partie. Les autorités ont secondé cette œuvre de déchristianisation. Depuis cette date on a déclaré une guerre à mort aux écoles confessionnelles. C'est un vrai système d'absorption et de destruction. Il y a comme une prime sur le succès, quand un inspecteur est parvenu à engager une paroisse à déclarer son école *interconfessionnelle*. En 1868, toutes les écoles étaient religieuses; en 1884, il y avait déjà 2,347 écoles *laïques*, dont la moitié, au

moins, a été ravie aux catholiques. Les rapports officiels constataient dernièrement avec une satisfaction visible le recul des écoles *confessionnelles* et le mouvement ascensionnel des œuvres hybrides de la maçonnerie.

On le voit, ces institutions, fondées par la générosité catholique, tombent sous un pouvoir hostile et servent à élever une génération sans trempe religieuse. Autant le péril est grand, autant la voix du Pontife est forte. Nos renseignements constatent que la reconnaissance des catholiques hongrois est sans limites.

A côté des écoles primaires, l'Église avait fondé des gymnases, des lycées, œuvres exclusivement catholiques, libres, indépendantes, sans droit aucun de l'État. Des 175 écoles secondaires, 25 seulement avaient, en 1883, un caractère *interconfessionnel*, et des 13 académies de droit, une seule appartenait à l'État. Les confessions disposaient librement de ces fondations personnelles.

Or, en 1883, la majorité libérale a élaboré et décrété une loi, donnant à l'État un droit de surveillance et de contrôle, en laissant cependant le droit de propriété aux confessions. C'était le premier pas vers l'absorption totale de ces œuvres. Aussi les plus perspicaces ne se firent aucune illusion. Ce n'était pas seulement une atteinte à l'autonomie d'une propriété, ce n'était pas seulement la mort de la liberté d'enseignement et des écoles libres catholiques, c'était la première application du programme des loges : sécularisation absolue des fondations religieuses. A la Chambre haute, les archevêques de Kalocza et d'Erlau protestaient avec une mâle éloquence. A la Chambre des députés, M. le comte Apponyi se fit l'écho vibrant des craintes catholiques. Dans le pays, les discours de Mgr Schlauch ce grand savant et cet évêque apostolique, retentissaient comme des coups de clairon.

Le tableau qu'il traça à l'Académie catholique eut, on se le rappelle, un long retentissement. C'était comme un éclair fulgurant qui a déchiré l'horizon politique. Il a su montrer que le libéralisme, sous prétexte de simplifier le fonctionnement de la machine publique, tendait à tranformer le caractère traditionnel et historique de toutes les créations passées, de faire de ces leviers du bien des instruments d'oppression. Patronage royal, administration des biens ecclésiastiques, main mise sur les fondations, sur les écoles, etc... toutes les manifestations de la vie

politico-religieuse allaient être enserrées dans le réseau étouffant d'une bureaucratie tracassière et impitoyable.

Là ne se bornait pas l'inquiétude des âmes. Depuis longtemps, l'État avait mis la main sur l'administration du budget des biens de ces écoles, sur toute l'échelle de l'enseignement. Lorsque les évêques élevèrent la voix à la Chambre des Magnats, lors des débats sur la loi scolaire en 1884, M. Tizza, nerveux et perdant sa froide et habile réserve habituelle, menaça l'épiscopat de la sécularisation de la *fortune de l'Église.* Le secret était trahi, si c'était encore un secret. On savait maintenant que cette administration n'était qu'une étape vers la spoliation. Ces menaces sont revenues périodiquement, comme pour étouffer la voix libre des pasteurs sous ce bâillon servile. De là, les catholiques luttent depuis 15 ans pour la délivrance de ce *Schulund Religions fonds*, c'est-à-dire des fondations, des universités, des écoles et de la religion.

Ce n'a pas été sans succès. Devant ces revendications tenaces, le ministre des cultes et de l'instruction publique a récemment convenu à la Chambre que cet argent, de provenance catholique, devait être exclusivement affecté aux œuvres catholiques. Mais on sait ce que l'État a fait, depuis 1870, du budget des Universités. Il est allé jusqu'à entretenir, avec l'argent catholique, des sectaires et des libres-penseurs. Et si le parti libéral a l'air de reculer, parce que « le fruit n'est pas encore mûr, » ne reprendra-t-il pas l'offensive demain?

C'est pourquoi la parole du Pape vient poser la question dans ses vrais termes. Plus d'hésitations possibles, plus d'obscurités ou de tâtonnements : la controverse a cessé; l'action commence.

« *Nous savons, dit le Pape, avec quelle vaillance et quelle constance vous avez travaillé afin que ces centres d'études excellentes* (universités, écoles secondaires et primaires) *sans rien changer à leur caractère primitif, continuassent d'être tels que l'ont voulu leurs fondateurs, c'est-à-dire des instituts catholiques dont la direction, l'administration et l'enseignement restassent au pouvoir de l'Église et des évêques. A cet effet, Nous vous exhortons vivement à ne laisser passer aucune occasion pour affronter toute difficulté, afin de réaliser pleinement votre utile et noble dessein.* »

Le débat est donc clos. Ces biens, legs glorieux des évêques et des riches donateurs, propriété féconde de l'Église, exclusi-

vement affectée à des œuvres utiles, sont aux évêques et doivent leur rester.

On le voit, ces enseignements du Pontife ont une portée générale, universelle. Mais il ne faut pas tomber dans l'erreur commise par le *Temps* et par d'autres journaux français, en généralisant trop et sur tous les points. A côté des principes universels, il y a l'application concrète à une situation historique et nationale particulière, et oublier ces deux éléments ou les séparer, à savoir l'élément général et l'élément spécial, c'est une injustice déloyale ou une ignorance impardonnable. Là réside justement la merveilleuse souplesse du Pontificat suprême; son rôle providentiel et la beauté féconde de son ministère, c'est dans cette *appropriation* opportune des vérités éternelles aux conditions changeantes de chaque pays et de chaque époque.

LA BROCHURE DE M. GLADSTONE

M. Gladstone, qui est en ce moment au fond de la Bavière, a publié avant son départ un plaidoyer *pro domo sua* sous forme d'une brochure intitulée : *La Question irlandaise*, dont l'apparition a produit une sensation profonde, car il est écrit avec une grande vigueur et une puissante logique. Il porte pour épigraphe ces paroles, tirées de l'Evangile selon saint Marc : « Lorsque la « récolte est mûre, il y met aussitôt la faucille, parce que le « temps de la moisson est venu. » La brochure est divisée en deux parties : la première contient l'*Histoire d'une idée;* la seconde, *la Leçon à tirer des dernières élections.* Dans la première partie, l'auteur explique comment l'idée de donner à l'Irlande son autonomie a pris naissance et s'est développée dans son esprit. Il se défend contre la double accusation que ses anciens collègues ont portée contre lui d'avoir conçu son plan avec précipitation et de l'avoir dérobé à la connaissance de ses collaborateurs. Il soutient et prouve éloquemment que la question était mûre et qu'il eût été coupable d'en ajourner la solution.

La seconde partie de la brochure, qui est aussi de beaucoup la plus considérable, est divisée en un certain nombre de sec-

tions. Dans l'une de ces subdivisions, M. Gladstone se demande quelle est la leçon que le parti libéral doit tirer des élections. Il constate que, par suite du schisme qui a éclaté dans son sein, ce parti a été diminué d'un cinquième. Cependant, ce n'est qu'avec l'appui des libéraux unionistes que le gouvernement actuel peut gouverner, et si les tories n'ont pu parvenir à obtenir une majorité absolue quand le parti libéral était divisé contre lui-même, c'est une preuve qu'ils ne l'obtiendront jamais, à moins que le sentiment du pays ne soit profondément modifié.

Quant à la « leçon à tirer des élections par rapport à l'Irlande elle-même, » M. Gladstone est d'avis que la défaite qu'il a subie ne doit en rien décourager les espérances ou modifier les sentiments de ceux qui veulent donner satisfaction aux besoins et aux aspirations de l'Irlande. Il proclame qu'il a pour lui l'opinion générale de la race britannique, si largement disséminée sur la surface du globe, pour ne point dire celle du monde civilisé en dehors des confins de l'Angleterre. N'est-ce point un bon signe aussi qu'il n'est plus question, au sein du Parlement, d'appliquer à l'Irlande des mesures d'exception et de coercition? En dehors des Chambres, la cause irlandaise ne fait pas moins de progrès.

Sur les quatre nationalités qui constituent le Royaume-Uni, trois se sont prononcées en faveur de l'autonomie de l'île-sœur avec plus d'énergie que la quatrième ne s'est prononcée contre, à savoir l'Ecosse dans la proportion de trois contre deux, l'Irlande de quatre et demi contre un, et le pays de Galles de cinq contre un. M. Gladstone est d'avis que le sentiment de la nationalité que cette controverse a éveillé dans le cœur des Ecossais et des Gallois ne saurait manquer de se développer. L'auteur étudie ensuite les causes qui ont amené la chute du gouvernement dont il était le chef et la condamnation de sa politique vis-à-vis de l'Irlande; il n'hésite pas à attribuer ce désastre principalement à l'aversion qu'inspirait aux Anglais le bill relatif à l'achat et à la vente des terres en Irlande. Dans la quatrième section de la seconde partie de sa brochure, M. Gladstone s'attache à faire ressortir le caractère essentiellement conservateur d'une mesure législative qui accorderait à l'Irlande son autonomie. Enfin, dans le dernier chapitre, l'auteur se demande à quel parti est réservé le bonheur de mener cette tâche à bonne fin. Jugeant de l'avenir d'après le passé, il rappelle que, dans

quatre circonstances mémorables, les tories ont fait adopter des lois qu'ils avaient d'abord combattues avec acharnement. La conclusion n'est pas la partie la moins intéressante de la brochure. M. Gladstone y atteint à ce degré d'éloquence qui est si souvent le propre de ses discours :

Si je ne me suis trompé grossièrement dans tout ce qui vient d'être dit, l'Irlande a maintenant devant elle une route large et unie pour marcher à la consommation de ses vœux. Sous ses yeux s'ouvre cette même voie de l'action constitutionnelle et paisible, de la discussion calme, libre et complète, qui a conduit l'Angleterre et l'Écosse au terme de leurs pacifiques triomphes.

A l'instar des murs de Jéricho tombant non au milieu du carnage et de l'incendie, mais au son des trompettes, ainsi, sous l'action de forces purement morales, deux forteresses abritant des préjugés, des privilèges et d'iniques proscriptions se sont successivement écroulées. C'est le charme puissant de la légalité qui a fait tout cela ou qui a permis de le faire. L'espoir funeste de l'illégalité et de la violence n'a eu aucune part dans l'action politique de l'Irlande depuis que, grâce à la réforme électorale de 1885, elle est entrée en possession du droit d'une représentation suffisante dont elle avait été privée jusque-là... Aujourd'hui, elle possède un équipement constitutionnel complet, avec tous les moyens nécessaires pour arriver à ses fins à l'aide de la force morale exclusivement. Elle a aussi les sympathies les plus vives de ce côté de nos rivages et au delà pour l'encourager, la modérer et la guider. La situation est nouvelle pour elle, et c'est dans cette nouveauté que réside le seul danger, mais elle est douée d'une perception vive; elle a ce coup d'œil rapide et qui embrasse tout en un moment dont ces généraux que nous lui devons ont fait preuve sur plus d'un champ de bataille. Les qualités qu'elle a fait briller à un degré si éminent cette année lui ont déjà mérité une ample récompense, en lui conciliant la confiance et les sympathies. Il n'y a plus rien à lui demander. Elle n'a qu'à persévérer.

LA PERSÉCUTION DANS L'EXTRÊME-ORIENT.

Les *Missions catholiques* publient la lettre suivante, qui contient des détails du plus douloureux intérêt sur la situation de certaines chrétientés en Chine.

Lettre de M. Renault, pro-préfet apostolique du Kouang-Si, à Monsieur le supérieur du séminaire des Missions-Étrangères.

Chang-se-tchéou (Kouang-Si) 31 mai 1886.

En l'absence de Mgr Foucard, j'ai à vous communiquer de bien tristes nouvelles.

Vous vous rappelez qu'il y a déjà plus de deux ans, nos chers confrères MM. Lavest et Pernet ont vu leurs établissements entièrement ruinés; qu'eux-mêmes, après avoir tout perdu, furent maltraités, battus et emmenés captifs sans qu'aucune justice jusqu'à ce jour leur ait été rendue, malgré les démarches réitérées faites par Monseigneur auprès des autorités chinoises et françaises.

Depuis lors, il a été impossible à vos confrères, malgré plusieurs tentatives, de rentrer à leurs postes; il ne fallait cependant pas abandonner un district qui donnait de si belles espérances et dont la formation avait coûté tant d'argent et de peines. Aussi, à la première nouvelle de la paix conclue entre la France et la Chine, M. Lavest demanda à Monseigneur et obtint la permission d'aller se fixer dans un autre village, où il comptait bon nombre de catéchumènes. Il fallut à notre dévoué confrère cette force d'âme, cette énergie qu'on lui connaît pour supporter depuis huit mois les avanies de toute sorte qu'il eut à subir. Chaque jour, c'étaient de nouvelles menaces contre lui et les catéchumènes; souvent même, pendant la récitation de la prière du soir, des pierres étaient lancées sur le toit de son habitation, ce qui rendait la situation des plus difficiles. Toutefois, notre confrère ne se laissa pas décourager; comptant sur la grâce du bon Dieu plus que sur les moyens humains, il se mit généreusement à l'œuvre et parvint, par sa constance, à rétablir et à reconstituer son orphelinat.

Déjà, dans les campagnes bon nombre se préparaient à se faire chrétiens, lorsque le démon, par le moyen de ses suppôts, vint anéantir de si belles espérances.

Voici comment M. Poulat, en date du 11 mai, raconte d'après des chrétiens témoins oculaires, ce qui s'est passé :

Le dimanche 9 mai, vers les six heures du matin, la maison du P. Lavest se trouva cernée par une centaine d'hommes armés de fusils, de coutelas et de piques. Ils annoncèrent leur présence en lançant des pierres sur l'habitation; une d'elles, en perçant la toiture atteignit un enfant de l'orphelinat (le petit Paul âgé de douze ans) et lui ouvrit le crâne. Le voyant blessé mortellement, le P. Lavest oublie un instant le danger pour voler au secours de cet enfant, à qui il confère les derniers sacrements.

Pendant ce temps, les malfaiteurs frappent aux portes pour s'ouvrir une entrée, et soit pour hâter leur œuvre de destruction, soit pour ôter aux assiégés tout moyen de s'évader, ils mettent le feu

à toutes les ouvertures de la maison. Les flammes en s'élevant se communiquent aux planchers et au toit, dont la plus grande partie est réduite en cendres.

Les chrétiens, au nombre d'une vingtaine, y compris les enfants de l'école, s'étaient réunis dans la chapelle autour du père.

Voyant le feu envahir la maison et craignant d'être consumés par les flammes, ils proposent au père de sortir avec eux ; mais celui-ci répond qu'il préfère attendre au pied de l'autel l'accomplissement de la volonté divine. C'est alors que les chrétiens se décident à tenter un dernier moyen de salut. Réunis en un seul groupe, à l'exception d'un seul, le domestique du père, ils s'échappent par une croisée en flammes, incertains du sort qui les attend. Aussitôt ils sont cernés par les assaillants. On leur aurait fait un mauvais parti sans la présence d'un groupe de gens du village, amis des chrétiens qui prend leur défense et s'oppose à ce qu'on leur fasse du mal.

Le seul chrétien resté avec le Père s'échappe à son tour par une autre ouverture; mais, de ce côté, il n'y avait que des assiégeants; je ne sais s'il fut reconnu comme étant le serviteur du père; toujours est-il qu'à peine dehors, l'un des brigands lui enfonce son coutelas dans les flancs et lui fait une large blessure. Cette première blessure est suivie de plusieurs autres qui le mettent tout en sang.

Pouvant à peine se soutenir, les chrétiens lui prêtent charitablement le bras pour aller chercher un logis hospitalier et panser ses blessures. Mais la lutte était finie pour lui, le soir, son âme montait au ciel pour s'unir à celle du petit Paul, qui l'avait précédé de plusieurs heures.

A peine les chrétiens étaient-ils dehors, que les brigands pénètrent dans la maison en tirant des coups de fusil dans toutes les directions. Le père, en prières près de l'autel, les vit arriver par une large ouverture faite au mur de sa chapelle. Dès lors, la maison fut livrée au pillage, chacun prenant tout ce qui lui tombait sous la main. Quel traitement les brigands firent-ils subir à notre confrère? Je l'ignore; je sais seulement que pendant le pillage, ils lui avaient lié les bras; le pillage achevé, ils l'emmenèrent avec eux. Les chrétiens qui l'ont vu marcher au milieu de ces brigands, ont remarqué qu'il avait la tête ensanglantée par les coups qu'il avait reçus; il était nu-pieds et n'avait pour tout habit qu'un pantalon et une chemise rouge du sang de ses blessures. Où l'ont-ils emmené? je n'en sais rien encore. Les gens de l'endroit (Yang-lin) croient que les brigands sont des villages voisins.

Une autre lettre de ce même père, datée du lendemain, 12 mai, nous apprend que les brigands, après quelques lieues de marche, ont mis en liberté notre cher P. Lavest, qui est revenu au village, d'où il écrit les lignes suivantes au pinceau chinois.

Yâng-lin, 7 de la 3e lune (10 mai), matin.

Je ne suis pas mort... Blessé seulement à la tête et aux bras... le corps fatigué par la marche que les brigands m'ont fait faire par la pluie. J'ai deux chrétiens tués, tout a été volé et la maison est à peu près brûlée entièrement; je n'ai plus de sapèques... Beaucoup de dépenses à faire. Je suis chez un catéchumène attendant ce que le mandarin fera... Je voudrais essayer de tenir le poste malgré tout. J'écris au mandarin aujourd'hui.

Yang-lin, 7 de la 3e lune (10 mai), soir.

La peur saisit tous les villages voisins; je fais garder par dix hommes les deux cadavres que personne n'a voulu recevoir; on a peur qu'on les enlève ou qu'on leur arrache les yeux pour nous nuire. On menace les catéchumènes qui me gardent.

Pas le sou, et les ressources de mes catéchumènes s'épuisent. Quoiqu'il n'y ait rien de bien grave pour ma santé pour le moment, j'ai tout le corps meurtri et l'âme navrée. Je me sens néanmoins bon courage et résignation entière, on ne m'a laissé qu'un pantalon et une chemise. Veuillez m'envoyer un habit complet avec un mousti. quaire, du papier, porte-plume et encre.

Yâng-lin, 9 de la 3e lune (12 mai), matin.

Depuis mon retour à Yâng-lin, c'est-à-dire dimanche soir, il n'y a pas eu d'autre affaire ici que des menaces et des tentatives pour enlever les corps morts. Mais à Yûn-hoâ (grand marché où le père avait dernièrement établi une pharmacie), les pillards, plus furieux que jamais, ont détruit la maison et tout emporté. Ils ont emmené la femme, la sœur et les deux filles du catéchiste Kouan; ils ont entouré les maisons des catéchumènes et juré de les pendre tous, etc... Jamais je n'ai vu tant de fureur contre la religion.

Aussitôt après mon retour, j'avais fait écrire au mandarin; il est venu ici en personne avec sa suite; il a constaté les deux morts, a visité la maison, examiné mes blessures; il a promis tout, mais que fera-t-il? Mon dessein est de rester ici, et je pense y réussir s'il n'y a pas d'autres affaires; les blessures de la tête, dont trois plus graves seront bientôt guéries : la main droite et le bras droit vont assez bien, mais la main gauche est si meurtrie que je m'en ressentirai longtemps.

En un jour que d'argent perdu, que de bien arrêté, que de mal fait dans les esprits! Tout à la volonté du bon Dieu et à la protection de la Sainte Vierge!!!

Ces paroles sont plus éloquentes que ce que je pourrais écrire; en même qu'elles nous montrent la grandeur d'âme de ce généreux confrère, elles disent combien est précaire l'état de notre mission, qui, depuis trois ou quatre ans, a fait tant de pertes sans qu'aucune indemnité nous ait été accordée...

NÉCROLOGIE

La mort, qui depuis le décès de S. E. le cardinal Angelo Jacobini, survenu le 2 mars 1886, avait respecté le Sacré-Collège, vient d'enlever un des membres éminents de l'ordre des cardinaux-diacres, S. E. le cardinal Gori-Merosi, dans l'ordre de promotion le neuvième cardinal-diacre.

Né à Subiaco, le berceau de l'Ordre de Saint-Benoît, le 15 février 1810, il montra dès son enfance, une intelligence remarquable. Bientôt ses professeurs et ses supérieurs remarquèrent le zèle et la dévotion du jeune clerc de Subiaco.

Envoyé à Rome pour finir ses études, il entra de bonne heure dans la prélature, où il se signala d'abord à la Daterie apostolique, dont il était un des substituts. Ses talents et son zèle lui valurent ensuite le poste de sous-dataire et d'archiprêtre de Sainte-Marie *ad Martyres* (la Rotonda).

Appelé par Pie IX, en 1876, au Parc majeur des abréviateurs de la chancellerie apostolique, il fut nommé par Léon XIII secrétaire du Sacré-Collège et des Consistoires apostoliques.

Au Consistoire du 10 novembre 1884, Sa Sainteté l'a élevé à la dignité cardinalice; plus tard, il lui a conféré la charge d'abbé commendataire de l'insigne abbaye de Subiaco.

La mort du cardinal Gori-Merosi est une perte sensible pour le Sacré-Collège, et notamment pour les Congrégations romaines, dont il faisait partie et qui n'oublieront pas les éminents services rendus par le défunt cardinal.

—

Le dernier courrier de l'Amérique du Sud apporte la nouvelle de la mort de la sœur Dubost, fille de la Charité, visitatrice des maisons de cet ordre pour la province de Rio-Janeiro.

La sœur Dubost, ou plutôt la révérende mère Dubost, comme on l'appelait dans la communauté de la rue du Bac, n'est pas inconnue de nos lecteurs. En juillet dernier, en annonçant son départ pour le Brésil, nous faisions remarquer que, âgée de *quatre-vingt dix ans*, cette sainte et courageuse femme, n'écoutant que son dévouement, venait de s'embarquer, à Bordeaux, pour retourner sous le ciel brûlant du Brésil, où elle donnait ses soins aux pauvres depuis 1848.

La sœur Dubost avait trop préjugé de ses forces. Très éprouvée par le voyage et par les premières inspections qu'elle

a voulu faire en touchant le sol d'Amérique, elle a dû s'arrêter à Pernambuco, où elle est morte après quelques jours seulement de maladie.

—

M. le duc Decazes est mort le 17 septembre en son châte u de Graves (Gironde).

Louis-Charles-Elie-Amanieu, duc DE GLUKSBERG, duc DECAZES, était le fils aîné du duc Decazes, ministre de la Restauration, mort en 1860. Il était né le 9 mai 1819.

Entré de bonne heure dans la diplomatie en qualité de ministre plénipotentiaire en Espagne et en Portugal, il quitta la carrière après la révolution de 1848 et rentra dans la vie privée.

Aux élections générales de 1869, il échoua dans le département de la Gironde, où il se présenta comme candidat libéral contre le candidat officiel M. Chaix d'Est-Ange. Le 8 février 1871, il fut élu le troisième sur quatorze, par 100,332 voix et prit place au centre droit.

Le 6 septembre 1873, un décret appela le duc Decazes à l'ambassade de Londres, en remplacement de M. le comte d'Harcourt, et, le 26 novembre suivant, il succéda comme ministre des affaires étrangères à M. le duc de Broglie, qui passait à l'intérieur.

Il conserva son portefeuille dans les cabinets de Cissey (22 mai 1874), Buffet (10 mars 1875), Dufaure et Ricard (mars 1876), Jules Simon (16 décembre 1876), et enfin de Broglie-Fourtou (17 mai 1877).

Pendant ce laps de temps, M. le duc Decazes eut à faire respecter les mesures prises par les autorités françaises sur les frontières des Pyrénées durant la guerre carliste (1874). Le séjour, puis le départ de l'*Orénoque*, mouillé dans les eaux de Civita-Vecchia, à la disposition du pape, et que le duc Decazes eut la faiblesse de rappeler, provoquèrent alors de longues discussions et un vif et légitime mécontentement de la part des catholiques.

Il attacha son nom à plusieurs conventions internationales, notamment à celle de l'union générale des postes, à laquelle adhérèrent les principaux Etats de l'Europe et d'Amérique, et qui fut signée à Berne en septembre 1875.

Mais la part qu'il avait prise à la politique de l'ordre moral nuisit à sa candidature dans le VIIIe arrondissement, aux élec-

tions générales du 20 février 1876. M. Decazes n'obtint que 3.810 voix, sur 11.607 votants. Il passa au second tour, le 5 mars, avec 7.232 suffrages, grâce au désistement de M. Chauffour.

Rappelé aux affaires étrangères par le cabinet du 9 mars, M. Decazes dut tourner ses préoccupations vers la question d'Orient; il donna de nouveau l'assurance à la Chambre que la France, tout en se désintéressant de la lutte, « s'associerait par ses seuls conseils aux tentatives de conciliation. »

Les sympathies qu'il s'était acquises diminuèrent lorsqu'après le 16 mai 1877 il demeura aux affaires. Il le comprit et renonça à demander aux électeurs parisiens le renouvellement de son mandat.

Il se présenta le 14 octobre dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Libourne et fut battu par M. Lalanne, l'un des 363.

L'arrondissement de Puget-Théniers lui accorda, non sans peine, 3.194 suffrages, contre 2.395 obtenus par le candidat républicain M. de Saint-Cyr. Cette élection fut de celles dont la Chambre, après avoir ordonné une enquête, prononça l'invalidation.

Le duc Decazes rentra alors dans la vie privée; il fut souvent porté par ses amis politiques comme candidat à diverses élections départementales et législatives. Il n'y réussit jamais.

M. le duc Decazes, grand officier de la Légion-d'Honneur depuis le 18 juillet 1876, comptait parmi les hauts dignitaires de la plupart des ordres étrangers.

Il est mort en bon chrétien.

—

Le même jour que M. le duc Decazes, mourait au château de Virelade, près Bordeaux, M. Joseph de Carayon-Latour, sénateur inamovible. Il a succombé aux suites d'une douloureuse affection de l'estomac qui le retenait loin de Paris depuis de longs mois.

M. de Carayon-Latour était né à Bordeaux en 1824. Grand propriétaire, il s'adonna à l'agriculture et remporta de nombreux succès aux concours agricoles du département de la Gironde.

Lors de la guerre de 1871, il commanda le bataillon des mobiles de la Gironde, fit la campagne de l'Est et se distingua à la bataille de Nuits, à la suite de laquelle il fut nommé lieutenant-colonel et chevalier de la Légion d'honneur.

Aux élections du 8 février 1871, M. de Carayon-Latour fut élu député de la Gironde le premier sur la liste de droite. A l'Assemblée, il siégea dans les rangs de l'extrême droite et fut un des signataires de la proposition de rétablissement de la monarchie en 1874.

A l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée Nationale, M. de Carayon-Latour rentra dans la vie privée. En 1878, il fut élu sénateur inamovible en remplacement de M. le général d'Aurelle de Paladines, décédé.

M. de Carayon-Latour est mort, comme il avait vécu, en bon et fervent catholique.

—

On annonce de la Mayenne, la mort de madame la marquise DE CHAMPAGNÉ, née La Grange, décédée au château de Craon, après une longue et douloureuse maladie.

Digne héritière des plus nobles traditions, madame la marquise de Champagné a rempli, en faisant le bien, sa trop courte existence, consacrée tout entière à Dieu, au noble époux qui lui a donné son nom, à ses enfants et aux œuvres de charité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Au Vatican on s'occupe déjà de la grande exposition qui aura lieu l'année prochaine à l'occasion du jubilé de Léon XIII.

Il s'est constitué des comités dans le monde entier avec la mission d'envoyer au Pape des présents qui pourront être destinés par lui à la célébration du culte. Ce sera un moyen de venir en aide aux églises pauvres, aux missionnaires, etc.

Les comités, à la tête desquels se trouve le commandeur Aquaderni, directeur naturel de toutes les grandes manifestations catholiques, font tous de louables efforts pour que cette exposition soit digne de celle qui eut lieu à la fin du pontificat de Pie IX.

Les nouvelles reçues de l'étranger font déjà prévoir que les envois seront fort considérables. On avait pensé au Vatican que la cour dite della Pigna pourrait être suffisante à cette exposition; mais, à la suite des informations envoyées par les comités, on s'est vu obligé de prendre des dispositions pour étendre l'emplacement.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'ajouter à la cour della Pigna toute la galerie des Candélabres récemment restaurée, ainsi qu'une bonne partie de la galerie des Statues.

—

Mgr Agliardi s'embarquera à Brindisi, dans la première quinzaine d'octobre, pour retourner dans les Indes anglo-portugaises, afin de diriger la mise à exécution de la bulle récente qui y réorganise la hiérarchie catholique.

—

On lit dans le *Gaulois :*

On annonce comme imminente la signature d'une convention entre le Saint-Siège et la France ayant trait à la suppression de la double juridiction du préfet et vicaire apostolique de Pondichéry, et à l'érection de ce vicariat en un archevêché, dont le titulaire serait toujours choisi parmi les membres de la Congrégation des missions étrangères.

Le premier archevêque de Pondichéry sera Mgr Laouënan, qui a pris une grande part aux travaux du concordat entre le Saint-Siège et le Portugal.

Cet éminent prélat est l'auteur de ce livre hautement intéressant : *le Bouddhisme dans l'Inde.*

—

A la suite du mouvement anti-clérical soudoyé par la Franc-Maçonnerie et toléré par le gouvernement, qui l'a même encouragé par plusieurs actes récents, on craignait que de graves désordres n'éclatassent à Rome et dans d'autres villes d'Italie, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome.

Mais, alarmé lui-même, au dernier moment, des proportions que prenait l'agitation sectaire et des excès auxquels elle menaçait de donner lieu, le gouvernement a adopté de sévères mesures qui ont intimidé les agitateurs. A Rome, notamment, la police a procédé à une véritable *razzia* de tous les gens suspects venus du dehors, surtout des Romagnes, pour organiser une manifestation contre le Vatican.

On assure en haut lieu que le gouvernement italien s'est décidé à prendre ces mesures de la dernière heure à la suite d'un *monitum* péremptoire que des puissances étrangères lui ont fait parvenir.

Cependant le mouvement anti-clérical, auquel il a lui-même donné le branle, continue d'entretenir une agitation des plus dangereuses et qui confirme pleinement, comme l'avoue M. Bonghi, que la question d'un *modus vivendi* avec le Saint-Siège

n'a pas fait un pas et a même perdu du terrain depuis 1870. C'est l'impression générale, même parmi les libéraux intelligents.

On considère comme de nouvelles concessions aux fauteurs du mouvement anti-clérical la circulaire par laquelle le ministre des cultes, M. Tajani, vient d'interdire les prises de voile et les professions religieuses, ainsi que l'ordre transmis au préfet de Naples, malgré les protestations du cardinal Sanfelice, d'occuper le monastère de la Sapienza, de stricte clôture, sous prétexte d'y loger les habitants des quartiers malsains de la ville, et cela bien que l'éminent cardinal eût mis à cet effet son propre palais à la disposition des autorités municipales.

A Rome, on laisse impunément les mauvais journaux désigner à la populace les maisons où demeurent des Jésuites. Bien plus, les autorités donnent l'exemple par la décision qu'elles ont ratifiée d'expulser les Jésuites du local qu'ils occupent dans le collège américain du Sud, à la rue du Quirinal, et de démolir la chambre de saint Stanislas Kostka conservée jusqu'ici dans le bâtiment du collège américain, et cela malgré les promesses formelles que le commandeur Rattazi, secrétaire et *factotum* de la Maison royale, avait données dernièrement sur la conservation de cet insigne sanctuaire (*Monde*).

—

La Congrégation des Rites vient de s'occuper à nouveau du procès de béatification et de canonisation du Vénérable Jean-Gabriel Perboyre, Lazariste martyrisé à Hou-Kouang, en Chine, en 1840, à l'âge de 44 ans; il exerça son apostolat sous la direction de Mgr Salvette, vicaire apostolique.

C'est le 11 septembre que la sentence des tribunaux ayant été confirmée par l'empereur, le missionnaire fut étranglé avec sept assassins, dans la vallée voisine de la ville de Ou-Tchang, et pendu à une croix.

Le corps du Vénérable Perboyre a été exhumé et transporté en Europe.

Les Lazaristes de la rue de Sèvres conservent précieusement dans la salle des Martyrs, les instruments de son supplice.

—

D'autre part, Mgr l'évêque de Saint-Dié a annoncé à son clergé que la cause de l'apôtre de la Lorraine, le B. P. Fourier, est en bonne voie et que la canonisation ne tardera guère que jusqu'au Jubilé de Léon XIII.

—

Le saint-père vient de publier, comme nous l'avons dit, la bulle par laquelle est établie la hiérarchie catholique dans les Indes. Dans cet important document, Léon XIII retrace l'histoire des missions catholiques dans les Indes orientales, rappelle la tradition d'après laquelle saint Thomas l'apôtre serait déjà venu porter dans ces lointaines contrées la lumière de la foi chrétienne; il arrive ensuite à parler des missions franciscaines et dominicaines du quatorzième siècle, et, passant au glorieux apostolat de saint Xavier, l'apôtre des Indes, il montre comment la Compagnie de Jésus mérite une louange spéciale pour avoir implanté nouvellement la croix sur ces plages lointaines. Le souverain pontife continue en parlant des différentes missions dans les Indes; il les détermine et montre quelle a été l'influence du patronat portugais, comment il s'est établi et comment il vient d'être définitivement réglé par le concordat souscrit dernièrement entre le saint-siège et le Portugal. Le dispositif de la bulle érige le siège de Goa en église métropolitaine, en donnant à son titulaire le titre de patriarche *ad honorem* des Indes orientales. Les suffragants de Goa sont Cochin, Meliapour et Grancanor. Tous les autres vicariats apostoliques de la péninsule, ainsi que de l'île de Ceylan et la préfecture apostolique du Bengale, sont érigés en diocèses, à savoir : Agra, Bombay, Verapolis, Calcutta, Madras, Pondichéry et Colombo. Les archevêques et évêques des Indes devront référer régulièrement à la Propagande, qui est chargée des intérêts de cette partie de la hiérarchie; le titulaire de Goa et ses suffragants s'adresseront, au contraire, à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Le saint-père termine en recommandant aux évêques des Indes la concorde et la charité, l'activité pour étendre le règne de Jésus-Christ dans toutes ces contrées. Le gouvernement anglais, duquel dépendent plusieurs contrées dans lesquelles le saint-père érige la hiérarchie régulière, a montré la plus grande déférence dans toutes ces affaires et a laissé toute liberté au pape de disposer des affaires ecclésiastiques dans toutes les parties des Indes soumises à la domination britannique. C'est là un bel exemple donné aux nations catholiques, et surtout à leurs gouvernements, par une puissance protestante.

France.

Paris. — Les dons reçus pour la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, se montent, pendant le mois d'août, à 89,500 francs. Les travaux marchent avec activité; d'ici le mois d'octobre, les voûtes en construction seront terminées et l'abside pourra être livrée au culte. La construction des voûtes a permis de poser les pierres qui forment le sol de la basilique; c'est sur ce sol que seront placées les dalles de marbre ou de mosaïque qui seront en vue. Parmi les pèlerins du mois d'août, trois prélats ont visité les travaux et sont venus recommander leur diocèse au Sacré-Cœur. Ce sont S. G. Mgr Lecot, évêque de Dijon; S. G. Mgr Ducellier, évêque de Bayonne, et S. G. Mgr Mora, évêque de Monterei (Californie). 13,087 cartes d'entrée ont été distribuées et 10,445 personnes ont assisté aux exercices.

—

Autun. — On lit dans la *Semaine religieuse* d'Autun du 11 septembre :

Les fêtes de Saint-Lazare ont été magnifiquement célébrées dimanche dernier. Malgré les efforts de l'impiété pour faire cesser les jours du Seigneur, les cœurs autunois sentent leur foi se réveiller et s'accroître lorsque les cloches de leur vieille cathédrale annoncent le retour de la *Saint-Ladre*.

Monseigneur, qui aime à donner chaque année une grande solennité à nos fêtes, avait invité Sa Grandeur Mgr Lelong, évêque de Nevers, et le R. P. Souaillard, des Frères-Prêcheurs, tous deux enfants aimés du diocèse d'Autun.

Besançon. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Besançon du 11 septembre :

La paroisse de Saint-Maurice a célébré le cinquantième anniversaire du sacerdoce de son respectable curé, M. l'abbé Nicolin, avec une véritable splendeur, et le concours de peuple qui s'est fait à l'église pendant toute la journée, et particulièrement à la grand' messe, témoigne bien en quelle estime est tenu le prêtre qui, depuis tant d'années, administre avec une si douce paternité cette importante paroisse.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les négociations entre Rome, Paris et Pékin. — Le budget des cultes. — Les hommes célèbres. — Étranger.

23 septembre 1886.

Une dépêche de Rome, en date du 15 septembre, nous a apporté la nouvelle que les négociations relatives à l'envoi d'une mission apostolique en Chine, pour étudier un *modus vivendi* entre le représentant du Pape et celui de la France, étaient suspendues. La nomination du délégué apostolique est ajournée définitivement.

Bien que cette décision provisoire soit prise sans préjudice des droits et des résolutions ultérieures du Saint-Siège, elle n'en prouve pas moins la vérité de ce que nous n'avons cessé d'affirmer au cours de cette affaire, à savoir que la conduite de Léon XIII, en toute cette question, s'inspire des vues de la plus entière prudence et de la sagesse la plus élevée, en même temps que d'une sollicitude pleine d'égards pour la situation pénible de notre pays et le généreux intérêt que les catholiques français n'ont cessé, depuis des siècles, de témoigner pour les missions catholiques de l'Extrême-Orient. Nous sommes assurés que ce nouvel acte du Souverain Pontife ne fera qu'accroître les sentiments de reconnaissance pour le passé et de pleine confiance pour l'avenir dont la France catholique est animée envers Léon XIII.

Voici comment l'*Univers* apprécie cette conclusion des négociations :

Avec un gouvernement animé de bonnes intentions pour l'Église, ou simplement respectueux des droits du chef de la catholicité, les conditions de la représentation du Saint-Siège à Pékin se fussent réglées d'elles-mêmes, à l'amiable, sans préjudice des droits acquis de la France et au mieux des intérêts de la civilisation chrétienne. Avec un gouvernement hostile, ombrageux, et d'autant plus jaloux de son influence qu'elle a subi partout les plus graves échecs, il était difficile d'arriver à un accord satisfaisant. Ce n'est pas du côté du Saint-Siège que la conciliation a manqué.

Avec sa longanimité habituelle, Léon XIII a fait aux exigences du cabinet français toutes les concessions que comportait l'affaire. Mais il semble que, plus les intentions du Souverain Pontife ont été conciliantes, plus les prétentions de M. Freycinet ont été outrées. Au

delà d'une certaine mesure, il eût fallu rompre et passer outre à des exigences illégitimes, ou s'incliner devant la mauvaise volonté et renoncer au profit. Ni le premier parti ne pouvait convenir à la politique modérée et pacifique de Léon XIII, ni le second à la dignité du Siège apostolique.

Dans une pensée de condescendance pour la France, Léon XIII a préféré laisser les choses au point où sa dignité et les justes prérogatives du Saint-Siège ne lui permettaient d'accorder rien de plus, plutôt que d'user de tous ses droits et de paraître confondre la France avec son gouvernement. L'envoi d'un légat apostolique à Pékin est, comme nous l'annoncions hier, ajourné. Les catholiques ne se méprendront pas sur la conduite du Souverain Pontife. Ils y verront une nouvelle preuve de la constante bienveillance de Léon XIII pour la France et de son désir de maintenir jusqu'au bout la paix. Les vues du Pape sur la Chine subsistent; le projet sera repris dans des temps plus favorables, lorsque des dispositions antireligieuses, beaucoup plus que des sentiments patriotiques, n'inspireront plus une diplomatie qui se donne l'apparence de défendre les intérêts français contre les empiètements du Saint-Siège et ne peut que tromper les esprits sur les véritables intentions de Léon XIII.

—

A propos du budget des cultes, la commission du budget, qui vient de reprendre ses travaux, nous a fait assister, une fois de plus, au genre de spectacle dont elle a pris et donné l'habitude : d'abord, sur 33 membres dont elle se compose, 15 seulement étaient présents, et sur ces 15, il s'en est trouvé tantôt 3, tantôt 5 pour ne pas prendre part au vote. Il est impossible, on l'avouera, d'apporter moins de conviction dans une discussion de principe. La question du maintien ou de la suppression du budget des cultes s'est posée d'un commun accord sur le crédit affecté au traitement des évêques; cinq voix ont suffi pour repousser ce crédit, qui se trouvait ainsi disparaître par la volonté de la septième partie de la commission du budget, les six autres parties votant contre, s'abstenant ou s'absentant; on reconnaîtra que cette manière de résoudre l'un des plus gros problèmes des temps modernes est peu digne du sujet. Il est vrai que le même crédit, réduit de 4,000 francs, a été adopté aussitôt après, ce qui a remis le Concordat sur ses pieds; mais les acteurs de ce rabibochage n'ont pas eu plus tôt accompli un tel acte d'héroïsme, qu'ils se sont vengés dans le détail de la liberté grande qu'ils venaient de prendre avec les théories radicales dans l'ensemble.

Ils ont naturellement commencé par les chanoines, qui portent la peine de leur nom, bien que l'institution profite exclusivement à quelques vieux prêtres sans ressources et visiblement inoffensifs ; ils ont ensuite — ce qui est bien autrement grave — retiré au clergé français de Tunisie et d'Algérie la subvention de 100,000 francs qui lui était allouée jusqu'à présent ; ici, il n'est pas question de religion, mais de patriotisme : personne n'ignore l'action extraordinaire qu'exerce dans ces parages un évêque éminent, M. Lavigerie, et tout le monde sait que cette action s'exerce entièrement au profit de l'influence de notre pays ; il y a plus : si par malheur le clergé français en Afrique était désarmé ou ruiné, ses clients tomberaient fatalement sous la coupe du clergé italien, qui les vise et nous atteindrait du même coup ; il arriverait ainsi que la campagne de Tunisie, motivée par la nécessité de ne pas laisser s'établir aux portes de notre colonie algérienne une autre puissance maritime que la nôtre, aurait finalement pour résultat de l'y installer de nos propres mains par les voies religieuses, les plus efficaces et les plus durables. Et, par une contradiction vraiment incroyable, certains parmi les députés qui poursuivent cette suppression néfaste sont les premiers à s'effrayer du mal que nous font les missionnaires anglais à Madagascar et ailleurs ; tout récemment encore, il s'est fait un courant d'opinion pour le maintien de notre protectorat religieux dans l'empire chinois ; ce courant a été d'une telle force dans les milieux les moins enclins à se préoccuper de cette sorte, que le pays paraît avoir reculé devant l'offre de nous destituer à son profit de ce privilège séculaire.

Encore opérons-nous là sur un terrain qui n'est pas le nôtre et que l'éloignement de nos côtes, les progrès de la puissance chinoise et les coups de théâtre auxquels l'extrême Orient nous a habitués rendent particulièrement difficile ; mais, en Algérie et en Tunisie, c'est-à-dire chez nous, en pleine Méditerranée, au moment où les destinées de l'empire ottoman et la position respective des puissances maritimes paraissent à la veille de subir de profondes modifications, affaiblir, sous l'impulsion de la plus aveugle des passions, une situation que nos voisins et nos rivaux nous envient, servir ainsi leurs desseins et faire en quelque sorte leur œuvre, vraiment cela passe la mesure. Il est vrai que la commission du budget, mieux informée et plus complètement réunie, la Chambre haranguée et, espérons-le,

retournée comme elle l'a été l'an dernier par M. le ministre des cultes, donneront sans doute au bon sens et au patriotisme une revanche dont l'opinion publique les félicitera et se félicitera; mais n'est-ce pas trop qu'elle soit nécessaire.

—

Un gros incident vient de se produire auquel est encore mêlé le nom de M. le ministre de la guerre.

Le *Soleil* publiait, dans l'un de ses derniers numéros, une dépêche de Libourne relative aux grandes manœuvres, et dans laquelle son correspondant écrivait :

Le général Boulanger a félicité le 18e corps d'avoir un chef aussi éminent que le général Cornat, et a prononcé des paroles extrêmement belliqueuses. « *Nous pouvons enfin*, a-t-il dit, *renoncer à la triste politique défensive. La France doit désormais suivre hautement la politique offensive.* »

Le soir même, le *Temps* opposait à ce récit un démenti formel et le ministre de la guerre faisait publier par l'Agence Havas une note ainsi conçue :

Le journal le *Soleil*, dans ses dernières nouvelles, fait tenir au ministre de la guerre les paroles suivantes qu'il aurait prononcées aux manœuvres du 18e corps. « Nous pouvons enfin, aurait-il dit, renoncer à la triste *politique* défensive ; la France doit désormais suivre hautement la *politique* offensive. » Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à cette nouvelle, qui n'est qu'une indigne calomnie.

Le ministre de la guerre, à la suite des manœuvres, a témoigné aux généraux et aux officiers sous leurs ordres toute sa satisfaction. Il a insisté sur les heureux résultats obtenus par l'application des nouveaux règlements qui substituent à la *tactique* défensive dans les opérations de guerre, la *tactique* offensive plus en rapport avec notre caractère national...

La dernière partie de cette note de M. Boulanger est conçue dans des termes d'une violence qui nous interdit de la reproduire.

En présence de ces démentis, notre confrère demanda par dépêche à son correspondant si on n'aurait pas mal interprété son télégramme. Voici la réponse qu'il reçut :

Bordeaux, 18 septembre, 9 h. 40 m.

Je confirme absolument ma dépêche d'hier sur paroles Boulanger. Ministre a dix textuellement : « *Il est temps, abandonner cette satanée politique défensive et adopter politique offensive.* » Dans ces paroles, aucunement question tactique ou stratégie. Grand étonne-

ment officiers présents au déjeuner. Pouvez démentir affirmations journal *Temps* et interprétations dépêches officieuses.

A cette affirmation de notre honorable confrère, M. Boulanger a répliqué par une seconde note de l'Agence Havas que l'on va lire et dont nous devons nous contenter, pour les mêmes raisons que pour la première, de mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages qui suivent :

Le correspondant anonyme du *Soleil* maintient dans une dépêche datée d'aujourd'hui ses allégations d'hier.

. . . . . .

Au déjeuner, le ministre n'a fait que porter un toast aux souverains étrangers en réponse au toast au président de la République française.

C'est sur le terrain, après les manœuvres, que le général Boulanger, en faisant la *Critique* des opérations, a félicité le général commandant le 18e corps d'avoir compris qu'il fallait abandonner de plus en plus, dans les manœuvres, la tactique défensive pour revenir à la tactique offensive, à laquelle se prête si bien le caractère du soldat français.

Le ministre avait fait inviter les attachés militaires étrangers (qui, par discrétion, se tenaient à l'écart), à assister à la critique des opérations. Il tombe sous le sens que ce n'est pas en leur présence qu'il aurait pu tenir le propos... qui lui a été prêté...

M. le président du conseil voudra-t-il nous donner des éclaircissements plus complets ? C'est peu probable.

—

L'homme le plus célèbre de France est en ce moment, après le général Boulanger, M. Gabriel de Mortillet, maire de Saint-Germain-en-Laye, et conservateur du Musée. En qualité de maire, il a fait l'acte de vigueur le plus inattendu et le plus amusant que fonctionnaire quelconque se soit permis depuis le triomphe de la République. M. le maire de Saint-Germain-en-Laye, considérant le droit de commandement qu'il exerce sur les employés de la mairie, a pris un arrêté ordonnant que désormais tout citoyen père de famille faisant partie du personnel de la mairie remettrait à la patrie le soin de sa progéniture, plus présisément, enverrait ses enfants à l'école laïque, civique et nationale. Un immense éclat de rire, unanime dans l'opinion de droite et dans celle de gauche, vient d'accueillir cette manifestation spartiate.

Un journal républicain souhaite de voir, pour l'instruction des générations à venir, M. le maire plongé dans un bocal de son propre Musée avec son arrêté collé au dos. La presse républi-

caine redoute naturellement le discrédit que ces violentes maladresses jettent sur le régime, au moment où un revirement semble se préparer dans l'opinion et lorsqu'un mouvement important du suffrage universel paraît s'accentuer en toute occasion dans le sens conservateur.

On a donc « exécuté Mortillet. » Le pauvre Gabriel doit trouver son sort bien dur. Lui qui a toujours été si bon frère, si bon maçon, lui qui a rendu des services, lui qui a guerroyé contre l'infâme superstition catholique, lui enfin, l'inventeur du *signe de la croix avant le christianisme!* Conservateur de musée, amateur d'antiquailles, et réputé *savant*, il avait usé sa science à ranger sur une ligne des tronçons de statues antiques dont les bras, intacts ou mutilés, semblaient dessiner un geste vers le front, l'épaule ou l'abdomen. Puis, ayant amené des amis contempler la chose, il s'était écrié : « J'ai démoli le christianisme. Le voilà, le signe de la Croix ! »

Un lourd volume est sorti de cette plaisanterie. Or, personne ne l'a jamais lu, mais l'histoire a fait son petit tour de France, et M. de Mortillet a pris rang depuis parmi les savants qui ont dit son fait à Jésus-Christ.

—

L'empereur Guillaume a été sérieusement éprouvé par les récentes chaleurs et par la fatigue qu'il s'est imposée en se rendant à Strasbourg pour assister aux manœuvres de l'armée en Alsace-Lorraine.

Un télégramme nous avait déjà signalé, il y a quelques jours l'obligation où s'était trouvé le vieux souverain de ne pas paraître à certains banquets, et à certaines fêtes donnés en son honneur. Un repos prolongé eut raison de cette indisposition.

Mais l'amélioration survenue dans l'état de santé de l'empereur ne s'est pas maintenue, et le souverain allemand s'est vu dans l'impossibilité de se rendre, aux manœuvres qui avaient lieu entre Hochfelden et Saverne.

C'est le prince impérial qui l'a remplacé et a exprimé, à différentes reprises, aux municipalités qui venaient le saluer, les regrets de l'empereur d'avoir été retenu à Strasbourg « par son extrême fatigue et par la nécessité de ménager ses forces. »

L'empereur est reparti pour Berlin.

—

Une insurrection militaire a éclaté à Madrid. Il paraît peu probable que l'insurrection ait eu pour objet le rétablissement de la république, l'armée étant, dans sa grande majorité,

monarchique et dynastique. Aussi a-t-on pu croire généralement que le *pronunciamiento* avait pour objet le renversement du cabinet Sagasta et son remplacement par un cabinet plus avancé de la gauche dynastique où dominerait l'élément Lopez Dominguez. L'insurrection a été promptement réprimée et les insurgés se sont dispersés dans la campagne où ils sont activement poursuivis.

—

La politique russe en Bulgarie vient de s'affirmer par un acte qui est, à lui seul, tout un programme. Le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de désigner le représentant qu'il délègue auprès du gouvernement provisoire de Sofia et qui est destiné à jouer le rôle de souverain effectif en attendant la désignation d'un nouveau souverain. Ce représentant n'est pas le prince Dolgorouki dont il avait été si souvent question dans ces derniers temps pour ce poste de confiance ; c'est le général Kaulbars, attaché militaire à l'ambassade de Russie à Vienne. Le Czar l'a fait mander à Brest-Litowsk, et l'on apprend aujourd'hui que sa nomination est chose décidée. Ce qui donne une importance et une signification particulières à cette nomination, c'est le passé du général Kaulbars qui fut ministre de la guerre du prince Alexandre et qui tout récemment, après la guerre serbo-bulgare, présida la commission internationale de délimitation.

Cette nomination a coïncidé, du reste, avec un vote singulier de la Sobranyé réunie à Sofia. Après une discussion qui a pris trois séances, l'assemblée bulgare a voté une adresse au Czar, dans laquelle elle exprime l'espoir de voir se rétablir les bons rapports avec la Russie et fait des vœux pour l'*union* et l'indépendance de toutes les populations de race bulgare. Cette adresse avait été proposée par M. Stambouloff en réponse à une motion de M. Zankoff, le chef du parti russe, motion qui tendait à déclarer inconstitutionnel le gouvernement provisoire actuel et invitant le gouvernement russe à envoyer en Bulgarie un délégué qui serait revêtu d'une autorité dictatoriale pendant deux ans ; après quoi la grande Sobranyé serait appelée à élire un nouveau prince. Cette motion, le gouvernement a réussi à la faire écarter, mais en même temps il faisait lui-même acte de soumission à la Russie dans une autre forme. De quelque façon que l'on tourne la chose, dès à présent l'autorité du Czar semble rétablie. Le général Kaulbars n'aura pas grand'peine à diriger un gouvernement qui se montre si bien disposé à ne pas contrarier son action.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les Chambres vont nous revenir le mois prochain. La date de leur convocation n'est pas encore connue ; mais comme il reste de nombreuses et importantes questions à traiter d'ici à la fin de l'année, il est probable que cette date ne dépassera pas la seconde quinzaine d'octobre.

Le monde de la Bourse se demande aujourd'hui, s'il pourra d'ici là, obtenir de sérieux avantages dans une campagne de hausse sur nos fonds publics.

Il paraît tout disposé à faire quelques efforts pour améliorer, d'une manière sensible, les cours de nos rentes; mais on lui objecte, que ces cours ont déjà, en somme, une fort belle apparence et qu'il serait peut-être bon d'attendre, avant de chercher à dépasser sensiblement des limites actuelles, les premières indications qui résulteront du travail de la commission du budget, dont quelques membres, on le sait, voudraient substituer à la surtaxe proposée sur les alcools, l'impôt sur le revenu.

Il ne faut pas s'y tromper ; si les capitaux du pays ne mettent pas tout l'empressement désirable à venir à nos rentes, c'est parce que l'on a fait naître des craintes, chimériques, nous le voulons bien, mais réelles au sujet des intentions de la Chambre en matière d'impôts.

L'impôt sur le revenu sera repoussé, cela n'est pas douteux ; il n'en est pas moins vrai, qu'il aura suffi de faire un certain bruit, auprès de la question pour rendre l'épargne plus timorée à l'égard de nos fonds publics et plus accessible à la tentation de se porter partiellement sur les fonds étrangers.

Les obligations foncières 1879 valent de 475 à 480 francs ; les obligations communales 1879 se traitent à peu près au même cours. L'achat de *dix* de ces valeurs, dont *cinq* foncières et *cinq* communales nécessitent un débours de 4,800 francs, chiffres ronds.

Avec la même somme on obtiendrait douze obligations des chemins de fer, et par conséquent 27 francs environ de plus comme revenu.

Les primes de remboursement resteraient les mêmes, soit 1,200 francs pour dix obligations foncières et communales et 1,200 francs aussi pour 12 obligations des chemins de fer.

C'est donc à un simple sacrifice de 27 francs sur le revenu d'un capital de 4,800 francs, que se résigne celui, qui préfère à un placement constitué au moyen d'obligations ordinaires, un placement représenté par des Obligations foncières et communales à lots.

Cette somme de 27 francs représente 2 fr. 25 par mois. Comme on participe à un tirage tous les mois, si l'on est détenteur d'obligations foncières et communales. Ce droit de participation est acquis, au moyen d'une somme minime de 2 fr. 25, et d'autre part, comme on participe à chaque tirage avec cinq numéros, le prix du numéro représente seulement le cinquième de 2 fr. 25 soit 45 centimes.

A. H.

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 759 (3 juillet 1886). — Protestation du Comte de Paris, 5. — Le roi, 6. Le départ du Comte de Paris, 7. — Un symbole, un drapeau, 17. — Le culte de la très sainte Vierge à Rome, 21. — La nouvelle loi religieuse en Prusse, 26. — La Reveillière-Lépeaux, 28. — Congrès Eucharistique, 31. — Nouvelles religieuses, 35. — Avis important, 40. — Les Chambres, 41. — Chronique de la semaine, 46. — Petite Chronique, 54. — Revue économique et financière, 55.

Numéro 760 (10 juillet 1886). — Remèdes au socialisme, 58. — La question juive, 64. — Un symbole, un drapeau (suite et fin, — voir le nº précédent), 71 — 1797-1886, 78. — Dernière lettre d'un martyr, 81. — Congrès Eucharistique, 84. — L'affaire de Châteauvillain, 82. — Nouvelles religieuses, 96. — Les Chambres, 101. — Chronique de la semaine, 102. — Petite Chronique, 110. — Revue économique et financière, 111.

Numéro 761 (17 juillet 1886). — Le cardinal Guibert, 113. — Notice biographique, 118. — Les derniers moments du cardinal Guibert, 126. — Le cardinal Guibert et la Presse, 132. — Le nouvel Archevêque de Paris, 141. — Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris, 142. — Dernière heure, 146. — Nécrologie, 147. — Nouvelles religieuses, 151 — Les Chambres, 153. — Chronique de la semaine, 159. — Revue économique et financière, 167.

Numéro 762 (24 juillet 1886). — Obsèques du cardinal Guibert, 169. — La persécution juive contre le christianisme, 174 — Le fond de la franc-maçonnerie révélé, 178. — Saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis, 181. — Le comte de Cavour, 188. — Missiones catholicæ, 194. — La fin de Satan, 196. — La crémation, 200. — Nouvelles religieuses, 202. — Les Chambres, 209. — Chronique de la semaine, 217. — Revue économique et financière, 223.

Numéro 763 (31 juillet 1886). — La République et la France 225. — La question religieuse, 227. — L'ouvrier, 229. — La question irlandaise, 233. — L'œuvre des orphelinats agricoles, 237. — Discours de M. Keller, 238. — La cruauté envers les enfants à Londres, 245. — Monseigneur Guibert, 248. — Protestantisme et Colonies, 252. — Nécrologie, 255. — Nouvelles religieuses, 256. — Chronique de la semaine, 265. Petite chronique, 276. — Bulletin bibiographique, 278. — Revue économique et financière, 280.

Numéro 764 (7 août 1886). — Le Saint-Siège et le Portugal, 281. — La Franc-Maçonnerie, 286. — L'aide franc-maçonnique, 291. — La basilique de Saint-Jean de Latran, 298. — Discours de M. Keller, (suite et fin. — V. le nº précédent), 304. — Les derniers moments de Maximilien, 310. — Nécrologie, 315. — Nouvelles religieuses, 317. — Chronique de la semaine, 326. — Petite Chronique, 335. — Revue économique et financière, 335.

Numéro 765 (14 août 1886). — Le Saint-Siège, la France et la Chine, 337. — La Franc-

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

Maçonnerie (suite. — V. le n° précédent), 342. — Le cardinal Guibert, 350. — Aux désespérés, 356. — Léon XIII et les Jésuites, 358. — L'île d'Emeraude, 361. — Causerie scientifique, 367. — Lettres apostoliques du Pape Léon XIII, 375. — Nouvelles religieuses, 378. — Chronique de la semaine, 381. — Revue économique et financière, 391.

Numéro 766 (21 août 1886). — Le prétendu droit du patronat royal et le placet ou exequatur, 393. — La Franc-Maçonnerie (suite et fin. — V. le n° précédent), 399. — La France et le Saint-Siège, 404. — Instruction et religion, 407. — Le mal social, 411. — Le divorce et les Magistrats, 414. — La manie de l'hypnotisme, 416. — La persécution au Tonkin, 423. — Le nouveau baccalauréat, 426. — Nouvelles religieuses, 428. — Chronique de la semaine, 439. — Petite chronique, 447. — Revue économique et financière, 447.

Numéro 767 (28 août 1886). — Le Saint-Siège, la France, et la Chine, 449. — Les conséquences de l'erreur libérale, 451. — Saint Dominique et sa merveilleuse action sur son siècle, 456. — La manie de l'hypnotisme, (suite et fin. — V. le n° précédent), 460. — La coopération chrétienne, 467. — Monseigneur Xavier de Mérode, 473. — Le délire au Tonkin, 480. — Nécrologie, 485. — Nouvelles religieuses, 490. — Chronique de la semaine, 496. — Revue économique et financière, 503.

Numéro 768 (4 septembre 1886). — Lettre de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, 505. — Concordat, 518. — Le divorce, les avocats et les magistrats, 521. — La coopération chrétienne (suite. — V. le n° précédent), 526. — Le clergé français réfugié en Angleterre, 532. — Assemblée générale des Catholiques à Breslau, 537. — Un centenaire : M. Chevreul, 539. — Nouvelles religieuses, 543. — Chronique de la semaine, 552. — Revue économique et financière, 559.

Numéro 769 (11 septembre 1886. — Lettre encyclique de Notre très Saint-Père Léon XIII, 561. — La fête du Pape, 571. — Mangeur de prêtres, 574. — La délivrance de Vienne et celle de Bude, 576. — La coopération chrétienne, 579. — La cité antichrétienne, 586. — La persécution en Orient, 591. — Un miracle à Lourdes, 593. — Les aumôniers militaires, 596. — Le mois du Rosaire, 598. — Nouvelles religieuses, 599. — Chronique de la semaine, 607. — Variété, 614. — Revue économique et financière, 616.

Numéro 770 (18 septembre 1886). — Rome et Paris, 617. — Impression d'un médecin à Lourdes, 619. — Le concile d'Epaone, 625. — L'église et la politique, 628. — Un apôtre du laïcisme, 630. — Congrès scientifique international des Catholiques, 632. — La Mer, 643. — Une page de la persécution en Cochinchine, 647. — Nécrologie, 654. — Nouvelles religieuses, 656. — Chronique de la semaine, 664. — Revue économique et financière. 671.

Numéro 771 (25 septembre 1886). — Rome et la Chine, 673. — Les dix premières années des facultés libres, 676. — Assemblée des catholiques allemands à Breslau, 688. — La question scolaire en Hongrie, 696. — La brochure de M. Gladstone, 700. — La persécution dans l'Extrême-Orient, 702. — Nécrologie, 706. — Nouvelles religieuses, 709. — Chronique de la semaine, 714. — Revue économique et financière, 721. — Table des matières, 722. — Table alphabétique, 724.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Absolution *in articulo mortis*. — Décision de la Sacrée-Congrégation des Indulgences, 320.
Aide (l') franc-maçonnique, 291.
Allemagne. — La nouvelle loi religieuse en Prusse, 26. — L'assemblée des catholiques à Breslau, 151, 208, 537, 688. — Jubilé de l'université d'Heidelberg, 389. — Programme des évêques réunis à Fulda, 604.
Alsace-Lorraine. — Elections municipales, 272.
Angleterre. — Dissolution du Parlement, 51. — Situation en Irlande 53. — Élections, 110. — Le ministère Salisbury, 332, 387. — Retour du vice-roi d'Irlande, 388.
Années (les dix premières) des facultés catholiques, par Mgr d'HULST, 676.
Apôtre (un) du laïcisme, 630.
Assemblée des catholiques Allemands à Breslau, 151, 208, 537. — Discours de M. Windthorst, 688.
Assomption (église de). — Sa désaffectation réclamée, 262.
Aumale (duc d'). — Lettre à M. Grévy, 159. — Son expulsion, 160, 221. — Pourvoi devant le Conseil d'Etat, 269. — V. Chambres.
Aumôniers (les) militaires, 596.
Aux désespérés, 356.

B

Baccalauréat (le nouveau), 426.
Basilique (la) de saint Jean de Latran, 298.
Bavière. — Le ministère Lutz conserve le pouvoir, 166, 274.
Belgique. — Manifestation du 15 août, 443.
Bonaparte (les princes). — Leur départ, 45.
Boulanger (le général), ministre de la guerre. — Son duel avec M. de Lareinty, 222. — Ses lettres au duc d'Aumale, 329.
Brochure (la) de M. Gladstone, 700.
Bulgarie. — Révolution du 21 août 1886, 496. — Contre-révolution, 558. — Retour du prince, 607. — Son abdication et son départ, 608, 664.
Bulletin bibliographique, 278.

C

Camille de Lellis (saint). — V. Saint Jean de Dieu.
CARLES (R. P.). — Le Culte de la Vierge à Rome, 21.
Causerie scientifique, 567.
Cavour (le comte de), 188.
Chambres (les) 14, 101, 153, 209.
CHANTREL (S.). — Le Roi, 6.
CHAPELLE (abbé A.). — Le concile d'Epaone, 625.
Châteauvillain (affaire de). — Jugement d'incompétence du tribunal, 92. — Opposition des prévenus au renvoi en cour d'assises, 335.
CHENELONG (C.), sénateur. — Un symbole, un drapeau, 17, 71. — Le cardinal Guibert, 113. — V. Chambres.
Chevreul. — Son centenaire, 335, 539. — Sa foi, 541.
Chine. — Négociation avec le Vatican, 271, 318, 337, 386, 404, 432, 449, 493, 552, 599, 617, 673, 714.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Chronique de la Semaine, 45, 102, 159, 217, 265, 326, 381, 439, 496, 552, 607, 664, 714.
Chronique (Petite), 54, 110, 276, 335, 447.
Cité (la) anti-chrétienne, 586.
Clergé (le) français réfugié en Angleterre, 532.
Collège (le) gréco ruthène à Rome, 257.
Concile (le) d'Epaone, par l'abbé A. Chapelle, 625.
Concordat avec le Portugal, au sujet du patronage des Indes, 518.
Conférences saint Vincent de Paul. — Démission de M. Baudon, 321.
Congrès des œuvres ouvrières à Caen, 436.
Congrès Eucharistique de Toulouse, 31, 84.
Congrès scientifique international des catholiques. — Rapport de Mgr d'Hulst, 632.
Congrès ouvrier à Paris, 554.
Conséquences (les) de l'erreur libérale, 451.
Coopération (la) chrétienne par C. Perin, 467, 526, 579.
Couronne des quinze samedis, par l'abbé Théric, 278.
Crémation. — Décret du saint office, 200.
Cruauté envers les enfants à Londres, 245.
Culte (le) de la Vierge à Rome, par le R. P. Carles, 21.

D

Danemarck. — 800e anniversaire de saint Canut, 265.
Délire (le) au Tonkin, par E.C. Lesserteur, 480.
Délivrance (la) de Vienne et celle de Bude, 576.
Divorce (le) et les magistrats. — Décret de la Congrégation de l'Inquisition, 414, 521.
Dix-sept cent quatre vingt dix-sept, Dix-huit cent quatre vingt-six, 79.
Dominique (saint) et sa merveilleuse action dans son siècle, 457.
Dorides (procès des), 379.
Droit (le prétendu) du patronat royal et le *placet* ou *exequatur* en Italie, consultation des avocats consistoriaux, 393.

E

Eglise (l') et la politique, 628.
Encyclique aux évêques et ordinaires de Hongrie, 505, 561.
Enseignement libre. — Statistique, 380. — Mesure prise contre les institutions libres, 545.
Equateur, 661.
Espagne. — La Reine reçoit du Pape la Rose d'or, 35.
Etats-Unis, 390.

F

Ferry (abbé). — Mgr de Mérode, 473.
Fête (la) du Pape, 571.
Fin (la) de Satan, 196.
Fleck (Mgr) évêque de Metz. — Son origine, 660.
Fond (le) de la franc-maçonnerie révélé, 178.
France. — Discours de M. Lambert de Sainte-Croix aux journalistes de province, 102. — Affaire du général Saussier, 108. — Troubles d'Armentières, 162. — Fête du 14 juillet, 219. — Révolte de Porquerolles, 328. — Grève de Vierzon, 442. — Les garçons de café, 384. — Session des Conseils généraux, 440, 499. — La droite républicaine, 501. — Elections sénatoriales, 164, 271, 558. — Elections départementales, 111, 219, 265, 326, 381. — V. Nouvelles religieuses, Chronique, petite chronique, Chine et Léon XIII, etc.
France (la) et le Saint-Siège, 404.
Franc-Maçonnerie. — Le fond de la franc-maçonnerie révélé, 178. — La franc-maçonnerie, lettre des Pères du septième concile de Québec, 286, 342, 399. — L'aide franc-maçonni.

que, 291. — Déclaration relative au décret contre la crémation, 434.

G

Gastein (entrevue de), 444.
GEFFROY (M. l'abbé). — Une page de la persécution en Cochinchine, 647.
Gras (l'abbé), martyr au Tonkin. — Sa dernière lettre, 81.
GUIBERT (cardinal), archevêque de Paris. — Sa mort, 98, 126. — Notice biographique par F. de LAUNAY, 118. — Notes édifiantes, 248. — Testament du cardinal, 131. — Le cardinal et la presse, 133. — Mandement de Mgr Richard, 142. — Obsèques du cardinal, 169, 217. — Lettres de l'évêque de Chartres, 203; — du cardinal Langénieux, 205; — de l'évêque de Nimes, 353.
Guibert (le cardinal) par M. C. CHESNELONG, 113; — par Mgr RICHARD, 350.

H

Hollande. — Agitation socialiste, 333.
HULST (Mgr). — Rapport sur le congrès international scientifique des catholiques, 632. — Les dix premières années des facultés catholiques, 676.
Hypnotisme (la manie de l'), 416, 460.

I

Ile (l') d'Emeraude, 361.
Impôt des congrégations. — Consultation de M. Théry, 546.
Impression d'un médecin à Lourdes, 619.
Indes. — Question du patronat Portugais, V. Portugal. Bulle instituant la hiérarchie, 656.
Instruction et religion, 407.
Irlande. — V. Angleterre. — La question irlandaise, 233. — L'île d'Emeraude, 361. — Déclaration des évêques, 662.
Iseure (séminaire d'). — Procès de l'évêque de Moulins contre M. Ferry, 264.
Italie. — La sacrée Pénitencerie, et les élections politiques, 428.

J

Jean (saint). — Le jubilé et saint Jean à Lyon, 39.
Jean (saint) de Dieu et saint Camille de Lellis, 181. — Ils sont proclamés patrons des hôpitaux, 202.
Jésuites. — Bref de Léon XIII, 358.
Juifs. — La question juive, 65. — La persécution juive contre le christianisme, 174.

K

KELLER. — Discours à la séance de clôture de l'Assemblée des catholiques, 238, 304. — V. Chambres.

L

Laïcisation, 435. — Scandales de la laïcisation, 602.
Lamartine. — Inauguration de sa statue à Passy, 163.
La Reveillère-Lépeaux, 28.
LAUNAY (F. de). — Notice biographique du cardinal Guibert, 118.
LÉON XIII, pape. — Ses noces d'or, 37, 319, 430, 494 547, 601, 657. — Sa santé, 378. — Sa fête, 571. — Lettre au roi de Portugal, 281. — Concordat avec le Portugal au sujet du patronat des Indes, V. Portugal. — Encyclique aux évêques et ordinaires de Hongrie, 505, 561. — Lettres au sujet des études dans le séminaire romain, 375. — Brefs à Mgr Bourret, 207; — aux Orphelinats agricoles, 237; — à la Compagnie de Jésus, 359; — à M. Icard, supérieur des prêtres

de Saint-Sulpice, 600. — Négociations avec la Chine, 271, 318, 337, 386, 404, 432, 449, 493, 552, 599, 617, 673, 714. — Procès de Léon XIII, 431.
Léon XIII et les Jésuites, 358.
LESSERTEUR (E. C.). — Le délire au Tonkin, 480.
Lettre d'un martyr (M. Gras), 81.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Loi (nouvelle) religieuse en Prusse, 26.
Lourdes. — Pèlerinages, 437. — Un miracle, 593. — Impression d'un médecin, 619.

M

Madagascar, 613.
Mal (le) social, 44.
Mangeur de prêtres, 574.
Mer (la), 643.
Mérode (Mgr Xavier de), par M. l'abbé FERRY, 473.
Mexique, 390.
Mine (la) aux mineurs, 667.
Miracle (un) à Lourdes, 593.
MIRAMON (Mme de) — Les derniers moments de Maximilien, 310.
Missiones catholicæ, 194.
Moments (les derniers) de Maximilien, par Mme de MIRAMON, 310.
Montenégro. — Concordat avec le Saint-Siège, 491.
Mont Saint-Michel. — Départ des Pères, 323.

N

Nécrologie. — M. Malou, 147. — Mgr Riehl, 255. — M. Cayrade, 266. — M. l'abbé Litz, 315. — Mère Scholastique des Anges, 436. — M. Henri Poussielgue, 447. — Mgr du Pont des Loges, 485. — Paul Soleillet, 654. — Dom Urbain, 655. — Dom Sarlat, 655. — Le cardinal Gori-Merosi, 706. — Le duc Decazes, 707. — M. de Carayon-Latour, 708. - Sœur Dubost, 706.
Nice (diocèse de). — Adjonction de l'arrondissement de Grasse, 657.
Norwège, 109.
Nouvelles religieuses, 35, 96, 151, 202, 256, 317, 378, 428, 490, 543, 599, 656, 709.

O

Orphelinats agricoles. — Bref de LÉON XIII, 237.
Orient. — V. Persécution.
Ouvrier (l'), 229.

P

Page (une) de la persécution en Cochinchine, par M. GEFFROY, 647.
Paris (Comte de). — V. Philippe VII.
Paris (le diocèse de), 261.
Patronat des Indes. — V. Portugal.
PERIN (C.). — La coopération chrétienne, 467, 526, 579.
Pérou. — Persécution contre les Jésuites, 438.
Persécution (la) en Orient, 423, 591, 647, 668, 703.
Persécution (la) juive contre le Christianisme, 174.
PHILIPPE VII, comte de Paris. — Sa protestation, 5. — Son départ, 7. — Son arrivée à Tundbridge-Wells, 48. — Départ de la comtesse de Paris, 107. — Députation des journalistes à Tundbridge, 164. — Lettres du capitaine Morhain au curé d'Eu et au président de la chambre de commerce de Dieppe, 557. — V. Chambres.
Pont (Mgr du) des Loges, évêque de Metz. — Sa mort. 485. — Biographie, 485. — Lettre de Mgr Fleck, 488. — Ses obsèques, 550. — Comment il devint député au Reischtag, 614.
Portugal. — Concordat réglant la question du patronat des Indes, 35, 281, 324, 493, 518.
Prières après la Messe. — Invocation à ajouter, 543.

Protestantisme et colonies, 252.
Prusse. — V. Allemagne.

Q

Question (la) religieuse, 227.
Question (la) scolaire en Hongrie, 696.

R

Recensement. — Résultats, 612.
Remèdes au socialisme, 57.
République (la) et la France, 225.
Revue économique et financière, 55, 111, 167, 223, 280. 335, 391, 447, 503, 559, 616, 671, 721.
RICHARD (Mgr). — Il devient archevêque de Paris, 141. — Mandement à l'occasion de la mort du cardinal Guibert, 142. — Il reçoit les curés de diocèse, 259. — Lettre annonçant le service solennel, 350.
Roi (le), par P. CHANTREL, 6.
Rome et Paris, 617.
Rosaire (mois du). — Décret Urbis et Orbis, 598.

S

Saint-Siège (le), France et la Chine, 337, 449.
Savarese. — Son retour à l'Église.
Séminaire romain. — Lettres de Léon XIII pour le développement des études, 375.
Socialisme. — Remèdes au socialisme, 64.
Sœurs-maçonnes (les) par Léo Taxil, 279.
Sulpice (prêtres de Saint-). — Bref de Léon XIII, 600.
Symbole (un), un drapeau, par M. CHESNELONG, 17, 71.

T

Taxil (Léo). — *Sœurs maçonnes* (les), 279.
Théric (abbé) de Macon. — *Couronne des Quinze samedis*, 278.
Tonkin. — La persécution, lettre de Mgr Puginier, 423.

V

Variétés. — Mgr du Pont des Loges, 614.

W

WINDTHORST. — Discours à l'assemblée des catholiques allemands de Breslau, 688.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.